MÉMOIRES

ET

DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA FRANCHE-COMTÉ

PUBLIÉS

PAR L'ACADÉMIE DE BESANÇON

TOME DOUZIÈME

BESANÇON

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE JACQUIN

J. JACQUES, SUCCESSEUR

—

1910

UNIVERSITY OF TORONTO
SEP 10 1970
LIBRARY

DC
611
F821 M4
t. 12

INVASION DE LA FRANCHE-COMTÉ

(FIN DE 1813)

BLOCUS DE BESANÇON

(Janvier-mai 1814)

INTRODUCTION

Les précédents volumes des *Documents inédits* ne contenaient que des pièces antérieures par leur sujet et leur date à la fin légale de la Franche-Comté, c'est-à-dire à 1789. Celui qui paraît aujourd'hui introduit le lecteur en plein XIX^e^ siècle. L'Académie s'associe ainsi au mouvement qui pousse les corps savants comme les érudits isolés à prendre pour champ de leurs investigations les temps de la première Révolution et du premier Empire; mais surtout elle fait honneur au vœu exprimé, il y a déjà longtemps, par un des siens. Dom Grappin, racontant le blocus de notre ville au lendemain des événements, s'exprime ainsi dans la préface de son œuvre : « La Société académique...., instituée principalement pour écrire l'histoire de Besançon, ne manquera de recueillir tous les faits qui y sont relatifs et d'écrire, pour les départements de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura, ce que je ne fais qu'esquisser pour notre capitale.... Nous l'espérons de son zèle et du vif intérêt qu'elle n'a cessé de prendre à la gloire de son pays et à l'histoire qui en fait connaître les sources. »

L'investissement de Besançon par les Autrichiens, du 11 janvier au 2 mai 1814, est un incident militaire

de troisième ordre. Les histoires générales l'ont tout au plus mentionné; mais à un autre point de vue, essentiellement local, il mérite l'attention. Il coïncide avec la fin d'un régime et la restauration partielle d'un régime plus ancien; il met en présence, dans une place privée de presque toutes communications avec le dehors, deux populations, représentant deux conceptions de l'honneur militaire et du devoir patriotique : d'un côté, la garnison, ensemble incohérent de vétérans déshabitués de la guerre, de conscrits sans expérience ni bonne volonté, mais entraînés les uns et les autres par un petit groupe d'officiers énergiques et résolus à tenir jusqu'au bout; d'un autre côté, la population civile, partagée en bourgeois ou commerçants lésés dans leurs intérêts et en partisans secrets des Bourbons, les uns moralement détachés d'un régime voué à la guerre perpétuelle, les autres se reportant brusquement, sous le coup des événements, à vingt-cinq ans en arrière, jusqu'à devenir les complices à peine dissimulés des assiégeants. On se demande même si quelques cerveaux hallucinés ne se sont pas repris à l'idée d'une république séquanaise, renouvelée du XVI^e^ siècle. Les fonctionnaires impériaux vont plus ou moins loin au-devant des vainqueurs du lendemain. Au milieu de cette agitation d'autant plus fébrile que les rares nouvelles du dehors foisonnent de contradictions et de mensonges, les opérations militaires, les sorties de la garnison deviennent de douloureux et stériles intermèdes.

Tel est le fait général qui se dégage des nombreux

documents inédits mis à notre disposition dans les archives publiques et privées. Un choix s'imposait entre eux. L'éditeur responsable de cette publication croit utile d'exposer ici les raisons de ses préférences et le plan qu'il a jugé bon de suivre.

Ce recueil se divise en sept parties, les deux premières servant d'introduction, les deux dernières constituant un appendice, les trois autres formant le corps de l'ouvrage.

Les parties I et II ont trait à l'invasion et à l'occupation du territoire comtois pendant les deux derniers mois de 1813 et les deux premières semaines de 1814. On suit presque jour par jour la marche en avant des envahisseurs jusqu'aux portes de la ville, en lisant les cinquante-six lettres échangées entre le préfet du Doubs, ses subordonnés et ses supérieurs, c'est-à-dire les sous-préfets, les ministres de l'intérieur et de la police. Elles proviennent, les unes des Archives nationales, les autres des Archives du Doubs. Quant à la conduite des Autrichiens sur cette terre jadis dépendante de la maison d'Autriche, elle est caractérisée par Grappin d'après des lettres qu'il avait reçues de ses confrères, curés des paroisses en proie à l'ennemi. Toutefois, Grappin n'a pas poussé à fond son enquête. Ce n'est qu'un supplément incomplet à son Histoire du siège, conservé avec elle dans le manuscrit 1066 (Fonds général) de la Bibliothèque de Besançon.

Les trois parties suivantes transportent successive-

ment le lecteur au milieu des trois groupes bisontins qui se heurtaient, pour ainsi dire, sous le regard de l'étranger. Les documents relatifs aux événements militaires sont d'abord le journal dicté au jour le jour par le général commandant supérieur Marulaz, puis les procès-verbaux des délibérations du conseil de défense depuis le 27 mars au 24 avril 1814. Ces deux registres, avant de passer aux Archives historiques du ministère de la guerre, avaient fourni les principaux matériaux de l'écrit intitulé *Mémoires de Marulaz*, que l'ancien défenseur de Besançon fit rédiger sous ses yeux pendant les premières années de sa retraite. « J'ai vu chez M. Marulaz, à Filain, écrit Grappin, une histoire très complète et très curieuse du blocus de Besançon. Elle est encore manuscrite. » Ce ne sont en réalité que des états de services très développés, où naturellement les événements de 1814 tiennent la plus grande place. Le manuscrit n'est pas autographe : on l'a dit de la main du curé de la paroisse, écrivant sous la dictée ou au vu des papiers du général. M. le baron Georges Marulaz, né en Franche-Comté, mais habitant Toulouse, me l'a obligeamment communiqué en vue de cette publication. Le principal intérêt de ce travail est concentré dans les pages où le général raconte, d'après des renseignements arrivés postérieurement jusqu'à lui, les défections secrètes qui se sont produites et l'ont désarmé devant l'ennemi. Ces pages font partie de l'article *Cendrecourt*, à la fin du volume.

Un troisième document, de bien moindre étendue,

termine cette partie. C'est un fragment inédit des Mémoires du colonel Vigo-Roussillon. Ces Mémoires, qui embrassent toute la vie militaire de l'auteur (1793-1837), ont été révélés au public par deux chapitres importants insérés en 1890 et 1891 dans la *Revue des Deux Mondes*. M. le lieutenant-colonel Sassier, petit-gendre de l'auteur, a bien voulu, alors qu'il appartenait à la garnison de Besançon, m'en laisser extraire la partie relative à 1814. Vigo-Roussillon commandait, comme major, le dépôt du 154e de ligne. Il se borne à raconter, en insistant bien entendu sur son action personnelle, les trois principales sorties de la garnison, celles des 31 janvier, 31 mars et 1er avril.

Si nous passons de l'hôtel du gouverneur à l'hôtel de ville, tout paraît changé, les idées comme les hommes. Nous nous trouvons en présence du maire Daclin et du conseil municipal, pour qui les intérêts matériels de leurs administrés dominent les nécessités de la défense. Ils sont préoccupés avant tout d'écarter ou d'atténuer les réquisitions d'argent et de vivres rendues de plus en plus rigoureuses par la prolongation indéterminée de la résistance. Leur hostilité latente à l'autorité militaire se traduisit, lors de la levée du blocus, par des inculpations en forme. Nous n'avons pu retrouver leur lettre du 25 avril au commissaire du gouvernement provisoire chargé de la police générale. On en connaîtra le sens par la « notice confidentielle » qui suivit de près. C'est un acte d'accusation en règle, conservé aux Archives administratives de la guerre, dans le dossier de Maru-

laz. Il est probablement l'œuvre de l'avocat général Courvoisier, alors adjoint au maire et membre de la députation chargée d'apporter la soumission de la ville au roi Louis XVIII. Le général s'étant justifié auprès de ses supérieurs hiérarchiques, la mairie n'en persista pas moins à déclarer légitime, à un point de vue général, son attitude devant l'autorité militaire durant le blocus. Daclin, lorsqu'il quitta la mairie, s'expliqua longuement à cet égard dans le discours où il passait en revue les actes de son administration (1). Son successeur, le marquis de Terrier-Santans, fit rédiger, en 1820, par un écrivain demeuré anonyme, une *Notice historique sur le blocus*, qui sert de contre-partie au Journal de Marulaz. Elle a été insérée dans un Recueil des Archives municipales intitulé *Registres et avis du maire* (1820-1828, t. III, fol. 1-24). M. Vuillame, professeur au lycée, qui avait, il y a déjà quelque temps, transcrit ce morceau, a très obligeamment cédé à l'Académie, avec sa copie, la primeur de la publication.

Dans les *Procès-verbaux de la commission des vivres*, qui suivent, on verra sans intermédiaire les adversaires en présence, le préfet essayant seulement, sans grande conviction, de tenir entre eux le rôle de médiateur et d'arbitre. Ces procès-verbaux sont publiés d'après une copie que nous avons tout lieu de croire rigoureusement exacte, et qui figure parmi les nou-

(1) On trouvera ce discours, sous son nom, dans les *Notes biographiques*.

velles acquisitions manuscrites de la bibliothèque de Besançon.

Dans la cinquième partie, la parole est au groupe bigarré des opposants, et d'abord à son principal interprète, au chroniqueur anonyme dont Béchet nous a transmis l'œuvre. Parmi les journaux particuliers rédigés alors et demeurés inédits, celui-ci nous a paru mériter la préférence. Celui de Baverel est diffus, d'une lecture pénible, et son auteur, personnellement mal vu de tout le monde, n'était renseigné que très imparfaitement, comme au hasard. L'*Histoire* de Grappin est une composition littéraire autant qu'un document historique, et donne d'ailleurs exclusivement la note prédominante dans l'entourage du gouverneur. Béchet a sur eux cet avantage, c'est que, sans paraître prendre parti pour personne, il paraît refléter très exactement les impressions quotidiennes de la majorité de la population; de plus, il tient à jour exactement la liste des arrêtés, avis, proclamations émanant de l'autorité militaire et municipale, et aussi, en regard, la liste des maisons de la banlieue sacrifiées inutilement, selon lui, par le commandant du génie Lafaille, aux nécessités de la défense.

L'authenticité de ce journal est indiscutable, sauf sur un point, la personnalité de l'auteur. Le catalogue des manuscrits des archives départementales le désigne ainsi : Journal recueilli par M. Béchet, ancien secrétaire général de la préfecture du Jura; ce qui indique assez clairement que Béchet ne l'a pas rédigé. De plus,

le manuscrit n'est pas de sa main ; il n'est ni signé ni daté ; le titre, ajouté bien postérieurement sur la couverture du premier cahier, n'est suivi d'aucune mention sur l'auteur présumé. D'autre part, celui-ci s'est désigné en maint passage comme présent à l'intérieur de la place ; il se dit gendre d'un Bisontin, propriétaire dans la banlieue (*4 février*, p. 397). Béchet, au contraire, né et marié dans le Jura, a signé comme fonctionnaire dans ce département, à une époque où le blocus existait encore, des placards et avis officiels datés de Lons-le-Saunier. Enfin Charles Weiss, qui lui a consacré une longue notice [1], le fait venir habiter Besançon seulement en 1816. Nous avons cru devoir néanmoins maintenir l'attribution traditionnelle, ne fût-ce que pour remercier Béchet d'avoir conservé un témoignage aussi précieux pour l'histoire.

Ce journal, tenu sans interruption pendant toute la durée de l'investissement, fournit l'expression de l'opinion dominante parmi les bourgeois et les gardes nationaux. Il contient, de plus, quelques pièces satiriques qui formulaient cette opinion sous sa forme la plus vive, la plus injurieuse à l'autorité militaire. On a donc cru devoir mettre à la suite plusieurs des libelles en vers ou en prose où se sont condensées les médisances, les calomnies échangées à huis clos ou au coin des rues, contre le régulateur souverain de l'état de siège ou le régime impérial. Ces élucubrations, copiées

(1) *Bulletin de l'Académie*, année 1831.

à la hâte, affichées pendant la nuit ou mises furtivement en circulation, se sont perdues pour la plupart. Baverel en a recueilli plusieurs à la fin de son journal, entre autres les « pétitions des chiens » condamnés en masse à mort par Marulaz. Pendant longtemps, on n'a jugé cette littérature obsidionale que par une soi-disant lettre de Fénelon à un gouverneur de place, pour lui conseiller de ne pas sacrifier les habitants aux soldats et de se rendre, dès qu'il aura perdu l'espoir d'être secouru. C'est un pastiche habilement fait par une femme d'esprit, M^me^ de Montrond, également bien vue à la préfecture et dans les salons des ci-devant. Bien que la question politique n'y soit pas soulevée, c'est un écrit d'inspiration royaliste, comme l'avoue l'auteur, en l'envoyant (19 mars) à son cousin le comte de Scey, représentant des Bourbons dans le pays : « J'emploierai, lui dit-elle, ce que Dieu m'a laissé, mon cœur et mon bon sens, à raviver l'esprit public, la haine contre les traîtres et l'amour pour notre bon roi[1].... »

Ce qu'elle exprimait à demi-mot, ses amis, abrités derrière leur incognito, le formulaient avec une indiscrétion plus ou moins mesurée. On lira ici deux nouveaux exemplaires de leurs productions, d'après deux copies manuscrites de l'époque, obligeamment communiquées par M. le docteur Ledoux. Ils visent l'un et l'autre le préfet De Bry, plus que suspect aux royalistes, en sa qualité d'ancien conventionnel. Le premier,

(1) Lettre communiquée par M. le marquis de Scey de Brun.

Réflexions sur le discours du 19 mars, assez modéré de ton, reprend sous une forme plus directement agressive l'argumentation de M^me^ de Montrond ; le second est un pamphlet dans toute la force du terme; les accusations rétrospectives et les assertions controuvées se mêlent presque à chaque ligne. Un seul homme à Besançon était capable de l'écrire, et la tradition le lui a attribué; c'était l'ex-abbé Dormoy, le rédacteur de la *Vedette* pendant la Terreur; on retrouve dans sa *Lettre de La Franchise, grenadier au 37^e^ de ligne*, toute la phraséologie grossière du *Père Duchesne* et des clubs révolutionnaires, mise par un jacobin repentant au service des maîtres du lendemain.

Les deux parties finales, supplémentaires, se caractérisent par leurs titres : *Notes biographiques* et *Notes bibliographiques*. La première contient les états de services de Marulaz et de ses principaux officiers, d'après les Archives de la guerre, ainsi que quelques fragments autobiographiques émanant du préfet du Doubs et du maire de Besançon. L'ensemble de ces pièces donne une conclusion aux notions éparses dans les documents antérieurs sur l'esprit des Bisontins, surtout si l'on s'arrête aux notices sur Marulaz, Lafaille et Cendrecourt. En effet, la première contient la lettre où Marulaz fait connaître, par l'entremise de l'archevêque Lecoz, la façon dont il a été vengé des attaques dirigées contre lui. La seconde reproduit le texte de la défense, également heureuse, que Lafaille a opposée après coup à ses détracteurs et qui lui a valu d'être rap-

pelé dès 1817 au service actif. La troisième fournit quelques textes apportant la preuve des relations de l'aide de camp Cendrecourt avec l'état-major ennemi, relations où le manquement au devoir militaire et patriotique va de pair avec l'ingratitude.

Les *Notes bibliographiques* ont pour but de fournir aux curieux, s'il s'en trouve, les moyens de contrôler et de compléter les renseignements épars dans ce recueil. Elles donnent la liste des sources manuscrites subsistant à Besançon dont il n'a pas été fait état ici et celle, par ordre chronologique, des publications imprimées auxquelles on a pu, depuis cent ans, recourir sur le sujet. Suivent quelques renseignements sur les affiches, placards, etc., si nombreux à cette époque, aujourd'hui recueillis dans les Archives locales ou dispersés dans des collections privées.

En publiant ce volume, qui sera peut-être suivi d'un second sur les deux Restaurations et les Cent-Jours dans notre pays, l'Académie a désiré appeler l'attention des chercheurs comme des patriotes comtois sur le moment le plus troublé de nos annales modernes. Les premières années de la Révolution ont déjà donné lieu à plus d'un travail estimable; sur les années suivantes, les traditions orales achèvent de s'effacer et les écrits dignes de toute confiance sont encore à venir. Quoi de plus tragique pourtant que ces deux années 1814 et 1815 où la vie, la richesse, peut-être l'avenir de cette région, furent à la merci d'invasions étrangères terminées par des révolutions politiques? Comme l'écrivait Sainte-

Beuve [1] à propos du *Waterloo* de Thiers, « la curiosité est ici de la piété, du patriotisme. Tant qu'il y aura une France, l'âme de la France sera contemporaine de ces funestes journées.... Qu'il ne vienne jamais, le jour où les générations renouvelées, fussent-elles dans la prospérité de la civilisation et de la paix perpétuelles, ne paraîtraient plus que froides et indifférentes à ce qui a remué et déchiré les entrailles de la patrie! » Notre secrétaire perpétuel de 1814, on peut l'affirmer, n'avait pas d'autre pensée, quand il exprimait le vœu, aujourd'hui presque centenaire, rappelé tout à l'heure, vœu dont ce volume assure enfin l'accomplissement.

LÉONCE PINGAUD.

(1) *Nouveaux Lundis*, t. III.

I.

CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE

(Novembre 1813-janvier 1814)

I.

Le ministre de la police (duc de Rovigo) au préfet du Doubs (Jean De Bry).

Paris 11 novembre 1813.

On me signale, Monsieur, trois individus de Pontarlier, Jean Renaud et Louis Mora, courriers, et Gloriot, chirurgien, comme se plaisant à débiter les nouvelles les plus désastreuses des armées. On ajoute qu'ils colportent des gazettes étrangères qui contiennent ces nouvelles.

Je vous invite à faire vérifier si ces renseignements méritent confiance, et à provoquer les mesures auxquelles pourra donner lieu le résultat des informations.

II.

Le sous-préfet de Pontarlier (Micaud) à Jean De Bry (1).

Pontarlier 22 novembre 1813.

Monsieur le préfet, les occupations concernant l'organisation des cohortes ne m'ont pas laissé le temps de venir faire un rapport bien détaillé sur la situation de mon arrondissement. Il me suffira de vous dire qu'avant qu'il

(1) Micaud (Jean-Agathe), né à Déservillers (Doubs) le 5 février 1770, mort à Besançon le 2 février 1860. Administrateur du département en l'an VI et en l'an VII, sous-préfet de Pontarlier de 1803 à 1815, jusqu'à la seconde Restauration. Maire de Besançon sous le gouvernement de Juillet et jusqu'en 1858 membre du Conseil général du Doubs.

ne fût question de cette organisation, les esprits étaient déjà bien montés ; mais, quand cette mesure a été connue, l'alarme a été générale ; les murmures contre le gouvernement, contre notre auguste Empereur, ont éclaté publiquement. On a menacé, dans les campagnes comme à la ville, les membres des conseils municipaux qui avaient signé les adresses à S. M. l'Impératrice ; on a affiché à leurs portes, sur les places, des placards tout à la fois remplis d'injures et de menaces contre eux ; on en a même insulté quelques-uns dans les rues, mais aucune voie de fait n'a eu lieu. La suspension du déplacement de la garde nationale a déjà ramené un peu de calme, mais toujours on crie : *la Paix!*

La stagnation du commerce afflige aussi ces montagnes ; la levée des fromages est ralentie, et cette précieuse ressource pour les habitans leur est en ce moment inutile, ce qui retarde le recouvrement des contributions ou du moins le rend difficile et onéreux pour les contribuables.

Je compte assez sur le bon esprit du petit nombre des habitans qui ont quelque influence pour ne pas craindre qu'on se porte à aucun excès. Cependant il conviendrait, pour inspirer de la confiance à ces individus, que nos brigades de gendarmerie fussent complètes et renvoyées dans leur résidence. Déjà j'ai eu l'honneur de vous le proposer.

Je termine en observant que je n'ai remarqué dans les causes de l'agitation actuelle des esprits aucune espèce de parti. Ma plus grande attention sera d'observer s'il s'en formait un.

Ne doutez ni de mon zèle ni de mon dévouement dans ces circonstances, et soyez persuadé que je médite attentivement vos instructions, afin d'en faire la règle de ma conduite.

III.

Jean De Bry au duc de Rovigo.

Besançon 25 novembre 1813.

Au reçu de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce mois, j'ai recueilli près du sous-préfet de Pontarlier, homme sûr et d'un dévouement éprouvé, les renseignemens que je m'empresse de vous transmettre et desquels il résulte :

1° Que Jean Renaud n'est point de Pontarlier, mais un habitant de la principauté de Neuchatel qui fait le service du courrier de Motier-Travers à Pontarlier. Cet individu est connu pour débiter de fausses nouvelles, dont personne n'est dupe ;

2° Que Louis Mora, conducteur de la diligence de Pontarlier à Besançon, rapporte de cette dernière ville tous les faux bruits que l'on y répand ; mais comme Jean Renaud il est connu et ne fait point de dupes. Ils ne jouissent l'un et l'autre, sous ce rapport, d'aucune confiance ;

3° Que le chirurgien Gloriot n'est ni estimé ni considéré, et qu'il met également peu de mesure et de discrétion dans ses discours, mais qu'il suffit de le citer comme auteur d'une nouvelle pour qu'elle soit sans crédit.

M. le sous-préfet, en raison de ce que les propos indiscrets de ces trois hommes ne faisaient à Pontarlier aucune impression, s'est contenté jusqu'ici de les surveiller et de les faire avertir d'être circonspects. Cependant, comme dans les circonstances, il ne serait peut-être pas sans inconvénient de ne pas les réprimer s'ils continuaient à répandre des nouvelles alarmantes, il les fera surveiller plus particulièrement et, si le maintien de l'ordre l'exige,

il les fera au besoin arrêter et conduire devant moi. J'aurais soin alors de faire connaître à Votre Excellence le résultat des mesures que la conduite de ces individus aurait provoquées.

Jusque-là, je pense que l'intervention de M. le sous-préfet pourrait suffire pour les contenir dans les bornes d'une prudente discrétion (1).

IV.

Le même au même (2).

Besançon 25 novembre 1813.

MONSEIGNEUR,

La situation de l'opinion commune dans ce département éprouve peu de variations ; seulement le désir, le besoin de la paix semble prendre chaque jour plus d'intensité et se prononcer avec un caractère d'impatience ou même de découragement que je ne lui avais point reconnu jusqu'ici, et qu'il est de mon devoir de ne pas taire à Votre Excellence.

La lettre ci-jointe que m'écrit le sous-préfet de Pontarlier, fonctionnaire judicieux, intelligent et ferme, m'impose l'obligation de vous parler ainsi. Votre Excellence jugera mieux que moi jusqu'à quel point un rapport de ce genre peut entrer en considération dans l'opinion générale.

(1) Le 2 décembre, le ministre de la police approuve les mesures proposées par le préfet.

(2) On lit en marge : Répondre qu'il doit éclairer ses administrés. L'empereur a prouve qu'il voulait la paix. Mais il la veut honorable et ce n'est point en manifestant indiscrètement le désir de l'obtenir qu'elle aura lieu. L'ennemi se montrera plus exigeant et le plus sûr moyen d'y parvenir est de se mettre en mesure.

Toutefois les mesures prescrites s'exécutent, les conscrits partent, et presque tous ceux à qui leur position donnait des droits aux exceptions légales seront eux-mêmes dirigés sur les corps auxquels mon contingent a été affecté. Je ne pourrai pas fournir ce contingent en entier; il était de 2,000 hommes et, en prenant absolument tout ce qui était disponible, on ira à peine à 1,400.

Ce département n'est pas riche, il s'en faut, et je crois qu'il aura beaucoup de peine à acquitter l'imposition extraordinaire, laquelle, pour la foncière, la personnelle et la mobilière, les portes et fenêtres et les patentes, donne un total de ci . . . . . 588,954 fr. 70

Si l'on joint à ce surcroît les plus-values à payer pour les fournitures de réquisition qu'il est impossible de faire peser sur le petit nombre sans exciter les mécontentemens les plus dangereux, on sentira combien, sous ces différens rapports, les difficultés augmentent.

Je ne réitérerai pas à Votre Excellence l'expression de mon entier dévouement au service de Sa Majesté; elle peut y compter; après l'accomplissement d'un devoir aussi sacré, ma plus douce récompense sera dans les succès que je pourrai obtenir.

V.

Le même au ministre de l'intérieur (Montalivet) (1).

Besançon 27 novembre 1813.

MONSEIGNEUR,

Je n'ai pas cru devoir entretenir Votre Excellence des

(1) En marge : Je compte sur son zèle, sur son ascendant qu'il a (*sic*) sur ses administrés. — Comment arriver à cette paix si désirée si l'on ne développe pas les plus grands moyens ?

bruits de toute nature que la crainte ou la mauvaise intention répand à profusion dans nos campagnes. Je l'aurais fait et j'y aurais remédié autant qu'il eût été en moi, si j'avais pu remonter à leur source, mais le succès, en ce point, est impossible. Proportionnés à l'ignorance et à la grossièreté des gens à qui on les débite, ces discours sont semés dans la classe du peuple et colportés depuis la capitale par des ouvriers ou des marchands ambulants dont on ne peut ni découvrir ni suivre la trace; mais quelque diversifiés qu'ils soient et bien que la croyance qu'on leur donne semble être en raison directe de leur absurdité, leur effet est le même comme leur but : c'est de semer la consternation, le découragement, et d'isoler les familles par la terreur.

Les articles mêmes insérés dans les papiers publics, relatifs aux horribles vexations que l'ennemi fait souffrir aux pays qu'il occupe, sont méchamment interprétés dans ce sens; et ce qui devrait servir à relever le courage abattu n'est employé que pour faire naître la détresse et annoncer le défaut de ressources. Des insensés, qui parlent d'une invasion comme d'un événement prochain et véritable, ne s'occupent qu'à se classer dans les prétendues exceptions qu'à leur avis les coalisés ont réglées; les uns, comme n'ayant point acquis de biens nationaux, les autres comme s'étant tenus à l'écart de toutes les fonctions publiques; ceux-ci, parce qu'ils sont connus par leur opposition constante au gouvernement impérial; tous faisant masse pour dépraver l'opinion, alarmer les bons citoyens et se berçant des illusions que la malveillance et l'avarice leur suggèrent.

C'est spécialement dans la ville de Besançon et sur l'extrême frontière que ces derniers discours, que ces folies circulent et sont commentées avec complaisance. J'emploie dans mes relations tout ce que j'ai de moyens et de fermeté

pour les faire tomber; mais je sais trop combien les souffrances, les revers, la vue de ces nombreux soldats malades et blessés arrivant de l'armée, détruisent l'influence de l'administrateur et aident les ennemis de l'ordre à perdre le peu qui reste d'esprit public dans une enclave qui ne sent que la lassitude et ne soupire que pour sa tranquillité. Heureusement, je le répète à Votre Excellence, heureusement l'obéissance jusqu'ici n'est point altérée : on se plaint, on se plaint très haut, mais les conscrits partent et les contributions ordinaires s'acquittent, quoique avec lenteur et difficulté.

Le clergé ancien, qui a une grande prépondérance en ce pays, n'a point encore attiré l'attention de la police; je suis convaincu que l'arrangement des affaires ecclésiastiques serait d'un haut intérêt pour ces contrées.

Plusieurs propriétaires sont venus me parler de la difficulté qu'ils éprouvaient pour l'exploitation de leurs terres et l'acquittement des clauses de leurs baux.

En général, on se flatte que la séance solennelle du 2 décembre pourra offrir une déclaration émanée du trône, qui fera connaître à la France et à l'Europe entière les conditions modérées et honorables pour tous sur lesquelles Sa Majesté veut asseoir la paix du monde. Les gens de bien pensent qu'un acte de cette nature est le véritable moyen de retrouver l'énergie dont nous avons besoin, d'imprimer une impulsion commune et de nationaliser notre système de défense sur nos frontières. Je ne vous rapporte, Monseigneur, que ce qui m'est rendu, que ce que j'entends dire, et j'ajoute, avec l'expression du plus entier dévouement, qu'en espérant que le génie du plus auguste des souverains nous donnera cette paix dont le nom et le vœu sont dans toutes les bouches et dans tous les cœurs. Les vieux Français, comme les nomme si bien M. le comte Regnaud de Saint-Jean d'Angély, les servi-

leurs fidèles de l'Empereur se plaisent à se représenter alors la spontanéité des sacrifices qui seront nécessaires, l'oubli des calamités de la guerre et surtout le concert des bénédictions qui, depuis le palais jusqu'à la moindre chaumière, s'élèvera vers le trône et environnera le berceau de l'héritier de l'empire.

Pardonnez, Monseigneur; j'aurais voulu qu'en rendant à Votre Excellence le compte qu'elle m'a prescrit, le respect contraignit ma sensibilité; mais comment puis-je vous peindre la situation de l'opinion, si je ne mets pas l'accent qu'elle emploie? Si, contre mon gré, j'avais pu m'écarter, le moins du monde, des bornes de la discrétion, je supplie Votre Excellence de ne l'imputer qu'au zèle le plus vrai, et d'ajouter à ses bontés celle de m'accorder, en cette occasion, son indulgence.

VI.

Le même au duc de Rovigo.

Besançon 4 décembre 1813.

Monseigneur,

Les ordres de Sa Majesté pour la levée du contingent de ce département dans l'appel des 300,000 hommes sont arrivés hier, et de suite le conseil de recrutement s'est assemblé. Les opérations préliminaires sont en train et se suivront jusqu'au dernier départ sans désemparer.

L'opinion publique, effarouchée par les craintes et travaillée par une malveillance sourde, me donne lieu, d'après les rapports qui me sont faits, d'appréhender quelques résistances; je ne négligerai rien pour les vaincre; j'ai employé à l'avance l'influence que beaucoup de bons

citoyens ont dans les montagnes. Malheureusement le voisinage de la Suisse et les discours de quelques mauvais sujets du plus bas étage dans les tavernes de Besançon ont aussi une influence d'un tout autre genre sur des têtes faciles à exaspérer. Votre Excellence pourra en juger par la lettre anonyme ci-jointe qui m'a été adressée, et que j'ai gardée depuis huit jours, pour tâcher d'en découvrir les auteurs (1). Quoique le ton crapuleux qui y règne doive la couvrir d'horreur et de mépris, elle peut servir à faire juger toute la scélératesse et de certains séditieux et de leurs instigateurs. Je me flatte toutefois qu'au moyen des adoucissemens que l'on peut donner, en laissant chez eux les indispensables soutiens de leurs familles, les intentions du gouvernement seront remplies, et les espérances des ennemis de l'ordre déconcertées dans un département qui s'est constamment montré obéissant et fidele.

Les rôles pour le recouvrement de la contribution extraordinaire sont en activité. Les cohortes urbaines de la garde nationale de Besançon font, avec la troupe, le service de la place ; et j'ai donné, même avant l'autorisation de S. E. le ministre de l'intérieur, toutes les autorisations qui dépendaient de moi, pour que les communes facilitent l'armement et les objets de défense.

Je prie Votre Excellence, Monseigneur, de me rendre la justice de compter sur mon dévouement le plus absolu; aucune peine, aucun effort ne me coûteront; toute ma récompense est placée dans le succès que j'espere et dans le sentiment d'avoir rempli mon devoir.

(1) Cette lettre a été publiée dans le livre intitulé *Jean De Bry. Le Congrès de Rastatt. Une préfecture sous le premier Empire* (Paris, Plon, 1909), p. 329-330 (en note).

VII.

Le même au même.

Besançon 11 décembre 1813.

MONSEIGNEUR,

Les rapports qui sont faits des divers arrondissemens du département du Doubs, m'annoncent que la fermentation qui existait dans celui de Pontarlier s'apaise sensiblement; que cependant les cantons qui bordent la Suisse présentent toujours une sorte de résistance pour le départ de leurs conscrits. Cette conduite, que feront sûrement changer les mesures de fermeté et de modération que j'emploie, tient aux opinions qui résultent de la communication avec la Suisse. C'est lundi 13 du courant que commencent les opérations pour la levée des 300,000 hommes; je n'aurai pas trop à me plaindre, si elles n'offrent pas dans toute l'etendue du département plus de difficultés que je n'en ai éprouvé pour celle des 120,000.

L'arrondissement de Saint-Hippolyte est calme et très soumis aux lois; mais celui de Baume est dans les plus vives inquiétudes. Les convois de malades accueillis avec l'empressement le plus touchant, tant à L'Isle-sur-le-Doubs que dans la ville de Baume, ont malheureusement répandu sur leur route et chez les habitans qui les ont logés et les logent encore des maladies contagieuses et surtout des dysenteries épidémiques, qui jettent le deuil et la consternation dans les familles. J'ai envoyé dix Sœurs de la charité et tous les moyens sanitaires à ma disposition ; je ne néglige rien pour calmer les frayeurs, suites du mal et qui l'augmentent.

L'arrondissement du chef-lieu se plaint beaucoup, mais aucun symptôme de résistance formelle ne s'y est montré;

quelques maires de campagne ont été menacés; la plupart méritent des éloges et des encouragemens : fidèles a leur poste, ils remplissent avec un véritable dévouement les fonctions pénibles et gratuites que les circonstances accumulent sur eux.

La ville de Besançon présente ce que l'on voit dans toutes les villes de cet ordre : un mélange de bons et de mauvais citoyens, dont les discours ou les espérances s'exaltent ou s'atténuent, suivant les événemens ou les nouvelles. La police locale surveille autant que le lui permet la faiblesse de ses moyens; j'ose répéter à Votre Excellence, Monseigneur, qu'un commissaire principal de police pourrait être infiniment utile dans cette ville. La fête de l'anniversaire du couronnement a été célébrée avec l'appareil accoutumé et sans le moindre trouble.

Je suivrai ponctuellement, comme je l'ai fait jusqu'à présent, la direction que me donne Votre Excellence pour l'impulsion à imprimer à l'opinion publique, et la lettre ci-jointe que je viens d'écrire aux maires vous convaincra de mes efforts à cet égard. Mais je manquerais à mon devoir si je dissimulais à Votre Excellence que mon crédit, mon influence ont été singulièrement diminués depuis que, pour la levée de mon contingent de gardes d'honneur, j'ai, fidèle aux ordres et aux intentions de Sa Majesté, désigné et fait partir les jeunes gens des meilleures familles de mon département. En vain j'ai mis mon propre fils en tête de la liste; les affections froissées n'ont point pardonné à l'administrateur, et j'ai vu sur-le-champ s'éloigner les personnes sur lesquelles je croyais devoir le plus compter. Je suis loin, sans doute, d'éprouver le moindre regret de ce que j'ai fait; et si j'avais à recommencer, j'agirais de même encore. Mais je dois vous faire connaître ma situation, et c'est pour ce motif que je crois ne devoir pas vous taire cette observation.

VIII.

Le comte Auguste Talleyrand au préfet du Doubs (1).

Berne 20 décembre 1813.

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous prévenir que la neutralité de la Suisse n'est pas encore reconnue par les puissances alliées et qu'elles paraissent faire des dispositions pour forcer le passage du côté de Basle et violer le territoire, même intérieur, de la Confédération suisse. Vous devez en conséquence, Monsieur le préfet, prendre toutes les mesures qui peuvent dépendre de vous pour la sûreté de votre département. J'espère cependant que les puissances alliées, qui proclament la plus grande modération, ne viendront pas troubler la tranquillité et le bonheur d'un peuple qui, d'après les principes les plus respectables, a décrété d'une voix unanime la neutralité et le maintien de sa constitution actuelle.

P.-S. (à minuit). — Dans ce moment, le gouvernement de Berne reçoit par estafette la nouvelle que 160,000 hommes de troupes alliées doivent passer le Rhin et traverser une partie de la Suisse; mais je crois ce nombre fort exagéré.

(1) Lettre transmise par le préfet au ministre de la police le 24 décembre.

Le comte Auguste-Louis de Talleyrand, cousin du prince de Bénévent, né à Paris le 10 février 1772, mort à Milan le 20 octobre 1832. Fils d'un ambassadeur du roi, il devint chambellan de Napoléon, puis son ministre plénipotentiaire successivement à Carlsruhe et à Berne. Il exerça ces dernières fonctions pour Louis XVIII jusqu'en 1824. Pair de France le 17 août 1815.

IX.

Réal à Jean De Bry.

Paris 22 décembre 1813.

S. E. le ministre de la police générale a pris le 16 de ce mois, Monsieur, une décision qui prohibe l'entrée en France de la *Gazette de Lausanne*, et M. le directeur général des postes a été invité à donner, à cet effet, les ordres nécessaires dans les bureaux de poste. Je vous recommande de prendre les mesures convenables pour empêcher que ce journal ne circule d'une manière clandestine dans votre département, et qu'il ne soit présenté au public dans les cafés et cabinets de lecture.

X.

Micaud à Jean De Bry.

Pontarlier 22 décembre 1813.

Monsieur le baron,

Le bruit se répand ici que l'ennemi a passé le Rhin à Basle. Si cela est, il ne se sera sûrement pas répandu dans la Suisse; il se sera contenté de violer le territoire neutre pour avoir seulement passage, et il se sera dirigé vers le Haut-Rhin. Je n'ajoute pas grande confiance à de pareils bruits, car si, comme on le prétend, 80,000 hommes étaient de l'autre côté de Basle, comment aurait-on négligé de les faire observer par un corps d'armée d'égale force? Cependant, je vais vous faire part de quelques passages qui peuvent laisser de l'incertitude. Ce matin, deux individus

sont arrivés ici de Soleure. L'un d'eux était porteur d'un ordre signé : comte *de Saint-Leu*, par lequel il était chargé de se rendre à Lyon chez S. É. le cardinal archevêque, avec la voiture de voyage et les bagages de M. le comte (1). (Il serait trop long de vous dire pourquoi j'ai fait accompagner le tout par un sous-officier de gendarmerie.) D'abord, l'ordre ne me présentait aucun caractère d'authenticité, et les voyageurs ont prétendu qu'ils n'étaient pas porteurs des clefs des malles. En outre, d'après l'ordre du ministre de la police générale, j'étais chargé de faire conduire devant lui *un individu qui est passé ici quelquefois pour se rendre à Paris*.

Le gouverneur de Neuchâtel arrive ici demain, et à l'instant arrive Mme de Talleyrand, qui se rend à Paris. Je vais lui rendre ses passeports et lui présenter mes hommages. Tout cela jette un peu de louche sur la situation.

A l'instant, un homme digne de confiance confirme le passage à Basle. Si le courrier n'était au moment de partir, je vous donnerais de plus amples détails. Je profiterai de la diligence, si elle part demain.

XI.

Micaud au même.

Du 22 [décembre].

Monsieur le baron,

Je viens de parler à Mme de Talleyrand. Elle pense que vous avez reçu des dépêches du ministre pour vous faire part de l'état des choses.

(1) Il s'agit ici de Louis, ex-roi de Hollande, qui, depuis son abdication en 1810, avait vécu en Autriche et en Suisse (V. Frédéric Masson, *Napoléon et sa famille*, t. VIII, p. 278).

C'est dimanche matin qu'on pense que l'ennemi est entré à Basle, au nombre de 15 à 16,000 hommes. On ne sait quelle route ils prendront.

Il est important d'annoncer que nous avons sur ce point des forces considérables. Je viens de dire au maire de Pontarlier de prendre des mesures pour assurer le logement à plusieurs régimens qui doivent se succéder. On fera ici tout ce qu'on pourra, et je suis sûr d'avance de la coopération des habitans.

XII.

Le sous-préfet de Baume-les-Dames (Kilg) au même (1).

Baume 23 décembre 1813.

Monsieur le préfet,

Le bruit se répandit hier soir à Baume que les ennemis avaient passé le Rhin à Basle et l'alarme se mit aussitôt parmi les habitans, dont plusieurs firent leur paquet pour se retirer. Je n'en crus rien d'abord et je fis mon possible pour tranquilliser ceux qui vinrent me consulter, en leur représentant que les Suisses avaient solennellement adopté la neutralité et qu'il n'était pas probable qu'ils y eussent renoncé sitôt. Mais ce matin j'ai vu arriver chez moi le sous-préfet de Porrentruy et les employés des diverses branches d'administration de ce pays, qui ont abandonné leurs postes pour se retirer dans le département de la Meurthe où M. le préfet de Colmar doit déjà être rendu. J'ai eu de la répugnance à me rendre à leurs assertions.

(1) Kilg (Georges-Louis), né en 1745 à Montbéliard, mort dans la même ville le 26 février 1816. Pasteur à Blamont avant 1789, administrateur du département du Doubs de l'an III à l'an V, sous-préfet de Baume-les-Dames de 1800 à novembre 1814.

Mais un exprès envoyé au sous-préfet lui a remis les lettres dont je m'empresse de vous adresser copie et qui ne laissent plus de doute sur l'invasion du territoire français. Ils se dirigent en partie du côté de Belfort, qui ne peut guère leur résister, et de là ils se porteront ou sur les Vosges ou sur le Doubs. S'ils se présentent chez nous, qu'y a-t-il à faire? Baume ne peut leur opposer aucune défense, n'y ayant ni armes ni munitions, ni rien qui puisse les empêcher de se rendre devant Besançon. Du sort de cette place dépendra celui du département, à moins que des forces supérieures ne viennent à leur rencontre et ne les battent. On dit qu'ils sont au nombre de 150,000 hommes et qu'une forte colonne se dirige du côté des Alpes pour entrer en Italie. J'attends vos ordres dans cette circonstance critique et je m'efforcerai de les exécuter.

ANNEXE Nº 1. — *Le sous-préfet d'Altkirch au sous-préfet de Porrentruy.*

Altkirch 21 décembre 1813.

Nous voilà donc arrivés, mon cher collègue, au dénouement fatal. L'ennemi a passé ce matin à Basle fort tranquillement à quatre heures du matin. On assure qu'il s'est partagé en deux colonnes, l'une sur la route d'Arlesheim et l'autre sur l'ancien Mont-Terrible. Les rapports de plusieurs ordonnances m'apprennent que le canon d'Huningue a cherché à balayer la plaine, mais le feu a pris dans une maison de Bourg-Libre (1). On prétend qu'ils n'ont fait aucun mal dans les maisons où ils se sont présentés. Ce sont ou des Autrichiens ou des Bavarois. Quoi qu'il en soit, les fonctionnaires publics des douanes, droits réunis et les receveurs d'enregistrement sont partis à l'instant.

(1) Nom révolutionnaire, jusque-là conservé, de Saint-Louis.

ANNEXE N° 2. — *Le secrétaire de la sous-préfecture de Porrentruy au sous-préfet (à Baume-les-Dames).*

(S. d.)

Une partie de la troupe a couché à Laufon. En arrivant, le commandant, en présence de tout le monde, a lu l'ordre le plus sévère sur le maintien de la discipline, le respect dû aux personnes, propriétés et religion. Ils ont payé ce qu'ils ont demandé aux lieux de leur passage. On distribua de leur part portant (*sic*) la proclamation du 1er décembre dernier. Nous les attendons aujourd'hui pour midi et ignorons le nombre.

Il se fait un passage par Soleure, Berne et toute la Suisse, ce qui porte à croire que nous n'en aurons pas beaucoup. On nous dit que Huningue est prise. Il est très probable que Belfort n'est pas loin d'être occupé, car ils ont passé depuis Bourg-Libre de ce côté-là.

XIII.

Micaud à Jean De Bry.

Pontarlier 23 décembre, à quatre heures du soir.

A midi, j'ai eu l'honneur de vous écrire pour vous dire que la nouvelle de l'entrée de l'ennemi en Suisse se confirmait. Depuis, j'ai eu des renseignemens tels que l'on ne doit plus avoir de doute à ce sujet. Il serait possible que demain soir ou après-demain les coureurs arrivassent déjà à la frontière, s'il entre dans les projets des puissances coalisées de diriger leurs armées sur ce point.

Je vais réunir les chefs des différentes autorités pour concerter avec eux les mesures que chacun devra prendre dans la circonstance. Quoi qu'arrive, ne doutez ni de ma

fidélité au gouvernement ni de mon dévouement pour les intérêts de mes administrés.

XIV.

Marulaz au même.

Besançon 24 décembre 1813.

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous prévenir que, d'après l'avis officiel qui vient de m'être transmis par M. le commandant d'armes à Belfort, annonçant que l'ennemi était le 23 du courant à trois lieues de cette ville, je viens de déclarer la place de Besançon en état de guerre, conformément au prescrit de l'article 53, titre 3, du décret impérial du 24 décembre 1811. J'informe de cette mesure M. le maire de Besançon. J'ai l'honneur de vous prier de lui faire recommander de se conformer, en ce qui le concerne, aux dispositions du décret précité.

J'ai l'honneur de vous saluer, Monsieur le préfet, avec une haute estime et vous prie de croire aux sentiments que je vous ai voués.

XV.

De Branges (sous-préfet de Saint-Hippolyte) au même (1).

Saint-Hippolyte 23 décembre 1813.

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous rendre un compte succinct des événemens qui ont eu lieu depuis ma dernière dépêche.

(1) Branges de Bourcia (le comte Gaspard-Joseph-Jean-Armand de), né au château de Bourcia (Jura) le 7 octobre 1781, agent comptable de

Le jour même, j'appris de divers messagers que j'avais envoyés à la découverte que la gendarmerie de Delémont et Porrentruy s'était repliée sur Pont-de-Roide ainsi que M. le sous-préfet de cette dernière ville. Le gendarme chargé de la lettre que j'avais l'honneur de vous écrire le 22 devait à son retour nous rassurer sur ce mouvement. Il était près de deux heures du matin, le 23, lorsqu'il l'effectua et il nous apprit que deux gendarmes de Porrentruy avaient rapporté que l'ennemi devait arriver ce jour-là pour y coucher. Depuis cette nouvelle mille autres lui ont succédé. Toutes variaient dans leur narré, mais toutes aussi semblaient confirmer l'arrivée prochaine des Autrichiens dans mon arrondissement. Ils devaient, disait-on, former trois colonnes, la première dirigée sur la Suisse ou la principauté de Neuchâtel. (Il y a presque certitude que ses magistrats avaient reçu l'ordre du gouverneur le 20 ou 21 de les recevoir convenablement.) La deuxième était destinée pour Belfort et la troisième pour Porrentruy, Pont-de-Roide, etc. Je joins ici une lettre de M. le maire de Villars et une autre de celui de Damvans ainsi qu'un ordre de M. le sous-préfet de Porrentruy par intérim au maître de poste de cette ville qui fait connaître le mouvement des alliés.

A l'instant, un autre messager que j'avais dépêché par la montagne, toujours sur Porrentruy, m'apprend que l'ennemi approche effectivement mais qu'il paraissait ralentir sa marche; que le duc de Raguse, à la tête de 20,000 hommes, allait en toute hâte à sa poursuite et que déjà 4,000 hommes de son avant-garde étaient arrivés à Belfort.

la marine (1803), auditeur au Conseil d'État, en mission en Italie (1805), sous-préfet de Saint-Hippolyte le 14 janvier 1811, de Poligny le 15 juillet 1814, de Saint-Claude le 23 août 1815 (non installé), de Poligny du 9 février 1818 au 29 juillet 1830, mort à Paris le 5 mars 1857.

Vous devez penser, Monsieur le préfet, combien de telles nouvelles, et si rapprochées, ont dû jeter l'épouvante parmi mes administrés; mais le zèle et la persuasion des fonctionnaires publics ont diminué cette terreur (et particulièrement M. le maire de Saint-Hippolyte). Néanmoins, plusieurs déménagemens ont eu lieu; mais la plupart s'est arrêtée (*sic*) au chef-lieu, d'où je les ai fait rétrograder par suite de mes invitations. Parmi ces renvois, on n'a remarqué que des femmes et des enfans, dont rien ne pouvait calmer la frayeur. Aucun fonctionnaire n'a abandonné son poste.

M. l'officier de gendarmerie n'a pas démenti son zèle et son dévouement ordinaires. Nuit et jour sa brigade est sur pied et n'attend que des ordres ou l'approche *visible* de l'ennemi en nombre supérieur pour se replier, mais à peu de distance.

J'ai ordonné l'activité de la garde nationale au chef-lieu et dans quelques principales communes de l'arrondissement, non pour opposer une force à l'ennemi, mais pour maintenir la tranquillité à l'intérieur.

J'ai invité MM. les dépositaires des deniers publics, sur leur demande, à transporter leurs caisses et papiers en lieu de sûreté, mais dans les métairies dépendantes de cette commune et presque inaccessibles par leur situation.

J'ai mis dans une partie du couvent (?), à l'abri de toutes recherches, les papiers de mes bureaux et archives les plus précieux et qui pourraient donner quelques éclaircissemens à l'ennemi, en cas d'invasion.

J'ai eu le bonheur de parvenir à tranquilliser les esprits inquiets, et je n'attends plus aujourd'hui, pour les calmer entièrement, que l'espoir d'apprendre que mon arrondissement ne servira pas de lieu de passage à l'ennemi, et que le corps d'armée qu'on annonce est à sa poursuite.

Dans ces circonstances, Monsieur le préfet, ou dans

d'autres plus difficiles encore, soyez persuadé que j'agirai avec toute la prudence et la fermeté d'un magistrat français et que je n'abandonnerai mon poste que lorsque j'en aurai reçu l'ordre de vous ou que l'ennemi sera aux portes de Saint-Hippolyte.

J'attends, cette nuit, le retour de la dernière vedette que j'ai envoyée à Porrentruy et qui ne doit revenir près de moi que lorsqu'elle aura aperçu l'ennemi avançant, et ayant connaissance de sa marche. Si son arrivée m'apprenait quelques nouvelles intéressantes, je vous les dépêcherais en toute hâte.

ANNEXE N° 1. — *Le maire de Villars au sous-préfet de Saint-Hippolyte.*

Villars 23 décembre 1813.

Nous avons envoyé et fait partir ce matin, à quatre heures, un exprès qui, arrivant à deux heures, nous apporte une lettre d'un membre de l'autorité qui porte que l'ennemi a couché à Delémont, qu'il respecte les personnes et les propriétés, dont l'ordre est publié tous les soirs, sous peine d'être fusillés ; qu'on les attend ce soir. Cette lettre est entre les mains de M. Fichefeux, qui doit en recevoir une demain matin.

Cette lettre porte encore, mais sans données certaines, qu'une colonne de cette armée doit prendre le chemin de Bienne, par Morat, pour se porter vers le midi de la France.

Une estafette arrivée cette nuit annonce que des troupes françaises se portent en toute *hâte* pour s'opposer à lui (l'ennemi) ; que déjà 4,000 hommes sont arrivés cette nuit dernière à Belfort et qu'ils sont suivis d'une force majeure.

J'aurai soin, Monsieur le sous-préfet, de vous faire passer ce que je saurai de bonne source, si vous l'ordonnez.

Annexe n° 2. — *Le maire de Damvans au même.*

22 décembre 1813.

En réponse à votre honorable lettre d'aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous dire que toute la gendarmerie de notre arrondissement est partie ce matin avec M. le sous-préfet de Porrentruy et le receveur particulier; que notre domestique les a conduits avec deux de nos chevaux jusqu'à Pont-de-Roide. Les préposés des douanes qui étaient dans la vallée de Delémont, du côté d'Huningue, et sur le Rhin, ont passé ici sur le soir et sont couchés à Blamont. Il y en a de ceux-là qui ont dit en passant qu'ils étaient à Vique et que les Autrichiens y sont entrés, qu'ils ont donné seulement trois coups de canon, et que lui était parti par une porte lorsque l'ennemi entrait par l'autre. D'autres disent la même chose de Laufon, mais tous s'accordent pour dire qu'on n'a pas lieu de les craindre, que la plus grande discipline règne dans l'armée, qu'ils ont laissé leurs femmes et leurs enfans, mais qu'ils sont très tranquilles à ce sujet; et moi j'ai envoyé des exprès à Porrentruy pour savoir du certain, dont l'un est seulement arrivé vers les neuf heures du soir, car il attendait les exprès que la ville avait envoyés pour apprendre des nouvelles certaines, et ils ont rapporté qu'ils doivent arriver demain, vers midi, à Porrentruy. Mais tous les bourgeois de Porrentruy les attendent sans crainte; ils ont des nouvelles de l'ordre qui règne dans l'armée et ils ne craignent pas.

P.-S. — On dit que les Français ont voulu faire une petite résistance à Bourg-Libre, et que les Autrichiens ont brûlé le magasin à fourrages et une autre maison, mais qu'il n'y a eu d'autre mal.

ANNEXE N° 3.

Porrentruy 22 décembre 1813,
trois heures après midi.

Le sous-préfet de Porrentruy par intérim invite et au besoin requiert le maitre de poste de faire partir de suite la lettre ci-jointe, par estafette, à M. de Milon, sous-préfet présentement à Clerval.

M. le maire de Blamont est invité de faire partir de suite un homme à Clerval pour porter l'incluse à Clerval, où l'exprès doit arriver pendant la nuit.

P.-S. — On annonce que les troupes ennemies coucheront ce soir à Delémont, et demain 23 à Porrentruy.

XVI.

De Branges à Jean De Bry.

Saint-Hippolyte 24 décembre,
à onze heures trois quarts du soir.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que cent employés des douanes environ, de la direction de Strasbourg, viennent de se replier sur Saint-Hippolyte.

Vingt-cinq d'entre eux étant au village de Chenevez, à une lieue en deçà de Porrentruy, furent chargés par la cavalerie ennemie en nombre supposé de douze. Ils ont fait bonne contenance, l'ont chargée et lui ont tué ou du moins démonté trois hommes. A cette résistance, qu'ils ont cru être l'effet d'un nombre plus supérieur, ils ont abandonné le champ de bataille et ont fui, en laissant seulement les chevaux tués.

Il n'est donc plus incertain que l'ennemi est aux portes de mon arrondissement. Le fort de Blamont est sans force. Nul obstacle donc pour eux, pour pénétrer dans l'intérieur. Nous perdons cependant de belles positions, surtout dans la saison! Qu'aurions-nous donc fait si nous avions eu des forces, puisque vingt-cinq préposés des douanes surpris ont fait fuir douze Autrichiens (hussards)?

Le maire de Villars, que j'avais envoyé en reconnaissance à Porrentruy, a été pris par l'ennemi. Il s'est échappé par ruse, en laissant son cheval en Suisse, au Void, et il me dépêche de sa résidence la nouvelle confirmative de l'approche des Autrichiens.

On dit que 6,000 hommes occupent la principauté de Neuchâtel, qu'une plus forte colonne est sur Belfort, d'où on a déjà entendu le canon, et qu'une autre de 5,000 environ est celle qui nous est échue en partage. Si elle continue sa route, demain elle sera à Pont-de-Roide.

Je les attends à portée de carabine, et je ne quitterai mon poste, à regret, que lorsque je verrai l'impossibilité de m'y maintenir ou de me laisser au pouvoir de l'ennemi, ce que je ne ferais aux dépens même de ma vie.

La garde nationale de cette ville est en pleine activité. La plus grande surveillance est exercée sur tous les points, et nous nous maintiendrons jusqu'au dernier moment.

Je suis arrivé à six heures de Blamont, où j'avais été inspecter les magasins, et j'étais à Pierrefontaine lorsque l'ennemi chargeait les employés des douanes, à huit lieues de là, et tous les habitans de ces communes étaient alors dans la plus grande tranquillité.

J'ai reçu votre estafette, dont j'ai pris les dépêches en route. Cet homme, fatigué, crachant le sang, n'a pu aller plus loin que Noirefontaine. Demain, il doit en repartir, si ses forces le lui permettent.

Telle est notre situation actuelle. Comptez toujours sur

mon zèle, mon dévouement et mon attachement à ma patrie et au souverain.

XVII.

Micaud au même.

Pontarlier 24 décembre 1813.

Le bruit que l'ennemi approche s'accrédite. A minuit, il n'était pas encore entré à Neuchâtel.

Il y a eu, ce matin, un petit attroupement devant le bureau de la douane; il a été occasionné par la précaution que les employés des douanes voulaient prendre, de faire transférer à Besançon environ 900 ballots de marchandises saisies en fraude. On a été contraint de renoncer à ce transport, faute de force armée capable de contenir quelques malveillans, et les ballots sont restés au magasin. Ils seraient bien sûrement enlevés soit à la sortie, soit pendant le trajet, si on ne les faisait escorter par une force armée considérable.

La plupart des employés des droits réunis, M. Sériot, receveur principal, excepté, sont partis ce matin pour se rendre à Besançon. Le contrôleur principal est venu ce matin me faire part de ses dispositions, mais je ne lui ai donné aucune autorisation.

A l'instant, M. le maire de Pontarlier et M. Falconet, lieutenant de gendarmerie, m'annoncent que dès que le receveur principal des douanes a été hors de son bureau et qu'il a été en route pour conduire à Besançon les fonds qu'il avait en caisse, et pour la sûreté desquels j'avais fait fournir une escorte de gendarmerie, un attroupement considérable de gens de la ville et beaucoup d'étrangers ont violé le bureau et pillé le magasin où étaient déposés les

ballots dont j'ai déjà parlé. Ces deux fonctionnaires sont accourus pour empêcher ce pillage, mais en vain. Quelques-uns des attroupés étaient des furieux. Cependant, on ne m'a pas dit qu'on eût porté des coups. Le calme a succédé aussitôt que l'enlèvement a été fini.

Dès ce matin, j'ai invité le maire à mettre en activité la garde nationale : il s'en occupait lorsque le pillage a commencé. Déjà beaucoup des principaux propriétaires se sont fait inscrire pour le service de la police et, dès ce soir, cette troupe sera en activité. Au moyen de cette précaution et de la réunion des brigades de gendarmerie de Jougne et de Morteau, j'espère que les malveillans, les perturbateurs ne seront pas tentés de renouveler leurs crimes. Aussitôt que cette force sera en activité, j'inviterai M. le procureur impérial à poursuivre les auteurs du pillage qui vient d'avoir lieu.

J'ai fait conduire au fort de Joux quinze quintaux de farine et quelques voitures de bois. J'ai été obligé, pour y parvenir, d'employer la ruse. Je tâcherai d'y faire conduire de la même manière d'autres denrées, mais l'événement qui vient d'avoir lieu augmentera peut-être les obstacles, et si le commandant ne met pas à ma disposition une escorte, ainsi que je l'en ai prévenu, je ne parviendrai pas à lui expédier aucune fourniture. Ceci vous fera connaître combien il importerait d'avoir ici de la troupe. Sans cela, il ne faut compter en ce moment ni sur la rentrée des contributions, ni sur aucun recouvrement de deniers publics.

On me dit à l'instant qu'on n'a enlevé qu'une petite partie des ballots en magasin, et qu'il en reste 212. Je vais me rendre à la mairie pour faire prendre les mesures que les circonstances exigent.

L'événement dont j'ai rendu compte m'afflige beaucoup. Je ferai ce qui dépendra de moi pour faire sentir aux habitans tous leurs torts.

XVIII.

Jean De Bry au ministre de l'intérieur (1).

Besançon 25 décembre 1813.

Monseigneur,

Le résumé des rapports parvenus depuis hier sur l'invasion de l'ennemi fait penser que Belfort est occupé, ainsi que la principauté de Neuchâtel. Le courrier qui se rend de Lyon à Strasbourg a été obligé de rétrograder; la dépêche de Belfort est arrivée par une route oblique.

On continue, par tous les moyens d'urgence, l'armement et l'approvisionnement de la place de Besançon ; mais l'invasion subite et inattendue de l'ennemi, sa proximité surtout, me fait craindre de grandes difficultés sur ce dernier point et aussi pour l'exécution des autres services publics, tant qu'il ne sera point éloigné.

Le payement de l'impôt se ralentit : l'habitant, inquiet pour lui-même, s'occupe de soustraire à l'ennemi tout ce qu'il peut ou cacher ou détourner, et attend l'événement, d'autant plus que l'ennemi proclame partout la plus grande modération. Déjà même, j'ai lieu de craindre les efforts de la malveillance; à Pontarlier, un bureau de douanes où se trouvait un amas de marchandises saisies a été forcé et pillé en partie. Le sous-préfet, en m'annonçant ce fait, ajoute que, de concert avec le maire, il a pris toutes les mesures compatibles avec les circonstances, et qu'il espère,

(1) Cette lettre, comme plusieurs autres publiées plus loin, d'après les minutes conservées aux Archives du Doubs, a été adressée également au duc de Rovigo et au conseiller d'État chargé du deuxième arrondissement de la police générale.

aidé des bons citoyens constitués en garde nationale, maintenir l'ordre.

En ce moment, le bruit se répand qu'une division française partie de Strasbourg, et une autre partie de Metz, arrivent à marche forcée pour secourir ce pays.

Je vous rends, Monseigneur, un compte succinct de ce qui m'est rapporté ; comptez, de ma part, sur tout ce que le dévouement à ses devoirs et à son prince peut inspirer à un fonctionnaire qui ne composera jamais avec les obligations rigoureuses de l'honneur.

XIX.

Montalivet à Jean De Bry.

Paris 25 décembre.

M. le général de division Musnier est chargé, d'après les ordres de l'Empereur, de parcourir les frontières de la Suisse, depuis Huningue jusqu'à Genève, en passant par Besançon. Il va inspecter les places, visiter les forts, organiser les gardes nationales qui devront en former les garnisons et pourvoir à leurs approvisionnemens. Ce général est, en conséquence, autorisé à écrire de Belfort aux autorités, préfets, ordonnateurs, maires, pour la formation et la remise de ces approvisionnemens.

Je m'empresse à vous donner avis de sa mission, en vous invitant à faire exécuter de tous vos moyens les mesures de tout genre qu'il requerra pour le service de Sa Majesté.

Le général Musnier a été chargé par le ministre de la guerre d'assurer les garnisons des forts de Blamont et de Joux. La population de ces forts étant insuffisante pour former une garde nationale urbaine susceptible d'y faire

un service convenable de garnison, le général Musnier est chargé de s'entendre avec vous pour qu'il soit organisé sur-le-champ une cohorte de garde nationale prise sur la légion du département et dont deux compagnies seront placées au fort de Blamont et deux compagnies au fort de Joux.

XX.

De Branges au même.

Saint-Hippolyte 25 décembre 1813,
à trois heures du soir.

Des vedettes que j'avais envoyées jusqu'au milieu de l'ennemi m'annoncent toutes que le fort de Blamont s'est rendu aujourd'hui, à onze heures et demie. Ce sont des Bavarois, au nombre de 50 environ, qui s'en sont emparés. Il m'est bien pénible d'avoir à vous annoncer qu'un ennemi si faible fasse son entrée dans notre belle patrie sans trouver aucun obstacle, et s'empare des situations les plus avantageuses !

D'après divers renseignemens, cette colonne ennemie est forte de 4,000 hommes environ, campés actuellement dans la plaine en deçà de Porrentruy. L'avant-garde doit coucher au Pont-de-Roide et envoyer un détachement sur Saint-Hippolyte, pour s'emparer de la gendarmerie. Nous les attendons. M. le lieutenant-commandant vient d'aller en reconnaissance avec un gendarme jusqu'au premier poste ennemi. J'attends son retour dans une heure.

Ce matin, à dix heures, une fausse alerte nous annonça l'ennemi. Le temps était encore sombre, et on distinguait difficilement les objets. La gendarmerie se disposait à une petite retraite, lorsque, voulant m'assurer moi-même de la réalité de cette nouvelle, je poussai ma reconnaissance

jusqu'au pied de la chapelle, où l'ennemi paraissait se rallier. Je vis qu'il n'y avait nulle apparence de mouvemens de sa part. Je rentrai en ville pour tranquilliser mes administrés et, depuis ce moment, je n'ai pas bougé.

M. l'inspecteur des douanes s'est replié sur ses derrières, je trouve bien promptement, mais il avait reçu des ordres. J'ordonnai à tous les douaniers des postes voisins qui arrivaient encore d'attendre le convoi du dépôt de marchandises confisquées, qui ont dû être dirigées sur le quartier général de ces messieurs, à Belleherbe pour aujourd'hui, et qui avait été laissé à la garde du receveur et de quelques douaniers.

J'ai fait replier les employés des droits réunis sur Maiche, avec leur caisse. Les autres comptables sont en sûreté.

Malgré moi, une grande partie des habitans de Saint-Hippolyte se sont réfugiés dans les montagnes. J'espère qu'après la visite de ces messieurs, mes brebis rentreront au bercail. Les dispositions pour les vivres d'approvisionnement du fort ont été suspendues, à cause de l'arrivée des ennemis. Aussitôt que je pourrai, j'exécuterai mes instructions. Lorsque les circonstances le permettront, je vous adresserai l'état mensuel que vous me demandez par votre lettre du 22.

J'ai eu l'honneur de vous demander vos instructions sur ma conduite personnelle, mais, comme je n'ai point eu de réponse de vous, j'agirai avec toute la prudence et la fermeté que le cas exige.

Si l'ennemi se présente ici, j'aurai l'honneur de vous en rendre compte aussitôt de sa sortie. J'ai ordonné aux maires des communes sur les passages de se conduire avec toute la prudence que méritent les circonstances, et la fermeté en même temps pour le maintien de l'ordre et le respect des propriétés. J'aurai soin de vous rendre un compte ultérieur de leur conduite.

P.-S. — Si les circonstances le permettent, j'aurai l'honneur de vous adresser les premières informations que j'ai faites à l'égard d'un M. Frézard-Jacquot, armurier à Bourguignon, qui a commis des escroqueries en matière de conscription.

XXI.

Kilg au même.

Baume 25 décembre 1813.

Un piquet de 15 hommes se sont présentés à Héricourt et y ont été admis. Ils y ont bu et mangé et n'ont fait de mal à personne. Ils ont même payé leur dépense et ont établi des vedettes aux environs. Voilà ce que me certifient des militaires qui étaient dirigés sur Belfort et qu'on a fait rétrograder sur Besançon.

On assure que l'armée alliée débarquée sur le sol français est de 20,000 hommes ; qu'une partie se dirige du côté de Neufbrisach et l'autre sur Belfort, laissant une partie de son monde pour bloquer Huningue. Ce qui menace Belfort s'est arrêté à Dannemarie, d'où il envoie des reconnaissances de divers côtés. On pense qu'il ne s'avancera dans le pays qu'après la reddition de Belfort; qu'alors il s'emparera de Montbéliard, comme d'une dépendance ancienne du corps germanique, et qu'il filera, si on le laisse faire, par la Haute-Saône et la Champagne, pour se réunir à différentes colonnes très nombreuses qui, de divers points, se dirigent vers Paris. Si tel est leur plan, j'aime à croire qu'ils comptent sans leur hôte.

Une forte colonne d'Autrichiens et de Bavarois réunis traverse la Suisse pour se rendre dans le pays de Vaud, se retrancher au pied des Alpes et couper la communication entre la France et l'armée d'Italie. J'apprends au moment

qu'un détachement est à l'Isle. La brigade en résidence dans ce lieu d'étape arrive à Baume en ce moment, dans l'intention de se rendre à Besançon, réunie à la brigade de Baume qui, dit le maréchal des logis, ne veut pas se laisser prendre prisonnière. Je n'ai pu savoir de lui s'il avait des ordres pour cela ou non. Il a refusé de venir m'en instruire. Je crois qu'il est très mal de laisser ce pays sans moyens de correspondance et sans éclaireurs. Cela fait crier tout le monde. Il n'y a personne pour mettre à couvert contre les entreprises des mauvais sujets. J'ai insinué par mes piétons, aux communes, d'organiser des escouades pour veiller à leur propre sûreté. J'ignore si elles prendront ce sage parti pour déjouer les entreprises des brigands qui pourraient profiter des circonstances pour piller et incendier.

P.-S. — Le maréchal des logis et les brigadiers de l'Isle et de Dambelin sont encore ici et ne partiront que quand on verra l'ennemi.

XXII.

De Branges au même.

Saint-Hippolyte 25 décembre 1813,
à dix heures et demie du soir.

Par le courrier de ce soir, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte que le fort de Blamont était au pouvoir de l'ennemi. Il y est entré entre onze heures et minuit, au nombre de 150 hommes d'infanterie et 17 de cavalerie, tous bavarois. Le fort, qu'on semble avoir approvisionné pour l'ennemi, avait pour toute force le commandant, qui a été fait prisonnier. Les dragons français qui y étaient en garnison s'en sont retirés ce matin. Il paraît que les pièces

n'avaient pas été enclouées et que la poudre n'avait pas sauté.

Les 150 Bavarois qui occupent le fort sont tous des enfans plus faibles que nos conscrits les plus jeunes de 1814; mais ne suffisait-il pas de deux hommes pour s'en emparer, puisqu'il était, par le fait, abandonné à l'ennemi? C'est avec la plus grande peine que j'ai appris cette nouvelle, et j'en éprouve une bien réelle encore à vous faire part que la partie de mon arrondissement la plus belle et la plus dévouée est au pouvoir de l'ennemi, qui a fait venir les maires voisins et qui leur a imposé l'obligation de fournir, pour demain matin, 3,200 rations pour huit jours, disent-ils. Voilà donc une partie du pays que j'administre livrée aux réquisitions ennemies! Non, je ne pourrai jamais exprimer la peine que cela me fait. Que n'ai-je des forces et surtout des armes en état et des munitions! Je rendrais cette nuit même à l'Empereur le fort que l'ennemi occupe sans l'avoir mérité par le sort des armes. Je suis indigné.

Ils doivent venir nous voir pour s'emparer de la gendarmerie et de moi, sans doute; mais nous les attendons et nous ne quitterons Saint-Hippolyte que par force supérieure.

XXIII.

De Branges au même.

Saint-Hippolyte 26 décembre 1813,
à midi.

Une vedette, que j'avais placée dans Blamont même, m'apprend à l'instant que l'ennemi y est arrivé en plus grand nombre et que l'officier commandant avait demandé la route de Saint-Hippolyte, et si le sous-préfet et la gendar-

merie y étaient encore, et que, sur l'affirmative, il avait donné l'ordre de suite à 150 hommes de se diriger sur ce point. Disposé, ainsi que M. l'officier de gendarmerie, à n'abandonner notre poste qu'à la dernière extrémité, nous avons cru le moment arrivé, et alors nous avons décidé que nous nous rendrions à Belleherbe, à trois lieues de Saint-Hippolyte, d'où nous pourrons juger les mouvemens de l'ennemi et en donner connaissance à nos chefs jusqu'à ce qu'ils en aient ordonné autrement. C'est donc là que j'attends vos ordres.

Je sais que l'ennemi, en suite de la direction sur Saint-Hippolyte, était arrivé à Pont-de-Roide, qu'il n'était point entré dans les maisons, qu'on leur avait donné à boire et à manger sur des tables dehors, et qu'il s'était dirigé en partie sur Saint-Hippolyte. Cette certitude suffit, je pense, pour prendre toutes les mesures convenables pour ne pas compromettre mes fonctions.

J'ai délégué provisoirement mes pouvoirs à M. Monnot. J'ai donné des instructions à M. le maire et aux autorités. J'ai fait part au tribunal de l'approche de l'ennemi et [de] mon éloignement. J'ai fait mettre les caisses et les comptables à l'abri de l'invasion de l'ennemi. Les employés des différentes administrations ont reçu l'ordre de se replier aussi. Je crois avoir rempli mes devoirs selon les intentions du gouvernement et les vôtres. Je désire bientôt apprendre que l'un et l'autre vous avez daigné approuver ma conduite.

Je vais donc rester à Belleherbe, où toutes les autorités des communes qui ne sont point au pouvoir de l'ennemi correspondront avec moi et où je recevrai de nouveaux ordres de votre part. Je pense que, provisoirement, je peux rester dans cette commune, d'où je pourrai plus facilement veiller aux intérêts de l'État et plus particulièrement à ceux de mes administrés, que mon départ découragerait totalement.

Comptez sur mon zèle, ma fermeté, ma prudence et mon dévouement. Jamais je ne m'en écarterai d'un pas, daignez en assurer Son Excellence.

P.-S. — Le curé de Blamont, homme digne de foi, m'a fait dire qu'il croyait savoir de bonne part que l'ennemi était au nombre de 130,000. On le lui a dit, mais il y a exagération, de la part de l'ennemi, je crois.

XXIV.

Jean De Bry au ministre de l'intérieur (1).

Besançon 26 décembre 1813.

Monseigneur,

M. le colonel de la gendarmerie m'a annoncé aujourd'hui qu'un officier de dragons dépêché, hier, par M. le général commandant la 6e division militaire, pour vérifier le bruit qui s'était répandu que l'ennemi approchait, a été fait prisonnier entre l'Isle et Belfort.

Cet officier avait ordre de changer de cheval à chaque brigade de gendarmerie et de tâcher de reconnaître la position et la force de l'ennemi; la dernière brigade où il parut est celle de l'Isle qui s'est repliée quelque temps après; c'est elle qui a rapporté que l'officier de dragons avait été pris.

Toutes les dispositions pour l'approvisionnement et l'armement de la ville se continuent sans aucune interruption, de concert avec les autorités militaires et autant que peuvent le permettre les moyens d'exécution qui, je le répète,

(1) En marge : Sa Majesté compte sur lui. Les circonstances sont difficiles, mais les Franc-Comtois sont braves et fidèles. — 31 décembre.

sont, dans ce moment, inférieurs à ce que le service paraît exiger.

XXV.

Le même au même.

Besançon 27 décembre 1813.

Monseigneur,

Je continue à vous rendre compte des rapports qui me parviennent sur l'invasion de l'ennemi.

Hier, M. Lespérut, gouverneur de Neuchâtel, arrivé à Besançon, m'a fait part que les Autrichiens et Bavarois s'étaient emparés de la principauté au nom des puissances alliées. Il est sorti de la ville au moment même où l'ennemi y entrait par une porte opposée. Il pensait qu'une colonne des mêmes troupes devait traverser la Suisse pour se rendre à Genève.

On n'a encore ici aucune donnée positive ni sur les forces de l'ennemi ni sur ses projets; on pense que, voulant rétablir la France dans ses anciennes limites, il veut s'emparer des anciennes principautés de Montbéliard et Porrentruy.

Le défaut de moyen de défense où se trouve le pays, notamment la ville de Besançon, ont jeté la consternation. Les efforts de l'administration deviennent sans aucun succès lorsqu'ils ne sont pas appuyés par des moyens rassurans. Je travaille jour et nuit, de concert avec les autorités militaires, à tout ce qu'exigent les circonstances critiques où l'on se trouve ici.

P.-S. — Un rapport arrivé au général annonce que l'ennemi occupe Pontarlier et Morteau, et fait penser qu'il se rendra à Besançon par les deux routes qui partent de ce point.

XXVI.

Faurie-Devienne (directeur des douanes) à Jean De Bry (1).

Dole 27 décembre 1813.

Je vous prie de recevoir mes excuses et l'expression de mon vif regret d'avoir été forcé de sortir de Besançon sans avoir pu avoir l'honneur d'aller prendre congé de vous. Mais j'ai eu si peu de momens entre ma résolution prise et son exécution, que j'ai dû sacrifier à mon devoir tout ce qui tient à mes affections personnelles. Dans toutes les suppositions me rapprocher de mes lignes était sans inconvéniens, tandis que je pouvais compromettre extrêmement le service en mettant au hasard mes communications avec elle. Mais ce que vous ignorez, c'est que, dans la matinée du 26, le receveur principal de Morteau, craignant le même événement qui était arrivé à Pontarlier, arriva chez moi, laissant derrière lui, dans Besançon même, une voiture de soixante-quatre ballots de marchandises prohibées déposées en son bureau et les fonds de sa caisse. Que faire de ces marchandises? Les promener dans la ville, exciter la curiosité et peut-être la rumeur publique? Le parti que je pris fut une espèce d'inspiration. J'ordonnai que l'on dirigeât les marchandises sur Dole, où elles me paraissent devoir être dans la plus grande sûreté, et l'objet me parut assez important pour me décider à les précéder en prenant la poste afin de préparer les moyens de les remettre en mains sûres. La municipalité de Dole a bien voulu se charger secrètement de cet important dépôt, et je ne dois cette extrême complaisance de sa part qu'à mes relations per-

(1) La veille, il a prévenu brièvement par lettre le préfet de la translation provisoire de sa direction à Dole.

sonnelles avec M. le maire. Je puis vous assurer que je suis soulagé d'un grand poids, comme aussi d'avoir mis en sûreté une somme de plus de 40,000 fr. appartenant au gouvernement, laquelle je ne pouvais, sans me compromettre, exposer au hasard des événemens. Je me considère, en ce moment, comme en tournée dans mon département, et je reviens à Besançon sitôt que l'avenir qui sera peut-être demain sera éclairé. En attendant, je vais me rapprocher personnellement de mon collègue de Genève pour concerter ensemble nos opérations, qui sont indivisibles....

XXVII.

Le ministre de l'intérieur au même.

Paris 28 décembre.

J'ai l'honneur de vous prévenir que, conformément au décret impérial du 26 de ce mois, M. le comte de Valence, sénateur, part pour se rendre à Besançon, chef-lieu de la 6e division militaire, comme commissaire extraordinaire de Sa Majesté. Vous voudrez bien, d'après les dispositions du décret du 24 messidor an XII, lui faire rendre les honneurs qui lui sont dus en sa qualité de sénateur en mission.

Vous avez à vous occuper sur-le-champ de pourvoir au logement de M. le comte de Valence, soit dans les bâtimens de la préfecture, soit dans tous autres qui offriraient une habitation convenable. Si, pour assurer ce logement, il y a quelque légère dépense à faire en réparations ou ameublement, l'imputation en sera faite sur le fonds des dépenses imprévues du département.

XXVIII.

Jean De Bry au ministre de l'intérieur (1).

Besançon le 28 décembre 1813.

MONSEIGNEUR,

Les événemens se succèdent et je m'empresse de vous en rendre compte, d'après les avis qui me sont transmis du quartier général.

L'ennemi continue à occuper Pontarlier; il a tourné le fort de Joux, mais il ne paraît pas qu'il s'en soit encore emparé.

Les forces qu'il a portées sur ce point sont détachées du corps qui occupe la principauté de Neuchâtel.

Du côté de Belfort, l'ennemi s'est porté sur le fort de Blamont et l'a occupé; il a envoyé aussitôt 150 hommes à Saint-Hippolyte, d'où le sous-préfet et la gendarmerie se sont repliés à trois lieues de cette ville sur la commune de Belleherbe.

Ces opérations, concertées sur les différens points de mon département, annoncent, de la part de l'ennemi, le projet de se porter sur Besançon. Toutes les dispositions se font pour le recevoir.

Je ne puis cependant vous dissimuler que, si des forces suffisantes n'arrivent à temps pour couvrir cette place, elle ne pourra, livrée à ses seuls moyens de défense, opposer la résistance qu'on pourrait attendre d'elle si elle était complètement armée et défendue par une forte garnison.

L'alarme est générale; je ne néglige rien de ce qui peut assurer le maintien de l'ordre et ramener la confiance. Les

(1) En marge : Applaudir, encourager.

provisions continuent à entrer, et je ne cesserai de seconder de tous mes moyens l'autorité militaire dans les opérations qu'exigent la défense et l'approvisionnement de la place.

XXIX.

Teste (maire d'Ornans) à Jean De Bry.

Ornans 29 décembre 1813.

L'officier chargé d'assurer le recouvrement des réquisitions en denrées et bétail destinés à l'approvisionnement de la place de Besançon est au moment de quitter cette ville. Notre contingent en froment et en seigle a dû être livré hier par le sieur Antoine Faucogney, négociant à Chargey (Haute-Saône), suivant le marché stipulé avec lui le 21 du présent mois. Il est aussi parti d'ici hier pour Besançon onze bœufs gras, montant de deux réquisitions à nous adressées; le cochon gras doit être livré ce matin. L'individu qui doit le fournir est déjà parti hier soir. Quant aux dix hectolitres d'avoine, ils étaient déjà préparés et chargés; mais la nombreuse cavalerie arrivée inopinément en cette ville, à qui il fallait de suite du fourrage et des avoines, les a consommés. Notre ville se trouve surchargée de troupes, tant infanterie que cavalerie, à qui nous fournissons vivres, fourrages, avoines, etc. Veuillez prendre en considération la position dans laquelle nous nous trouvons, dans la répartition des nouvelles réquisitions qui pourraient avoir lieu. M. le major qui commande les troupes stationnées à Ornans m'annonce à l'instant que l'ennemi est à l'Hôpital-du-Grosbois et qu'il est probable qu'il va pénétrer à Ornans. Il me dit aussi qu'il va se replier sur Villers pour pouvoir communiquer avec la troupe qui, de l'Hôpital-du-Grosbois, s'est retirée sur Mamirolle.

XXX.

Jacomin (directeur receveur général des droits réunis) au même.

Besançon 29 décembre 1813.

La présence de l'ennemi sur plusieurs points de ce département ayant forcé les employés de mon administration de quitter leurs postes, j'ai dû les diriger sur Dijon où je suis obligé de me rendre moi-même, conformément à l'ordre de M. le comte directeur général en date du 21 courant, pour régler la comptabilité du présent exercice.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prévenir que mon intention est de partir dans la journée, si aucun obstacle ne s'y oppose, et que M. de Thurey qui est autorisé, par l'article 4 de l'arrêté précité, à rester dans ses foyers, me remplacera provisoirement si les circonstances le permettent.

XXXI.

Jean De Bry au ministre de l'intérieur.

Besançon le 29 décembre 1813.

Monseigneur,

Les rapports arrivés au quartier général annoncent que l'ennemi arrive sur plusieurs points et que ses avant-gardes sont à une journée de marche de la ville.

La garnison, composée de conscrits nouvellement arrivés et de cavalerie très mal montée, n'étant pas en état de s'opposer à leur arrivée, nous devons nous attendre à un blocus très prochain et dont l'issue ne peut être heureuse

si nous ne recevons des secours proportionnés au danger.

Le général Musnier, envoyé par Sa Majesté, est arrivé hier; il prend le commandement supérieur de la place; une de ses premières mesures a été de faire rappeler à Besançon les douaniers qui s'étaient repliés sur Dole.

Nos moyens sont excessivement médiocres, je le répète, mais ils seront tous employés pour conserver à Sa Majesté cette place importante.

XXXII.

Le même au même.

30 décembre 1813.

Je reçois par estafette votre lettre du 28 de ce mois, mais, malheureusement, il n'est plus en mon pouvoir d'employer les moyens qu'elle m'indique. Je le prie, néanmoins, d'être assuré que je n'aurais pas attendu ses instructions pour agir si j'en avais eu le moindre moyen. Mais le pays, dépourvu de toute espèce de force militaire, a été envahi et occupé aussitôt qu'attaqué. Le paysan menacé d'incendie est dans la stupeur et obéit maintenant aux réquisitions de l'ennemi. La ville de Besançon est donc maintenant réduite à ses propres ressources, et elles sont tellement inférieures aux besoins, qu'elles n'ont pas suffi pour repousser les avant-gardes ennemies qui arrivent sur trois routes différentes, Baume, Morteau et Pontarlier.

Un paysan m'annonce qu'il y a trois mille hommes à Pontarlier, deux mille à Morteau, que le fort de Joux est assiégé.

Tous les membres des autorités civiles et militaires, réunis d'intention, feront ici leur devoir. Les citoyens les seconderont; mais, je le répète, livrés à nos propres forces, il y a tout à craindre. Chacun sait ce que peuvent faire des

citoyens, armés à demi et à la hâte, contre des troupes disciplinées.

XXXIII.

Le même au même.

31 décembre 1813.

Les rapports parvenus au quartier général annoncent que l'ennemi avance toujours sur Besançon, que ses avant-postes environnent la place à trois lieues de distance et interceptent tous moyens de communication à l'exception de la route de Paris. Cette occupation ayant empêché l'arrivage des subsistances nécessaires à l'approvisionnement de la place, M. le général Musnier, commandant supérieur, a ordonné une mesure d'exécution militaire dont le résultat sera de faire conduire à Besançon toutes les denrées et tous les bestiaux qu'on trouvera dans les communes des cantons non encore occupés par l'ennemi. Cette mesure s'opère en ce moment.

J'apprends à l'instant qu'une reconnaissance de soixante hommes de cavalerie a été chargée par des forces supérieures sur la route de Besançon à Pontarlier, et qu'elle a perdu vingt hommes.

Le fort de Joux se défend toujours; mais, toute communication étant interceptée, on ne peut le ravitailler.

L'invasion subite de l'ennemi ayant paralysé de suite tous les moyens que les localités avaient pu présenter, nous nous sommes réduits à l'enceinte des murs de la ville, et, je le répète, nos ressources ne sont pas proportionnées au danger qui nous menace.

XXXIV.

Le même au même.

Besançon 1er janvier 1814.

Monseigneur,

Je profite d'une estafette expédiée par M. le général Musnier, pour vous faire part d'un succès obtenu par le général Marulaz, lequel s'étant porté de sa personne sur la route de Besançon à Baume, a attaqué et complètement détruit une compagnie d'Autrichiens, a fait trois prisonniers, dont un officier. Ce succès est d'autant plus brillant que le général n'a perdu aucun homme, mais seulement deux chevaux.

Malheureusement, la force de la garnison ne permet pas de faire une semblable attaque sur les différentes routes occupées maintenant par l'ennemi, et qui paralyse tous les moyens d'exécution. Il est donc de toute urgence d'envoyer de prompts renforts; la place s'approvisionne, elle tiendra ferme, mais cependant il y a tout à craindre pour ce point important, si elle n'est pas secourue dans le moindre délai.

J'apprends à l'instant que les troupes qui occupent Saint-Hippolyte sont commandées par deux émigrés nommés Montjoye et Vaufrey, anciens propriétaires de ces cantons, qui se disposent à se remettre en possession de leurs anciens domaines (1).

(1) Il s'agit ici des deux frères de Montjoye, réfugiés en Allemagne depuis la Révolution. L'un d'eux devait périr le 2 juillet 1815, au cours d'une tentative armée sur la frontière suisse (V. l'*Histoire de la baronnie de Montjoie*, par l'abbé Richard). Cette famille s'est continuée en Bavière sous le nom germanisé de Frohberg.

XXXV.

Le même au même.

Besançon 2 janvier 1814.

MONSEIGNEUR,

Par ma lettre d'hier, j'ai eu l'honneur de faire connaître à Votre Excellence le succès obtenu à Baume par M. le général Marulaz; mais il paraît que la force de la garnison ne lui permit pas de faire garder ce point, et je sais que, peu après son départ, l'ennemi y a fait de nouvelles incursions.

Il m'est impossible de vous peindre, Monseigneur, la position affligeante où je me trouve dans des circonstances de cette nature; toutes les communications étant interceptées à un rayon de trois lieues autour de la ville, mon action se trouve entièrement paralysée. Les campagnes, frappées de terreur par l'apparition subite de l'ennemi, craignant le pillage et l'incendie, obéissant à ses réquisitions, la force militaire seule envoyée dans les cantons non encore occupés peut déterminer les cultivateurs à transporter leurs denrées et bestiaux à Besançon pour l'approvisionnement de cette place, et c'est à quoi tendent tous les efforts de l'administration civile et militaire; on y travaille jour et nuit.

M. le général Musnier, qui avait été envoyé en mission par Sa Majesté, est parti ce matin pour retourner à Paris; il a tout vu ici et bien vu; il fera connaître à Sa Majesté l'état réel des choses; cet état exige de prompts, d'instans secours en hommes, en armes et en numéraire.

Le paysan, trompé d'abord par une apparente modération, est déjà effrayé des réquisitions qui pèsent sur lui et

qui le menacent encore; mais il faudrait un noyau de troupes pour appuyer les efforts des administrations et développer les moyens comprimés en ce moment par la présence d'un ennemi présent et en force. Ce secours ne saurait être trop promptement envoyé; il serait affreux que la place de Besançon fût sérieusement assiégée; cette idée est d'autant plus déchirante pour moi que dans la situation où je me trouve, dépourvu de moyens de communication, je consume en vains efforts tout ce que peut m'inspirer le dévouement pour la personne de Sa Majesté et pour mes devoirs.

XXXVI.

Kilg à Jean De Bry.

Baume 2 janvier 1814.

J'ai appris, par M. l'inspecteur des forêts, que vous étiez mécontent de moi. J'en ignore absolument la cause. J'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour faire exécuter vos ordres. Ils ont été intimés aux communes aussitôt après les avoir reçus, et je les ai réitérés aussi longtemps que les passages ont été libres. Je vous ai instruit de tout ce que je savais avant que l'ennemi se fût emparé de Baume et de la communication. Depuis lors, je n'ai pu ni vous écrire ni recevoir de vos nouvelles. Je ne pouvais pas, comme M. (1), me servir de l'organe de misérables tirés des fers pour vous faire parvenir des renseignemens. C'était m'exposer à être trahi et fusillé, d'après la proclamation de nos nouveaux hôtes; c'était exposer la ville de Baume à être incendiée. Si nous avions eu un seul régiment bien discipliné et deux pièces de canon, jamais l'ennemi n'eût

(1) Mot arraché par la rupture du cachet.

pénétré jusqu'à Baume. On se serait assuré des ponts de Clerval et de Baume, et les débouchés eussent été gardés. Mais, avec des cultivateurs *sans armes*, que veut-on faire? Ce qu'il y avait d'ennemis à Baume a été repoussé; mais ceux qui sont à Clerval et le long de la montagne de l'autre côté du Doubs continuent à nous menacer.

Il y a, dit-on, un rassemblement considérable au Valdahon qui a du canon et qui met en réquisition tous les environs. Il y en a un plus grand nombre encore avec une artillerie nombreuse sur la Seigne de Morteau. Il y en a un détachement à Villers-le-Sec, qui s'y fait nourrir et régaler de café. Il y en a un poste à la papeterie au-dessus de Cour sur le Cusancin, et nous sommes ici sans aucun moyen de défense, sans munitions, sans armes, et je dirais presque sans hommes, parce que ceux qui restent ou sont des hommes mariés ou des éclopés. Cependant je crois qu'ils se montreraient encore dignes du nom français s'ils étaient soutenus et bien commandés. *Je suis ici sans argent, sans secours.* Les habitans de Besançon sont munis de remparts, de vivres et de tous les moyens de se défendre, pendant que nous sommes ici abandonnés à la merci du premier venu. On y a dit qu'on y protégeait les Autrichiens. C'est une calomnie infâme. On ne fait que céder à la nécessité et se conduire de manière à éviter le pillage et l'incendie comme Branne en a été menacé et n'en a été garanti que par l'intercession de M. le chevalier de Mazerolles qui, au moyen de la croix de l'ordre militaire de Wurtemberg dont il est autorisé à se décorer, a fait entendre raison au commandant, qui a répondu qu'à sa considération il ne brûlerait pas Branne, qu'il se bornerait à le manger. Ces messieurs étendent leurs réquisitions jusqu'à Baume et viennent aujourd'hui d'en exiger du cuir et du tabac, avec bien d'autres articles qu'on n'a pu leur fournir parce qu'on ne les a pas. On rugit d'être obligé

de plier le dos; cela n'arriverait pas si l'on était appuyé.

Je crois bien que l'armée ennemie ne passera pas ici; mais nous ne sommes pas moins les victimes des partis qui se présentent et qui, suivis de forces considérables, menacent de saccager et de brûler partout où ils rencontreront de la résistance.

Je profite du moment où la route de Baume.... est libre pour vous écrire; peut-être ne le sera-t-elle pas dem.... console mes communes avec lesquelles je puis avoir encore qu.... communication. Je les encourage de tout mon pouvoir.... de plus et je vous prie de mieux juger des dispositions.... et de mes sentiments que vous ne l'avez manifesté à.... (1).

XXXVII.

Le même au même.

Baume 2 janvier 1814, à dix heures du soir.

Indépendamment des postes ennemis dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte par ma lettre de ce jour, j'ai appris qu'il y a encore quarante Autrichiens stationnés à Fontaine qui frappent toutes les communes voisines de réquisitions propres à désespérer les habitans et à ruiner le pays. Je crois que leur intention est de s'en aller et d'emmener avec eux les grains, bœufs et autres objets qu'ils exigent. Ah! si les gens étaient armés et conduits, je crois qu'on serait bientôt débarrassé de ces brigands. Ils se sont introduits ici comme des moutons et ils se montrent aujourd'hui comme des loups avides et ravissans. Toutes les nuits il s'en présente à Baume effronté-

(1) Les mots et parties de mots qui manquent à ce paragraphe faisaient partie d'un fragment de la lettre qui a disparu.

ment pour faire des réquisitions plus ou moins impertinentes ou pour demander des certificats constatant qu'ils se sont présentés à telle heure et qu'il n'y a point de troupe réglée. J'ai invité les habitans de Baume à se réunir et à former deux compagnies pour garder les avenues de la ville et ennuyer tous ces cavaliers ou autres qui se présenteront. J'ignore encore s'ils se rendront à mon invitation. Ils n'ont point d'armes. Je leur ai dit d'aller prendre une huitaine de fusils qui sont à l'hospice, provenant des militaires qui y sont morts, lesquels joints à ceux qui se trouvent encore à la ville, quoiqu'ils ne soient pas de calibre, suffiront pour dégoûter les piquets de six à huit hommes qui viennent successivement commander en maîtres. Si nous avions seulement une trentaine de vieilles moustaches pour organiser tout cela et le conduire, nous serions assez forts, pourvu qu'ils nous apportassent des munitions.

Le piquet qui est à la papeterie de Cour a maltraité la maîtresse de la maison et l'a forcée de la quitter ainsi que son fils, de manière que cette usine intéressante est abandonnée à ces mauvais sujets.

Je ferai encore mon possible pour engager les anciens officiers que nous avons ici pour organiser assez de bons citoyens afin de s'opposer efficacement à tous ces brigandages.

Je crois qu'en s'y prenant adroitement on pourrait enlever le poste de quarante hommes qui se trouve à Fontaine. Mais il faut que ce soient des gens de métier. On prendrait et les hommes et les provisions qu'ils ont amassées. Fontaine est à six kilomètres de Clerval où sont réunies les mêmes forces des ennemis.

P.-S. — Le piquet de Fontaine a envoyé à la petite commune de Vergranne une réquisition de cent mesures de

blé et de deux bœufs pour demain à onze heures du matin, sous peine d'exécution militaire. C'est la même chose dans les environs du Valdahon, de manière qu'il n'y a plus rien de disponible pour Besançon, malgré mes pressantes sollicitations. Ces pillards prennent tout.

XXXVIII.

Jean De Bry au ministre de l'intérieur.

Besançon 3 janvier 1814.

Monseigneur,

Je continue à vous informer de la situation dans laquelle je me trouve depuis l'invasion de l'ennemi. Cette situation est la même que celle relatée dans ma lettre d'hier.

L'approvisionnement de la place de Besançon, opération la plus essentielle dans ce moment, se continue par tous les moyens possibles ; le commissaire ordonnateur a étendu ses réquisitions dans les départemens de la Haute-Saône et du Jura. La force armée dont on peut disposer protège la rentrée des convois. Chaque jour la place est resserrée davantage et les moyens de communication deviennent plus difficiles. Il est de la dernière urgence que l'on envoie des renforts; un régiment de cavalerie rendrait de grands services; l'ennemi une fois chassé, la population entière se lèverait pour l'empêcher de revenir.

XXXIX.

Le ministre de la police à Jean De Bry.

4 janvier 1814.

Vous avez connaissance des décrets de Sa Majesté, par

lesquels Elle a jugé convenable aux circonstances actuelles d'envoyer des commissaires extraordinaires dans les départemens, pour accélérer les divers services militaires.

Votre principal devoir, dans cet état de choses, est de signaler sans ménagement, à M. le commissaire extraordinaire de votre arrondissement, tous les abus qui existent dans toutes les parties de ces services. Vous devez aussi lui faire connaître les personnes qui se plaisent à corrompre l'opinion en répandant de fausses nouvelles, ces mauvais Français n'ayant d'autre but que d'atténuer le zèle des citoyens et de s'opposer au départ de ces conscrits.

L'Empereur vient de faire un appel au courage des Français; sa voix ne sera pas méconnue, et vous devez seconder de tous vos efforts les résolutions du gouvernement en éloignant de M. le commissaire extraordinaire tout ce qui pourrait entraver ses déterminations.

Chaque jour, vous m'instruirez confidentiellement des mesures qui auront été prises par M. le commissaire extraordinaire, et de l'effet qu'elles auront produit sur l'opinion.

XL.

Jean De Bry à Valence.

4 janvier.

M. le général de division baron Marulaz, commandant supérieur à Besançon, a été informé, par des rapports qui lui ont paru mériter confiance, que votre arrivée dans cette ville était retardée par l'incertitude où vous étiez sur la liberté des communications. Je m'empresse de vous expédier extraordinairement cette dépêche particulière pour vous assurer que la route de Dijon à Besançon, par Pesmes et Bonboillon, est parfaitement libre. Votre présence ici

est de toute urgence et vous y êtes attendu avec l'impatience que donne à tous les fonctionnaires et à tous les habitans une situation de choses qui exige la présence d'un magistrat supérieur, revêtu des pouvoirs du souverain.

Toutes les autorités rivalisent de zèle pour mettre la place en état de défense; les approvisionnemens y sont déjà considérables, et les succès obtenus par le général Milhaud à Colmar font penser que l'ennemi, occupé sur ce point, n'a d'autre objet en vue, ici, que d'observer la place et de se procurer des subsistances. Les campagnes, fatiguées par des réquisitions exorbitantes, sont prêtes à se soulever. Enfin, tout fait prévoir que dans peu on parviendra à l'expulser entièrement de cette partie du territoire de l'Empire.

XLI.

Le ministre de l'intérieur à Jean De Bry.

5 janvier.

Sa Majesté vient de rendre un décret qui nomme les généraux devant commander les levées en masse de la garde nationale des départemens voisins de l'ennemi. Je m'empresse de vous adresser une ampliation de ce décret, dans lequel vous verrez que M. le général Moncey va commander la levée en masse de votre département.

Je vous prie d'apporter le plus grand soin dans le choix que vous ferez, de concert avec lui, des membres du comité qui doit assister M. le commandant de la levée en masse (1).

(1) Les généraux commandant les levées en masse seront assistés d'un comité composé de deux ou trois habitants, soit civils, soit militaires, qu'ils désigneront de concert avec les préfets (Art. 2 du décret du 4 janvier 1814).

Dans ces grandes circonstances, Sa Majesté compte sur vous.

Je ne vous donne point de nouvelles instructions. Je me réfère à celles que je vous ai adressées le 28 décembre dernier.

XLII.

Jean De Bry au ministre de l'intérieur.

4 janvier 1814.

L'état d'angoisse où nous nous trouvons ici, à cause de l'insuffisance de nos moyens de défense, se prolonge d'une manière vraiment déchirante. La place de Besançon étant toujours étroitement observée, toutes les opérations se réduisent à la mettre en état de défense et à l'approvisionner par toutes les ressources que peuvent procurer les campagnes voisines, et l'on ne perd pas un seul instant.

Les succès obtenus par le général Milhaud à Colmar font penser que l'ennemi, occupé sur ce point, a pour principal objet, en ce moment, d'observer la place de Besançon, d'intercepter les communications et d'assurer des subsistances. Si donc nous obtenions quelques régimens de vieilles troupes pour repousser ses postes, les campagnes, comprimées maintenant par la présence d'un ennemi qui menace du fer et du feu, si l'on commet le moindre acte qui puisse faire présumer la résistance, mais déjà dépouillées et excitées par des réquisitions exorbitantes, se lèveraient en masse et seconderaient puissamment les opérations militaires.

Au moment où j'écris cette lettre, M. le comte Valence n'est point encore arrivé. Il est, cependant, attendu avec toute l'impatience que donne à tous les fonctionnaires et habitans une situation de choses qui exige la présence

d'un magistrat supérieur revêtu des pleins pouvoirs du souverain. Je lui ai expédié aujourd'hui même, à Dijon, une estafette, pour le prier d'accélérer son arrivée.

XLIII.

Le même au même.

5 janvier 1814.

Les rapports qui me sont parvenus depuis hier ne me mettent point dans le cas de rien ajouter à mes précédentes lettres. L'ennemi observe toujours la place de Besançon, sur les routes qui conduisent à Baume, à Morteau, à Pontarlier et à Salins et, s'il ne nous arrive de prompts secours, il y a tout à craindre qu'il ne parvienne bientôt à intercepter les communications avec Paris.

L'approvisionnement de la place de Besançon se suit sans relâche.

M. le comte Valence n'est point encore arrivé.

XLIV.

Monnot (receveur général du Doubs) à Jean De Bry.

Besançon 5 janvier 1814.

D'après l'entretien que j'ai eu avec le général Marulaz, j'ai de suite pris les mesures nécessaires pour mettre à couvert ma comptabilité ; j'ai quitté la ville, ensuite des ordres de S. Exc. le ministre du Trésor.

Je laisse des pouvoirs suffisans à M. Ménans, chef de la recette générale, pour gérer en mon absence et tous mes employés sont à leur poste.

XLV.

Valence au même.

6 janvier.

S. Exc. le duc de Feltre, ministre de la guerre, m'écrit le 30 décembre que la légion du Doubs, organisée par décret du 7 novembre dernier, n'ayant plus que cinq cohortes, elles doivent être mises à la disposition du général commandant la 6e division, pour être envoyées pour la défense des frontières du Jura et des débouchés qui conduisent en Suisse.

Son Excellence m'apprend aussi qu'une cohorte a été envoyée pour renforcer les garnisons des forts de Blamont et de Joux. Je croyais cette légion non existante, et par conséquent, je m'étonne des ordres que je viens de recevoir. Veuillez me faire connaître les faits pour que je puisse prescrire des dispositions à cet égard (1).

XLVI.

Jean De Bry au ministre de l'intérieur.

6 janvier 1814.

M. le comte Valence, sénateur, envoyé extraordinaire de Sa Majesté, est arrivé hier ici à neuf heures du soir. Il a bien voulu accepter un logement dans mon hôtel.

(1) Le préfet lui répond le même jour que, d'après un ordre du ministre de l'intérieur (29 novembre), il a dû suspendre la formation de la garde nationale intérieure (c'est-à-dire non urbaine) du département. Sa lettre est dans Ordinaire, *Deux époques militaires a Besançon*, II, 93.

Depuis son arrivée, j'ai constamment été près de lui pour lui rendre compte de l'état des choses en ce qui pouvait me concerner, et lui fournir tous les renseignemens et moyens d'exécution qui dépendent de moi.

L'ennemi, cependant, resserre toujours plus étroitement la place de Besançon. Je sais qu'il s'est emparé de Vesoul le 4, que tout fait craindre sa présence à Gray, et que Dole est fortement menacé. Ces deux derniers points étant occupés, il n'y aura plus aucun moyen de communication avec Paris. L'approvisionnement de la place et citadelle de Besançon se continue sans aucune relâche.

7 janvier 1814.

M. le comte Valence, arrivé à Besançon le 5 au soir, en est reparti hier à minuit pour se rendre à Gray. Son départ précipité a eu pour motif l'approche de l'ennemi qui resserre la place au point que d'un instant à l'autre les communications seront entièrement interceptées.

Hier, huit cents hommes sont entrés à Dole. Aujourd'hui, il s'est emparé des hauteurs et fortins en face de mon hôtel. Je sais de plus, par la déclaration d'un voyageur, qu'il a fait avancer quinze pièces de canon à Ornans, distant de sept lieues.

Mon hôtel étant à portée de canon des postes occupés maintenant par l'ennemi, je vais m'occuper à faire transporter à la citadelle les papiers importans de mon administration.

XLVII.

Valence à Jean De Bry.

Gray 7 janvier 1814. A midi, moment de mon arrivée.

De nouvelles circonstances m'engagent à différer de me

rendre à Auxonne. Je vous serai très obligé de m'adresser à Gray, chez M. le sous-préfet, votre correspondance et les lettres et paquets qui pourront arriver pour moi à Besançon.

P.-S. — Jusqu'à présent l'ennemi ne dépasse Vesoul que par des reconnaissances peu considérables.

XLVIII.

Le même au même.

Gray, 7 janvier.

Vous avez désiré, en conformité du vœu qui m'a été manifesté par M. le maire et le corps municipal de la ville de Besançon, que j'autorisasse un emprunt indispensable pour les dépenses municipales. Le rapport qui devait m'être fait hier ne l'ayant pas été, je vous prie de me l'envoyer avec le moins de délai possible, afin que je puisse prendre un arrêté conforme à ce que votre sollicitude et l'intérêt de la ville de Besançon paraissent devoir exiger dans les circonstances actuelles.

J'ai trouvé les expéditions de Gray pour Besançon suspendues par le bruit que la communication était interceptée. Je les fais partir sur-le-champ, et j'y ai mis une volonté d'autant plus prononcée que j'ai vu que vous aviez le plus grand besoin de riz, objet principal de ces expéditions. J'espère qu'elles arriveront sous la protection des troupes qui étaient sorties hier de Besançon.

XLIX.

Jean De Bry à Valence.

7 janvier.

Je reçois la lettre de ce jour par laquelle vous m'annoncez que de nouvelles circonstances vous ont engagé à différer votre départ pour Auxonne et m'invitez à vous envoyer à Gray les dépêches qui pourraient être arrivées ici pour vous.

Je m'empresse de vous faire savoir que déjà le directeur de la poste vous a expédié quelques paquets sur la route que vous m'aviez indiquée en partant. Ces paquets vous ont été adressés à Auxonne ; mais devant présumer que vous aurez fait connaître votre nouvelle détermination au maître de poste de Recologne, j'ai lieu de penser alors qu'ils vous auront été remis à Gray.

L'ennemi s'est emparé aujourd'hui, à quatre heures après midi, des hauteurs et fortins qui sont en vue de mon hôtel. Je sais d'ailleurs qu'il existe maintenant à Ornans quinze pièces de canon. Je dois donc m'attendre d'un instant à l'autre à recevoir les premiers boulets qui seront dirigés sur la place.

L.

Le même au même.

7 janvier.

Je reçois la lettre de ce jour par laquelle vous voulez bien me rappeler l'intention où vous êtes d'interposer votre autorité pour procurer à la ville de Besançon les

moyens de subvenir aux dépenses extraordinaires que les circonstances exigent. Le conseil municipal s'est assemblé aujourd'hui même pour s'occuper de cet objet. Aussitôt que sa délibération m'aura été adressée, j'aurai l'honneur de vous la transmettre sans perdre un seul instant. J'ai communiqué ensuite au commissaire ordonnateur l'avis des ordres que vous avez bien voulu donner à Gray pour l'expédition des riz destinés à l'approvisionnement de Besançon. C'est un service éminent rendu à cette place. Agréez-en l'expression de notre gratitude.

Le courrier de Paris n'est point arrivé aujourd'hui. Nous devons nous attendre d'un instant à l'autre à perdre tout moyen de communication. Notre seul espoir est dans les secours que l'on pourra nous envoyer. L'Empereur, informé par vous de notre pénible et malheureuse situation, ne laissera pas sans moyens de défense un poste aussi important que celui-ci. Nous aimons à nous reposer sur votre sollicitude et l'intérêt que vous nous avez témoigné.

LI.

Jean De Bry au ministre de l'intérieur.

8 janvier 1814.

J'ai reçu la lettre du 4 de ce mois par laquelle Votre Excellence m'a donné des instructions sur la conduite que j'ai à tenir en cas d'envahissement de l'ennemi. Ma correspondance antérieure lui a fait connaître qu'au moment où cette lettre m'est parvenue, il n'était plus en mon pouvoir de donner suite à aucune des dispositions à prendre hors la ville de Besançon.

La direction qu'elle me donne relativement à ma conduite personnelle est précisément celle que je m'étais

donnée moi-même. J'avais senti que, placé dans une ville fermée, mon devoir était d'y rester jusqu'au dernier moment et de suivre en tout la destinée du chef militaire auquel le commandement supérieur a été confié. Votre Excellence connaît mon dévouement à Sa Majesté. Elle peut lui répondre que tous mes moyens, toutes mes facultés sont consacrés à son service.

8 janvier.

Par ma lettre d'hier, j'ai eu l'honneur d'annoncer à Votre Excellence que l'ennemi s'était emparé des hauteurs en vue de mon hôtel, ce qui m'a imposé l'obligation de donner maintenant mes soins à mettre en lieu de sûreté les papiers importants de mon administration. J'ai demandé et obtenu un local à la citadelle.

L'ennemi depuis hier n'a fait aucune disposition apparente contre la place, mais des avis parvenus au quartier général annoncent qu'il rassemble des forces aux environs, qu'il fait avancer des pièces d'artillerie et M. le général Marulaz, commandant supérieur, s'attend à voir la place très prochainement attaquée.

M. le général, en me faisant connaître le décret de Sa Majesté qui met la place en état de siège, m'a annoncé que son intention n'était pas de rien changer à mes attributions, et qu'il réclamait de moi le concours de mon intervention ordinaire pour le maintien de l'ordre et de la police. Je lui ai répondu qu'il me trouverait nuit et jour disposé à le seconder dans toutes les mesures qu'exigera le service de Sa Majesté dans les circonstances extraordinaires où nous nous trouvons ici.

Nous avons reçu aujourd'hui les courriers expédiés de Paris les 4 et 5, mais tout nous fait craindre l'interruption prochaine des communications avec Paris.

9 janvier 1814.

Depuis ma lettre d'hier, l'ennemi n'a fait aucun mouvement en vue de la place. Il occupe toujours les hauteurs dont il s'est emparé.

Le courrier du 5 est arrivé ce matin par Auxonne et Vitreux.

Quatre cents hommes qui étaient à Dole en sont partis. On pense qu'ils viennent sur Besançon par une route de traverse.

Quant à la situation du département....

(*Minute inachevée.*)

10 janvier 1814.

Depuis hier l'ennemi n'a fait aucun progrès. La neige tombe en abondance et ralentit les opérations qu'il pourrait faire contre la place.

La route de Paris n'ayant pas encore été interceptée, plusieurs convois de subsistances sont entrés dans la place. Toutes les autres issues sont gardées étroitement. Je m'occupe en ce moment, d'après les ordres de M. le général commandant supérieur, des moyens de faire compléter l'habillement des troupes de la garnison et de lui procurer différents ustensiles. L'administration municipale me seconde de la façon la plus efficace et la plus dévouée. Le service de la garde nationale se fait avec exactitude, et l'habitant est généralement disposé à faire tous les sacrifices que les circonstances exigent.

LII.

Valence à Jean De Bry.

Gray 8 janvier 1814, à onze heures et demie du soir. Il paraît certain que l'ennemi, avec 150 chevaux et

400 hommes d'infanterie, arrivera ici à la pointe du jour; j'en pars à deux ou trois heures. Il est arrivé, à ce que je crois, 1,200 hommes à Chaumont. Les vivres sont commandés pour 80,000 hommes pour *le 10*. J'espère que le riz que j'ai fait expédier pour Besançon est arrivé. Les troupes ennemies n'ont pas marché de Vesoul pour vous resserrer parce qu'elles veulent m'enlever.

P.-S. — L'ennemi vient par la rive droite de la Saône. Il évacue Dole en partie, le reste monte à Quingey.

LIII.

Le même au même.

Gray 9 janvier.

Je n'ai reçu de vous aujourd'hui aucune dépêche. Votre situation m'intéresse trop vivement pour que je ne désire pas que vous me donniez le plus fréquemment possible de vos nouvelles. Vous me ferez plaisir de me tenir toujours au courant à cet égard.

P.-S. — Je persévère dans mon séjour ici tant que je puis espérer que l'ennemi ne se portera pas sur moi avec des forces trop *supérieures*. Ma présence à Gray fait un excellent effet pour la sécurité de *Dijon*.

LIV.

Jean De Bry à Valence.

10 janvier.

Je reçois la lettre du 9 de ce mois, par laquelle vous vous plaignez de n'avoir reçu aucune lettre de moi depuis votre départ de Besançon. Cette plainte de votre part me

donne beaucoup d'inquiétude, parce qu'aussitôt la réception des deux lettres que vous m'avez adressées sous la date du 7, j'ai remis mes réponses au directeur de la poste aux lettres, qui vous les a expédiées de suite par estafette avec plusieurs autres dépêches arrivées de Paris pour vous.

Ayant reçu depuis votre troisième lettre datée du 8, par laquelle vous m'annonciez votre départ de Gray à la pointe du jour du 9, motivée sur ce que vous regardiez comme certain que l'ennemi voulait vous enlever, j'ai dû m'abstenir d'une correspondance pouvant tomber entre les mains de l'ennemi, qui lui aurait donné des détails importans à lui cacher. Telle a été la cause de mon silence et j'ose me persuader que vous ne la désapprouverez pas.

L'avis que vous me donnez sur la marche des troupes qui viennent à notre secours ranime l'espoir de toute cette ville, et produit déjà les plus heureux effets. Ce secours arrivera d'autant plus à propos que, dans ce moment même, le canon de la place et celui de la citadelle tirent sur les reconnaissances ennemies. Je ne doute pas que la ville, une fois dégagée, les campagnes, irritées des vexations sans nombre exercées par l'ennemi, ne se lèvent en masse, et qu'aidées de la saison actuelle, on ne parvienne même à ne laisser échapper aucun de ceux qui se sont engagés dans les postes difficiles de nos montagnes. Mais pour obtenir ce résultat, il faut d'abord, ainsi que vous avez pu le juger vous-même ici, il faut qu'une force militaire organisée donne le signal et serve de point d'appui aux armemens particuliers.

Je me livre à l'espoir que donnent les excellentes nouvelles contenues dans votre dernière. Mon existence tout entière a toujours été et sera constamment dévouée au service de Sa Majesté. Tout ce que j'ai de force et de facultés seront consacrées à remplir les devoirs d'un fonctionnaire zélé et d'un sujet fidèle.

LV.

Le même au même.

11 janvier.

M. le général commandant supérieur de Besançon pouvant seul vous donner des renseignemens précis sur notre situation militaire, je me bornerai à vous rendre compte des opérations pour lesquelles l'intervention de l'autorité civile a été requise.

M. le général ayant demandé qu'il fût fourni par le commerce de la ville les draps nécessaires pour la confection de 3,000 capotes, plus des gamelles, bidons et autres objets à l'usage de la troupe, j'ai aussitôt fait assembler le conseil municipal, qui a voté de suite une imposition extraordinaire dont le produit servira au paiement des objets requis, en attendant que le gouvernement puisse en faire le remboursement.

J'ose espérer que cet acte de dévouement sera apprécié dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons. Je vais m'occuper aujourd'hui d'un travail qui aura pour objet de faire transporter à dos d'homme le bois nécessaire à l'approvisionnement de la citadelle, moyen difficile dans son exécution, mais indispensable pour obvier à l'insuffisance des moyens de transports.

Enfin mon action administrative, comme vous le savez, circonscrite dans l'enceinte de cette ville, est tout entière et constamment à la disposition de M. le général commandant supérieur. Tous mes moyens personnels, tous ceux que je puis y ajouter, sont employés sans aucune réserve à seconder les dispositions qu'il fait pour assurer la défense de la place.

LVI.

Jean De Bry au ministre de l'intérieur.

11 janvier 1814.

Dans la nuit de ce jour, les reconnaissances ennemies se sont avancées jusqu'aux portes mêmes de la place et ont engagé des fusillades qui n'ont point eu de résultats à cause de l'obscurité. La générale a été battue, la garde nationale s'est rendue aux postes qui lui ont été assignés. Elle est restée sur pied une partie de la nuit.

Nous n'avons reçu aucun courrier ni hier ni aujourd'hui.

J'ai su qu'une avant-garde de cavalerie est entrée à Gray hier, quelque temps après que M. le comte de Valence en était parti, avisé sans doute à temps.

Dans cet état de choses, mon action administrative, circonscrite dans l'enceinte de cette ville, est tout entière et constamment à la disposition de M. le général commandant supérieur. Tous mes moyens personnels, tous ceux que j'y puis ajouter sont employés, sans aucune réserve, à seconder les dispositions qu'il fait pour assurer la défense de la place.

II.

INVASION

DES

TROUPES ÉTRANGÈRES

DANS L'ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ

En 1813 et 1814

Par GRAPPIN, vicaire général

INVASION DES TROUPES ÉTRANGÈRES

DANS L'ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ

En 1813 et 1814

(Extrait de ma correspondance avec des curés et des maires)

La fin de l'année 1813 fut une époque très déplorable pour l'ancien comté de Bourgogne. Un essaim de troupes étrangères, plus funeste peut-être que les fameuses inondations de barbares n'avaient été à nos pères dans le v^e^ siècle, vint punir toute la France des torts que leurs princes reprochaient à Napoléon.

Ce fut le 25 décembre que commença l'invasion du territoire français par des troupes composées d'Autrichiens, de Russes, de Prussiens, de Tyroliens, de Hongrois, de Bavarois, etc. Deux cents chasseurs bavarois en furent détachés et entrèrent à Lure le 27 du même mois, après une affaire très chaude qu'ils eurent avec cinquante chasseurs à cheval français, commandés par le général Gruyer qui fit une belle résistance, mais qui fut obligé de céder au nombre. Tel est le jugement qu'en général on a porté de ces troupes de caractère et de génie très différents. Les Autrichiens, d'abord craintifs et se croyant voués à la mort dès leur entrée sur le territoire français, s'aguerrirent insensiblement et se montrèrent bientôt tels qu'ils étaient, voraces, pillards et brutaux. On a remarqué dans les Prussiens beaucoup moins de ces vices grossiers, et on

a eu le plus souvent à se louer des Russes qui, d'ailleurs, ont montré plus de probité et de religion que les Autrichiens.

Le même jour que les Bavarois entrèrent à Lure, on vit se ranger en bataille, entre Villers-lez-Blamont et Pierrefontaine, 3,000 hommes, tant de cavalerie que d'infanterie et d'artillerie. C'était une autre partie de cette armée formidable qui, ayant passé le Rhin à Bâle, vint se répandre comme un torrent qui débordait de toutes parts et qui fit des ravages en proportion de l'éducation et des mœurs de chacun des peuples qui avaient formé cette masse. Un adjudant bavarois, avec un détachement de 2 à 300 hommes d'infanterie et 25 de cavalerie, se transporta au fort de Blamont et somma de se rendre le commandant, M. Calame, qui, seul avec un garde du génie, en formait la garnison. Toute résistance était inutile. « Si j'avais seulement 30 hommes, lui dit M. Calame en lui remettant son épée, je m'ensevelirais avec eux sous les ruines du fort que je ne vous rendrais jamais. »

Le curé des catholiques et le pasteur des protestants de Blamont étaient allés à la rencontre de cette avant-garde, pour supplier les chefs d'épargner leurs ouailles. « Nous ne venons point, répondit l'adjudant général Heidecker, faire la guerre aux Français, mais au gouvernement. Assurez vos paroissiens qu'ils seront tranquilles. » Il tint parole : la discipline fut observée et, s'il y eut quelque vexation particulière, elle fut ignorée des chefs et souvent occasionnée par la différence du langage.

Le gros des Bavarois évacua peu de jours après le village de Blamont, où ils laissèrent 400 hommes de garnison et, dès le 31 décembre, ils envoyèrent en Allemagne les matelas et couvertures de lit des casernes, ainsi que les canons au nombre de douze et un mortier.

Le 3 janvier 1814, arrivèrent des mineurs autrichiens

qui, après un travail de vingt jours, firent jouer la mine et ruinèrent entièrement le château, sans qu'il en eût résulté aucun incident pour les habitants de la commune.

Les charges supportées dès lors par le canton de Blamont jusqu'à l'évacuation des troupes ennemies paraîtraient exorbitantes, si d'autres cantons n'avaient encore plus souffert que celui-ci, qui a logé, pendant l'occupation des alliés, jusqu'à 115,761 hommes d'infanterie et 29,548 chevaux, indépendamment d'un nombre considérable de charrois à la réquisition de l'ennemi et de 48,262 fr. de différentes denrées, le tout évalué à la somme de 416,337 fr.

Quelque énormes que paraissent ces contributions, elles paraissent néanmoins plus que triplées dans le canton d'Héricourt, puisque le total des dépenses faites pour toutes les communes réunies s'est porté à la somme de 1,262,508 fr. (1). J'ajoute qu'il fut écrasé de logements de soldats, dont 208,433 d'infanterie et 93,158 de cavalerie. Du moins Blamont n'eut à se plaindre ni de brigandage ni de brutalité; mais ici, comme dans d'autres cantons, on éprouva tout ce que peut une soldatesque effrénée, lorsqu'elle n'est pas réprimée par ses chefs.

Cependant le chef-lieu du canton fut plus ménagé que les campagnes, grâce au bon esprit d'un lieutenant du régiment de Kaiser, qui y commanda jusqu'à la fin de mars. Quoiqu'il n'eût sous ses ordres que cinquante hommes, il sut maintenir le bon ordre, réprimer la licence du soldat, calmer les mécontentements du peuple et se concilier l'estime de tous. Les habitants d'Héricourt durent, le 1er mars, à son courage et à sa fermeté de n'être point foulés par 1,500 cosaques arrivés à onze heures du soir aux portes de la ville pour s'y loger militairement et en

(1) Suivant les calculs de M. Marc *(Annuaire de la Haute-Saône pour 1815)*, la dépense de Vesoul et de sa banlieue seulement fut de 4,627,646 francs. *(Note de l'auteur.)*

piller les bourgeois. Il rassembla ce qu'il put de soldats et, à l'aide des habitants, il força les cosaques de bivouaquer toute la nuit. Il n'en est pas moins vrai que la plupart de ceux qui ont logé ont eu à se plaindre de vols, à la vérité de peu de conséquence, et que plusieurs particuliers ont essuyé de mauvais traitements. On cite deux pères de famille qui y ont succombé et un homme percé de trois coups de baïonnette, mais sans danger de mort, pour avoir arraché à plusieurs soldats une femme qu'ils cherchaient à déshonorer. « S'il n'y a pas eu plus de mal à Héricourt, m'écrit-on de cette ville, il n'a pas tenu à une nuée de mégères que les soldats trainaient après eux sous le titre de leurs femmes à jour. »

Les communes rurales furent traitées sans ménagements par les Autrichiens qui, d'abord, n'avaient mis le pied sur le sol français qu'avec une extrême frayeur, et qui, se rappelant la valeur et les exploits de nos troupes en Allemagne, se regardaient comme des victimes qu'on trainait à la mort; [ils] se montrèrent d'autant plus humains qu'ils n'étaient point mal accueillis; ils étaient même rampants et prodigues de protestations d'estime et d'amitié; mais leur crainte une fois dissipée, ils reprirent insensiblement leur caractère féroce et se montrèrent tels qu'ils étaient, spoliateurs, insatiables, brutaux, immoraux, assassins. Un nombre incalculable de paysans, hommes, femmes, enfants même, furent par eux accablés de coups et cent vingt-neuf en périrent. Que pouvait-on attendre d'hommes crapuleux, presque toujours ivres et surpassant en gloutonnerie les animaux les plus voraces? On a vu de ces Allemands manger, dans un seul repas, jusqu'à neuf livres de viande et d'autres buvant à un tel excès que quarante-cinq litres de vin et deux litres d'eau-de-vie suffirent à peine, pour deux jours, à deux soldats qui consommèrent, dans le même espace de temps, trente-six

livres de viande. A Brévilliers, un autre soldat meurt subitement. L'ennemi soupçonne qu'il est empoisonné et déjà on se prépare à sévir contre la commune; on ouvre le cadavre dans l'espérance d'y voir quelques traces de poison, et on y trouve sept livres et demie de lard cru qui avaient étouffé le goinfre.

On n'a point remarqué dans les officiers autrichiens de ces vices grossiers; mais, en général, ils avaient une grande passion pour l'argent. On aura peine à croire que ceux qui étaient stationnés dans la commune de Champey (canton d'Héricourt), après avoir été honorablement traités par leurs hôtes, exigeaient encore cinquante francs à la fin de chaque repas. Ainsi pesaient alors, de la part des Autrichiens sur les malheureux Français, des vexations de tout genre.

Mais heureuses la plupart des communes occupées par les Russes et les Prussiens! Avant l'arrivée des premiers, on les redoutait comme on eût redouté des barbares, ainsi que les Prussiens; et ils ont paru à Melisey et dans plusieurs autres cantons ce qu'ils n'ont pas été dans tous, plutôt comme amis que comme ennemis. Ce n'est point que nulle part on fût dispensé des prestations qui leur étaient dues par le droit de la guerre, mais on les acquittait sans murmure; aussi les vit-on rarement prendre de l'humeur et plus rarement encore se livrer à de mauvais procédés.

Le canton de Melisey fut assez heureux pour loger moins d'Allemands que de Prussiens et de Russes. Dès le 3 janvier, un détachement d'Autrichiens parut à Melisey, puis un second deux jours après, et l'un et l'autre firent des réquisitions extrêmement fortes en foin, paille, avoine, pain, farine, vin, eau-de-vie, eau de cerises, huile, papier, savon, chandelles, etc., le tout pour les troupes du blocus de Belfort, et de la demande à la fourniture ils laissèrent très peu d'intervalle.

Un fort détachement de cavalerie russe (garde impériale), au nombre de huit cents hommes, parut à Melisey, le lendemain 6 janvier; mais cette belle troupe ne fit que passer et n'exigea rien. On ne vit de sa part que des démonstrations très amicales, et elle fit entendre qu'elle allait chercher la paix et le repos de l'Europe.

Le canton de Melisey, situé dans un pays de montagnes difficiles, avait en vain espéré d'être à l'abri du passage de l'ennemi. Le plus grand nombre des communes en furent exemptes par leur situation; mais celles de Melisey, de Saint-Barthélemy et de Montessaux eurent constamment à loger cavalerie, infanterie, artillerie et des troupes de toutes armes, et n'en fournirent pas moins leur contingent des nombreuses réquisitions de toute espèce qui frappèrent le canton. Outre la consommation pour la nourriture des troupes, il a livré, pour les magasins de Lure, Essert près Belfort, Villersexel, Luxeuil et Vesoul, plus de 3,000 quartes d'avoine, 200 milliers de fourrages, 500 quintaux de viande, 50 tonneaux de vin et eaux-de-vie, et quantité d'effets pour les hôpitaux. En général, ceux du canton qui ont reçu les alliés avec honnêteté et courtoisie les ont trouvés sensibles, reconnaissants et faciles à contenter; mais il y avait entre les Russes et les Autrichiens une sorte d'antipathie. Quoique réunis pour la même cause, ils ne voulaient ordinairement ni manger ensemble ni loger sous le même toit.

Les Russes et les Cosaques, dont le nom seul avait effrayé tout le canton de Melisey, ont emporté son amitié et son estime, parce qu'ils ont donné des preuves de probité et de religion; ce que n'ont pas toujours fait les Autrichiens. Tous les alliés avaient des aumôniers; les soldats faisaient leurs prières; mais chez les Russes et les Cosaques c'était avec plus de recueillement. Je me plais à rendre à un logement considérable de Russes, qui étaient à Melisey le sa-

medi saint et le jour de Pâques, cette justice que tous firent le samedi saint l'abstinence religieuse la plus complète. Le jour de Pâques, au lever du soleil, ils montrèrent d'abord par mille révérences la joie qu'ils éprouvaient sans doute de la résurrection du Sauveur; puis, passant de maison en maison, ils s'embrassaient tous avec les signes d'une réconciliation sincère et de la plus franche amitié.

Cependant, le canton de Champagney n'eut pas à se louer des soldats de cette nation. Un escadron logé au Magny n'était composé que de pillards et de mauvais sujets. L'un d'eux, qui avait dérobé un lit de plume, refusa d'obéir à l'honnête colonel qui lui enjoignait de le rendre, et celui-ci, dans un mouvement d'impatience, lui asséna un coup de sabre si violent, que le soldat tomba mort quelques minutes après.

Les alliés étaient entrés dès le 24 décembre dans le canton de Champagney, et, le 3 janvier suivant, ce fut une affluence désespérante d'Autrichiens, de Russes, de Bavarois, de Wurtembergeois, etc. On compte, d'après les états des diverses communes, que ce canton a logé 176,824 hommes; et il serait difficile de calculer à quelle somme se portaient les dépenses faites pour leur nourriture et pour celle de leurs chevaux. L'immoralité et la barbarie signalèrent ces bandes. Un colonel russe se plaignait au curé de Champagney de ce qu'il était à la tête de coquins et de voleurs. Mais les autres alliés, aux vices qu'ils partageaient avec ceux-ci, ajoutèrent l'assassinat de quatre voituriers chargés de la conduite de leurs bagages. Et déjà un attentat horrible avait eu lieu sur le maire de la commune de Frahier, M. Petitpierre, vieillard respectable, qui n'avait pu fournir à un officier dînant chez lui qu'un repas modeste. De là une légère querelle entre les deux; mais, sur la promesse d'un meilleur souper, qui en effet eut lieu, la bonne harmonie se rétablit. Cependant le chef d'esca-

drons, qui avait eu connaissance du motif de la rixe, et ignorant ou faisant semblant d'ignorer la réconciliation qui s'était ensuivie, envoya chercher le malheureux Petitpierre et le condamna à recevoir deux cents coups de schlague. Malgré les supplications pressantes de l'officier et celles des enfants et petits-enfants de la victime et de tous les habitants de Frahier, il fallut subir la peine prononcée par le tigre; et lorsque, après l'exécution, M. Petitpierre était porté dans son domicile, un cuirassier, à mi-chemin, lui donna sur la tête un coup de la poignée de son sabre, et un autre perça du sien l'infortuné maire, qui expira sur-le-champ. Et ce crime, digne des anthropophages, est resté impuni!!!

Un autre genre de mort aussi barbare avait été imaginé, au mois de mars, par un soldat wurtembergeois, qui, souffrant impatiemment les remontrances du curé de Citers, le vénérable Baverey, sur ses excès envers le maire de la commune qu'il avait laissé comme mort des coups qu'il lui avait portés, saisit entre ses bras le vertueux ecclésiastique et le serra si étroitement qu'il en mourut le lendemain.

Ils ne réussirent pas aussi bien dans l'essai qu'ils firent d'un autre genre de mort. Trente à quarante cosaques attachèrent avec une grosse corde les bras du nommé France, de Malbouhans. Ils les serrèrent avec tant de violence que les deux bras se touchèrent liés derrière le dos, et le laissèrent dans ce cruel état toute la nuit suivante et presque toute la journée du lendemain, lui crachant au visage, lui arrachant les cheveux et lui prodiguant toutes sortes d'outrages. La douleur était d'autant plus aiguë que ces bourreaux, comme s'ils eussent cherché à briser les os du patient, semblaient ne vouloir faire qu'un de ses deux bras, en les collant, pour ainsi dire, à l'aide d'un bâton passé dans la corde qui les attachait et que les cosaques

faisaient mouvoir à volonté. Ils le conduisirent, ainsi garrotté, à Giromagny, où ils lui avaient annoncé qu'il serait fusillé. Heureusement, ils furent trompés dans leur espérance. On rendit à France la liberté, mais il eut longtemps à souffrir des suites de ses tortures. A ces horribles scènes joignez plusieurs autres assassinats moins marquants, des coups brutalement distribués à tout propos, des viols fréquents, etc., et vous jugerez ce que doivent nos campagnes à de tels libérateurs, enhardis par l'impunité.

Les alliés n'entrèrent dans le canton de Noroy que le 3 janvier. Le nombre des soldats qui y ont passé, tant pour l'arrivée en France que pour le retour, s'élève à 1,400,000 et 134,412 chevaux. L'estimation approximative des pertes causées par l'invasion est de 21 à 22,000,000. Le contingent du canton de Noroy fut très considérable, à en juger par ses fournitures excessives en tout genre, indépendamment de 100,000 fr. de dettes qu'il a contractées; 116 chevaux, 221 bœufs, 125 porcs volés. 80,906 hommes et près de 40,000 chevaux nourris aux frais des particuliers, ce n'est qu'une partie des pertes essuyées par le canton, car il faut ajouter le prix des comestibles et autres objets requis pour l'état-major de Vesoul, pour le cantonnement de Villersexel et pour les hôpitaux, en pain, en viande, en eau-de-vie, en vin, en foin et paille, farine, légumes, pois, draps, souliers, toile, etc., etc. Les rations du soldat, en viande, ont presque détruit tout le bétail rouge. Qu'on juge des autres communes par le petit village de Vallerois-le-Bois, qui perdit cent tant bœufs que chevaux tués ou volés. Mais ces pertes n'eussent rien été, comparées au sort dont cette commune fut menacée.

Le 2 mars, cinquante soldats cosaques et autrichiens se présentent le soir et veulent loger sans ordre. Les habitants s'y opposent et les soldats veulent entrer de vive

force. Une femme sonne le tocsin, le voisinage vient au secours de la commune, et les pillards sont chassés. Mais, le lendemain, ils arrivent ventre à terre; ils placent des vedettes, enlèvent des otages et se livrent au pillage. Le curé, M. Millet, allait se plaindre au chef, lorsqu'un cosaque lui donne un coup de lance dans le flanc. Soudain, le curé se retire avec quatre ou cinq hommes dans un petit bois voisin; ils font feu sur les pillards, qui prennent la fuite, se croyant assaillis par des forces considérables. L'un d'eux est tué et plusieurs autres blessés. Le général, sur la plainte du chef, ordonne des informations et pense à faire raser le village. Trois jours après, une commission militaire, avec le juge de paix du canton, arrivent chez le curé, qui cherche à leur prouver que les torts ne sont pas du côté des habitants, ce qui n'empêche point les chefs militaires de persister dans leur intention de faire raser le village. A dix heures du soir, le curé, indigné d'une telle barbarie, leur dit : « Vous êtes venus en France pour faire la guerre à Napoléon et non au peuple. Vous ne tenez pas vos promesses; la France sera ravagée, mais vous périrez sur nos décombres. Donnez, en brûlant le village, le signal de l'insurrection; demain, tout le pays sera sous les armes. » Effrayés de cette prédiction, ils partirent sur-le-champ.

« Je voudrais pour l'honneur des alliés, m'écrivait-on de la même commune, avoir à vous citer quelque action louable de leur part; mais nous n'avons vu que des soldats sans discipline, et le plus souvent des officiers sans éducation et sans honneur. Les Autrichiens, surtout, se sont conduits comme des brigands, et les Wurtembergeois ont suivi leurs traces. Les Prussiens avaient plus de police et d'honneur, les officiers russes plus de politesse, et leurs soldats plus de subordination. Les femmes avaient une telle haine pour ces troupes, qu'elles les ont partout fort

mal reçues et qu'elles ont montré dans toutes les occasions beaucoup de caractère. La prostitution n'a pas eu lieu, mais le viol a été la ressource de ces bandits. Une femme de mon village, accouchée de la veille, n'a pu résister à douze chasseurs tyroliens et a failli d'en périr. Il y a plusieurs attentats de cette espèce que ma plume se refuse d'écrire. »

Vers le même temps, à Vauchoux, canton de Port-sur Saône, il se passait, de la part des cosaques, des scènes encore plus révoltantes. Six scélérats de cette troupe eurent l'infamie de tenir par les quatre membres une jeune fille qu'ils violèrent sous les yeux de sa mère, hors d'état de la défendre parce qu'elle était presque à l'agonie. Ils avaient chassé de la commune tous les hommes et toutes les femmes, pour voler à leur aise toutes les habitations. Un particulier mourut des coups de bâton qu'il avait reçus; d'autres eurent les membres cassés par suite des mauvais traitements de cette soldatesque effrénée, et ceux des habitants qui étaient rentrés dans la commune, voulant fuir de nouveau, étaient arrêtés par d'autres cosaques qui les bloquaient. Le commandant de Port-sur-Saône, informé de cet horrible brigandage, envoya un détachement pour rétablir l'ordre; mais ce détachement, trop faible, fut obligé de se replier. Le commandant, étant venu lui-même avec une troupe plus nombreuse, fit charger les cosaques, dont une partie se retira dans les bois, et les autres furent conduits, ainsi que les voitures chargées des objets qu'ils avaient volés, sur la place de Vauchoux, où chacun des habitants fut autorisé à chercher et à reprendre tous les effets dont les cosaques l'avaient dépouillé. Quatre de ces brigands furent conduits à Vesoul et condamnés à mort. Un seul, sans doute le plus coupable, en subit la peine. Observez que ces malheureux n'avaient été condamnés que pour vols et désobéissance, et qu'on avait

glissé légèrement sur le crime le plus infâme, sur l'attentat le plus épouvantable à la pudeur et aux mœurs.

D'autres bandes de cosaques, aussi voleurs que ceux de Vauchoux, n'étaient pas comme eux hardis et impudents. Ils parurent à Ovanches et à Chantes comme des poltrons et des lâches, fuyant quand ils trouvèrent de la résistance. Enveloppés par les habitants de ces deux communes et de quelques autres communes voisines, ces hommes, si redoutables quand ils se croyaient les plus forts, ne tinrent pas contre l'énergie et le courage d'une troupe de paysans. Ils furent honteusement chassés et conduits jusqu'à plus de trois lieues. Les femmes et les enfants mêmes aussi, armés de ce qu'ils pouvaient porter d'instruments tranchants ou contondants, suivaient les hommes et partageaient leur triomphe, et Vitrey, Ouge, la Quarte, etc., prirent à l'ennemi, lors de sa retraite, cent cinquante voitures chargées d'effets volés.

On assure que la plupart des curés morts pendant l'occupation ne l'ont dû qu'aux mauvais traitements, tels que M. Javelat, curé de Mailley. Celui de Vaivre en fut quitte pour des coups de plat de sabre, et le curé de Montigny-les-Dames pour deux dents cassées d'un coup de poing.

Au nombre des calamités dont l'invasion fut la source, on ne doit pas oublier une dépopulation effrayante, occasionnée par l'atmosphère empestée, par la puanteur des soldats. On compte à Gourgeon 150 morts, un plus grand nombre à Combeaufontaine, 60 à Charriez, autant à Vaivre, 53 à Montigny-les-Dames, près de 80 à Pusey, plus de la moitié des habitants de la Neuvelle, etc.

Cependant, il y eut dans la Haute-Saône des cantons où l'ennemi fit moins de scandale et de ravages. Je ne citerai que celui de Dampierre où les alliés arrivèrent le 11 janvier, au nombre de plus de dix mille hommes de toutes armes et de plusieurs nations, commandés par M. de Rai-

gecourt, émigré français. Ce n'est pas que cette troupe ne se fût annoncée par des menaces et en exigeant beaucoup; mais quand elle vit l'attitude du peuple qui demeura ferme et ne parut nullement s'émouvoir, elle se contenta de bien boire et de manger abondamment, à la manière des autres alliés. Ces soldats se permirent quelques vols, mais du moins il y avait bonne justice, car la schlague suivait de près, sans néanmoins les corriger. Beaucoup d'officiers polonais faisaient partie de cette avant-garde et paraissaient avoir des sentiments très français. Il y eut même dans cette troupe des individus, mais en petit nombre, qui à un cœur bon et compatissant ajoutèrent les vertus chrétiennes, une piété tendre et une mortification d'anachorètes.

Presque tous les soldats d'une compagnie stationnée à Arc-sous-Cicon, arrondissement de Pontarlier, étaient doués, ainsi que leur chef, de ces précieuses qualités. Le capitaine (il était Wurtembergeois) et neuf soldats, logés chez le curé de la paroisse, ne lui donnèrent que des sujets d'édification. Modestes, contents de tout, ils mêlaient à leur vin beaucoup d'eau et se faisaient un plaisir de montrer au curé leurs billets de confession et de communion pascales. Le petit nombre de cette compagnie, à qui souvent on avait de graves reproches à faire, étaient sévèrement punis et, lorsque c'était pour vol, le capitaine faisait rendre au propriétaire ce qu'ils avaient dérobé. Je me plais à dire que le sexe fut respecté par tout le détachement et que chaque soldat fut sur cet article important de la plus grande réserve.

Il s'en faut bien cependant que soldats et officiers aient été à l'abri de toute autre espèce de reproche. La troupe dont ce détachement faisait partie avait fait son entrée à Pontarlier le 26 décembre. Elle se montra d'abord avec beaucoup de timidité et de crainte. Ses proclamations garan-

tissaient la sûreté des personnes et des propriétés, et cette garantie ne dura que trois jours, c'est-à-dire autant qu'il en fallut pour être bien assuré que le pays était sans armes et sans secours, et les habitants sans courage. Le fort de Joux n'aurait pu opposer la moindre résistance; la garnison n'était composée que de cent hommes, tous braves ; mais le fort était dépourvu d'armes, de munitions et de vivres. D'ailleurs, plusieurs lettres écrites de Pontarlier à l'ennemi, lorsqu'il était encore à Couvet, l'invitaient, le pressaient d'avancer, l'assurant qu'il serait reçu comme un libérateur. On lui conseillait de ne pas s'approcher trop du château de Joux, parce que le commandant était un homme intrépide et décidé, et on lui indiquait les chemins détournés qu'il avait à prendre pour n'avoir rien à craindre de la garnison de ce château. Des bourgeois de Pontarlier lui portèrent même un grand souper qu'ils partagèrent avec lui et passèrent ensemble la nuit du 5 au 6.

Bientôt cette petite armée se dissémina dans toutes les communes rurales et en consomma dans peu tout ce qui put s'y trouver de comestibles, de viande salée et le bétail presque en entier. Huit jours après l'entrée de ces étrangers, il fallut des magasins en pain, en viande, en avoine, en fourrage, etc., dont ils laissèrent pourrir une partie et vendirent le reste à un vil prix, que les officiers n'avaient pas honte de partager. Comme leurs soldats, ils aimaient avec passion l'argent, et il est telles communes où ils n'ont pas laissé un centime. Leur tarif pour le service d'un repas était un nombre déterminé de couverts et de plats suivant le grade de chacun, et on payait 3 fr. par plat qui manquait et 6 fr. par chaque couvert qui n'était pas occupé; de sorte qu'un colonel ayant droit, en vertu du tarif, à six couverts et à dix plats, se faisait donner, lorsqu'il mangeait seul, 30 fr. pour cinq couverts et 12 fr. pour quatre plats. Il avait ainsi chaque jour, pour deux

repas, en sus de sa nourriture, 84 fr., non compris le café et les liqueurs.

Un autre canton du Doubs, celui de Marchaux, où l'ennemi entra le 8 janvier, a été inhumainement traité, non par les dragons de l'archiduc Jean, mais par les hussards hongrois qui les remplacèrent. Voleurs et brutaux, n'ayant de respect ni pour les maisons ni pour les personnes, libertins à un tel excès qu'ils violaient jusqu'aux enfants, ils consommèrent dans un mois tout ce qu'ils trouvèrent chez les particuliers, foin, paille, avoine, et presque tout le bétail. Une maladie épidémique, qui enleva un grand nombre de personnes, s'était déclarée peu après l'arrivée de ces hussards et, un mois après leur départ, elle continuait encore ses ravages. Les cuirassiers et les artilleurs se sont conduits avec humanité; mais la dernière troupe d'infanterie qui passa dans le canton, le 18 juin, était un composé de barbares qui traitèrent avec une dureté excessive les habitants de Vaire, d'Amagney, de Roche, de Thise, etc.

S'il y eut quelques reproches à faire aux soldats disséminés dans le canton d'Audeux, on ne peut leur imputer de ces traits infâmes ou cruels qui ont épouvanté tant d'autres cantons. Dans celui-ci il fallait, à la vérité, que le soldat eût des vivres en abondance, mais il n'était ni brutal ni brigand, grâce à une scrupuleuse observation de la discipline militaire, dont on peut juger par le trait suivant. Trois des hussards stationnés à Grandfontaine vinrent de nuit frapper à la porte du maire de Dannemarie et piller sa maison. Le lendemain matin, plainte du maire au colonel, en conséquence perquisition des effets volés, présents le maire et son épouse qui les reconnurent, et le hussard à qui on les trouva fut sur-le-champ condamné à être fusillé; peine qu'il allait subir sans les vives instances du maire de Dannemarie.

Je ne dois pas oublier un trait de la présence d'esprit et du courage des femmes de la petite commune de Velesmes relativement à dix-huit ou vingt autres hussards de Grandfontaine qui, pour piller plus à leur aise, avaient choisi le moment où tous les hommes étaient, à un quart de lieue, occupés à une coupe de bois. Ces femmes n'étant pas assez fortes pour chasser les brigands, une d'elles battit la caisse de la commune et bientôt leurs maris et les garçons accoururent de la forêt. Armés de leurs haches, ils attaquèrent les soldats et les mirent en déroute après en avoir blessé plusieurs. Les habitants portèrent contre eux des plaintes au colonel qui les fit punir sévèrement.

Dans tous les passages, la grande majorité des militaires composant les avant-gardes se sont montrés constamment bons et humains, parce qu'on avait eu l'attention de leur préparer des vivres. Plusieurs fois on a entendu les chefs haranguant leurs subordonnés au moment où ceux-ci allaient se rendre dans leurs logements respectifs, leur défendre le vol et toute espèce de vexation, leur recommander de se contenter de ce que la loi leur accorde et de ne point exiger avec rigueur ce que le peuple déjà accablé ne pouvait leur donner sans une gêne extrême. Aussi a-t-on vu des soldats logés chez des particuliers pauvres se borner à l'étape et quelquefois même leur donner de l'argent pour acheter du vin, du lait, etc. Les Polonais surtout ont souvent donné des exemples de frugalité, d'honnêteté et de désintéressement. On a aussi admiré dans un bon nombre de ces alliés l'amour de la religion et la pratique des vertus qu'elle ordonne. Il n'était point rare de les voir prier le matin et le soir, soit dans les maisons où ils étaient logés, soit dans les églises, soit à leur porte lorsqu'elles étaient fermées et refuser le vendredi de manger de la viande pour ne vivre que de légumes et de pommes de terre. Lorsqu'il se manifestait à Dannemarie

quelques mécontentements de la part des soldats pour cause de nourriture, il suffisait au curé de leur promettre qu'ils seraient bientôt servis et il n'était plus question de plaintes. Jamais officier ou soldat ne lui a manqué, et tous ne lui ont parlé qu'avec respect. C'était cependant un de ces prêtres assermentés dont on a dit qu'ils étaient en horreur aux alliés, et que leurs paroisses étaient plus foulées que les autres. Celui de Dannemarie, interrogé par un capitaine bavarois sur les causes de la diversité d'opinions entre les prêtres, se contenta de lui tendre la formule du serment prêté par les uns et refusé par les autres; et la réponse de cet officier fut que tout prêtre devait le prêter, et que ceux qui ne l'avaient pas fait méritaient punition, parce qu'ils s'étaient déclarés, en ne le prêtant pas, ennemis du roi et de la patrie.

On doit donc regarder le canton d'Audeux comme l'un des moins froissés du département. L'ennemi y était entré le 17 janvier, et il n'en sortit que sur la fin du mois de juin. Plusieurs officiers autrichiens regardaient la province de Franche-Comté comme dépendant de leur empereur. Elle devait leur échoir, disaient-ils, d'après les arrangements pris entre les puissances coalisées. Un capitaine de cette nation fit même signer au maire de Dannemarie un serment de fidélité à cet empereur comme à son légitime souverain.

Dans le Jura, ce fut le même esprit chez les troupes qui passèrent ou qui y furent stationnées. Cependant on n'y vit que rarement de ces actes de barbarie et d'un libertinage effréné qui ont si souvent fait gémir ailleurs les âmes honnêtes. Quelques communes de ce département ont néanmoins éprouvé tout ce que peuvent des soldats brutaux, voraces, pillards et immoraux. Celle de Villevieux, canton de Bletterans, est de ce nombre. Les habitants n'eurent cependant à se plaindre ni de deux régiments de

hussards ni de deux compagnies d'artilleurs qui, le 8 janvier, vinrent loger tant à Villevieux qu'à Bletterans. Ils burent et mangèrent beaucoup et volèrent peu. Ils avaient pour chef un M. de Saint-Quentin qu'on a cru être un émigré français et qui était digne de commander. « Vous devez, dit-il au maire, les vivres aux soldats. Vos administrés leur donneront du pain, une demi-livre de viande à chaque homme par jour, une bouteille de deux tiers de vin pour deux à chaque repas et un peu d'eau-de-vie le matin; ne leur donnez pas davantage. S'ils font des menaces ou s'ils vous insultent, vous vous adresserez à moi. » Malheureusement cette troupe, qui ne séjourna que vingt-quatre heures, fut remplacée par trois cents hommes, dragons et cosaques, et ceux-ci, le 10, par trois cent cinquante de la même troupe. Les uns et les autres, m'écrivait-on de Villevieux, n'ont oublié de crimes que l'assassinat. Beaucoup de personnes ont été violemment battues, plusieurs femmes, dont l'une âgée de soixante-quinze ans, victimes de leur brutalité, toutes les maisons pillées. Il eût été inutile de porter des plaintes, surtout contre les pillards, puisque les officiers avaient la bassesse de voler eux-mêmes.

Presque partout ailleurs la conduite des alliés n'offre que les résultats ordinaires des invasions, dépenses énormes en viande, en blé, en fourrages, en argent, en vols de meubles, en perte de bestiaux, voies de fait contre les citoyens. Au bruit de leur arrivée, l'épouvante était répandue partout. Châtelneuf et Saint-Laurent construisirent au centre de leurs forêts respectives une vaste cabane pour y loger au besoin les femmes et les jeunes filles. Les habitants de Saint-Laurent en furent quittes pour la peur; car ceux des alliés qu'on envoya dans leur commune y parurent en amis plutôt qu'en ennemis. On eût dit que l'état-major du général comte Bubna, dont faisait partie le prince de Lichtenstein, était composé plutôt de chevaliers fran-

çais que d'Allemands. A un dîner chez Mme Bouvet, on passa en revue les premières têtes du gouvernement français; Bubna les appréciait bien et les jugeait avec assez d'équité. Il fut assez discret sur le compte de Napoléon. D'autres officiers du même corps le jugeaient assez cavalièrement et disaient hautement qu'il était arrêté par le Sénat de le garder à vue, qu'on allait le détrôner et déclarer régente l'impératrice Marie-Louise.

On a observé, en général, que ces Germains buvaient beaucoup et sans eau, qu'ils étaient sales, dégoûtants, méchants et fous dans le vin. Avant de se coucher, ils passaient plusieurs heures en chemise et pantalon près d'un grand feu, fumaient et buvaient jusqu'à ce qu'ils se missent au lit. L'aumônier, qui était Bavarois, paraissait étonné de la tempérance des prêtres français, avouant ingénument que ceux de son pays faisaient leurs prières, disaient la messe, expédiaient toutes leurs affaires, dînaient de bonne heure et allaient passer le reste du jour au cabaret d'où ils revenaient entre dix heures et minuit sans que personne en parût scandalisé. Ceci me rappelle un fait encore plus dégoûtant arrivé à Fouchécourt, dans la Haute-Saône. Un prêtre, qui se trouvait parmi les soldats prussiens, je ne puis dire en quelle qualité, était, au moment du départ de la troupe pour aller rejoindre l'armée, dans un tel état d'ivresse, qu'il versait le vin à côté de son verre et qu'il mit la bride à côté de la bouche de son cheval, sur lequel il n'eût jamais pu monter sans l'aide du curé du lieu.

Cent cinquante habitants de Châtelneuf qui s'étaient parqués dans une forêt, à une lieue de la commune et loin des routes, eurent une vive alerte à l'approche de l'ennemi. Sept hussards, envoyés au maire pour l'avertir de préparer des logements à 360 hommes, passèrent par hasard dans la forêt où s'étaient retirés les habitants de

Châtelneuf et entrèrent à cheval dans l'enceinte du parc. Ceux de Châtelneuf coururent aux armes et il y aurait eu un engagement si le guide des hussards, qui se rassurait peu sur leur petit nombre, n'eût fait connaître aux habitants le but du voyage de ces Allemands qui ne pouvaient le faire connaître eux-mêmes, dans l'ignorance où ils étaient de notre langue; dès le lendemain, ceux qui parquaient rentrèrent dans leurs habitations où ils jouirent de toute la tranquillité que pouvaient leur promettre les circonstances.

Le canton de Cousance reçut, le 8 janvier, 1,200 hommes de cavalerie, tous bons et honnêtes. Ceux qui, peu après, leur avaient succédé firent beaucoup de mal au pays, et ce fut la faute des habitants. Cette troupe se portait sur Lyon et Augereau l'avait repoussée. Quelques particuliers de Saint-Amour, de Cuiseau, etc., qui se crurent forts sous l'égide du maréchal, de qui ils espéraient au besoin un prompt secours, se réunirent à seize cuirassiers français pour repousser quelques vedettes autrichiennes. Malheureusement, ils firent sonner le tocsin dans les communes voisines et plusieurs vedettes furent massacrées par ces paysans. Peu de temps après, l'armée d'Augereau repassa à Cousance en déroute complète, et les Autrichiens purent exercer librement leur vengeance. Cent soixante-trois maisons furent incendiées par eux sur trois lieues de longueur, depuis Frontenay jusqu'au voisinage de Saint-Amour.

Le canton de Chaussin a été peu foulé. Les troupes alliées y firent leur entrée le 4 janvier, mais elles n'y furent point stationnées. Seulement elles eurent, dans plusieurs communes, des logements passagers ou séjours. A part quelques grossièretés de trois ou quatre officiers sans éducation et des réquisitions trop abondantes, le canton n'a eu nullement à se plaindre. D'après l'estima-

tion des calculateurs, les réquisitions excédèrent, dans les communes qui n'ont point logé, le triple du revenu net de chacun, et le double dans celles qui ont logé. Au surplus, les officiers maintenaient une bonne et sévère discipline, et les soldats, en général, étaient civils, sobres, polis et même religieux, refusant de manger gras les jours d'abstinence, profitant de leur loisir les dimanches et fêtes, quelquefois même les jours ouvrables, pour visiter les églises et assister au service divin.

Le canton de Moissey a vu passer 30,000 hommes, tant de cavalerie que d'infanterie. C'étaient, à ce qu'on a pu en juger, de pauvres soldats; ils étaient mous, lents, craintifs, n'ayant d'ardeur qu'à table, malgré la grande frayeur qu'ils avaient d'être empoisonnés dans les aliments, mais dans le fond bons, tranquilles et très soumis à leurs chefs. Ceux-ci répétaient souvent qu'ils étaient venus en amis chercher une paix dont toute l'Europe avait besoin. Plusieurs d'entre eux ont fait aux pauvres de larges aumônes.

Il a séjourné peu de soldats de différentes armes dans le canton de Saint-Julien. Sa population n'est que de 6,817 personnes, et cependant sa dépense en réquisitions, tant en argent qu'en denrées, bétail, etc., s'est portée à 67,930 francs, et les particuliers n'ont été à l'abri ni des vols ni des mauvais traitements.

Dans le canton de Chemin, beaucoup de soldats, de chevaux, de réquisitions, quelques vols et quelques voies de fait, mais rien qui mérite de trouver place dans l'histoire.

Il existait à deux lieues de Moirans, sur la rivière d'Ain, un pont (le pont de pile) unique dans son espèce, du moins en France. Il était construit en bois, couvert sur toute sa longueur et n'avait qu'une seule arche de 28 mètres d'ouverture. Le préfet du Jura le fit abattre, croyant par

là empêcher l'ennemi, qui arriva le même jour, de pénétrer plus avant. C'était le 3 janvier. 700 hussards et 900 grenadiers hongrois firent leur entrée à Moirans avec quatre pièces de canon. Une partie y fit halte et l'autre se rendit à la pile pour y faire rétablir le pont. L'alarme fut grande à Moirans, car l'ennemi menaçait de tout incendier, si dans la journée le pont n'était pas rétabli. Les habitants de cette petite ville et ceux des villages voisins firent si grande diligence que, dans très peu de temps, ils eurent fait un pont de bateaux dont l'ennemi se contenta. Nulle plainte sur la manière dont il s'est conduit dans le canton de Moirans. Il y a été au contraire humain et nullement immoral.

Le canton de Voiteur eut à loger beaucoup d'Autrichiens, la plupart brutaux, presque tous pillards, soit dans les maisons, soit en pleine rue, où ils ont quelquefois volé montres et argent, le pistolet sur la gorge. Du reste, on ne dit pas qu'ils aient crapuleusement outragé le sexe, comme ont fait trop souvent ailleurs les soldats de la même nation ; mais le canton fut frappé d'une contribution de 500 muids de vin pour les communes ayant des vignes et, pour celles qui n'en avaient pas, les unes à 800, les autres à 1,000 mesures d'avoine. Au départ de cette troupe, un capitaine d'infanterie, qui avait été au blocus de Besançon, dit au curé de Voiteur : « Votre archevêque, avec Jean De Bry et Marulaz, étaient bien notés chez nous. Si nous avions pris la ville, ils étaient bien décidément envoyés en Sibérie. » L'archevêque n'était pour rien dans les affaires militaires, quoique des hommes qui avaient juré sa perte eussent répandu faussement le bruit qu'il était membre du comité de défense; mais il avait publié un mandement très énergique sur l'amour de la patrie, et ses ennemis n'auraient pas voulu qu'il l'aimât. *Inde iræ.*

L'ennemi parut à Salins le 1er janvier, et ce même jour

le fort Saint-André fut attaqué par 60 hommes de cavalerie qui se retirèrent quand M. Pernot eut ordonné une décharge où fut tué un sous-officier ennemi et un cheval blessé (1).

Le 2, M. Pernot fit prisonnier de guerre une ordonnance qui s'était trompée de chemin.

Le 4, sommation par l'ennemi de rendre la ville et ses forts. Réponse négative, et on se retira dans les fortifications.

Le 5, quelques cavaliers arrivèrent dans la ville. M. Pernot fit faire une sortie et les en chassa.

Le 6, à sept heures du matin, le prince de Hesse-Hombourg envoya sommer le fort de se rendre et fit dire qu'il était décidé à brûler les forts et la ville si la garnison se mettait sur la défensive. Le commandant, M. Rouby, écrivit le même jour au prince en ces termes : « Prince, l'honneur et mon devoir m'imposent l'obligation de défendre à toute outrance le poste que Sa Majesté m'a fait l'honneur de me confier. Agissez; je saurai me défendre. » Le prince reçut à merveille M. Pernot, qui avait été chargé de lui porter la réponse du commandant. L'ennemi vint, dans l'après-midi, se poster au-dessous de Bellegarde où était son artillerie et, le 7, après midi, la garnison fit un sortie, blessa un officier et tua plusieurs soldats.

Le 8, on tira deux coups de canon et, des deux boulets, il en tomba un entre le prince et un officier supérieur qui faisaient leur ronde sur les postes avancés.

Le 9, le commandant du fort somma l'ennemi d'évacuer la ville dans un bref délai; et, le 10, réponse du baron de Reichlin, major, au nom du prince, qu'il ne quitterait point cette ville et qu'il la brûlerait plutôt que de la rendre.

(1) Tout ce qui concerne ici le siège du fort Saint-André est extrait du journal de M. Pernot, officier retiré et alors officier de la garnison de cette ville. *(Note de l'auteur.)*

Le 11, l'ennemi ayant tourné le fort sur tous les points, M. Pernot fit faire une sortie de 30 hommes, pour aller chercher des vivres dans une ferme voisine, dont les Autrichiens s'emparèrent le lendemain. Le même jour, ils s'embusquèrent dans les champs, derrière les murailles, d'où ils envoyèrent quelques boulets et obus; et quelques moments après, une troisième sommation au commandant de se rendre, signée du général baron de Scheiler. Même réponse que les précédentes. Tous les jours, quelques coups de fusil tirés de part et d'autre, sans qu'ils aient causé grand dommage.

Le 18, on fit un feu de rempart soutenu par les factionnaires et postes de l'ennemi. Il s'avança néanmoins, mais il fut obligé de reculer avec perte. Le baron de Hons (?), commandant général des Autrichiens, se plaignit à celui du fort Saint-André, prétendant que le droit de la guerre défend de tirer sur les sentinelles. Le commandant de Saint-André prétendit, au contraire, qu'il y avait été autorisé par ces lois mêmes, lorsque les factionnaires étaient placés à portée de fusil devant une place bloquée.

Le 20, un coup de canon à mitraille endommagea fort le poste de l'ennemi le plus voisin du fort.

Le 25, trois coups de canon furent tirés sur la ferme de Salegret, où l'ennemi avait un poste considérable. Les boulets tombèrent tous les trois sur la maison et y firent beaucoup de ravages.

Le 26, l'ennemi fit monter ses pièces d'artillerie et ses munitions sur la côte de Saint-André, le fort n'ayant aucune munition pour l'en empêcher.

Le 27, l'ennemi construit des gabions et des fascines pour placer une batterie sur le plateau.

Le 28, il y forma une batterie de six bouches à feu pour battre en brèche les murs et écraser les bâtiments.

Le 30, l'ennemi tira de cette batterie sur le fort soixante

coups de canon, tous dirigés sur le même point, dans le dessein de faire brèche dans la première enceinte. Il ne put y réussir, ses canons étant du petit calibre. Quatre coups de canon tirés du fort sur la batterie autrichienne enlevèrent faisceaux d'armes, travailleurs, etc.

Le 30, l'ennemi recommença le feu sur l'angle saillant de droite et au front d'attaque, toujours dirigé sur le même point. Il envoya sur le fort 160 boulets et 50 obus. Ces derniers n'ont fait nul dommage à une partie des bâtiments.

Le 1er février, à sept heures du matin, l'ennemi recommença le feu qui fut très vif. Rien ne lui était plus facile, le fort étant sans artillerie et sans munitions de guerre. Il envoya ce jour-là sur le fort 209 boulets et 87 obus. La mitraille tomba en grande partie sur les bâtiments et dans l'enceinte du fort. La garnison était sur pied et dans les retranchements des chemins couverts.

Le 22, n'ayant plus ni vivres ni munitions, et instruit d'ailleurs du succès des armées coalisées, le commandant du fort proposa une capitulation honorable dont les articles furent acceptés.

III.

JOURNAL DE LA DÉFENSE DE BESANÇON

Par le général MARULAZ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE DÉFENSE DE LA PLACE DE BESANÇON

EXTRAIT

DES MÉMOIRES MANUSCRITS DU MAJOR VIGO-ROUSSILLON

JOURNAL DE LA DÉFENSE DE BESANÇON

Du 11 janvier au 21 avril 1814

---

11 janvier

La ville est totalement cernée et les communications sur tous les points entièrement interrompues. L'ennemi est venu attaquer hier soir à neuf heures la porte d'Arènes, à onze heures l'avancée de la porte Notre-Dame ; il a été repoussé sur tous les points : je n'ai eu qu'un homme blessé légèrement.

D'après un rapport particulier, l'ennemi a paru hier au nombre de deux cents hommes de cavalerie à Gy, cent à Marnay. D'autres personnes dignes de foi annoncent que les troupes ennemies se portent en force sur Gray. Un homme qui leur a servi de guide a déclaré qu'elles ont couché la nuit dernière à Voray-sur-l'Ognon au nombre de trois mille hommes, qu'ils ont des détachements assez considérables à Geneuille, Miserey, Châtillon, etc. ; qu'elles ont pris tous les chevaux, bœufs, qu'elles ont pu se procurer pour aller chercher des pièces de canon, du train d'artillerie, etc., à Vesoul et Lure ; qu'un poste d'observation ennemi de quarante à cinquante hommes de cavalerie est établi au-dessus des Trois-Croix, route de Scey-sur-Saône ; que quatre pièces d'artillerie venant de Roche, route de Baume, ont été dirigées sur la forêt de Chailluz, trois quarts d'heure en avant de cette ville.

Le brûlement des maisons qui gênent le feu de la place

se continue pour en accélérer la démolition ; on continue l'approvisionnement en bois pour la citadelle.

La compagnie franche est allée pour reconnaître le village d'Avanne, où l'on annonçait que l'ennemi établissait un pont ; le commandant s'est assuré qu'il n'en existait point, que l'ennemi avait bien fait quelques tentatives pour en établir auprès du village de Rancenay, mais qu'il avait abandonné cette entreprise. L'ennemi n'a point encore paru sur la rive droite du Doubs, dans les environs de ces villages.

12 janvier

Des rapports particuliers assurent que l'ennemi a paru le 10 à Fraisans où, ne trouvant pas de bac, il a continué sa route et est allé passer le Doubs à Orchamps, route de Dole, et s'est porté à Gendrey, se dirigeant sur la Saône.

Dans la nuit, une patrouille ennemie, de quinze à vingt hommes, s'est présentée à l'avancée de Battant : le poste lui a tiré quelques coups de fusil ; des cris plaintifs ont annoncé que l'ennemi avait eu des blessés. Une autre patrouille s'est présentée le matin : elle a également été repoussée.

A sept heures du matin, cent cinquante hommes ennemis se sont présentés à la porte Taillée ; ils ont été vivement repoussés : nous avons eu un sergent et deux soldats blessés, et un tué.

13 janvier

L'ennemi n'a fait depuis hier aucune attaque sur nos avant-postes.

Le sieur Gaudey, de Mamirolle, a déclaré que, d'après une réquisition du maire de ce village, il avait conduit jusqu'à Marchaux deux officiers ennemis ; qu'il avait vu beaucoup de troupes à Nancray, Osse, Champlive, etc. ;

qu'on lui a assuré que le quartier général était à Vieilley, et que toutes ces troupes prenaient la direction de Gray.

M. Pochet a déclaré que le 10, il était arrivé à huit heures du matin à Devecey, Cussey, etc., une colonne ennemie considérable, avec beaucoup de cavalerie, un train d'artillerie et grand nombre de voitures d'équipages, que cette colonne longeait l'Ognon, paraissant se porter sur la Saône ; que l'ennemi avait frappé partout de fortes réquisitions.

Le nommé Farin, de Moncley, a déclaré que cette même colonne avait couché la nuit du 12 au 13 à Pin et environs, qu'elle semblait se diriger sur Gray.

M. Tonnot, notaire, a dit que sa femme avait vu passer à Quingey, les 10, 11 et 12 au matin, une colonne ennemie forte d'environ 7,000 hommes se dirigeant sur Orchamps et prenant ensuite la route de Gray; qu'elle avait enlevé toutes les subsistances, chevaux et bœufs qu'elle avait pu se procurer.

Le maire de Vitreux a rapporté que le 11, 15 dragons autrichiens étaient entrés dans ce village à neuf heures du soir, que ces 15 hommes faisaient partie d'un détachement de 100 qui se dirigeaient sur Gray. Quelques habitants ont indiqué au commandant de cette troupe deux militaires français blessés : il en a interrogé un et l'a laissé aller et n'a point voulu voir l'autre.

M. Jacquin a rapporté qu'environ 40 dragons autrichiens s'étaient emparés de quatre voitures chargées de boulets à Recologne et qu'ils les conduisaient à Gray.

Le rapport du nommé Coquillot porte qu'il a vu beaucoup d'ennemis à Marchaux avec quelques petites pièces de canon, qu'ils semblaient prendre la route de Vesoul. Tous ces rapports s'accordent à dire que l'ennemi exerce dans tous les lieux de son passage de grandes vexations.

Les démolitions et l'armement de la place se continuent avec activité.

14 janvier

L'ennemi n'a fait depuis hier aucune tentative sur mes avant-postes.

On a brûlé ce matin et détruit en avant de la porte Taillée, une petite maison où l'ennemi s'embusquait pour tirer sur le poste près de cette porte. L'ennemi n'a pas osé s'y opposer ; le commandant du poste a été obligé d'arrêter l'ardeur de ses soldats. Les démolitions se continuent.

M. le colonel de Faudoas est sorti ce matin avec 200 chevaux sur la route de Dole ; il doit protéger l'arrivage des subsistances ; 50 hommes de la compagnie franche doivent le rejoindre.

Le nommé Joseph Bourgoin, de Chatillon-le-Duc, a déclaré qu'on lui a dit qu'il y avait à Bonnay 4,000 ou 5,000 hommes.

L'adjoint de la commune de Pelousey a rapporté qu'une colonne ennemie forte de 6,000 à 7,000 hommes, infanterie et cavalerie, était passée hier à Salins, que l'on avait tiré sur elle du fort Saint-André.

M. le maire de Quingey me prévient qu'il reçoit à l'instant une lettre de sa femme qui est actuellement à Poligny, où elle lui annonce qu'une colonne d'environ 7,000 à 8,000 hommes, infanterie et cavalerie, avait passé à Poligny les 7, 8 et 9 de ce mois, se dirigeant sur Lons-le-Saunier, où il y a un quartier général.

On annonce également que 5,000 hommes, infanterie et cavalerie, avec de l'artillerie, sont arrivés hier matin à Dole, se dirigeant sur Auxonne.

On m'informe à l'instant qu'il passe journellement de fortes colonnes ennemies à Vesoul, avec beaucoup d'ar-

tillerie ; on évalue le nombre à au moins 25,000 hommes. On dit qu'elles se dirigent sur Gray et que le quartier général du prince de Schwarzemberg est à Vesoul.

15 janvier

La compagnie franche a attaqué hier un poste de cavalerie ennemie établi aux Trois-Croix (route de Nancy) ; elle a tué deux hommes et blessé un troisième ; elle est partie vers les quatre heures du soir pour rejoindre le détachement de 200 chevaux sur la route de Saint-Vit.

A huit heures un quart du soir, sept Suisses ont déserté de la citadelle. Le mot d'ordre a été changé sur-le-champ partout. L'ennemi a diminué le nombre de ses postes et sentinelles sur les montagnes derrière la citadelle ; il n'a fait aucune tentative sur nos avant-postes.

Les démolitions éprouvent des lenteurs faute de bras. L'approvisionnement du bois pour la citadelle se continue. Un rapport particulier a annoncé ce matin que 100 hommes de cavalerie sont arrivés à minuit à Thise, village à une lieue de cette ville, entre les routes de Lure et de Baume, qu'ils y ont ordonné le logement et les vivres pour 600 autres qui paraissent y être arrivés aujourd'hui ; qu'on a vu repasser dans ce même village six pièces d'artillerie et environ 100 voitures d'équipages, prenant la route de Baume, que l'ennemi a un grand nombre de postes et de vedettes depuis la route de Baume jusqu'à celle de Nancy, de manière à ne pouvoir y pénétrer. Je présume que cette ligne de postes est établie pour couvrir un mouvement que l'ennemi fait en ce moment. Des paysans ont assuré avoir entendu des coups de canon dans la direction de Gray.

16 janvier

Le temps a été si mauvais qu'il a été impossible de travailler aux démolitions. L'ennemi n'a fait aucun mouve-

ment. J'ai autorisé M. Clerc, substitut du procureur impérial, à mettre en liberté 92 contrebandiers dont les punitions allaient expirer, et ce d'après sa demande.

Les 200 hommes montés qui étaient allés en reconnaissance sur la route de Dole sont rentrés aujourd'hui, d'après mes ordres, ainsi que la compagnie franche.

Un parlementaire s'est présenté aujourd'hui à trois heures à la porte Battant ; il a été reçu hors la barrière : il disait vouloir me parler en particulier ; un officier de l'état-major lui a fait connaître que je ne parlais jamais à un ennemi.

Les postes de l'ennemi, depuis Palente jusqu'aux Trois-Croix, route de Nancy, sont doublés ; un espion m'a rapporté qu'il était impossible de passer entre.

Un autre espion, venant de Lure, m'annonce y avoir vu 1,500 cuirassiers et de l'infanterie sur la route.

L'ennemi a fait relever le cadavre d'un Français tué le 11 en avant de la porte Taillée, l'a attaché sur une planche, et jeté à la rivière qui l'a porté sur la ville ; il a été recueilli et enterré.

17 janvier

Des paysans venus de Saint-Hippolyte assurent que, depuis quinze jours, l'ennemi n'est plus dans ces parages, et qu'il travaillait à la démolition du château de Blamont.

Le sieur Prelet, employé dans les Droits réunis à Nevers, a déclaré que le 15, à huit heures du matin, il a entendu à Dole une forte canonnade dans la direction d'Auxonne, que 1,500 hommes qui étaient à Dole en étaient partis de suite prenant la direction d'Auxonne ; cette canonnade a duré depuis huit heures du matin jusqu'à midi moins un quart. On croit que les troupes ennemies devant Auxonne sont commandées par le prince de Wurtemberg. Ceci m'a été confirmé par deux espions.

Hier, vers les trois heures après midi, on a vu plusieurs officiers supérieurs ennemis visiter leurs postes sur le front d'attaque de la citadelle ; ils paraissaient examiner la position ; ils sont restés hors de la portée du canon.

Les démolitions continuent ; des mesures ont été prises avec MM. les chefs de corps pour diminuer sans danger le nombre des hommes de service et fournir un plus grand nombre d'ouvriers pour accélérer les démolitions. M. le maire a également été invité à fournir pour cet effet tous les maçons, charpentiers, etc., existant en ville.

D'après la délibération prise avec MM. les chefs ou commandants des corps ou détachements, il a été résolu que, vu le peu de fonds existant dans la caisse de M. le payeur de la division, la solde pour MM. les officiers et soldats serait suspendue, et qu'une somme de 50,000 fr. serait répartie entre chacun des commandants en raison de la force de leur corps ou détachement pour acheter du sel et des légumes pour le soldat, afin de ménager les approvisionnements de siège.

18 janvier

Une reconnaissance de 200 hommes, infanterie et cavalerie, a été poussée ce matin par mes ordres sur la route de Vesoul. M. le major du 64e, qui la commandait, a divisé sa troupe de manière à tourner un poste d'infanterie ennemie placé au-dessus du village de Saint-Claude, près d'un moulin à vent. Il a fait sept prisonniers et tué six hommes. Le nommé Baudouin, sergent au 64e, s'est particulièrement distingué dans cette petite affaire : c'est un militaire qui a vingt-deux ans de service, décoré de la croix de la Légion. Après lui avoir donné une gratification, je l'ai fait nommer sous-lieutenant au même régiment ; je sollicite de Votre Excellence (*sic*) la confirmation de cette nomination. Les prisonniers m'ont déclaré qu'ils faisaient partie de

deux bataillons placés l'un aux Trois-Croix (route de Nancy), et l'autre sur la même hauteur (route de Vesoul).

Les nommés Mercier, hussard du 6e régiment, et Longuet, chasseur au 6e régiment, ont déclaré qu'ils avaient été faits prisonniers avec neuf de leurs camarades à Essertenne (Côte-d'Or), où ils étaient 22 hommes; qu'ils faisaient partie de l'escorte de M. le sénateur comte Valence, qui les avait renvoyés de Mirebeau à Essertenne; qu'ils se sont échappés plusieurs avec leur officier à Fretigney, que depuis ce village jusqu'à Besançon, ils n'avaient vu que de petits postes ennemis.

Une lettre de Dole en date du 16 fait connaître que, depuis le 12, il est passé dans cette ville plus de 25,000 hommes, infanterie et cavalerie; on a remarqué parmi les chefs les princes de Wurtemberg et de Lichtenstein; qu'hier matin une canonnade s'est fait entendre du côté d'Auxonne, dont la garnison avait fait une sortie vigoureuse qui a repoussé l'ennemi loin des murs. Plusieurs blessés ennemis, venant d'Auxonne, arrivaient à Dole.

Suivant le rapport de mes espions, confirmé par les particuliers, l'ennemi continue à exercer de grandes vexations dans tous les lieux de son passage. Les paysans sont outrés; déjà ils ont fait feu sur lui, d'autres en ont assassiné.

Un conducteur de diligence, parti de Lyon le 11, a déclaré avoir vu des postes ennemis à deux lieues de Bourg; que les habitants de cette dernière ville avaient pris les armes et s'étaient portés à sa rencontre, qu'ils avaient fait des prisonniers et tué quelques hommes. Il dit aussi qu'on organise des compagnies franches à Lyon, et que quelques centaines de hussards avaient été dirigés sur Pont-d'Ain.

Le nommé Jean-François Tisserand a rapporté que l'on entendait le canon depuis Gray dans les directions de

Langres et Auxonne ; qu'il avait vu arriver à Gray 25 ou 30 voitures chargées de sept à neuf blessés, parmi lesquels il y avait un colonel.

19 janvier

Les reconnaissances du matin ont rencontré l'ennemi dans les villages de Chemaudin, Pouilley et Pelousey, d'où il a été chassé avec perte.

L'ennemi a fait faire une tranchée sur la route de Lyon, à une demi-lieue de Besançon ; il n'a pu jusqu'à présent achever cet ouvrage. J'ai fait tirer sur les travailleurs. Il se retranche derrière la citadelle, mais hors de vue.

Un espion m'a rapporté que 14,000 hommes, infanterie et cavalerie, avec 25 pièces de canon, étaient partis le 16 de Gray : la moitié de cette colonne a pris la route de Dijon; elle a couché le 17 à Essertenne et a dû entrer le 18 à Dijon, qui était occupé depuis le 16 au soir par des troupes légères. Le prince de Hesse-Hombourg était à Essertenne; l'autre moitié a pris la route de Langres. Ce même homme a vu à Gray 150 blessés venus des environs de Langres; un de ces blessés lui a dit qu'on s'était battu au Fayl-Billot (Haute-Marne), que 300 Français y avaient fait 800 prisonniers. On disait à Gray qu'il y avait à Langres une armée française de 36,000 hommes. Il n'a vu dans toute la route que des pièces de 3 et de 7. Le 18 janvier, il n'y avait à Gray que huit pièces d'artillerie, 800 hommes avec le prince de Lichtenstein; l'ennemi y faisait une tête de pont.

On assure que l'ennemi rétablit le pont de Pontailler avec des barques qu'il a fait descendre de Gray. Un prisonnier de guerre venant d'Épinal dit y avoir vu plus de 15,000 hommes avec 18 pièces de canon. Il rapporte qu'il est passé à Épinal près de 15,000 hommes et 2,000 à Luxeuil.

Le prince de Schwarzemberg était encore à Vesoul le 18

avec environ 5,000 hommes et quelques pièces d'artillerie. Les ennemis qui cernent cette ville brisent toutes les faux, fourches ferrées et autres instruments en fer qu'ils peuvent trouver, dans la crainte que les habitants s'en servent contre eux.

On m'assure que le comte de Zerki fait prêter serment aux autorités françaises de ne rien entreprendre contre les alliés.

20 janvier

Le nommé Bougaud, sergent au 154e, a déclaré avoir vu à Dole, hier 19, environ 200 grenadiers autrichiens avec quelques cavaliers; que journellement il passait dans cette ville beaucoup de troupes ennemies, principalement de la cavalerie, que ces troupes ne logeaient presque jamais en ville parce que le maire, disait-on, n'avait pas voulu que les habitants prissent les armes lorsque l'ennemi s'est présenté devant la ville en petit nombre et qu'il avait fait rétablir le pont après la première sommation que l'ennemi lui en avait faite.

Il a rapporté qu'il avait vu près d'Auxonne environ 7,000 ennemis avec deux pièces de 12 et plusieurs autres petites pièces de campagne, qu'ils établissaient un camp à Pointre, dans les environs de la ville ; qu'ils avaient été repoussés à trois attaques différentes avec perte, que plusieurs blessés arrivaient à Dole, que ces blessés témoignaient beaucoup de mécontentement contre leurs généraux qui leur disaient qu'ils ne trouveraient point d'ennemis en France où on les attendait à bras ouverts; que la garde nationale de Saint-Jean-de-Losne, avec les officiers retraités, se défendait avec vigueur, ainsi que celle de Pontailler, où le pont sur la Saône avait été rompu et que l'ennemi avait été obligé d'aller passer cette rivière jusqu'à Gray ; enfin, que partout où il a passé, il a vu les habi-

tants indignés contre l'ennemi qui continuait d'exercer partout de grandes vexations.

L'ennemi n'a fait aujourd'hui aucune tentative; les reconnaissances ont repoussé ses avant-postes jusqu'à une lieue et une lieue et demie.

On continue avec activité les démolitions.

21 janvier

Un déserteur autrichien, arrivé ce matin, a rapporté qu'il existait à l'entour de cette ville trois régiments d'infanterie de chacun deux bataillons; ces régiments sont Bellegarde, Reiner, Reuss-Grätz, forts ensemble de 3,000 hommes; le régiment de dragons [de l'archiduc] Jean, le régiment de hussards Cobourg, sous les ordres du prince de Cobourg; qu'il y avait 16 pièces de canon de campagne, qu'il attendait de la grosse artillerie.

Le nommé Helle, de Château-Lambert (Haute-Saône), a vu passer à Dole 1,000 hommes, cavalerie et infanterie, avec environ 15 pièces d'artillerie de campagne, et 400 hommes à Saint-Vit.

Un homme de confiance, qui était au fort de Joux le 20, m'a rapporté que la garnison continuait à se bien défendre, que dans une de ses sorties elle avait enlevé à l'ennemi 8 à 10,000 rations de pain et plusieurs sacs de farine dans un moulin; que l'ennemi continue à faire de grands approvisionnements à Pontarlier, qu'il les réunit dans la maison des ci-devant Carmes et dans la halle, que ces approvisionnements proviennent des réquisitions qu'il a frappées à Salins, Poligny et Arbois, qu'elles consistent principalement en vin, eau-de-vie, etc.

22 janvier

Jusqu'à ce moment [on a] démoli à Bregille neuf maisons, une grande partie de l'église et sept murs de clôture; il reste

encore à démolir 28 maisons, 18 murs de clôture : on a mis le feu à toutes, excepté une seule. Aux Chaprais et à la Mouillère, il y a 29 maisons brûlées, plusieurs murs et 13 maisons démolies; il en reste 27 à démolir.

En avant de la double couronne, on a démoli 20 maisons ou baraques et plusieurs murs de clôture; il en reste 13 à démolir. A Canot, la démolition de plusieurs maisons est avancée.

Le nommé Bourgeois a déclaré avoir quitté Nancy le 15 à neuf heures du matin; qu'il avait vu près de la ville plusieurs vedettes ennemies, placées sur la route de distance en distance. Beaucoup de voitures, escortées de corps nombreux de cavalerie et d'infanterie, qu'il évalue à 40,000 hommes, se dirigeaient sur Nancy. Il a vu à Vesoul beaucoup de troupes et seulement quelques détachements depuis Vesoul à Besançon ; 400 hommes et quelques pièces d'artillerie avaient couché le 21 à Rioz et étaient arrivés ce matin a Voray.

Un autre particulier a annoncé avoir vu passer à Vieilley et Bonnay deux voitures de maître.

Les nommés Humbert et Mathieu, peigneurs de chanvre, ont rapporté avoir vu environ 1,500 hommes, infanterie et cavalerie, qui, traversant les forêts, sont allés passer la Saône à Baulay ; ils ont vu près de Port-sur-Saône une armée considérable en bataille dans la campagne; en sortant de cette dernière commune, ils ont rencontré une voiture très riche escortée par un nombreux piquet de cavalerie d'élite; on suppose que c'était le prince de Schwarzenberg. La route depuis Port-sur-Saône à Vesoul était couverte de caissons. Ils ont vu 16 pièces de canon de différents calibres à Rioz et plusieurs caissons qu'ils ont encore vus ce matin à Voray.

Le sieur Girod est venu me demander hier un entretien particulier, disant avoir des affaires de la plus haute im-

portance à me communiquer. Il m'a déclaré qu'il venait de Novillars où le quartier général ennemi est établi dans son château; que sur la cheminée du prince de Cobourg il avait vu un projet où il paraissait qu'il aurait voulu attaquer la citadelle après s'être emparé des hauteurs de Bregille et Chaudanne, mais que le prince lui avait dit que cette entreprise offrait trop de difficultés; il avait résolu d'attaquer la ville du côté de la double couronne; que le général autrichien était très fâché de ce que je n'avais voulu parler en personne à son parlementaire; qu'en causant avec quelques officiers de son état-major il aurait dit que le prince [de Lichtenstein] donnerait tout ce qu'on voudrait si on voulait rendre la ville et la citadelle, 4 ou 500,000 florins. Cette déclaration m'ayant semblé qu'il pouvait être d'intelligence avec l'ennemi pour sonder mes intentions et ensuite les lui faire connaître, j'ai donné les ordres nécessaires pour faire surveiller le sieur Girod, et faire fouiller toutes personnes qui sortiraient de chez lui et se présenteraient à la porte pour sortir de la ville.

23 janvier

On a démoli deux maisons et un mur de clôture à Bregille; aux Chapraïs on a brûlé une maison et on en a démoli deux; on a continué à démolir en avant de la double couronne et à Canot. Il a été ordonné aux propriétaires qui ont des arbres, haies ou autres clôtures à 250 toises des fortifications de la place de les démolir dans le délai de trois jours; et en cas de non-exécution on les fera couper par les troupes de la garnison à qui le bois appartiendra.

L'ennemi ne fait aucune tentative; il continue à tendre des pièges à nos découvertes qu'elles savent très bien éviter. Tous les rapports s'accordent à dire qu'il avait fait afficher que tous les habitants chez lesquels on trouverait des armes seraient mis à mort.

24 janvier

Le nommé Jean Goulot rapporte qu'il était dans les environs de Cernay le 11, d'où l'ennemi était parti pour se porter dans les Vosges; que Belfort tenait bien, que l'ennemi, après avoir tenté une escalade où il avait perdu 2,000 hommes, se contentait d'observer la place; qu'il a ouï dire que Huningue, Neufbrisach et Schlestadt n'étaient observées que par très peu de troupes; qu'il a vu à Ronchamp un régiment de cuirassiers et un de lanciers, qu'à Villersexel il a vu défiler beaucoup de troupes de la garde et des équipages; qu'on lui a dit que l'empereur de Russie y était déjà passé se dirigeant sur Vesoul, qu'on y attendait l'empereur d'Allemagne; que l'ennemi fait des magasins à Marchaux où il a vu quelques mortiers et obusiers.

Les nommés Salmon et Pichon, officiers retraités, venant de conduire des conscrits du département du Doubs à Gênes, ont vu à Lyon tout le monde prendre les armes. Ils ont rencontré le 17, depuis Mirebeau jusqu'à Gray, une colonne ennemie forte de 18,000 hommes, infanterie et cavalerie, sous les ordres du prince de Hesse-Hombourg, 36 pièces de canon, beaucoup de bagages, se dirigeant sur Dijon, à Gray beaucoup de cavalerie, quelques chevaux de frise en avant du pont et 4 pièces de 3. Ils ont vu à Vesoul l'empereur de Russie et le roi de Prusse; on y attendait l'empereur d'Autriche; sa garde y était déjà arrivée; il y passait aussi beaucoup de troupes; à Voray, on leur a dit que le parc d'artillerie qui y était avait été dirigé par Laissey, où il a passé le Doubs, pour venir probablement derrière la citadelle. J'ai été instruit que l'ennemi faisait des échelles de ce côté-là; tout est préparé pour le bien recevoir, s'il vient nous attaquer sur ce front.

Le service de la place se fait assez bien, les rondes sont fréquentes, la garnison est fatiguée du service à cause du

grand nombre d'ouvriers employés aux démolitions. Ils sont dirigés par les généraux Valette et Pageot, qui sont très mal secondés par la garde nationale. Les reconnaissances se font journellement ; celle sur la route a ramené hier treize voitures chargées de foin, paille et autres denrées ; elle était commandée par le major du 37e. Un homme de ce détachement n'a point reparu, non plus qu'un officier de la ville qui a voulu profiter de ce détachement pour aller à la chasse. Cet officier faisait fonctions d'adjudant de place.

Les capotes pour la troupe se confectionnent : 700 sur 3,000 demandées ont été remises aux différents régiments. On a entendu aujourd'hui le canon dans la direction de Gray. Rapport de M. de Faudoas.

25 janvier

Les démolitions sont allées bon train hier. Il est mort hier à l'hôpital onze hommes, et aujourd'hui sept.

Le nommé Claude-Thomas Jeudi, messager, arrivé aujourd'hui de Dijon, d'où il est parti le 20, a rapporté que l'ennemi y était entré le 19, après avoir tourné la ville par les montagnes, et intercepté les communications sur tous les points ; qu'il a entendu dire qu'il y avait 25,000 Français à Avignon, 40,000 à Lyon, qu'on avait armé la garde nationale de Lyon avec 6,000 fusils, que l'esprit public était très bon dans le midi, que Chalon-sur-Saône était occupé par l'ennemi ; qu'il a vu un parc d'artillerie près Pontailler, que l'ennemi avait un camp de 4,000 hommes à Sampans, près d'Auxonne, où l'on avait vu 12 pièces de 13, que l'ennemi avait fait sauter la poudrière de Vonges, qu'il en avait enlevé deux barils de poudre et tout le salpêtre qui y était ; qu'il avait entendu dire que les maires des deux Saint-Jean-de-Losne et plusieurs notables habitants étaient emprisonnés à Sampans ; qu'on lui avait dit à

Dole qu'il y avait et arrivait journellement beaucoup de malades de l'armée ennemie, qu'il en mourait en quantité, que leur maladie venait d'avoir trop mangé.

26 janvier

On a continué hier les démolitions, mais on ne peut obtenir d'ouvriers de la garde nationale. J'ai ordonné que tous les arbres, haies, clôtures, etc., qui peuvent favoriser l'ennemi à 250 toises de la place, soient coupés par les propriétaires dans les trois jours, après lesquels ils seront coupés par la garnison dont le bois sera pour elle.

Le nommé Petit, sergent, qui a conduit des conscrits à Alexandrie, n'a point rencontré d'ennemis depuis cette dernière ville jusqu'à Saint-Claude (Jura), où il a vu quatre hommes escortant huit voitures de fusils qui avaient été pris à Lons-le-Saunier. On dit que le général Brunn est du côté de Lyon.

Claude-François Pauthier, de Cour-lez-Baume, a rapporté que des régiments ennemis continuaient à passer par Baume, se dirigeant sur Vesoul, qu'il a vu deux parcs d'artillerie; que l'ennemi finissait un pont à Vaire, qu'il y avait un parc d'artillerie, beaucoup d'infanterie et de cavalerie; qu'il est, à ce qu'il a entendu dire, dans l'intention de diriger cette artillerie dans laquelle il a remarqué des pièces de 13 et des mortiers, du côté de la Chapelle-des-Buis (front d'attaque de la citadelle).

Le nommé Denis Clerc, venant du fort de Joux, a déclaré que ce fort avait été rendu à l'ennemi le 17, à trois heures de l'après-midi, faute de vivres. Cet homme m'ayant paru suspect, attendu qu'il n'a pas pu me dire le numéro de son régiment, le nom de son commandant ni le numéro du régiment d'infanterie qui y est en garnison, qu'au contraire il les a déclarés faux, a été mis en prison jusqu'à nouvel ordre.

Les reconnaissances de ce matin ont été arrêtées aux postes de Charmont et de Battant, l'ennemi s'étant embusqué dans les masures dont j'ai ordonné la démolition pour demain matin.

Un paysan de Pouilley a déclaré qu'il avait servi de guide, pour aller à École, à un général autrichien qui se faisait précéder par 150 dragons de Latour, et qui le suivaient; qu'il paraissait qu'il n'avait pas trouvé cet endroit convenable, et qu'il avait pris un guide pour le conduire à Chatillon. Il a dit également que des gens de Vitreux avaient rapporté que le canon entendu hier, qu'on supposait venir du côté de Gray, venait du côté d'Auxonne.

27 janvier

Trois hommes du 2e régiment d'infanterie de ligne, dont deux en faction, ont déserté ce matin à quatre heures; ils ont laissé leurs armes, leurs sacs et leurs capotes.

Les démolitions se continuent.

Les découvertes ont chassé l'ennemi des maisons près de la ville, où il s'était embusqué ce matin.

Un espion a rapporté qu'il avait entendu dire que 20,000 hommes de nos troupes étaient sortis de Lyon, pour se réunir à l'armée du maréchal Suchet; que les bourgeois s'étaient chargés de la défense de leur ville; qu'on avait affiché à Dijon que 200,000 hommes de cohortes urbaines étaient arrivés au camp de Joigny, que l'empereur avait ordonné à toute la gendarmerie de France de se réunir dans les différents camps qui leur étaient assignés, avec tout ce qu'il y a d'infanterie et de cavalerie dans les dépôts; que par ce moyen, l'empereur avait réuni près de 700,000 hommes.

Deux femmes de militaires, parties ce matin de Byans, ont déclaré avoir entendu une vive canonnade du côté de Salins, qui a duré depuis les deux heures après midi jus-

qu'à la nuit; elles avaient entendu dire par un homme venu hier de cette dernière ville, qu'on lui avait dit que le maire de Salins avait refusé de remplir une réquisition frappée par l'ennemi, attendu qu'il voulait conserver ses subsistances pour l'armée française dont l'avant-garde était à Champagnole; que cette armée, disait-on, était forte de 125,000 hommes, ce qui avait fort réjoui les habitants qui gémissent des vexations que l'ennemi leur fait éprouver; qu'il continue de frapper des réquisitions en tout genre; que la garnison du fort Saint-André avait, dans une sortie, fait des prisonniers, entre autres des officiers, et qu'elle avait enlevé un magasin de vivres destiné à l'ennemi.

28 janvier

L'ennemi a commencé aujourd'hui des travaux depuis le bois de Chalezeule jusque sur la montagne de Bregille; ces travaux sont hors de la portée du canon de la citadelle et hors de vue de la ville. On a démoli hier une maison à Bregille, une autre aux Chaprais, et deux en avant de la double couronne.

Une reconnaissance d'aujourd'hui a tué trois hussards hongrois qui, après avoir été cernés, ont refusé de se rendre; leur grand'garde s'étant portée en avant a essuyé, de la part des nôtres, un feu très vif; on a observé, par le désordre qu'on a remarqué dans leurs rangs, que plusieurs avaient été blessés.

Le nommé Claude Maine, de Voray, a dit qu'il voyait passer journellement dans cette commune beaucoup de malades allant à Vesoul; il a entendu dire que beaucoup de paysans des environs de cette dernière ville sont requis pour aller travailler à des retranchements à Port-sur-Saône; que l'ennemi lève des contributions en argent dans le département de la Haute-Saône.

Le nommé Berger a déclaré qu'il avait quitté Clèves le

1er janvier, que les Prussiens avaient passé le Rhin le 25 décembre à Grieth et à Marienbaum, que le duc de Tarente commandait l'armée française dans ces cantons ; qu'il avait vu une armée française extrêmement nombreuse dans les environs de Metz, qu'il avait rencontré les premiers ennemis à Neufchâteau, le 17 ou le 18 de ce mois, qu'il avait entendu dire que 15,000 hommes de la garde avaient égorgé les avant-postes ennemis dans les environs de Langres et que, dans un combat particulier, nous leur avions fait 800 prisonniers ; qu'il avait vu au Fayl-Billot un parc d'artillerie où il a compté 35 pièces de canon, qu'il en avait vu également un à Scey-sur-Saône et un à Fretigney, qu'on lui a dit qu'à Combeaufontaine, les empereurs d'Autriche et de Russie avaient couché ; qu'il présume que les forces de l'ennemi qu'il a vues peuvent s'élever à 35 ou 40,000 hommes; que partout les habitants sont dans la désolation et fort mécontents, que l'ennemi avait fait afficher une proclamation tendant à faire rentrer les habitants dans leurs maisons sous peine de les voir brûler, que dans tous les villages où il a passé, l'ennemi avait brûlé deux, quatre ou six maisons.

Le nommé Masson, fusilier au 37e, a déclaré avoir été fait prisonnier à Toul avec 400 des nôtres ; qu'il s'était échappé des mains de l'ennemi dans les environs de Toul, que l'armée française se retirait sur Châlons, qu'il a vu beaucoup d'ennemis sur sa route, mais peu dans les environs de Besançon.

Le nommé Tochot, salpêtrier, venant de Delémont, a rapporté qu'il avait entendu dire que 30,000 Suisses prenaient les armes contre nous ; que M. d'Andlaw de Fribourg était gouverneur du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, du Jura et du Doubs pour les ennemis, et M. de Neveu de la ci-devant principauté de Porrentruy ; que le prince de Lichtenstein avait quitté Saône pour se porter à Vaire.

29 janvier

L'ennemi a tenté trois fois pendant la nuit dernière de surprendre le petit poste à l'avancée du cavalier de Charmont et trois fois il a été vigoureusement repoussé.

L'ennemi a brûlé hier soir une maison près de Palente, route de Baume; ce matin, il a montré de nombreux piquets de cavalerie sur la route de Vesoul, à une demi-lieue de cette ville.

On a démoli deux maisons à Bregille, deux aux Chaprais et quatre en avant de Battant : le mauvais temps retarde beaucoup cette opération.

Sept femmes publiques ont été mises hier hors de la ville.

Le nommé Migot a rapporté qu'un général ennemi devait s'établir aujourd'hui ou demain à École, où l'on préparait des approvisionnements, qu'il a entendu dire aux Autrichiens qu'ils désiraient beaucoup la paix, que l'infanterie particulièrement exerce beaucoup de pillage.

30 janvier

Pour ménager nos ressources, j'ai donné les ordres nécessaires pour que les rations de pain dues en nature à MM. les officiers leur soient remboursées en argent à raison de vingt centimes la ration, à compter du 10 de ce mois.

A compter du 1er février, la ration de viande sera réduite à 6 onces au lieu de 8 pour tous les militaires quels que soient leurs grades, et à 12 onces au lieu de 16 pour les militaires malades aux hôpitaux.

A compter du même jour, la ration de fourrage sera également réduite à 4 kilogrammes de foin, 5 de paille et un demi-boisseau pour tous les chevaux. J'ai également ordonné un recensement général de toutes espèces de den-

rées existantes dans la place, afin d'avoir quelques données sur l'état des ressources qui y existent.

Les démolitions se continuent avec activité. Une reconnaissance faite par la compagnie franche s'est avisée de tirer quelques coups de fusil sur les hommes armés qui protègent les travailleurs, ce qui a retardé un peu l'ouvrage; heureusement nous n'avons eu aucun blessé. L'ennemi, d'après le rapport des reconnaissances, paraît avoir augmenté le nombre de troupes qui forment le blocus de cette place; il a fait des tranchées sur les routes de Vesoul et Gray, mais bien hors de portée; ceci est confirmé par le dire de plusieurs habitants et le rapport du nommé Chaney, homme de confiance. L'ennemi paraît vouloir établir son quartier général à École ou Pirey où il avait 30 soldats par maison; il a doublé la ligne de ses avant-postes.

31 janvier

L'ennemi s'est opposé hier par un feu très vif à la démolition des maisons en avant de la double couronne; il ne nous a fait aucun mal, et on a démoli quatre maisons, deux murs de clôture et recalé quelques décombres.

Au moyen de trois barques, l'ennemi a effectué un passage de la rivière du Doubs en aval près le village d'Avanne où il a 300 hommes.

On a remarqué ce matin un mouvement qui n'est pas ordinaire dans la ligne ennemie. Un déserteur autrichien du régiment de Bellegarde, Français d'origine, a déclaré qu'il y avait cinq régiments d'infanterie qui bloquaient la place et deux de cavalerie; qu'il pensait qu'il y avait en tout 10,000 hommes.

A trois heures de l'après-midi, les travailleurs à Bregille ont été prévenus que l'ennemi faisait quelques mouvements sur la montagne qui couronne ce village. Un détachement de 25 hommes du 154e régiment est allé le

reconnaître : la fusillade s'est engagée et le poste de Beauregard a pris part à l'action (ce poste est placé dans une espèce de fort, à demi achevé, construit pendant la Révolution; il est situé à moitié côte du mont Bregille, et domine la ville au nord-est). M. le major du 154e s'est aussitôt porté en avant avec le reste du détachement des travailleurs, en réserve au village de Bregille. L'ennemi, avec environ 1,500 hommes, occupait le revers de la montagne de Bregille, qui domine ce fort à trois quarts de portée de fusil; cette position n'était plus tenable, et j'ai ordonné la retraite, qui a été très bien exécutée, sous la protection du feu de l'artillerie de la place et de la citadelle, par un nombreux poste placé à la tête du pont de Bregille et par le détachement de travailleurs qui était en réserve au village de ce nom. Le feu a duré jusqu'à la nuit; notre perte consiste en 29 blessés et 3 tués; celle de l'ennemi a dû être bien plus considérable.

J'ai profité du moment où le feu avait cessé pour aller visiter tous les postes qui avaient été doublés et j'ai fait porter aussitôt cent hommes du 93e, sous les ordres d'un chef de bataillon, au fortin de Chaudanne, situé au midi sur une montagne qui domine la ville et avec lequel on communique au moyen d'un bac que j'ai fait placer sur la rivière près de Chamars et d'un sentier, protégé par le feu de la place, que j'ai fait construire depuis quelques jours. M'étant assuré que tout le monde était à son poste, j'ai pris les dispositions pour reprendre le fort de Beauregard. 250 hommes du 154e, sortis par la porte de Battant, marchèrent à huit heures du soir pour éclairer les Chaprais et tourner le fort sur la gauche, tandis que 400 hommes tirés de la garnison s'avançaient sur la droite par Bregille à travers les vignes; quelques coups de fusil suffirent pour chasser l'ennemi de tous les points. J'avais pris la précaution de faire placer quatre pièces d'artillerie sur le rempart

pour battre ce fort. Informé que l'ennemi avait abandonné cette position sans résistance, je présumai que j'allais être attaqué sur d'autres points; en effet, à onze heures trois quarts, l'ennemi, avec deux obusiers et deux pièces de 7 placés sur le mont Bregille, jeta sur la ville environ 300 obus et autant de boulets qui n'ont fait d'autres effets que de casser quelques fenêtres et percer quelques toits. Deux obusiers et une pièce de canon faisaient également feu sur la citadelle; mais ces projectiles n'ont pu arriver jusqu'à cette place, attendu que les pièces ennemies étaient placées hors de portée. Le feu a duré jusqu'à deux heures et demie du matin, et la plus grande tranquillité a régné dans la ville. J'avais ordonné que chaque habitant tienne des cuviers pleins d'eau dans les greniers et appartements de leur maison.

1er février

Tandis que l'ennemi lançait des obus et des boulets sur la ville et la citadelle, vers une heure du matin il s'avança très doucement, ainsi que je l'avais prévu, au nombre de 4 à 500 hommes pour attaquer le fort Chaudanne. Après nous avoir enlevé la sentinelle avancée, au cri de *qui vive*, plusieurs voix répondirent : *renfort du 93e!* Le commandant laissa approcher l'ennemi à un quart de portée de fusil et ordonna le feu qui fut vif, bien soutenu et dura environ dix minutes : l'ennemi prit aussitôt la fuite. Nous avons eu dans cette affaire trois hommes légèrement blessés. 112 fusils, 52 sacs, 82 shakos, qui ont été apportés chez moi ce matin, prouvent que l'ennemi a dû éprouver des pertes, mais il est très difficile d'en connaître le nombre, attendu qu'il profite de l'obscurité de la nuit pour enlever ses morts; nous en avons acquis la certitude lors de la reprise du fort de Beauregard, où l'on avait remarqué une douzaine de cadavres que l'on n'a pu retrouver ce matin.

Cette position n'étant pas tenable du moment que l'ennemi occupe la montagne de Bregille que je ne puis garder, je l'ai fait abandonner vers une heure du matin. Les rapports de quelques hommes de confiance s'accordent à dire qu'il est arrivé hier à Palente 80 à 90 blessés et 50 à 60 à Chalezeule. Un blessé autrichien que j'ai fait ramasser m'a assuré qu'on pouvait évaluer leur perte en tués et blessés à 250 au moins. Le feu de notre artillerie sur les maisons brûlées où l'ennemi s'était embusqué lui a beaucoup nui. Les nommés Gébert, sergent-major, Clerget et Joly, sergents au 154e, se sont particulièrement distingués à Chaudanne. Les démolitions se sont continuées hier jusqu'à l'attaque de l'ennemi. A dix heures du matin, 2,000 hommes qui étaient arrivés hier à Saint-Ferjeux ont fait un mouvement rétrograde sur la route de Dole et celle de Gray.

Le nommé Antoine Riflard a rapporté que l'ennemi, qui était dans les environs de Chalezeule, s'était retiré par les routes de Montbozon et de Baume; il ne restait que 150 hommes à Chalezeule au lieu de 800. Les reconnaissances ont confirmé ces rapports.

2 février

Les reconnaissances ont rapporté que l'ennemi avait continué sur tous les points son mouvement, ce qui a été confirmé par plusieurs personnes de confiance. On a également remarqué que les postes derrière la citadelle étaient diminués de nombre. Je pense que l'ennemi n'a retiré une partie de ses forces que pour les porter en arrière dans des cantonnements ou qu'il les porte en avant pour être remplacées par d'autres.

Louis Driet, venant de Pontarlier, m'a rapporté que le fort de Joux avait été rendu, faute de vivres, le 17 janvier; que la garnison, après avoir déposé les armes, avait été

renvoyée dans l'intérieur sous promesse de ne pas servir contre les alliés pendant la guerre présente, qu'une partie de l'artillerie du fort et des munitions en avait été enlevée et dirigée sur Besançon ; qu'il a suivi des chemins de traverse pour venir en cette ville et n'a vu que très peu de monde.

On a démoli jusqu'à ce jour la plus grande partie des bâtiments, murs de clôture et autres couverts à 250 toises de la place. On a partout recoupé les parapets et formé les banquettes. On a palissadé tous les chemins couverts et posé toutes les barrières. On a creusé des fossés au pied des escarpes de l'enceinte de la ville dont la hauteur était peu considérable. On s'occupe encore à monter des poutres ou corps d'arbres sur leurs parapets. On a fait plusieurs autres déblais pour isoler le corps de la place des îles et atterrissements qui se sont formés contre ses murs. On a refait à neuf plusieurs portes de ville et de poternes; on a condamné par des murs ou de forts barrages en bois celles de ces dernières qui n'étaient pas nécessaires dans le moment.

On a réuni et fait rentrer dans le canal de Chamars toutes les barques qui se trouvaient sur la rivière.

On a formé des abatis sur les points les plus accessibles en avant du front d'attaque de la citadelle.

En avant du front d'attaque de Notre-Dame on a mis en état de défense la porte Malpas. On a fait en avant de cette porte une coupure et un retranchement qui s'appuient au rocher et à la rivière. On a construit une batterie devant le moulin de Tarragnoz pour mieux défendre cette partie.

On a rétabli les escaliers, les toits et les planchers de la tour et de la plate-forme au-dessus de la porte Taillée; on a remis ce poste en très bon état; on a fait en avant de la porte un retranchement précédé d'un abatis.

On refait les parapets entièrement effacés des lunettes

de Battant et de Charmont, en avant de la double couronne de Battant.

La maçonnerie du bâtardeau de la Mouillère ayant été emportée en partie par les eaux, on refait ce bâtardeau sur pilotis pour pouvoir remplir d'eau les fossés de la contregarde et d'une partie du front de Battant.

Le fort de Chaudanne a été mis en bon état; on a fait plusieurs travaux dans son intérieur et des abatis à la gorge et à l'entrée de son fossé; on a fait un chemin dans la montagne depuis ce fort jusqu'à la rivière, sur laquelle on a établi un bac pour assurer la communication avec la ville; on a continué ce chemin au pied de la montagne en remontant le Doubs pour les moments où la crue des eaux pourrait interrompre le passage du bac.

On a rétabli les banquettes et recoupé les parapets de la redoute de Bregille. La galerie casematée a été mise en bon état; les deux places d'armes ont été palissadées; on l'a entourée d'un abatis sur tout son pourtour; on a enlevé deux travées à chacun des deux ponts de l'avancée de Bregille. On a également enlevé les bois de la première travée du grand pont, n'y laissant qu'une communication pour les piétons, qui peut être détruite dans un instant; on a encore placé en arrière une porte et un barrage crénelé pour en défendre le passage.

On a fait des baraques pour plusieurs postes sur les remparts et les chemins couverts. On a exécuté beaucoup de travaux et de réparations tant dans les fortifications que dans les bâtiments militaires, surtout aux corps de garde.

On a transporté dans la ville 560 pièces de bois propres pour des blindages, qui se trouvaient en avant de la porte Malpas; on a commencé leur transport à la citadelle pour y blinder les magasins à poudre. On a fait des gabions, des fascines et plusieurs approvisionnements d'outils et de matériaux.

3 février

D'après différents rapports, l'ennemi avait ce matin 300 hommes à Velotte ; on a également remarqué quelques mouvements du côté de Saint-Ferjeux, ce qui me fait présumer qu'il va tenter une nouvelle attaque contre le fort Chaudanne ; j'y ai fait transporter 600 grenades.

On a abattu hier trois maisons et deux murs de clôture.

La compagnie franche a chassé l'ennemi de Saint-Ferjeux et lui a tué ou blessé huit hommes.

4 février

On a remarqué ce matin beaucoup de mouvement dans les postes ennemis qui se sont renforcés ; un général autrichien est venu deux fois les visiter et en a parcouru toute la ligne en avant de la double couronne ; il s'est arrêté plusieurs fois pour observer la place avec une lunette ; on ne remarque aucuns travaux de ce côté. Je présume qu'il veut tenter une seconde attaque du fort Chaudanne : tout y est préparé pour le bien recevoir. J'y ai fait transporter une pièce de 4 avec des munitions.

On a démoli hier quatre maisons et plusieurs murs de clôture.

5 février

La compagnie franche a pénétré hier jusque dans le bois de Chalezeule, après avoir chassé devant elle tous les postes ennemis qui s'étaient réunis au nombre d'environ 400 hommes à l'approche de ladite compagnie.

L'ennemi n'a fait d'autre mouvement que celui de relever ses postes qui ne paraissent pas nombreux.

Les démolitions se continuent, mais on ne peut les accélérer aussi vite qu'on le désirerait, faute de bras. Il y a aujourd'hui 1,100 hommes aux hôpitaux ; 245 y sont morts pendant le mois de janvier dernier.

J'ai reçu à deux heures de l'après-midi, par un parlementaire, une lettre du prince Louis de Lichtenstein, commandant les troupes autrichiennes qui forment le blocus de cette place, par laquelle il m'informe qu'une partie de ses troupes, disposées sur la rive gauche du Doubs, célébrera demain, par un feu de réjouissance, la victoire que l'armée autrichienne a remportée le 1er de ce mois sur l'armée française, commandée par l'empereur Napoléon, auprès de La Rothière et Dienville. J'ai fait donner un reçu au parlementaire arrêté près la lunette de Battant, et prévenir les principales autorités de cette fanfaronnade et, en même temps, ordonner aux troupes de se tenir sur leurs gardes.

6 février

Une découverte a parcouru le mont Bregille, les Chaprais, Fontaine-Argent, et est revenue près Saint-Claude, où l'ennemi a un poste d'environ 200 hommes.

Quelques coups de canon, tirés de la citadelle, et bien dirigés, ont chassé des travailleurs ennemis qui semblaient vouloir retrancher un poste derrière la citadelle ; ils y sont rentrés pendant la nuit ; ce matin quelques coups de fusil de rempart ont suffi pour éloigner le poste ennemi.

La réjouissance annoncée par le général autrichien n'a pas fait beaucoup de bruit ; on a entendu seulement quelques feux de peloton.

J'ai fait combler hier les extrémités d'un souterrain qui existe au fort Beauregard ; il est entièrement abandonné depuis le 31 janvier. On a également continué les démolitions.

Un déserteur du 3e régiment d'artillerie autrichienne, qui arrive à l'instant, assure que les forces ennemies qui forment le blocus de cette ville sont composées de six ré-

giments d'infanterie, un régiment de dragons et un de hussards, et peuvent être évaluées de 12 à 13,000 hommes, non compris la cavalerie, et 250 canonniers avec 30 pièces d'artillerie, dont 6 de 12, 6 obusiers et 2 mortiers.

Le nommé Jacques Bresse, de Besançon, est allé jusqu'à Bourg, d'où il est parti le 1er; il a rapporté qu'il n'y avait dans cette dernière ville que 300 ou 400 Autrichiens, qu'il y avait passé environ 10,000 hommes et 20 pièces de canon qui s'étaient dirigés sur Lyon.

On lui a dit que 800 cavaliers étaient entrés dans Lyon, et que tous avaient été faits prisonniers, qu'il y avait à Lyon 4,000 hommes, gardes d'honneur, gendarmes, canonniers, marins et du 24e régiment de ligne; que le commerce de Lyon avait équipé 20,000 hommes pris dans la classe des ouvriers, et qu'il avait déposé quatre millions pour la solde de ces troupes; que les Lyonnais avaient prêté main forte à la ville de Mâcon qui se défend vaillamment, que les avant-postes lyonnais sont entre Bourg et Meximieux; que les frères Jean mettaient la plus grande activité dans leur fonderie de canons, que tous les jours ils mettaient deux pièces en service; qu'il y a une garnison lyonnaise à Pierre-Chatel; que les ennemis affichent une espèce de journal périodique, remplie d'invectives contre Sa Majesté, et de prétendues victoires remportées par eux, de villes prises et d'annonce d'arrivées de troupes; que le quartier général ennemi était à Nantua; qu'il n'y a que 200 hommes à Lons-le-Saunier, 300 à Poligny, 200 à Dole, qui lèvent des contributions; qu'Auxonne continue à se bien défendre; que les habitants se refusent à aller travailler à leurs retranchements.

Je suis informé que l'ennemi tient ses cantonnements pendant le jour dans les villages et à une ou deux lieues d'ici et que pendant la nuit il rassemble ses troupes dans les communes les plus près de la place.

Un cadavre a été trouvé ce matin sur le bord du Doubs; on présume que cet homme, nommé Robert, Suisse d'origine, s'est précipité dans la rivière de désespoir.

Un soldat du 93e a été tué hier soir à Canot, et un autre blessé; ces militaires revenaient sans armes de Chaudanne, où ils étaient allés porter quelque chose à leurs camarades.

7 février

La citadelle a envoyé quatre bombes de 8 pouces sur le poste retranché de l'ennemi; elles n'ont fait que très peu d'effet.

Les travailleurs de Bregille ont achevé de combler les extrémités du souterrain de Beauregard, et on a continué les démolitions.

On m'a assuré que l'ennemi préparait des artifices pour jeter sur la ville.

Hier à midi, l'ennemi a fait entendre, de l'autre côté de la Chapelle-des-Buis, une très mince fusillade et une espèce de musique; quelques coups de canon ont été entendus, mais fort au loin.

8 février

Les reconnaissances portées sur Saint-Ferjeux et Velotte n'ont rencontré personne. On a continué hier les démolitions.

Un canonnier est tombé hier dans un puits où il s'est noyé.

Le nommé Chaney, parti hier, à dix heures du matin, de Roulans, a rapporté qu'il y avait environ 3 à 400 hommes, infanterie, cavalerie et artillerie, avec 10 ou 12 pièces de canon, qu'il a vu six pièces de canon à Novillars, où est établi le général Cobourg, que les villages les plus rapprochés de la ville étaient remplis de troupes; qu'il a en-

tendu dire à la Malmaison, à Mme Morisot, arrivante de Paris, qu'elle était assurée que les Français avaient remporté la victoire dont s'étaient vantés les Autrichiens, et qu'elle en avait la certitude ; qu'elle avait entendu dire qu'on traitait de la paix à Chatillon-sur-Seine.

Bidau, Baptiste, venant de Gray, a rapporté qu'il y avait très peu de troupes; qu'à Marnay et Recologne, l'ennemi établissait des magasins et des hôpitaux, et que les villages les plus voisins de Besançon étaient remplis de troupes, qui forment une ligne de postes entre lesquels il n'est presque pas possible de passer, et qu'il fait porter sur les derrières tous les habitants des maisons, entre ses avant-postes et la ville. Ce même homme a rapporté une lettre de Gray, qui annonce que les campagnes sont écrasées de réquisitions et les habitants ruinés; que dans huit ou quinze jours, il doit y avoir une grande bataille entre Troyes et Paris; que Belfort, Auxonne, le fort de Salins tiennent toujours, que Lyon n'est pas pris et que l'ennemi n'a encore aucune place forte sur le Rhin.

Hier, vers les deux heures après midi, le nommé Delereau, secrétaire de M. le commissaire des guerres Thiébaud, est venu m'apporter une lettre anonyme écrite de la main gauche, par laquelle on l'invitait, moyennant 3,000 fr. qu'on lui promettait, à donner la situation de nos approvisionnements de siège ; le lieu indiqué pour le rendez-vous était la rue Battant, vers les sept heures du soir ; on lui donnait pour signal de se moucher à plusieurs reprises différentes. Il m'importait de connaître l'auteur de la lettre, et j'ordonnai au sieur Delereau de se rendre au lieu du rendez-vous à l'heure indiquée ; je le fis surveiller par un officier et quelques gendarmes déguisés ; mais l'auteur de la lettre ne parut point. Le sieur Delereau rentra à huit heures et demie du soir, accompagné de l'officier de gendarmerie ; il me rapporta un billet écrit de la

même main qu'il avait trouvé à sa porte, dans lequel on lui disait : Tu as cru me faire prendre, redoute une vengeance, je t'ai suivi partout. Je présume que l'auteur de ces billets aura vu venir ce secrétaire chez moi ; il m'a paru qu'il n'avait, d'après toutes les questions que je lui ai faites, aucun indice qui puisse lui faire connaître l'auteur.

9 février

Depuis plusieurs jours, l'ennemi n'a fait aucune tentative sur nos avant-postes ; il fait retirer les siens lorsque nos reconnaissances se présentent. Je suis informé que, depuis hier au soir, ses postes sont renforcés et placés de manière à former une chaîne très serrée à l'entour de la ville.

Le feu s'est manifesté hier dans deux cheminées ; il n'a eu aucune suite fâcheuse. Les démolitions se continuent.

10 février

Une reconnaissance de 150 hommes s'est portée hier sur Saint-Ferjeux, après en avoir chassé l'ennemi et lui avoir tué deux hommes. Elle a fait charger 32 voitures de denrées ou effets appartenant à divers particuliers de ce village, et elle est rentrée ensuite en ville.

Depuis longtemps, j'avais observé que si l'ennemi venait à s'emparer des ouvrages qui forment la double couronne, je pourrais le forcer à un second siège avant qu'il pût se rendre maître de la partie la plus considérable de la ville, située sur la rive gauche du Doubs, en faisant établir un seul barrage sur le seul pont qui communique à chacune des parties de la ville. Hier, après avoir pris l'avis de MM. les officiers du génie, j'ordonnai les préparatifs et le commencement de ce barrage. Une partie du peuple qui habite la rive droite, poussé sans doute par

des malveillants, se porta sur le pont, et par des propos menaçait de s'opposer à ce travail. Quelques personnes de distinction sont venues m'en prévenir et me prier de faire cesser ce travail; je leur répondis que je ne consultais pas le peuple pour faire mon devoir et que mon ordre serait exécuté. Un caporal, quatre hommes et un gendarme furent chargés de maintenir le bon ordre ; ils ont été insultés ; j'y ai fait circuler de fréquentes patrouilles et envoyer des officiers pour rassurer le peuple, et le travail s'est continué. Ce matin, on trouve un placard affiché, ainsi conçu :

« Habitants de Besançon,

« Souffrirez-vous qu'une poignée de gens, étrangers à vos murs, vous prépare les maux les plus affreux et se dispose à incendier vos maisons et à vous réduire au désespoir et à la misère? L'infâme Laffaille veut faire de cette ville un monceau de ruines et va faire sauter le pont, brûler le quartier de Battant et Arènes, démolir les quais, combler les rues voisines. Les Autrichiens vous auraient-ils fait plus de mal? Souffrirez-vous tant d'horreurs?

« Prends garde, général Marulaz, le cannibale Laffaille te pousse à la ruine. »

La police est à la recherche des auteurs et imprimeurs de ce placard. Aujourd'hui, M. le commandant d'armes est allé lui-même parler au peuple et le travail se continue sans obstacle. Les démolitions se continuent.

Un conseil de guerre a condamné hier à la peine de mort le nommé Guilleminot, fusilier au 64e régiment d'infanterie de ligne, comme chef de complot de désertion. D'après l'avis de MM. les généraux et chefs de corps, j'ai cru devoir lui accorder sa grâce, motivée sur la jeunesse de ce militaire et sur ce qu'il ne savait ce qu'il faisait.

On a remarqué plusieurs fois, dans la journée, des officiers ennemis venir observer la ville avec des lunettes.

La ration de fourrage a été réduite à 3 kilos de foin, 4 de paille et 4/5 de demi-boisseau d'avoine.

11 février

On a continué de démolir à Bregille, aux Chaprais, en avant de Charmont et à droite du chemin de Chaudanne.

Informé par des espions que l'ennemi portait des forces sur sa ligne d'avant-postes, j'ai fait pousser sur tous les points des partis pour tâcher de découvrir ses desseins. La fusillade a commencé à s'engager en avant de la double couronne : cette reconnaissance avait ordre de ne pas s'engager trop; elle s'est retirée en bon ordre et très lentement; l'ennemi la suivait avec quelques pièces d'artillerie. Trois pelotons ont paru à trois quarts de portée de canon du fort Charmont : le commandant a fait tirer deux coups de canon sur ces pelotons qui se sont à l'instant dispersés, après avoir perdu quelques hommes que l'on a vus tomber. La reconnaissance qui s'est portée sur la route de Baume et de Bregille a chassé devant elle tout ce qui s'est présenté, a fouillé le bois de Chalezeule et a brûlé toutes les baraques de tous leurs avant-postes; l'ennemi arrivant avec des forces considérables et de l'artillerie, la reconnaissance a fait sa retraite par échelons et sans perdre un seul homme. L'ennemi, dans ces différentes attaques, a dû éprouver des pertes, s'étant trouvé dans quelques endroits sous un feu croisé; on a vu onze ou douze tués; on ne peut connaître les blessés; de notre côté, nous n'avons que quatre hommes légèrement blessés. J'ai donné les ordres nécessaires à M. le préfet de faire fermer et apposer les scellés sur tous les clochers ou tours des églises pour empêcher toute espèce de signaux avec l'ennemi.

12 février

La barrière dont j'ai ordonné l'établissement sur le pont est achevée et la plus grande tranquillité règne dans la ville.

L'ennemi a fait placer arrière un épaulement à Palente, qu'il a construit avec des pièces de bois de charpente, trois pièces d'artillerie, mais elles sont hors de portée.

Les démolitions de Bregille ont été interrompues hier à cause de la fusillade; elles ont été continuées sur les autres points; celles de Canot et de Chaudanne touchent à leur fin.

Françoise Nageotte est partie de Vesoul le 7; là des personnes de confiance auxquelles je l'avais adressée lui ont dit que plus de 100,000 hommes, les empereurs d'Autriche, de Russie et le roi de Prusse avaient passé, ainsi que les ministres et les ambassadeurs de toutes les puissances; que le 2 février un congrès s'était assemblé à Châtillon-sur-Seine pour traiter de la paix. Ces mêmes personnes m'ont fait dire que l'ennemi avait été battu près de Brienne, que d'après l'aveu même des Autrichiens, trois de leurs régiments de cuirassiers avaient été écrasés; qu'il y avait à Vesoul plus de 1,500 malades ou blessés, qu'on en évacuait tous les jours un grand nombre du côté de la Suisse; que, d'après tous les mouvements de l'ennemi, il paraissait se retirer ou au moins craindre d'être forcé à la retraite. Ladite Nageotte a vu à Scey-sur-Saône et Port-sur-Saône 4 à 500 hommes occupés à faire travailler un grand nombre de paysans qui faisaient des têtes de pont; elle a vu un parc d'artillerie avec beaucoup de voitures qui rétrogradaient sur Baume. Elle m'a de même déclaré qu'elle avait entendu dire hier, à Beure, au prince de Lichtenstein qu'il regrettait beaucoup un

de ses aides de camp tué devant Besançon le 1er février; mais qu'il regrettait bien davantage le jeune Simonin, des environs de la ville, qui a éprouvé le même sort à l'attaque du fort Chaudanne qu'il avait promis d'enlever. Trois pelotons, chargés de protéger les travailleurs à Bregille, étaient placés en avant du fort Beauregard : le commandant, d'après les mouvements que faisaient les avant-postes ennemis, a jugé qu'il allait être attaqué. Il prit ses dispositions de la manière suivante : il fit mettre en embuscade son second peloton, fit marcher le troisième sur la droite, du côté de la montagne de Bregille, pour observer le bois, et marcha avec le premier droit à l'ennemi qui s'avançait sur lui; la fusillade s'engagea vers les deux heures et demie avec ces deux pelotons; le commandant les fit successivement et lentement retirer jusqu'à ce que l'ennemi, arrivant en bon ordre à une demi-portée de pistolet de l'embuscade, reçut, au cri de *Vive l'Empereur!* toute la décharge presque à bout portant du peloton qui y était. Ceux des ennemis qui échappèrent à ce feu meurtrier s'enfuirent à toutes jambes dans le bois de Chalezeule, où ils ont été si vivement poursuivis que les nôtres, après avoir renversé les abris de leurs avant-postes, s'emparèrent des comestibles qui y étaient préparés. L'ennemi, dans cette affaire, a perdu au moins 40 hommes tués et blessés, parmi lesquels on a remarqué un officier de marque, qui était suivi par quatre ordonnances qui l'ont emporté; son cheval avait été tué sur la place. De notre côté, nous avons eu trois blessés, dont deux grièvement. Vargé, adjudant sous-officier au 101e; Gébert, sergent-major; Joly, sergent, et le tambour-major, tous du 154e, se sont particulièrement distingués.

13 février

La fusillade qui s'est engagée hier du côté de Bregille a

encore interrompu les travaux; mais ils se sont continués sur les autres points.

On a saisi hier, sur un enfant de treize ans, plusieurs lettres adressées à différents particuliers de cette ville, auxquelles était jointe une copie imprimée des nouvelles officielles de l'armée ennemie. Ces individus sont surveillés et l'enfant a été mis hors des portes, ainsi que la femme qui le conduisait, sans avoir parlé à personne.

Mon arrêté du 12 de ce mois, portant que les habitants seront tenus de verser dans les magasins militaires une partie de leur excédent en blé en proportion de leurs ressources, a été affiché hier.

La garnison du fort Chaudanne a été relevée ce matin et chargée, avant de rentrer en ville, de pousser, conjointement avec la compagnie franche et 50 hommes montés, une reconnaissance sur Saint-Ferjeux; elle rencontra l'ennemi en bataille dans la plaine, près de ce village, fort d'environ 500 hommes d'infanterie et 300 de cavalerie. La fusillade s'est engagée entre les tirailleurs et a duré environ deux heures. L'ennemi a tenté une charge sur la compagnie franche; il a été reçu à demi-portée de pistolet et chargé à son tour par notre cavalerie. Pendant ce temps, l'ennemi a fait un mouvement pour tenter de couper la retraite du fort Chaudanne, mais il a été prévenu et repoussé. Nous avons eu deux hommes et un cheval blessés; l'ennemi a eu 16 chevaux blessés et une dizaine d'hommes, parmi lesquels on a remarqué un officier.

L'ennemi est encore venu inquiéter nos postes d'observation à Beauregard : un coup de canon de la citadelle, qui a frappé sur le peloton, l'a dispersé à l'instant.

14 février

Il ne reste plus que deux demi-maisons à démolir à

Bregille; on a entièrement fini à Canot; on continue aux Chaprais et en avant de Charmont.

La défense de laisser entrer personne à la citadelle et au fort Chaudanne a été renouvelée hier. Sont exceptés les généraux, leurs aides de camp, les officiers de l'artillerie et du génie, les garnisons, les officiers de l'état-major général, les ordonnances, les cantinières, les blanchisseuses, les gardes-magasins et leurs employés.

On a remarqué beaucoup de mouvement dans les avant-postes ennemis qui ont été augmentés; on a remarqué également deux fanaux.

La compagnie franche, avec un détachement du 45e, sont sortis ce matin pour protéger l'arrivage de deux voitures de foin et de paille qui étaient à Saint-Ferjeux; ils aperçurent un peloton de cavalerie au-dessus de ce village, et, après avoir fait charger ces voitures, ils voulurent aller les attaquer; l'ennemi ouvrit ses rangs et fit six décharges d'une pièce de 3 sur nos tirailleurs, dont un fut blessé grièvement.

15 février

On a vérifié et porté partout à 250 toises la ligne des démolitions qui tendent à leur fin. On a remarqué que l'ennemi avait fait placer des barques sur le Doubs près de Beure, et qu'il jette ses troupes sur la rive droite, mais en petite quantité.

Plusieurs contrebandiers non jugés ont été mis hors des portes, d'après l'avis du procureur impérial près le tribunal des douanes.

Tous les avis particuliers que j'ai reçus s'accordent à dire que l'ennemi a beaucoup renforcé sa ligne de circonvallation; qu'il ne fait cependant encore aucun travail; qu'il a placé des signaux en différents endroits et qu'il est d'une grande inquiétude de ce que, depuis dix jours, il n'a

reçu aucune nouvelle de l'armée. Le poste retranché de l'ennemi derrière la citadelle a paru plus considérable qu'à l'ordinaire ; on a tiré un coup de canon sur les hommes qui étaient à découvert, ce qui les a obligés de se cacher.

16 février

On a continué les démolitions aux Chaprais et en avant de Charmont.

L'ennemi a paru ce matin au hameau de Velotte ; il a pris la fuite à l'approche d'un parti de cinquante hommes envoyé par le fort Chaudanne.

On a mis hors des portes douze contrebandiers qui étaient détenus à la prison civile.

Les démolitions au village de Bregille, à droite de ce village, presque vis-à-vis la porte Taillée, à Canot, sur la montagne de Chaudanne, aux Bouez et en avant de la porte Malpas sont terminées ; elles ne le sont point encore en avant de Charmont et aux Chaprais, où la vérification de la ligne a fait connaître plusieurs maisons à démolir qui n'avaient pas été comprises dans la première ligne qui avait été provisoirement tracée.

On a rétabli les banquettes en avant des moulins dits de la ville, de l'archevêque et de Saint-Paul, derrière le mur crénelé de Notre-Dame, et sur d'autres points où il n'en existait plus.

On a achevé de poser des corps d'arbres sur les trois fronts en avant de Chamars ; on continue au pied de leurs escarpes les déblais qui avaient été interrompus par la crue des eaux. On a posé une barrière et un barrage sur le pont du Doubs et continué ainsi l'enceinte de la ville en arrière de Battant. On a rétabli la coupure et le retranchement de la porte Malpas qui avaient été comblés pour le transport des bois de blindage et on les a renforcés d'un abatis.

On a refait et considérablement renforcé le retranchement de la porte Taillée ; on a fait en bois de chauffage une longue caponnière pour communiquer avec cette porte, sans être vu de la montagne de Bregille. On a mis une seconde cinquenelle au bac de Chaudanne pour le passage des petites barques ; on a élevé un épaulement en bois au pont d'abordage, sur l'île du moulin de la ville ; on y a fait une baraque pour le poste du bac. On a rendu impraticables par des coupures et des abatis tous les chemins latéraux du fort de Chaudanne ; on a construit dans son intérieur des baraques pour le logement de sa garnison.

On a enlevé les bois de la seconde travée du grand pont de Bregille ; on a rétabli dans la redoute des traverses et des parados (?) ; on a placé des poutres sur son parapet. A l'avantage de rendre toute escalade impossible, elles joignent celui de former créneau et de couvrir entièrement la tête des défenseurs, avantage précieux dans un ouvrage plongé de tous côtés par les montagnes voisines. On a refait à neuf les portes et lits de camp des corps de garde de l'intérieur.

On a commencé les parapets du grand retranchement intérieur ou de seconde enceinte de Chamars ; on prépare des poutrelles pour pouvoir retenir les eaux du canal et inonder à volonté l'île de ce nom.

On a achevé le pilotage du bâtardeau de la Mouillère interrompu plusieurs fois par la crue des eaux ; on a fait divers travaux pour empêcher le passage du fossé, rendu très facile par les établissements qui avaient été faits sur le ruisseau de la Mouillère.

On travaille à l'établissement du chemin couvert en avant de la contre-garde de Battant. On blinde le magasin à poudre du fort Griffon et on prépare des bois pour d'autres blindages dans l'intérieur de ce fort.

On a construit des baraques dans les places d'armes

rentrantes des portes à celle qui répond à la poterne du fort Griffon qui n'a pas été condamnée, et dans la contre-garde de Battant. On a achevé les parapets des deux lunettes de Charmont et de Battant, on les a entourées d'abatis, on a refait les portes à neuf et établi des baraques dans leur intérieur; on a réparé le mur de gorge et une brèche à l'angle d'épaule de la lunette de Battant.

On a placé des poutres sur les parapets les moins élevés du front d'attaque de la citadelle; on a posé une seconde palissade au chemin couvert qui se trouve sur le même front; on a placé un double rang de bois de blindage sur l'un des magasins à poudre; on travaille à blinder l'autre; on a fait divers blindages inclinés, on continue le transport des bois de blindage.

On a essayé et mis en état les moulins à bras et à manège de la citadelle et on a fait l'expérience du grain qu'ils pourraient moudre par jour. Tous ces travaux étaient exécutés le 15 de ce mois; il reste actuellement à faire ou terminer les ouvrages suivants :

1° Achever d'approfondir les pieds des murs d'escarpe peu élevés;

2° Mettre les fausses braies en bon état;

3° Achever le bâtardeau et le chemin couvert de la Mouillère;

4° Les parapets du grand retranchement de Chamars avec le pont-levis, barrières et autres ouvrages dont il entraine la construction;

5° Des blindages à la citadelle pour les magasins à poudre, les puits, citerne, portes, passages. etc.;

6° Palissadement des chemins couverts de la citadelle du côté de la ville et divers travaux sur les deux ponts du même côté;

7° Des blindages au fort Griffon pour le magasin à poudre, le puits, etc.;

8° Un approvisionnement de palissades de rechange, barrières, bois préparés pour les réduits de place d'armes, etc.;

9° Un approvisionnement d'outils et de cordages, et particulièrement de haches et de serpes;

10° Confection de gabions et de fascines, de sacs à terre, etc.;

11° Beaucoup d'autres ouvrages moins importants.

17 février

Les travaux de démolition étant presque finis, j'ai ordonné avant-hier que l'on s'occupât plus vivement de l'instruction qu'on avait été obligé de négliger jusqu'à présent.

D'après plusieurs rapports particuliers annonçant qu'il y avait dans le village d'Avanne quelques fourrages et autres denrées, j'ai résolu de les faire enlever en poussant une forte reconnaissance sur la route de Dole et en faisant observer les postes ennemis sur les routes de Marnay, Pin, Vesoul et Baume par des détachements assez forts pour les tenir en respect. Ces sorties étant très propres à aguerrir nos recrues, à me faire connaître jusqu'à quel point je peux compter sur eux, et enfin à me donner quelque connaissance des forces de l'ennemi, je donnai hier soir les ordres nécessaires et les troupes sont sorties ce matin sous les ordres de M. le général de brigade Pageot, disposées de la manière suivante :

250 hommes du 37e de ligne sur Palente sous les ordres de M. le major de ce régiment; 350 hommes du 64e sur les routes de Vesoul, Pin et Marnay; 350 hommes du 93e, 100 hommes tirés de la garnison du fort Chaudanne placés en réserve à Saint-Ferjeux, 2 pièces de 4, 250 dragons et chasseurs, commandés par M. le colonel de Faudoas sous les ordres de M. le général Pageot, sur la route de Dole.

250 hommes du 2e de ligne sous les ordres du major marchaient sur Avanne.

Toutes ces troupes étaient liées par de petits détachements d'infanterie et de cavalerie et devaient mutuellement se soutenir. Les canonniers étaient à leurs pièces sur les remparts, et quelques troupes derrière les palissades en avant de la double couronne pour protéger la retraite au besoin.

L'attaque a commencé aujourd'hui sur tous les points à la pointe du jour.

Le détachement du 37e, en échelon sur la route, éclairant ses flancs, chassa devant lui tous les postes ennemis jusqu'à Palente et les contint tandis qu'il faisait charger et conduire en ville neuf voitures de fourrage qui se trouvaient dans une maison abandonnée. Cette opération terminée, le commandant fit exécuter sa retraite; l'ennemi fit tirer sur ce détachement cinq pièces d'artillerie qui ne firent aucun effet.

M. le major du 64e refoula les postes ennemis sur les routes de Vesoul, Pin et Marnay et les tint en échec pendant toute la durée de l'action.

M. le général Pageot chassa devant lui sur la route de Dole un poste de 20 hommes après lui avoir tué trois hommes et blessé plusieurs. Arrivé sur une hauteur en avant de ce dernier village, il aperçut l'ennemi en bataille près de Châteaufarine. M. le colonel de Faudoas fut chargé d'aller le reconnaître avec la cavalerie légère. Il fit et exécuta avec succès plusieurs charges : une partie des tirailleurs ennemis étaient enveloppés et allaient être sabrés au moment où trois escadrons autrichiens se portèrent en avant et obligèrent les nôtres à rétrograder. La canonnade s'engagea. Nos dragons chargèrent avec impétuosité sur le premier escadron ennemi qui marchait sur notre infanterie, lui en tuèrent bon nombre et en blessèrent

encore plus; nos chasseurs voulurent se reporter en avant : ils s'avancèrent maladroitement sur les pièces et la mitraille nous tua cinq chevaux et en blessa neuf.

Pendant ce temps, M. le major du 2e de ligne s'avançait sur Avanne; il s'était fait éclairer par 30 hommes, y compris un sergent, qui s'enfoncèrent dans le bois où ils se sont cachés; ils ont refusé de rétrograder sur la ville malgré l'ordre du major et sont allés le soir se rendre à l'ennemi. Ce major ne fit aucune tentative pour s'opposer au mouvement que l'ennemi fit sur sa droite; enfin il se retira sans avoir rien fait. Toutes les troupes sont rentrées à neuf heures et demie. Nous avons eu dans cette affaire trois hommes tués, 13 blessés, parmi lesquels se trouve M. le colonel de Faudoas, qui l'a été grièvement à la tête.

On ne peut évaluer la perte de l'ennemi. On a remarqué sur le champ de bataille une vingtaine de cadavres et 40 chevaux tués. Des paysans ont rapporté que dans les villages qui nous environnent ils avaient vu beaucoup de blessés. D'après leur dire on peut les évaluer de 80 à 90. Un hussard hongrois a été fait prisonnier avec son cheval.

Les forces que l'ennemi a montrées sur la route de Dole consistaient en quatre bataillons d'infanterie, trois forts escadrons de cavalerie, deux pièces de 7 et un obusier.

A quatre heures du soir, l'ennemi a mis le feu à la maison Coudry, où nous avons enlevé le fourrage, et à une autre petite maison derrière laquelle s'était placé le détachement du 37e. Le nommé Baaleda, hussard hongrois du régiment de Kienmayer, est entré hier en ville comme déserteur; il n'a pu donner de renseignements certains sur les forces de l'ennemi.

18 février

L'ennemi depuis hier a beaucoup renforcé ses avant-postes; il a fait pendant la journée plusieurs patrouilles

de cavalerie; il a incendié deux maisons près du bois de Chailluz.

D'après le rapport des nommés Goulu, Combet et Mougin, qui sont allés à Dole et à Gray, il paraît que la garnison de cette ville est d'environ 500 hommes, qu'il est certain que l'ennemi fait de grands préparatifs pour faire le siège d'Auxonne, qu'il emploie un grand nombre de paysans pour les travaux qu'il commence devant cette place, que les assiégés font journellement des sorties pour détruire les travaux; qu'ils ont vu à Gray une grande quantité de blessés, que les routes en sont couvertes, particulièrement celle de Vesoul; qu'ils ont entendu dire à des voituriers de leur connaissance qui conduisaient des blessés, que l'ennemi avait été complètement battu à Brienne, que le quartier général ennemi était à Chaumont, qu'on a vu passer à Gray 500 prisonniers français qui, en arrivant à Gy, n'étaient plus que 150; qu'ils ont vu dans cette dernière ville arriver plusieurs voitures de cuirasses autrichiennes, et que tout le monde s'accordait à dire que cette troupe avait été presque entièrement détruite.

19 février

On s'occupe à terminer les démolitions en avant de Charmont et aux Chaprais.

Le nommé Travaillot, arrivé hier, a déclaré qu'il avait vu 40 harnachements que l'ennemi avait enlevés du lieu où s'est donné le combat d'avant-hier; qu'arrêté par l'ennemi il avait été conduit de poste en poste jusqu'à Palente, que dans toutes les maisons où il était entré il avait vu des blessés; que le curé de Pirey lui avait dit qu'il avait vu 30 déserteurs français qui ont dit aux officiers autrichiens logés chez ce curé que la garnison de Besançon ne recevait plus de viande mais seulement un quart de pain.

Attendu la rareté des fourrages dont la pénurie commence à se faire sentir, sur la proposition de M. l'ordonnateur et du conseil de défense, j'ai réformé 40 chevaux de troupe qui ont été vendus hier et mis de suite hors des portes. Ces chevaux étaient absolument hors d'état de faire aucune espèce de service, la plupart avaient déjà été réformés; ils étaient vieux et presque tous galeux : il paraît que les acheteurs ont trouvé moyen de les faire filer derrière l'armée qui forme le blocus de cette place. La distribution d'aujourd'hui a consisté en 8 livres de paille hachée, et 4/5 de demi-boisseau d'avoine. On a tué 30 bœufs, dont on a fait saler une partie, pour ménager les fourrages.

La compagnie franche s'est portée hier sur le mont Bregille; après en avoir chassé une patrouille et pénétré dans le bois de Chalezeule, elle vint prendre par derrière un poste de quatre hommes qui ne l'avait point aperçue. Ces quatre hommes furent tués à la première décharge, et cette compagnie rétrograda sur Besançon sans perte. La nommée Christine Bachain, de Chalezeule, a rapporté qu'on remarquait beaucoup d'inquiétude sur les visages des chefs ennemis qui allaient sans cesse chez l'un, chez l'autre, qu'ils se parlaient doucement, que l'on conjecturait qu'ils ne recevaient point de nouvelles de leur armée ou qu'ils en avaient reçu de mauvaises; qu'elle avait entendu que l'ennemi avait mis en réquisition 600 chevaux pour faire venir de la grosse artillerie que l'on disait être arrivée à Baume.

20 février

On a démoli deux maisons aux Chaprais.

D'après les rapports particuliers, il paraît que les villes et les routes des départements du Jura, du Doubs et de la Haute-Saône sont encombrées de malades et de blessés, et

nous confirment que l'ennemi a été battu à Brienne. J'ai été assez content de la garde nationale que j'ai fait passer aujourd'hui en revue. L'ennemi continue à nous laisser tranquilles.

21 février

La commission spéciale chargée d'aviser aux moyens de procurer des fonds à la caisse pour les besoins urgents des hôpitaux, de la garnison, des travaux du génie, etc., avait décidé qu'elle ferait un emprunt hypothéqué sur des traites non échues appartenant au gouvernement, sur différents particuliers de cette ville ou du département pour achat de bois impériaux, bois communaux ou biens communaux. La commission a, en conséquence, demandé des fonds contre ces traites aux négociants ou bourgeois les plus riches. Informé hier que M. Saint-Oyan, le plus riche en numéraire, s'était refusé de souscrire, je le fis venir chez moi et, après avoir employé inutilement tous les moyens de persuasion que j'ai pu imaginer, je lui ai ordonné de verser à la caisse publique dans les vingt-quatre heures les 20,000 fr. qui lui étaient demandés. Cinq gendarmes furent chargés de le surveiller de près, en le menaçant de faire placer chez lui cent garnisaires ou un hôpital de galeux ou de vénériens, si mon ordre n'était exécuté dans le temps prescrit ; les fonds ont été versés aujourd'hui.

Malgré toutes les mesures que j'ai prises pour faire mettre hors des portes toutes les bouches inutiles, il est resté un grand nombre de gens pauvres, mais qui peuvent être utilisés pour les travaux de la place, et qu'il est nécessaire d'aider, l'ennemi refusant de laisser passer tous ceux qui se sont présentés à ses avant-postes. J'ai demandé un nouvel emprunt au même Saint-Oyan, une somme de 6,000 fr. pour venir au secours des indigents : il a de suite fait déposer cette somme au bureau de bienfai-

sance, au moyen de laquelle la subsistance des pauvres est assurée jusqu'au mois d'avril.

La compagnie franche s'est portée hier aux Chaprais ; après avoir repoussé l'ennemi, elle a fait rentrer en ville une voiture de paille.

La plus grande tranquillité règne dans toute la ville et au dehors. Le froid, qui se fait vivement sentir, nous fait craindre que la rivière du Doubs ne vienne à geler.

22 février

Le froid ayant augmenté aujourd'hui, on a pris les dispositions nécessaires pour faire casser la glace sur la rivière s'il continue demain.

Deux maisons ont été démolies aux Chaprais.

Les avant-postes ennemis ont paru être aujourd'hui moins considérables qu'à l'ordinaire.

Le nommé Joseph Benoni, parti de cette ville le 15, m'a rapporté qu'il avait vu un poste nombreux de cavalerie et d'infanterie avec une petite pièce d'artillerie à l'embranchement des routes de Salins et d'Ornans ; qu'il y avait 200 hommes de garnison dans cette dernière ville, où l'ennemi avait établi une préfecture dont M. le comte de Scey était chef et le maire sous-chef ; que 160 voitures d'attirail de siège, que l'on disait avoir été prises à Berne, arrivaient sur Besançon ; qu'on avait remarqué dans cette artillerie des mortiers du calibre de 250, et qu'il avait entendu dire que le fort de Salins tenait toujours.

Le blé mis en réquisition chez les différents particuliers de la ville continue à bien arriver dans les magasins militaires.

23 février

On a été obligé de casser la glace aujourd'hui sur la rivière ; le froid était à 10 degrés.

Une maison a été démolie hier aux Chaprais.

Lors de la dernière réforme que j'ai faite des chevaux de cavalerie, j'en ai remarqué encore un certain nombre qui ne paraissaient pas propres à continuer encore longtemps le service; nos faibles ressources en fourrages ne nous permettant que de conserver des chevaux qui y sont propres, j'ai procédé à une nouvelle réforme; d'après l'avis du conseil de défense, 62 chevaux ont été vendus aujourd'hui sous condition d'exportation et mis hors des portes à quatre heures après midi.

24 février

Le grand froid nous a obligés à continuer de faire casser la glace sur la rivière, et à suspendre le reste des travaux pour terminer les démolitions

J'ai été informé que quatre-vingts voitures de paysans avaient été requises par l'ennemi pour enlever des munitions de guerre qui étaient placées entre Roche et la Malmaison, et conduites du côté de Baume, ainsi que 200 canonniers.

On n'a remarqué aucun mouvement extraordinaire dans les avant-postes ennemis.

25 février

Rien de nouveau.

26 février

L'ennemi, s'étant aperçu que quelques militaires du poste placé à la lunette de Charmont allaient chercher quelques pommes de terre dans une maison abandonnée sur la route de Marnay, s'y est porté en force et y a mis le feu à deux reprises différentes.

Les nommés Pierre Goulu, Pierre Combet et François Mongin de Besançon ont déclaré avoir remarqué en arri-

vant à Dole le 21 de grands mouvements de troupes, qu'on évacuait tous les malades et les blessés ; que dans la nuit du 21 au 22, plus de la moitié des troupes qui faisaient le siège d'Auxonne en était partie et avait pris la direction de Gray et de Parcey sur le pont de la Loue ; que cinquante voitures de sel venant de la saline d'Arc, destinées pour Dijon, avaient reçu l'ordre de s'arrêter à Dole ; que toutes les munitions de guerre destinées pour le siège d'Auxonne ainsi que celles qui étaient déposées à Dole, avec trente voitures venant de Dijon, avaient pris la direction de Vesoul ; qu'ils les avaient vues à Gy le 23 ; que tous les paysans requis pour travailler aux retranchements d'Auxonne avaient été renvoyés dans leurs foyers ; qu'ils ont vu à Gray et à Pin quatre des principaux habitants de Dijon (MM. Larché, premier président, Barey, Jacotot et Fremiet), qui avaient été pris en otages par l'ennemi qui leur avait dit que Dijon était totalement évacué ; qu'on leur a dit à Gray que l'ennemi avait perdu, du 9 au 12, dans les environs de Troyes, 30,000 hommes ; que cette dernière ville est toujours encombrée de blessés et de malades ; que l'ennemi avait ordonné la construction d'un nouveau pont à côté de celui de pierre, mais qu'on n'y travaillait pas encore ; qu'on leur a dit à Dole et à Gray qu'une armée française, sous les ordres du maréchal Augereau, était sortie de Lyon, et qu'une colonne devait être à Lons-le-Saunier, qu'on l'attendait à Dole le 27 ou le 28 ; que lors de leur départ de cette dernière ville, le bruit annonçait la retraite du commandant de la place avec le reste de la garnison ; qu'ils avaient vu dans la nuit du 25 au 26 200 hussards faisant partie du cordon de troupes ennemies qui forme le blocus de Besançon prendre la direction d'Orchamps.

On écrit de Gray que le duc de Castiglione est parti de Lyon avec 25,000 hommes, dont 2,000 de cavalerie venant

de l'armée d'Espagne. Ces 25,000 hommes sont des troupes réglées; on ne peut se faire une idée de l'enthousiasme des Lyonnais pour ces braves; on ignore encore la direction qu'ils ont prise, mais la nouvelle est sûre. Le 11 du courant, Sa Majesté a attaqué, enfoncé et mis en déroute complète l'armée de Blücher et un autre corps d'armée; caissons, artillerie, bagages, etc., sont tombés en son pouvoir; il leur a tué 10,000 hommes et pris 6,000; le 12, poursuivant ses succès, il a attaqué de nouveau et fait 10,000 prisonniers, pris 50 pièces de canon. On ajoute que les jours suivants l'empereur les a poursuivis plus vivement encore, il a pris ou tué 30,000 hommes, et avec eux Blücher a été fait prisonnier. Le quartier général français serait de nouveau à Troyes ; les empereurs feraient leur retraite par la Lorraine; l'armée de réserve des alliés qui était, partie à Dijon et dans les environs, et partie en route sur Langres, s'est portée en avant; le *Moniteur* a porté à 35,000 hommes la perte des alliés à Brienne; enfin il ne reste à Gray qu'une cinquantaine d'hommes.

D'autres rapports m'ont assuré que les chefs ennemis qui nous environnent étaient depuis quelques jours très tristes, que les officiers disaient aux paysans que Besançon serait bientôt débloqué.

27 février

J'ai passé aujourd'hui une revue des compagnies d'élite des corps d'infanterie de la garnison; j'ai été extrêmement satisfait de la tenue et du degré d'instruction; j'ai ordonné en conséquence qu'il serait délivré à chacun de ces hommes une bouteille de vin.

On a remarqué que depuis hier les avant-postes ennemis d'infanterie avaient été considérablement augmentés, mais que ceux de cavalerie avaient été diminués. Pour un

peu subvenir aux besoins de la garnison, le commerce de la ville a fait un prêt de 20,000 fr., hypothéqué sur des traites protestées.

28 février

On a remarqué pendant la journée beaucoup de mouvement dans les troupes ennemies qui forment le blocus de cette place.

A quatre heures et demie on a vu un bataillon avec son drapeau, précédé par une trentaine de voitures, attelées de deux à quatre bœufs, prendre la route de Vesoul.

1er mars

Pendant la nuit dernière, on a observé que l'ennemi avait fait de grands feux à ses avant-postes, qui ont paru pendant la journée n'être pas aussi nombreux que la veille, non plus que ses patrouilles de cavalerie ; il a incendié une petite maison à Saint-Claude.

J'ai passé aujourd'hui la revue de toute la cavalerie, de la gendarmerie et de l'artillerie : j'ai été parfaitement content de leur tenue et bonne conduite. Je les en ai félicités et je leur ai fait distribuer à chacun une bouteille de vin : cette cavalerie est rentrée après avoir fait le tour des glacis en avant de la double couronne.

Depuis le 1er janvier, il est mort aux hôpitaux de cette ville 445 hommes et 2 officiers, dont 257 de la garnison; il en est déserté 243, tués 15, prisonniers de guerre 72. Total général de la perte de la garnison : 587.

On a commencé aujourd'hui la vente de marchandises prohibées saisies par les douanes, pour le prix être versé à la caisse publique.

La rivière s'étant gelée, on a été occupé, depuis le 22 au 27, à rompre la glace depuis la porte Taillée jusqu'à la digue du moulin de la ville. La gelée a interrompu tous les

travaux de terrassement et on n'a encore pu les reprendre. Le grand froid a fait également suspendre pendant plusieurs jours une partie des autres ouvrages. Pendant les jours qu'on a pu travailler aux terres, on a relevé les fausses braies en avant des fronts de Chamars et on a remblayé une grande partie du massif des parapets de la seconde enceinte; on y a enlevé le pont en bois et continué cette enceinte sur son passage; on a construit un pont-levis pour le poser au pont de pierre; on a préparé le nombre de poutrelles nécessaire pour tendre l'inondation de l'île de Chamars. On a achevé le blindage horizontal sur le magasin à poudre du fort Griffon, et fait un blindage incliné devant sa porte; on a construit une grande porte à l'entrée de ce fort.

On a planté un rang de palissades à l'entrée du fossé du bastion d'Arènes, afin d'empêcher d'y pénétrer lorsque la rivière vient à geler et lors des basses eaux. On a rétabli et palissadé le chemin couvert en avant de la contre-garde et de la courtine de Battant. On a commencé à la citadelle le palissadement des fronts situés du côté de la ville; on a fait des blindages horizontaux sur les deux magasins à poudre et des blindages inclinés devant leurs portes et leurs fenêtres. On a blindé les trois côtés du grand puits et les trois citernes de l'extérieur; on a blindé également les fenêtres de l'arsenal et la poterne de gauche de la demi-lune du secours.

On a commencé des blindages inclinés contre les murs du bâtiment de la porte principale; on continue le transport des bois de blindage.

On a fait des chevaux de frise; on travaille à confectionner des fascines; on a fait plusieurs portes et barrières.

Les démolitions sont terminées partout à l'entour de la place, à l'exception de quelques bouts de murs qu'on achève d'abattre aux Chaprais et en avant de Charmont.

2 mars

L'ennemi, depuis quelques jours, s'était emparé d'une petite maison située en avant des deux lunettes du front d'attaque de la citadelle et y avait placé un poste d'infanterie qui inquiétait nos avant-postes. Je résolus de détruire cette maison : en conséquence, M. le capitaine Drouhin vint prendre position à quatre heures du matin dans la lunette de droite avec un détachement de 100 hommes et la compagnie franche. Le feu a commencé à la pointe du jour; l'ennemi a été chassé de suite de cette maison et le feu y a été mis sur-le-champ. Nos troupes se sont portées en avant, ont chassé l'ennemi de tous ses postes, lui ont tué 10 hommes et blessé de 20 à 22. Les bonnes dispositions qu'a prises le capitaine Drouhin du 93e nous ont valu ce petit succès qui aguerrit nos jeunes conscrits; nous n'avons pas eu un seul homme blessé ni tué.

Christine Bachin, venant de Baume, a rapporté que l'ennemi continuait à faire enlever ses malades et ses blessés, des munitions de guerre et de l'artillerie, et qu'elle a vu sur la route beaucoup de voitures.

On a aperçu derrière les postes ennemis qui étaient en bataille filer de la cavalerie prenant la direction de Vesoul.

M. Girod de Novillars, qui m'avait donné sa parole d'honneur de ne point retourner à sa campagne, occupée par le prince de Cobourg, est parvenu à sortir de la ville et à s'y rendre; les Autrichiens l'ont constitué prisonnier.

3 mars

Hier soir, un peu avant la nuit, l'ennemi est venu reprendre son poste dans la maison qui avait été brûlée. Je pris aussitôt les dispositions nécessaires pour le faire déloger et faire ensuite combler un fossé derrière lequel il cachait quelques hommes.

En conséquence, 380 hommes du 37e régiment de ligne, sous les ordres de M. le major Spielmann, sont sortis de la citadelle ce matin à cinq heures, et sont allés prendre position dans les lunettes en avant du front d'attaque de la citadelle, tandis que la compagnie franche et 50 hommes du 154e, conduits par M. Robert, capitaine au 64e, employé à mon état-major, sortis par la porte Notre-Dame, se portaient au-dessus de la montagne appelée la Chapelle-des-Buis; un détachement de 100 hommes du 93e éclairait la route de Beure et 100 hommes du fort Chaudanne éclairaient la droite de la rivière jusque vis-à-vis ce village. A la pointe du jour, l'ennemi fut chassé de tous les postes qu'il avait en avant du front d'attaque de la citadelle avec une perte sensible; nos troupes, divisées en quatre colonnes, arrivèrent en bon ordre sur la crête de la montagne; elles s'y maintinrent, tandis que des travailleurs comblaient le fossé et les trous où l'ennemi se retranchait. La fusillade était vive, le poste retranché de la Chapelle-des-Buis était tourné et eût été infailliblement enlevé si j'avais pu y faire conduire de l'artillerie, mais la rapidité de la montagne ne le permet pas. Cependant l'ennemi arrivait en force avec deux pièces de canon; le but que je me proposais était rempli; après un combat de deux heures, j'ordonnai la retraite, elle se fit en bon ordre, soutenue par quelques détachements placés en réserve et par le canon de la citadelle qui fit beaucoup de mal à l'ennemi.

Nous avons à regretter deux officiers tués, deux blessés, quatre soldats tués et dix-sept blessés. La perte de l'ennemi, d'après son propre aveu, a été considérable; pendant toute la journée il s'est occupé à enlever ses morts et ses blessés; on a compté sur le terrain 39 tués et 63 blessés; on peut l'évaluer, toujours d'après son aveu, à plus de 500 hommes tués ou mis hors de combat. Nous lui avons fait 32 prisonniers, dont un officier blessé; il a montré dans

cette affaire environ 1,000 hommes. Je suis extrêmement satisfait de la bonne conduite des officiers et des troupes; j'ai particulièrement à me louer de la bravoure et des talents de M. le major Spielmann.

Une lettre de Dole, en date du 1er de ce mois, annonce qu'Auxonne tient bien, que la garnison fait de vigoureuses sorties, que les Autrichiens ont retiré de devant cette ville 1,500 hommes qui sont à Dole, qu'ils en ont fait enlever tous leurs malades et tout ce qu'ils ont pu emporter; qu'ils ont placé 500 hommes à Villette, qu'ils ont déboulonné le pont de Dole où ils ont six pièces d'artillerie; que le duc de Castiglione avait fait 3,000 prisonniers le 26, que le 28 à midi il était entré à Lons-le-Saunier après un combat de deux heures; que cette nouvelle avait été confirmée par le courrier que l'ennemi avait établi de Dole à Lons-le-Saunier et qui avait été obligé de rétrograder; que dimanche dernier Auxonne avait été illuminée en réjouissance de l'arrivée des Français à Dijon.

Deux canonniers du 5e régiment d'artillerie à cheval, échappés des mains de l'ennemi depuis Villenauxe, ont confirmé l'agréable nouvelle de la victoire éclatante remportée le 14 par Sa Majesté sur les alliés.

1,200 hommes de cavalerie venant du côté de Baume sont passés près de Palente, prenant la direction de Dole.

Je me suis déterminé à faire monter à la citadelle une grande partie des munitions de guerre existantes dans la ville, la situation de nos subsistances me faisant juger que la disette de fourrages pourrait nous priver de nos chevaux. D'ailleurs le mauvais esprit des habitants m'a fait prendre la résolution d'y faire monter tout ce que je pourrais d'artillerie si je me trouvais obligé de rendre la place et pour en laisser le moins possible à l'ennemi. Hier, on faisait circuler dans le public un écrit dans lequel on annonçait que Louis XVIII avait été proclamé roi à Paris le

18 février, la cocarde blanche arborée, l'ancien ordre de choses rétabli, etc., etc. On ne publie pas une bonne nouvelle qui ne soit aussitôt contredite ; on ne peut remonter à la source de ces bruits, la police étant sans énergie et d'une indolence extrême. Il semble que les autorités civiles ne font exécuter qu'à regret les mesures prescrites et, si elles le font, c'est de manière à faire crier le bas peuple; enfin, c'est de la classe des gens les plus aisés que sortent tous les bruits sinistres qu'on répand dans la ville. Si j'ai à me plaindre de l'esprit des riches, j'ai à me louer de celui de la classe moyenne qui montre de la bonne volonté. Celui du clergé en général est très bon; M. l'archevêque, M. Demandre, curé de la Madeleine, montrent particulièrement le plus grand dévouement; journellement ils instruisent le peuple sur leurs vrais intérêts; ils méritent l'un et l'autre la bienveillance de Sa Majesté, ainsi que M. le proviseur.

4 mars

MM. les officiers du 37e régiment de ligne, désirant rendre les honneurs funèbres au capitaine Vial, mort au champ d'honneur, j'ai envoyé hier un parlementaire au général Weigel, commandant les troupes autrichiennes à Beure, pour réclamer son corps; ce parlementaire était également porteur d'un billet de l'officier prisonnier de guerre qui demandait ses effets; il les a rapportés et le corps a été rendu.

Notre parlementaire m'a rapporté que les officiers autrichiens lui avaient dit que l'affaire d'hier leur avait coûté beaucoup de monde, qu'ils regrettaient beaucoup deux capitaines; ils n'en parlaient que les larmes aux yeux.

L'officier autrichien prisonnier de guerre a déclaré que le cordon de troupes devant Besançon consistait, en ce moment, en deux bataillons du régiment de Strauch, deux

bataillons du régiment de Bellegarde, deux bataillons de Croates, une division de chasseurs tyroliens, un escadron de dragons, un renfort de 120 nouvellement arrivés; que l'armée russe avait été complètement battue le 14, du côté de Nogent; que les Autrichiens avaient porté des forces du côté des frontières de la Turquie; que les empereurs étaient à Langres; que l'armée autrichienne était forte de 150,000 hommes, dont 22,000 de la landwehr qui étaient en réserve en Suisse; que le parc d'artillerie, qui avait rétrogradé par le Grand-Vaire, où est le prince de Lichtenstein avec 300 hommes, était dirigé sur Lyon; que toutes les armées réunies étaient fortes de 600,000 hommes, mais qu'elles avaient perdu au moins 150,000 hommes depuis leur entrée en France; qu'il croyait que la paix était faite avec l'Espagne, et que les Anglais n'étaient plus en France; que Danzig était toujours bloqué, ainsi que Huningue et Belfort. Depuis hier soir, l'ennemi a triplé le nombre de ses sentinelles et multiplie ses postes en avant du front d'attaque de la citadelle.

On a entendu assez distinctement quelques coups de canon dans la direction de Poligny, où l'on dit qu'une colonne française est arrivée; j'ai fait diriger des espions sur ce point. Des rapports particuliers annoncent que des militaires autrichiens ont dit qu'ils attendaient aujourd'hui 19,000 hommes, mais on n'a rien vu.

J'apprends à l'instant que plusieurs notables habitants de cette ville ont pris des maîtres de langue allemande aussitôt qu'ils ont su que les Autrichiens avaient passé le Rhin, pour pouvoir, disaient-ils, occuper des places lorsque la ville serait rendue à l'ennemi. Depuis que les bruits de retraite circulent, ils ont cessé cette étude : ils s'occupent actuellement de faire des caricatures.

5 mars

La compagnie franche a fait aujourd'hui une reconnaissance du côté de Bregille ; elle a parcouru la montagne et le bois de Chalezeule, n'a point vu d'ennemis ; elle a seulement observé un poste de 40 hommes et six pièces d'artillerie à Palente ; l'ennemi a mis en état de défense toutes les grandes maisons où il a placé des postes à l'entour de la ville. On a remarqué environ 350 hommes de cavalerie légère venant de la route de Baume et se dirigeant à grands pas sur Dole ou Gray.

La nommée Jeanne-Claude Rousselet, venant de Saint-Marc, douze lieues au delà de Dijon, a assuré que les Bourguignons et les Champenois s'étaient levés en masse ; qu'elle avait vu arriver sur la place de cette dernière ville huit paysans du Val de Suzon, attachés avec des cordes et conduits par une garde autrichienne.

Elle assure qu'Auxonne tient toujours, que l'ennemi coupe les ponts sur la Saône, qu'il évacuait tous ses bagages et tout ce qu'il pouvait.

Le nommé Prunant était à Gray le 2 mars, où il a vu arriver beaucoup de cavalerie et infanterie prenant la direction de Langres ; on lui a dit que les Français étaient à Sellières. Une lettre de Brussey, près Marnay, porte : « Je crains de me retrouver au passage de l'ennemi ; on attend les Français d'un jour à l'autre ; on entend le canon de tous côtés. »

6 mars

L'ennemi exerce une très grande surveillance en avant du front d'attaque de la citadelle ; il y fait circuler de nombreuses et fréquentes patrouilles, principalement pendant la nuit ; ce matin, à cinq heures un quart, on a tiré quelques coups de carabine sur une qui s'était ap-

prochée à portée de fusil de la citadelle et a été aussitôt dispersée.

L'ennemi fait de grands mouvements en avant du front de la double couronne ; on a remarqué pendant la journée beaucoup de voitures d'équipages, de munitions, de cavalerie et d'infanterie allant de Palente à Saint-Claude, et se portant sans doute sur Gray ou Dole. Ces mouvements ont été remarqués par la compagnie franche qui est restée longtemps en observation près de Saint-Claude.

La nommée Marguerite Ponçot, de Marnay (?), a rapporté que beaucoup de troupes ennemies passaient journellement par Vesoul, se dirigeant sur Langres; elle a également vu revenir de la cavalerie de Dole se dirigeant sur Baume. Elle dit que le prince de Lichtenstein a établi son quartier général à Baume, qu'elle avait rencontré un parc d'artillerie qui se dirigeait sur cette même ville, ainsi qu'un escadron de dragons venant de Chalezeule.

7 mars

Ce matin, à quatre heures trois quarts et à six heures un quart, deux coups de canon ont été tirés de la citadelle sur des patrouilles ennemies, qui se sont à l'instant dispersées. L'ennemi a continué pendant la journée ses mouvements; dans la matinée, les troupes se dirigeaient sur Dole et Gray; dans l'après-midi, on a remarqué environ 3,500 hommes d'infanterie qui marchaient dans la direction de Baume.

Le nommé Farine, venant de Delémont, a rapporté que Huningue et le château de Belfort tenaient toujours; qu'on lui avait dit, à Pont-de-Roide, que 5,000 Saxons prenaient la direction de Genève, qu'ils avaient passé à Pont-de-Roide dans la nuit du 26 au 27 février; qu'on lui avait dit, à Clerval, qu'on y avait vu passer de l'artillerie de siège venant des environs de Besançon; qu'il avait rencontré

sur la route plusieurs convois de bagages allant du côté de Montbéliard.

La vente publique des marchandises prohibées saisies par les douanes a été terminée aujourd'hui ; le produit net de cette vente se monte à la somme de 24,876 fr. 64, qui a été versée de suite chez M. le receveur général du département du Doubs.

8 mars

Une patrouille ennemie s'avançait près de la citadelle, à une heure du matin ; un coup de canon à mitraille l'a fait rétrograder de suite.

Sur les onze heures du matin, l'ennemi, fort d'environ 70 à 80 hommes, est venu attaquer nos avant-postes de Charmont ; il a été repoussé avec perte de deux hommes tués ou blessés. On a remarqué que, depuis quelques jours, il avait triplé le nombre de ses sentinelles et doublé ses postes. Il a continué ses mouvements ; on a encore remarqué hier deux régiments de cavalerie forts d'environ chacun 700 hommes et plusieurs voitures, allant du côté de Dole, et d'autres voitures qui rétrogradaient sur Baume.

9 mars

On a remarqué dans la journée trois bataillons ennemis et environ 200 hommes de cavalerie allant du côté de Dole, tandis que des voitures et environ 600 à 700 hommes d'infanterie, marchant isolément ou par petits pelotons de cinq à quinze au plus, prenaient la direction de Baume. Les avant-postes ennemis sont toujours très nombreux ; ils continuent d'exercer une très grande surveillance.

Le nommé Bardet, venant de Neuchâtel, a rapporté que l'ennemi avait évacué toutes les munitions de guerre qui étaient au fort de Joux ; qu'il a vu à Champagnole l'avant-garde de l'armée française ; on lui a dit que le

quartier général était à Lons-le-Saunier, qu'une colonne de cette armée s'était portée sur Genève et prenait la direction sur la frontière de la Suisse; qu'il a vu, à Ornans, quelques détachements de cavalerie qui marchaient sur Salins.

Une lettre de M. le major Rubellin, commandant supérieur à Auxonne, m'est parvenue la nuit dernière; il m'envoie copie des bulletins de la Grande Armée des 10, 11 et 12 février, que M. le chef d'état-major de la 2e division de l'armée de Lyon lui a fait parvenir; il lui annonce également que deux divisions de cette armée ont battu l'ennemi les 18 et 19, à Bourg et à Mâcon; que l'armée d'Italie a obtenu de grands succès. M. le commandant d'Auxonne m'a envoyé copie d'une lettre de Dijon par laquelle on fait connaître que l'armée française, sous les ordres de Sa Majesté, a complètement battu les armées alliées le 19 février, dans les environs de Nogent, et les a mises dans une déroute complète ; qu'on a vu arriver à Dijon, les 25 et 26, plus de 1,200 voitures chargées de cuirasses, casques et autres effets, et 52 pièces de canon; qu'une foule de soldats, la plupart sans armes, de toutes les nations, y arrivaient sans ordre et en foule; que les figures de toutes ces troupes annonçaient la consternation; que les derniers journaux évaluaient la perte de l'ennemi, depuis qu'il était dans les environs de Troyes, à 270,000 hommes mis hors de combat.

Ces heureuses nouvelles nous ont tous comblés de la joie la plus vive, et demain il sera chanté, à l'église métropolitaine, un *Te Deum* en actions de grâces de ces mémorables victoires. Le 5 février dernier, M. le général prince de Lichtenstein m'informa que ses troupes célébraient, par des feux de réjouissance, la prétendue victoire qu'il disait avoir été remportée par les alliés, près Brienne, sur l'armée française. J'ai cru devoir également l'informer que la

garnison de Besançon en ferait de même demain, 10 du courant.

10 mars

Aujourd'hui, à dix heures du matin, toutes les troupes de la garnison et la garde nationale ont pris les armes ; les compagnies de grenadiers et de voltigeurs, avec une compagnie de chasseurs de la garde nationale, ont fourni des détachements pour l'escorte des autorités, qui se sont rendues chez moi ; le reste des troupes était placé sur les points des remparts qu'elles sont chargées de défendre en cas d'attaque. A dix heures et demie, toutes les autorités, précédées par la gendarmerie et la musique, entre une haie de troupes, se sont rendues à l'église métropolitaine, où le *Te Deum* a été chanté en actions de grâces des victoires éclatantes remportées par Sa Majesté sur les armées ennemies. Pendant la cérémonie, un coup de canon de chacune des pièces placées sur les remparts et à la citadelle a été tiré; les troupes, excepté celles de service, ont fait trois décharges de mousqueterie. On s'est servi de poudre avariée pour exécuter ces feux de réjouissance.

Le nommé Grandmont, venant d'Ornans, a rapporté que le fort Saint-André de Salins avait été rendu ; que la garnison avait été faite prisonnière de guerre, et ensuite les soldats renvoyés chacun chez eux ; que l'ennemi avait fait conduire sa grosse artillerie, qui était devant Besançon, du côté de la Suisse ; qu'il avait entendu dire qu'une colonne française marchait sur Genève, que cette ville n'était pas encore reprise, l'artillerie étant retardée par les neiges; qu'une reconnaissance d'une autre colonne française était venue jusqu'à Poligny. Il a également rapporté que sept officiers autrichiens, blessés lors de la dernière sortie en avant du pont d'attaque de la citadelle, avaient été amputés à Ornans ; qu'on supposait que les

forces ennemies sur ce point s'élevaient à 2,000 hommes; que le soi-disant préfet du Doubs (M. de Scey) avait quitté Ornans depuis quelques jours.

Le nommé Jeudy, dragon au 23e, échappé des mains de l'ennemi près de Verdun, a déclaré qu'en passant à Scey-sur-Saône il avait vu beaucoup de soldats prussiens, autrichiens et russes mêlés ensemble, et qu'on établissait des redoutes à Port-sur-Saône.

On a remarqué environ cinquante hommes de cavalerie avec chacun un cheval de main, se dirigeant sur Baume, et huit voitures chargées de malades et de blessés. Les avant-postes étaient sous les armes pendant les salves d'artillerie.

11 mars

Pendant la journée, il est passé aux Montarmots environ 150 hommes d'infanterie. Ces troupes marchaient sans ordre et la moitié étaient sans armes; on a également remarqué une dizaine de voitures chargées de malades prenant tous la direction de Baume.

Tous les rapports particuliers se sont accordés à dire que l'ennemi portait des forces sur Dole et Genève.

La compagnie franche s'est portée hier sur les Chaprais, sur la route de Baume; elle se proposait d'enlever un poste placé derrière la maison Coudry, lorsqu'un coup de fusil, tiré par un jeune homme qui, disait-il, chassait aux oiseaux, donna l'éveil à l'ennemi; la fusillade s'engagea aussitôt et dura près de deux heures, après lesquelles la compagnie se retira sans pertes. L'ennemi a eu trois blessés et un tué, et le chasseur arrêté. Dix Suisses ont déserté de la citadelle.

12 mars

Les grands mouvements que l'ennemi faisait en avant de

la double couronne depuis quelques jours ont cessé aujourd'hui; on n'a remarqué que quelques patrouilles de cavalerie.

La compagnie franche a protégé quelques-uns de nos cavaliers qui sont allés chercher du fourrage dans des maisons hors de ville.

Le nombre des malades augmentant considérablement, j'ai fait réduire la garnison du fort Chaudanne à 175; elle est relevée tous les quatre jours; en cas d'attaque, 125 hommes sont commandés journellement pour s'y porter.

Des rapports particuliers assurent qu'il est passé à Saint-Vit 4,000 hommes de cavalerie et 3,000 d'infanterie, avec vingt pièces de canon, se dirigeant sur Dole.

13 mars

On a remarqué pendant la nuit dernière que l'ennemi avait triplé ses feux de bivouac; il a fait un grand bruit en avant de l'avancée de la porte Notre-Dame; on a vu à la pointe du jour que tous ses postes étaient doublés.

Un déserteur du régiment de Strauch, Jean Jedula, est arrivé ce matin : il n'a pu donner aucun renseignement sur les forces qui nous entourent.

Informé qu'il existait encore des fourrages dans une ou deux maisons abandonnées entre la ville et les avant-postes ennemis sur la route de Baume, j'ai fait, sur la demande de MM. les commandants des détachements de cavalerie, ordonner une sortie pour les faire prendre. En conséquence, la compagnie franche avec deux pelotons de cavalerie se sont portés sur l'ennemi et ont repoussé avec vigueur tous ses avant-postes. Pendant ce temps, on a chargé des fourrages sur six voitures et les hommes à pied en ont apporté autant qu'ils ont pu. La fusillade a été vive et l'ennemi a perdu six hommes tués ou blessés.

M. le capitaine de Roussy, commandant le détachement du 30e régiment de dragons, a chargé l'ennemi, l'a mis en fuite et a fait lui-même un prisonnier; son cheval a été tué sous lui, et un lancier du 6e régiment a été blessé dangereusement.

L'ennemi a incendié quinze maisons dans une ligne d'environ trois quarts de lieue.

14 mars

Les mouvements de l'ennemi pendant la journée ont été les mêmes que dans celle d'hier; on a remarqué qu'il avait fait un abatis près de Palente, en avant d'une batterie qu'il y a établie et quelques officiers observant la ville depuis le mont Bregille.

On a fait aujourd'hui, sans avoir été inquiété par l'ennemi, des fourrages pour près de deux jours, et on a apporté quelques légumes trouvés dans des maisons abandonnées.

Le nommé Bertin, parti de Besançon le 8 février, vient de me rendre compte que le 21 du même mois, il avait remis à Sa Majesté, à Nogent, la dépêche dont il était porteur; il a rapporté qu'il avait suivi le quartier général jusque près de Bar-sur-Aube, d'où il déclare avoir reçu, le 27, ordre de S. A. le prince de Neuchâtel, major général, de retourner à Besançon, en passant par Paris, pour m'apporter une dépêche qu'il dit avoir été obligé de jeter au village d'Avanne, près Besançon, où il a été arrêté par l'ennemi et son prisonnier pendant deux jours; il dit que cette dépêche portait : « Nous nous portons bien, nous sommes contents de vous; dans peu nous espérons aller délivrer votre bonne ville de Besançon; nous vous invitons, aussitôt que vous vous apercevrez de la retraite de l'armée ennemie, à faire des sorties afin de l'inquiéter le plus que faire se pourra; nous vous chargeons aussi de

faire votre possible pour détruire le pont de Vaire et les barques d'Avanne, ces deux points pouvant favoriser l'ennemi. » J'espère être assez heureux pour avoir le bonheur d'exécuter l'ordre de Son Altesse. Ce particulier nous a confirmé les heureuses nouvelles dont nous avions déjà une connaissance indirecte.

15 mars

A huit heures du matin, l'ennemi a brûlé une maison à Saint-Claude. 17 voitures chargées de caisses et 4 fourgons ont été remarqués, allant des Montarmots à Palente, route de Baume.

On a commencé aujourd'hui à faire l'école du canon avec des poudres provenant des démolitions. L'ennemi a pris les armes et ne nous a cependant point inquiétés.

On a fait dans la journée encore quelques fourrages.

Un déserteur du 12e bataillon des chasseurs du Loup, le nommé Joseph Berger, s'est rendu à minuit à l'avancée de la porte Notre-Dame ; il n'a pu donner que des renseignements très incertains sur la force des troupes autrichiennes qui forment le blocus de cette ville.

16 mars

L'ennemi, trop inquiété par le feu de nos carabines, a abandonné le poste retranché en avant de la lunette de droite derrière la citadelle et renforcé celui qu'il avait beaucoup en arrière.

On a remarqué, pendant la journée, 62 voitures vides, la plupart attelées de bœufs, allant du côté de Baume, et beaucoup d'ordonnances allant et revenant.

Le nommé Collier, venant de Lons-le-Saunier, a rapporté des numéros du *Moniteur* des 20 et 21 février dernier, que j'ai fait de suite imprimer et publier, ce qui a fait beaucoup de plaisir à la généralité des habitants ; il

était également porteur d'une *Gazette de Lausanne*, que j'ai saisie. Il a dit qu'il y avait eu un combat jeudi et vendredi dernier à Saint-Trivier, département de l'Ain, que l'ennemi gardait un profond silence sur l'issue de ce combat, mais des voyageurs l'ont assuré que l'avantage avait été de notre côté, que nos cuirassiers avaient beaucoup maltraité sa cavalerie.

Les occupations du capitaine de gendarmerie ne lui permettant pas de remplir les fonctions de capitaine rapporteur, j'ai désigné, pour le remplacer provisoirement, M...., lieutenant de gendarmerie.

La gelée a empêché de reprendre une grande partie des travaux que le manque de fonds a également empêché de poursuivre ; on travaille à approfondir le fossé du bastion Notre-Dame.

On a placé des grillages en bois à l'entrée et à la sortie du moulin Saint-Paul ; on a préparé ceux du moulin de la ville.

On a placé des chevaux de frise devant l'entrée du fort de Chaudanne. Les terres n'étant pas encore entièrement dégelées, on n'a pu remplir le bâtardeau de la Mouillère dont le coffrage est terminé. On a rétabli la mécanique du puits du fort Griffon ; on travaille à le blinder.

On a terminé le palissadement du fort Saint-Étienne et terminé les blindages inclinés adossés aux bâtiments placés derrière la porte principale. On travaille à blinder l'église, on coupe et on prépare pour ce blindage une partie des arbres des remparts. On s'occupe à compléter les approvisionnements de siège de la citadelle, en outils, chevaux de frise, palissades, barrières de rechange, etc. On ferait aussi des sacs à terre si la mairie avait livré de la toile à cet effet, comme elle en avait été requise.

17 mars

Le service de la troupe de ligne se fait très bien; il n'en est pas de même de celui que fait la garde nationale; les postes de peu d'importance qu'elle occupe ne sont presque jamais composés du nombre d'hommes commandés. Les hôpitaux militaires sont parfaitement tenus et les malades bien soignés. La nourriture du soldat est bonne; il reçoit chaque jour la ration de pain, la ration de vin, 17 décagrammes moitié en viande fraîche, moitié en viande salée. Le sel commence à manquer.

On a pourvu à l'habillement du soldat autant qu'ont pu le permettre les ressources existantes en cette ville; il en reste encore beaucoup qui ne sont pas habillés.

Chaque cheval ne reçoit chaque jour que 5 livres de foin, 6 livres de paille et 6 litres d'avoine ou 12 de son. Nos fourrages seront malheureusement trop tôt épuisés.

La désertion continue, principalement parmi les réfractaires et les condamnés graciés incorporés dans les corps de la garnison, malgré la précaution que l'on prend de ne point les placer aux avant-postes.

On continue à faire monter à la citadelle des projectiles et autres munitions de guerre; il y existe pour près de cent jours de vivres pour 2,000 hommes qui y restent en réserve. Si le défaut de vivres m'oblige de rendre la ville, je ferai également monter à la citadelle le plus grand nombre de bouches à feu que je pourrai, afin de ne laisser à l'ennemi que ce que je ne pourrais faire enlever.

M. le général prince de Lichtenstein m'a fait prévenir par un parlementaire que ses troupes célébreront par un feu de réjouissance les victoires qu'il annonce avoir été remportées par le général Blücher et le général Saint-Priest; il a joint à cet envoi quelques lettres insignifiantes adressées à divers particuliers, qui ont été remises à leurs

adresses. J'ai fait donner un reçu à ce parlementaire.

L'ennemi a éloigné ses postes avancés du front d'attaque de la citadelle ; ils sont moins nombreux que les jours précédents. On n'a remarqué aucun mouvement extraordinaire dans la journée.

Le nommé Jean Renard, soldat au 154e de ligne, faisant partie de la garnison de Belfort, échappé, dit-il, des mains de l'ennemi, a rapporté que la ville et le fort n'étaient point rendus, mais que les vivres commençaient à devenir rares.

Deux officiers retraités et un bourgeois ont été pris par l'ennemi et constitués prisonniers.

18 mars

Hier à une heure, l'ennemi a relevé ses postes en avant du front d'attaque de la citadelle; ils l'avaient déjà été à cinq heures du matin ; il paraît qu'il fait un nouveau mouvement sur ce point.

Les Autrichiens ont fait tirer pendant la journée une cinquantaine de coups de canon en réjouissance de leur prétendue victoire ; ils ont tenu aussi leurs troupes sous les armes depuis onze heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

Ce matin, l'ennemi a fait feu sur de paisibles cultivateurs de la ville qui taillaient leurs vignes à portée de canon des remparts; il en a arrêté et constitué prisonniers six d'entre eux, parmi lesquels se trouvent une femme et une jeune fille. Par ma lettre de ce jour, adressée au général de Lichtenstein, je me suis plaint de cet acte injuste et inusité entre nations civilisées qui se font la guerre.

Depuis longtemps, j'ai remarqué que la police de cette ville se faisait très mal ; depuis la mise en état de siège, cette même police est restée pour ainsi dire oisive ; plu-

sieurs fois je m'en suis plaint à M. le préfet, en l'invitant à prendre des mesures pour obtenir un résultat plus satisfaisant dans un service malheureusement trop important dans une ville bloquée où il règne un si mauvais esprit, particulièrement dans la classe des habitants riches. M. le préfet a transmis à M. le maire mes plaintes et mes observations. Ne m'apercevant d'aucune amélioration dans ce service, que les choses restaient dans le même état, je me suis décidé à organiser une police secrète sous les ordres immédiats du prévôt militaire ; elle est composée de trois officiers et sous-officiers en retraite et cinq gendarmes, tous très propres à ce genre de service. Déjà dans la nuit dernière, ils ont saisi deux voitures de fourrage que le sieur Prevel, aubergiste, cherchait à soustraire, et qui n'avaient point été déclarées. Ils ont également découvert d'autres fourrages cachés chez d'autres particuliers.

19 mars

Un soldat ennemi s'est approché de la citadelle ; un coup de carabine l'a puni de sa témérité. Deux officiers ont voulu visiter les lunettes ; on les a ajustés et ils se sont retirés précipitamment. On n'a remarqué aucun mouvement extraordinaire dans les avant-postes ennemis.

Les nommés Deliot et Cavet, venant d'Our, près Orchamps, ont rapporté que l'ennemi avait mis en réquisition, au moment de leur départ, 800 voitures pour transporter des malades et des blessés.

Le général autrichien, en renvoyant ce matin les six vignerons arrêtés hier par ses patrouilles, m'écrit qu'il connaît trop bien le mérite de chaque officier français pour ne pas en avoir tous les soins possibles ; qu'il a décidé qu'ils seraient envoyés dans les endroits qu'ils choisiraient eux-mêmes, excepté ceux qui se trouvent dans la ligne de

l'armée française. En même temps, il me prie de donner l'ordre aux habitants de Besançon de ne plus sortir de la ville, puisqu'il a donné celui d'arrêter tout ce qui se trouverait entre ses avant-postes et les miens. Je lui ai répondu que la mesure inusitée entre nations civilisées qu'il a adoptée lui donnera la facilité de faire des prisonniers; qu'en attendant les habitants de Besançon sortiront de la ville, les portes n'ayant point encore été fermées.

D'après la décision du général ennemi, j'ai été fort surpris de voir arriver vers les quatre heures les deux officiers retraités; il les a fait conduire dans sa voiture jusqu'à mes avant-postes; il me réitère l'invitation de donner l'ordre aux habitants de ne plus aller travailler hors la ville. Je ne lui ai fait aucune réponse à ce sujet.

20 mars

Dans la matinée, l'ennemi a fait plusieurs mouvements qui n'étaient pas ordinaires.

On a fait hier l'école de l'artillerie à la citadelle; les pièces étaient dirigées sur les postes ennemis; plusieurs ont atteint le but et ont dû nécessairement atteindre quelques hommes placés derrière les murs qui ont été enfoncés.

L'anniversaire de la naissance du prince impérial roi de Rome a été célébré aujourd'hui par les gardes nationales et les troupes de la garnison; à onze heures, elles ont assisté à la messe célébrée par Mgr l'archevêque; à midi, il y a eu une grande parade sur la place des casernes, après laquelle toutes les troupes ont fait une promenade militaire sur les glacis. L'ennemi, remarquant ce mouvement, a fait porter de suite des forces qui ont paru considérables sur tous les points; les généraux sont venus à toute bride, les pièces de canon ont été attelées et dirigées en divers endroits : il est resté dans cette attitude plus de deux

heures après la rentrée de nos troupes. Une double ration de vin a été distribuée à chaque soldat et les militaires détenus pour fautes légères ont été mis en liberté.

21 mars

L'ennemi a fait mettre le feu hier soir, à dix heures, au fanal qu'il a près du bois de Chalezeule.

On a tiré de la citadelle trois coups de canon sur des patrouilles ennemies qui s'approchaient des lunettes; deux bombes ont été également lancées sur quatre voitures chargées de caisses qui venaient à Morre par un chemin très difficile. Dans la journée, l'ennemi a cherché à inquiéter les vignerons qui travaillaient derrière la citadelle; des coups de carabine bien dirigés l'ont éloigné.

Des généraux autrichiens sont venus examiner la place à deux reprises différentes.

Trois jeunes gens partis hier de Gy ont rapporté que des prisonniers de guerre français avaient dit qu'on avait jeté dans Auxonne 6,000 hommes dont ils faisaient partie, que l'armée de Lyon recevait de nombreux renforts, que les routes de Langres à Vesoul étaient toujours couvertes de blessés. 60 habitants, vieillards, femmes et enfants, de Morre, d'après leur demande ont été renvoyés dans leurs foyers; l'ennemi les a laissés passer.

22 mars

Hier, à neuf heures du soir, trois factionnaires et quatre hommes de garde à la porte impériale et à la citadelle, tous faisant partie du dépôt général de recrutement des régiments capitulés, ont déserté par une embrasure à l'aide d'une corde qu'ils s'étaient procurée; ils ont emporté avec eux deux fusils, une baïonnette et un sabre. Désirant mettre un terme à la désertion qui s'accroît principalement dans ce dépôt et qui est d'un funeste exemple pour les au-

tres régiments, j'ai fait rassembler ce matin ces Suisses. Après avoir témoigné mon extrême mécontentement, je leur ai fait connaître que ceux qui ne voulaient point servir avec moi pouvaient se retirer; neuf recrues sont sorties des rangs; je les ai fait mettre de suite hors des portes. Trois anciens, qui ont servi contre nous en Espagne, ont été mis en prison; ils seront mis en liberté incessamment.

La compagnie franche, sortie hier soir, s'est embusquée pendant la nuit; elle a surpris une patrouille ennemie qui a perdu plusieurs hommes d'une décharge faite à propos par les nôtres; les fanaux ont été allumés. Pendant toute la journée l'ennemi est venu inquiéter les vignerons sur tous les points; il a tué une femme et blessé deux autres dangereusement.

Dans la promenade militaire que nous avons faite le 20, jour anniversaire de la naissance de S. M. le roi de Rome, un grand nombre de soldats de la garde nationale m'ont manifesté le désir de faire des sorties avec la garnison pour protéger les vignerons. J'ai consulté hier MM. les officiers de cette garde à cet effet. Ils ont chargé M. le général Pierre de Viantaix de répondre que, par leur institution, ils ne devaient que faire la police et défendre les remparts, mais qu'ils ne feraient point de sortie.

23 mars

Ne pouvant compter sur la garde nationale pour aider la garnison à protéger les cultivateurs, j'ai envoyé au général ennemi un parlementaire pour me plaindre que ses troupes avaient tué hier une femme enceinte qui travaillait dans sa vigne et blessé deux autres individus assez grièvement. Je lui ai fait sentir que les nations policées ne faisaient pas la guerre aux femmes; il m'a répondu que pour éviter de semblables inconvénients, il me proposait de

tracer une ligne jusqu'à laquelle nos vignerons pourraient aller travailler. J'ai accepté cette proposition qui nous procure le double avantage d'employer des gens oisifs qui ne vivent, pour la plupart, que du travail de leurs mains, et de prolonger la vie de nos chevaux en leur donnant le sarment qui proviendra de la taille des vignes.

La compagnie franche a continué pendant la nuit dernière à inquiéter l'ennemi; il a brûlé tous ses signaux et a été dans un mouvement continuel et général.

Pendant la journée, des patrouilles ennemies s'étant approchées de la ville et de la citadelle ont été repoussées par deux coups de canon.

24 mars

Aujourd'hui, des officiers de mon état-major, conjointement avec ceux du général autrichien, ont tracé la ligne jusqu'à laquelle les vignerons pourront travailler.

Le nommé Jean Deliot a rapporté que les Français avaient remporté une grande victoire au pont de Navilly, à six lieues de Dole.

Nous avons également reçu un extrait du *Moniteur* du 9 mars annonçant la victoire remportée le 6, à Craonne, et un extrait d'un décret impérial qui prescrit de venger par la mort d'un officier ennemi tout Français fusillé pour avoir été pris les armes à la main. Ces nouvelles ont été de suite imprimées et publiées dans toute la ville.

25 mars

La ration de fourrage a été réduite, pour chaque cheval, à 2 kilos de foin, 2 kilos de paille et 2 litres d'avoine.

Des garnisaires ont été envoyés hier pour faire accélérer le reste de la livraison des 5,934 mesures de blé mises en réquisition dans la ville pour les besoins de la garnison. La gendarmerie et les agents de police ont fait un nouveau

recensement de toutes les denrées, comestibles et fourrages existant dans la place.

M. le major du 154e a été autorisé à renvoyer dans leurs foyers plusieurs militaires de son régiment absolument hors de service ; huit sont parvenus à s'évader; le reste tentera le passage dans un autre moment.

26 mars

Pendant la nuit dernière, trois fusiliers du bataillon de Neuchâtel ont tenté de déserter; en voulant descendre les murs de la contrescarpe de la citadelle, deux se sont blessés, dont un l'est grièvement; ils sont traduits à un conseil de guerre.

Dans l'après-midi, on a entendu une canonnade dans la direction d'Auxonne.

Les nommés Joseph Charles et Pierre Charles, de Burgille-lez-Marnay, ont confirmé la nouvelle que les Français avaient remporté une victoire à Navilly.

Le nouveau recensement de comestibles que j'ai ordonné m'ayant paru devoir nous donner la facilité d'acheter, malgré le peu de fonds qui nous restent, des blés existant dans la ville, et que, malgré nos recherches, nous ne pourrions découvrir, j'ai invité le sieur Lippmann, homme intelligent, dont le dévouement m'est connu, à s'occuper sans relâche de cet objet. J'ai lieu d'être content d'avoir employé ce moyen. Le nombre de citoyens vraiment dévoués est si petit que je ne peux m'empêcher de citer ici M. Greiner qui, malgré les pertes immenses qu'il a faites, et la grande quantité de grains qu'il a déjà fournis, est venu offrir encore 800 mesures d'orge et 50 de froment, et bien loin d'en demander le paiement, a offert 1,200 fr. pour en acheter d'autres.

Rapport sur les travaux et les ressources de l'artillerie

Le 30 octobre dernier, M. le chef d'escadron Ragmey, commandant le dépôt du 5e régiment d'artillerie à cheval, reçut de S. Exc. le ministre de la guerre l'ordre d'armer la place, la citadelle et les forts de Besançon. Il fut spécialement chargé de cet armement, fixé par le même ordre à 120 bouches à feu, avec la désignation des calibres.

A cette époque, le personnel de l'artillerie se composait des dépôts du 5e régiment d'artillerie à cheval et du 6e bataillon principal du train, dont l'effectif se portait, seulement dans le 5e régiment, à 1 adjudant sous-officier, 5 sous-officiers et 30 conscrits, et dans le train, à pareil nombre d'hommes, pouvant à peine fournir 2 attelages de 4 chevaux. Ces faibles moyens furent aussitôt employés à transférer de l'arsenal les pièces des plus gros calibres sur les remparts, dont les parapets étaient partout affaissés et détériorés.

Au 4 novembre, M. le colonel d'artillerie Tuffet Saint-Martin se rendit d'Auxonne à Besançon, par ordre de Son Excellence, pour prendre connaissance des besoins de la place en approvisionnements de guerre. Il autorisa le commandant de l'artillerie à faire établir dans l'arsenal un atelier de réparations, qui fut composé en partie d'ouvriers bourgeois et de canonniers, sous la direction du sieur Maturel, chef ouvrier en cette ville. Cet atelier fut mis en activité le 13 novembre.

Le 13 novembre, le personnel de l'artillerie fut augmenté par l'arrivée du dépôt du 1er régiment d'artillerie à cheval, sous les ordres de M. de Framery, major de ce régiment, ayant avec lui 1 adjudant-major, 1 capitaine amputé, 96 canonniers et 5 sous-officiers

Les deux dépôts, pendant le reste de novembre et le

mois de décembre, s'augmentèrent successivement par les recrues provenant des levées des 160,000 et 300,000 hommes. Dans le même temps, le 6e bataillon du train se trouva fort de 60 hommes et de 10 chevaux.

L'armement de la double couronne sur la rive droite du Doubs, étant le plus urgent, fut celui dont on s'occupa d'abord.

Celui de la citadelle, au 20 décembre, n'était point encore commencé; le commandant du matériel de l'artillerie avait, dès le commencement du même mois, rendu compte à Son Excellence de ce retard, motivé sur l'impossibilité des communications par les ponts du front du secours, jusqu'à ce qu'ils eussent été réparés par le génie.

Il n'y avait pas de fonds à la caisse de l'arsenal pour l'achat des menus bois propres à faire des saucissons, gabions, etc., destinés aux revêtements des batteries. M. le préfet autorisa le commandant du matériel à passer un marché de crédit avec M. le maire de Besançon; aussitôt, il fut procédé à l'extraction dans la forêt communale de Chailluz.

Au 22 décembre, le fort Griffon était entièrement armé, ainsi que le bastion et la demi-lune de Battant; dans les autres ouvrages de la double couronne, des bouches à feu étaient en batterie, mais les revêtements n'étaient point achevés. Dans le corps de la place, il n'y avait que quelques canons aux postes et dans les tours. La totalité des pièces en batterie était de 34.

A la citadelle, il existait 22 canons sur chantiers; 21 autres y ont été aussitôt conduits de l'arsenal de la ville. Aucun n'était monté sur affût; le 23 décembre, on commença cette opération. Le 24, M. le capitaine d'artillerie Vautravers reçut l'ordre d'aller résider à la citadelle pour en diriger les travaux. Il les poussa avec une telle activité que, le 1er janvier 1814, le front extérieur présen-

tait 24 bouches à feu mises en batterie par un détachement de 40 hommes des 1er et 5e régiments d'artillerie.

Dans l'intervalle du 22 au 23 décembre arriva heureusement une compagnie du 13e bataillon (*bis*) du train d'artillerie, ayant avec elle 44 chevaux, dont 24 seulement ont pu être pourvus de harnais, tant par l'arsenal que par le 6e bataillon du train, en sorte que, au 1er janvier, les remparts de la double couronne, du corps de la place et de la citadelle étaient déjà garnis de 73 bouches à feu ; et, dès le 8 janvier, jour où le blocus de la place n'était pas encore complet, on en comptait 95. Au 1er janvier, l'effectif de l'artillerie en hommes et en chevaux était de :

DÉSIGNATION DES CORPS	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	CANONNIERS	AUX HOPITAUX	CHEVAUX	
					de trait	de selle
1er rég. d'art. à cheval. .	3	5	218	47	»	9
5e — — . .	2	9	196	22	»	5
Train d'artillerie. . . .	9	18	107	25	46	»
TOTAUX . . .	14	32	521	94	46	14

Ces moyens étant non seulement insuffisants pour achever d'armer la place, mais surtout pour en défendre les remparts, l'artillerie fut augmentée de trois compagnies de canonniers des cohortes urbaines, formant un effectif de 286 hommes, officiers compris ; de plus, on incorpora dans les régiments d'artillerie divers détachements qui ne pouvaient continuer leur route : cette mesure fournit 80 hommes. Il restait à trouver des officiers d'artillerie pour suffire aux besoins de la place ; on remit en activité les anciens officiers de cette arme, en retraite en cette ville, lesquels, joints aux officiers des deux dépôts et à trois capitaines en résidence récemment nommés par Son Exc. le ministre de la guerre, portèrent le nombre d'officiers d'artillerie en activité à 25.

Du moment où le blocus fut formé, la distribution des postes de l'artillerie fut faite par M. le commandant le personnel de la manière suivante :

42 canonniers, auxquels furent adjoints provisoirement 18 gendarmes anciens artilleurs, furent placés à la citadelle avec un officier d'artillerie sous les ordres du capitaine Vautravers, qui y fut particulièrement chargé du commandement de cette arme.

La 1re compagnie du 1er régiment d'artillerie dut servir les batteries des bastions de Battant et de la demi-lune de Battant; la 2e du même régiment dut servir celles du front de Chamars; la 1re compagnie du 5e régiment d'artillerie celles du bastion et demi-lune de Charmont et demi-lune d'Arènes; la 2e compagnie du même régiment celles du front de Bregille; la 1re compagnie des cohortes urbaines celles du bastion d'Arènes; la 2e celles du cavalier de Charmont; la 3e celles du cavalier du fort Griffon. Après cette opération, chaque compagnie fut chargée de terminer les travaux de ces batteries qui jusque-là s'étaient faits en commun.

Le train d'artillerie ayant beaucoup d'officiers et un nombre de soldats bien supérieur à celui de ses chevaux, M. le major commandant le personnel prit aussi le parti de former avec ces hommes une compagnie faisant le service de l'artillerie; cette compagnie se trouva forte de 72 hommes et 2 officiers. Tel fut le complément de l'organisation du personnel.

Depuis le 8 janvier jusque vers la fin de ce mois, la chute des neiges, l'inconstance et la rigueur de la saison n'ont pas permis de remuer les terres sur les remparts autant qu'on l'eût désiré. L'établissement des ateliers, la confection des saucissons, celle des cartouches d'infanterie qui a employé pendant deux mois 80 hommes par jour, tant des régiments que du train d'artillerie, auxquels

furent encore adjoints 40 hommes d'artillerie, et surtout l'inaptitude des canonniers à ces différentes sortes de travaux, tout nouveaux pour eux, retardèrent aussi la célérité de l'armement.

Lorsque M. le commandant du matériel reçut l'ordre d'armer la place, il n'y existait ni artificier, ni matière d'artifice, ni canonniers instruits. A l'arrivée du 1er régiment, un maréchal des logis remplit les fonctions de maître artificier et organisa promptement une salle d'artifice qui ne suffit cependant pas aux besoins de la place ; M. le commandant du matériel dut, en conséquence, en établir une autre à la citadelle, dans le courant de janvier, sous la direction du sieur Bourgeois, artificier de cette ville.

L'ennemi qui, jusque-là, n'avait fait contre la place aucune démonstration sérieuse, se montra plus entreprenant dans la journée du 31 janvier; aussi, dès la nuit du 1er février, commença-t-on à conduire sur les remparts et à y placer en batterie la presque totalité des pièces qui restaient à l'arsenal ou en batterie mobile dans la place; et, dans deux jours, l'armement fut porté à peu près au point où il se trouve aujourd'hui.

On n'a pas établi de batterie sur le sommet des tours de l'enceinte du corps de la place, parce que dans les espaces resserrés, couverts totalement de maçonnerie et dominés, les pièces seraient promptement démontées; mais quelques-unes ont été placées dans les batteries casematées de ces tours; on y en conduirait un plus grand nombre dès qu'un des points qui se trouvent sous leurs feux serait menacé. Le défaut d'un renouvellement suffisant d'air dans ces batteries d'où le corps de la place tire une très bonne défense pourrait seul, dans le cas d'un feu d'artillerie bien nourri, nuire à leur plus grand effet.

Au 1er mars, le plomb, matière de première nécessité,

était entièrement coulé en balles et employé à la confection des cartouches d'infanterie qui, après la déduction des consommations antérieures, s'élevaient alors à environ 600,000, non compris l'approvisionnement existant dans les régiments de la garnison et porté à 60 coups par homme; on a déjà pourvu en partie à ces besoins par des réquisitions qui ont fourni 4,307 kilogrammes, lesquels produiront environ 300,000 balles. L'effectif des bouches à feu est de 137, lesquelles sont distribuées ainsi qu'il suit :

Citadelle

EMPLACEMENT DES PIÈCES			CALIBRES	QUANTITÉ
Avancée	Bastion Ste-Barbe, face gauche.		Pierrier	1
			Pièce de 4 de bataille.	1
	Bastion de gauche, face droite.		Pièce de 4 de bataille.	1
2e enceinte	Demi-lune de secours	Face droite	Pièce de 12 de bataille.	1
			Mortier de 8 pouces	1
		Saillant	Pièce de 12 de siège	1
		Face gauche		
	Bastion de secours	Saillant	Pièce de 12 de bataille.	1
		Face droite	Pierrier	1
			Pièce de 12 de siège	1
			Mortier de 8 pouces	1
		Face de l'oreillon	Pièce de 4 de bataille.	1
	Couvre-face		Pièce de 12 de siège	1
			Mortier de 8 pouces	1
Front du secours.	Bastion de droite	Face droite	Pièce de 12 de bataille.	1
			Pièce de 24	1
		Face gauche	Pièce de 16	1
			Mortiers de 12 pouces.	3
			Mortier de 8 pouces	1
			Pièce de 24	1
	Bastion du Champ-de-Mars	Face droite	Pièces de 16	3
			Mortier de 12 pouces.	1
			Mortier de 8 pouces	1
		Face gauche	Pièce de 4 de bataille.	1
Front Saint-Etienne.	Demi-lune, face droite.		Pièce de 12 de bataille.	1
	Bastion de droite, face gauche.		Obusier de 8 pouces	1
			Mortier de 12 pouces	1
	Bastion de gauche, face droite.		Pièce de 4 de bataille.	1

EMPLACEMENT DES PIÈCES			CALIBRES	QUANTITÉ
Front impérial	Demi-lune	Face droite	Pièce de 12 de siège	1
			Mortier de 8 pouces	1
		Face gauche	Pièce de 12 de siège	1
	Chemin couvert		Pièce de 13 autrich.	1
	Bastion de droite	Face gauche	Pièce de 12 de bataille.	1
			Pièce de 13 autrich.	1
		Redan	Pièce de 4 de bataille.	1
	Bastion de gauche	Face droite	Pièce de 16 de siège	1
		Flanc	Mortier de 12 pouces.	1
			Mort. de 10 p. à gr. portée.	2

Double couronne de la rive droite du Doubs

EMPLACEMENT DES PIÈCES		CALIBRES	QUANTITÉ
Bastion d'Arènes	Face gauche	Pièce de 24	1
		Pièce de 16	1
		Pièce de 12 de siège	1
		Mortier de 8 pouces	1
	Face droite.	Pièce de 12 de siège	1
		Mortier de 8 pouces	1
	Flanc	Pièce de 4 de bataille.	1
Courtine d'Arènes	Flanc de courtine.	Pièce de 16	1
Demi-lune d'Arènes	Flanc gauche	Pièce de 8 de siège.	1
	Face droite.	Obusier de 24	1
Bastion de Charmont	Flanc droit.	Pièce de 12 de siège	1
		Obusier de 24	1
		Pièce de 4 de bataille.	1
Cavalier de Charmont	Face gauche	Pièces de 24.	2
		Pièce de 16	1
		Mortier de 12 pouces.	1
	Face droite.	Pièce de 16	1
		Pièce de 12 de siège	1
	Flanc droit.	Pièce de 24	1
Demi-lune de Charmont	Face gauche	Pièces de 8 de siège	2
	Face droite.	Obusier de 24	1
Bastion de Griffon	Face gauche	Pièce de 16 longue.	1
	Saillant	Mortier de 8 pouces	1
	Face droite.	Pièce de 4 de bataille.	1
	Flanc droit.	Pièce de 12 de bataille.	1
		Pièce de 4 de bataille.	1
Cavalier de Griffon	Face gauche	Pièce de 16	1
		Mortier de 12 pouces.	1
	Saillant	Pièce de 24	1

EMPLACEMENT DES PIÈCES		CALIBRES	QUANTITÉ
Cavalier de Griffon	Face droite.	Pièce de 24	1
		Mortier de 12 pouces.	1
	Flanc droit.	Pièce de 16	1
Bastion de Battant.	Flanc gauche	Pièce de 8 de bataille.	1
	Face gauche	Pierrier	1
Cavalier de Battant	Flanc gauche	Pièce de 8 de bataille.	1
	Face gauche	Pièce de 24	1
	Saillant	Mortier de 8 pouces	1
	Face droite.	Pièce de 24	1
		Pièce de 16	1
Demi-lune de Battant.	Face gauche	Obusier de 8 pouces	1
	Face droite.	Pièce de 12 de siège	1
		Obusier de 6 pouces	1

Corps de place

EMPLACEMENT DES PIÈCES		CALIBRES	QUANTITÉ
Bastion Saint-Esprit.	Courtine de droite.	Pièce de 12 de siège	1
		Mortier de 8 pouces	1
Bastion du moulin St-Paul.	Flanc gauche	Pièce de 8 de bataille.	1
	Face droite	Obusier de 24	1
Tour Bregille	Batterie casematée.	Pièce de 4 de siège	1
Courtine Saint-Paul.		Pièce de 12 de siège	1
		Pièce de 12 de bataille.	1
		Obusier de 24	1
		Mortiers de 8 pouces	2
Tour de Rivotte	Batterie casematée.	Pièce de 8 de bataille.	1
Porte Rivotte.	A gauche.	Pièce de 8 de bataille.	1
	A droite	Pièce de 8 de bataille.	1
Porte Notre-Dame	A gauche.	Pièce de 12 de bataille.	1
	A droite	Pièce de 12 de bataille.	1
Enceinte dep. la porte N.-Dame.	Redan près la porte.	Pièce de 8 de bataille.	1
Jusqu'au moulin de la ville.	Batterie pr. la poterne.	Pièces de 4 de bataille.	2
Batterie du moulin de la ville.	Flanc droit	Pièce de 4 de siège	1
Tour du marais de Chamars.	Batterie casematée.	Pièce de 4 de siège.	1
Tour de Chamars	Batterie casematée.	Pièce de 4 de siège	1
Bastion du moulin de l'archevêque.	Flanc gauche	Pièce de 12 de siège	1
		Pièce de 4 de bataille.	1
	Flanc droit	Pièce de 8 de bataille.	1
Courtine gauche des Cordeliers		Pièce de 12 de siège	1
		Pièce de 12 de bataille.	1
		Mortier de 8 pouces	1
2e flanc de courtine gauche du quai Vauban.		Pièce de 16 en fer.	1
		TOTAL	36

A l'extérieur

EMPLACEMENT DES PIÈCES	CALIBRES	QUANTITÉ
Porte Taillée.	Pièce de 8 de bataille.	1
Coupure entre les deux portes Notre-Dame. .	Pièce de 8 de bataille.	1
Fort de Chaudanne	Pièce de 4 de bataille.	1
TOTAL		3

RÉCAPITULATION

Bouches à feu en batterie . . .	A la citadelle	43
	Double couronne du Doubs. .	45
	Corps de place	28
	A l'extérieur	3
TOTAL		119

	EN BATTERIE	EN BATTERIE MOBILE	A L'ARSENAL	TOTAUX	EFFECTIF
Citadelle	43	»	2 pierriers	45	
Double couronne . . .	45	»	»	45	137
Corps de la place et batterie extérieure . . .	31	6	10 petits mortiers	47	
TOTAUX	119	6	12	137	

Les petits mortiers existant à l'arsenal, ne portant leurs boulets qu'à une distance très courte, ne sont point compris dans la classe des bouches à feu d'un service efficace et général; déduisant donc . . 8

L'effectif des bouches à feu de service est de. 129

Le total des affûts réparés est de 90

Caissons réparés 5

Il existe : cartouches d'infanterie 535,440

Cartouches de fusils de rempart 5,780

Gargousses remplies pour l'approvisionnement des batteries . 6,016 de tout calibre.

Poudre de guerre restant en baril dans les magasins . . . 93,032 kilos.

Artifices préparés :

Etoupilles	garnies	900	
	filées et apprêtées. . .	5k.	
Fusées. .	à bombes et obus. . .	768	
	à grenades	1,000	
Lances à feu.		200	
Tourteaux goudronnés et flambeaux.		52	

Il existe :

Boulets. .	de 36	4,200	
	de 24	24,407	
	de 16	38,058	dont 334 expédiés pour Auxonne
	de 12	35,861	
	de 8	8,835	
	de 4	27,446	
Bombes .	de 12 pouces .	368	
	de 10 —	4,579	
	de 8 —	2,236	
Obus . . .	de 8 —	9,246	expédiés pour Auxonne
	de 6 —	2,016	
	de 4 —	9,226	
Bombettes.		490	

SITUATION DU PERSONNEL DE L'ARTILLERIE DISPONIBLE

DÉSIGNATION DES RÉGIMENTS	Officiers	Sous-officiers	Canonniers	Aux hôpitaux	Totaux	CHEVAUX de trait	CHEVAUX de selle	Totaux
1er rég. d'artillerie à cheval . .	6	11	259	34	310	»	5	5
5e — — . .	6	11	240	22	279	»	5	5
Train d'artillerie	9	17	180	28	234	42	»	42
Gendarmerie fais. le serv. d'artill.	»	»	15	»	15	»	»	»
Officiers d'artill. sans troupe . .	3	»	»	»	3	»	»	»
Officiers d'artill. remis en activité.	10	»	»	»	10	»	»	»
Artillerie des trois cohortes . .	9	20	259	»	282	»	»	»
TOTAUX	43	59	953	84	1133	42	10	52

L'envahissement de la Franche-Comté par l'ennemi a privé la place d'une partie de l'approvisionnement qui lui est nécessaire. M. le directeur d'artillerie avait annoncé 2,657 bombes de 12 pouces, ce qui eût complété l'armement de ce calibre; elles ne sont point parvenues d'Auxonne. Le même événement a aussi empêché l'approvisionnement du plomb d'être plus considérable.

L'exploitation d'arbres pris sur les remparts de ville pour les besoins de l'artillerie a été autorisée. 60 troncs de différentes dimensions sont entrés à l'arsenal : une partie a déjà été convertie en madriers pour plates-formes et une autre partie employée au radoub de différents objets d'artillerie. Le reste aura la même destination et de plus servira à la confection de diverses autres parties du matériel.

Indépendamment des 43 bouches à feu en batterie à la citadelle, il y a été préparé dix plates-formes d'attente. Si les terres eussent été moins dures depuis un mois et qu'on ne se fût pas trouvé au dépourvu de madriers, dont l'approvisionnement éprouve encore aujourd'hui des lenteurs, à cause de l'abaissement des eaux, il existerait de semblables plates-formes d'attente sur les remparts de la place. Elles seront prochainement établies, ainsi que des traverses en terre ou en bois qui manquent encore au complément de sa défense. Enfin, comme elle demeure toujours subordonnée à la direction et à l'étendue des moyens d'attaque, ce ne sera que d'après les opérations ultérieures de l'ennemi qu'on introduira dans l'armement général les changements motivés par les circonstances et destinés à arrêter les progrès de l'assiégeant, autant que le permettra l'emploi de toutes les ressources de l'artillerie.

27 mars

La désertion continuant à se faire sentir dans les corps de la garnison, j'ai fait connaître aux troupes, par un ordre du jour, la peine qu'encourraient ceux qui se rendraient coupables d'un tel crime. J'ai ordonné que le Code pénal fût lu les dimanches dans les compagnies et qu'un extrait fût affiché dans chaque chambrée.

Les nommés Barbaux et Pinot, domiciliés à Saint-Vit, sont arrivés ce matin. Ils étaient porteurs d'un billet ouvert signé : le ministre de la guerre, duc de Feltre, et daté de Paris le 3 mars 1814, qu'ils ont déclaré leur avoir été remis par le sieur Besson, huissier, demeurant à Villars-Saint-Georges, qui ne leur a pas dit de qui il le tenait, ni le lieu où il lui avait été remis. Ce billet portait en substance que je devais réunir les garnisons des places et forts de la 6e division militaire pour tenir la campagne. J'ai lieu de croire que cet ordre n'est point émané de Son Excellence. 1° Je n'y ai point reconnu de signature; 2° Son Excellence sait très bien qu'il ne reste d'autres troupes que la garnison de Besançon dans la 6e division militaire, dont la force n'excède pas 5,800 hommes, cavalerie, artillerie et infanterie. Cette garnison n'est composée que de jeunes gens de nouvelle levée et en partie de réfractaires ou de condamnés graciés qui ne cherchent que l'occasion de déserter, ou enfin d'hommes blessés ou éclopés revenus de l'armée.

3° Le mauvais esprit qui règne en cette ville, particulièrement dans la classe des gens aisés, ne permettrait pas d'en confier la garde aux cohortes urbaines sans l'exposer à un danger évident de tomber sans coup férir au pouvoir de l'ennemi; d'ailleurs les officiers de ces trois cohortes m'ont fait connaître par écrit qu'ils ne viendraient pas même en troisième ligne pour me seconder dans une sortie.

4° Pour entrer en campagne, il n'y a ici que 5 caissons, 38 chevaux de train et 268 chevaux de cavalerie bons et mauvais. Enfin l'expérience m'a prouvé que je ne pouvais pas même confier le soin d'une sortie à aucun des deux généraux de brigade sous mes ordres; que serait-ce si l'un d'eux venait à commander une place sans troupes de ligne, où il faut beaucoup exercer de surveillance et déployer d'énergie pour maintenir les malveillants qui y sont malheureusement trop nombreux?

Le conseil de défense, que j'ai réuni pour lui communiquer ce billet, a déclaré d'une voix unanime que S. Exc. le ministre de la guerre connaissait trop bien la position dans laquelle nous nous trouvions pour avoir donné un ordre semblable.

28 mars

J'ai fait connaître aujourd'hui au général autrichien que les vignerons avaient terminé le travail de la taille des vignes : j'ai, en conséquence, fait arracher les piquets placés pour servir de limites.

29 mars

Un extrait du *Moniteur* du 19 mars m'a été remis; je l'ai fait de suite imprimer et publier dans la ville. Plusieurs personnes venant des campagnes ont annoncé que l'ennemi occupait Lyon depuis le 23.

On n'a remarqué aucun mouvement extraordinaire dans les postes ennemis.

30 mars

La compagnie franche a inquiété l'ennemi pendant toute la nuit en avant du front d'attaque de la double couronne; elle a réussi à le tenir dans un mouvement continuel.

A onze heures, on a vu environ 150 hommes de cavalerie avec chacun un cheval de main, 27 fourgons et 5 voitures, escortés par des cavaliers à pied, se diriger sur Baume.

Un passeport signé par M. de Scey, prenant le titre de comte et celui de président de préfecture du Doubs, délivré au nom des puissances alliées au nommé Cuenot, m'a été remis aujourd'hui.

A deux heures, une trentaine d'Autrichiens sont revenus au hameau de Velotte. 50 hommes de la garnison de Chaudanne les ont chargés, en ont tué 5 et blessé plusieurs autres.

31 mars

A minuit l'ennemi a tiré quelques coups de fusil sur la route de Beure; un instant après, il a incendié la grange Calf; il a également brûlé cinq maisons du côté des Chaprais et quatre derrière le mont de Bregille.

Des avis particuliers, en annonçant la prise de Lyon, nous ont également informés que le 26 et mars (*sic*) de nombreux parcs d'artillerie venant de Langres et de Dijon ont passé par Gray, que les Français étaient à Langres et les alliés dans une déroute complète. Le plus fort de leur retraite se faisait par Vesoul et dans le plus grand désordre; depuis trois ou quatre jours il y avait passé près de 6,000 voitures.

Une lettre de Gy, adressée à un habitant de cette ville, confirme ces heureuses nouvelles et annonce que l'ennemi exerce dans tous les lieux de son passage les plus grands désordres; elle annonce aussi que l'empereur d'Autriche est à Dijon.

A six heures du matin, j'ai pris les dispositions pour faire une sortie en avant du front d'attaque de la citadelle avec les troupes disponibles de la garnison; cette

sortie avait pour but de s'emparer du poste retranché de l'ennemi à la Chapelle-des-Buis, de couronner les hauteurs qui bordent la rivière du Doubs jusqu'au-dessus du village de Beure, s'y maintenir pendant la nuit et aller ensuite détruire les bacs de l'ennemi à Avanne, en poussant une vigoureuse sortie par la rive droite du Doubs sur cette dernière commune.

M. le major Cothias devait commander le centre avec les détachements des 64e, 145e et la compagnie de réserve.

M. le major Spielmann la gauche avec le 37e, les Suisses et les Neuchâtelois.

M. le chef de bataillon Tripier la droite avec le 2e et le 24e de ligne.

M. le major Vigo-Roussillon marchait avec son détachement et 100 hommes tirés du poste de la porte Taillée sur la route de Morre.

M. le major Delponte avec son détachement et 100 hommes tirés du poste de la porte Notre-Dame marchait sur la route de Beure, tandis que 75 hommes de la garnison de Chaudanne suivaient la rive droite du Doubs.

Toutes ces troupes formaient, au total, 2,037 hommes.

Celles qui devaient attaquer la Chapelle-des-Buis se trouvaient réunies entre les lunettes à dix heures précises, excepté le 64e, qui n'arriva que lorsque l'action était déjà fort engagée et qui, par une faute grave, se dirigea sur la route de Beure, ce qui m'obligea de diminuer les ailes pour renforcer le centre. Le feu commença aussitôt : l'ennemi fut dans un instant chassé de ses postes, et poursuivi jusqu'à la crête de la montagne avec une perte considérable. La position était prise lorsque l'ennemi jeta un fort bataillon de grenadiers sur notre droite et la força à la retraite. Je la fis soutenir par quelques détachements de réserve pour donner le temps au centre et à la droite d'effectuer leur mouvement rétrograde qui se fit par éche-

lons et en bon ordre. L'ennemi couronnant les hauteurs força bientôt nos détachements qui marchaient sur les routes de Beure et de Morre à se replier ; ces deux détachements avaient atteint leur but; ils s'étaient emparés de trois pièces d'artillerie que l'ennemi avait sur ces deux routes; mais ils furent obligés de les abandonner après les avoir culbutées et jeté les munitions à la rivière. Quoique nous n'ayons pas réussi dans notre entreprise, je ne peux cependant que me louer du courage de mes jeunes soldats : ils ont abordé l'ennemi avec intrépidité. Notre perte consiste en 1 officier et 27 hommes tués, 114 blessés dont 15 officiers et 30 soldats prisonniers; celle de l'ennemi a dû être plus du triple, le canon de la citadelle lui a fait beaucoup de mal; nous ne lui avons fait que deux prisonniers. Nous avons évalué les forces qu'il a montrées dans cette affaire à environ 3,000 hommes.

1er avril

Informé qu'un convoi considérable de train d'artillerie, de bagages, etc., venant de Gray se dirigeait sur Auxonne pour y passer la rivière, je résolus une seconde sortie pour tenter d'aller m'emparer des bacs qui y sont établis, afin de pouvoir détruire ou prendre ce convoi. Je pensai que l'ennemi ne s'attendrait pas à une seconde attaque sur le même point que celle d'hier, et que nous pourrions facilement arriver à notre but. M. le major Spielmann fut chargé du commandement, ayant sous ses ordres les majors Delponte et Cothias. Je pensais que ce dernier réparerait la faute qu'il avait faite hier. En conséquence, à quatre heures précises du matin, nos troupes, au nombre de 2,000 hommes et divisées en trois colonnes, se réunirent près des lunettes derrière la citadelle : 100 hommes tirés du poste de la porte Taillée et 100 de la porte Notre-Dame marchaient sur les routes de Morre et de Beure. L'attaque com-

mença à la pointe du jour. Dans un instant les postes ennemis furent enlevés à la baïonnette et l'ennemi poursuivi jusqu'à la crête de la montagne des Buis, où nous sommes arrivés malgré sa grande supériorité; le feu devint alors très vif et dura pendant une heure et demie. La gauche et la droite, malgré la vigueur de leur attaque, n'avaient pu encore arriver sur la montagne; l'ennemi y avait porté des forces trop considérables. Ces deux colonnes ne pouvant donc atteindre le but, je jugeai de l'inutilité de nos efforts pour pouvoir nous maintenir près de la Chapelle-des-Buis. Je fis marcher la réserve pour soutenir la retraite du centre et de la droite, ces deux points paraissant les plus fortement menacés. Elle se fit en bon ordre; il y eut quelques désordres dans notre gauche; M. le major Cothias ne fit pas soutenir assez longtemps ses tirailleurs et l'ennemi lui fit quelques prisonniers.

L'action a été des plus vives. Notre perte consiste en 25 hommes tués dont 4 officiers, 88 blessés dont 10 officiers, et 24 prisonniers dont 2 officiers; celle de l'ennemi a été d'au moins 300 hommes hors de combat; le canon de la citadelle lui a fait beaucoup de mal. Dans les journées d'hier et d'aujourd'hui on a tiré 745 coups de canon, d'obusier, tant de la ville que de la citadelle.

Nous avons fait six prisonniers, qui nous ont assuré qu'il leur était arrivé un renfort de deux bataillons pendant la nuit, et qu'ils avaient été prévenus de nos sorties par des fusées qu'on lançait de la ville.

Depuis quelque temps on m'avait informé qu'on lançait des fusées de la ville, et j'avais pris des mesures pour tâcher de découvrir les auteurs : je n'ai encore pu réussir.

L'ennemi, dans cette journée, a fait agir près de 4,000 hommes. Ces forces, jointes à l'avantage de la position qu'il occupait, nous ont empêchés de réussir dans notre entreprise. Je dois cependant des éloges à MM. les

majors Spielmann, Delponte et Vigo-Roussillon, aux chefs de bataillon Tripier, Gabet et Lemaistre qui, dans cette circonstance, ont montré beaucoup d'intelligence et de bravoure, et, en général, à la presque totalité de MM. les officiers et sous-officiers dont je ne peux citer tous les noms.

Je suis parfaitement content des Suisses, des Neuchâtelois, des compagnies franches de réserve, qui ont montré beaucoup de courage et d'intrépidité. Les hussards et les dragons se sont aussi très bien conduits; ils n'ont pas peu contribué à rallier quelques fuyards.

L'ennemi, depuis minuit jusqu'à la nuit, s'est occupé à enlever ses morts et ses blessés; le nombre en a paru considérable.

Pendant le mois dernier, il est mort à l'hôpital 168 hommes; il y reste 1,128 hommes, dont 345 blessés. Il est déserté.... (lacune).

Hier à six heures du matin, le nommé Ruflet, fusilier au bataillon du prince de Neuchâtel, condamné à la peine de mort comme chef de complot de désertion, a été fusillé à la citadelle en présence de la troupe.

Le génie a terminé l'excavation du fossé en avant de la porte Notre-Dame.

On a placé des grillages en bois à l'entrée et à la sortie des canaux des moulins de la ville. On a terminé le bâtardeau de la Mouillère. On a palissadé le long de la rivière contre la contre-garde de Battant et contre le front de Rivotte deux passages qui deviennent praticables lors des basses eaux. Le blindage de l'église de la citadelle a été interrompu, parce que l'on n'a point déplacé les farines qui sont dans son intérieur. On travaille à l'entresol qu'on doit pratiquer sous ce blindage. On a transporté à la citadelle 50 chevaux de frise de 6 à 9 pieds de longueur; on a confectionné 200 palissades de rechange.

Les fonds manquant, les travaux sont presque tous interrompus.

2 avril

L'ennemi a continué pendant toute la journée à faire enlever ses blessés et faire enterrer ses morts; on évalue le nombre à au moins 600.

Un déserteur autrichien a rapporté qu'il avait vu l'empereur d'Autriche à Dijon et qu'il ne savait pas ce qu'étaient devenus les souverains de la Russie et de la Prusse.

On remarque toujours beaucoup de voitures chargées de malades et de blessés, et plusieurs cavaliers conduisant des chevaux de main se diriger sur la route de Baume.

J'ai fait occuper hier les lunettes en avant de la citadelle par un détachement de 40 hommes, commandés par de bons officiers; l'ennemi y avait fait afficher pendant la nuit des nouvelles auxquelles nous n'ajoutons aucune foi et un ordre du jour du prince de Schwarzemberg.

Dans les affaires des 31 mars et 1er avril, les habitants qui environnent le quartier d'Arènes ont généreusement distribué aux soldats qui revenaient de la bataille une cinquantaine de miches de pain et 4 à 500 bouteilles de vin; on a distingué parmi ces bons citoyens MM. Huguet et Poulet, qui ont demandé l'autorisation de retenir chez eux trois militaires blessés pour les soigner et nourrir à leurs frais.

3 avril

L'ennemi a fait toute la nuit de fréquentes patrouilles en avant du front d'attaque de la citadelle. Vers une heure du matin, on a entendu conduire de l'artillerie vers la Chapelle-des-Buis. Vers les deux heures de l'après-midi, on a tiré de la citadelle plusieurs coups de canon sur l'ennemi qui venait attaquer les lunettes; il a été vigoureusement

repoussé et a dû éprouver des pertes; dans le même moment, le fort de Chaudanne a tiré deux coups de canon sur environ 200 hommes qui se portaient en masse sur la ferme Desbiez; ils se sont aussitôt dispersés. On a vu 80 voitures couvertes et beaucoup d'autres chargées de malades et de blessés, et une centaine d'hommes à pied qui prenaient la route d'Ornans.

Trois personnes, venant de Baume, ont rapporté avoir vu passer beaucoup de voitures chargées de malades et de blessés et 15 prisonniers français avec un officier; que les troupes qui nous environnent ont été beaucoup augmentées; que dans le seul petit village de Palente il y avait 1,500 hommes.

Un déserteur du régiment de Reuss-Grätz a déclaré qu'il avait appris que l'armée des alliés se retirait; que les bagages des officiers et les parcs de réserve avaient déjà été mis en route; qu'ils avaient perdu beaucoup de monde dans les dernières affaires derrière la citadelle; que trois pièces de canon avaient été démontées; que le prince de Lichtenstein avait quitté le Grand-Vaire pour venir s'établir à Chalèze; qu'il y avait 10 bataillons d'infanterie aux environs de Besançon, une division de grenadiers et un bataillon de chasseurs du Loup; enfin que des paysans avaient pillé 30 voitures de pain qu'on leur destinait et dont ils commençaient à manquer.

4 avril

Ce matin, à cinq heures, la lunette de droite de la citadelle a fait une fusillade sur l'ennemi qui relevait ses postes.

On a remarqué à deux reprises différentes un général avec des officiers sur le mont Bregille qui examinaient la place. Des soldats ennemis, après avoir dévalisé un vigneron, l'ont assassiné vers les quatre heures.

5 avril

L'ennemi, depuis dix heures du matin, a présenté sur tous les points en avant de la citadelle plusieurs bataillons; on voyait distinctement leurs chevaux attelés aux pièces; on lui a entendu jeter, pendant plus de deux heures, de grands cris en avant de la double couronne. Il est venu mettre le feu à quatre maisons aux Chaprais; nos patrouilles, l'ayant chassé, ont éteint le feu.

Deux femmes, venant de Rioz, ont rapporté que les Autrichiens continuaient d'établir plusieurs camps à l'entour de la place; que les campagnes étaient dans la dernière misère; que le 31 mars ou le 1er avril, elles avaient vu passer un corps de troupes, dont elles ne pouvaient évaluer la force, se dirigeant sur Palente.

6 avril

Par une première lettre, en date de ce jour, le général prince de Lichtenstein m'annonce qu'il fera célébrer demain par les troupes sous ses ordres des feux de réjouissance à l'occasion de l'entrée des alliés à Paris et, par une seconde, qu'il est autorisé à traiter avec moi de la reddition de la place de Besançon à des conditions honorables. Par ma réponse, je lui ai fait connaître qu'il n'y avait jamais de conditions honorables dans une pareille circonstance à celle où je me trouvais, que j'étais Français et que je savais que ce n'était pas par une lâcheté que moi et ma brave garnison mériterions l'estime dont il assure vouloir bien nous honorer.

La ration des chevaux se compose aujourd'hui de 1 kilo de foin, 1 1/2 de paille, 2 sarments broyés et 2 litres avoine.

A deux heures et demie, il est paru en avant de Beauregard un sergent autrichien, sans armes et tenant à la main un papier plié; il a invité par des signes plusieurs personnes

qui se trouvaient plus bas que lui à s'approcher; aucune ne l'ayant voulu faire, il est parti un quart d'heure après.

A trois heures moins un quart, on a vu près des Montarmots deux bataillons.

7 avril

Malgré la plus grande surveillance, l'ennemi a fait jeter pendant la nuit dans la ville quelques exemplaires de ses soi-disant nouvelles officielles; on en a trouvé une à mon adresse.

Vers midi, l'ennemi a fait ses feux de réjouissance; on a entendu 334 coups de canon et quelques feux de peloton; on a vu manœuvrer trois régiments d'infanterie et deux de cavalerie. Malgré les bruits qu'il a fait circuler, la tranquillité continue à régner.

8 avril

L'ennemi a tellement resserré ses postes que rien ne peut nous parvenir du dehors.

9 avril

Demoutier, sous-lieutenant au 30e régiment de dragons, est déserté aujourd'hui avec armes et bagages, et a emmené son cheval : on sait qu'il n'aimait point le gouvernement actuel.

L'ennemi emploie tous les moyens imaginables pour jeter dans la ville des proclamations et des soi-disant nouvelles officielles de Paris, imprimées à Dijon. Un officier autrichien, le comte de Weldersheim, a été fait prisonnier distribuant à des femmes, à des vignerons qui travaillaient dans leurs vignes, de ces imprimés.

Malgré la plus scrupuleuse surveillance, on n'a pu empêcher qu'il n'en circule plusieurs exemplaires en ville. Tous mes efforts ont été vains pour tâcher d'employer la

police civile à seconder la police militaire pour faire connaître les malveillants : prières, menaces, tout a été inutile. Aujourd'hui, on a remarqué deux particuliers avec un enfant qui remettaient un plan à des officiers ennemis; qu'ensuite ils avaient lu ensemble des papiers ressemblant à des placards; qu'en se quittant les bourgeois et les officiers s'étaient embrassés.

Depuis le moment de l'invasion de la France, la grande majorité des personnes un peu marquantes se sont éloignées de moi. J'ai remarqué que les autorités ont réparti les réquisitions que les circonstances m'ont obligé de frapper de manière à faire crier contre moi presque tous les citoyens. Enfin, je n'ai point vu dans la plupart cet amour de la patrie qui caractérisait autrefois les Franc-Comtois; les uns ont cherché à corrompre l'opinion des braves gens, les autres à favoriser les projets de l'ennemi. Cependant, malgré les méchants, j'ai maintenu jusqu'ici la tranquillité.

Le général prince de Lichtenstein, en m'envoyant des soi-disant nouvelles officielles de Paris, m'invite à donner mon adhésion aux actes du gouvernement provisoire; à ce paquet, il en avait joint deux autres ouverts à l'adresse de Mgr l'archevêque de Besançon et du préfet. Je me suis contenté de faire donner un reçu par l'officier commandant l'avant-poste où s'est présenté le parlementaire. Ces nouvelles viennent de l'ennemi; elles me paraissent absurdes. Seraient-elles vraies, elles ne me feraient jamais changer de manière d'agir. J'ai juré fidélité à S. M. l'empereur Napoléon.

Instruit que ces nouvelles étaient sues de presque toute la ville, j'ai résolu de réunir le conseil de défense auquel j'ai prié Mgr l'archevêque et M. le préfet, dans l'intention de démêler l'opinion de ceux qui le composent et de connaître jusqu'à quel degré je pouvais compter sur eux.

10 avril

Dix particuliers sont entrés ce matin en ville apportant des subsistances ; ils s'accordent à dire que dans tous les villages l'ennemi a fait afficher des proclamations semblables à celles qui ont paru à Besançon ; que le peuple ne paraît pas plus y ajouter foi qu'à la prise de Besançon et d'Auxonne, qu'il a fait afficher dans le Jura. Ils rapportent qu'il passe continuellement des voitures de bagages, de blessés et de malades ; que les Autrichiens continuent à maltraiter les paysans et à les écraser de contributions de toute espèce. Ils ont mis le feu ce matin à une maison aux Chaprais.

Le conseil de défense, auquel ont assisté MM. l'archevêque et le préfet, s'est réuni chez moi aujourd'hui à onze heures. La séance a été ouverte par la lecture des imprimés et de la lettre du général ennemi ; on a délibéré sur la réponse qu'on devait lui faire. Sur 19 votants, 9 ont été d'avis de ne point faire de réponse, et 10 ont été de celui de faire la suivante : « J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et ensemble les imprimés qui annoncent les événements qui ont eu lieu à Paris. Je ne peux concevoir aucun doute sur la loyauté des communications qui me sont faites par un homme d'honneur tel que vous, Monsieur le général, mais vous sentirez cependant que, dans des objets d'une aussi haute importance, je ne dois regarder comme réellement officiel que ce qui me sera communiqué et dicté par mon gouvernement. J'ai donc l'honneur de vous proposer, Monsieur le général, de nommer chacun de notre côté un officier, lesquels se rendront à Paris, munis de nos passeports et pouvoirs respectifs, et nous rapporteront à l'un et à l'autre les renseignements que je désire. Nous resterons en attendant dans la position où nous sommes. J'attends votre réponse à ce su-

jet et, si ma proposition vous paraît convenable, je m'empresserai de concerter avec vous l'exécution. Agréez, etc. »

La rumeur que ces nouvelles occasionnaient dans la ville, l'espèce de stupeur qui paraissait régner dans certains esprits m'ont déterminé à envoyer cette lettre. Je n'ai d'autre but en le faisant que gagner du temps et contenter une certaine classe de gens timides. Le rapport de l'officier, si je l'envoie, quel qu'il soit, ne me fera jamais manquer ni à l'honneur, ni à la fidélité que j'ai jurée à S. M. l'Empereur, mon souverain.

J'ai, conjointement avec M. le préfet, fait une adresse aux habitants de Besançon pour les prémunir contre toutes les nouvelles qui pourraient leur parvenir de la part de l'ennemi.

Les Autrichiens ont fait feu sur des vignerons et ont tué un enfant.

11 avril

Le général de Lichtenstein m'informe, par sa lettre de ce jour, qu'il a nommé M. le baron Belen, major au 12e bataillon de chasseurs, pour aller à Paris ; et il me demande le nom de celui que j'ai désigné pour que ces deux officiers puissent se mettre en route demain, à neuf heures du matin. Il me propose en même temps de faire une suspension d'armes jusque vingt-quatre heures après leur retour.

La précipitation qu'apporte le général autrichien pour faire partir ces officiers, la suspension d'armes qu'il demande pendant leur absence m'auraient fait douter de l'authenticité des communications qu'il m'a faites, quand même il n'aurait pas été de mon devoir de n'y ajouter aucune foi. J'attendrai donc à demain pour lui répondre.

Un particulier venant de Burgille-lez-Marnay a apporté ce matin des comestibles. Il a déclaré avoir vu hier, au-

dessus de Châteaufarine, une colonne nombreuse de cavalerie qui se dirigeait sur Saint-Vit; que le blocus de la ville est resserré plus que jamais, et que l'ennemi fait feu sur tous ceux qui l'approchent, de quelque côté que ce soit.

12 avril

Par ma lettre de ce jour, j'ai informé le général autrichien que j'avais désigné M. de Framery, major du 1er régiment d'artillerie, pour aller porter une lettre à S. Exc. le duc de Feltre, ministre de la guerre, à Paris; que je ne pouvais accéder à la proposition qu'il me faisait de suspendre les hostilités jusque vingt-quatre heures après son retour.

Par la lettre que le général autrichien m'a adressée aujourd'hui, il m'informe qu'il vient de recevoir un courrier de l'empereur son maître, qui lui annonce que l'empereur Napoléon a abdiqué le trône, qu'on lui a assigné l'île d'Elbe pour son établissement; que Louis-Stanislas-Xavier a été proclamé par le gouvernement provisoire roi de France; qu'il a reçu l'ordre positif de l'empereur d'Autriche et des puissances alliées de me prévenir; que, puisque la France a déclaré être en paix avec les alliés, tout militaire qui voudrait continuer les hostilités serait regardé comme celui qui ne sert plus son souverain ni sa patrie et agit contre eux; qu'il serait responsable de tous les inconvénients qui pourraient en résulter, et que le sang qui serait répandu inutilement retomberait uniquement sur lui; il finit par m'inviter à lui envoyer ma déclaration qui serait remise à l'empereur d'Autriche.

J'ai communiqué cette singulière lettre à M. le préfet et au général commandant d'armes; son contenu nous a paru absurde, et je me suis contenté de répondre au général ennemi que, quelles que soient les nouvelles dont il

me donne communication, je m'en tiens à la convention faite entre nous, d'envoyer, chacun de notre côté, un officier à Paris, que ce ne sera que son rapport seul qui pourra déterminer ma conduite.

Hier, à huit heures un quart, on a remarqué deux fusées lancées sur la montagne de la Chapelle-des-Buis, et cinq minutes après, deux flammes occasionnées sans doute par de la poudre partant du quartier de Rivotte à peu de distance de la porte.

13 avril

Le général prince de Lichtenstein, par sa lettre datée du 12, que je n'ai reçue qu'aujourd'hui, m'informe que, d'après sa parole, je dois être convaincu de la vérité des nouvelles qu'il m'a transmises, puisqu'il a agi au nom de son souverain ; il pense en conséquence que M. de Framery n'ira à Paris que pour porter mes hommages au nouveau gouvernement. J'ai communiqué cette lettre à M. le général commandant d'armes, à M. l'ordonnateur, et de suite, je lui ai répondu que mon intention ne pouvait pas être de porter mes hommages à un gouvernement que je ne connais pas; que je ne trouverais pas dans la garnison un officier qui voulût se charger d'une pareille mission ; que je le priais de trouver bon que toute correspondance à ce sujet cessât entre nous.

Le défaut de fourrages m'a mis dans la nécessité de faire vendre 42 chevaux de troupe.

Plusieurs personnes sont entrées ce matin en ville, et rapportent qu'on force les habitants des campagnes à arborer la cocarde blanche.

14 avril

Pendant la nuit dernière, on a aperçu plusieurs fusées partant du côté de Bregille ; l'ennemi a été continuelle-

ment en mouvement ; pendant la journée, on a échangé quelques coups de fusil.

Quatre bourgeois de cette ville, accusés de tenir des propos séditieux, ont été arrêtés et conduits à la citadelle.

Les nouvelles que l'ennemi a fait circuler en ville ont échauffé les esprits au point qu'il est devenu presque impossible de faire rentrer les contributions et les réquisitions de grains ; j'ai été obligé de faire descendre de la citadelle 143 quintaux métriques de blé et de viande salée.

15 avril

On a continué à la citadelle le blindage de l'entresol de l'église, ainsi que la coupe et le transport des bois de blindage. On a réparé et exhaussé une partie des banquettes, on y a transporté 2,000 palissades de rechange et divers autres approvisionnements. Les fonds manquant totalement, on ne fait plus en ville que les travaux d'entretien courant.

Hier soir, j'avais ordonné une sortie pour aujourd'hui ; des fusées lancées de la ville, auxquelles l'ennemi a répondu par d'autres, ont fait connaître que l'ennemi était prévenu, et la sortie n'a pas eu lieu. Ce matin, on a remarqué qu'il faisait de nombreuses patrouilles, qu'il était en armes sur tous les points, les pièces attelées, etc., principalement sur la route de Palente.

Des rapports particuliers de Dole et de Gray annoncent qu'on a arboré la cocarde blanche dans ces deux villes, et qu'on y a fait remplacer l'aigle par des fleurs de lis.

16 avril

J'ai fait mettre en liberté les quatre bourgeois de cette ville qui étaient détenus à la citadelle, d'autres bourgeois bien connus par leur probité ayant répondu d'eux.

Le nommé ...., fusilier au 37e de ligne, condamné à

mort pour avoir voulu favoriser la désertion de trois de ses camarades, a été mis en liberté.

L'ennemi a fait enlever et transporter dans son camp de Palente des portes, fenêtres, boiseries, paillassons, etc., qu'il tirait des Chaprais.

Une femme fort avancée en âge a été mortellement blessée par des soldats autrichiens qui continuent à tirer sur les vignerons.

Le général de Lichtenstein m'informe aujourd'hui que l'empereur son maître lui a donné l'ordre positif de me faire connaître de nouveau les événements survenus à Paris dans les premiers jours de ce mois; qu'un armistice a été conclu entre M. le maréchal Augereau et le général prince de Hesse-Hombourg, et que Belfort était rendu; il finit par me proposer l'envoi d'un officier à Paris et un armistice entre nous. Je lui réponds que je ne doute point de la vérité des communications qu'il m'a faites, que l'envoi d'un officier à Paris devient inutile, et pour lui qui sait ce qui se passe au dehors, et pour moi qui attends des ordres de mon gouvernement; qu'enfin je le prie de trouver bon que je réfléchisse sur l'armistice qu'il me propose.

17 avril

Par ma lettre de ce jour, j'informe le prince de Lichtenstein que je consens à un armistice à condition qu'il serait aussi avantageux pour moi que pour lui; qu'il ferait fournir des vivres à la garnison tant qu'il durerait, qu'il retirerait ses postes à 1,500 toises de la place pour laisser la faculté aux vignerons de travailler; que tout officier autrichien rencontré en ville ou dans le rayon du terrain cédé serait traité comme espion; que les hostilités ne commenceraient que vingt-quatre heures après la dénonciation.

Plusieurs particuliers sont entrés ce matin en ville. Quelques-uns ont assuré avoir vu à Saint-Vit un courrier de la malle pour Besançon, venant de Paris ; que ce courrier avait été dirigé sur le quartier général ennemi.

18 avril

De concert avec le prince de Lichtenstein, j'ai envoyé aujourd'hui à Palente M. le général de brigade Fajac, pour conclure l'armistice proposé.

19 avril

La conférence d'hier n'ayant produit aucun résultat, vu l'impossibilité dans laquelle le prince de Lichtenstein dit être de pouvoir fournir des vivres à la garnison, je lui ai proposé de laisser libres les routes de Pin, Marnay et Saint-Vit pour faciliter aux habitants les moyens d'aller chercher des vivres ; je l'ai prié en même temps de m'envoyer le courrier de Paris qu'il avait fait arrêter. Ce courrier est entré en ville à six heures du soir. Les nouvelles des événements qui se sont passés à Paris dans les premiers jours de ce mois n'ont pas été plus tôt connues, que toute la ville a retenti sur-le-champ de la plus vive allégresse, et les cris répétés de « Vive le Roi ! Vive Louis XVIII ! » se sont fait entendre fort avant dans la nuit. La ville a été spontanément illuminée et aucun incident fâcheux n'a troublé cette réjouissance. J'ai pris la précaution de prévenir la garnison de rester tranquille.

20 avril

Un second courrier de Paris est arrivé ce matin par Vesoul. J'ai fait réunir chez moi tous les chefs de corps de la garnison et de la garde nationale, pour leur faire connaître que je donnais ordre de faire substituer la cocarde blanche à la cocarde tricolore ; tous ont été de cet avis ; j'ai fait

également arborer le drapeau blanc au devant de mon quartier général.

M. le comte de Felsch, commissaire autrichien chargé de dépêches de S. Exc. le ministre de l'intérieur pour M. le préfet de ce département, est arrivé en ville d'après mon autorisation. J'ai su que c'était un prétexte pour venir me proposer, au nom de M. le baron d'Andlau, gouverneur général de la Franche-Comté, de lui céder la moitié de la ville. J'ai su que le prince de Lichtenstein l'avait prévenu de l'inutilité de sa démarche, et il ne m'a parlé de cette affaire que très indirectement.

L'armistice a été signé aujourd'hui de part et d'autre, imprimé et affiché dans toute la ville.

Le drapeau blanc a été arboré aujourd'hui sur la tour de l'église Saint-Pierre, les édifices publics ont été illuminés et la plus vive allégresse a continué à éclater partout.

Des proclamations de M. le préfet, du conseil municipal et de moi ont été imprimées et affichées partout.

21 avril

Une grande quantité d'habitants des campagnes réfugiés en cette ville sont retournés dans leurs foyers aujourd'hui ; une grande partie des habitants de la ville sont sortis hors des murs pour se promener.

M. de Cendrecourt, capitaine aide de camp, muni de passeports de S. Exc. le prince de Lichtenstein, est parti aujourd'hui pour aller porter au pied du trône mes hommages et ma soumission, ainsi que celle de la garnison.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU

CONSEIL DE DÉFENSE DE LA PLACE DE BESANÇON

Du 27 mars au 24 avril 1814

Ce jourd'hui vingt-sept mars 1814, nous général de division, baron de l'Empire, commandant supérieur de la ville et citadelle de Besançon, avons réuni messieurs les membres du conseil de défense, composé ainsi qu'il suit :

M. le général de brigade Valette, commandant le département du Doubs ;

M. le général de brigade Pageot, commandant le département de la Haute-Saône ;

M. le général de brigade Fajac, commandant d'armes de Besançon ;

M. de Faudoas, colonel du 25e régiment de chasseurs à cheval ;

M. Moreau, major du 2e régiment de ligne ;

M. Spielmann, idem du 37e idem ;

M. Cothias, idem du 64e idem ;

M. Delponte, idem du 93e idem ;

M. Vigo-Roussillon, idem du 154e idem :

M. Tegué, chef d'escadron au 30e de dragons ;

M. Bizot, colonel directeur du génie ;

M. Laffaille, chef de bataillon du génie ;

M. Framery, major du 1er régiment d'artillerie à cheval ;

M. Ragmey, chef d'escadron commandant le 5e régiment d'artillerie à cheval;

M. Faugeyron, remplissant les fonctions d'inspecteur aux revues;

M. Thiébaud, commissaire des guerres,

à l'effet de leur donner connaissance d'un billet soi-disant de Son Excellence le ministre de la guerre, daté du 3 mars courant et signé le duc de Feltre, dont la teneur suit :

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — 3e DIVISION

Général, l'Empereur me charge de vous donner l'ordre de sortir de Besançon avec la garnison de cette place, de réunir successivement toutes les garnisons de la 6e division militaire, et de tomber avec vigueur sur les derrières de l'ennemi qui a dû laisser très peu de monde devant les places. Je vous invite, général, à faire sur-le-champ toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution des ordres de l'Empereur à cet égard, et à me faire parvenir par des moyens sûrs des rapports sur vos opérations, afin de me mettre à portée d'en rendre compte à Sa Majesté.

Recevez, général, l'assurance de ma parfaite considération.

Le ministre de la guerre : Duc DE FELTRE.

Paris, 3 mars 1814.

Au général de division Marulaz, commandant la 6e division militaire à Besançon.

Ledit billet remis ce matin tout ouvert par deux particuliers arrivés de Saint-Vit, village situé entre Besançon et Dole, lesquels ont dit l'avoir reçu ainsi ouvert du sieur Besson, huissier, domicilié à Villars-Saint-Georges, sans leur avoir dit de quelle main lui-même l'avait reçu. Ces deux individus ont été amenés devant le conseil, dont plusieurs membres leur ont fait différentes questions, et ont

tous cru reconnaître en eux de la candeur et de la bonne foi.

Le conseil consulté par M. le général commandant supérieur, sur la foi que chacun des membres croyait devoir ajouter à l'authenticité de ce billet, et sur la possibilité d'exécuter les mesures soi-disant prescrites par Son Excellence, l'opinion générale du conseil a été :

1° Que ce billet présente des caractères équivoques qui empêchent d'ajouter foi à son authenticité ;

2° Qu'il est notoirement impossible au général gouverneur de sortir de la place et de réunir toutes les garnisons de sa division, lesquelles, telles que Bourg, Lons-le-Saunier, Salins, Dole, Gray, Faverney, Vesoul, Blamont et le fort de Joux, sont depuis près de trois mois envahies par l'ennemi ;

3° Que même dans la supposition de l'ordre, le général commandant supérieur ne pourrait procéder à son exécution qu'avec la certitude des grands avantages qui pourraient en résulter pour le service de Sa Majesté, tandis qu'ici au contraire, une sortie aussi générale et d'un but aussi éloigné que l'exprime ledit billet, compromettrait essentiellement les troupes qui y seraient employées, et exposerait évidemment cette place à devenir la proie d'un ennemi qui la serre d'assez près pour voir tous les mouvements des troupes qui en composent la garnison ;

4° Ces sorties proprement dites ayant eu lieu toutes les fois que le général commandant supérieur les a jugées nécessaires, et son intention bien formelle étant de les renouveler quand le bien du service de Sa Majesté l'exigera, le conseil a pensé que c'est pour ces occasions que le général doit conserver une garnison sur la bravoure et le zèle de laquelle il compte, mais que ce serait se priver de tous les moyens de parvenir avec gloire et succès au but final qu'il doit se proposer, que de mettre ses troupes en

campagne avec la presque certitude de n'obtenir que des résultats fâcheux ;

5° Que dans le cas où le général commandant supérieur se déciderait à faire une sortie telle que celle désignée plus haut, il serait obligé de confier la garde de la ville à la garde nationale et aux habitants, dont l'esprit et la volonté ne lui inspirent pas, d'après les tentatives qu'il a faites à cet égard, assez d'estime et de confiance pour leur confier un dépôt aussi précieux, les officiers de ladite garde ayant refusé, par écrit, de prendre part aux sorties faites par la garnison, à l'exception des officiers supérieurs.

Fait et clos le présent les jour, mois et an susdits.

(*Suivent les signatures.*)

Ce jourd'hui six avril 1814, nous général de division, baron de l'Empire, commandant supérieur de la ville et citadelle de Besançon, avons réuni MM. les membres du conseil de défense, composé ainsi qu'il suit :

MM. le général Valette, le général Nouvion (commandant la citadelle), le général Pageot, le général Fajac, le colonel de Faudoas, le major Moreau, le major Spielmann, le major Cothias, le major Delponte, le major Vigo-Roussillon, le chef d'escadron Téquy, le chef de bataillon Bizot, le chef de bataillon Laffaille, le major Framery, le chef d'escadron Ragmey, l'inspecteur aux revues Faugeyron, secrétaire du conseil, le commissaire des guerres Thiébaud,

à l'effet de leur donner connaissance de deux lettres écrites et envoyées aujourd'hui par un parlementaire, par M. le lieutenant général prince Louis Lichtenstein, commandant les troupes ennemies formant le blocus de Besançon, dont la teneur suit :

Monsieur le général,

J'ai reçu la nouvelle officielle que les armées alliées, après deux batailles gagnées à Fère-Champenoise et entre Bondy et Paris, ont occupé Paris le 31 mars.

Je vous préviens, monsieur le général, que je ferai célébrer demain, à onze heures du matin, le *Te Deum* par un feu de réjouissance, à cause de ce glorieux événement.

Recevez, monsieur le général, l'assurance de ma plus haute considération.

A mon quartier général, le 6 avril 1814.

Le lieutenant général, signé : Louis, prince Lichtenstein.

Deuxième lettre

Monsieur le général,

Je suis autorisé de traiter avec vous à l'égard de la place de Besançon.

Faisons cesser, monsieur le général, la lutte qui, depuis longtemps, désole cette contrée florissante ; soyez persuadé que les conditions seront fondées sur l'estime que j'ai pour votre personne et votre brave troupe, et sur le désir de soulager les maux de la guerre.

Je vous prie, en conséquence, monsieur le général, de me faire connaître vos intentions à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, avec le sentiment de la plus haute considération,

Le lieutenant général, signé : Louis, prince Lichtenstein.

A mon quartier général, le 6 avril 1814.

Le conseil, consulté par M. le général commandant supérieur, afin de connaître l'opinion de chacun des membres, a été unanimement d'avis qu'il fallait défendre la place jusqu'à la dernière extrémité, et qu'aucune nouvelle ne pouvait le détourner de cette résolution.

Le conseil a pensé aussi que la réponse suivante devait être faite à M. le lieutenant général prince Louis Lichtenstein.

Monsieur le général,

Par votre lettre de ce jour, vous me faites connaître que vous êtes autorisé à traiter avec moi de la reddition de la place de Besançon à des conditions honorables; il ne peut jamais y en avoir.

Je suis Français, monsieur le général, et je sais que ce n'est pas par une lâcheté que moi et ma brave garnison pourrions mériter l'estime dont vous assurez vouloir bien nous honorer.

J'ai l'honneur, monsieur le général, etc.

Signé : Baron Marulaz.

Fait et clos les jour, mois et an susdits.

(*Suivent les signatures.*)

Ce jourd'hui dix avril 1814, nous général de division, baron de l'Empire, commandant supérieur de la ville et citadelle de Besançon, avons réuni MM. les membres du conseil de défense, auxquels nous avons adjoint M. le baron De Bry, préfet du département du Doubs, et Mgr l'archevêque de Besançon, et qui s'est trouvé composé ainsi qu'il suit :

MM. le général Valette, le général Pageot, le général Fajac, le général Nouvion, le colonel Faudoas, le major Moreau, le major Spielmann, le major Cothias, le major Delponte, le major Vigo-Roussillon, le major Téquy, le colonel Bizot, le chef de bataillon Laffaille, le major Framery, le chef d'escadron Ragmey, M. Faugeyron, remplissant les fonctions d'inspecteur, le commissaire des guerres Thiébaud, le colonel commandant la gendarmerie Tassin,

à l'effet de leur donner connaissance d'une lettre écrite et envoyée hier, par un parlementaire, à M. le général de division, par M. Louis, prince de Lichtenstein, avec trois imprimés contenant diverses nouvelles de Paris. Suit la teneur de ladite lettre :

Monsieur le général,

Au nom des hautes puissances alliées, et au nom du gouvernement provisoire de la France, j'ai l'honneur de vous envoyer, monsieur le général, les décrets des 2, 4 et 5 avril 1814.

Vous reconnaîtrez par là, monsieur le général, le vœu et le sentiment unanime de la France qui sont basés sur la paix générale de l'Europe et sur le bonheur de la nation.

J'attends, monsieur le général, votre déclaration qui, naturellement, ne peut être que celle du gouvernement représentant la nation française, pour l'envoyer, selon les ordres que je viens de recevoir par un courrier, aux hautes puissances alliées, et à Paris au gouvernement provisoire.

Je vous prie, monsieur le général, de remettre les deux lettres ci-jointes à Son Excellence l'archevêque et à M. le préfet.

Agréez l'assurance de la plus haute estime et d'une parfaite considération.

A mon quartier général, le 9 avril 1814.

Le lieutenant général, signé : Louis, prince Lichtenstein.

Le conseil, consulté par M. le général commandant supérieur, afin de connaître l'opinion des membres du conseil sur la réponse à faire à M. le prince de Lichtenstein, a pensé à la majorité que la réponse suivante devait être faite, laquelle n'a pour but que de s'assurer si les nouvelles dont il s'agit sont réelles.

Monsieur le général,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et ensemble les imprimés qui annoncent les événements qui ont eu lieu à Paris.

Je ne peux concevoir aucun doute sur la loyauté des communications qui me sont faites par un homme d'honneur tel que vous, monsieur le général, mais vous sentirez cependant, que, dans des objets d'une aussi haute importance, je ne dois regarder comme réellement officiel que ce qui me sera communiqué et dicté par mon gouvernement.

J'ai donc l'honneur de vous proposer, monsieur le général, de nommer, chacun de notre côté, un officier, lesquels se rendront à Paris munis de nos passeports et pouvoirs respectifs, et nous rapporteront à l'un et à l'autre les renseignements que je désire.

Nous resterons, en attendant, dans la position où nous sommes. J'attends votre réponse à ce sujet et, si ma proposition vous paraît convenable, je m'empresserai d'en concerter avec vous l'exécution.

Agréez, etc.

Fait et clos les jour, mois et an susdits.

Membres qui ont voté contre l'envoi de la lettre :	Membres qui ont voté pour l'envoi de la lettre :
Téquy, Laffaille, Bizot, Moreau, Delponte, Spielmann, le baron de Faudoas, Eug. de Framery, Ch[er] Pageot.	Thiébaud, Ragmey, Cothias, Vigo-Roussillon, Tassin, Valette, Nouvion, le baron De Bry, Fajac, l'archevêque Cl. Le Coz, Faugeyron, Marulaz.

Ce jourd'hui dix-sept avril 1814, nous, général de division, baron de l'Empire, commandant supérieur de la ville et citadelle de Besançon, avons réuni MM. les membres du conseil de défense, lequel s'est trouvé composé ainsi qu'il suit :

MM. le général Valette, le général Pageot, le général Fajac, le général Nouvion, le colonel Tassin, le colonel Faudoas, le colonel Bizot, le major Moreau, le major Spielmann, le major Cothias, le major Delponte, le major Vigo-Roussillon, le major Framery, le chef de bataillon Laffaille, le chef d'escadron Ragmey, le chef d'escadron Téquy, M. Faugeyron, faisant fonctions d'inspecteur aux revues, le commissaire des guerres Thiébaud,

à l'effet de leur donner connaissance d'une lettre écrite et envoyée hier, par un parlementaire, à M. le général commandant supérieur, par M. le lieutenant général Louis, prince de Lichtenstein, commandant les troupes formant le blocus de Besançon, dont la teneur suit :

Monsieur le général,

Pour accomplir votre demande du 12 avril, que toute correspondance sur les événements actuels cesse entre nous, j'étais résolu de ne plus vous écrire de ma part; mais comme je reçois l'ordre de l'Empereur, mon maître, de vous communiquer ce qui suit, je ne peux qu'obéir :

Extrait de l'ordre de S. M. l'empereur d'Autriche du 13 avril 1814

« Vous renouvellerez la déclaration à M. le général baron Marulaz que, dans les circonstances actuelles, il ne sert ni son souverain ni sa patrie par la continuation des hostilités, et que lui seul sera responsable du mal qui en résultera. »

L'empereur d'Autriche approuve que vous envoyiez,

monsieur le général, un officier à Paris, qui vous rapportera les détails des événements actuels.

Je vous y invite et j'attends votre résolution et le nom de l'officier français; celui de ma part se trouvera demain, à onze heures, à Pouilley-les-Vignes.

Je vous communique la nouvelle officielle de l'armistice entre M. le maréchal Augereau et le général de cavalerie prince de Hesse-Hombourg, qui a eu lieu le 12, et la réduction de la forteresse de Belfort.

Finalement, je vous fais la proposition d'un armistice entre nous, et j'enverrai le chef de mon état-major, M. le baron de Kummerskirch, à trois heures, à vos avant-postes, sur la route de Palente, pour pouvoir s'aboucher avec le vôtre à l'égard de cet objet.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération,

Le lieutenant général, signé : Louis, prince Lichtenstein.

Au quartier général, le 16 avril 1814.

Le général commandant supérieur a aussitôt donné connaissance au conseil de la réponse qu'il a faite à M. le lieutenant général Louis, prince Lichtenstein.

A Monsieur le général prince Lichtenstein

Du 16 avril 1814.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire aujourd'hui; je n'ai aucun doute sur la vérité et l'authenticité des communications qui me sont faites par vous, monsieur le général, et au nom de Sa Majesté l'empereur d'Autriche; je connais trop bien l'estime qui vous est due et le profond respect que chacun doit aux souverains qui gouvernent le monde.

Mais je crois de mon devoir d'attendre qu'il plaise à mon gouvernement de me donner des ordres positifs, et je

suis persuadé, monsieur le général, que vous feriez de même à ma place.

Quant à l'envoi de l'officier, je pense, monsieur le général, qu'il devient inutile, et pour vous qui êtes instruit de ce qui se passe loin de nous, et pour moi qui ne peux tarder à l'être, à moins que votre intention ne soit d'empêcher toutes mes communications directes avec mon gouvernement.

Pour ce qui regarde l'armistice, je vous prie de trouver bon que je diffère ma réponse jusqu'à ce que j'aie eu le temps d'y réfléchir.

Agréez, etc.

Signé : Le général baron Marulaz.

Le conseil approuve à l'unanimité la réponse faite par M. le général gouverneur à la lettre de M. le lieutenant général Louis, prince de Lichtenstein.

Le conseil, consulté par M. le général-gouverneur sur la demande faite par M. le lieutenant général Louis, prince Lichtenstein, relative à la conclusion d'un armistice, a pensé, à la majorité, qu'il n'y voyait pas d'inconvénient, pourvu toutefois qu'il soit avantageux aux deux parties, et a cru que les conditions devaient être proposées ainsi qu'il suit :

1° M. le général autrichien sera tenu d'approvisionner, de cinq jours en cinq jours, les troupes françaises tant de la ville que de la citadelle de Besançon, en toute espèce de denrées, d'après les états qui lui seront remis.

2° Il sera nommé de chaque côté un commissaire pour prendre les mesures nécessaires à cet approvisionnement.

3° Il sera tracé une ligne de démarcation qui embrassera une étendue de 1,500 toises dans tout le rayon de la place.

4° Les ouvriers de la ville pourront, sans être inquiétés, travailler dans le rayon indiqué au précédent article.

5° Les patrouilles ne pourront de chaque côté dépasser les limites qui seront fixées.

6° Toute communication entre les deux partis sera sévèrement défendue tant par M. le général commandant supérieur que par M. le lieutenant général prince Lichtenstein.

7° Dans le cas où un militaire autrichien serait trouvé dans la ville de Besançon ou en arrière de ses avant-postes, il serait considéré comme espion et traité comme tel.

Il en serait de même pour tout militaire français qui se mettrait dans le même cas relativement à l'armée autrichienne.

8° L'armistice ne durera tout autant que les deux parties y consentiront, et il ne cessera que vingt-quatre heures après qu'il aura été dénoncé.

Fait et clos, les jour, mois et an susdits.

(*Suivent les signatures.*)

Ce jourd'hui vingt avril 1814, nous, général de division, baron de l'Empire, commandant supérieur de la ville et citadelle de Besançon, avons réuni MM. les généraux, chefs de corps et de la garde nationale, à l'effet de leur donner connaissance d'une lettre écrite par Son Excellence le ministre de l'intérieur à M. le préfet du département du Doubs, faisant connaître les événements qui ont eu lieu à Paris et le changement du chef de l'État.

M. le général leur a aussitôt fait connaître qu'il ordonnait que dès aujourd'hui la garnison prendrait la cocarde blanche, et que son intention était en outre d'envoyer à Paris un officier pour porter la soumission et les vœux de la garnison à Sa Majesté Louis XVIII.

Tous ont applaudi à ces mesures et ont signé de l'autre part.

Ragmey, Eug. de Framery, Delponte, le baron de Faudoas, Laffaille, Tassin, Cothias, Panisse, Bizot, Thiébaud, Vigo-Roussillon, Valette, Garrobuau, Nouvion, le général Pierre de Viantaix, chef de légion de la garde nationale, le major des cohortes urbaines Dugrail-Lavillette, L. Danet, Spielmann, Basly, lieutenant-colonel chef de cohorte, Vuidelange, chef de cohorte, Gabriel de Rosières, colonel en second des cohortes, Ch. Pageot, Téquy, Faugeyron, Fajac.

Ce jourd'hui vingt-quatre avril 1814, nous, général de division, baron de l'Empire, commandant supérieur de la ville et citadelle de Besançon, nous avons réuni sur la place des casernes Saint-Paul, MM. les généraux inspecteurs et sous-inspecteurs aux revues, commissaires ordonnateurs et ordinaires des guerres, officiers de tous grades, sous-officiers et soldats de toutes armes, y compris l'infanterie suisse et de Neuchâtel, afin de recueillir leur adhésion aux actes du gouvernement provisoire qui ont eu lieu depuis le 1[er] avril courant. Tous d'unanime voix ont déclaré y adhérer purement et sans restriction.

Après avoir prêté nous-même serment de fidélité et d'obéissance à Sa Majesté Louis XVIII, toute la troupe l'a prêté également avec enthousiasme.

Cette cérémonie a eu lieu en présence de Son Altesse le prince Louis de Lichtenstein, commandant les troupes autrichiennes devant Besançon, qui y avait été invité par nous.

MM. les officiers généraux et de tous grades se sont

aussitôt rendus à notre hôtel, où ils ont tous signé individuellement le présent procès-verbal.

Fait à Besançon, les jour, mois et an susdits.

Suivent 415 signatures, ainsi réparties :

État-major général,	22	6e et 13e (*bis*) bataillons du train d'artillerie,	8
État-major de la place,	8		
Officiers du génie,	3	Bataillon du prince de Neuchâtel,	7
Commissaires des guerres,	4		
2e régiment de ligne,	29	7e dragons,	2
37e —	47	28e —	2
64e —	24	30e —	4
93e —	77	Administration militaire,	5
106e —	23	Dépôt de recrutement suisse,	5
145e —	4	7e chasseurs,	4
154e —	19	25e —	4
1er et 5e d'artillerie à cheval et direction,	15	8e hussards,	1
		Officiers retraités,	127

EXTRAIT DES MÉMOIRES MANUSCRITS

DU

MAJOR VIGO-ROUSSILLON

....La ville de Besançon est agréable et possède une excellente société. J'y fis d'excellentes connaissances. Mon nouveau grade, quoique me créant d'assez nombreuses occupations, me permettait de me reposer de mes fatigues qui avaient été grandes depuis six ans. Je considérais cet emploi comme une sorte de retraite, qui devait me permettre d'attendre tranquillement le moment où l'âge et les infirmités résultant de mes blessures me donneraient le droit de demander ma pension et d'en jouir en paix.

Tout le monde à Besançon était bien loin de penser alors que le territoire de l'Empire pourrait être bientôt menacé. Cependant on y avait appris avec inquiétude, après les succès éphémères de Lutzen, de Bautzen, de Dresde, le désastre de Leipzig. Le 24 décembre 1813, on apprit à Besançon que 160,000 Autrichiens avaient passé le Rhin à Rheinfelden, violant la neutralité de la Suisse et envahissant son territoire. On prit aussitôt les mesures pour mettre la ville et la citadelle en état de défense. 4,000 conscrits venaient d'arriver dans les dépôts régimentaires placés dans cette ville ; ils furent armés sur-le-champ, mais non habillés, et formèrent la garnison de la place. L'on occupa les hauteurs de Chaudanne et le mont

de Bregille. Tous les dépôts de cavalerie stationnés dans l'étendue de la 6e division militaire entrèrent à Besançon.

Les ennemis avaient pénétré en France à la fois par Belfort et par Pontarlier. Ils parcouraient le pays et s'approchaient de Besançon. Le général Marulaz, à la fois commandant de la 6e division territoriale et gouverneur de Besançon, sortit de la place avec ce qu'il put réunir de cavalerie. Il rencontra les Autrichiens à Baume, les battit et leur fit quatorze prisonniers. Le lendemain il les attaqua de nouveau et fit encore prisonniers sur le même point 5 officiers et 103 sous-officiers et soldats. Il rentra ensuite en ville avec ses prisonniers.

Nos communications avec Strasbourg étaient coupées, mais, quoique des partis ennemis se montrassent sur toutes les routes, nous reçûmes les dépêches de Paris jusqu'au 9 janvier. Ce jour-là, les courriers cessèrent d'arriver.

Dans la nuit du 9 au 10 janvier, l'ennemi se présenta aux postes avancés. Il fut reçu à coups de fusil; quelques hommes furent blessés. L'on battit la générale en ville. Les engagements les plus vifs eurent lieu en avant des portes Taillée et Notre-Dame.

Les Autrichiens occupèrent les hauteurs situées en avant de la citadelle et connues sous le nom de la Chapelle-des-Buis. A partir de ce moment, il y eut presque chaque jour des engagements d'avant-postes. Le 11, on commença à brûler et à démolir les maisons situées dans le périmètre de défense, du côté de Bregille, en avant de Battant, aux Chaprais. Ce fut une grande perte pour les propriétaires de ces maisons. Le 154e fut chargé de la démolition du faubourg de Bregille; 300 hommes y furent occupés tous les jours.

Le 31 janvier, je protégeais, avec un détachement de 100 hommes, les travaux de démolition, quand un paysan

vint me prévenir que l'ennemi approchait, se dirigeant vers le mont de Bregille. Comme cette position dominait celle que nous occupions, j'envoyai immédiatement vingt hommes à la découverte. Ils ne tardèrent pas à être engagés. Voulant protéger leur retraite, je portai en avant, par la droite du village de Bregille, 1 officier et 40 hommes, tandis qu'avec le restant de mon monde, à qui j'avais fait cesser le travail, je montais à Beauregard, d'où je pouvais tout observer. Je savais que sur la hauteur, en avant, se trouvait un poste du 37e régiment, fort de 40 hommes, et qu'il était aux prises avec l'ennemi. La montagne que gravissait mon détachement était raide, il montait lentement et je le devançai. Tout à coup, j'aperçus des soldats qui me semblaient fuir. Les croyant du 37e, je leur crie halte! Ils s'arrêtent; je m'approche d'eux pour les rallier, quand je m'aperçois que ce sont les Autrichiens. Ils étaient en capote, avec shako couvert, et durent aussi se tromper en me prenant pour un de leurs officiers, car j'avais aussi mon shako couvert et mon habit était dissimulé sous une polonaise en drap bleu. Ces soldats s'étaient arrêtés au mot: halte! crié par moi, parce que ce mot a la même signification en allemand et en français, mais ils me regardaient et cette méprise ne pouvait durer longtemps. Pour me tirer de ce mauvais pas, je me décidai à me porter à la course au-devant de ma troupe, qui ne pouvait être bien loin. Une vive fusillade m'accompagna, mais je ne fus pas atteint. Dès que je rencontrai les miens, je me mis à leur tête et le combat s'engagea. Mais la position que j'occupais n'était pas bonne et j'avais affaire à des forces très supérieures.

Après avoir tenu aussi longtemps que cela me fut possible, je dus ordonner la retraite. J'essuyai un feu très vif, presque à bout portant. Je me retirai à la tête du pont de Bregille, où le feu s'établit et dura jusqu'à la nuit. J'étais

harassé. Le 2e régiment de ligne étant venu se réunir à mon régiment, le général Marulaz ordonna une sortie dans la soirée.

Vers onze heures du soir, le 2e régiment marcha à droite vers le village de Bregille, tandis qu'avec le 154e je me portais à gauche pour tourner et reprendre la position de Beauregard, que nous avions été contraints d'abandonner. J'y réussis. Cependant, comme ce poste était très dominé, je reçus l'ordre de l'évacuer; je rentrai en ville à une heure du matin. J'avais perdu 12 hommes dans cette affaire. Vers les deux heures du matin, j'allai chez le gouverneur pour lui rendre compte de mon expédition. Je lui dis que j'avais laissé un fort poste à Beauregard, mais que je ne pensais pas qu'il pût s'y maintenir, s'il était attaqué sérieusement. Tout à coup, nous entendîmes plusieurs coups de canon. Je crus que la citadelle, ignorant que nous occupions ce poste, tirait sur mon détachement, et je sortis aussitôt pour aller m'en assurer. Je passais sur la place du Roi de Rome, quand un obus vint éclater près de moi; il me révéla l'origine des coups de canon que nous avions entendus. Pendant que je reprenais Beauregard, les Autrichiens avaient occupé le mont Bregille et ils y avaient amené une batterie d'obusiers qui tira sur la place jusqu'à quatre heures du matin. Leur feu causa quelques dommages aux maisons de la ville, sans cependant tuer personne. Le feu ne prit nulle part, quoiqu'ils eussent fait usage, à dessein, d'obus incendiaires.

Pendant ce temps, une colonne ennemie monta à la tour Chaudanne. Elle tenta de surprendre ce poste; mais les Autrichiens furent découverts et reçus par une vive fusillade qui les culbuta. Ils avaient réussi à surprendre le premier factionnaire et avaient répondu au *qui vive* du second par ces mots en bon français : *renfort du 93e;* mais l'on devina cette ruse. Le poste prit les armes, fit feu et fut

sauvé. Cent hommes de mon régiment, qui faisaient partie de cette garnison, s'y distinguèrent. On ramassa aux environs beaucoup de fusils et de shakos de l'ennemi, qui perdit beaucoup d'hommes; il emporta ses blessés.

Nous continuâmes nos travaux pour améliorer la défense de la place. Nous fîmes presque journellement de petites sorties, tant pour inquiéter l'ennemi que pour ramasser du fourrage dans les fermes des environs. Nous perdîmes beaucoup d'hommes dans ces petites affaires, parce que nos soldats manquaient d'expérience. Ils ne savaient même pas charger leurs fusils; nous ne pouvions, faute de temps, les instruire. Des espions, qui pénétraient dans la place malgré la diligence de l'ennemi, nous apportaient des nouvelles de notre armée. Ces nouvelles nous donnaient l'espoir d'être bientôt délivrés. Nous redoublions de zèle. On affirmait que les Autrichiens préparaient leur retraite. Le général Marulaz reçut même un ordre, vrai ou supposé, du duc de Feltre, ministre de la guerre, qui lui prescrivait de sortir avec toute sa garnison pour tomber sur les derrières des Autrichiens au moment de leur retraite. Cela n'était pas facile et pouvait être dangereux, car le corps de siège ne bougeait pas. Le général Marulaz se borna à le tâter par de fortes sorties.

Le 30 mars, le général Marulaz me fit appeler chez lui, vers les sept heures du matin, et me communiqua son projet d'attaquer les ennemis en plein jour, pour tâcher de les déloger des hauteurs de la Chapelle-des-Buis. Il me chargea de diriger l'attaque de gauche, avec mission de tourner la position. Je sortis vers dix heures du matin, avec 300 hommes, par la porte Taillée et débouchai sur la route de Morre. J'attendis pour me porter en avant que le 2e régiment, placé au centre, eût commencé son attaque. Je devais marcher sur la route, à hauteur de ce régiment qui était chargé de déloger l'ennemi des crêtes qui bor-

dent le Doubs et font de la route que je suivais un très long défilé pratiqué entre les rochers et la rivière. Je me fis précéder de 20 hommes, commandés par un brave officier qui, à mon signal, devait attaquer le poste des Autrichiens à Saint-Léonard. Le 2e de ligne s'étant porté en avant, je fis attaquer ce poste, dont l'ennemi fut chassé après une assez faible résistance. Je le fis occuper par 80 hommes du 64e qui avaient été placés sous mes ordres. Ce détachement était chargé d'observer la route de Chalèze et devait protéger ma retraite si j'étais repoussé.

Tout à coup, l'ennemi démasqua deux pièces de canon placées sur les deux routes. J'arrêtai ma troupe et fus seul reconnaître le terrain; je jugeai que je ne devais pas m'engager avant que le 2e régiment eût couronné les hauteurs qui me dominaient et d'où j'aurais pu être écrasé. Pendant que j'observais l'engagement qui avait lieu à ma droite, le général Valette, commandant le département, qui était venu là en curieux, s'avisa d'ordonner à mon détachement de se porter en avant. J'entends battre la charge, je me retourne et je vois ma troupe se dirigeant vers moi. Surpris de la voir exécuter un mouvement que je n'avais pas ordonné, je courus pour l'arrêter, mais trop tard, car nous étions sous le feu de l'artillerie autrichienne qui enfilait mon bataillon, en colonne, sans pouvoir se déployer. Si j'avais tenu le général, je crois que je l'aurais assommé. Je n'osais pas rétrograder, dans la crainte d'intimider le 2e régiment et mes propres soldats. Je me décidai à faire une charge sur la redoute qui coupait la route de Morre. J'avais reconnu qu'elle était couverte par mes abatis. Je crus nécessaire d'exciter d'abord mes jeunes soldats. Je leur dis : « Me promettez-vous de charger, à la course, les canons de l'ennemi et de les enlever? » Ils le jurèrent unanimement. Voyant leur bonne volonté et leur sang-froid, car aucun ne baissait la tête sous les boulets qui frappaient

à chaque instant dans ma colonne, j'ordonnai la charge. En un instant et aux cris de *Vive l'empereur!* les abatis et les deux coupures furent franchis, sous un feu très vif de mitraille et de mousqueterie. Les redoutes furent enlevées avec rapidité et nous restâmes maîtres de la pièce de canon qui était placée sur le chemin de Chalèze. Nous nous mîmes à la poursuite des Autrichiens sur le chemin de Morre. J'espérais enlever deux pièces que l'ennemi entraînait péniblement, à bras, vers le village. En tout cas, je comptais les prendre dans le village, que je me disposais à attaquer.

Avant de commencer, je jetai par hasard un coup d'œil sur les hauteurs, en arrière de notre droite, et je vis toutes les troupes des autres attaques se retirant en désordre.

Je me félicitai de ne m'être pas engagé dans Morre et pris le parti de battre en retraite. Je fis jeter dans le Doubs toutes les munitions d'artillerie, mais je ne pus emmener la pièce que nous avions prise, parce qu'elle ne pouvait franchir les coupures opérées dans les routes. Je ne pus non plus la faire enclouer, n'ayant point les outils nécessaires. J'avais à parcourir un défilé d'une lieue et je voyais les Autrichiens se hâter d'occuper les hauteurs qui bordent la route et se placer pour m'attendre au passage. Nous défilâmes à la course sous le feu d'une nombreuse infanterie placée pour ainsi dire sur nos têtes. Leur feu tombait verticalement sur nous, et ils nous tiraient au vol. Nous parvînmes à gagner la porte Taillée, mais j'étais exténué de fatigue. J'avais reçu une balle qui, perçant l'impériale de mon shako, était sortie, plus bas, à fleur de tête. Une autre, sortie également sans me blesser, avait percé une de mes épaulettes et avait suivi ma manche jusqu'au coude. Je ramenai ma troupe à la caserne. Nous avons eu, dans cette sortie, 2 officiers et 27 hommes tués et beaucoup de blessés.

J'étais si fatigué de la course d'une lieue que j'avais faite, qu'en rentrant chez moi, je me mis au lit. Vers les cinq heures de l'après-midi, le général Marulaz convoqua chez lui tous les chefs de corps. Il nous dit que son intention était de renouveler notre attaque au point du jour, et il nous demanda notre avis. Tous les officiers supérieurs lui dirent que cette seconde attaque, sur le même terrain, ne pouvait réussir, qu'elle était contraire aux intérêts de l'empereur. Cette opinion était fondée sur l'inexpérience des soldats qui ne pouvaient lutter avec avantage avec de vieilles troupes occupant d'excellentes positions. Alors le général nous dit que l'armée autrichienne était en retraite et qu'il avait reçu ordre de harceler les troupes qui formaient le blocus de Besançon, que c'était là le motif qui lui avait fait dénoncer un armistice conclu quelques jours auparavant. La sortie fut donc ordonnée quand même par le général et nous reçûmes ses instructions à ce sujet.

Le 1er avril, à quatre heures du matin, l'attaque commença. Le 154e envoya deux compagnies sur les hauteurs où le 2e de ligne avait combattu la veille. Elles bordaient, de leurs escarpements, la route de Morre à droite ; le Doubs coulait à sa gauche, ne laissant souvent que la largeur de la route entre la rivière et la montagne. Le 154e était le seul corps de la garnison dans lequel il se trouvât quelques vieux soldats et des sous-officiers expérimentés, ce qui avait amené le général Marulaz à compter beaucoup sur lui.

Ces deux compagnies devaient suivre la crête des rochers qui bordaient la route de Morre, chasser l'ennemi de ces hauteurs, se rabattre ensuite sur la redoute que j'avais enlevée la veille et l'enlever ou tout au moins forcer l'artillerie à l'abandonner, pendant que les 2e, 37e, 64e et 93e devaient attaquer de front les positions en avant de la citadelle et de la Chapelle-des-Buis. Je devais rester sur

le chemin de Morre avec le gros de ma troupe et un détachement du 64e jusqu'à ce que les hauteurs eussent été occupées par mes deux compagnies que je devais, plus tard, appuyer dans l'attaque de la redoute. Le feu était engagé sur toute la ligne. Le détachement du régiment qui devait suivre la crête s'y porta avec rapidité et en délogea l'ennemi. Il descendit ensuite vers la redoute et je me disposais à l'attaquer moi-même quand les Autrichiens l'évacuèrent. Je m'avançais, mais avec plus de circonspection que la veille, quand je vis toute notre ligne de bataille en désordre se rejetant précipitamment vers la citadelle. Je m'arrêtai aussitôt, me préoccupant de porter secours à mes deux compagnies de droite qui, par suite de la retraite du 64e, se trouvaient complètement coupées et entourées par l'ennemi. Une partie se fit jour à la baïonnette, une autre descendit dans ces escarpements, se précipitant au risque de se tuer. Je dus charger moi-même sur la route, afin de repousser les Autrichiens, qui déjà nous attendaient au bas de la montagne dans le défilé. Sans mon secours, tout ce détachement eût été tué ou pris. J'avais eu 2 officiers et 29 sous-officiers et soldats tués; presque tous les survivants de ces deux compagnies étaient blessés ou éclopés. Ils avaient des habits en lambeaux et avaient abandonné dans les rochers beaucoup d'armes, de gibernes, d'effets d'équipement. Je m'estimais encore heureux d'avoir ramené la plus grosse partie, mais il était bien triste de voir les rues remplies de blessés, d'entendre les murmures du peuple contre les folles entreprises du général. Dans ma conscience, je pensais que le peuple n'avait pas tort. Les troupes étaient rentrées dans le plus pitoyable état.

Le 6 avril, le général Marulaz convoqua le conseil de défense. Il nous communiqua deux lettres du prince de Lichtenstein, général en chef de l'armée autrichienne du

blocus. Dans la première, le prince informait notre général que le soir son armée ferait des feux de réjouissance pour célébrer l'entrée des armées alliées à Paris, à la suite des batailles de Fère-Champenoise et de Bondy. Il lui envoyait, en même temps, plusieurs bulletins relatifs à ces affaires. Dans sa seconde lettre, le prince invitait le général à remettre la place à l'armée autrichienne, afin de mettre fin à la guerre qui désolait la contrée; il y ajoutait la promesse de conditions honorables. Il fut répondu à cette lettre comme devaient le faire de braves gens incapables de commettre une lâcheté.

Le 9 avril, le prince de Lichtenstein adressa au gouverneur des décrets du Sénat, des déclarations du Corps législatif, de la Cour de cassation et du Conseil d'État, portant que l'empereur Napoléon avait cessé de régner. Nous répondîmes à ces communications que l'on ne pouvait considérer comme officielles des pièces qui nous parvenaient par l'intermédiaire des ennemis. Le conseil de défense décida que l'on adresserait au prince de Lichtenstein la demande d'accorder un passeport à un officier de la garnison qui se rendrait à Paris pour vérifier sur les lieux les faits ainsi annoncés. Le prince y consentit; mais, au moment où cet officier allait partir, le général Marulaz crut devoir prévenir le prince de Lichtenstein que cet officier serait porteur d'une lettre pour l'empereur et d'une autre pour le ministre de la guerre. Le prince répliqua que le départ de cet officier pour Paris devenait inutile, à moins que ce ne fût pour présenter hommage et soumission au nouveau gouvernement, puisque au même moment son maître et souverain l'empereur d'Autriche lui mandait que l'empereur Napoléon Bonaparte avait abdiqué la couronne en faveur de son fils, et que l'île d'Elbe lui était assignée pour son établissement en toute souveraineté et qu'il conservait le titre d'empereur.

Le 19 avril, nous reçûmes un courrier de Paris. En un instant, les nouvelles qui nous avaient été données d'abord par les ennemis furent confirmées. Il était environ huit heures du soir. Aussitôt l'hôtel de ville de Besançon fut illuminé, la population parcourut les rues avec des cocardes blanches, criant : *Vive le roi! vive Louis XVIII!* La garnison, qui n'avait reçu aucun ordre pour intervenir, demeura dans ses casernes tranquille spectatrice de cette révolution.

Le 20, le général Marulaz rassembla le conseil de défense. Il fut décidé qu'un officier se rendrait à Paris pour présenter au nouveau gouvernement l'adhésion et la soumission de la garnison, qu'en même temps toutes les troupes prendraient la cocarde blanche. Un armistice fut conclu avec les Autrichiens et bientôt l'abondance régna dans tous les marchés de la ville.

Le 24 avril, le prince de Lichtenstein vint dîner chez le général Marulaz. Il passa les troupes de la garnison en revue et visita la citadelle. On lui rendit les mêmes honneurs militaires qu'à un prince français. Il s'en retourna comblé de prévenances et de politesses. Les femmes de la haute société surtout se firent remarquer par leurs cris inconvenants de *Vive le prince! vive notre libérateur!* et d'autres platitudes de ce genre. Peu de jours après, je fus envoyé à Saint-Vit, village entre Besançon et Dole, avec la mission de régler les logements de l'armée autrichienne qui, venant de Lyon, se dirigeait vers le nord. Quand le passage fut terminé, je rentrai à Besançon.

Dans un entretien que j'eus à cette époque avec le général de Wimpffen, chef d'état-major de l'archiduc Charles, il m'assura qu'après la bataille de Dresde, il avait suivi l'empereur Napoléon pendant plusieurs jours, porteur d'un traité de paix qui, signé de tous les souverains alliés, lui était offert. Par ce traité, on lui laissait l'Italie et toutes

les provinces situées sur la rive gauche du Rhin. On n'exigeait de lui que le désistement du pays d'outre-Rhin et de la Hollande, le Rhin devenant ainsi la frontière de l'Empire français; que Bonaparte, se croyant encore en état de dicter des lois au monde, avait refusé ce traité en disant que quand même il verrait les ennemis campés sur la butte Montmartre, il ne consentirait jamais à abandonner un seul village de France. Si le général de Wimpffen m'a dit vrai, comment ne pas être stupéfait de l'entêtement de cet homme qui sacrifiait une nation brave et généreuse ou à sa folle ambition ou aux intérêts des rois de Hollande et de Westphalie, ses frères?....

IV.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LE

BLOCUS DE LA PLACE DE BESANÇON

RÉDIGÉE A LA MAIRIE

ET INSÉRÉE DANS LES REGISTRES MUNICIPAUX

NOTICE CONFIDENTIELLE

SUR LES

ÉVÉNEMENTS QUI ONT EU LIEU A BESANÇON PENDANT LE BLOCUS

ENVOYÉE PAR LA MAIRIE A PARIS (*Avril 1814*)

PROCÈS-VERBAUX DE LA COMMISSION DES VIVRES

(*28 janvier-25 mars 1814*)

ARRÊTÉ DU MAIRE

MOTIVANT

La mention aux registres municipaux des événements ci-après relatés

---

Le maire de la ville de Besançon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis :

Considérant qu'il est utile de conserver les détails authentiques du blocus que la ville a éprouvé en 1814 et 1815, et des événements qui ont préparé, amené et maintenu la restauration du trône des Bourbons, puisque ces relations pourront servir un jour à l'histoire d'une cité fameuse par sa fidélité à ses souverains ;

Considérant que ces détails n'ont pu trouver place, selon l'ordre des temps, dans les registres correspondants aux époques dont il s'agit ;

Arrête :

Le Journal du blocus de Besançon sera transcrit en tête du registre des actes importants de la cité, ouvert au commencement de la présente année 1820.

Besançon, le 2 janvier 1820.

Le Maire de la ville,

M^is^ DE TERRIER-SANTANS.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LE

BLOCUS DE LA PLACE DE BESANÇON

Années 1813 et 1814

L'Empereur, après avoir perdu en Allemagne la plus grande partie de son armée, en abandonna les débris et partit de Mayence le 8 novembre. Il arriva à Paris le lendemain. A cette époque, la Hollande leva l'étendard de la révolte, chassa les Français de son territoire et rétablit son ancien gouvernement. La Suisse déclara sa neutralité aux puissances belligérantes. L'Empereur, dans une position aussi critique, usa de tous ses moyens. Bientôt on vit paraître un sénatus-consulte qui ordonnait une levée de 300,000 hommes de vingt à trente-deux ans, une augmentation de 30 % sur l'imposition foncière, le doublement de la mobilière, de la personnelle et des patentes, et une réquisition considérable de chevaux à fournir par département. Celui du Doubs s'y trouvait compris pour 400. On vit aussi un grand changement dans le ministère. Le duc de Bassano reprend ses anciennes fonctions de secrétaire d'État; Caulaincourt est nommé ministre des relations extérieures; le comte Daru porté au ministère de la guerre, et le comte Molé à celui de la justice (1).

(1) Ce dernier ne devint Grand-Juge, ministre de la justice, qu'à la fin de janvier 1814.

Les Français, pressés de toutes parts par les puissances coalisées, sont obligés de se retirer précipitamment; ils repassent le Rhin en laissant des garnisons dans quelques places fortes. On est forcé d'évacuer à la hâte 50,000 malades ou blessés qui étaient de l'autre côté du Rhin; ils refluent dans nos départements. Pendant deux mois, il en passe à Besançon plus de 8,000, nus, dans l'état le plus déplorable, couverts de blessures, périssant de fièvre et de dysenterie, entassés pêle-mêle sur des chariots découverts, arrivant sans ordre, sans feuille d'évacuation, sans être accompagnés d'officiers de santé, la plupart sans s'être arrêtés dans un hôpital, et n'ayant reçu aucun soin depuis les pansements faits au delà du Rhin. Les uns meurent sur les chariots mêmes, les autres après quelques jours de repos. Infirmiers, aumôniers, médecins, sœurs hospitalières et grand nombre de citoyens se dévouent en cette ville au soulagement de ces malheureux. Plusieurs sont victimes de leurs fatigues et de leur zèle.

Le 19 décembre, l'Empereur fait l'ouverture de la session au Corps législatif, où se réunissent le Sénat et le Conseil d'État. Il prononce un discours où il dit qu'il n'a cherché que le bonheur du monde et la prospérité de la France; qu'il a voulu donner la paix à son peuple; que, n'ayant pu y parvenir, il faut, par tous les moyens possibles, forcer les puissances coalisées à la demander; qu'il n'établira ni emprunt forcé, ni papier-monnaie, mais qu'il est nécessaire aux Français de faire les plus grands sacrifices en hommes et en argent.

On organise les gardes nationales dans tous les départements, en cohortes urbaines et en cohortes foraines. L'ennemi s'avance sur le Rhin, les inquiétudes augmentent. On voile l'envahissement du territoire français par les puissances coalisées.

Le 23 décembre, deux ordonnances arrivent au général

Marulaz, commandant la division militaire. Elles lui annoncent que l'ennemi a passé le Rhin sur trois points et que déjà il est aux portes de Belfort.

Un grand nombre de familles riches, ne voulant pas s'exposer aux horreurs d'un siège ou d'un blocus, quittent la place pour se retirer dans une ville ouverte. Le préfet fait partir pour Paris son épouse, ses enfants, ses domestiques, ses chevaux et, à ce qu'on assure, ses trésors et tous ses effets les plus précieux. Les habitants des campagnes viennent, au contraire, se réfugier à Besançon et y amènent leur bétail, leurs denrées, leur mobilier, laissant leurs habitations désertes. L'affluence des voitures est telle qu'on ne peut plus percevoir les droits de l'octroi ou ceux des impositions indirectes. Le directeur de ces contributions et celui de l'administration des douanes fuient avec leur caisse. Le receveur général du département part pour Paris, muni de ses comptes et des pièces à l'appui. La place de Besançon et la citadelle se trouvent sans approvisionnements et presque sans munitions. Le général Marulaz frappe sur toutes les communes du département, même sur celles de la Haute-Saône et du Jura, des réquisitions en grains, fourrages et bœufs. Il réunit les troupes qui se trouvent dans la division et déclare la ville en état de guerre. Les troupes, la garde nationale même, sont commandées pour forcer les habitants des campagnes à transférer dans la ville les objets des réquisitions ordonnées, et les malheureux cultivateurs disputent à la force armée les denrées qu'ils cherchent à conserver pour la subsistance de leurs familles. A la ville, on enfouit ce qu'on a de plus précieux; à la campagne, le peu de provisions qui y reste. Bientôt les rues sont obstruées par les voitures de réquisitions et par celles des réfugiés. L'inquiétude augmente de jour en jour.

Le 29, l'ennemi occupait déjà Morteau, Étalans, Lure,

Fallerans, Baume, etc.... Ce jour-là, un poste avancé des Français eut, entre l'Hôpital-du-Grosbois et Étalans, une petite affaire avec quelques pelotons ennemis. On y fit trois prisonniers qui avaient été blessés.

Le 28, le général Musnier arriva à Besançon pour y commander la division. Il en repartit le 2 janvier, après avoir fait une proclamation, ordonné des réquisitions et visité la place qu'il trouva en mauvais état.

Le 31 décembre, le général Marulaz sortit de la ville, dans la nuit, pour aller à la découverte de l'ennemi du côté de Baume. Il avait avec lui 200 hommes d'infanterie, un peu de cavalerie et deux pièces de canon. Il fut de retour le lendemain 1er janvier. Il avait surpris l'ennemi à Baume et l'en avait chassé, après lui avoir tué dix hommes, en avoir blessé une trentaine et fait cent prisonniers, dont trois officiers. Il ne perdit que deux chevaux dans cette affaire et n'eut que quatre hommes de blessés. Mais à peine eut-on quitté Baume que l'ennemi y rentra.

Les troupes étrangères s'approchent de plus en plus de Besançon. Les routes et communications vicinales commencent à être interceptées de toutes parts. Bientôt la route de Gray se trouve la seule libre.

Un chef de bataillon du génie, M. Lafaille, chargé, dit-on, de mettre la ville en état de défense, arrive à Besançon pour le malheur de beaucoup de propriétaires. Il propose ou plutôt exige que l'on démolisse toutes les maisons placées à cinq cents toises et en deçà de la ville. Peu après, l'ordre est donné de démolir d'abord jusqu'à la distance de deux cent cinquante toises. La mairie obtient qu'on suspendra l'exécution de cet ordre jusqu'à l'arrivée du sénateur envoyé avec pleins pouvoirs; mais on force les habitants des environs de la place à introduire en ville tout ce qu'ils ont au dehors.

On reçoit encore le *Moniteur* par Pontailler, en passant

par la route de Jallerange. Il nous apprend que l'Empereur a dissous le Corps législatif le 1er janvier.

Le 3, quatorze hussards et un commandant ennemis arrivent à Vesoul, vont droit à la préfecture et demandent qu'on prépare les logements pour le lendemain. Le préfet du département de la Haute-Saône (M. Hilaire) qui, dans le commencement de l'invasion, s'était retiré à Besançon, est forcé de retourner à sa préfecture. Il y reçoit l'officier de hussards. Peu de jours après, ce fonctionnaire est conduit à Bâle.

Le 4, proclamation du général Marulaz, qui crie aux armes et qui invite les habitants des campagnes à sonner le tocsin et à se réunir pour repousser l'ennemi qui vient ravager leurs habitations.

Le 5, arrivée à Besançon du sénateur Valence.

Le 6, à la suite d'une légère affaire au-dessus du village de Beure, on apporta seize blessés à l'hôpital.

Après avoir jugé que la place ne pouvait se défendre, à raison du mauvais état de ses fortifications et de l'insuffisance de son approvisionnement, le sénateur partit dans la nuit du 7 au 8, en se faisant accompagner de cinquante dragons pour le protéger dans sa route jusqu'à Gray, où l'on dit qu'il manqua d'être pris par l'ennemi et fut obligé d'abandonner ses équipages, afin de pouvoir se sauver à cheval.

Un décret de l'Empereur, qui déclare la ville en état de siège et qui en nomme gouverneur le général Marulaz, est affiché le 7. Les autorités sont confirmées dans leurs fonctions par le général. Il compose son état-major et son conseil de militaires de la place ou de militaires réfugiés, parmi lesquels on distingue M. Pageot, général de brigade qui commandait à Vesoul, M. Garrobuau, adjt (*sic*) de Porentruy, M. Lafaille, du génie, etc....

Une commission spéciale pour les approvisionnements

est formée de MM. le préfet, le commissaire ordonnateur, de Fajac, Garrobuau, Bonard, Durand, Marquiset. Les assemblées de cette commission se tiennent à la préfecture. M. de Fajac, inspecteur aux revues, remplace le général Doraison et commande la ville.

Le 7, on commence la démolition du hameau de Bregille. A trois heures de l'après-midi, l'ennemi paraît sur le plateau de la Chapelle-des-Buis et sur la route de Beure. Nos postes avancés sur ce point et même sur le village de Morre font feu sur les troupes étrangères qui, malgré cette résistance, s'emparent du petit fort de Touzey. On reçoit à l'hôpital quatorze blessés, dont un officier, un sergent et un caporal.

Le lendemain, l'ennemi s'approche de la place pour la cerner entièrement ; il s'était même avancé, pendant la nuit, jusqu'aux portes de la ville. En peu de moments, il occupa Palente, Saint-Ferjeux, ce qui reste de Bregille, toutes les hauteurs.

Le 9, tous nos postes avancés rentrent dans la ville, à l'exception de 200 hommes qui gardent encore le fort de Chaudanne et d'un détachement laissé dans celui de Bregille. Quelques coups de canon et de fusil sont tirés de la citadelle. Un seul homme de la garnison qui l'occupe est blessé par maladresse.

Le lundi 10, le général, voulant sans doute éprouver de quoi était capable la garde nationale, fait battre la générale, à dix heures du matin, sans qu'on s'y attende et sans qu'aucune circonstance ait pu le faire prévoir. Les boutiques et les portes des maisons étaient fermées par ordre des agents qui parcouraient les rues. Cette mesure effraie la plus grande partie de la ville. Cependant la garde nationale se porte avec empressement et exactitude sur les divers postes qui lui étaient désignés depuis quelques jours. On veut lui commander d'aller incendier les mai-

sons voisines de la place; mais quelques mauvais sujets prennent la torche et osent exécuter cette mesure désastreuse. Elle est suspendue pendant quelques jours. A onze heures du soir, la générale se fait entendre de nouveau, mais peu de gardes nationaux prennent les armes.

Le mercredi 12 s'engage, du côté de Saint-Léonard, une fusillade où deux de nos gens sont blessés. La démolition des maisons, trop peu de temps suspendue, est continuée par ordre du général, malgré toutes les représentations que lui adresse la mairie et malgré les plaintes des propriétaires. Il semble que, sous prétexte de défendre la ville, le chef de bataillon du génie ne se soit formé qu'un plan de dévastation. A l'entendre, il doit tous ses soins au maintien des fortifications et n'est obligé à aucun égard pour les citoyens. Cet homme se rend odieux en suivant et même en affectant ce déplorable système.

On apprend que de nombreux corps de troupes et des convois d'artillerie et de munitions passent à Devecey en se dirigeant sur Geneuille et Montcley, pour reprendre la route de Gray. Il n'arrive rien de remarquable jusqu'au 16. Seulement, les démolitions sont exécutées avec la plus opiniâtre persévérance.

Le dimanche 16, un premier parlementaire se présente à quatre heures du soir à la porte de Battant. Il demande à parler au gouverneur. Celui-ci fait répondre par le général Pageot que, d'après les lois, il est défendu à tout commandant de place de communiquer de vive voix avec l'ennemi, mais que ces communications peuvent avoir lieu par écrit. On se livre à diverses conjectures sur ce que le parlementaire pouvait avoir à proposer au général.

La route de Saint-Vit était encore libre; elle l'a été jusqu'au 19. Mais bientôt et pendant longtemps, on ne reçoit plus aucunes nouvelles. Toutes communications sont interceptées.

Le 18, le gouverneur, voyant le peu de provisions qui existe dans la ville, cherche à diminuer le nombre des consommateurs et se propose d'éloigner toutes les bouches inutiles. On commence par faire sortir de la ville à peu près quatre-vingts prisonniers, la plupart contrebandiers, et quelques-uns condamnés en police correctionnelle. L'ennemi ne voulant pas les laisser passer, plusieurs rentrent dans la ville. Ce même jour, un poste autrichien de sept hommes, qui était aux Quatre-Vents, est enlevé par un détachement de la garnison.

Dès le 20, divers bruits commencent à se répandre. Quoiqu'on ne sache rien de certain sur la position et les progrès de l'ennemi, on assure que le fort de Joux est rendu, que la ville d'Auxonne est bombardée, que les troupes étrangères sont en grand nombre à Dijon, que déjà les empereurs sont à Vesoul, etc., etc. On parle d'une affaire auprès de Gray, où les Autrichiens auraient été battus et auraient perdu huit cents prisonniers. Ces succès prétendus n'empêchent pas qu'on ne démolisse et qu'on ne brûle tous les bâtiments des environs de Besançon. On laisse ce soin à une *compagnie franche*, composée des plus mauvais sujets, la plupart échappés des prisons où ils portaient la peine de leurs vols ou autres crimes. Non seulement ils vont piller et détruire les maisons spécialement désignées, mais encore les habitations situées hors du rayon des deux cent cinquante toises.

Les choses étaient en cet état lorsqu'en raison des opérations extraordinaires de la mairie, le gouverneur lui adjoignit MM. Courvoisier, avocat général, et Branche, avoué près la cour.

A cette époque, on regardait comme certain que l'empereur de Russie et l'empereur d'Autriche avaient passé à Vesoul le 20 janvier.

Le général gouverneur, sur les pressantes sollicitations

de M. Lafaille (1), donne l'ordre cruel d'expulser de la ville tous les malheureux indigents. Les agents de police chargés du recensement sont forcés d'exécuter cette mesure inhumaine. On commence par faire sortir à peu près cinquante individus. Ces infortunés, accompagnés de leurs familles, d'enfants en bas âge, sont également repoussés, et par leurs gouvernants et par l'ennemi. Les portes de la ville se ferment sur eux. Un cri d'indignation s'élève à l'intérieur; la mairie fait de vives représentations au gouverneur. Il craint un soulèvement et suspend de nouveaux ordres. Bientôt une quête générale est décidée. Elle est faite par les Dames de la charité et MM. les curés. Tous les citoyens s'empressent de venir au secours de l'indigence. Les produits de cette collecte sont si abondants et surpassent tellement ce qu'on pouvait en attendre, que dans aucune circonstance on n'a fait en cette ville de plus grandes aumônes en argent et en denrées.

Le 30, le gouverneur défend de donner aucune permission de sortir de la ville, si ce n'est aux femmes, aux enfants et aux vieillards. Les réquisitions continuent, et ceux qui ont de bonnes raisons pour s'y refuser reçoivent des garnisaires qu'ils sont obligés de payer cent sols par jour.

Le 31 janvier, à trois heures après midi, l'ennemi s'empara des hauteurs de Bregille et, après une vigoureuse résistance, chassa les Français du poste de Beauregard. La fusillade fut vive de part et d'autre; elle dura près de

(1) Cet officier disait un jour à la mairie, qui lui représentait que par cette mesure on envoyait à une mort certaine 6,000 individus : « Qu'importe la vie de 6,000, même de 12,000 hommes? Doit-elle entrer en considération lorsqu'il s'agit de la défense d'une place? » Entendant le gouverneur se plaindre de ce que l'on ne pouvait obtenir aucun service de la garde nationale pour les démolitions, il lui observait « que le seul moyen de la faire obéir était de fusiller quatre hommes par chaque compagnie. » (*Note de l'auteur*)

deux heures; nous eûmes trente-sept blessés. Les balles arrivaient sur la place des Casernes, sur la place Dauphine, sur le Chapitre, la Visitation, etc.; plusieurs bourgeois en furent atteints. A neuf heures du soir, les Français rentrèrent en possession du poste de Beauregard, que l'ennemi avait abandonné pour garder seulement les hauteurs. Il paraît que cette attaque n'avait pour but qu'une diversion qui permit de placer du canon sur le mont de Bregille et des mortiers derrière la citadelle, du côté de la Chapelle-des-Buis.

De onze heures à minuit, on entendit tirer le canon. La générale ne fut point battue et nul mouvement ne se manifesta dans la ville. Cette canonnade de l'ennemi dura deux heures et demie à peu près. On présume qu'elle fut au moins de quatre cents coups, tant d'obusiers que de canons. Quelques bombes seulement furent dirigées sur la citadelle. La plus grande partie des projectiles d'obusiers éclatèrent. Ils étaient principalement dirigés sur l'hôtel de ville, sur le magasin de fourrages établi dans l'ancienne église des Grands-Carmes, sur la maison dite du gouvernement et sur la munitionnaire. A la rue de Vezet (1), quatre boulets tombèrent dans une même chambre. Un seul arriva jusqu'au delà du pont de Sainte-Madeleine. Plusieurs tombèrent dans le Doubs. Il ne se manifesta d'incendie nulle part, mais beaucoup de maisons furent endommagées. Un des premiers boulets lancés sur la place Saint-Pierre vint atteindre la façade de l'hôtel de ville et brisa la lettre N qui était au-dessus de la porte. Personne ne fut blessé grièvement. Pendant le bombardement, l'ennemi chercha à s'emparer du fort de Chaudanne ; il essaya même de le prendre par surprise en s'annonçant comme un renfort du 93e régiment envoyé par le gouverneur.

(1) Depuis rue Saint-Pierre (actuellement rue de la République).

Mais le poste ne tomba point dans ce piège; il repoussa vivement l'ennemi et lui tua vingt-sept hommes en deux promptes décharges qui eurent lieu presque à demi-portée de fusil. Peu d'instants après cette tentative, la canonnade cessa.

Le lendemain, la plus grande stupeur règne dans la ville. On croit qu'elle va être livrée à un feu continu, et que le bombardement de la veille n'est que le prélude d'un plus sérieux et un avertissement des dispositions de l'ennemi. On ne doute plus qu'il ne veuille sommer la ville de se rendre et, dans la certitude où l'on est que le gouverneur s'obstinera à ne point capituler, on s'attend à voir Besançon la proie des flammes. On prend des précautions; on descend son mobilier dans les caves, on y cache son linge, son argenterie et autres objets précieux. On y établit même des appartements, on y place des lits, des poêles; beaucoup de personnes y couchent même pendant plusieurs nuits. Les gens riches font blinder leurs maisons, à l'exemple du gouverneur qui, le premier, fait blinder celle qu'il habite. La mairie donne ordre de mettre en état de service tous les puits et toutes les pompes, et que de l'eau soit portée aux greniers et divers étages des bâtiments. A ces mesures de police, les particuliers joignent toutes celles qui leur paraissent utiles à leur sûreté et à la conservation de ce qu'ils possèdent.

Le samedi 5 février, la frayeur augmente à l'arrivée d'un parlementaire qui se présente à la porte de Battant, à une heure après midi. Personne ne doute qu'il ne s'agisse d'une sommation à la ville de se rendre sans délai. Mais les craintes se dissipent lorsqu'on apprend l'objet de ce message. Le prince de Lichtenstein, dont le quartier général est à Vaire, annonce que les puissances coalisées ayant remporté une victoire complète sur les armées françaises le 1er février, entre Dienville et Brienne, il y aura le len-

demain des réjouissances militaires, et que le canon sera tiré sur toute la ligne. En effet, le dimanche, entre onze heures et midi, on entendit plusieurs salves, des feux de peloton et la musique des troupes formant le blocus.

Le 8, on ne veut plus laisser sortir personne de la ville. L'ennemi serre la place de plus près. Il notifie au préposé au service des inhumations qu'elles ne peuvent plus avoir lieu dans le cimetière commun dit *Le Champ brûlé*.

Le mardi 9, on établit une barrière sur le pont de Sainte-Madeleine, du côté aboutissant à la Grande-Rue, afin d'empêcher, quand on le voudra, toute communication entre la ville et les faubourgs. Cette mesure jette l'alarme parmi tous les citoyens, et surtout parmi ceux qui habitent sur la rive droite du Doubs. Le peuple crie et s'emporte en imprécations contre le gouverneur, et surtout contre Lafaille qu'on sait être toujours le premier à proposer des mesures de rigueur. On dit hautement que l'ennemi ferait peut-être moins de mal aux citoyens qu'on ne leur en fait pour défendre une ville peu capable de soutenir un siège dans l'état où elle se trouve, et que la citadelle seule peut opposer une longue et honorable résistance. Les habitants se joignent à la mairie pour faire des représentations au gouverneur. Il paraît un moment prêt à céder, mais tout porte à croire que c'est encore Lafaille qui l'en empêche.

Dans la nuit du 10 au 11, il y eut beaucoup de fermentation au delà du pont. On voulut faire sauter la barrière. Le commandant de la place, M. de Fajac fut obligé de se transporter à onze heures du soir dans les faubourgs, et parvint à calmer un peu les citoyens. Le lendemain matin, on trouva plusieurs affiches imprimées, où l'on engageait les *braves habitants de Battant à se tenir sur leurs gardes*. On vouait à l'exécration publique l'*infâme Lafaille*. On avertissait le général Marulaz de se défier de ses perfides

conseils, s'il ne voulait point courir à sa perte. Tout démontrait en ce moment que les esprits étaient à un haut degré d'exaltation.

Ce même jour, le général, pour faire preuve de douceur et apaiser un peu le public, fit grâce à un déserteur condamné à être fusillé. Le malheureux fut conduit jusque sur le lieu du supplice, et n'apprit la remise de sa peine qu'au moment de l'exécution.

Le gouverneur rend public un bulletin qui annonce des victoires remportées par les armées françaises sur les puissances coalisées. Il porte que l'armée commandée par l'Empereur est forte de 200,000 hommes; que la garnison de Strasbourg, composée de 25,000 hommes, a fait une sortie et a débloqué Metz; qu'aucune place forte du côté du Rhin n'est encore au pouvoir de l'ennemi; que le maréchal Suchet a chassé de Lyon les troupes étrangères et qu'un congrès a lieu à Châtillon-sur-Seine. Peu de personnes croient à ces nouvelles.

Les 11, 12, 13 et 14, on fait des sorties. Des hommes de la garnison, auxquels se joint la compagnie franche, se dirigent du côté de Bregille et sur les routes de Saint-Ferjeux et de Palente; mais ils s'approchent peu de l'ennemi, ne tirent sur lui que de loin et se retirent aussitôt qu'ils craignent un engagement. Ces sorties avaient sans doute pour but d'habituer au feu les conscrits. Pendant quatre jours qu'elles eurent lieu, nous n'eûmes que sept blessés.

Le 13, on parlait tout bas d'une autre affaire. On disait que, le 6 février, les Français avaient été battus et qu'ils avaient éprouvé une perte considérable, notamment soixante-quinze pièces de canon. On ajoutait qu'ils se retiraient sur Paris et que l'ennemi en était à deux lieues.

Le même jour 13, ordre du gouverneur de prendre du blé en réquisition chez les personnes qui étaient approvisionnées pour le siège.

Le 15, on commence à abattre les arbres de Chamars et à détruire le pont chinois.

Le 16, on vend les mauvais chevaux, à charge de les faire sortir de la ville, parce que les fourrages commencent à manquer. Nouvel ordre de tuer les chiens.

Le 17, à cinq heures du matin, 1,500 hommes de la garnison à peu près, tant infanterie que cavalerie, firent, avec deux pièces de canon, une sortie sur deux points, par les portes de Battant et d'Arènes. On alla jusqu'à la Grange Saint-Laurent et jusqu'à la maison d'un sieur Coudry. Cette expédition avait pour but d'enlever quelques fourrages, mais elle ne fut pas heureuse. Plusieurs officiers français furent blessés. De ce nombre était un colonel de dragons, M. de Faudoas. Un capitaine du 37e, M. Vial, fut tué dans cette affaire. On évaluait notre perte à 150 hommes, tant tués que blessés et faits prisonniers. L'ennemi fut sur le point de cerner toute la troupe et de la faire prisonnière. Il venait à grande course du côté de Pin; mais on se hâta de faire rentrer la troupe, et un renfort, parti à propos de la tour de Chaudanne, protégea la retraite.

De jour en jour on voit s'étendre le rayon des démolitions et se succéder de nouveaux plans de défense qui paraissent de plus en plus désastreux. Les réquisitions de blé deviennent aussi de plus en plus onéreuses. Plusieurs particuliers sont taxés jusqu'à trente mesures. On n'entend partout que des plaintes, et on répète plus hautement que jamais que *les Français font plus de mal que n'en ferait l'ennemi.*

En ce moment circule le bruit d'une affaire près de Melun. On prétend que les Autrichiens nous y ont pris quatre-vingts pièces de canon; que l'Empereur s'est retiré du côté d'Orléans et que déjà les puissances coalisées sont entrées dans Paris. Mais les nouvelles qui se répandent

ainsi deviennent de plus en plus suspectes et très peu de personnes y donnent leur confiance. Quelques-uns prétendent que tout sera fini au bout d'un mois; d'autres reportent l'issue des événements à la fin de mars.

Le 19, le prince de Lichtenstein, en renvoyant l'argent et les effets d'un sous-officier blessé à la dernière affaire et mort de ses blessures, annonce au gouverneur que, par des lettres particulières, il vient d'apprendre que les Russes sont entrés dans Paris, mais qu'il en attend la nouvelle officielle pour la lui transmettre par un parlementaire (1).

Le dimanche 20 arrive, à quatre heures après midi, un parlementaire. On était impatient de connaître ses dépêches; rien ne transpire dans la journée. Le lendemain, on répandait le bruit qu'il n'avait apporté que des lettres particulières à l'archevêque et au préfet. Selon les rapports de quelques personnes, on prévenait le général que, le 15 février, Bernadotte était entré à Paris avec les Russes, pendant qu'on livrait une bataille à l'Empereur auprès de Melun et que, le 16, les empereurs avaient fait leur entrée dans la capitale.

Ce même jour 20, le gouverneur passa en revue la garde nationale dans la promenade de Chamars. La réunion fut assez nombreuse : elle était à peu près de 3,000 hommes. A la fin d'une harangue que lui adressa le général, quelques cris de *Vive l'Empereur !* se firent entendre.

Bientôt sont exigés de nouveaux sacrifices. Le gouverneur prétend qu'il manque d'argent pour payer les troupes

(1) A cette époque, les comestibles commençaient à devenir très rares et très chers On ne tuait presque plus de veaux ni de moutons, peu de bœufs, mais beaucoup de vaches. Cependant la viande ne se vendait que 60 c. (12 sols) la livre, et le pain blanc, dit riflé, 1 fr. 10 (22 sols) le pain ou miche de six livres. Les œufs se vendaient 3 fr. la douzaine, le beurre, 2 fr. 50 (50 sols) la livre. (*Note de l'auteur.*)

et fournir aux dépenses que demande la défense de la place. Pour lui en procurer, il ordonne que la mairie fasse des réquisitions en numéraire. Elle s'y refuse. Il apprend qu'un ancien négociant, M. de Saint-Oyan, a beaucoup d'argent; il le fait venir chez lui et lui demande impérieusement de lui avancer 20,000 fr. Sur le refus qu'il en fait, on lui envoie des garnisaires. On le menace de prendre sa maison pour y loger la gendarmerie et même pour y établir un hôpital de galeux et de vénériens. On va jusqu'à lui dire qu'on le fera sortir de la ville. Intimidé par ce langage et ne doutant point qu'on ne soit capable d'en venir des paroles aux effets, il finit par donner les 20,000 fr., mais le gouverneur le surtaxe à 6,000 fr. de plus, à titre d'amende au profit des pauvres, pour ne s'être pas exécuté de suite.

Les 6,000 fr. sont comptés et versés peu de temps après dans la caisse du bureau de bienfaisance. Mais la mairie en donne récépissé et s'en charge envers M. de Saint-Oyant, ne regardant cette amende que comme un prêt. Un autre riche propriétaire est sommé par le gouverneur de lui procurer 40,000 fr.; mais il ne s'effraie d'aucune menace ni d'aucune mesure. En vain on lui envoie des garnisaires, il ne paie pas (1). Le commerce, de son côté, fournit collectivement une somme de 20,000 fr.; mais le gouverneur en veut avoir 100,000. On ne peut espérer le satisfaire.

Le 21, M. Ragmey, chef de bataillon d'artillerie, écrit à la mairie une lettre insolente, où il l'accuse de mauvaise volonté et de négligence, parce que l'on ne trouve pas de plomb chez les marchands. Il menace l'administration, si elle ne s'engage pas d'en trouver, de faire enlever les canaux des fontaines pour en faire des balles et, tandis qu'on prétend manquer de balles, on voit de tous côtés

(1) Ce propriétaire était M. Touraille. (*Note de l'auteur.*)

des soldats qui vendent des cartouches aux enfants et aux citoyens. Ils en donnent même un paquet de dix pour dix centimes ou cinq centimes (1).

Le 22 était le mardi gras. Jamais on ne vit plus triste carnaval. Point de repas, point de réunions. Trois bals masqués sont donnés par ordre du gouverneur; il n'y entre que quelques militaires. Et comment prétendrait-on réveiller un peu de gaieté, lorsqu'aux inquiétudes de la situation du moment se joignent les charges les plus pénibles? On triple les réquisitions en vin; on en donne à la garnison jusqu'à douze muids par jour. On envoie des garnisaires à ceux qui ne font point leurs livraisons. On force même le citoyen à conduire son blé à la munitionnaire. Il craint de se voir enlever plus tard ce qui lui est indispensable. Les vexations se multiplient tellement que tout le monde est dans la stupeur. En vain la mairie s'épuise en représentations; elle ne peut rien obtenir; tout cède à l'ascendant du pouvoir militaire.

Le 23 (2), quelques personnes assuraient que nos troupes continuaient d'éprouver des pertes considérables; que l'Empereur se retirait avec les débris de son armée; que la bataille près de Melun avait été des plus sanglantes et que bientôt on verrait un Bourbon sur le trône. Mais rien ne peut distraire des sujets de peines particulières. Le plus grand mécontentement règne dans la ville. Le gouverneur renouvelle ses demandes de numéraire pour la

(1) On évaluait à cette époque à cent et quelques mille la quantité de cartouches consommées, ce qui démontrait qu'il en avait été vendu considérablement. (*Note de l'auteur.*)

(2) Ce fut le 24 qu'on fit sortir de la ville tous les mauvais chevaux de la garnison. Après les avoir déferrés, on les mit à la porte. L'ennemi, ne voulant ni les laisser passer ni s'en saisir, tirait dessus à leur approche.

Le même jour, on disait que tout récemment la duchesse d'Angoulême avait passé dans la ville de Vesoul. (*Note de l'auteur.*)

solde des troupes, et frappe des réquisitions en tous genres. Les marchands de bois, de draps, les épiciers, les propriétaires de vin, d'eau-de-vie, sont écrasés. La mairie envoie une députation au gouverneur avec une adresse touchante qui peint la position malheureuse des citoyens. On se plaint particulièrement de ce que l'officier d'artillerie provoque la mesure de faire enlever les canaux des fontaines. On demande que la ville puisse envoyer elle-même un parlementaire au prince de Lichtenstein pour le prier de permettre aux vignerons d'aller travailler. Le général répond qu'il ne souffrira jamais que le citoyen communique avec l'ennemi, et que tout ce qu'il peut faire, c'est de parler de cette demande au général autrichien, la première fois qu'il lui enverra un parlementaire. On supplie le gouverneur de ménager les citoyens et de ne pas les accabler de réquisitions auxquelles ils ne peuvent plus fournir ; mais ces prières sont loin de produire tout l'effet désiré, et l'on continue de ressentir celui d'une autorité forte de son titre et des circonstances.

- Le 26, on vend dans les rues un bulletin extrait du *Moniteur*. Selon cette feuille, « le général Blücher a été tué; les Français ont remporté, le 10 février, auprès de Brienne, une victoire complète sur les puissances coalisées; 30,000 hommes ont été tués, 10,000 sont faits prisonniers. On a pris 53 pièces de canon. L'ennemi se retire en grande hâte et tout en déroute par la Lorraine. Déjà l'empereur Napoléon est à Langres. Bientôt il viendra en personne débloquer Besançon. Suchet, Augereau et le vice-roi d'Italie viennent couper la retraite à l'ennemi. Déjà il a évacué la ville de Dijon, emmenant quatre otages parmi lesquels se trouve le premier président de la cour d'appel. Les routes et chemins du côté de Gray sont couverts de voitures de malades et de blessés que l'on fait promptement évacuer sur l'Allemagne, etc. »

Quelques jours après, on ajoute à ces nouvelles que « la mésintelligence commence à régner entre les puissances coalisées; que l'empereur d'Autriche, le roi de Bavière et Bernadotte se sont réunis aux Français pour battre la Russie, attendu que l'empereur de Russie veut mettre un Bourbon sur le trône, tandis que l'empereur d'Autriche veut établir une régence. Cependant on donne comme certain que la cocarde blanche est arborée dans tous les lieux occupés par l'ennemi et qu'on n'y parle que des Bourbons comme devant être réintégrés. Puis on entend dire que Napoléon ne peut manquer d'arriver très prochainement à Besançon; qu'il presse l'ennemi l'épée dans les reins, que le bruit du canon retentit de toutes parts, etc., etc. »

Pendant que ces bruits circulent et depuis le commencement de février, on force les contribuables à payer les deux premiers quarts de leurs impositions, sous peine, en cas de refus, « d'être traités militairement. » On exige la même chose des propriétaires de diverses communes du département qui s'étaient réfugiés dans la ville et dont les rôles se trouvent à la préfecture, bien qu'ils aient à objecter avec raison que, dans les campagnes, l'ennemi et les autorités locales font payer aux fermiers ces mêmes contributions.

Le 1er mars, le gouverneur passe en revue les troupes à cheval, la gendarmerie à pied, le train d'artillerie, l'artillerie légère. Après les avoir fait défiler deux fois dans le Grand et le Petit Chamars, le général les fait sortir par la porte de Battant et rentrer par celle d'Arènes, mais sans s'éloigner des fortifications.

Le même jour, on commence à la mairie une vente publique des ballots de contrebande déposés depuis quelque temps à la citadelle et contenant des mousselines, tissus de percale, basins, indiennes, etc. Ces ballots, au nombre d'une trentaine, n'ont été vendus que 24,000 fr.

On parle toujours de nouvelles victoires. Les uns les attribuent aux Français, les autres aux puissances alliées. On dit que le maréchal Augereau est déjà à Lons-le-Saunier et qu'il arrive avec des forces considérables pour débloquer Besançon et les autres villes frontières. On montre secrètement une proclamation de Mgr le comte d'Artois comme lieutenant général du royaume, datée de Bâle, le 8 février. On trouve cette pièce très bien écrite et les dispositions qu'elle annonce très paternelles.

Le 3 mars, cinq cents hommes à peu près se trouvèrent sur pied dès les trois heures du matin. A cinq, ils sortirent de la place en deux divisions, la première du côté de la Chapelle-des-Buis et la seconde par Saint-Léonard. Ils se proposaient de surprendre avant le jour les postes avancés de l'ennemi, de se rendre ensuite maîtres de la Chapelle-des-Buis et du village de Morre. Tel était du moins le but qu'on croyait apercevoir dans les motifs de cette sortie. Mais il parut dès lors plus certain qu'il ne s'agissait de rien autre chose que de mettre le feu à la Grange Desbiez regardée comme très utile à l'ennemi. Quoi qu'il en soit, tout portait à penser qu'on attachait à cette sortie une importance toute particulière. Au point du jour, les détachements avaient déjà parcouru le terrain assez étendu qui se trouve entre la citadelle, la Chapelle-des-Buis et la Grange Desbiez. Un peloton était même parvenu à la crête du mont. Mais il paraît que l'ennemi avait pris de promptes précautions pour réunir ses cantonnements voisins. Il avait au moins neuf cents hommes à sa disposition. A sept heures, les Français, obligés de se replier, se trouvèrent acculés partie à la citadelle, partie au fort de Touzey. Dans cette position difficile, ils soutinrent pendant une demi-heure au moins le feu le plus vif, et tel qu'il ressemblait moins à un feu de tirailleurs qu'à des feux de file et de peloton.

La perte de l'ennemi dans cette affaire fut évaluée à deux

cents hommes tant tués que blessés et faits prisonniers. Du nombre de ces derniers, qui était de vingt-six, se trouvait un officier autrichien, qui avait été blessé aux deux jambes et qui fut apporté à l'hospice Saint-Jacques. Mais cinquante à soixante de nos gens furent mis hors de combat. Nous perdîmes de très bons officiers. Le capitaine Vial, de la 37e, fut tué dès le commencement de l'action et resta sur le champ de bataille. C'était un brave militaire, ami du soldat, très estimé de ses supérieurs et chéri de tous ses compagnons d'armes. Le capitaine Prunier et le lieutenant Meige du même corps moururent des suites de leurs blessures. Ils étaient aussi fort aimés de leurs camarades. Enfin, un sous-lieutenant de la 1re compagnie de tirailleurs périt dans le combat. Si, comme on l'assura peu de jours après, le seul but de cette expédition était de mettre le feu à la Grange Desbiez, c'était acheter bien cher ce qu'on regardait comme un avantage, mais on ne réussit pas même à l'obtenir. Rien n'égale les regrets dont les officiers du 37e régiment accompagnèrent la mémoire du capitaine Vial. Ils prièrent le général de faire demander son corps à l'ennemi, afin de lui rendre les honneurs militaires. M. Lapostol, officier de gendarmerie, fut envoyé en parlementaire pour exposer cette demande; il fut très bien accueilli, et le corps du capitaine Vial fut accordé de suite à la pieuse intention des officiers français. Ce fut le 5 mars, le surlendemain de l'affaire, qu'on lui donna la sépulture. Presque tous les officiers de la garnison et un grand nombre de personnes assistèrent au service de ses funérailles. Il fut célébré à la Métropole par M. le curé de cette église. On rapportait que ce respectable ecclésiastique avait renoncé aux droits pécuniaires résultant de cette cérémonie. Personne ne s'étonna de ce refus de la part d'un pasteur si connu par sa charité et son désintéressement.

On assurait que le comte d'Artois avait passé à Vesoul,

et que le mercredi des Cendres il y avait entendu la messe. On ajoutait que tous les Vésuliens avaient pris la cocarde blanche; d'autres personnes annonçaient que les puissances alliées demandaient la paix, attendu qu'elles étaient battues et repoussées de toutes parts. Ce qu'il y avait de certain, c'est que dans ce moment l'ennemi faisait avancer une armée de réserve. 15,000 hommes avaient passé à Baume les jours précédents; 20,000 étaient à Bâle et nous étions toujours étroitement bloqués.

Bientôt le général fait enlever d'autorité le plomb qui se trouvait à la préfecture, au lycée, au séminaire et même à l'hôpital, tant en tuyaux qu'en couvertures (1). Le 5, à l'entrée de la nuit, on proclama dans les rues un bulletin de nouvelles, à la date du 10 et du 11 février, apporté par les espions du gouvernement : « Victoire complète remportée sur les Russes et les Prussiens, douze régiments détruits, ou faits prisonniers, ou perdus dans un étang près de Montmirail. Canons, caissons, bagages, sont tombés au pouvoir des Français, l'ennemi est en pleine déroute. Déjà nos troupes sont à Arbois, à Dole et même à Gy. » Suivent de nouvelles réquisitions de blé aux citoyens qui en ont déjà fourni. On murmure plus que jamais et l'on envie le sort de ceux qui ont quitté la ville quand ils en avaient la facilité (2).

Le 9 mars, des affiches de nouvelles apportées par un

(1) On voulait aussi enlever le plomb de la maison de M. Jacomin, directeur des droits réunis. Mais son fondé de pouvoirs s'y opposa, en prouvant que la maison n'appartenait point à la régie, mais bien à M. Jacomin. Des fouilles furent faites dans ses caves. On n'y trouva que du vin en bouteilles qui fut en partie la récompense des travailleurs. (*Note de l'auteur.*)

(2) Pendant ce temps, les habitants des communes rurales enviaient le sort des personnes qui avaient eu le bon esprit de rester en ville. On a su dès lors combien les campagnes et même les villes non fermées avaient souffert de la présence de l'ennemi. (*Note de l'auteur.*)

espion et signées du gouverneur sont placardées dans toutes les rues. Elles annoncent que « l'Empereur a complètement battu l'ennemi dans les journées des 10, 11 et 12 février. Deux corps russes sont pris en entier. Une division de l'armée de Catalogne a aussi battu l'ennemi devant Mâcon le 19, et les Français y sont entrés le même jour à quatre heures du soir. L'armée d'Italie a eu de grands succès; Chambéry est repris, on est même à Genève. Les 15 et 16 ont été des jours de deuil pour les armées alliées; mais la journée du 17 a déçu toutes leurs espérances. Une bataille s'est donnée près de Nogent, l'armée ennemie y a été entièrement défaite. Le reste des corps épars fuit en pleine déroute, etc., etc. On évalue la perte de l'ennemi depuis son entrée en France à 70,000 hommes. » Toutes les cloches de la ville proclament cette grande nouvelle. La journée du lendemain est consacrée aux réjouissances. On chantera le *Te Deum* à la cathédrale. Les batteries de toute la place se feront entendre ainsi que des feux de mousqueterie. La garde nationale a ordre d'y prendre part. Un parlementaire est envoyé pour prévenir l'ennemi de ces dispositions.

Autant l'on désire que ces nouvelles soient vraies, autant l'on craint de les voir démenties comme plusieurs autres. A peine sont-elles publiées, que des bruits d'une autre nature viennent les contre-balancer. On dit que M. Krener a reçu de son fils une lettre par laquelle il lui mande que l'armée française a eu plusieurs avantages sur les puissances coalisées, mais que la quatrième affaire a été décisive et que le sort de la France y a été marqué par une déroute complète qui ne laisse plus d'espoir. Les réjouissances annoncées n'en ont pas moins lieu; mais tant de rapports contradictoires ne jettent dans les esprits que de la défiance, et les cœurs craignent de se livrer à des illusions.

La mairie se voit obligée de prendre un arrêté par lequel il est enjoint aux familles qui ont plus de six mesures de blé par individu de vendre le surplus aux boulangers et d'en faire la déclaration, faute de quoi l'excédent qui se trouverait dans leur domicile serait confisqué.

Une gazette de Lausanne, parvenue à Besançon, porte que « le 7 février, il y a eu près de Troyes une affaire où les Français ont été battus; que l'Empereur, accompagné de l'impératrice, du roi de Rome et du pape, s'est retiré sur la Loire, qu'une députation de Paris s'est rendue auprès des puissances alliées pour les prier de ménager la ville; que la jonction des Russes et des Autrichiens a eu lieu le 4 février. » On disait en même temps que Mayence s'était rendue, attendu qu'il y périssait deux cents personnes par jour; que les Autrichiens avaient amené au Grand-Vaire des otages, et qu'une quarantaine de personnes du département étaient arrêtées à ce titre; que M. de Scey, nommé intendant de la province, avait disparu d'Ornans depuis quelques jours, sans qu'on sût de quel côté il s'était dirigé; que deux corps d'armée venant du côté de Lyon s'avançaient l'un sur Genève et l'autre sur Bourg, et que devant agir de concert, ils attendaient, pour opérer leur jonction, que la fonte des neiges accumulées dans le Mont Jura rendît praticables les passages de l'artillerie. On ajoutait que les officiers étrangers cantonnés dans les villages annonçaient une paix prochaine et avouaient qu'ils étaient las de cette guerre, etc. Une partie de ces rapports méritait bien quelque confiance; mais il régnait dans tout cela trop de vague et d'incertitude, pour que l'on pût d'après de tels éléments se former une opinion sur l'état des choses.

Le gouverneur envoie des gendarmes en garnison chez les habitants qui n'ont pas encore fourni leurs réquisitions, ou qui sont en retard de payer les deux quarts de leurs impôts. Une taxe de 15,000 fr. par mois est ordonnée pour

la nourriture des officiers de la garnison. Les négociants, qui ont déjà procuré 20,000 fr., jettent les hauts cris de ce qu'ils ne sont pas exceptés de cette nouvelle mesure.

Le besoin de fourrages devient urgent. Le général fait faire quelques sorties pour s'en procurer dans les maisons voisines de la place. Elles ne sont pas sans succès quant à leur objet, mais il en résulte l'incendie de plusieurs bâtiments. Celle qui fut faite le 13 mars par un détachement de lanciers eut les suites les plus fâcheuses. Non seulement on éprouva de la résistance, mais les Autrichiens se hâtèrent de mettre le feu aux maisons où l'on venait enlever leurs fourrages. C'était un spectacle vraiment douloureux que de voir du haut des remparts une partie considérable des habitations de la banlieue dévorées par les flammes. On se demandait si le général ne devait pas renoncer à ces enlèvements, lorsqu'il lui était démontré que l'ennemi s'en vengeait d'une manière si préjudiciable. Mais, en même temps, on trouvait bien peu honorable pour les étrangers d'opposer de tels moyens au courage de leurs adversaires. On n'obtint de cette sortie que bien peu de fourrage; trois lanciers y furent blessés, mais on y fit un prisonnier. Celle du lendemain eut quelques résultats avantageux. Elle était composée de gendarmes à pied, de chasseurs à pied et à cheval, de dragons et de lanciers. On se dirigea du côté de Saint-Ferjeux et l'on parvint, non sans quelque danger, à ramener une dizaine de voitures de fourrage.

Le 14, il arriva à Besançon un émissaire, le sieur Bertin, que le général Marulaz avait chargé d'aller jusqu'à Paris. Il fit au gouverneur un rapport très détaillé de sa mission. « L'Empereur, disait-il, a trois cent mille hommes de troupes réglées, dont cent mille de l'ancienne garde, une cavalerie superbe et une très forte artillerie. Son quartier général est à Bar-sur-Aube. En recevant la lettre du général, il s'est réjoui de voir que Besançon, qu'il croyait rendu, ré-

sistait encore ; mais il a paru s'affliger des maux que souffre la province ; et il assure que les braves Franc-Comtois seront dédommagés de leurs sacrifices. La ville de Troyes a déjà été prise et reprise trois fois. L'ennemi y a imposé une contribution de trois millions et y a pris de nombreux otages. Ses pertes depuis qu'il est devant Troyes sont évaluées à 260,000 hommes. » A ces renseignements, l'envoyé ajoutait plusieurs particularités de son voyage, qui venaient à l'appui de ses assertions. On les écoutait avidement et l'on en concevait l'espoir d'une prochaine délivrance. Le général feignit d'abord de ne point vouloir publier officiellement ces nouvelles, puisqu'on n'avait point ajouté foi à toutes celles qu'il avait publiées jusqu'alors. Il disait qu'il n'en ferait plus imprimer aucune et qu'il se bornerait à les communiquer à ses amis. Cependant, le général fit paraître le rapport du sieur Bertin à la date du 16, et il y joignit une lettre écrite par le prince Berthier ainsi conçue : « Nous nous portons bien ; nous sommes contents de vous. Bientôt nous irons au secours de votre bonne ville de Besançon. »

La veille, 15 mars, on avait donné ordre de discontinuer les travaux de défense de la place, mais on fit une nouvelle sortie par la porte d'Arènes pour aller chercher des fourrages à Velotte. On rapporta fort peu de chose et de nouveaux incendies à Saint-Ferjeux et à la Bouloye furent regardés comme les conséquences de cette entreprise et de la précédente.

Les exercices de l'école d'artillerie commencèrent le 15 mars, ainsi que l'avait annoncé le général. Trois buts étaient placés dans les vignes sur le revers du mont de Bregille. On tirait chaque jour après midi du haut des remparts.

Ce que rapportait le sieur Callier, huissier, arrivé le même jour 15 de Lons-le-Saunier, intéressa vivement. Il

était vrai que des tirailleurs français du corps d'armée d'Augereau étaient venus jusqu'à Arbois, mais n'avaient pu être soutenus, la colonne du maréchal ayant été obligée de se replier du côté de Lyon; qu'on s'était battu assez vivement à Mantry au delà de Lons-le-Saunier et que les Autrichiens avaient été d'abord promptement chassés de cette dernière ville; mais que le maréchal Augereau, après y être resté cinq jours, jugeant qu'il n'était pas en nombre suffisant pour repousser plus loin l'ennemi, s'était retiré tout à coup. On en concluait que pour reprendre l'offensive il attendait des renforts de l'armée d'Italie. On disait même que 6,000 hommes avaient déjà passé le mont Cenis. Outre plusieurs lettres que le sieur Callier avait rapportées à plusieurs particuliers, il montrait deux bulletins de la Grande Armée.

Ces nouveaux extraits du *Moniteur*, à la date du 19 et du 20 février, furent imprimés et publiés officiellement par ordre du gouverneur le 17 mars. Ils nous apprenaient que le 18 février, l'ennemi avait été culbuté sur les ponts de Bray et de Montereau, qu'on avait pris dans cette affaire cinq pièces de canon et fait 3,000 prisonniers bavarois et wurtembergeois, dont un général; que la garde impériale russe avait été repoussée sur Sézanne et qu'on lui avait pris trois cents hommes; que cette colonne s'était portée sur Troyes à marches forcées, par suite des mouvements de l'Empereur, et qu'il y avait eu à Nangis un combat des plus brillants; que les divisions russes qui étaient au village de Mormant avaient été enfoncées dans un instant, et qu'on leur avait pris généraux, officiers, 6,000 prisonniers, 10,000 fusils, 16 pièces de canon et 40 caissons; qu'une autre affaire s'était engagée en avant de Montereau, où l'on avait tué 4 à 5,000 hommes à l'ennemi, enlevé quatre drapeaux, pris six pièces de canon et fait 4,000 prisonniers du nombre desquels se trouvaient un général autrichien,

plusieurs colonels, notamment celui du régiment de Colloredo pris avec tout son état major et son drapeau. On affirmait à la suite de ces détails et de plusieurs autres que notre perte ne s'élevait pas à plus de quatre cents hommes tués ou blessés. Enfin, l'on mandait de Plaisance, à la date du 14 février, que l'armée d'Italie avait eu de grands succès, et l'on faisait monter à 13,000 hommes la perte de l'ennemi.

Au moment où on lisait ces nouvelles avec le plus grand empressement, arrive un parlementaire autrichien pour annoncer au gouverneur que le lendemain il y aura des réjouissances à l'occasion d'une grande victoire remportée, entre Soissons et Reims, par les puissances coalisées. C'est ainsi que l'on passait à chaque instant de l'espérance à la crainte et de conjectures en conjectures.

De son côté, le gouverneur envoie un parlementaire au prince de Lichtenstein pour réclamer cinq particuliers pris dans les environs de la place depuis deux jours, et parmi lesquels se trouvaient deux officiers retraités et décorés. Ils sont renvoyés de suite, et même le prince fait donner aux deux officiers une voiture à quatre chevaux pour les conduire jusqu'aux portes de la ville. Pendant leur séjour à son quartier général, il les avait traités avec beaucoup de distinction et d'égards.

On afficha, le 18, l'arrêté de la mairie à la date du 16 relatif aux absents frappés de réquisitions et par lequel il était enjoint aux locataires de ces personnes d'aller payer, entre les mains du receveur de la ville, les termes échus de leurs loyers, à tous débiteurs fondés de pouvoirs ou dépositaires de sommes appartenant à des absents, d'en faire la déclaration à la mairie, afin qu'il puisse être pris sur ces sommes de quoi fournir à leurs réquisitions, etc. Parut, en même temps, un autre arrêté concernant le service de la boulangerie et fixant la taxe du pain, et un avis

portant que le général avait donné l'ordre d'arrêter toutes personnes qui seraient trouvées entre les avant-postes. On y recommandait aux habitants prudence et circonspection.

Le gouverneur convoque une assemblée extraordinaire du conseil des subsistances; il fait demander à toutes les administrations, à tous les établissements publics et de charité l'aperçu de leurs moyens, de leurs dépenses et de leur consommation pendant le mois d'avril. Suivent des réquisitions en argent pour la table des officiers et les besoins de la garnison.

On entend dire que beaucoup de troupes des puissances coalisées se portent du côté de Paris; on en fait monter le nombre à 50,000 hommes, dont 25,000 passeraient par Vesoul.

Le dimanche 20, revue générale de la garnison et de la garde nationale sur la place des Casernes. Après la parade on fait sortir les troupes par la porte de Battant et rentrer par celle d'Arènes, à l'exception de quelques officiers de la garde nationale.

Le 21, sur la demande faite par le gouverneur de faire fournir par les citoyens une nouvelle quantité de dix mille mesures de blé, plus une somme de 124,000 fr. indépendamment des 15,000 fr. que l'on perçoit déjà, la mairie, d'après l'autorisation du gouverneur et celle du préfet, appelle vingt-cinq notables de la ville pour délibérer avec le conseil général de la commune. On se réunit d'abord à la mairie, puis on se rend chez le préfet qui, après avoir fait à l'assemblée un discours entendu avec beaucoup d'intérêt, exprime le désir que la délibération soit prise à la mairie. On revient à l'hôtel de ville et l'on nomme une commission qui doit faire son rapport le lendemain. Le rapport entendu, et après une longue discussion, l'assemblée délibère que, vu la pénurie de vivres et d'argent où se trouvent les citoyens, et la citadelle étant pourvue d'approvisionne-

ments considérables, on ne peut offrir que 5,600 rations de pain par jour, dont 2,000 pour les hôpitaux et pour les pauvres, et 45,000 fr. en argent, qui seront versés en trois termes, de dix jours en dix jours. On devait espérer que le général se contenterait de ces sacrifices.

Dans la nuit du 21 au 22, la gendarmerie fit deux voyages à la Grange Calf, où elle ne trouva aucun poste, et en enleva deux milliers de foin. Ce fut en suivant le chemin le long du Doubs qu'elle réussit à n'être entendue d'aucune sentinelle ennemie.

Par ordre du gouverneur, on convoque les officiers de la garde nationale, et on leur demande s'ils veulent se réunir à la garnison pour faire des sorties. Ils répondent unanimement que, s'en tenant aux décrets de l'organisation de la garde urbaine en cas de siège, ils ne feraient de service que dans la place.

Depuis plusieurs jours les soldats ennemis faisaient feu sur les vignerons qui reprenaient leurs travaux. Quelques-uns même avaient été blessés. D'après le vœu émis par le conseil général de la commune dans sa dernière assemblée, le gouverneur demande une seconde fois au prince de Lichtenstein qu'il soit permis aux vignerons d'aller tailler la vigne sans être inquiétés. On n'obtient cette faculté que pour un tiers à peu près du territoire, à raison des limites au delà desquelles on ne pourra point travailler. On plante des poteaux pour marquer ces limites. Des officiers français réunis à des officiers autrichiens dirigent cette opération. Les cultivateurs vaquent à leurs travaux assez paisiblement durant quelques jours, mais bientôt ils sont de nouveau forcés de les suspendre, par ordre du gouverneur lui-même, sous prétexte que parmi les vignerons, des individus mal intentionnés communiquaient avec l'ennemi, distribuaient de fausses nouvelles et pouvaient décourager les citoyens.

Le 23, par un avis affiché on invite les conscrits de 1815 et même les jeunes gens de seize ans à s'enrôler dans la compagnie de réserve.

Le 24, impression d'un extrait du *Moniteur* en date du 9 mars : « Le corps du général Blücher, fort de 110,000 hommes, a été attaqué le 6 à Marnay[-sur-Seine] du côté de Pont[-le-Roi] et de Nogent, par l'Empereur en personne. On a fait 20,000 prisonniers dont 350 officiers et deux généraux, pris 82 pièces de canon, 18 drapeaux et 300 voitures attelées; deux généraux ont été tués. » Parait ensuite un extrait du décret portant que « tout Français est soldat; que tout Français fusillé pour avoir été pris les armes à la main sera vengé par la mort d'un officier ennemi; que tout Français qui aura arboré le signe de l'ancien gouvernement sera traduit devant une commission militaire pour être fusillé; que tout Français qui aura été utile aux puissances alliées sera déclaré incapable à jamais de remplir une fonction dans les administrations, et que tout fonctionnaire public doit cesser ses fonctions dès qu'il aura connaissance de ce décret. »

Le gouverneur, sans avoir égard à la délibération du conseil municipal, demande que de suite on frappe une réquisition, que 3,000 mesures de blé soient versées sans délai au magasin militaire, à compte des 10,000 mesures qu'il exige, et que l'on paie une somme de 60,000 fr. On s'efforce de répondre à ses intentions.

Un nouveau bulletin vient annoncer que, les 19 et 20 du courant, les Français ont remporté une victoire complète sur les armées alliées, au pont de Savigny[-sur-Grosne] près Mâcon, que leur parc d'artillerie a été pris, que trois régiments de cosaques ont été détruits et que le reste de l'armée est en pleine déroute. On ajoute que, dans son inquiétude, l'ennemi a tout disposé à Dole et à Orchamps pour couper les ponts, et que

tout démontre l'arrivée prochaine de l'armée française.

Malgré les dispositions dont on s'occupe à la mairie, pour parvenir à l'exécution des ordres du gouverneur, il fait commencer par la gendarmerie des visites et perquisitions chez les habitants pour connaître leur approvisionnement. Vingt et un gendarmes sont envoyés à l'hospice Saint-Jacques avec ordre d'y faire les recherches les plus exactes. Cette mesure effraie quelques personnes et leur rappelle les temps malheureux où l'asile du citoyen paisible était journellement exposé à des actes arbitraires. La commission spéciale des subsistances est cassée. MM. Durand, Courvoisier, Bonard, Marquiset, sont remplacés par des militaires. Tout annonçait qu'il fallait plus que jamais s'attendre aux coups d'autorité qui seraient jugés nécessaires par le gouverneur. On avait peine encore à comprendre l'étendue des droits que donne la défense d'une place de guerre au chef d'une garnison, mais on commençait à se remettre plus facilement des mouvements de surprise et de crainte qu'excitait la manifestation de ses ordres.

On disait, le 27, que l'armée anglo-espagnole, après avoir battu le maréchal Augereau, s'était emparée de Lyon. Le 28, les uns assuraient que les Français, vainqueurs de toutes parts, s'avançaient de nos côtés, que déjà ils étaient à Gray et à Dole; d'autres prétendaient, au contraire, que les puissances alliées triomphaient de tous les obstacles, que déjà elles occupaient les faubourgs de Paris et tenaient l'Empereur bloqué dans la ville. On ne pouvait plus donner son attention à tous les bruits qui se répandaient de part et d'autre.

Le 29, le général Marulaz envoie un parlementaire à l'ennemi, à onze heures du matin, pour lui notifier que dans vingt-quatre heures, l'armistice convenu à l'occasion de la taille des vignes serait rompu.

On lit un nouvel extrait du *Moniteur* à la date du 14 mars. D'après ce bulletin, les Français ont encore battu le général Blücher et ont remporté les plus brillants avantages. Cette affaire a eu lieu près de Laon. Reims avait été pris par le général Saint-Priest; mais bientôt les Français l'ont reconquis et toute la garnison ennemie a été passée au fil de l'épée. Il était remarquable que la veille on se communiquait en secret un bulletin arrivé de Vesoul, qui y avait été affiché, et qui parlait de ces deux mêmes affaires tout à l'avantage des puissances coalisées. Depuis longtemps, les nouvelles étaient successivement démenties les unes par les autres, mais aucune contradiction n'avait encore paru aussi frappante que cette dernière.

Ce fut aussi le 29 que l'on commença à distribuer des réquisitions individuelles pour la fourniture des 3,000 mesures de blé demandées instamment par le gouverneur.

Le 30, d'après les rapports faits au général, on disait que les Autrichiens avaient diminué leurs forces autour de Besançon, qu'ils se retiraient, que leur corps d'armée était dans une déroute complète, que les routes aux environs étaient couvertes de voitures de blessés, qu'on s'était emparé des trésors du roi de Prusse, de son parc d'artillerie, etc., etc., hommes, chevaux, chariots, canons, bagages. Tout, selon une lettre écrite de Gy, était pêle-mêle à Vesoul; tout fuyait dans le désordre. On répétait que dans très peu de jours l'Empereur serait à Besançon.

Le maréchal Augereau, ajoutait-on, écrivait au général Marulaz d'inquiéter l'ennemi dans sa retraite par des sorties de la garnison. On en annonçait pour tous les jours de la semaine.

En effet, le 31, la garnison en assez grand nombre sortit à dix heures du matin par la porte de Beure, par la porte Taillée et par celle du pont du secours; quelques hommes du poste de Chaudanne s'y réunirent. L'expédition était

commandée par le général Valette. On voulait, disait-on, enlever les postes de la Chapelle-des-Buis et de Saint-Léonard. On se proposait même d'aller jusqu'à Morre. A l'approche des Français, les ennemis furent bientôt rassemblés. Un feu très vif s'engagea de part et d'autre : il y avait du canon des deux côtés. Nous ne pûmes devenir maîtres d'aucune des positions occupées par l'ennemi. Nous perdîmes quelques hommes, et nous eûmes beaucoup de blessés (1), du nombre desquels étaient plusieurs officiers. On tira le canon jusqu'à une heure après midi.

Pendant ce temps on distribuait les feuilles de réquisitions destinées à produire la somme exigée par le gouverneur, seulement comme un acompte. Des personnes se trouvaient taxées jusqu'à 1,200 fr.

Le 1er avril fut encore un jour malheureux pour la garnison. Malgré les suites fâcheuses de la sortie de la veille, malgré les représentations de quelques officiers supérieurs, malgré les murmures de plusieurs autres et le mécontentement des soldats qui se plaignaient de ce qu'on les exposait sans le moindre espoir de succès, le gouverneur fait mettre sur pied une partie de la garnison dès les trois heures du matin. La troupe part avant le jour et se dirige sur les mêmes points que la veille. Cette sortie est dirigée par un Hollandais, major du 37e régiment. On s'approche de la Chapelle-des-Buis; le feu commence à cinq heures et l'affaire s'engage plus sérieusement que dans l'attaque précédente. L'artillerie joue de toutes parts. L'ennemi en possession des hauteurs, et du côté de la Chapelle-des-Buis, et du côté de Saint-Léonard, écrase nos soldats de son feu pendant qu'ils gravissent péniblement la montagne. Ces braves, échauffés par l'action, entreprennent même d'escalader les rochers; quelques-uns en sont

(1) Il y en eut à l'hôpital jusqu'à 114 par suite de cette affaire.

précipités; d'autres arrivent jusque sous les batteries de l'ennemi étonné de leur courage. Il veut les saisir; mais après avoir épuisé leurs forces, ils aiment mieux encore se rouler à travers les rocs que de se laisser prendre. Tant d'intrépidité ne pouvait être d'aucun fruit. Il fallut se retirer à huit heures. Ce fut alors qu'on s'aperçut de toutes nos pertes. Le nombre des morts était plus considérable que la veille. C'était un spectacle déchirant de voir tous les blessés qui, cette fois, arrivaient à l'hôpital de la Visitation, où le général, pendant la nuit, avait fait préparer deux salles. Plusieurs habitants de la ville aidaient à les transporter. La compagnie franche était abîmée. Il n'en rentra que dix hommes et un officier, outre le capitaine Cuenot et le lieutenant Courbet, qui étaient blessés. Le 37e régiment (1) avait particulièrement souffert. On fit plusieurs amputations. Notre perte dans ces deux affaires était évaluée de 4 à 500 hommes et une dizaine d'officiers tant tués que blessés grièvement. Pendant l'action, le général était sur les murs de la citadelle, exhortant les soldats du geste et de la voix. De nombreux concours de personnes s'assemblaient sur les divers points de la ville d'où l'on présumait pouvoir découvrir quelque chose de ce qui se passait au dehors.

L'ennemi avait dû souffrir aussi; mais on n'en regardait pas moins comme très inutiles ces deux sorties, et l'on s'affligeait profondément de voir que tant de braves en avaient été victimes. On en exprimait ouvertement son opinion dans les rues et lieux publics. On s'attendait encore à une sortie pour le lendemain, mais elle n'eut pas lieu et l'on prétend que ce fut d'après les vives sollicitations que les chefs de corps firent au gouverneur.

(1) Deux capitaines de ce régiment, le sieur Monnier, membre de la Légion d'honneur, et le sieur Devaux furent tués derrière la citadelle.

Un espion, arrivé le 2 avril, assure que les Français sont à Rioz, et le même jour on apprend d'une gazette de Lausanne que l'empereur Napoléon a été battu le 9 mars à Laon, que Macdonald y a été tué, que la Fère, ainsi que la fonderie estimée six millions, sont au pouvoir des alliés. Selon la même feuille, les puissances sont entrées le 22 mars à Lyon et le 12 à Bordeaux. Le vice-roi d'Italie a éprouvé de grandes pertes; Sébastiani, fait prisonnier, est mort de ses blessures. Fereroni (*sic*) a été tué, Custrin s'est rendu, Glogau et Erfurth demandent à capituler; 80,000 hommes de réserve arrivent encore en France et passent par la Suisse.

Le dimanche 3, à une heure après midi, les Français prennent possession des petits forts de Touzey et de Trois-Châtels, depuis quelque temps abandonnés par les Autrichiens. On entend quelques coups de canon et de fusil, mais il ne s'ensuit rien de remarquable.

Le 5, l'ennemi paraît en plus grand nombre autour de la place; il fait des retranchements et augmente son artillerie. On voit des patrouilles et des sentinelles sur tous les points, excepté derrière la citadelle, où l'occupation des forts de Trois-Châtels et de Touzey force les Autrichiens à rester dans leurs positions. Tout annonce que l'ennemi se dispose à renforcer le blocus. On croit l'avoir vu placer des pièces de canon sur le mont de Bregille, dans la même direction que celles qui tiraient sur la ville dans la nuit du 31 janvier. Le bruit se répand que le renouvellement de cette scène est à craindre pour la nuit prochaine. Cependant l'ennemi paraît être en réjouissances. Des soldats autrichiens, au nombre d'une trentaine, poussaient des cris de joie au-dessus du mont de Bregille, au moment où était en marche le convoi funèbre d'un de nos officiers dont on portait le corps au nouveau cimetière établi derrière l'ancien bâtiment des jaco-

bins (1). Ils semblaient vouloir faire entendre que leurs troupes étaient entrées dans Paris.

La mairie, par un avis affiché, invite les citoyens à verser promptement leurs réquisitions, surtout celles en blé, pour ne pas s'exposer à des fouilles très sévères et à des confiscations de denrées. La misère s'accroît de jour en jour. Les rues sont remplies de pauvres; le bureau de bienfaisance ne peut leur procurer qu'un léger secours : ses distributions se bornent à 1,700 pains de trois livres par semaine, et le nombre des indigents se porte à 6,000 individus. Mais ils n'ont point à craindre de périr de faim tant qu'il y aura des ressources entre les mains du nombre infini de personnes charitables qui viennent à leur aide ; jamais la bienfaisance n'a été plus agissante (2).

Le 6, à midi, arrive un parlementaire. Il annonce des réjouissances à l'occasion de l'entrée des alliés à Paris. A cet avis officiellement donné, ils joignent d'autres avertissements. Un vigneron et sa femme étant à la vigne sont arrêtés par une patrouille ennemie et conduits près du commandant. Celui-ci demande au vigneron pourquoi il est sorti de la ville ; il répond que c'est pour travailler et présente la permission qui lui en a été délivrée. L'officier écrit au dos de ce permis : « Nos troupes sont entrées dans la capitale le 28 mars. Tout Paris a pris la cocarde blanche. Les généraux Macdonald et Sébastiani ont été tués dans la dernière bataille. — Certifié véritable » ; et il signe.

(1) Cet officier était le sieur Martin Cortopassi, connu sous le nom de Courtepasse, lieutenant au 93e régiment de ligne. Né à Besançon, ce brave militaire, qui avait fait plusieurs campagnes et s'était distingué dans les sorties de la garnison par plusieurs traits de courage, fut tué d'une balle sur la route de Beure, dans l'attaque du 1er avril, au moment où il ralliait ses troupes pour rentrer en ville.

(2) Quelques jours après le blocus, un indigent disait un jour qu'il regrettait cette époque. On lui demanda pourquoi. « C'est que dans ce temps-là, répondit-il, je ne manquais de rien. »

Le lendemain 7 (jeudi de la semaine sainte), on entend de onze heures à midi les feux de réjouissance. Les Autrichiens distribuent avec profusion à plusieurs personnes qui étaient sorties de la ville des extraits imprimés du *Moniteur* où sont détaillés tous les événements qui ont eu lieu à Paris. Bientôt toute la ville en a connaissance. On espère que ces nouvelles vont changer de suite notre position particulière ; mais elles n'empêchent point le gouvernement de suivre la marche de ses opérations. On presse les réquisitions soit en argent soit en denrées ; on envoie des garnisaires ; il est défendu à tout individu de se trouver dans les rues après dix heures du soir ; on parle de continuer la destruction des bâtiments du dehors qui peuvent nuire à la défense de la place. Le général propose à la mairie d'inviter les citoyens par une affiche à lui faire connaître les personnes qui pourraient avoir du grain ou autres comestibles cachés dans leur domicile, et d'assurer pour récompense à ceux qui donneraient de tels renseignements une partie des objets qui seraient confisqués ; il projette d'établir à la porte du grand prévôt une boîte où tout citoyen pourra déposer son avertissement et ses désignations. La mairie rejette cette proposition et ne dissimule point qu'elle y voit un système de dénonciations qui répugne à ses principes. Le général veut insister, mais on lui fait entendre que ce moyen pourrait tourner au désavantage des gouvernants, et que la boîte contiendrait plus souvent des satires et des injures que des avis utiles. Le projet est abandonné.

Le vendredi saint (8 avril), le général reçoit par un parlementaire toutes les affiches que l'on distribuait déjà dans la ville. Le 9, un jeune officier autrichien qui s'était avancé près de la ville et qui, dit-on, causait familièrement avec des vignerons pendant que ceux-ci travaillaient, se laisse surprendre et arrêter par un de nos sous-officiers

qui le conduit au gouverneur. Le général le fait mettre en prison et même au secret. Dans un conseil de défense, il est menacé d'être condamné par une commission militaire à être fusillé, pour avoir distribué des papiers qui pouvaient inspirer de la malveillance aux citoyens et paralyser le courage de la brave garnison.

Le dimanche 10, jour de Pâques, il faisait un temps superbe ; les promenades étaient couvertes de monde. On ne s'entretenait que des intéressantes nouvelles qui venaient de se répandre, et du moment où l'on verrait arriver le commissaire du gouvernement provisoire. L'espérance était peinte sur tous les visages.

Chaque jour vient ajouter à la connaissance des événements. Bientôt l'on parle de la déchéance de l'Empereur, de laroyauté déférée à Louis XVIII, de la Charte constitutionnelle. Les parlementaires se succèdent pour apporter au général les preuves écrites de ces faits ; mais il n'y ajoute aucune foi. Il fait même afficher une proclamation accolée à une adresse du préfet, par laquelle il engage les citoyens à ne pas croire aux nouvelles inventées par la malveillance.

Le 13, on parle de l'abdication de l'Empereur et de sa retraite dans l'île d'Elbe. Il paraît un journal imprimé à Paris, qui rend compte des événements arrivés dans la capitale depuis le 30 mars jusqu'au 9 avril. Ces détails sont conformes aux bulletins distribués par les Autrichiens. Le général paraît toujours douter et ne change rien à ses dispositions. Le conseil de défense continue à se réunir. On entend dire que les gouvernants sont décidés à ne pas reconnaître ni à recevoir le commissaire du gouvernement. On continue à couper les arbres de Chamars et à blinder la citadelle, où l'on conduit même des bombes. Il arrive toujours des parlementaires ; mais on garde le plus grand secret sur leurs communications.

Le 14, on répète et on donne pour certaines toutes les nouvelles répandues les jours précédents. Le gouverneur fait arrêter pendant la nuit plusieurs individus qui avaient tenu quelques propos contre Napoléon. Ils sont conduits à la citadelle où ils n'ont passé que vingt-quatre heures.

Le 15, dans la matinée, un gendarme envoyé à Paris par le général, pour s'assurer de l'état des choses, arrive à Besançon et confirme toutes les nouvelles dont a fait part le prince de Lichtenstein. Quelques individus avaient encore été arrêtés pendant la dernière nuit; ils sont mis en liberté après midi, ainsi que ceux qui avaient été conduits à la citadelle. Le même jour, on fait grâce à un militaire qui allait être fusillé pour cause de désertion.

On attend impatiemment l'arrivée du commissaire du gouvernement. Dans la journée du 16, on reçoit de petits billets du maréchal Moncey et du général Pajol, qui annoncent la défection de l'armée et l'abandon où se trouve Napoléon dans la forêt de Fontainebleau. Un bulletin fait connaître l'abdication pure et simple de l'Empereur, à la date du 7 avril, et sa retraite dans l'île d'Elbe. Enfin, le gouverneur paraît douter moins des événements. On en parle en toute liberté. Cependant Mgr l'archevêque prétend que toutes les nouvelles débitées peuvent encore n'être qu'une ruse de guerre, et qu'il est dangereux de s'y confier. Il rappelle que le prince Berthier avait mandé au général qu'il fallait toujours tenir bon.

Le dimanche 17, le prince de Lichtenstein écrit au gouverneur « que d'après les ordres de son souverain, il communique encore avec lui pour lui offrir un armistice de la part de son maître qui désire que le sang ne coule plus et que, s'il rejette cette offre, il sera personnellement responsable des suites de son inutile résistance. » Le conseil de défense est assemblé; sa décision est remise au lendemain.

Dès le 18 au matin, on annonçait dans la ville que le commissaire du gouvernement provisoire était arrivé au quartier général du prince, et qu'à midi il viendrait proclamer notre délivrance. Déjà l'on était dans la joie, mais à onze heures on apprend qu'au lieu d'un commissaire en titre, le courrier de Paris seulement, croyant arriver directement à Besançon, a été conduit par les postes autrichiens de Château-Farine au quartier général du prince. Celui-ci envoie au gouverneur un parlementaire pour l'en prévenir. Le général refuse de laisser entrer le courrier dans la place, à moins que les dépêches ne lui soient remises et qu'il n'use de son droit de distribuer ou de retenir les lettres, suivant qu'il le jugera convenable. Le courrier, qui sans doute avait ses instructions, déclare ne vouloir remettre ses paquets qu'entre les mains du directeur de la poste. Plusieurs parlementaires se croisent pendant la journée pour cette négociation. L'état-major fait courir le bruit que ces communications n'ont pour but que l'armistice et le placement des limites. On se livre à diverses conjectures ; les uns persistent à croire qu'effectivement le commissaire est arrivé, les autres pensent qu'il ne s'agit que du courrier, mais tout le monde s'attend très prochainement à un nouvel état de choses.

Le 19, le courrier écrit du Grand-Vaire à un de ses amis demeurant à Besançon, et la lettre parvient à son adresse. Bientôt la mairie est avertie qu'indubitablement un courrier est arrivé de Paris. Elle se réunit au préfet, et conjointement avec lui, délibère d'aller chez le gouverneur. M. le maire s'y transporte et lui fait de sages représentations. Le général commence à craindre de se compromettre ; cependant il tient toujours à ouvrir les dépêches. Enfin, après le départ de plusieurs envoyés, la malle arrive à Besançon à six heures du soir. Elle est conduite chez le gouverneur où s'était rendu le directeur de

la poste. Le général veut ouvrir les paquets; mais sur les représentations du directeur, et sa déclaration de dresser procès-verbal de ce fait, le gouverneur cède et la malle est conduite au bureau de la poste, accompagnée d'une affluence de citoyens. Jamais on n'en vit un si grand nombre dans les rues.

De tous côtés on se portait en foule à la poste. Les divers paquets ministériels sont remis à chaque autorité. Le gouverneur tient un conseil secret. La mairie convoque le conseil général de la commune. Les différentes administrations civiles se réunissent chez le préfet; on lit les décrets du gouvernement provisoire; on y adhère avec enthousiasme. Les cris de : *Vive Louis XVIII! vivent les Bourbons!* s'élèvent de toutes parts. Le drapeau blanc est arboré de suite à l'hôtel de ville. Le maire, les adjoints, les membres du conseil, précédés de la musique de la garde nationale et suivis d'une foule de citoyens, se transportent chez le préfet. Toutes les maisons se trouvent spontanément illuminées, ainsi que l'hôtel de ville et la préfecture. Le préfet, toutes les autorités civiles, tous les citoyens prennent la cocarde blanche. On se rend de la préfecture chez le gouverneur. Jusqu'à onze heures les rues sont remplies de monde et retentissent des cris de : *Vive Louis XVIII* (1) !

Le 20, dès le matin, les administrations civiles, les tri-

(1) Au moment où le courrier venait d'entrer à Besançon et mettait la population en mouvement, on était occupé à la mairie à préparer des billets de répartition chez les habitants d'une partie de la garnison, pour y être nourrie à dater du 21. Cette réquisition d'une nouvelle espèce, commandée après tant d'autres par le général, était sollicitée depuis trois semaines par le commissaire ordonnateur. La mairie l'avait éludée par tous les moyens possibles jusqu'au 14. Mais enfin, il avait fallu se soumettre à des ordres absolus. Ce ne fut pas sans un grand plaisir que les employés quittèrent ce travail, pour prendre part à la joie publique.

bunaux se rendent en corps chez le préfet, pour signer leur adhésion à la nouvelle Constitution qui rend le trône aux Bourbons. La mairie, ensuite le gouverneur, font afficher des proclamations. A midi, le général prend la cocarde blanche et la fait prendre aux chefs de corps chargés d'en transmettre l'ordre à leurs troupes et de leur faire reconnaitre Louis XVIII pour leur souverain. Quelques officiers et quelques soldats montrent du mécontentement ; mais le plus grand nombre paraît envisager avec satisfaction un changement qui arrête l'effusion du sang.

A une heure, on renvoie les prisonniers autrichiens, du nombre desquels se trouvait le jeune officier arrêté depuis quelques jours. Plusieurs jeunes gens de la ville montent à cheval et promènent le drapeau blanc aux cris mille fois répétés de : *Vive le Roi!* Un officier autrichien est reçu dans la ville comme parlementaire et, peu de moments après, on apprend que l'armistice est conclu.

En vertu de ce traité, la permission est accordée aux vignerons de travailler sur tout le territoire, et trois routes sont rendues libres pour l'approvisionnement de la ville. Cependant on n'ouvre d'abord que la porte de Battant et l'on délivre des permissions du général Marulaz pour sortir. Mais, l'après-midi du 21, on laissait passer tous les citoyens munis ou non de permissions. On se portait jusqu'au delà des avant-postes autrichiens. On s'entretenait amicalement avec les officiers étrangers et, pendant tout le temps de cette promenade, la musique autrichienne, réunie à Palente, s'est fait entendre.

La mairie adresse une lettre à M. Bertaut, capitaine de gendarmerie, nommé grand prévôt pendant le blocus, pour lui témoigner tout son contentement de la conduite qu'il a tenue durant ce temps malheureux et difficile, et pour preuve de sa reconnaissance, elle le prie d'accepter une épée au nom de la ville.

Une autre lettre est écrite au colonel de la gendarmerie pour le prier de témoigner à son corps combien la mairie est satisfaite de la conduite tenue par les gendarmes dans les missions délicates qu'ils avaient reçues du général.

Le même jour 21, la proclamation du préfet est affichée.

Le lendemain, le général Marulaz, puis la mairie, ensuite le préfet et le sous-préfet vont visiter le prince de Lichtenstein. Le général invite le prince à dîner pour le dimanche suivant.

Les généraux de brigade et une députation des officiers de la garde nationale se transportent chez le prince, le jour suivant, 23.

Le dimanche 24, le prince de Lichtenstein, accompagné de plusieurs officiers de son état-major, se rend à l'invitation du général Marulaz. Celui-ci se porte au-devant de lui jusqu'à Palente. A midi, le canon annonce son entrée dans la place. Toute la Grande-Rue était couverte de personnes qui l'attendaient sur son passage; mais le général dirige le cortège par la place Labourey, les rues des Granges et Saint-Paul, pour le faire arriver sur la place des Casernes où il y avait parade. La place était couverte de citoyens; de tous côtés le prince était accueilli avec acclamations.

Après la parade, le cortège traverse plusieurs rues et arrive à l'hôtel habité par le général. Avant le dîner, les autorités et corps constitués sont présentés au prince.

A cinq heures et demie du soir, il se remet en marche pour retourner à son quartier général. On le reconduit jusqu'à Palente. Une double haie de troupes était formée à partir de l'hôtel du général jusqu'à la porte de Battant.

Dès le lundi matin 25, les députés de la ville, au nombre de cinq, savoir : MM. Daclin, maire; Seguin, adjoint;

Courvoisier, Bonard, Durand, partent pour Paris. Les courriers se rétablissent et les diligences arrivent régulièrement.

M. de Champagne, de Lons-le-Saunier, envoyé en qualité de commissaire du roi dans plusieurs départements, arrive à Besançon le 30 avril. Le dimanche 1er mai, on chante le *Te Deum* à la cathédrale; le soir, illuminations.

Le mardi 3, le *Moniteur* annonce la nomination de M. de Scey comme préfet provisoire du département du Doubs. Une affiche signée du général Marulaz publie la levée du blocus. Le 14, M. de Scey arrive à Besançon et prend possession de la préfecture. Le dimanche 22, le *Te Deum* est chanté de nouveau, en actions de grâces du rétablissement de Louis XVIII sur le trône.

Le 27, le général Marulaz, remplacé par M. de Bourmont, part pour Paris.

Le 31, on célèbre à la métropole un service expiatoire pour Louis XVI, la reine, le Dauphin et Madame Élisabeth, et l'on reçoit la nouvelle de la paix, signée à Paris entre les empereurs de Russie, d'Autriche, les rois de France, d'Angleterre et de Prusse.

NOTICE CONFIDENTIELLE

SUR LES

ÉVÉNEMENTS QUI ONT EU LIEU A BESANÇON

PENDANT LE BLOCUS

M. le maire de la ville de Besançon a déjà rendu compte, par sa lettre du 25 avril à M. le commissaire provisoire de la police générale, de la direction donnée à l'esprit public pendant la durée du blocus, et a compris sous un coup d'œil général les principaux événements arrivés dans cette ville pendant cet intervalle. Son rapport paraît concilier la vérité avec la prudence, la franchise avec la fermeté. Je ne reviendrai pas sur les détails qu'il a pu donner ; mais je m'appliquerai à préciser les faits, à signaler la conduite des différents fonctionnaires civils et militaires pendant la même époque, et spécialement depuis le 1er avril, en même temps que je présenterai le résultat de l'opinion de la partie saine et de la très grande majorité des habitants de cette ville, et même des hommes éclairés de ce département qui sont restés secrètement, mais non moins fidèlement attachés à la cause des souverains légitimes, à travers les désordres de l'anarchie et la compression de la plus atroce tyrannie.

Aucun approvisionnement n'avait été prévu ni préparé pour les place et citadelle de Besançon. Quelques réquisitions précipitées furent levées sans règle et sans ordre sur les communes de l'arrondissement dans les premiers

jours de janvier ; les denrées, le vin, les salaisons, les fourrages furent encombrés dans la citadelle ; il ne resta presque rien pour satisfaire aux besoins de la place.

La classe inférieure fut armée sans précaution et sans choix pour faire partie de la garde nationale.

Le général commandant supérieur appela d'abord auprès de lui un comité de subsistances composé du commandant d'armes, du préfet, du commissaire ordonnateur, d'un commissaire des guerres et de quelques membres du conseil municipal, recommandables par leurs lumières et leur prudence. Ce comité s'assemblait à la préfecture, et donnait la direction et le mouvement aux différentes réquisitions qui devaient être faites dans l'intérieur de la ville par le ministère de la mairie, à laquelle deux nouveaux adjoints furent associés.

La garnison était forte d'environ 6,000 hommes, dont la plupart conscrits de la dernière levée, sans habillement et sans instruction, et 750 chevaux de dragons, hussards et chasseurs. D'après les ordres du ministre de la guerre, on n'aurait dû conserver dans la place que 200 ou 400 chevaux au plus, ce qui aurait fait une grande différence pour la consommation des fourrages.

Une multitude de réquisitions en draps, en fourrages, en vin, en denrées, en matériaux et même de voitures et de main-d'œuvre fut faite sur les habitants pour subvenir aux besoins de la garnison, de la place et de la citadelle, aux dépenses nécessaires pour les travaux du génie et les ouvrages de fortification.

Le 15 janvier, le conseil de la commune fut convoqué extraordinairement chez le préfet, en présence du général et du comité des subsistances, et se vit obligé de consentir à cautionner le montant de toutes les fournitures ; et pour donner plus de sûreté et de confiance aux fournisseurs, le général arrêta que le produit des domaines nationaux et

communaux vendus serait affecté au paiement des objets requis.

Dès lors toutes les réquisitions s'exécutèrent avec calme et résignation. Mais bientôt des mauvais conseils donnés au général imprimèrent à ses opérations le caractère de la persécution et des vexations. Bon militaire sous le commandement d'un chef expérimenté, il était peu propre à l'administration ; irrésolu dans ses projets et toujours soupçonneux, il porta la faiblesse jusqu'à consulter sur ses opérations des espèces de nécromanciennes prises dans la dernière classe du peuple. Un nommé Robert, ancien valet du général Ménard qui avait commandé la 6e division militaire, fut admis dans les bureaux du général Marulaz et successivement promu par lui aux grades de sous-lieutenant et de capitaine. De concert avec le sieur Grossetête, aide de camp, ils parvinrent à prendre le plus grand ascendant sur l'esprit du général et à capter presque toute sa confiance. Ils l'entourèrent d'un comité secret d'hommes pervers qui n'avaient été connus que par les troubles qu'ils avaient excités pendant la Révolution à la tête de la horde jacobite dont ils étaient les coryphées ; tels furent les nommés Chazerand, Clerc, ex-négociant, Lefebvre, proviseur du lycée, le même qui est accusé d'avoir, dans les derniers événements, défendu a ses élèves de prendre la cocarde blanche, etc., etc. On le rappelle à regret, l'archevêque, dom Grappin, l'abbé Dorlodot, Riduet et Bolot, secrétaire et conseils de ce prélat, passent pour n'avoir point été étrangers aux mesures acerbes qui furent employées contre les habitants. Ils étaient les rédacteurs des nouvelles du siège qui tendaient souvent à égarer le peuple sur ses véritables intérêts. Les mauvais conseils donnés au général eurent d'abord pour résultat l'organisation d'une compagnie incendiaire, composée en grande partie d'hommes tarés, qui n'eut d'autre occupation que de piller les mai-

sons du territoire et d'assassiner quelques vedettes ennemies depuis l'intérieur des mêmes maisons qui, dès le lendemain, se trouvaient incendiées. Des sorties sans but et sans objet, qui furent constamment malheureuses, perdirent beaucoup d'hommes, et faillirent attirer sur la ville toutes les horreurs d'un bombardement qui l'eût engloutie sous ses décombres; heureusement cette ville n'a été bombardée que pendant trois heures, dans la nuit du 31 janvier au 1er février.

D'un autre côté, la correspondance du général, du commissaire ordonnateur et des autres membres de l'autorité militaire avec l'autorité civile, prenait un caractère d'aigreur. Le chef d'escadron d'artillerie Ragmey menaçait par écrit de faire enlever les tuyaux des fontaines pour remplacer les balles prodiguées dans les sorties, et défendait à ses subordonnés sous-officiers sans troupe de fournir leur contingent dans les réquisitions. Le sieur Laffaille, officier du génie, après avoir fait incendier et démolir à plus de 250 toises de la fortification tous les bâtiments, édifices et murs de clôture, même ceux qui n'étaient point aperçus par le canon de la place, menaçait de détruire les faubourgs et encore une partie de la ville. En vain on représentait que ces mesures étaient inutiles, puisque évidemment l'ennemi se bornait à un simple blocus; tout était impitoyablement abattu, les arbres des remparts et des promenades, ainsi que les plus beaux établissements, destruction qui a continué postérieurement à la connaissance des événements de Paris. Il justifiait ces mesures en disant qu'il en avait fait bien d'autres à Saragosse, que dans une ville de guerre, les murs de la fortification étaient seuls à considérer, que les hommes et les habitations ne comptaient pour rien, et que, si on suivait son avis, on renverrait comme bouches inutiles les deux tiers des habitants et qu'on ferait tirer sur eux, s'ils étaient renvoyés par l'ennemi.

Le 23 février, on se permet de rançonner un habitant de la ville, on met chez lui la force armée, et on le contraint au paiement d'une réquisition de 26,000 fr. Des fouilles sont faites pendant la nuit dans le domicile et dans les caves d'un fonctionnaire absent par ordre supérieur. D'autres vexations du même genre sont annoncées contre des individus fortunés ou réputés tels.

Le lendemain 24, les maire, adjoints et le conseil de la commune font une adresse au général pour demander la cessation de ces actes arbitraires et illégaux. (V. la copie de cette adresse et de la réponse du général.)

C'est au milieu de ces circonstances qu'on commande de nouvelles réquisitions. Déjà la ville avait fourni six mille mesures de blé, beaucoup de fourrages, des bois, des fers, des huiles, des draps, des marchandises de toute espèce, et surtout beaucoup de vin et d'eau-de-vie ; on avait perçu sur elle 15,000 fr. pour la table des officiers. Le restant des impôts de 1813 et ceux des six premiers mois de 1814, et 300,000 fr. environ de la caisse du payeur général, avaient été épuisés, lorsque le général forma une nouvelle demande de 6,000 mesures de blé et d'une somme de 124,000 fr. Le conseil de la commune s'assemble le 20 mars et s'adjoint les notables et les principaux habitants. L'archevêque se montre à cette assemblée, préconise la conduite de l'autorité militaire, applaudit à toutes ses mesures, et s'étonne de ce que la ville, n'ayant encore fait aucun sacrifice, ne peut fournir une somme de 120,000 fr. Son discours est assaisonné de fiel et de menaces; on l'écoute avec pitié, mais non sans quelque impatience, sans s'éloigner pourtant du respect dû à sa dignité. Le résultat de la délibération est une offre de 45,000 fr., indépendamment des 15,000 fr. à fournir par mois pour la table des officiers. On se soumet à fournir 5,000 rations de pain par jour, indépen-

damment des rations de vin que l'on continue de livrer à la garnison.

Cette délibération n'est point accueillie ; le comité des subsistances est dissous. Le général force le commerce à prêter 20,000 fr., puis ordonne la répartition sur les habitants d'une somme de 60,000 fr. et de 3,000 mesures de blé à compte de sa précédente demande. Cet ordre s'exécute, mais en même temps une fouille générale et de rigueur est exercée dans toutes les maisons par l'autorité militaire. Malgré la sévérité des ordres, la gendarmerie sait allier son devoir avec ceux de la politesse et de l'urbanité. Cette visite offre la preuve de la pénurie des subsistances, et on en prend texte pour requérir encore 2,000 mesures de blé et pour ordonner que la garnison sera nourrie chez le bourgeois, qui sera tenu de lui faire des rations *abondantes* et *saines* (ce sont les expressions du commissaire ordonnateur) de pain, de vin, de viande ou de légumes.

Il faut observer que déjà la presque totalité du bétail amené par les malheureux réfugiés avait été consommée, et qu'un très petit nombre avait été payé, malgré les promesses faites par le commissaire ordonnateur.

Pendant le même temps, on avait répandu des bruits capables d'échauffer la tête de la classe indigente. On avait suggéré à quelques manœuvres de demander que la garde nationale fût autorisée à faire des sorties avec la garnison. Les chefs de corps furent réunis pour délibérer sur cette proposition, mais tous, à l'exception du nommé Goulu, capitaine d'une compagnie d'artillerie, refusèrent de donner dans le piège qui leur était tendu.

La nouvelle des événements de Paris commençait à se répandre ; le général et le préfet accolèrent leur proclamation dans une affiche du 8 avril. L'inspection de cette affiche fera connaître l'esprit qui en a dicté les expressions.

Cette mesure est suivie d'un ordre intimé à la mairie de faire sonner la cloche de retraite à neuf heures trois quarts. Elle veut faire des observations en représentant qu'aucune agitation ne s'étant manifestée, il paraît dur de gêner ainsi la liberté individuelle. On lui répond (le commandant d'armes) que l'ordre n'est point une proposition sujette à discussion, que la mesure est bonne et *salutaire*, qu'elle doit être exécutée sans délai et sans observations. L'effet de cette mesure *salutaire* est d'arrêter au milieu de leur famille, pendant la nuit, quatre personnes que l'on fait conduire à la citadelle.

Environ à la même époque, un officier autrichien est arrêté sans armes par la perfidie de quelques cultivateurs dont il protégeait les travaux contre les insultes des patrouilles ennemies. Il est agité au conseil de défense s'il sera fusillé comme espion. On cite Laffaille et M. de Faudoas, colonel du 25e de chasseurs, pour avoir émis cette opinion, qui a été repoussée par le général. On ne peut s'empêcher de remarquer que, quelques jours auparavant, le prince de Lichtenstein avait généreusement renvoyé dans son carrosse un officier d'artillerie en activité et un officier retiré surpris dans leurs postes.

Le poison continuait à circuler (c'est ainsi que s'exprimait, dans sa correspondance, le même officier supérieur dont il vient d'être parlé). On ordonne la clôture des portes de la ville, une seule exceptée ; on tire le canon sur les cultivateurs eux-mêmes, lorsque les sentinelles ou les patrouilles de l'ennemi ont l'air de conférer avec eux. De nouvelles proscriptions sont annoncées, et les membres de la mairie doivent y être enveloppés. Heureusement arrive, le 15 avril, un gendarme envoyé longtemps auparavant comme espion, qui confirme les nouvelles de Paris, déjà très répandues. Le général se décide enfin à dégager les quatre prisonniers de la citadelle.

Cette détermination était d'un heureux présage. La liberté individuelle n'en est pas moins altérée. On intercepte soigneusement toute nouvelle extérieure, et le bruit se répand qu'on a agité, dans un conseil de défense, l'arrestation du commissaire qui pourrait être envoyé par le nouveau gouvernement. De son côté, Laffaille continue les actes de destruction et l'abatis des arbres du rempart de Battant, malgré les représentations de la mairie.

C'est alors que le peuple apprend qu'un courrier de la malle est passé près Besançon. Chacun témoigne son impatience. Le prince de Lichtenstein envoie ce courrier le 19, à six heures du soir. Un peuple immense accompagne la voiture jusqu'au devant du domicile du général et témoigne la crainte d'être privé des dépêches. Il est renvoyé à la poste, on ouvre avec avidité les paquets. Le tyran est tombé, nous allons posséder notre bon Roi. Le cœur se dilate, on respire ; la nouvelle se répand. Sur-le-champ, le drapeau blanc arboré au devant de la maison de ville électrise tous les esprits. Les cris de : *Vive le Roi! Vive Louis XVIII! Vivent nos libérateurs!* retentissent de toutes parts sur les places, dans les rues, des fenêtres des maisons. Les autorités civiles se rendent à la préfecture, où elles attendent communication de la lettre du ministre de l'intérieur, qui avait été envoyée au général. L'acte d'adhésion aux opérations du gouvernement provisoire est sur-le-champ rédigé et signé. La musique bourgeoise, suivie du peuple, vient mêler ses accents aux acclamations de la joie publique. On se transporte chez le général pour l'inviter à prendre part à l'allégresse universelle. Rien ne trouble cette fête, que les vociférations de quelques militaires égarés qui crient : *Vive l'Empereur!* arrachent quelques cocardes et insultent la multitude, en se servant d'expressions barbares et soldatesques contre Louis XVIII.

Le cortège arrive chez le général ; on le voit se préci-

piter du haut des escaliers de son appartement contre le maire et les membres du conseil; il veut arracher le drapeau blanc qui flotte au devant de l'hôtel de ville; on emploie les plus grands efforts pour le retenir. Après une demi-heure d'une lutte scandaleuse, il tombe dans l'affaissement et s'exhale en reproches sur ce qu'il n'a point été prévenu d'un mouvement qui, dans le fait, n'avait point été préparé et qui était le fruit de l'élan le plus spontané. On se retire. Le général sort. On prétend qu'il tourne ses pas vers la citadelle, mais que la foule le retient sans le braver. Peu à peu le tumulte diminue, et on est obligé par prudence de retirer le drapeau blanc vers onze heures du soir.

Le lendemain au matin, la fermentation règne dans les troupes, principalement parmi les officiers des corps à cheval. Le maire, accompagné de M. Courvoisier, adjoint, se rend chez le général pour lui remontrer que les Français ne doivent avoir qu'un seul signe de ralliement, celui de leur Roi légitime, et pour l'inviter à s'en décorer ainsi que son état-major. Il répond que, n'ayant reçu aucun ordre du ministre de la guerre, il ne peut quant à présent se rendre à l'invitation. Deux heures après, il annonce au conseil de la commune assemblé que son état-major s'est décidé à adopter la cocarde blanche, mais qu'il n'en a point à sa disposition. Le maire envoie sur-le-champ des cartons remplis à l'état-major, et commande pour le lendemain 5,000 cocardes pour distribuer à la garnison.

La ville jouit aujourd'hui de la plus grande tranquillité; elle n'a point été troublée par l'imprudence de quelques officiers qui se sont permis de paraître encore avec la cocarde tricolore et même d'insulter quelques officiers autrichiens qui se sont trouvés momentanément dans les murs. Le bon ordre a été entretenu par la police et par la

gendarmerie, dont presque tous les chefs se sont conduits avec prudence et modération.

Le préfet a montré peu de fermeté et de caractère pendant les événements du blocus; il s'est rattaché au général plutôt par crainte que par réflexion. Son secrétaire, le sieur Lagrenée, a été universellement regardé comme l'instigateur des mesures dangereuses qui pouvaient attirer le blâme sur son maître.

L'archevêque ne jouit d'aucune considération. On blâme généralement sa conduite pendant le blocus; cependant on ne peut lui refuser des éloges sous le rapport de la charité.

Le proviseur du lycée n'a pas su se concilier la confiance publique.

La mairie a constamment lutté contre les vexations préparées à ses administrés et a paru animée du meilleur esprit.

Les autres autorités n'ont pris aucune part dans l'administration et se sont généralement bien comportées lors des événements qui ont replacé sur le trône le monarque chéri des bons et vrais Français.

On dit que la horde jacobite s'agite en tous sens pour égarer le peuple dans les campagnes.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES VIVRES

(28 janvier-25 mars 1814)

Ce aujourd'hui, 28 janvier 1814, à sept heures du soir, en suite d'invitations préalables adressées par M. le préfet du département du Doubs, se sont rendus à l'hôtel de la préfecture, MM. Fajac, général commandant d'armes; Lyautey, commissaire ordonnateur; Courvoisier, adjoint de M. le maire; Marquiset, négociant, et Bonard, assesseur au tribunal des douanes, ancien conseiller de préfecture, lesquels étant réunis dans une salle préparée à cet effet, M. le préfet a dit que l'objet de la réunion était la formation d'une commission, chargée par M. le général gouverneur de différentes opérations concernant le service de la place de Besançon en état de siège; et que, pour donner aux membres de la commission une idée précise de leur mission, il allait faire donner lecture de la correspondance qui avait précédé la convocation.

Instamment lecture a été faite des trois lettres ci-après transcrites :

1° Lettre du 27 janvier adressée par M. le général gouverneur à M. le préfet.

« Monsieur le préfet,

« Jusqu'à présent, nous avons cherché des ressources

« pour les besoins de nos services. Vous avez été le pre-
« mier à m'en indiquer; vous avez concouru, en tout ce
« qui pouvait dépendre de vous, à les faire créer. Des
« cédules pour un million devaient, dans le principe, être
« établies; on a aperçu des difficultés pour les faire sous-
« crire et pour les appliquer.

« Dès lors, il a été convenu qu'il est et sera dû à diverses
« époques au trésor public des sommes considérables,
« soit pour ventes de coupes de bois impériaux et de
« communes, soit pour liquidation de biens nationaux
« antérieurement vendus, etc.

« J'ai connaissance comme vous qu'il existe dans la
« caisse du directeur du domaine quatre-vingt-quatre
« effets souscrits par des acquéreurs de coupes de bois
« impériaux, en somme ensemble de 105,600 fr., plus
« d'autres effets pour 2,400 fr. Les acquéreurs des
« biens de communes, présents à Besançon, doivent au
« trésor 159,000 fr. Sur les termes échus et à échoir, les
« acquéreurs de semblables biens, dont les contrats d'ac-
« quisitions sont chez les receveurs à Besançon, doivent
« des sommes bien plus fortes. Enfin, Monsieur le préfet,
« les acquéreurs des bois des communes et les débiteurs
« sur les anciens biens nationaux qui leur ont été vendus
« doivent concourir à former une ressource qui équivau-
« dra, quant à la somme, au premier plan d'un million de
« cédules à créer sur les habitants de la ville; et, quant à
« l'application, elle sera plus juste et d'une garantie bien
« plus réelle.

« S'il s'agit, Monsieur le préfet, de réaliser ces moyens
« et de se les rendre disponibles pour en user très pro-
« chainement, parce que les besoins sont immenses, et
« qu'en les demandant il ne faut pas se borner à promettre,
« il faut payer avec des valeurs qui auront confiance.

« Personne ne donnera sur cette affaire de si grande

« importance de meilleures vues que vous, ne proposera « un meilleur mode, une meilleure organisation dans le « but à atteindre que vous.

« Il vous appartient donc, Monsieur le préfet, d'être « chargé de ce travail, de me proposer le meilleur plan, « et s'il faut une commission sous votre direction, d'en « proposer les membres et le plan de ses travaux, ainsi « que celui d'application de toutes les ressources que vous « allez créer; mon but n'est que le bien de Sa Majesté et « la défense de la place importante qui m'est confiée. « Tous les moyens que vous me proposerez pour aider à « faire vivre longtemps nos troupes, pour secourir tous « nos établissements publics, militaires et civils, et les « maintenir en activité, font dépendre de vos travaux « toutes les dispositions que vous croirez devoir me de- « mander pour vous faire arriver promptement et effica- « cement au but. Je suis tout prêt à y coopérer et à les « autoriser.

« Je vous prie donc, Monsieur le préfet, de vous charger « de l'important travail que je vous confie avec empresse- « ment; la présente est pour vous donner autorisation et « pouvoirs nécessaires. Toutes dispositions et autorisations « de détail qui vous feront ultérieurement besoin, sur vos « propositions, je m'empresserai de vous les donner.

« Je vous renouvelle, Monsieur le préfet, l'assurance de « mon sincère attachement.

« Le général commandant supérieur, baron Marulaz. »

2° Réponse du 28 janvier à la lettre précédente.

« Monsieur le gouverneur,

« J'ai lu, avec toute l'attention que l'importance de son « objet réclame, la lettre que vous m'avez fait l'honneur « de m'écrire sous la date du 27 de ce mois.

« N'ayant comme vous, Monsieur le gouverneur, qu'un

« seul but, un seul désir, celui d'employer toutes mes « facultés morales et physiques à ce que réclame de tout « fonctionnaire le service de Sa Majesté dans les cir- « constances difficiles où nous nous trouvons, je rempli- « rai avec tout le zèle dont je suis capable la nouvelle « mission que vous me confiez; mais, comme cette mission « exige des documents et connaissances qu'il est essentiel « de réunir, qu'elle doit concorder avec toutes les opéra- « tions déjà faites et celles projetées pour la défense « comme aussi avec les conceptions de la mairie, je crois « qu'il est indispensable de former une commission com- « posée des personnes les plus capables de coopérer avec « moi aux moyens d'obtenir les résultats que vous dési- « rez; je vous proposerais donc de m'adjoindre, pour for- « mer cette commission, M. le commissaire ordonnateur, « M. le commandant d'armes, M. Courvoisier, adjoint au « maire, et M. Marquiset, négociant (1). Si vous approuvez « ce choix, je vous prierai de vouloir bien me le faire con- « naître et d'en donner avis aux trois premiers membres; « je les réunirai de suite avec les deux autres pour adop- « ter des vues préliminaires et suivre l'opération sans « retard.

« Quant au plan des travaux auxquels cette commission « devra se livrer, il me semble que ce doit être : 1° d'uti- « liser les ressources existantes dans la place pour que sa « défense soit prolongée au plus long terme possible; « 2° que cette mesure principale et de premier ordre soit « dirigée de manière que le citoyen y voie son intérêt « bien entendu essentiellement lié à celui de la place, « sache une fois pour toutes l'ensemble des sacrifices qu'il « doit faire pour atteindre ce but et ne soit pas livré à

(1) Le nom de Durand, directeur des hospices, a sans doute été oublié par l'auteur de la transcription de cette lettre sur le registre.

« des inquiétudes vagues occasionnées par des demandes « partielles, inquiétudes que la malveillance ne manque « pas de grossir par toutes les exagérations dont elle est « capable.

« Tel est, Monsieur le gouverneur, le plan qui me paraît « devoir être suivi dans la mission dont vous me chargez, « plan que chaque membre de la commission développera « selon les lumières qui lui sont propres et dont les par- « ties, discutées et approfondies, vous seront présentées « par la commission entière à mesure qu'elle les aura « adoptées.

« Agréez, Monsieur le gouverneur, la nouvelle assurance « de ma haute estime. » Signé : Le préfet, Baron De Bry.

3° Lettre du 28 janvier, portant nomination par M. le gouverneur des membres de la commission.

« Monsieur le préfet,

« Les membres de la commission que vous me proposez « par votre lettre de ce jour, pour suivre le travail impor- « tant dont vous avez bien voulu vous charger, ne peuvent « qu'être approuvés par moi.

« En conséquence, je nomme membres de la commission « des secours publics et de haute importance dont vous « êtes le président :

« MM. Le général commandant d'armes.
Le commissaire ordonnateur.
Courvoisier, adjoint du maire.
Marquiset, négociant.
Durand, directeur des hospices.
Bonard, ancien conseiller de préfecture.

« Vous êtes autorisé à faire prévenir ces Messieurs et à les « convoquer toutes les fois que vous le jugerez nécessaire.

« Le général de division commandant supérieur,

« Signé : Baron Marulaz. »

Lecture faite de cette correspondance et d'une lettre par laquelle M. Durand, l'un des membres, prévient qu'il est retenu chez lui pour cause d'indisposition, la commission s'est constituée et a nommé pour son secrétaire M. Lagrenée, chef de division à la préfecture; puis, après avoir médité et discuté sur le classement des opérations dont la commission devait s'occuper en premier lieu, il a été déterminé qu'on suivrait l'ordre ci-après :

1° Le complètement des approvisionnements de siège et de ceux nécessaires aux hospices et prisons.

2° La discussion des moyens les plus convenables à prendre pour obtenir ces approvisionnements.

3° Les garanties à donner pour le paiement des denrées et objets quelconques livrés ou à livrer.

Sur le premier point, M. le commissaire ordonnateur a été invité à vouloir bien faire donner et remettre à la commission, lors de sa première séance, l'état de ce qui est nécessaire pour compléter l'approvisionnement de siège et celui du service des militaires malades dans les hôpitaux. M. le préfet a été en même temps prié de procurer l'état présumé des besoins mensuels du dépôt de mendicité et des prisons.

Sur le second point, d'après l'observation faite par M. Courvoisier, que la mairie s'occupait en ce moment d'une recherche chez les particuliers notés comme ayant des grains ou farines destinés à la vente, pour le versement desdits grains être fait de suite dans les magasins militaires, il a été décidé qu'on attendrait le résultat de cette opération pour discuter avec connaissance de cause les moyens de subvenir à l'insuffisance de cette première ressource.

Sur le troisième point, M. Courvoisier a dit que les garanties à donner aux habitants de la ville qui ont fait ou qui feront des livraisons de denrées ou marchandises quel-

conques au moyen de l'affectation qui leur serait faite des créances sur particuliers, résultant de la vente, soit des bois impériaux, soit des biens et bois communaux, avaient déjà été l'objet des méditations de la mairie; que deux moyens avaient été proposés.

L'un consistant à faire signer des cédules par les adjudicataires, lesquelles cédules, payables aux termes prévus par les adjudications, seraient remises aux particuliers fournisseurs de denrées ou marchandises, en acquittement de leurs livraisons.

Le second mode consistait à faire signer les cédules, non par l'adjudicataire, mais bien par une commission municipale; la cédule ou mandat indiquerait le nom de l'adjudicataire, l'époque à laquelle il est tenu de payer; et, en même temps qu'elle serait remise au fournisseur, l'adjudicataire serait prévenu du montant de la somme dont on aurait fait l'emploi et du nom du particulier à qui on aurait remis en paiement le mandat.

Dans l'un ou l'autre cas, l'adjudicataire, ayant payé le mandat tiré sur lui, le remettrait au receveur du domaine, en paiement de son acquisition.

La commission, délibérant sur ces deux moyens, a pensé que le second était préférable, 1° en ce que nombre d'adjudicataires se trouvant hors la ville, il y aurait impossibilité de leur faire souscrire des cédules, ce qui obligerait toujours, pour ceux-là, d'en venir au second mode; 2° en ce que les mandats étant délivrés par une commission municipale, ils comprendront le montant net de ce qui sera dû au fournisseur, résultat avantageux pour la comptabilité et qu'on ne pourrait obtenir si les cédules faites à l'avance étaient coupées au hasard, au lieu de l'être sur des décomptes établis.

En conséquence, elle a arrêté que M. Courvoisier serait chargé de présenter un règlement d'exécution qui, après

avoir été adopté par la commission, sera soumis à M. le général gouverneur.

La commission ayant terminé ainsi l'objet de sa réunion, la séance a été levée, et MM. les membres ont signé après lecture en s'ajournant au dimanche 30 janvier à midi.

(*Suivent les signatures.*)

Aujourd'hui, 30 janvier 1814, à midi, la commission, réunie dans le lieu ordinaire de ses séances pour la suite de ses opérations, procédant selon l'ordre établi dans sa séance précédente, M. le préfet et M. l'ordonnateur ont remis sur le bureau les états qu'ils avaient été chargés de procurer à la commission, afin qu'elle puisse reconnaître les quantités de grains nécessaires pour compléter l'approvisionnement de siège de la place et assurer le service des hospices et prisons.

Dépouillement fait des états, il a été constaté que, pour compléter l'approvisionnement de siège de la place, y compris le service des hôpitaux militaires, il fallait encore 2,640 quintaux métriques de farines; que, pour subvenir au service civil des hospices et du dépôt de mendicité pendant trois mois, il fallait, pour le premier établissement, 171 quintaux métriques de grains ou farines, et pour le second 227, total 3,038 quintaux, laquelle quantité réduite en mesures présente les résultats ci-après. Savoir :

	q. m.	hect.	doub. déc.
Approvisionnement de siège, y compris les hôpitaux militaires	2,640	3,696	18,480
Hospices civils, non compris les lits militaires .	171	240	1,200
Bellevaux, — .	227	318	1,590
	3,038	4,254	21,270

Cette situation établie, la discussion s'est ouverte sur les moyens les plus convenables à prendre pour obtenir ces approvisionnements.

Un membre a dit qu'il était assez notoire que nombre de personnes qui ont déclaré être approvisionnées et avoir chez elles des grains ou farines en suffisante quantité n'allaient pas moins acheter du pain chez les boulangers, ce qui rendait sans objet les approvisionnements dont ces mêmes personnes étaient pourvues. Il a pensé que ce serait peut-être une mesure utile : 1° d'empêcher toute personne qui aurait déclaré être approvisionnée de prendre du pain chez les boulangers; 2° de constater les quantités de grains ou farines existant chez les boulangers, afin de ne leur laisser que celles nécessaires pour fournir le pain aux individus non approvisionnés suffisamment et dont la liste serait établie et remise aux boulangers, et d'utiliser le surplus pour le service militaire.

A cette proposition, il a été objecté d'abord que dans le nombre des personnes qui se sont approvisionnées de grains ou farines, beaucoup ne sont pas dans l'usage de fabriquer leur pain, de sorte que la plupart donnent aux boulangers une certaine quantité de grains ou farines, au moyen de laquelle ceux-ci leur fournissent telle quantité de pain fabriqué; de sorte que ces quantités de grains ou farines remis par les particuliers aux boulangers existant chez ces derniers avec leur propre approvisionnement, il en résulterait, vu le grand nombre des boulangers et des habitants, une difficulté d'exécution telle qu'il serait peut-être impossible de faire un travail exact et même satisfaisant.

Il a été objecté, d'ailleurs, que dans l'état de blocus où se trouve la ville de Besançon, état qui la réduit à ses propres ressources, il ne serait peut-être pas sans de graves inconvénients de toucher aux approvisionnements des boulangers et de prendre même aucune mesure capable d'entraver leurs opérations; que l'intérêt des boulangers étant de faire du pain, on devait leur supposer toute l'ac-

tivité nécessaire pour se procurer jusqu'au dernier moment les moyens de soutenir leur débit; que les boulangers devant connaître mieux que tous autres les personnes de la ville qui ont des grains à vendre, et ayant les moyens de se procurer ces mêmes grains par des voies qu'eux seuls peuvent employer, qu'en leur laissant toute liberté, on profiterait pour la subsistance générale de tous les approvisionnements particuliers qu'eux seuls connaissent; qu'on en profiterait sans secousse, sans moyens de rigueur, tandis que si une fois on touchait aux grains existant chez les boulangers, ce serait leur interdire tout achat ultérieur et, par suite, se priver de cette ressource ou s'exposer, pour la ressaisir, à employer des mesures qu'il importe d'écarter à moins d'une indispensable et absolue nécessité et au moins après qu'on aura épuisé tout autre moyen.

Il a enfin été observé que la mairie s'occupait en ce moment même d'un travail ayant pour objet de connaître toutes les personnes de la ville chez lesquelles on pouvait penser qu'il existât des grains ou farines, dans une proportion supérieure aux besoins; que cette mesure avait déjà procuré la connaissance de plusieurs dépôts dont le versement, fait de suite à Bellevaux et aux hospices civils et militaires, pourvoyait aux besoins urgents de ces établissements et donnait le temps nécessaire pour opérer le dépouillement dont il s'agit; qu'il serait fait état des personnes supposées avoir un excédent d'approvisionnements, et que cet état, mis sous les yeux de la commission, la mettrait à même de prendre les mesures définitives qui lui paraîtraient le plus convenables.

Ces observations ayant paru déterminantes, la commission les a adoptées. Elle a ensuite entendu la lecture du projet de règlement que M. Courvoisier avait été chargé de lui présenter dans la séance précédente; ce projet,

ayant été discuté et adopté à l'unanimité, a été transcrit ainsi qu'il suit :

Nous général, commandant supérieur de la place de Besançon, voulant assurer autant qu'il est en nous le paiement des fournitures et réquisitions que nécessitent l'état des choses et les besoins de la garnison, avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Article premier. — Les traites souscrites par les adjudicataires de bois communaux et impériaux et les sommes dues par les adjudicataires de biens communaux seront employées au paiement des fournitures qui pourront être faites par entreprise et des réquisitions établies sur les habitants.

Art. 2. — Une commission, composée de trois citoyens nommés par nous, sera chargée de délivrer les traites et les bons donnés en paiement.

Art. 3. — Le directeur du domaine fournira sans délai : 1° L'état de toutes les adjudications de biens communaux faites dans l'étendue du département du Doubs, avec indication de la date desdites adjudications, des noms et prénoms, qualités et demeures des adjudicataires, de la nature et situation des biens vendus, du prix de la vente, de l'échéance des termes des paiements faits et de ceux à faire; 2° un pareil état des traites pour coupes de bois impériaux; 3° un semblable état de ce qui reste dû sur les décomptes réglés avec les acquéreurs de domaines nationaux; enfin, celui des créances dues par des particuliers pour quelque cause que ce soit.

Le receveur général fournira de son côté l'état des traites souscrites pour ventes de bois communaux, avec les indications mentionnées ci-dessus.

Ces états seront visés par M. le préfet en deux doubles, dont un sera déposé au secrétariat de la préfecture, et l'autre au secrétariat de la mairie. A vue de cet état, la

commission, au fur et à mesure du besoin, délivrera des bons ou des traites sur les débiteurs désignés.

Art. 4. — Les traites souscrites pour coupes de bois seront remises par le directeur du domaine entre les mains de cette commission, sur le récépissé de ses membres et leur responsabilité.

Art. 5. — Les traites seront délivrées telles qu'elles existent. Les sommes dues par les adjudicataires de biens communaux seront distribuées en divers coupons et délivrées, ainsi que les traites, aux créanciers, sans choix et par la voie du sort.

Art. 6. — Les bons délivrés sur des adjudicataires non résidant actuellement à Besançon ne pouvant être munis de la signature de ces derniers, et la condition de tous les créanciers à qui les bons seront délivrés devant être égale, les bons ne seront point munis de la signature des débiteurs sur lesquels ils seront tirés. Ils seront signés des membres de la commission, mais le porteur pourra forcer le débiteur à l'acceptation, en sorte que l'effet deviendra négociable, de gré à gré, par la voie d'endossement.

Art. 7. — A l'échéance, les bons et les traites seront acquittés par les débiteurs entre les mains du porteur; ils seront produits ensuite au receveur des domaines, qui les retirera et donnera quittance à l'adjudicataire, au prorata des sommes dues en vertu de l'adjudication.

Art. 8. — Les circonstances actuelles et les pertes qu'elles ont occasionnées ayant entravé la fortune et les négociations des citoyens, de manière à réclamer en leur faveur un délai équitable de la part du fisc, les porteurs de traites et de bons échus ne pourront en exiger le paiement que six mois après l'évacuation du département par l'ennemi.

Art. 9. — Les traites souscrites pour coupes de bois ne portant point intérêt et la condition de tous les créan-

ciers devant être égale, l'intérêt des bons et des traites courra au profit du porteur six mois après le jour de la délivrance; à partir de cette époque, l'intérêt des bons sera payé au porteur par les adjudicataires sur qui ils auront été tirés; l'intérêt des traites sera soldé par les caisses du gouvernement sur le *visa* du directeur du domaine.

Art. 10. — Les bons énonceront le nom de l'adjudicataire, prénoms, qualités, etc., conformément à l'état prévu par l'article 3; la somme pour laquelle ils auront été délivrés, la cause de la délivrance, pour fourniture ou réquisition de telle espèce; les noms, prénoms, qualité et demeure du créancier, la date de la délivrance; l'époque du paiement prévu par le procès-verbal d'adjudication; le délai de faveur accordé par l'article 8; l'époque à dater de laquelle l'intérêt commencera à courir. La remise des traites souscrites pour coupes de bois sera accompagnée d'un bordereau renfermant les mêmes détails. Les bons et les traites, ainsi que le bordereau remis simultanément avec les traites, seront signés des membres de la commission.

Art. 11. — Au fur et à mesure de la délivrance des bons, des traites et des bordereaux, les uns et les autres seront copiés sur un registre signé et paraphé à chaque page par les membres de la commission; chaque article de ce registre sera signé au moment de la délivrance par le créancier à qui le bon ou bien la traite et le bordereau seront remis. Le double de ce registre sera transmis chaque jour au receveur du domaine, qui sera tenu de le conserver et, en outre, de le transcrire sur un registre particulier. Pareil double sera journellement transmis au secrétariat de la préfecture. Il y sera conservé de même et registre en sera tenu. L'un et l'autre double seront signés des membres de la commission.

Art. 12. — En cas de non-paiement à l'échéance, les porteurs de bons ou de traites sont de plein droit subrogés

à tous les droits du fisc contre les adjudicataires, en sorte que la condition de l'adjudicataire et celle du porteur subrogé au droit du fisc reste telle qu'elle a été prévue par les procès-verbaux d'adjudication, à l'exception des dispositions portées aux articles 8 et 9 du présent arrêté.

Art. 13. — Les bons et les traites seront reçus en paiement d'impositions, pour les six derniers mois de l'an 1814 et au besoin pour les impositions de 1813, soit pour la cote individuelle du porteur, soit pour les cotes de divers particuliers réunies à concurrence; le receveur des impositions sera subrogé alors aux droits du porteur et poursuivra le recouvrement à l'échéance.

Art. 14. — Sont exceptées des dispositions du présent arrêté les réquisitions et fournitures au-dessous de 50 fr. Elles seront payées au moyen de simples bons délivrés par la commission; ces bons ne porteront point intérêt, ils seront admissibles en paiement des impositions conformément à l'article 13. En ce qui concerne ces derniers bons, la commission en tiendra registre signé et paraphé journellement à chaque page. Chaque créancier signera au bas ou en marge de son article. Le bon énoncera la somme, l'espèce de réquisition ou de fourniture, les noms, prénoms, qualité, demeure du créancier; il sera signé et daté par les membres de la commission. Un double du registre sera délivré chaque jour au secrétariat de la préfecture et au receveur des contributions, qui sera tenu de se conformer à ce qui est prescrit au receveur du domaine par l'article 11. Les doubles seront signés des membres de la commission.

Art. 15. — Le receveur du domaine établira au profit du fisc le compte des intérêts qui auront dû courir au profit du gouvernement, d'après les règles ci-dessus et déduction faite du prorata appartenant aux porteurs des bons. Il en fera le recouvrement, ainsi que des sommes

principales dont il n'aurait point été disposé pour les besoins du siège.

Art. 16. — Les dispositions du présent arrêté ne dérogent point au cautionnement général prévu par l'arrêté du conseil municipal, à la date du.... janvier 1814, pour les réquisitions et fournitures qui auront lieu durant le blocus ou le siège, en sorte que les porteurs des bons ou traites pourront au besoin invoquer cette garantie.

Art. 17. — La commission créée par l'article 2 sera chargée de toutes les dispositions à faire pour l'exécution du présent arrêté, qui sera imprimé en placard, publié et affiché à la diligence de M. le maire de Besançon.

Instamment la commission a arrêté qu'elle se réunirait demain, deux heures de relevée, pour se rendre près de M. le gouverneur à l'effet de lui présenter l'analyse de ses premiers travaux et de soumettre à son examen le projet d'arrêté ci-dessus transcrit. Puis la séance a été levée, et MM. les membres ont signé, après lecture, à l'exception de M. Durand, toujours empêché pour cause d'indisposition.

(*Suivent les signatures*).

Aujourd'hui, 31 janvier 1814, la commission réunie au lieu ordinaire de ses séances, à l'exception de M. Durand indisposé (1), en est partie pour se rendre en corps près de M. le général Marulaz, commandant supérieur, où étant lecture a été faite du procès-verbal des deux délibérations précédentes et du projet arrêté concernant le paiement des fournitures faites pour le service de la place. M. le gé-

(1) La signature de Durand figure néanmoins à la suite de ce procès-verbal.

néral, ayant témoigné à la commission qu'il était satisfait de l'ensemble de son travail, a approuvé le projet d'arrêté.

Puis MM. les membres, ayant pris congé de M. le général, sont revenus au lieu de leurs séances, où le présent procès-verbal a été rédigé et signé après lecture.

(*Suivent les signatures.*)

Aujourd'hui, 3 février 1814, une heure après midi, la commission ayant été extraordinairement assemblée sur la demande de M. le commissaire ordonnateur, MM. les membres étant réunis au lieu ordinaire de leurs séances, à l'exception de M. Bonard, empêché pour cause d'indisposition, présent M. Garrobuau, adjudant général attaché à l'état-major général, lecture a été faite de la lettre ci-après transcrite adressée à M. le préfet par M. le commissaire ordonnateur.

Besançon, le 3 février 1814.

Il est pressant que M. le maire présente le résultat des recensements des grains et fourrages existant dans la place. Nos ressources s'écoulent à tel point que bientôt les distributions cesseraient à la garnison, s'il n'était pris de promptes mesures pour obtenir les grains et fourrages qu'il sera possible de faire céder par les habitants aux deux services.

Plus tôt, Monsieur le préfet, vous pourrez convoquer la commission pour s'occuper sérieusement de cet objet, mieux sera dans la circonstance où nous nous trouvons; ce sera, je crois, bien faire d'inviter M. Garrobuau, adjudant général attaché à l'état-major général, d'y assister. Veuillez, Monsieur le préfet, demander à M. le maire ses résultats et réunir la commission le plus tôt qu'il vous sera possible.

Agréez, etc.

Signé : L'ordonnateur Lyautey.

La commission délibérant d'abord sur les moyens de subvenir au service des fourrages comme étant celui qui éprouvait le plus pressant besoin, M. le commissaire ordonnateur a déclaré à la commission que les denrées existant en magasin suffiraient à peine pour la distribution de neuf à dix jours, malgré tous les moyens employés pour prolonger les ressources, soit en réduisant les rations, soit en utilisant les sons provenant des moutures. La commission s'est fait représenter à ce sujet un état de recensement fait par la mairie, lequel état indique les quantités de foin, paille et avoine appartenant aux habitants de la ville et y existant à l'époque du 24 janvier 1814. Le même état indique le nombre de bestiaux existant chez lesdits habitants.

Cet état constate qu'à la susdite époque, il se trouvait chez les habitants les quantités de denrées ci-après. Savoir :

Foin. . . .	336,710 kilos	ou	673 milliers.
Paille . . .	83,525 —		167 —
Avoine . . .	238 hectolitres.		

A cette même époque, il y avait chez les habitants 355 chevaux et 369 bœufs ou vaches.

La matière mise en délibération et discutée, la commission, considérant que le nombre des bestiaux possédés par les habitants est à peu près égal au nombre des chevaux de troupe existant dans la place; que le nombre des premiers se diminuera successivement des bœufs ou vaches qui seront livrés à la boucherie pour les besoins de la ville; que, dans cette situation de choses, le moyen qui paraît le mieux concilier, et ce qu'exige la défense de la place et ce que réclame l'intérêt des habitants, est un partage égal des ressources existantes, de manière que tous puissent atteindre le même terme et éprouver les mêmes chances; déterminée par ces motifs, la commission a pensé que, faisant déduction de la consommation présumée faite

depuis le recensement arrêté par le maire le 24 janvier dernier, on pouvait mettre en réquisition, pour être versées dans les magasins militaires, les quantités de denrées ci-après.

Savoir :

Foin. . . . 150,000 kilos ou 300 milliers.
Paille . . . 30,000 — 60 —
Avoine, environ 100 hectolitres.

La commission a arrêté en outre que, pour subvenir à l'insuffisance de l'avoine, il serait fait par la mairie une visite chez les brasseurs, à l'effet de reconnaître les quantités d'orge qu'ils pourraient avoir et celle qu'il serait convenable de requérir pour le service militaire.

La commission passant à l'objet des subsistances, M. Courvoisier a fait observer que le travail à faire pour connaître les citoyens qui, par leur aisance, pouvaient être présumés avoir un excédent de grains, était suivi sans interruption à la mairie, mais que, malgré le zèle des personnes qui y sont employées, vu la longueur d'une opération qui exige le classement d'une population de 28,000 âmes, il ne prévoyait pas qu'il pût être terminé avant quatre ou cinq jours. Sur quoi M. le commissaire ordonnateur, prié de s'expliquer, a répondu qu'il ferait ses dispositions de manière à ce que le service de la garnison fût assuré pendant ce laps de temps, après lequel la commission, d'après le travail de la mairie, pourra prendre une détermination.

La commission ensuite, sur la proposition de l'un de ses membres, s'est occupée du choix des candidats à présenter à M. le général gouverneur pour la commission particulière créée par l'article 2 de son arrêté du 31 janvier dernier. MM. de Camus, président de la Cour impériale, Spicrenaël, président du tribunal des douanes, et Wey père, ayant réuni tous les suffrages, il a été décidé que M. le préfet, président, ferait connaître le vœu de la com-

mission à ce sujet, et qu'il l'informerait, en même temps, de la détermination concernant les fourrages, afin que M. le général gouverneur puisse prendre sur ces deux objets les mesures d'exécution qui le concernent.

Après quoi, la séance a été levée, et MM. les membres ont signé le présent procès-verbal, après lecture.

(*Suivent les signatures.*)

Copie de deux lettres écrites à M. le gouverneur, en exécution de la précédente séance.

Monsieur le gouverneur,

La commission, créée en suite de votre lettre du 27 janvier dernier, ayant été assemblée extraordinairement aujourd'hui, à la demande de M. le commissaire ordonnateur, ce fonctionnaire lui a exposé entre autres choses l'état de pénurie où se trouve le service des fourrages et l'indispensable nécessité de venir à son secours.

La commission s'est fait représenter à ce sujet un état de recensement fait le 24 janvier 1814 par M. le maire, des quantités de foin, paille et avoine existant chez les particuliers. Elle a pensé que sur les quantités déclarées lors de ce recensement, il était convenable de mettre en réquisition pour le service de la place, savoir : trois cents milliers de foin, soixante milliers de paille et environ cent hectolitres d'avoine, ce qui fait environ la moitié de ce que possèdent en ce moment les particuliers de la ville.

Il vous appartient, Monsieur le gouverneur, de donner à la mairie les ordres que vous jugerez convenables pour l'exécution de cette mesure, si vous l'approuvez. Je remplis le vœu de la commission en vous rendant compte du résultat de la délibération qu'elle a prise sur l'exposé de M. le commissaire ordonnateur.

Agréez, etc.

Signé : Le baron De Bry.

Besançon, le 3 février 1814.

Monsieur le gouverneur,

Votre arrêté du 31 janvier dernier, concernant le paiement des fournitures faites pour le service de la place, porte : Art. 2. « Une commission, composée de trois citoyens « nommés par nous, sera chargée de délivrer les traites et « les bons donnés en paiement. »

La commission spéciale, sur le rapport de laquelle vous avez pris cet arrêté, vous propose de nommer pour cette mission particulière : MM. de Camus, président en la cour impériale, Spicrenaël, président du tribunal des douanes, et Wey père, négociant.

La commission espère, Monsieur le gouverneur, que ces Messieurs, nommés par vous pour un objet de service dont l'unique but est de garantir aux habitants de cette ville le montant de leurs fournitures, s'empresseront de coopérer aux vues d'équité qui ont déterminé votre arrêté précité. Je satisfais au vœu de la commission en vous faisant connaître ce résultat de la séance qu'elle a tenue aujourd'hui.

Agréez, etc.

Signé : Le baron De Bry.

Aujourd'hui 9 février 1814, la commission convoquée extraordinairement à la demande de M. le commissaire ordonnateur, étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, lecture a été faite des lettres ci-après transcrites, concernant une demande d'augmentation de prix par le sieur Lippmann aîné, fournisseur de la viande fraîche aux troupes et aux hôpitaux.

Lettre adressée à M. le préfet, par M. le général commandant supérieur, datée du 8 de ce mois.

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-jointe, une réclamation du sieur Lippmann, tendant à ce qu'il lui soit accordé une augmentation sur le prix de la viande qu'il fournit aux troupes et aux hôpitaux. Je joins également l'opinion de M. le commissaire ordonnateur consignée dans sa lettre du 7 de ce mois. Je vous prie de les soumettre à la commission spéciale que vous présidez, afin qu'elle veuille bien me donner son avis sur le taux de l'augmentation du sieur Lippmann.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : Le baron Marulaz.

Lettre du sieur Lippmann au commissaire ordonnateur, datée du 29 janvier 1814.

Monsieur l'ordonnateur,

Je m'empresse de vous prévenir que je viens d'apprendre que la mairie a porté à 0 fr. 55 le demi-kilo de viande que pourront vendre les bouchers. Par suite de cette fixation il est déjà résulté ce matin que douze bœufs, qui m'étaient amenés par des personnes du dehors qui m'en livrent journellement, ont été achetés par les bouchers qui en ont offert un prix plus conséquent que je n'en donnais moi-même ; ils ont eu conséquemment toute préférence et l'auront encore par la suite.

Je vais donc, par cela, être obligé de payer le bétail beaucoup plus cher que je ne l'ai payé jusqu'à présent ; il ne me serait donc plus possible de continuer le service au prix qui m'est fixé par le marché.

Je viens en conséquence, Monsieur l'ordonnateur, vous

prier de vouloir bien faire porter à 0 fr. 26 la ration de viande que je livrerai, date du 1er février prochain. Par cette légère indemnité, je me trouverai à même de pouvoir continuer autant que possible le service ; d'un autre côté, je pourrai aller en concurrence avec les bouchers pour les achats et je livrerai même à bien meilleur marché qu'eux.

Je me repose au surplus sur votre bonté et votre recommandation pour me faire obtenir les espèces que j'ai eu l'honneur de vous demander par ma lettre du 26 courant.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : Lippmann aîné.

Lettre du 7 février 1814, écrite par M. le commissaire ordonnateur à M. le baron Marulaz.

Mon cher général,

J'ai l'honneur de vous présenter la réclamation que m'a faite le sieur Lippmann le 29 janvier dernier pour qu'il lui soit accordé une augmentation de prix sur le service de la viande dont il est chargé pour la garnison et les hôpitaux. Il fonde sa demande sur la taxe de la viande aux boucheries faite par M. le maire et réglée à 0 fr. 55 le demi-kilo de bœuf, tandis qu'il ne lui est accordé par son marché que 0 fr. 40 pour même poids de même viande.

Je considère, mon cher général, la demande du sieur Lippmann comme juste; je crois qu'il ne supporterait pas la concurrence, s'il ne lui est accordé une augmentation de prix pour la viande qu'il distribue; je pense encore que cette augmentation ne doit avoir lieu qu'à compter du 9 de ce mois et non à compter du 1er comme il le demande, et je crois que ce serait bien faire de consulter la commission spéciale pour avoir son avis sur le taux de l'augmentation à déterminer au sieur Lippmann.

Si, mon cher général, telle est votre opinion, veuillez

renvoyer la présente et celle incluse à M. le préfet, président de la commission, afin qu'à la première séance il soit délibéré sur cet objet et que le résultat de la délibération vous soit de suite communiqué pour décider ensuite.

Agréez, mon cher général, mes sentiments de tendre dévouement et de haute considération.

Le commissaire ordonnateur : Signé : LYAUTEY.

La commission, délibérant sur cet objet, a considéré qu'il était de toute justice d'augmenter le prix de la viande à fournir pour la troupe et les hôpitaux, dans la proportion de la taxe faite pour les boucheries de la ville; que cette taxe ayant occasionné une augmentation d'environ huit centimes, il était convenable de porter à quarante-huit centimes au lieu de quarante le prix de la viande qui serait fournie par le sieur Lippmann, et ce à partir du 9 de ce mois, époque à laquelle le sieur Lippmann a assuré le service par des achats antérieurs au renchérissement.

Ce point décidé, lecture a été faite d'une lettre de ce jour adressée à M. le préfet, par M. le général commandant supérieur et parvenue à l'instant même; elle est ainsi conçue :

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, un rapport qui vient de m'être fait; s'il n'est pas officiel, du moins il m'est parvenu par une personne digne de foi, je vous prie de le communiquer à la commission spéciale que vous présidez et de le faire imprimer et afficher si elle le juge convenable.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : Le baron MARULAZ.

La commission, délibérant sur cette lettre, a décidé que, par l'organe de M. le préfet, la commission manifesterait à

M. le général commandant supérieur l'expression de sa gratitude pour cette communication. Délibérant sur la question de savoir si le rapport ci-après devait être publié par la voie de l'impression, elle a considéré que ce genre de publication, qui semble réservé à des nouvelles officielles, ne devait pas être employé à l'égard du rapport d'un particulier; elle a, en conséquence, pensé que les vues de M. le commandant supérieur seraient également remplies en faisant faire et distribuer plusieurs copies manuscrites de ce rapport et, de suite, M. Courvoisier s'est chargé de remplir à cet égard le vœu de la commission.

RAPPORT

Il y a eu une affaire considérable à Suzannecourt, entre Chaumont et Bar-sur-Aube, en arrière de Brienne. Elle a été sanglante; un officier autrichien de marque a avoué que leur perte avait été au moins de 4,000 hommes.

On dit que le commandant de Strasbourg en est sorti avec 25,000 hommes, laissant la ville avec 3,000 et la garde nationale; qu'il aurait débloqué Metz, se serait joint au corps d'armée qui y était et qu'il aurait remporté des avantages. Il paraît que l'Empereur ne veut frapper le grand coup qu'entre Troyes et Châlons; on dit qu'il a fait évacuer de toute la Champagne et de la Brie non seulement toutes les subsistances, mais encore un grand nombre des habitants; on évalue les forces de l'armée française à 200,000 hommes.

Lyon n'est point au pouvoir des alliés; ils y entraient par une porte, tandis que le maréchal Suchet y entrait par une autre avec 25,000 hommes qui y sont encore. Augereau y est aussi.

Auxonne, Belfort, Huningue, ni aucune des places du Rhin ne sont rendues.

Chalon-sur-Saône se défend avec ses propres forces; les Chalonnais sont allés chasser les Autrichiens de Mâcon et y ont réussi; tant de la ville que des environs, ils sont 9,000 hommes.

Cette séance ainsi terminée, MM. les membres du conseil se sont ajournés au vendredi 11 du courant, pour y traiter l'objet des subsistances militaires et ont signé le présent procès-verbal, après lecture.

(*Suivent les signatures.*)

Aujourd'hui, 11 février de l'an 1814, la commission réunie aux termes de sa précédente délibération, M. Courvoisier a fait lecture d'un projet d'arrêté à rendre par M. le général commandant supérieur, à l'effet d'assurer les subsistances de la garnison et celle des hôpitaux et des prisons.

Chacun des articles de cet arrêté ayant été discuté, la rédaction en a été adoptée ainsi qu'il suit :

Nous, commandant supérieur de la place de Besançon, vu la nécessité de subvenir aux besoins de la garnison, des hôpitaux et des prisons, dans des circonstances où les communications au dehors sont momentanément interrompues;

Considérant, en outre, qu'il est urgent, dans l'intérêt particulier des habitants de la commune, aussi bien que dans l'intérêt général de l'État, d'éloigner l'ennemi de notre enceinte,

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Article premier. — Les habitants seront tenus de verser dans les magasins militaires une partie de l'excédent que leur approvisionnement actuel peut présenter, vu leurs facultés respectives et présumées.

Art. 2. —Trois mille familles choisies dans la classe la moins fortunée seront exemptées de toute répartition.

Art. 3. — Deux mille familles peu fortunées fourniront une liste supplémentaire. Les ménages classés dans cette liste ne pourront être compris dans la répartition pour plus d'une mesure de blé par ménage.

Art. 4. — Les huit cent quatre-vingt-dix-huit familles formant le reste de la population seront divisées en sept classes selon leur fortune présumée.

La 1re	classe fournira	de 1 à 3	mesures de blé.
La 2e	—	de 3 à 6	—
La 3e	—	de 6 à 9	—
La 4e	—	de 9 à 15	—
La 5e	—	de 15 à 20	—
La 6e	—	de 20 à 25	—
La 7e	—	de 25 à 30	—

En sorte que la proportion soit, autant que possible, établie entre les habitants collectivement portés en la même classe avec une fortune inégale.

Art. 5. — La nécessité d'obtenir des blés en nature ne nous permet point d'admettre l'équivalent du blé en numéraire, en sorte que chaque habitant sera tenu de fournir en nature la quantité de mesures pour laquelle il se trouvera porté dans la répartition.

Art. 6. — Les blés seront livrés à la mesure de trente-sept livres et demie au quart d'hectolitre.

Art. 7. — Le classement des citoyens, ainsi que la répartition individuelle, seront réglés par la mairie, qui s'adjoindra, à cet effet, quatre citoyens à son choix.

Art. 8. — Les domestiques de l'un ou l'autre sexe ne pouvant rester exempts d'une charge que des circonstances impérieuses font peser sur tous ceux en état de la supporter, ils contribueront aux besoins publics, au moyen d'une

taxe de trois francs par tête. Cette somme sera versée entre les mains d'un agent nommé par l'autorité municipale et employée par cette autorité en achat de grains qui seront payés au moment même de la livraison.

ART. 9. — Quant aux blés livrés en exécution des articles précédents, ils seront payés aux habitants au moyen des bons délivrés sur les adjudicataires de bois communaux ou impériaux et de biens communaux, ou autres bons, conformément à notre arrêté du 31 janvier 1814.

ART. 10. — Le mode pour la perception des blés sera réglé par la commission spéciale des approvisionnements de siège.

La commission s'est ensuite rendue en corps près de M. le général commandant supérieur, où étant, lecture a été faite du projet d'arrêté duquel, sur sa demande, il lui a été remis une copie.

Puis, MM. les membres, ayant pris congé de M. le général, sont revenus au lieu de leurs séances où le présent procès-verbal a été rédigé et signé après lecture.

A Besançon, les jour, mois et an que dessus.

(*Suivent les signatures.*)

Aujourd'hui, 15 février 1814, la commission réunie au lieu ordinaire de ses séances, lecture y a été faite d'une lettre de M. de Camus, président de la commission nommée en exécution de l'article 2 de l'arrêté du 31 janvier. Cette lettre contient les deux questions suivantes :

La première a pour objet les traites souscrites par les adjudicataires de bois communaux (comprises par M. le receveur général dans un bordereau particulier montant à la somme de 116,674 fr. 86), envoyées par lui à la caisse

d'amortissement qui ne les lui a point renvoyées et dont, en conséquence, il ne peut faire remise à la commission pour faire partie des effets à distribuer aux créanciers des fournitures de siège.

Ces traites qui ne doivent avoir reçu aucune destination, à moins que le gouvernement, contre son usage constant, et pour urgence de besoin, n'en eût fait emploi; qui peuvent revenir entre les mains de M. le receveur général, avant l'époque de leur échéance, seront-elles écartées absolument de la masse des effets affectés, par l'arrêté du 31 janvier, au paiement des créanciers des fournitures de siège, ou pourraient-elles être suppléées par des bons de même valeur énonciatifs desdites traites et pareils à ceux prescrits sur les débiteurs pour acquisition de domaines communaux?

La deuxième est relative à la demande déjà annoncée par les débiteurs de traites pour coupes de bois, soit comme adjudicataires directs, soit comme certificateurs ou cautions, qui se trouvent en même temps créanciers pour fournitures, d'obtenir en paiement et par préférence à tous autres effets la remise de leurs propres traites si elles sont à peu près correspondantes à leurs créances liquidées, sous soumission même de rétablir en numéraire l'excédent des traites s'il y avait lieu. Cette demande, qui se présente d'abord sous le point de vue le plus favorable, puisqu'elle facilite la libération des débiteurs des traites et qu'elle établit en leur faveur une juste compensation de l'avoir et du devoir, éprouve cependant deux grands obstacles. Le premier résulte de ce qu'elle est en contradiction formelle avec l'article 5 de l'arrêté du 31 janvier qui prescrit entre tous les créanciers une distribution des traites et bons, indistinctement, sans choix et par la voie du sort. Le deuxième résulte de ce que l'opinion publique attachant déjà, peut-être avec quelque fondement, une préférence

marquée en faveur des traites sur les bons, ils se trouveraient par là plus favorablement traités que les autres créanciers.

Chacune de ces deux questions ayant été soumise à la délibération; sur la première, la commission spéciale considérant que le paiement des fournitures faites ou à faire n'absorbera probablement pas la totalité des valeurs assignées à cet objet par l'arrêté du 31 janvier, a été d'avis qu'il y avait lieu par la commission d'exécution à conserver entre ses mains les traites dont l'envoi a été fait par le receveur général à la caisse d'amortissement, pour n'en faire l'emploi qu'en dernier lieu, et dans le cas où les besoins l'exigeraient; observant, d'ailleurs, si l'on doit en faire usage, que dans la supposition où le gouvernement aurait disposé de ces traites, ce qui serait contraire au mode qui a été suivi jusqu'à ce jour, les porteurs de bons auraient droit au remboursement en numéraire, ou pourraient les employer en paiement d'impositions, conformément à l'article 13 de l'arrêté.

Sur la seconde question, la commission, déterminée par les motifs d'équité qui militent en faveur des habitants qui sont à la fois créanciers et débiteurs du gouvernement, a décidé qu'il y avait lieu, dans ce cas, de faire exception au principe consacré par l'article 5 de l'arrêté du 31 janvier et de remettre à chaque fournisseur son obligation propre, à charge par lui de faire l'appoint, soit en denrées, soit en numéraire.

La commission spéciale, enfin, considérant que la commission particulière est chargée par l'article 17 de l'arrêté du 31 janvier de toutes les dispositions à faire pour l'exécution de ce même arrêté, estime qu'elle est suffisamment autorisée à adopter toutes les mesures réglementaires que la justice et les convenances lui indiqueront comme les plus propres à atteindre le but proposé.

Après quoi la séance a été levée, et MM. les membres ont signé le présent procès-verbal après lecture, à Besançon, les jour, an et mois que ci-dessus.

(*Suivent les signatures.*)

Aujourd'hui, 17 février 1814, la commission se trouvant réunie au lieu ordinaire de ses séances, il a été donné lecture des deux lettres suivantes de M. le commissaire ordonnateur, en date de ce jour, adressées à M. le préfet :

Monsieur le préfet,

En suite de la délibération de la commission spéciale du 3 de ce mois, M. le général gouverneur a donné à M. le maire de la ville ses ordres pour qu'il fût requis sur les habitants et versé dans les magasins militaires trois cents milliers de foin, soixante milliers de paille et environ cent hectolitres d'avoine.

Pour l'exécution de cet ordre, M. le maire a fait prendre par les commissaires et agents de police le relevé, par section, du tableau du recensement général comprenant les personnes portées pour avoir des fourrages et pour devoir en livrer la quantité énoncée aux réquisitions individuelles faites à cet effet.

A ces commissaires civils ont été réunis, par mes ordres, des officiers pensionnés, intelligents et, à leur suite, des hommes de peine et des voitures, avec toutes les dispositions et instructions pour recueillir les denrées chez les particuliers, les amener au magasin où, en présence du propriétaire, la pesée et le mesurage devaient être faits et le récépissé sur-le-champ délivré de sa fourniture.

Je m'attendais à tous les résultats favorables que devait procurer une mesure bien méditée, bien réglée et dont l'exécution, qui lèse si peu les intérêts particuliers, n'a

pour but que d'éviter les grands maux qui pèseraient sur la ville si, faute de moyens de nourrir le militaire, il fallait ouvrir les portes à l'ennemi.

Le croiriez-vous, Monsieur le préfet, recherches soi-disant faites partout, ces trois cents milliers de foin sur lesquels nous avions à compter n'en ont pas procuré, ou à peine douze milliers.

Frappé d'un pareil résultat, je me rendis à la mairie pour lui représenter nos pénibles embarras, le vide des magasins et la nourriture de neuf cents tant chevaux que bœufs non assurée pour le lendemain.

Il fut convenu qu'on procéderait sur-le-champ à un nouveau recensement, qui serait fait en présence de la gendarmerie; il a eu lieu hier en partie, je crois qu'il se termine aujourd'hui.

Cette nouvelle opération ne produira pas, m'a-t-on assuré, de meilleurs résultats que celle du premier chargement, parce que les agents civils se sont bornés à conduire les gendarmes dans les mêmes habitations où ils n'avaient rien trouvé.

Il est de fait pourtant qu'il existe encore beaucoup de foin dans la place.

Il est de fait que les agents de la mairie préviennent à l'avance nombre d'habitants des recensements ordonnés, afin qu'ils puissent soustraire leurs denrées et les porter dans d'autres habitations sur lesquelles ces agents ne font pas de reconnaissances.

Il est de fait encore que ceux qui ont apporté leurs denrées aux magasins sont généralement de la classe peu aisée; on peut s'en convaincre sur le registre du comptable.

Il est encore certain qu'un particulier commode a fait verser du foin pourri et nécessairement pourri dans sa cave; il se nomme Munier, marchand de vin. J'ai fait lais-

ser ce foin au magasin, afin qu'on puisse juger sa bienveillance pour le service.

J'ajoute que quatre sections ont été recensées hier dans la journée, en se bornant à demander aux particuliers s'ils ont ou non des fourrages, et qu'on s'est contenté d'inscrire leurs réponses sans rien visiter. J'observe qu'un commissaire civil, qui visite la section du Port-au-bois, fait son opération avec scrupule, qu'il emploiera trois jours pour tout visiter; on pourra comparer ses résultats avec ceux des autres agents.

De tout ce que j'expose, je conclus qu'il y a des denrées en ville; que les agents qui doivent les découvrir n'y emploient pas les bons moyens; que certains avertissent de ces visites pour qu'on en élude les résultats; que des foins sont cachés dans les caves, divisés dans plusieurs maisons, transportés d'un jour à l'autre pour tromper les résultats; qu'enfin il faut d'autres mesures que celles prises jusqu'à ce jour pour obtenir une portion de ces denrées.

Ce sont ces autres mesures, Monsieur le préfet, que j'ai l'honneur de vous prier de proposer à la commission spéciale pour qu'elles soient instamment adoptées.

Agréez, etc.

Signé : L'ordonnateur de la 6e division, Lyautey.

La seconde lettre est conçue en ces termes :

Monsieur le préfet,

Le manque de numéraire dans la caisse du payeur me fait craindre que l'entrepreneur du service de la viande à la garnison et aux hôpitaux ne vienne à cesser tout à coup ses fournitures. Par lettre du 14 de ce mois dont je vous envoie copie, il fait la demande de 10,000 fr. pour le continuer jusqu'au 1er mars, en déclarant que, si cet acompte ne lui est pas accordé, toute distribution cessera au 20 courant.

J'allai conférer hier avec la mairie sur notre situation à l'égard de ce service, et je la pressentis sur la nécessité où nous allons nous trouver de faire affecter le bétail rouge qui existe dans la place à la nourriture des malades et de la garnison, sous le double rapport du besoin absolu de ces bœufs et de celui de ménager les fourrages qui sont dans la place.

M. le maire témoigna que cette mesure enlèverait à l'agriculture de la banlieue et de la ville toute la ressource bientôt indispensablement nécessaire pour les semailles du printemps; il ajouta que les cultivateurs, réfugiés dans la place avec leurs bestiaux, n'y étaient venus que dans la bonne foi et sous la promesse qu'on les leur sauverait et que tout leur serait conservé pour la reprise de leurs travaux lors de la saison.

J'ouvris alors à M. le maire un avis, celui de faire un emprunt volontaire ou forcé d'une somme de 20,000 fr., sur quatre ou cinq habitants de la ville peu ou pas atteints par les charges que les circonstances font peser sur la masse, n'ayant pour eux-mêmes peu ou point de charges et de dépenses de famille, et réputés riches et d'avoir beaucoup de numéraire; d'affecter cette somme au service des vivres, afin d'en assurer la continuité pendant quinze ou vingt jours, pendant lequel temps on tâcherait de faire ménager dans la caisse du payeur un autre secours de 10,000 fr., au moyen de quoi il serait possible d'assurer pour vingt-cinq jours ou jusqu'au 15 ou 16 mars prochain ladite fourniture aux hôpitaux et à la garnison.

Comme le temps est un grand maître dans les circonstances présentes, surtout si le moyen que je propose pouvait être exécutable, si nous pouvions par lui gagner vingt-quatre à vingt-cinq jours pour toutes nos parties prenantes, je crois que la nourriture de la garnison, sous ce rapport, serait à peu près hors de crise.

Vous jugerez sans doute convenable, Monsieur le préfet, de mettre de suite la présente sous les yeux de la commission spéciale; je désire qu'elle examine et discute ma demande, et qu'elle décide sur le meilleur plan à proposer à M. le général gouverneur.

Agréez, etc.

L'ordonnateur de la 6e division, signé : Lyautey.

La commission, délibérant sur ces deux objets, a décidé sur le premier : 1° qu'il serait fait un nouveau recensement des fourrages existant chez les habitants; que, pour procéder à cette opération de manière à obtenir des résultats positifs, la visite serait faite par des sous-officiers de gendarmerie choisis par M. le prévôt de la place, parmi ceux qu'il reconnaîtra les plus capables d'intelligence et d'activité; enfin que ces gendarmes seront accompagnés et aidés par les agents de police de chaque quartier.

2° Que l'enlèvement serait fait de suite pour être versé au magasin militaire, sur récépissé de toute quantité de fourrages existant chez des particuliers qui n'ont point de bestiaux.

3° Qu'il serait formé une commission composée de deux membres de la mairie, d'un commissaire des guerres et d'un officier de gendarmerie, pour, à vue du recensement mentionné sur l'article premier, déterminer les quantités de fourrages qu'il sera convenable de prélever sur l'approvisionnement des habitants, ayant égard autant que possible à la situation particulière de chacun, de manière qu'on en laissera plus à ceux qui ont des chevaux qu'à ceux qui ont du bétail rouge susceptible d'être livré à la boucherie, et qu'on prendra aussi en considération ceux des habitants qui, étant voituriers de profession, se trouveraient sans moyen d'existence s'ils ne pouvaient conserver leurs chevaux.

Quant à l'observation faite par M. l'ordonnateur qu'on avait trouvé du foin gâté dans une cave appartenant au sieur Munier, marchand de vin, la commission a pensé qu'il n'y avait pas lieu à imputer ce fait à la malveillance, attendu qu'en suite du bombardement de la ville, la mairie avait enjoint aux habitants de placer dans les caves tous les objets combustibles.

La commission, délibérant sur le second objet, a pensé que le moyen le plus convenable à prendre pour se procurer la somme de vingt mille francs, au moyen de laquelle le service des vivres viande sera assuré jusqu'à la fin de mars, serait de réunir les principaux négociants de la ville pour les engager à réaliser la somme susdite, en échange de laquelle il leur serait remis une somme égale en traites souscrites par les acquéreurs de bois impériaux et communaux. La commission a donc invité M. le préfet à vouloir bien faire cette convocation et se charger d'exposer à MM. les négociants le vœu de la commission et les motifs d'utilité publique qui l'ont déterminé.

Après quoi la séance a été levée et MM. les membres ont signé le présent procès-verbal après lecture.

A Besançon, les jour, mois et an que ci-dessus.

(Suivent les signatures.)

Aujourd'hui 20 février 1814, la commission extraordinairement assemblée ensuite d'une lettre datée du 19, adressée par M. le général commandant supérieur à M. le préfet du département du Doubs, MM. les membres étant réunis au lieu ordinaire de leurs séances, présent M. le maire de Besançon, préalablement invité à se rendre près de la commission, lecture a été faite de la lettre susdatée, laquelle est ainsi conçue :

Besançon, le 19 février 1814.

Monsieur le préfet,

Les recensements qui ont été faits jusqu'à ce jour par la mairie pour connaître les quantités de foin, paille et avoine existant dans la place, m'ont convaincu qu'il était important de prendre de promptes mesures pour diminuer par tous les moyens possibles la consommation des fourrages réservés pour notre approvisionnement de siège, et j'ai pensé qu'il était convenable, avant de les réduire, qu'elles soient déterminées tant pour ce qui a rapport au civil qu'au militaire.

Il existe dans la place beaucoup de particuliers qui s'y sont retirés avec des chevaux et autres bestiaux qui nous consomment les ressources desquelles nous avons et aurons le plus grand besoin.

Je vous prie, Monsieur le préfet, de réunir la commission spéciale que vous présidez, à l'effet de prendre une décision : 1° pour faire mettre hors ville tous les chevaux appartenant aux individus qui s'y sont réfugiés; 2° pour faire sortir de la ville tous les chevaux des habitants dont le service ne sera pas nécessaire; 3° et enfin pour faire abattre sans délai tous ceux vieux, malades ou blessés.

Il conviendra d'appeler M. le maire de la ville à l'assemblée de la commission, afin de pouvoir lui donner les éclaircissements sur les noms des particuliers qui ont des chevaux et de leur nombre, comme aussi de proposer telles dispositions qu'il croira convenable, eu égard à la mesure que les circonstances nous forcent à adopter.

Vous ferez nommer par M. le maire une commission qui sera chargée de surveiller l'exécution de la décision que celle que vous présidez aura prise.

Il sera adjoint à cette commission deux maréchaux experts et un adjudant de la place, que le général com-

mandant d'armes désignera sur la demande de M. le maire.

La commission ci-dessus aura égard aux particuliers résidants qui n'ont d'autres ressources que ce qu'ils gagnent avec leurs chevaux; il faut donc qu'elle procède avec beaucoup de ménagements, afin de ne pas leur ôter entièrement tous moyens d'existence.

Je vous prie, Monsieur le préfet, de me faire connaître toutes les déterminations qui auraient été prises par la commission que vous présidez et toutes les mesures qu'elle croira devoir proposer, d'après la situation dans laquelle nous nous trouvons relativement à nos approvisionnements de siège et aux moyens d'en faire prolonger la durée par tous les moyens qui peuvent être mis en usage.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : Le Baron Marulaz.

La lecture de cette lettre terminée, un membre a dit qu'on s'occupait en ce moment même du recensement général des bestiaux et fourrages existant dans la ville, opération faite d'après une détermination précédente de la commission, et qu'il serait difficile pour ne pas dire impossible d'émettre une opinion satisfaisante sur la mesure importante dont il s'agit sans connaître avant tout les résultats de ce recensement, qui seul peut donner une idée positive de l'état réel des choses.

Cette observation ayant paru déterminante, M. le maire a été invité à vouloir faire connaître le moment où, le recensement dont il s'agit étant effectué, les résultats pourraient être produits à la commission. M. le maire a répondu qu'il pouvait assurer que tout serait terminé demain soir et que, le mardi matin 22 du courant, on pourrait avoir les états de chaque section.

La commission s'est, en conséquence, ajournée à mardi 22, onze heures du matin, priant M. le préfet de vouloir

bien faire connaître à M. le général commandant supérieur les motifs qui la forçaient de remettre à cette époque la discussion provoquée par la lettre précitée.

(Suivent les signatures.)

Aujourd'hui 22 février 1814, la commission réunie au lieu ordinaire de ses séances, aux termes de sa précédente délibération, présent M. le baron Daclin, maire de la ville, lecture a été faite de la lettre ci-après transcrite, adressée le 21 à M. le préfet par M. le général commandant supérieur :

Besançon, 21 février 1814.

Monsieur le préfet,

D'après les mesures que les circonstances m'ont forcé de prendre, M. de Saintoyant, négociant en cette ville, a versé dans la caisse du receveur général les 20,000 fr. que j'ai demandés pour subvenir aux besoins urgents de la garnison, des hôpitaux et pour les travaux de la place, etc.

Il résulte de l'information que vous m'avez donnée par suite de la réunion de la commission que vous présidez, que le commerce de cette ville mettra à notre disposition une somme d'environ douze mille francs; c'est une preuve du bon esprit qui anime MM. les négociants de Besançon. En leur faisant connaître qu'on ne laissera pas ignorer au gouvernement leur bonne volonté, il convient de leur donner une idée de notre position actuelle; elle réclame d'eux quelque chose de plus, et j'aime à me persuader qu'ils s'empresseront de venir à notre secours. Votre dévouement, Monsieur le préfet, et celui de MM. les membres de la commission au bien du service de S. M. l'Empereur me sont connus; c'est dans ce moment qu'il convient d'en donner une nouvelle preuve. Vous sentirez, comme moi,

combien il est important de prendre toutes les mesures propres à nous mettre à même de procurer à nos frères d'armes les premiers besoins, tant pour leur nourriture en santé que pour les soulager dans leurs maladies; c'est pour pouvoir leur en donner les moyens que je vous prie, Monsieur le baron, de faire tout ce qui dépendra de vous pour déterminer les négociants à faire un effort qui puisse porter notre avoir à une somme suffisante non seulement pour payer nos soldats, mais encore qui puisse nous donner la facilité de mettre quelques mille francs à la disposition de la commission de bienfaisance destinés à venir au secours des indigents de la ville qui vont bientôt se trouver sans ressources.

Si nous obtenions une somme assez forte, nous pourrions en mettre une partie à la disposition de M. Ledoux, garde-magasin des vivres, qui se charge d'acheter des blés pour le service de la garnison.

Je vous prie de soumettre mes diverses observations à la commission et faites-lui part de mon étonnement de ce que, dans une ville aussi importante que celle de Besançon, nous ne puissions pas réunir une somme de cent mille francs; je ne doute nullement qu'elle en sentira l'importance et qu'avec votre secours nous parviendrons à faire faire un nouvel effort nécessaire par le commerce de Besançon, dont le but unique est de mettre plus de fonds à notre disposition. Je compte en cette circonstance sur votre absolu dévouement et les soins que vous allez prendre pour tâcher d'atteindre le but proposé.

Agréez, etc.

Signé : Le Baron Marulaz.

Cette lecture terminée, la commission a délibéré sur le contenu de la lettre de M. le gouverneur; le résultat des opinions émises se trouve consigné dans la réponse ci-

après transcrite, laquelle a été signée de tous les membres et a été expédiée de suite.

Monsieur le gouverneur,

La commission que vous avez formée pour vous donner ses idées sur les moyens de subvenir aux besoins de la place de Besançon en état de siège a pris connaissance de la lettre datée du 21 de ce mois que vous avez adressée à M. le préfet, laquelle a pour objet de faire en sorte de réaliser en numéraire une somme de cent mille francs que vous jugez nécessaire pour les besoins urgents de la garnison, des hôpitaux et des travaux de la place.

La commission, Monsieur le gouverneur, n'ayant qu'une même intention, celle de vous témoigner le désir de répondre à la confiance que vous lui accordez, a pris dans la plus instante considération l'objet important de votre lettre précitée. Le résultat de ses délibérations est que le commerce, déjà froissé par les réquisitions de denrées et marchandises qu'il a déjà supportées, aura sans doute rempli sa tâche d'une manière dévouée et honorable lorsqu'il aura réalisé, jusqu'à concurrence de 15 à 20,000 fr. en numéraire sur sa garantie, les traites existant chez le receveur général ; cette somme, réunie à celle de 20,000 fr. déjà payée par le sieur Saintoyant, produirait 40,000 fr. disponibles de suite. Dans cet état de choses la commission, considérant que le moyen le plus convenable de faire face aux dépenses publiques est d'utiliser toutes les ressources qui présentent les charges ordinaires imposées aux citoyens, a pensé qu'on pourrait compléter la somme que vous désirez obtenir : 1° en pressant la rentrée du restant des contributions de 1813 et du premier quart de 1814 ; 2° en ordonnant, dans un délai qui pourrait être fixé à quinze jours, le paiement du second quart des mêmes contributions ; ce qui produirait approximativement et vu

le quantum des contributions de la ville, lequel est d'environ 200,000 fr., une somme de 60,000 fr., laquelle, jointe aux 40,000 fr. ci-dessus, compléterait en temps utile celle de cent mille francs dont les différents services peuvent avoir besoin.

Telle est, Monsieur le gouverneur, la mesure que la commission croit devoir vous proposer; elle espère qu'en vous la soumettant vous apprécierez les motifs de dévouement et d'équité qui ont dirigé sa détermination.

Cet objet terminé, M. le maire a prévenu la commission que le recensement des fourrages et bestiaux, fait par la gendarmerie aidée des agents de police, n'était point encore terminé; que cette opération cependant avait été suivie sans aucune interruption, mais qu'elle avait éprouvé les longueurs qui résultent nécessairement d'une perquisition à domicile faite dans une ville populeuse. M. le maire ayant ajouté que ce recensement serait terminé le 23 au soir, la commission s'est ajournée au 24, à onze heures, puis la séance ayant été levée, MM. les membres ont signé le procès-verbal après lecture. A Besançon, les jour, mois et an ci-dessus.

(*Suivent les signatures.*)

Ce aujourd'hui 24 février 1814, la commission réunie dans le lieu ordinaire de ses séances, aux termes de la précédente délibération, pour traiter l'objet des fourrages et s'expliquer sur les dispositions de la lettre écrite le 19 de ce mois à M. le préfet par M. le gouverneur, il a été fait une nouvelle lecture de cette lettre, puis M. le maire a remis sur le bureau un tableau présentant le résultat du recensement des bestiaux et fourrages existant chez les habitants. Ce tableau constate qu'il se trouve en ce moment chez les particuliers, savoir :

Foin . . . . . 255 milliers.
Paille . . . . . 80 —
Avoine. . . . . 575 hectolitres.

Et que le nombre des bestiaux à nourrir par ces mêmes particuliers s'élève, savoir :

En chevaux à. 363
En bœufs ou vaches à. 345
En moutons à 180

L'objet mis en délibération et mûrement discuté, la commission a pris les déterminations dont le résultat se trouve consigné dans la lettre ci-après transcrite, laquelle, ayant été signée par tous les membres, a été aussitôt expédiée à M. le général commandant supérieur.

Monsieur le gouverneur,

La commission réunie aujourd'hui pour délibérer sur l'objet de votre lettre du 19 de ce mois, concernant le moyen d'assurer le service des fourrages, M. le maire a mis sous les yeux de la commission le résultat du recensement des foins, paille et avoine existant chez les habitants. Ce recensement établit la preuve qu'il s'y trouve en ce moment même les quantités ci-après :

Foin . . . . . 255 milliers.
Paille . . . . . 80 —
Avoine. . . . . 575 hectolitres.

Et que le nombre des bestiaux à nourrir par ces mêmes particuliers s'élève, savoir :

En chevaux à. 363
En bœufs ou vaches à. 345
En moutons à 180

La commission ayant calculé ce qui peut être raisonnable de conserver à chacun pour l'entretien de ses bestiaux jusqu'au moment où la saison présentera déjà quel-

ques ressources, s'est convaincue que l'on pouvait, sans occasionner un dommage notable aux citoyens, faire sur les quantités ci-dessus un appel de cent milliers de foin et de quarante milliers de paille, quantité que, d'après les consommations journalières et les mesures prises d'ailleurs, M. le commissaire ordonnateur regarde comme suffisante pour soutenir le service sur le pied actuel, pendant environ quarante jours.

La commission, Monsieur le gouverneur, n'hésite donc pas à vous proposer ce moyen, dont l'adoption rendrait inutile toute expulsion ou abatage de chevaux et éviterait des mesures qui, en froissant, soit l'habitant, soit ceux qui, invités à se retirer dans la place, y sont entrés avec leurs denrées et les bestiaux sur lesquels reposent leurs seuls moyens d'existence, pourraient en même temps être pour l'ennemi une annonce de détresse qui n'existe pas et qui, vraisemblablement, comme cela a déjà eu lieu, l'engagerait à repousser vers la ville les habitants et leurs chevaux.

La commission, Monsieur le gouverneur, a cru entrer dans vos vues en vous soumettant un projet qui a l'avantage de concilier, autant que possible, l'intérêt du gouvernement et celui des habitants. Si vous l'approuvez et que vous veuilliez bien donner vos ordres en conséquence à la mairie, une commission d'exécution en assurera la prompte réalisation et, en même temps, fera l'application des distinctions équitables que vous avez indiquées dans votre lettre du 19.

Cet objet terminé, un membre a exposé à la commission qu'il existait à la citadelle une quantité notable de marchandises saisies par les douanes, desquelles le dépôt avait été fait par le directeur, avant son départ de Besançon; que ces marchandises pourraient être mises en vente

et produire des fonds dont l'emploi serait d'une grande ressource pour la circonstance.

La commission, adoptant cette opinion, a jugé convenable d'en référer de suite à M. le général commandant supérieur auquel, à cet effet, la lettre ci-après transcrite a été expédiée après avoir été signée de tous les membres :

Monsieur le gouverneur,

La commission vient d'être instruite qu'il existe en dépôt à la citadelle une quantité notable de marchandises confisquées par les douanes, dont le produit, si elles étaient mises en vente, serait extrêmement utile pour subvenir aux besoins du service et au soulagement des citoyens indigents dans des proportions que vous régleriez.

La commission n'hésite pas, Monsieur le gouverneur, à vous proposer formellement de prendre un arrêté qui ordonne la vente au comptant de ces objets déposés, après en avoir fait vérifier préalablement l'inventaire.

Après quoi la séance a été levée, et MM. les membres ont signé le présent procès-verbal après lecture. A Besançon, les jour, mois et an que dessus.

(*Suivent les signatures.*)

Aujourd'hui 27 février 1814, la commission réunie au lieu ordinaire de ses séances en vertu d'une lettre de M. le général commandant supérieur en date du 26 de ce mois, il lui a été donné lecture de cette lettre dont la teneur suit :

Monsieur le baron,

J'ai l'honneur de vous prier de faire promptement rentrer dans la caisse du receveur les 20,000 fr. qui ont été offerts par le commerce de Besançon, car je présume que la vente des marchandises saisies ne produira point assez

pour pouvoir donner trois francs à chaque soldat et cinquante francs à chaque officier. Ces derniers sont extrêmement embarrassés pour vivre, et on a même signifié à beaucoup d'entre eux que, passé la fin du mois, on ne voulait plus rien leur fournir dans leurs pensions, et je voudrais éviter la mesure que je m'étais proposée, de les faire nourrir par les habitants.

Comme j'ai à ma disposition à peu près pour quarante ou cinquante mille francs de salpêtre, je vous prie, Monsieur le préfet, de réunir la commission que vous présidez et de proposer ce salpêtre au commerce de la ville au prix fixé par le gouvernement et dont le commerce pourra disposer en toute propriété. Je regarde cette affaire comme très avantageuse, car, après le déblocus, le commerce pourra en tirer un grand parti, tant à Lyon que dans toute autre ville de commerce. Il est bien entendu que cette somme de quarante à cinquante mille francs serait indépendante de l'offre des vingt mille francs du commerce et de toutes autres demandes déjà faites.

Veuillez donc, Monsieur le baron, ne point perdre de temps pour faire rentrer les 20,000 fr. et pour proposer l'achat du salpêtre.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : Le Baron Marulaz.

La discussion ouverte, un membre a fait observer, quant au salpêtre, que, d'après les lois existantes, il est défendu aux particuliers d'en avoir dans leur domicile ; il a donc pensé que le salpêtre existant à la disposition de M. le général commandant supérieur, pouvant être considéré comme un objet de commerce, devrait plutôt être déposé dans un local pour servir de gage dans la supposition où M. le gouverneur ordonnerait un emprunt.

Un autre membre a reproduit sa proposition de mettre

en recouvrement le second quart des impositions de 1814, indiquée dans la séance précédente.

Enfin un membre a pensé que, pour mettre la commission à même de traiter l'affaire en question d'une manière satisfaisante, il conviendrait d'avoir l'état aperçu des sommes nécessaires pour assurer, pendant un mois, le paiement de la troupe et celui des officiers.

Ces différentes opinions ayant fait sentir à la commission que l'objet dont il s'agit méritait d'être mûrement réfléchi, elle en a renvoyé l'examen et la discussion à demain 28, à une heure, séance à laquelle M. le commissaire ordonnateur produira l'état mentionné ci-dessus et où sera entendu M. Grangier, receveur de la ville, que M. le préfet s'est chargé de mander près de la commission.

Puis la séance ayant été levée, MM. les membres de la commission en ont signé le procès-verbal après lecture.

A Besançon, les jour, mois et an que dessus.

(*Suivent les signatures.*)

Aujourd'hui 28 février 1814, la commission réunie dans le lieu ordinaire de ses séances, aux termes de sa précédente délibération, il a été donné lecture de la lettre ci-après transcrite de M. le gouverneur et dont la teneur suit :

Monsieur le préfet,

Vous connaissez les besoins de la garnison. Je sais tout ce que le commerce a déjà fait pour y subvenir, mais les fonds qu'il nous a prêtés sont loin de suffire, et il est nécessaire de recourir à de nouveaux emprunts; il me semble que les gens riches et les capitalistes pourraient venir à notre secours. Je vous prie donc, Monsieur le

préfet, de les faire réunir devant la commission que vous présidez, de leur proposer de remplir un emprunt de 60 à 80,000 fr. hypothéqué sur des traites échues ou à échoir qui leur seraient remises.

Je sais, Monsieur le préfet, qu'en leur faisant sentir la nécessité de cette ressource en numéraire, vous leur ferez connaître que leur sûreté personnelle, la conservation de leurs propriétés dépendent du salut de la place, qu'il me sera agréable de dire un jour à Sa Majesté : Sire ! c'est au zèle et au dévouement des habitants de Besançon, des magistrats qui m'ont entouré de leurs lumières, des gens riches et des négociants qui nous ont secourus de tous leurs moyens qu'est dû le salut de cette place importante.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : Le Baron Marulaz.

La discussion ouverte, la commission, après une mûre délibération, a pris les déterminations consignées dans la lettre ci-après, laquelle ayant été signée de tous les membres de la commission, a été expédiée de suite à M. le général commandant supérieur.

Besançon, le 28 février 1814.

Monsieur le gouverneur,

La commission que vous avez formée s'est rassemblée aujourd'hui même, aussitôt la réception de votre lettre; elle en a senti toute l'importance et jalouse d'obtenir, moins pour elle encore que pour les habitants de cette ville, l'honorable, le précieux suffrage que vous lui faites envisager, elle n'aurait pas balancé a adopter le moyen que vous lui indiquez, s'il ne lui eût présenté des difficultés d'exécution qui lui ont paru insurmontables.

Le commerce de Besançon, sans moyens actuels, ne pouvant recevoir aucune rentrée et vivant dans une place

en blocus sur ses seules économies, s'est efforcé de répondre à l'appel que vous lui avez fait, en réalisant une somme de vingt mille francs qui sera mise à votre disposition. Vous avez bien voulu apprécier cette offre, et elle méritait de l'être; mais il n'a pu y parvenir qu'en étendant la charge sur une liste notable de négociants. Comment espérer que des gens riches, des capitalistes, qui se trouvent ou qui se disent également gênés et même obérés, puissent fournir à un emprunt de 60 à 80,000 francs?

Nous connaissons comme tout le monde ceux des citoyens de Besançon qui passent pour des gens aisés, mais aucun de nous n'est en état de signaler d'une manière positive et avec certitude ceux qui, possesseurs de numéraire, pourraient et voudraient fournir la somme proposée. La voix publique, quand bien même elle nous les aurait indiqués, n'est certainement pas un guide assez sûr pour que nous puissions en faire une telle répartition, ni en former la simple demande, puisque cette seule réponse : « Je n'ai point d'argent; on se trompe sur l'aisance et la fortune qu'on m'attribue », nous réduirait au silence.

Chacun le sent, Monsieur le général, et la moindre réflexion peut en convaincre ceux à qui le cœur ne le dirait pas, la garantie des personnes et des propriétés tient au salut de la place et à l'honneur de contribuer avec tous à la conserver à l'Empereur, et c'est sans nul doute parce que l'on est pénétré de cette vérité que les diverses demandes qui ont été faites jusqu'ici n'ont pas été sans succès. Aussi nos regrets sur l'impossibilité où nous croyons être de faire effectuer l'emprunt proposé seraient-ils accablants pour nous, si nous n'envisagions pas des mesures subsidiaires et disponibles qui pour un certain laps de temps le remplaceraient en partie.

Réduire les besoins au plus strict nécessaire; y subvenir par les moyens les plus faciles à réaliser et les moins

onéreux aux citoyens, tel était le problème à résoudre. Voici, à cet égard, ce qui a réuni à l'unanimité l'opinion des membres de la commission.

Un des besoins les plus impérieux était de subvenir à ceux qu'éprouvent MM. les officiers de la garnison. La commission savait à ce sujet que vous n'étiez pas éloigné de consentir à leur placement chez l'habitant; mais cette mesure présentait quelques inconvénients. La commission vous propose l'établissement de tables d'officiers; supposons donc qu'avec les rations de viande dont ils jouissent, on pourra défrayer ces tables à raison de 50 fr. par personne; la dépense calculée sur un effectif de 300 serait réduite à 15,000 fr. Cette somme serait facilement payée par la classe aisée des habitants chez qui les officiers auraient été placés. La commission, sachant d'ailleurs que MM. les officiers ont à pourvoir à quelques modestes dépenses, les a évaluées à 25 fr., ce qui produirait une somme de 7,500 fr.; total pour MM. les officiers 22,500 fr.

Enfin, si quelques-uns étaient dans ce moment hors d'état de payer leur loyer, la mairie veillerait à ce qu'ils soient maintenus dans les logements qu'ils occupent jusqu'à nouvel ordre.

On ajoute à la somme ci-dessus les 3 fr. pour chaque soldat. . . . . 15,000 fr.

Il est encore dû en soldes de retraite, suivant l'état du payeur, 44,000 fr. On évalue à moitié le nombre des individus qui n'ont d'autre ressource que cette solde, ci. . . . . 22,000 fr.

Total de la dépense . . . 59,500 fr.

RESSOURCES

Versement fait par le commerce.	20,000 fr.	
Produit présumé de la vente des marchandises saisies par les douanes	20,000 fr.	
Paiement par M. Courvoisier en avance sur ses acquisitions de biens communaux	3,000 fr.	88,000 fr.
Paiement des frais de table d'officiers	15,000 fr.	
Perception nette du 2e quart des impositions de 1814 . . .	30,000 fr.	
Reste disponible. . . .		28,500 fr.

Partant 28,500 fr. resteraient à votre disposition pour des besoins qui existent sans doute, mais que la commission ne peut et ne doit préciser.

La commission, Monsieur le général, en n'évaluant qu'à 30,000 fr. le produit du 2e quart des contributions de 1814, ne porte en compte que ce qui peut facilement être recouvré dans les dix jours de l'ordre que vous donneriez, car le produit total de ce 2e quart est de 50,000 fr. Elle ne parle pas non plus d'une somme assez forte qui reste à percevoir sur 1813 et le 1er quart de 1814, somme qui produira encore quelques ressources, si vous jugez à propos de donner au receveur des moyens de contrainte.

Tel est, Monsieur le gouverneur, l'ensemble des dispositions que la commission croit devoir vous présenter. Vous remarquerez qu'il n'y est pas question du salpêtre, dont la valeur portée à 40,000 fr. vous avait paru offrir la garantie d'une somme semblable que le commerce aurait procurée.

Vous avez vu, par ce qui précède, que les négociants de la ville n'ont point de numéraire; et d'ailleurs ils représentent que les lois existantes, qui défendent à tout individu d'avoir chez lui au delà de 10 kilogrammes de salpêtre, ne permettraient pas qu'aucun particulier considérât cette matière comme susceptible d'entrer dans le commerce, puisque, aussitôt après le blocus, d'un côté les cessionnaires seraient obligés de s'en défaire et que, de l'autre, la loi s'opposerait à ce que l'on pût trouver des acheteurs.

Cet aperçu, que nous croyons exact, ne présente rien qui ne soit d'accord avec ce qu'exigent les besoins de la garnison et la situation des habitants de la ville. Il est dans votre cœur, nous le savons, de ne point séparer les uns des autres, surtout dans des instants où, par la force des choses, les ressources diminuent quand les besoins augmentent. Si les moyens que nous vous présentons obtiennent votre assentiment, comme nous le désirons vivement, nous pensons que la tranquillité publique et la reconnaissance des gens éclairés ajouteront un prix bien doux à ceux que la gloire des armes vous assure.

Nous avons l'honneur, etc.

Après quoi la séance ayant été levée, MM. les membres de la commission en ont signé le procès-verbal après lecture. A Besançon, le 28 février 1814.

(*Suivent les signatures.*)

Aujourd'hui 1er mars 1814, la commission extraordinairement assemblée étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, présent M. le maire de Besançon, invité à s'y rendre, lecture a été faite de la lettre ci-après transcrite, adressée par M. le général commandant supérieur en réponse à celle que la commission lui avait écrite le 28.

Besançon, le 1er mars 1814.

Messieurs,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée hier. J'approuve le projet que vous me proposez pour l'établissement des tables d'officiers défrayées par la classe aisée des habitants chez qui ils seraient placés.

Les officiers devant être servis convenablement, je vous prie de fixer sans délai ce qui devra leur être fourni, de manière à ce que ces tables puissent être établies le 3 ou le 4 au plus tard. Je vous observerai qu'il en existe plusieurs parmi eux qui sont mariés. Je pense qu'il serait bon de laisser à ces derniers le choix de recevoir les 75 fr. ou de participer à la table commune ainsi que ceux qui ne voudraient pas y assister.

Je vous ferai remarquer, Messieurs, que les bases sur lesquelles vous avez calculé nos dépenses sont très inexactes. Vous avez compté trois cents officiers; ainsi les officiers sans troupes, ceux de l'artillerie et du génie, leurs employés, ceux des administrations militaires, enfin toute la gendarmerie, sont oubliés.

Vous avez supposé que la garnison n'était forte que de 5,000 hommes, tandis que quelques-uns parmi vous savent que cette force est plus de moitié en sus, non compris les hommes aux hôpitaux.

Vous n'avez point compté dans nos dépenses celles qu'on est obligé de faire pour les travaux du génie et de l'artillerie et pour les besoins des hôpitaux.

Ainsi, Messieurs, les 28,500 fr. qui, d'après vos calculs, doivent rester en caisse sont bien loin de pourvoir aux besoins qui nous pressent.

J'approuve également le projet que vous me proposez de mettre en recouvrement le deuxième quart des contributions de 1814; je vous prie de faire un arrêté à ce sujet.

Recevez, etc. Signé : Baron Marulaz.

La commission ayant fixé l'attention de M. le maire sur la mesure des tables d'officiers, adoptée et ordonnée par M. le général, et sur les dispositions que la mairie doit prendre à ce sujet, elle a adopté la rédaction : 1° de la lettre ci-après; 2° du projet d'arrêté également transcrit pour la mise en recouvrement du second quart des impositions de 1814.

Monsieur le gouverneur,

La commission s'est réunie aujourd'hui et a pris lecture de votre lettre de ce jour en réponse à celle qu'elle vous a adressée le 28.

La mairie va s'occuper de suite du travail concernant les tables d'officiers, mais elle a besoin de connaître le nombre de ceux existant dans la place, afin de faire un travail exact; il est donc à propos que vous veuilliez bien le lui faire donner.

D'un autre côté, M. le général commandant d'armes doit réunir chez lui MM. les chefs de corps, pour savoir d'eux le nombre d'officiers qui aimeront mieux recevoir les 50 fr. à payer par l'habitant que d'avoir place aux tables communes.

Enfin, Monsieur le gouverneur, la commission, d'après le désir que vous lui en avez exprimé, vous adresse un projet d'arrêté pour mettre en recouvrement le second quart des impositions de 1814.

PROJET D'ARRÊTÉ

Nous, général commandant supérieur, considérant que les besoins de la place, dont la défense et la conservation nous ont été confiées par S. M. l'Empereur et Roi, exigent l'emploi de toutes les ressources sur lesquelles le dévouement des citoyens nous permet de compter;

Considérant que le paiement de l'impôt, en libérant les

contribuables d'une charge qu'ils devraient toujours supporter, est, de tous les moyens, celui qui est le plus d'accord avec leurs intérêts,

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Article premier. — Dans les dix jours de la publication du présent arrêté, les contribuables des impositions directes et des patentes seront tenus de se présenter à la caisse du sieur Grangier, receveur, pour acquitter le second quart de leurs impositions de 1814.

Art. 2. — Sont tenus de s'acquitter dans le même délai, tous ceux qui n'ont point encore payé, soit leurs contributions de 1813, principal et supplément, soit celles du premier quart de 1814.

Art. 3. — Passé le délai indiqué à l'article 1^er^, quiconque n'aura pas satisfait au paiement ordonné y sera contraint par voie d'exécution militaire.

Puis la lettre signée des membres du conseil ayant été expédiée à M. le général commandant supérieur, avec une expédition du projet d'arrêté, la séance a été levée et, lecture faite du procès-verbal, MM. les membres en ont signé la rédaction, à l'exception de M. Durand, qui avait annoncé ne pouvoir se rendre à cette séance.

A Besançon, le 1^er^ mars 1814.

(*Suivent les signatures.*)

Aujourd'hui 13 mars 1814, la commission réunie au lieu ordinaire de ses séances en vertu d'une lettre de M. le général commandant supérieur en date du 12 de ce mois, il lui a été donné lecture de cette lettre dont la teneur suit :

Monsieur le président de la commission spéciale,

Messieurs du commerce de cette ville, au nombre de

quarante-trois, ont concouru au prêt de 20,000 fr. pour les besoins urgents de la garnison; dans la répartition d'une somme de 15,000 fr. qui se fait en ce moment pour aider au paiement des appointements de MM. les officiers pendant le mois de janvier dernier, ne serait-il pas juste de ne pas les y comprendre? Toutes les familles riches, qui n'ont pas encore contribué pour prêt d'argent, ne doivent-elles pas d'abord être taxées, et jusqu'à ce qu'elles aient fourni, selon leurs facultés, des sommes équivalentes à celles prêtées par les négociants?

Telles sont, Monsieur le préfet, les questions que je vous prie de soumettre à la commission spéciale que vous présidez, et de me transmettre son avis.

La discussion ouverte à ce sujet, la commission, après mûre délibération, a arrêté que la lettre ci-après, dont elle a approuvé la rédaction, serait adressée par son président à M. le gouverneur.

Besançon, le 13 mars 1814.

Monsieur le gouverneur,

Ayant convoqué la commission que je préside, je lui ai donné connaissance de votre lettre du 12 de ce mois concernant la demande du commerce, tendant à ne pas être compris dans la répartition de 15,000 fr. pour tables d'officiers, eu égard à la somme de 20,000 fr. réalisée en échange des traites.

Je m'empresse, Monsieur le gouverneur, de vous prévenir que la commission partageant, à cet égard, votre opinion, est d'avis que le commerce, c'est-à-dire les négociants qui ont participé à l'échange, doivent être exceptés de cette seconde répartition, sauf cependant la distinction que pourra faire M. le maire, d'après la liste qu'il s'en fera remettre, de ceux des négociants qui, n'ayant point coopéré

à l'échange d'une manière proportionnée à leurs facultés, ne se trouveraient pas susceptibles de cette faveur.

Je satisfais, Monsieur le gouverneur, à votre lettre précitée en vous transmettant à ce sujet le vœu de la commission.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : Le président de la commission,
Baron De Bry.

Après quoi la séance ayant été levée, MM. les membres de la commission en ont signé le procès-verbal après lecture. A Besançon, les jour, mois et an que dessus.

(*Suivent les signatures.*)

Aujourd'hui 17 mars 1814, la commission spéciale extraordinairement assemblée, aux termes d'une lettre de M. le général gouverneur, en date du 16 du présent mois, et qui sera transcrite ci-après, présents : MM. Garrobuau, adjudant commandant, attaché à l'état-major général; Larroc, payeur divisionnaire; le sous-inspecteur aux revues, faisant fonctions d'inspecteur divisionnaire; le baron Daclin, maire de Besançon; Bizot, colonel directeur des fortifications; Framery, major directeur de l'artillerie, et Ledoux, conservateur des approvisionnements de siège; il a été donné lecture de la lettre précitée de M. le gouverneur, laquelle est conçue en ces termes :

Besançon, le 16 mars 1814.

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser un arrêté que j'ai pris en date de ce jour. Je vous invite de prévenir MM. les membres qui ont été adjoints d'après l'article 2; et lorsque vous serez assuré que ces Messieurs auront préparé

leur travail, ne perdez, je vous en prie, aucun moment pour réunir la commission.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : Le Baron Marulaz.

ARRÊTÉ DE M. LE GOUVERNEUR

Nous, général de division, commandant supérieur de la place et citadelle de Besançon,

Vu la nécessité, dans la circonstance présente, de connaître d'une manière exacte et prompte :

1° Toutes les dépenses qui ont été faites pendant janvier et février dernier sur tous les services de l'administration générale de la guerre et autres de toutes espèces qui seraient reconnues d'urgence;

2° Les ressources qui existaient au 1er janvier dans la caisse du payeur divisionnaire pour faire face auxdites dépenses de 1814, en y comprenant celles pour payer les soldes de retraite au quatrième trimestre de 1813;

3° Les paiements faits sur toutes les dépenses en général pendant lesdits deux mois et tout ce qui reste dû sur chaque partie ;

4° Quels seront les besoins pour tous les services pendant mars courant;

5° Quels seront les mêmes besoins pour les mêmes services pour avril prochain ;

6° Quelles seront en général les ressources matérielles pour y faire face;

7° Que peuvent et pourront être les moyens pour acquitter au moins le plus urgent des dépenses générales pendant mars et avril.

Nous avons arrêté les dispositions suivantes :

Article premier. — Les objets de dépenses générales sont : la solde des troupes.

Les appointements de MM. les officiers.

Le matériel du génie et des travaux des fortifications.

Le matériel de l'artillerie.

Les vivres pain.

Les vivres viande.

Le sel.

Les légumes secs.

Les approvisionnements de siège en général.

Le transport du bois à la citadelle.

Les hôpitaux de la place.

L'habillement et l'équipement des troupes de la garnison.

Les prisons militaires.

Les dépenses administratives civiles et municipales d'urgence.

Les dépenses diverses d'urgence.

La solde de retraite pour le quatrième trimestre.

Art. 2. — La commission spéciale s'adjoindra pour le travail demandé : M. le sous-inspecteur aux revues faisant fonctions d'inspecteur divisionnaire.

M. le payeur divisionnaire.

Un officier supérieur de l'état-major général.

M. le maire de la ville.

M. le directeur du génie.

M. le directeur de l'artillerie.

M. le conservateur des approvisionnements de siège.

Art. 3. — La commission spéciale ainsi organisée s'occupera aussitôt du travail général demandé ; il sera établi dans la rigueur de la vérité et des besoins urgents.

Art. 4. — La commission prendra connaissance exacte de toutes les ressources dont il sera possible de disposer pour faire particulièrement face aux besoins de la subsistance générale pendant le temps aperçu de mars courant et d'avril prochain, tant pour la garnison et les établisse-

ments publics que pour la portion des habitants qui sera reconnue avoir besoin de secours.

Art. 5. — La commission s'assurera des moyens que procurent les recettes générales et toutes les sources du revenu public. Elle jugera jusqu'à quel point ils pourront faire face aux dépenses les plus urgentes et, dans le cas où ils seront reconnus insuffisants, la commission examinera le meilleur moyen d'y suppléer, pour quelle somme; elle proposera le meilleur mode pour l'obtenir.

Art. 6. — La commission jugera par le travail qui lui est demandé, le but de M. le général gouverneur; tout faisant espérer que la place de Besançon sera bientôt débloquée, il est du plus haut intérêt pour chaque habitant de concourir de tous ses moyens à tous les sacrifices de rigueur pour conserver cette place intacte et n'ouvrir les portes qu'à l'armée française.

Art. 7. — M. le préfet du Doubs, comme président de la commission, est invité à en réunir instamment tous les membres pour l'exécution prompte du travail demandé; tout exige que, sous le plus bref délai, il soit remis par la commission.

Fait au quartier général à Besançon, le 16 mars 1814.

Signé : Le Baron Marulaz.

Cette lecture terminée, chacun des fonctionnaires adjoints à la commission par l'article 2 de l'arrêté a pris note des renseignements à fournir préalablement pour procéder au travail prescrit, puis, d'après le temps présumé indispensable pour la rédaction des états à former dans chaque partie, la commission s'est ajournée au samedi 19, à l'heure de midi.

De tout quoi le présent procès-verbal a été rédigé et MM. les membres ont signé après lecture.

A Besançon, les jour, mois et an que dessus.

(*Suivent les signatures.*)

Aujourd'hui 19 mars 1814, la commission réunie au lieu ordinaire de ses séances, aux termes de sa précédente délibération, présents MM. les membres adjoints. Ces derniers ont remis sur le bureau les états qu'ils avaient été chargés de former pour indiquer les besoins urgents des différents services.

Examen et dépouillement faits desdits états, la commission en a successivement extrait les articles qui lui ont paru d'une urgence absolue, et cette opération a présenté les résultats consignés dans le tableau ci-après.

État sommaire des fonds nécessaires pour subvenir aux besoins les plus urgents qu'éprouveront les différents services militaires, avec mention des sommes qui seront dues au 30 avril

NUMÉROS DES ÉTATS	NATURE DES OBJETS DE DÉPENSES	MONTANT de ce qui sera dû au 30 avril 1814.	MONTANT des besoins les plus urgents.
1	Solde des officiers sans troupes . .	83,138 fr.	(1) 12,500 fr.
1	Solde des officiers de ligne. . . .	153,876	22,500
1	Solde des sous-officiers et soldats .	212,425	(2) 25,000
2	Vivres viande	42,680	42,680
2	Frais de manutention. Vivres pain .	2,000	2,000
2	— Fourrages .	1,000	1,000
2	Paiement des ouvriers	1.000	1,000
3	Travaux du génie.	51,500	35,000
4	Travaux de l'artillerie	9,219	9,219
5	Soldes de retraite (4e trimestre 1813)	30,000	20,000
»	Façon de 500 paires de souliers . .	8,000	8,000
6	Secours au bureau de bienfaisance .	6,000	6,000
		600,838 fr.	184,899 fr.

La commission s'est occupée ensuite à constater les ressources que pouvait présenter le produit présumé des recouvrements à faire jusqu'au 30 avril et, après avoir

(1) Premier acompte de février.
(2) Non compris les masses.

entendu à ce sujet MM. Grangier, receveur des contributions, de Cissey, entreposeur des tabacs, et Pourcheresse, receveur des droits réunis, il a été reconnu que les recouvrements dont il s'agit pouvaient procurer les sommes ci-après, savoir :

Contributions du premier semestre de 1814.	30,000 fr.
Droits dus par les débitants de vin sur l'exercice 1813, déduction faite des non-valeurs.	20,000
Débit de tabac.	10,000
	60,000 fr.
L'aperçu des dépenses étant de	184,899 fr.
Celui des recouvrements ordonnés de . . .	60,000 fr.
Partant le déficit s'élève à	124,899 fr.

Ce premier résultat obtenu, la commission s'est occupée des vivres pain; elle a, à cet effet, pris connaissance d'un état fourni par le garde-magasin des approvisionnements de siège, d'après lequel il a été reconnu que les consommations devaient se calculer ainsi, savoir :

Dix jours de mars à 40 sacs du poids de deux cents kilogrammes chacun, ci	400
Trente jours d'avril à 35 sacs.	1,050
	1,450
A quoi ajouter pour les hospices et les prisons	400
Le total des besoins est de	1,850 sacs

équivalant à neuf mille deux cent cinquante mesures, 37 kilogrammes, poids de marc ou quart d'hectolitre.

Immédiatement la discussion s'est ouverte sur les moyens qu'il conviendrait de prendre pour opérer tant le recouvrement des sommes en numéraire que les quantités de grains précédemment mentionnées.

Les différentes opinions ayant été entendues, la com-

mission a considéré que, s'il peut être dans les attributions qui lui ont été conférées par M. le général commandant supérieur de constater les besoins urgents des différents services, d'un autre côté on ne peut subvenir auxdits besoins que par les répartitions sur les citoyens; que, dans cet état de choses, il est dans les règles de la justice et de la prudence que ces répartitions soient faites de la manière la plus convenable aux intérêts respectifs des administrés, et que le seul moyen de leur donner ce caractère est de consulter à cet égard le vœu du conseil municipal, comme étant l'intermédiaire constitué par la loi entre l'autorité et l'habitant. Par tous ces motifs, la commission a été unanimement d'avis qu'à la diligence de M. le maire, le conseil municipal soit instamment assemblé à l'effet, d'après les états qui lui seront donnés en communication, d'aviser au mode à prendre pour les réalisations des sommes et quantités de denrées reconnues indispensables. M. le préfet, président, a été en conséquence invité à vouloir bien faire remettre en communication à M. le maire les résultats de la présente délibération, les états partiels qui en sont la base et d'y joindre une expédition de l'arrêté de M. le général commandant supérieur.

Puis la commission s'est ajournée à lundi 21, heure de midi, à l'effet d'entendre le rapport de M. le maire sur les déterminations du conseil municipal, et MM. les membres ont signé après lecture.

(*Suivent les signatures.*)

Copie de la lettre écrite à M. le maire de la ville de Besançon, aux termes de la délibération qui précède :

Besançon, le 19 mars 1814.

Monsieur le maire,

Je vous adresse les différents états que vous devez

mettre sous les yeux du conseil municipal, d'après la délibération de la commission spéciale à laquelle vous avez pris part. J'y joins une expédition de l'arrêté de M. le gouverneur qui a motivé cette délibération.

Je ne m'étendrai point, Monsieur le maire, sur l'importance des obligations que le conseil doit s'imposer dans la circonstance où nous nous trouvons. Chacun des membres, chaque citoyen connaît actuellement la vraie situation des choses; chacun sait que S. M. l'Empereur et Roi, à la tête d'une puissante armée, est en mesure de repousser l'ennemi et qu'une de ses principales pensées est de secourir promptement sa bonne ville de Besançon.

Seconder ses travaux en se consacrant à la défense de la ville, c'est à la fois servir l'État et les intérêts bien entendus de ses concitoyens; car quel est celui qui peut se faire illusion sur les malheurs incalculables qui résulteraient d'une conduite différente à celle que l'honneur et le patriotisme indiquent?

Le conseil, Monsieur le maire, appréciera les hautes considérations qui doivent déterminer les nouveaux sacrifices indispensables à faire. Ces sacrifices d'ailleurs pourront être réglés de manière à ce qu'ils n'aient lieu qu'à mesure des besoins, de sorte que ceux sur lesquels ils devront peser puissent profiter de toutes les chances favorables que le sort des armes pourrait procurer.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : Le Baron De Bry.

Cejourd'hui 21 mars 1814, la commission réunie au lieu ordinaire de ses séances, aux termes de sa présente délibération, présents MM. les membres adjoints, ont été introduits dans la salle MM. les membres du conseil municipal de la ville de Besançon et les citoyens notables qui

leur avaient été adjoints au nombre de....; M. le préfet, président de la commission, ayant pris la parole, a dit :

Messieurs,

S'il est une circonstance qui rende superflus les discours étudiés, c'est celle où nous nous trouvons; quand les faits parlent, ils sont au-dessus de tous les raisonnements. Or, ici, les faits sont si clairs, si frappants, que je ne les rappelle qu'afin de vous faciliter les moyens de ramener à une direction de conduite uniforme ceux qui n'y auraient pas réfléchi. L'intérêt étant le même, l'opinion ne peut pas être différente.

Depuis quatre-vingts jours la ville est fermée et l'ennemi qui la cerne attend que l'extrémité des besoins lui en ouvre les portes.

L'Empereur est au milieu de son armée; des succès marquants ont déjà signalé cette campagne si extraordinaire elle-même; la ferme volonté de notre souverain est que l'ennemi sorte du territoire français, et lui-même a mandé à M. le général gouverneur que dans peu il comptait délivrer sa bonne ville de Besançon.

Il importe donc à chacun des habitants que les différentes parties du service militaire soient fournies de manière à ce que la garnison puisse résister le plus longtemps possible; et cette obligation tient à leur devoir, à leur honneur, à leur intérêt, à leur conservation.

Des secours, disons mieux, des prêts de toute espèce ont déjà été procurés : leur destination a été remplie. Dans une place qu'une invasion inopinée avait trouvée sans moyens et sans vivres, nous avons pu traverser la saison la plus rigoureuse, fournir aux besoins les plus urgents, et nous avons vu le zèle des bons citoyens rivaliser avec le dévouement des militaires pour nous maintenir honorablement; la place est, au dire des généraux et des officiers

supérieurs, dans un état de défense respectable. Dans l'intérieur aucun désordre n'a été excité; les hôpitaux, les prisons n'ont pas manqué et le pauvre, non plus, n'a pas trouvé la charité éteinte et les cœurs fermés.

Pour que cet état de choses puisse se prolonger jusqu'au moment, peut-être prochain, où l'armée française fera lever le blocus, de nouveaux secours sont nécessaires, ils sont indispensables. Les états de besoins ont été mis sous les yeux de la commission spéciale, ils ont été communiqués au conseil municipal; chacun de vous a pu ou peut en prendre connaissance, tout y est clair; l'emploi de tout ce qui a été fourni depuis le 1er janvier jusqu'à ce jour est d'une régularité incontestable; la réduction sur les objets demandés, à partir du 20 de ce mois jusqu'à la fin d'avril, est telle qu'aucun article ne peut être raisonnablement retranché. Enfin, c'est un budget, dont chaque partie du service de la place peut connaître les détails et réclamer l'affectation. Vous remarquerez, Messieurs, qu'il n'y est question que du service militaire et que toutes les dépenses de l'ordre civil y sont ajournées.

Quels seront les avantages d'atteindre le but proposé? Votre attachement à tous les devoirs que commandent l'Empereur, la patrie et les liens les plus sacrés de la nature vous les fera trouver; il faut qu'ils soient prompts, car le besoin est urgent; il faut qu'ils soient surtout effectifs, car offrir des moyens illusoires ou éloignés serait pire que de n'en présenter aucun. On doit en toutes choses, pour agir avec calme, savoir sur quoi compter. Et vous-mêmes et les habitants qui réfléchissent un peu, seriez-vous, seraient-ils tranquilles, s'ils apercevaient que les moyens sont insuffisants? Je l'ai dit au conseil municipal, dans un temps où la crise, moins avancée, ne rendait pas cette vérité aussi évidente qu'aujourd'hui : *Militaires ou citoyens, nous ne formons plus qu'une même famille.*

Écartons tout ce qui paraîtrait tenir de l'irritation et de l'injustice et ne considérons que ce qui arrive dans toutes sortes de guerres. Je vous le demande, Messieurs, est-il un seul habitant raisonnable de Besançon qui, si on lui parlait sérieusement de la remise de cette place à l'ennemi, n'en rejetât la proposition avec terreur? Tout devoir de sujet envers le souverain mis à part, et ne fût-il mû que par le sentiment de son intérêt personnel, ne s'écrierait-il pas à l'instant : Eh quoi, vous voulez donc que dans les vingt-quatre heures une contribution exorbitante en numéraire, en denrées, en effets de toute nature, soit frappée sur nous! Vous voulez qu'au lieu de cinq à six mille Français en garnison, nous ayons quinze à vingt mille ennemis à loger, à nourrir et à servir; vous voulez nous exposer à ce que quinze jours, dix jours, vingt-quatre heures peut-être après la reddition de la place, l'armée française arrivant sur les glacis en fasse le siège; qu'alors, agissant d'après les lois de la guerre, l'ennemi, très indifférent à la conservation de nos maisons, de nos propriétés, de nous-mêmes, se serve de tout pour se défendre, pour se maintenir ici, comme il le ferait dans un poste en rase campagne; qu'il nous pousse peut-être, nous et nos enfants, dans les lieux du danger, tandis qu'il se retrancherait lui-même dans les maisons de la ville qui, par leur position, se trouvent à l'abri des feux de la citadelle!

Non, non, Messieurs, le cœur vous le dit mieux que moi, rien ne doit coûter pour éloigner de nous cet affreux avenir et pour opposer une digue à ce torrent de calamités. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, les portes doivent s'ouvrir enfin à tout autre drapeau qu'aux aigles impériales de France, ce ne sera au moins qu'après avoir épuisé toutes les ressources, et alors, mais seulement alors, il nous restera une garantie d'espérance dans le dévouement

même que nous aurons montré. L'Empereur, j'ose bien l'affirmer, ne sera jamais insensible à tant de fidélité, et l'ennemi qui nous entoure, l'ennemi lui-même, à qui les sentiments généreux et élevés sont loin d'être étrangers, pénétré d'estime pour une population qui aurait rempli aussi noblement ses devoirs, ne pourrait se refuser à le lui marquer par les clauses mêmes de la capitulation.

C'est surtout, Messieurs, dans les temps de crise que le parti de l'honneur est le parti le plus sûr. De deux maux qui nous pressent, il faut nous résoudre à choisir le moins insupportable, c'est-à-dire celui qui ne détruit pas toutes les chances de salut. Ah! s'il était en mon pouvoir de les écarter l'un et l'autre, je n'ai pas besoin de vous dire que le plus beau de mes jours serait celui où il me serait donné de vous en affranchir, puisque, outre le bonheur de satisfaire à toutes les obligations du magistrat, je retrouverais à l'intant même les objets de mes plus chères affections, ceux pour qui j'aime encore la vie! Mais l'alternative est là, il faut opter; il est possible d'en sortir. Au moins puis-je vous assurer, en finissant, que jamais je ne séparerai mes intérêts de ceux de mes administrés. Eh! quel cœur d'homme pourrait, dans ces jours de peines, n'être pas touché des besoins de tant de familles descendues soudainement dans l'indigence! Aidons au service de la place, aidons à celui de l'humanité souffrante; unissons-nous, redoublons d'efforts pour atteindre ce double but; je vous promets de ne pas rester en arrière. Vos privations, je les partagerai, je les supporterai avec vous, je m'honorerai d'en donner l'exemple, et même à la citadelle, si le cours des choses m'oblige à y monter comme j'en ai le devoir, je ne cesserais d'être le préfet du département, chargé de faire valoir ce que chacun aura fait pour la défense commune, qu'après en avoir déposé le titre entre les mains du prince qui, il y a treize ans, a daigné me le confier.

Messieurs! hâtez-vous de fixer votre détermination; votre résolution une fois prise d'aider de tous vos moyens à la conservation de la ville, beaucoup d'obstacles disparaîtront, car il est dans la nature de l'homme de s'exagérer à lui-même la force de ses propres objections contre un plan qui lui répugne, comme aussi de surmonter les empêchements qu'il rencontre dans l'exécution de celui qu'il a adopté.

Je termine par une dernière réflexion, faite, il y a bien longtemps, dans une occurrence à peu près semblable, et qui doit, ce me semble, servir de règle en celle-ci.

« Ce n'est pas ce que l'on sacrifie pour se défendre qui « doit paraître intolérable, mais bien ce que l'on serait « obligé de sacrifier pour ne pas s'être défendu. »

Ce discours terminé, M. le maire a fait part à la commission que déjà les membres du conseil et les citoyens notables qui lui avaient été adjoints avaient pris connaissance de l'arrêté de M. le général commandant supérieur et des différents états donnés en communication ; que le vœu hautement prononcé du conseil, son vœu unanime, était et serait constamment de seconder M. le gouverneur dans le but qu'il se propose, celui de prolonger la défense de la place par tous les moyens possibles ; que déjà aussi une commission avait été nommée, dans le sein du conseil, pour lui présenter ceux qui pouvaient être praticables, et que, très incessamment, le résultat des délibérations qui auraient lieu sur cet objet important pourrait être mis sous les yeux de la commission spéciale.

MM. les membres du conseil municipal s'étant retirés, la commission, sur la proposition de plusieurs membres, ayant considéré que le discours de M. le préfet contient des développements qu'il est important de répandre, en ce qu'ils sont de nature à fixer l'opinion publique sur les

devoirs et les intérêts réels des citoyens dans les circonstances actuelles, a décidé en conséquence que ce discours serait imprimé, et que des exemplaires en seraient adressés aux membres des autorités et aux fonctionnaires, ainsi qu'aux principaux habitants de la ville.

Puis la séance a été levée pour l'objet en être repris aussitôt que le conseil municipal aura fait connaître le résultat de ses délibérations, et MM. les membres ont signé le présent procès-verbal après lecture.

A Besançon, les jour, mois et an que dessus.

(*Suivent les signatures.*)

Aujourd'hui 23 mars 1814, la commission réunie dans le lieu ordinaire de ses séances; présents MM. les membres adjoints; M. le préfet, président, a dit qu'il avait reçu hier au soir le procès-verbal des délibérations prises par le conseil municipal de la ville et les citoyens notables qui lui avaient été adjoints, et qu'il s'était empressé de convoquer MM. les membres pour leur donner connaissance de cet acte et prendre ensuite, sur son objet, telle détermination qui serait jugée convenable.

Immédiatement lecture du procès-verbal a été faite, lequel est transcrit ci-après.

Séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Besançon du 22 mars 1814.

Ensuite des ordres de M. le gouverneur, le conseil municipal s'est assemblé extraordinairement, et avec lui plusieurs citoyens notables de cette ville qui y ont été adjoints par les mêmes ordres.

A cette séance ont assisté :

MM.	MM.
Le baron Daclin, maire, président.	Hugues Barbaud.
Barbaud, juge de paix.	Félix Muguet.
Barret.	Seguin.
France.	Spicrenaël.
Louis.	Wey.
Millot.	Dunod Charnage.
Martin.	Monnot.
Nicole.	Détrey.
Quirot.	Baudot.
	Billot.

Tous membres du conseil municipal, auxquels se sont réunis comme adjoints :

Mgr l'archevêque de Besançon, comte Lecoz.	Seguin de Jallerange.
M. le baron Louvot.	Vieille ainé.
De Camus, président.	Jean-Baptiste Marchand.
Véjux, conseiller.	Poulet, tanneur.
Droz, conseiller.	Chalon, ancien magistrat.
De Bouclans, conseiller.	Pone, marchand drapier.
Clerc, avocat général.	Jean-Étienne Prétet.
Terrier de Santans.	Munier, propriétaire.
Blanc, ancien commandant.	Ordinaire, recteur.
Colin, négociant.	Clairville, ingénieur en chef.
Isabey, avocat.	Bruand, conseiller de préfecture.
Arbilleur, ancien magistrat.	

M. le maire a donné communication au conseil des demandes formées par M. le gouverneur, spécialement de celle tendant à lever sur les citoyens de Besançon :

1° 9,250 mesures de blé, non compris 1,000 autres mesures qui seraient attribuées au bureau de bienfaisance ou qui représenteraient une somme de six mille francs ;

2° Une autre somme de 124,000 fr. pour les dépenses du service militaire, d'ici au 30 avril prochain.

Frappé de l'étendue de ces demandes, le conseil a annoncé dans la séance d'hier qu'il croyait, pour aviser au moyen de les remplir, devoir consulter quelques citoyens de Besançon, recommandables par leur probité, leur dévouement et leurs lumières. Après en avoir communiqué une liste à M. le préfet, le conseil a obtenu de lui que leur convocation eût lieu et que l'on s'assemblât aujourd'hui chez lui à midi, pour délibérer sur les demandes qui viennent d'être indiquées.

Cette réunion a eu lieu d'abord à l'hôtel de ville.

Comme il avait été nommé hier une commission pour donner aujourd'hui à l'assemblée générale des aperçus sur les demandes de M. le gouverneur et sur les ressources de la ville, l'assemblée générale a engagé la commission à donner ses observations.

S'expliquant en conséquence par un de ses membres, la commission a montré la conviction où elle était de l'impossibilité que la ville fournit neuf à dix mille mesures à la garnison, aux hôpitaux et aux pauvres; qu'à l'évidence résultant de sa situation bien connue, se joignait la preuve fournie par la dernière contribution qui, devant être de 7,000 mesures, n'avait pu être exécutée qu'à 1,300 mesures près, lesquelles n'ont point été livrées, faute de moyens à cet effet; que depuis un mois, date de la levée du surplus, l'approvisionnement de la place avait dû diminuer d'environ 20,000 mesures; que, quoique certains particuliers eussent peut-être encore aujourd'hui pour subsister deux ou trois mois, les 10,000 mesures n'en seraient pas plus susceptibles d'être réalisées dans la ville; qu'ainsi il n'y avait pas d'autre moyen prévu par la commission que celui de faire partager au militaire la subsistance de l'habitant aussi longtemps que durera celle-ci. Les vues qu'elle a proposées à cet égard seront exposées dans la suite du présent procès-verbal.

A midi, le conseil et les notables se sont rendus chez M. le préfet, qui a prononcé un discours d'autant plus vivement senti par l'assemblée que chacun y a retrouvé l'expression de ses propres sentiments.

L'on est revenu au lieu des séances du conseil municipal. Là il a été reçu de M. le préfet une lettre approuvée par M. le gouverneur, lequel confirme l'adjonction des notables nommés hier à la municipalité pour délibérer avec elle sur les objets rappelés en tête du présent écrit.

Après que l'assemblée a eu renouvelé unanimement le vœu de se prêter, autant que le comportent les facultés de la ville, aux vues de M. le gouverneur, et d'atteindre, de tout son pouvoir, au but si vivement désiré qu'elles ont pour objet de remplir, il a été nommé une commission des membres, tant de celle déjà nommée hier dans le conseil municipal, que de la convocation faite, pour aujourd'hui, des notables de la ville de Besançon. Les citoyens, composant cette composition totale, sont :

MM. Louvot, premier président de la Cour impériale.
De Camus, président de la même Cour.
Ordinaire, recteur de l'Académie.
Durand, propriétaire et ancien officier d'artillerie.
Clerc, avocat général.
Billot, avocat.
Muguet, juge au tribunal de commerce.
Daclin, maire, en qualité de président.

Les instructions que les commissions ont reçues hier à la délibération prise par l'assemblée et leurs propres réflexions les ont déterminées à présenter l'adoption des mesures suivantes à M. le gouverneur, après les avoir soumises à l'examen de l'assemblée elle-même.

Les demandes faites par M. le gouverneur et les nouvelles fournitures à réaliser de la part des habitants portent comme on l'a dit : 1° sur le blé que M. le gouverneur

requiert en quantité de 9,250 mesures, indépendamment des secours à domicile que réclame le bureau de bienfaisance; 2° sur la somme de 124,000 fr. à employer pour les divers services de la place.

Quant au premier objet, il y a impossibilité d'y satisfaire; on ne pourrait pas, dans les circonstances actuelles, lever à Besançon une contribution de 9,250 mesures de blé, laquelle s'élèvera même à plus de 10,000 mesures. Cette extension résulterait des besoins du bureau de bienfaisance qui ne peuvent être remplis que par des subsistances en nature, MM. les administrateurs ayant en vain cherché à se procurer du blé pour de l'argent. Quoi qu'il en soit, on ne pourrait point faire à Besançon une levée de 9 à 10,000 mesures de blé; les raisons en ont été exposées plus haut, et la commission ainsi que l'assemblée les ont senties et appréciées de nouveau.

Il est donc indispensable de remplacer cette prestation par une autre qui puisse fournir aux besoins actuels de la place, quant aux subsistances.

Ce remplacement ne peut avoir lieu qu'en pain ou en farines fournies successivement par les habitants à la garnison de la ville, aux hôpitaux et aux pauvres. On va discuter l'un et l'autre de ces moyens afin de préparer le choix que M. le gouverneur pourra faire entre l'un et l'autre.

La fourniture en pain pourrait être exécutée, soit en la faisant au soldat chez l'habitant où il viendrait manger en apportant sa viande et son vin, soit par des versements de pain à la munitionnaire.

L'un et l'autre de ces deux partis, et surtout le premier, pourraient présenter des inconvénients que nous ne prenons point la liberté d'exposer à M. le gouverneur; il les apercevra sans que nous cherchions à les lui faire découvrir; d'ailleurs la prestation d'un pain fait seulement pour

le soldat valide ne pourrait convenir pour les hôpitaux.

Nous arrivons donc au second moyen indiqué et qui porte sur la nourriture en farine ; elle sera faite successivement et aussi longtemps que la possibilité connue de chaque contribuable pourra y suffire. Le conseil municipal s'engage à la répartition la plus équitable qui soit possible à ses lumières sur les facultés de chaque habitant; mais il ne peut pas promettre une durée déterminée dans la fourniture ; la proposition qu'il fait de la rendre successive a pour motif de la faire paraître moins onéreuse et l'espoir de la voir cesser par un déblocus prochain de la place.

Pour fatiguer le moins possible et les habitants et les personnes qui recevront la farine, elle se renouvellerait de dix en dix jours à commencer du 1er avril.

Après avoir présenté ce mode, il reste à traiter l'objet le plus important dans la fourniture dont il s'agit, c'est la fixation du nombre et de la quantité de rations à faire peser sur la ville. M. le gouverneur voudra bien excuser les observations que nous avons l'honneur de lui adresser à cet égard. Nous ne lui en ferions aucune si la faiblesse et la pénurie des moyens de la ville ne nous interdisaient pas de nous livrer à nos désirs pour les sacrifices qui sont demandés aux citoyens.

La garnison se compose des militaires qui sont dans la place et de ceux qui résident à la citadelle. La subsistance de ceux-ci est assurée pour un temps bien supérieur à celui pendant lequel la ville pourra subsister elle-même. Il nous paraît cependant que, suivant les instructions ministérielles des 23 décembre et 7 février derniers, la citadelle doit être approvisionnée seulement pour deux mois de plus que la ville, puisque celle-ci doit l'être pour deux et celle-là pour quatre mois ; faire commencer les quatre mois à l'époque où la ville sera absolument dépourvue de

subsistances et hâter ce dernier moment en faisant vivre dans l'entre-temps la garnison de la citadelle sur la ville, nous semble une mesure aussi contraire au texte des instructions qu'à l'équité de M. le gouverneur. Loin de nous la prétention de l'instruire lui-même et de lui apprendre à lire dans l'avenir; mais son âme serait inconsolable si, peu de journées après que la ville se serait rendue, faute de vivres, et que la citadelle aurait enfin commencé à subsister sur elle-même, il arrivait devant la place des troupes françaises, et dans un moment où les subsistances de la citadelle combinées avec celles de la ville eussent permis à celle-ci de tenir jusqu'à cette arrivée.

Quoi qu'il en soit, le sentiment et l'impulsion de la nécessité, de l'affreuse nécessité, nous forcent à réclamer ici toute la justice de M. le gouverneur et l'autorité des instructions qu'il a reçues.

Déjà la place a tenu trois mois, et cela aux frais, non seulement du gouvernement, comme le prévoyaient les lettres ministérielles, mais en partie aux frais des habitants, ce qui nous fournirait un nouveau moyen s'il était nécessaire pour insister sur leur stricte exécution.

Si donc nous n'obtenons pas un *reversement* de la citadelle sur la ville, à raison des trois mois pendant lesquels la première a vécu sur la seconde, au moins M. le gouverneur ne nous refusera-t-il pas de faire subsister dès aujourd'hui la citadelle sur les fournitures qui y ont été transportées et qui remplissent l'espace de quatre mois à venir. Les troupes qui sont à la citadelle se trouvant rationnées sur ses provisions, à peine restera-t-il 3,500 rations à fournir aux militaires en activité dans la place. En effet, les instructions adressées à M. le gouverneur portent que la garnison de la citadelle sera de 2,000 hommes, et il n'y a pas 5,500 militaires, tant dans ce lieu que dans la ville. A ces 3,500 rations, ajoutons-en 2,000 pour les hos-

pices et les pauvres, cela fera en tout 5,500 rations répondant à 8,250 kilos ou environ de pain par jour à fournir en farine par les habitants, charge effrayante et dont nous ne pouvons, comme il a été dit, stipuler la durée, loin qu'il soit possible d'augmenter la charge même.

Un moyen de prolonger son exécution serait que les cultivateurs qui demeurent hors de la ville et que les circonstances font résider dans la ville même retournassent dans leur domicile et à leurs établissements de culture. Par là serait diminué le nombre des consommateurs à Besançon. Le conseil a dû apercevoir un autre moyen dans la liberté qu'auraient les vignerons de cultiver les vignes situées sur le territoire même de la commune.

Nous n'avons pas perdu l'espoir qu'ensuite de démarches que M. le gouverneur de Besançon saura concilier avec sa dignité, le général ennemi consente à une mesure où il n'apercevra aucun préjudice pour lui et qui fournirait aux propriétaires de vignes l'occasion de nourrir le manouvrier en l'employant. Nous ne parlons pas des dangers de l'oisiveté, surtout pour cette dernière classe d'hommes et, dans notre position actuelle, de la ruine presque totale de la ville si les vignes restaient incultes, et du préjudice qu'en ressentirait le gouvernement lui-même; nous n'indiquons le travail des vignes qui sont sur la ville et celui des terres qui l'avoisinent que dans leur rapport avec les subsistances dont nous avons à nous occuper.

Après avoir traité l'objet des subsistances, nous passons aux demandes pécuniaires. M. le gouverneur les porte à 124,000 fr. Déjà il existe en recouvrement la somme de 15,000 fr. précédemment requise; elle sera incessamment réalisée.

Quant aux sommes qui sont demandées aujourd'hui pour subvenir aux dépenses de la place jusqu'à la fin d'avril, il faut, en premier ordre, consulter la possibilité

où se trouve la ville à cet égard. Les habitants n'ont point perçu leurs revenus ; leurs fermiers ont refusé d'approcher de la place, dans la crainte d'être enveloppés dans les réquisitions de chevaux et de voitures, et cet éloignement a porté sur les revenus pécuniaires, comme sur ceux en nature ; on ne reçoit rien non plus de ses autres débiteurs. Le traitement des fonctionnaires est suspendu. Les propriétaires et marchands de vin n'en trouvent aucun débit, et ils ne vivent aujourd'hui que de l'inquiétude produite par l'état de leurs vignes et par la nécessité de nourrir leurs vignerons. Le commerce est également frappé d'inertie et de dénuement. M. le gouverneur veut bien d'ailleurs se rappeler les sommes et les valeurs qui ont déjà été tirées de la ville de Besançon, comparativement à sa position actuelle. Ses habitants sont donc hors d'état de faire aujourd'hui des avances considérables ; c'en serait une proportionnée à tous leurs moyens que la somme de 45,000 fr., triple pour le mois prochain de celle du recouvrement dans ce mois-ci. Ces 45,000 fr., de même que la quantité versable en denrées, seraient versés de dix en dix jours à commencer du 1er avril prochain.

Parmi les dépenses qui composent les 124,000 fr. demandés, il en est de relatives à la prévoyance du siège de la part de l'ennemi. Nous avons assez de confiance dans l'indulgence de M. le gouverneur, pour lui faire observer que tout concourt à rassurer la place contre les dangers d'un siège.

Au reste, la commission se voit, malgré elle, obligée de s'arrêter aux moyens de la ville pour une fourniture pécuniaire, et elle croit s'élever à toute l'étendue de ses moyens par l'offre des 45,000 fr. en sus des 15,000 qui se perçoivent aujourd'hui.

Tels sont les objets discutés par la commission et par l'assemblée. Celle-ci a adopté les réponses développées

dans le présent procès-verbal, et elle désire que M. le gouverneur y voie l'expression de tout son empressement de concourir, par les derniers efforts, à la défense de la place et au succès général des armées de S. M. l'Empereur des Français.

Signé au registre : Daclin, maire, président, et Branche, secrétaire.

Pour extrait, signé : Daclin, maire.

Lecture faite du procès-verbal, la discussion s'est ouverte sur les observations du conseil municipal, tendant à obtenir des réductions sur les aperçus des besoins, tant en grains qu'en numéraire, dont les états lui avaient été communiqués, et à prouver que ces demandes de réduction étaient uniquement motivées sur la situation pénible où se trouve la ville, dont les habitants, par l'invasion subite de l'ennemi, n'ont pu se pourvoir, comme s'ils avaient pu prévoir l'événement assez à temps pour faire leurs recouvrements.

Sur l'article des grains, la commission, en rendant justice aux intentions qui ont dirigé le conseil municipal dans ses différentes propositions sur cet objet, a senti qu'elle ne pouvait point s'immiscer dans la question de savoir à quelle époque la garnison de la citadelle devait commencer à vivre sur les propres approvisionnements de cette forteresse; que M. le gouverneur pouvait seul prendre sur ce point telle détermination que ses instructions et ses devoirs lui dicteraient.

Elle a, en conséquence, arrêté que cet objet ne ferait la matière d'aucune discussion de sa part, se contentant de transmettre le procès-verbal du conseil municipal tel qu'il avait été dressé.

La commission seulement se permettra de représenter que les allégations du conseil municipal sur la diminution

sensible des ressources réelles de la ville sont conformes à ses propres observations et à celles que les relations habituelles de ses membres les ont mis à portée de faire. Cette situation de choses, qui doit influer si puissamment sur le sort de la ville, sera pesée dans la sagesse de M. le gouverneur, comme tenant à des considérations dont la haute importance ne lui échappera pas.

Quant aux moyens d'exécution, la commission adopte celui de la livraison des grains et farines, lesquels seront versés dans les magasins militaires, pour dix jours à l'avance, par les citoyens requis. La commission pense que la répartition doit être faite par une assiette de logements, comme si la troupe devait être placée chez l'habitant, de sorte que tout individu qui se constituerait en retard de fournir sa quantité recevrait de suite, comme garnisaires, le nombre de soldats qui lui aurait été fixé. La commission a également pensé qu'il était d'une grande importance de faire terminer la précédente réquisition. Instamment, M. le maire présent a été prié de faire les demandes nécessaires, d'après les listes qui lui ont été envoyées des individus en retard, pour que des garnisaires leur soient envoyés de suite et, au plus tard, en même temps que l'envoi sera fait de nouvelles réquisitions.

La commission, passant à l'article des fonds, après avoir pesé, d'un côté, les motifs du conseil municipal, lequel fait l'offre d'une somme de 45,000 fr. sur celle de 118,000 fr. qui avait été demandée, de l'autre, l'urgence des besoins et, sur les observations faites, que la pénurie des moyens pécuniaires des habitants demandait que les dépenses, même considérées comme urgentes dans l'état présenté, fussent réduites à la somme approximative que la situation de la ville permettait d'y prélever avec espérance de succès, a été d'avis que la somme à répartir extraordinairement pouvait être fixée à 60,000 fr., laquelle réunie aux

60,000 fr. dont le recouvrement a déjà été ordonné, produira un total de 120,000 fr. Elle a pensé aussi que la taxe extraordinaire pourrait également se payer par tiers aux 1er, 10 et 20 avril prochain, afin que les contribuables puissent profiter des chances favorables qui pourraient survenir pendant cet intervalle.

Immédiatement MM. Daclin, maire, Durand et Bonard ont déclaré qu'en leur qualité de membres du conseil municipal, ayant pris part à la délibération du jour d'hier, et ne pouvant avoir une opinion différente que celle qu'ils y avaient émise, ils croyaient devoir se récuser et s'abstenir de voter.

La commission a enfin arrêté qu'une expédition de la précédente délibération, ainsi qu'une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal, seraient envoyées séance tenante à M. le gouverneur; cette disposition effectuée, la séance a été levée, et MM. les membres ont signé après lecture.

Besançon, les jour, mois et an que dessus.

(*Suivent les signatures.*)

Copie de la lettre d'envoi à M. le gouverneur.

Besançon, le 23 mars 1814.

Monsieur le gouverneur,

La commission spéciale s'est occupée de la mission que vous lui avez donnée par votre arrêté du 16 de ce mois, avec tout le zèle que réclamait l'importance de son objet. Elle y a consacré plusieurs séances; elle a même eu besoin, pour s'éclairer sur la véritable situation de la ville, dans les circonstances majeures où nous nous trouvons, de consulter le conseil municipal auquel, d'après votre autorisation, plusieurs citoyens notables ont été adjoints.

Le résultat de son travail est consigné dans le procès-

verbal de la dernière séance, duquel elle s'empresse de vous adresser une expédition ; elle y joint une copie des délibérations prises par le conseil municipal. Elle espère, Monsieur le gouverneur, que ces deux actes seront pour vous une nouvelle preuve du dévouement qui l'anime et de celui que professe la population de cette ville représentée par les membres du conseil municipal.

Nous avons l'honneur, etc.

(*Suivent les signatures.*)

Aujourd'hui 25 mars 1814, la commission réunie au lieu ordinaire de ses séances, ensuite de convocation préalable ; M. le préfet, président, a fait donner lecture d'une lettre à lui adressée, le jour d'hier, par M. le général commandant supérieur, laquelle, entre autres dispositions, contient la suivante :

Monsieur le préfet,

Les circonstances devenant de plus en plus critiques et les lenteurs qu'exigent les rassemblements et les délibérations de la commission que vous présidez m'ont décidé à ne m'adresser désormais qu'à vous et à M. le commissaire ordonnateur, pour tout ce qui a rapport aux fonctions dont elle était chargée. Je vous prie, Monsieur le préfet, de témoigner ma vive satisfaction à tous les membres qui la composent, du zèle et du dévouement qu'ils ont montrés.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : Le Baron Marulaz.

Les membres de la commission, ayant entendu cette lecture, ont prié M. le préfet d'être leur organe près de M. le général commandant supérieur, pour lui adresser leurs sentiments de gratitude du témoignage de satisfaction

qu'il a bien voulu donner à la commission, en lui annonçant le terme de ses travaux.

Puis M. le préfet, président, ayant déclaré la commission dissoute, les membres ont signé le présent procès-verbal de clôture.

A Besançon, les jour, mois et an que dessus.

(*Suivent les signatures.*)

Copie de la lettre écrite à M. le général commandant supérieur, en exécution de la délibération qui précède.

Besançon, 25 mars 1814.

Monsieur le gouverneur,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en prévenir, hier, j'ai convoqué MM. les membres de la commission spéciale pour leur donner connaissance de la lettre par laquelle vous m'avez fait part des motifs qui vous ont déterminé à clore leur travail. La commission, ayant entendu la lecture de cette lettre, s'est déclarée dissoute et a arrêté son registre des délibérations. Je suis son organe auprès de vous, Monsieur le gouverneur, en vous priant d'agréer l'expression de sa vive gratitude pour la confiance dont vous avez bien voulu l'honorer pendant sa session et pour le témoignage flatteur de satisfaction que vous lui avez accordé en terminant la délégation que vous lui aviez conférée.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : Le Baron De Bry.

V.

JOURNAL

DU

SIÈGE ET DU BLOCUS DE BESANÇON

Par BÉCHET

PIÈCES SATIRIQUES

JOURNAL

DU

SIÈGE ET DU BLOCUS DE BESANÇON

Par **BÉCHET** (1)

---

6 janvier 1814. — La ville est déclarée en état de siège par décret de l'Empereur du 4 de ce mois (n° 12).

Arrêté du commissaire comte de Valence, concernant la liquidation des objets pour approvisionnements de siège (n° 13).

Arrêté du commissaire comte de Valence, concernant les individus étrangers à la ville de Besançon (n° 14).

7 janvier. — Engagement entre notre avant-poste à Beure et les Autrichiens qui étaient venus par Pugey. Il y eut bataille tout le long de la descente de Beure et à Beure même; il y eut de part et d'autre quelques morts et plusieurs blessés; à la tombée de la nuit on fit partir de Besançon un renfort composé d'infanterie, d'une pièce d'artillerie et d'un peu de cavalerie.

Deuxième avis aux propriétaires des maisons situées hors de la ville, par lequel on les prévient que le général

(1) Les numéros qui terminent un certain nombre de paragraphes de ce journal renvoient à un recueil de pièces imprimées en placards, qui se trouve, sous la même cote que le journal, aux archives du Doubs. Les *Notes bibliographiques* qu'on trouvera à la fin du volume fournissent le complément de l'inventaire de ce dossier.

vient de réitérer l'ordre de procéder de suite à leur démolition (n° 15).

8 janvier. — A deux heures de l'après-midi, les Autrichiens parurent sur la montagne où se trouve la Chapelle-des-Buis. Une partie s'empara des forts de Trois-Châtels et de Touzey, dans lesquels il n'y avait que sept hommes; une autre partie se dirigea par le bois de Peu pour attaquer notre avant-poste à Beure, pendant que quelques-uns de ceux qui étaient aux forts descendaient par le chemin derrière la citadelle pour lui couper la retraite; mais nos gens furent instruits à temps de ces mouvements et arrivèrent avant l'ennemi à la première porte de la ville. Là, il y eut une fusillade très vive; nous avons eu plusieurs tués et blessés, les ennemis ont dû éprouver une perte à peu près égale; mais ce qui a dû leur en occasionner une plus grande, ce sont plusieurs obus et coups de canon tirés de la citadelle sur ceux qui étaient dans le fort.

Ordre du jour portant qu'à compter de ce jour, il sera délivré aux gardes nationaux de service une ration de pain, une de vin et une d'eau-de-vie; ces rations ne seront fournies qu'aux hommes vraiment nécessiteux. Le même ordre du jour porte que tout garde national qui abandonnera son poste et refusera le service sera sur-le-champ arrêté et conduit au grand prévôt et jugé militairement (n° 16).

Ordre du général à tous les militaires retraités jusqu'à l'âge de soixante ans, de se réunir en peloton sous les arcades de Granvelle toutes les fois que la générale sera battue en ville (n° 17).

9 janvier. — C'est le 9 janvier qu'on a reçu les dernières nouvelles de Paris, de Lyon, etc. Toutes communications avec l'extérieur ont été interdites; depuis quelques jours,

le service des diligences ne se fait plus, les routes n'étant pas sûres.

Des éclaireurs ennemis ont paru à la porte de Battant.

10 janvier. — Une patrouille ennemie a paru au bas du glacis de Battant; on lui a tiré dessus, mais on n'a attrapé personne.

Avis du maire de la ville, portant qu'ensuite d'ordre du général Marulaz, aucun individu ne pourra sortir de la ville sans être muni d'un permis de M. Berthod, grand prévôt pour le siège (n° 18).

On a battu la générale à huit heures et demie du matin. Chaque cohorte de la garde nationale s'est aussitôt rendue au poste qui lui était désigné et qu'elle doit occuper tout le temps du siège; la première cohorte, depuis et compris le rempart de Rivotte jusqu'à celui du Saint-Esprit; la deuxième cohorte depuis le rempart de la Tour des Cordeliers jusqu'au moulin de la ville. La troisième cohorte s'assemblera dans la promenade de Granvelle et y recevra des ordres ultérieurs.

A dix heures, on a commencé à mettre le feu à plusieurs maisons de Canot; tout fait craindre que sous peu de jours toutes les jolies maisons qui sont aux environs de la ville ne soient plus que des monceaux de ruines et de cendres.

A neuf heures du soir, on a battu la générale. Le bruit se répandit aussitôt qu'un corps ennemi était devant la porte de Battant; tout le monde se rendit aussitôt à son poste, mais on n'entendit rien pendant les deux heures qu'on nous fit rester sur les remparts; ce qui fit présumer que c'était une fausse alerte qu'on nous avait donnée.

A peine étions-nous rentrés que la générale fut battue de nouveau à onze heures et demie.

A la même heure, il y eut un engagement assez vif à la

porte Notre-Dame entre nos postes avancés et ceux de l'ennemi; la citadelle lança beaucoup d'obus et tira plusieurs coups de canon; mais le feu ayant cessé de part et d'autre vers les minuit et demi, on nous renvoya à deux heures. Jusqu'à ce moment, la garnison et la garde nationale restèrent sous les armes sur les remparts.

L'alarme était à son comble dans la ville; les femmes et les enfants ne se couchèrent qu'à deux heures après minuit. Si nous devons avoir tous les jours des inquiétudes pareilles, notre position ne sera pas agréable.

Des ordres avaient été donnés par le commandant du génie pour que l'on brûlât de suite toutes les maisons qui étaient dans les faubourgs de Tarragnoz et de Rivotte; les habitants de ces maisons, instruits de ces dispositions, s'empressaient d'enlever de leur domicile leurs meubles et effets et les déposaient sur la route; ce n'étaient que cris et désolation. Le maire et le préfet, ayant été avertis de cette mesure qui ne peut être utile en rien à la défense de la place, et qui aurait ruiné une quantité considérable d'habitants, s'empressèrent d'aller trouver le général Marulaz et MM. les officiers du génie et, à force de sollicitations, ils obtinrent d'eux que l'on sursoirait au brûlement de ces maisons; une seule a été démolie sur le port.

11 janvier. — Ordre du gouverneur renfermant diverses dispositions de police et de sûreté pour être exécutées dans la ville (n° 19).

Autre ordre du gouverneur qui oblige tout propriétaire et principal locataire de remettre dans vingt-quatre heures à la mairie la déclaration des individus qui habitent leurs maisons, avec leurs moyens d'existence (n° 20).

On a commencé à brûler aujourd'hui les maisons sises aux Chaprais et à Bregille; c'était un spectacle horrible de voir ces belles maisons la proie des flammes; la fumée

était si épaisse que l'on ne se voyait pas sur le pont de Bregille. On a brûlé aux Chaprais celles de MM. Saint-Oyant et Émonin, etc., et, à Bregille, l'église et la maison de Mme Bridant, etc.

12 janvier. — Avis du maire portant nouvelle réquisition aux ouvriers et négociants, propriétaires d'outils tels que pelles, pioches, etc., d'avoir à les déposer au hangar de la Tour Saint-Pierre (n° 21).

On a continué à brûler les maisons de Canot, des Chaprais et de Bregille, ainsi que celles vues des feux du rempart entre Battant et Arènes.

On a brûlé aujourd'hui la jolie maison de M. Dornier, et son beau jardin a été entièrement dévasté. J'ai été en partie témoin de l'abominable conduite de plusieurs militaires qui étaient chargés de presser les démolitions. M. Dornier avait été obligé de déposer au milieu de son jardin une très grande quantité de bouteilles de vins étrangers qu'il avait sorties à la hâte de la cave; il en donna une à chaque soldat du poste qui était dans son jardin, dans l'espoir qu'ils veilleraient à ses intérêts; mais quelques-uns de ces malheureux, après l'avoir vidée et en avoir pris encore tant qu'ils avaient voulu et en avoir mis dans les poches, dans l'état d'ivresse qu'ils éprouvaient, quelques-uns, dis-je, prirent des bouteilles pleines, les brisèrent contre les murs ou les jetèrent au milieu du tas de celles qui étaient pleines, et pas un chef pour les rappeler à leur devoir, ou ils restaient tranquilles spectateurs d'une conduite pareille. Un autre fait aussi abominable et qui m'a été assuré, c'est, lorsque les filles de M. Dornier passèrent devant le poste avancé que nous avions à la porte de Bregille, les soldats, en prenant des bouteilles dans les paniers que portaient ces filles sur leur tête, les insultaient encore par des gestes et des attouchements indé-

cents. Je doute que nos ennemis en fassent davantage.

Ce matin, il y a eu un engagement à la porte de Notre-Dame, mais le canon de la citadelle a forcé l'ennemi à se retirer. Des éclaireurs ennemis se sont présentés sur les glacis de Battant et sur la montagne de Bregille.

13 janvier. — Continuation du brûlement des maisons aux Chaprais et à Bregille. On a appris que sept voitures chargées de boulets et parties de Besançon pour Auxonne le 12 avaient été prises par les ennemis à quelques lieues de la ville.

Une patrouille de quinze Français sortit pour aller éclairer dehors la porte Taillée. Lorsqu'elle fut à Saint-Léonard, près de la maison qui est au bas de la montée de Morre, environ trente Autrichiens, qui étaient dedans, firent feu sur cette patrouille; trois de nos gens furent tués, les autres rentrèrent en ville. La citadelle tira aussitôt sur cette maison; on croit que l'ennemi a dû y perdre du monde.

Le bruit s'est répandu que l'ennemi avait concentré ses forces et s'était dirigé du côté de Gray et de Langres pour aller au-devant des forces qu'on dit venir à notre secours.

14 janvier. — On a envoyé ce matin une reconnaissance à Saint-Léonard dans l'intention de brûler les deux maisons qui servaient d'habitude de retraite à l'ennemi; cette reconnaissance fut protégée par un fort détachement que l'on envoya au fort de Touzey. Après un engagement assez vif, pendant lequel le feu de la citadelle fit du mal à l'ennemi, on parvint à ces deux maisons et on y mit le feu; elles ont été brûlées toutes les deux; on évalue la perte de l'ennemi à 20 hommes tués; nous avons eu un homme tué et 5 blessés.

200 hommes de cavalerie et 100 hommes d'infanterie se

sont dirigés du côté de Saint-Vit pour faire entrer en ville tout ce qu'ils trouveraient de ce côté en blé, foin, paille et avoine; mais leurs recherches n'ont pas été fructueuses.

On a commencé à mettre à bas les murs des maisons incendiées.

15 janvier. — Continuation des démolitions autour de la ville. On a donné la liberté aux condamnés ou aux personnes mises en jugement pour contrebande.

Les ennemis avaient un avant-poste au lieu dit les Trois Croix, au-dessus d'Auxon. La compagnie franche y envoya un détachement qui surprit le poste et lui tua trois hommes sur cinq qu'ils étaient; un quatrième fut blessé.

16 janvier. — Les ennemis, qui avaient des détachements à Saint-Claude, inquiétaient les travailleurs que nous avions de ce côté; on fit une sortie pour les repousser, on leur tua trois hommes, nous en perdimes un.

Vers les quatre heures et demie de l'après-midi, un parlementaire se présenta à la porte de Battant. Le général Pageot s'y rendit et envoya un capitaine de dragons qui eut un entretien d'environ dix minutes avec l'officier ennemi; on ignore le résultat de ce pourparler, mais une demi-heure après, le général Marulaz fit donner l'ordre qu'on ne recevrait plus de parlementaires, à moins qu'ils ne fussent porteurs de dépêches écrites.

Vers les cinq heures et demie, il y eut une fausse alerte à la porte de Battant.

On a continué ce jour à brûler des maisons aux Chaprais; on a mis le feu à quelques-unes de la Mouillère.

17 janvier. — Continuation du brûlement et des démolitions des maisons; on a mis le feu à celle dite la Fonderie, appartenant à Galland le boucher.

A six heures et demie du soir, la musique militaire a commencé à jouer des marches et autres airs sur la place Saint-Pierre, jusqu'à sept heures, époque de la retraite. Même musique doit avoir lieu tous les jours à la même heure sur la place Saint-Pierre, et à huit heures du matin à la porte de Battant (sur le rempart du cavalier).

18 janvier. — L'avant-poste que l'ennemi avait à Saint-Claude a été surpris le matin par nos gens. Les Autrichiens étaient à boire dans la maison Colard ; à l'approche de notre détachement, ils ont voulu sortir de la maison ; on leur a tué trois hommes et fait sept prisonniers.

On a fait sortir environ cinquante personnes de la ville, comme bouches inutiles; de ce nombre étaient des contrebandiers.

Le pain a été taxé à 1 fr. la miche de six livres, pendant tout le temps du blocus.

19 janvier. — L'ennemi s'est opposé au passage des personnes qu'on avait fait sortir de la ville ; quelques-unes y sont rentrées.

Il a également fait savoir à l'enterreur qu'il ne permettrait plus qu'on inhumât au Champ Brûlé; ses vedettes sont dans les Chaprais jusque près des maisons incendiées.

M. Michaud, chirurgien, âgé de trente-trois ans, est mort par suite de fièvre d'hôpital ; depuis l'état de siège, il est mort beaucoup de personnes à Besançon.

Le feu a été mis à quatre heures après midi à la maison de maître de Greiner, à la Mouillère.

Ordre du général relatif au service de la garde nationale (n° 22).

20 janvier. — Continuation du brûlement et des démolitions.

Par la grande quantité de pluies qui est tombée depuis plusieurs jours et bien sûrement par la fonte des neiges, le Doubs a beaucoup grossi et a débordé. Ce matin, Chamars était presque entièrement couvert d'eau.

Le conseil municipal a décidé, par suite d'une demande d'argent que fait le général, qu'en outre du recouvrement qu'on ferait de ce qui est dû des contributions de 1813, tant ordinaires qu'extraordinaires, chaque habitant paierait de suite le quart de son imposition de 1814; on prend pour base celle de 1813.

Le général a permis qu'on inhumât dans le cimetière de Bregille et autres jardins environnants.

Par ordre du général, il a été affiché que quiconque serait trouvé mendiant serait mis de suite hors de la ville (n° 23).

Par ordre également du général, tous les chiens qui seront trouvés dans les rues, sans être avec leurs maîtres, seront assommés; les personnes qui voudront conserver leurs chiens seront obligées de prouver qu'elles peuvent les nourrir, et seront forcées de les tenir à l'attache chez elles.

21 janvier. — On a brûlé après midi la maison de M. Colombot, architecte, laquelle était située aux Chaprais.

22 janvier. — On a reçu la nouvelle par un contrebandier qui revenait de Nancy que, le 18, les ennemis étaient entrés dans cette ville.

On avait reçu précédemment la nouvelle que le 16, ils étaient également entrés à Dijon, mais rien de certain sur l'une et l'autre de ces nouvelles.

Je suis sorti par la porte de Bregille et rentré par la porte de Battant. J'ai eu sous les yeux le spectacle le plus

pénible qu'on puisse se figurer; ces jolies maisons qui, il y a quinze jours, faisaient l'embellissement de notre ville, ne sont plus que des monceaux de cendres et de déblais ; partout on ne voit que ruines et incendies, et des malheureux qui cherchent à sauver quelque chose au milieu de ces décombres, tandis que d'autres volent ce qu'ils peuvent arracher ou dérober à celui qui a abandonné sa propriété.

Une très grande partie de Bregille était brûlée; il ne restait plus que la maison Klein et une ou deux maisons sur le derrière que l'on démolissait.

Dans les Chaprais, tout ce qui était dans le rayon de 250 toises n'existe plus, à l'exception des maisons Spicrenael et Bolot, qui seront bien sûrement brûlées au premier jour.

Tous les murs, tant de maisons que de clôtures, sont entièrement démolis dans plusieurs endroits et leurs matériaux répandus sur les terrains et dans les chemins, de sorte que l'on ne peut plus dire où existaient telle et telle maison.

A trois heures un quart de l'après-midi, un parti ennemi se présenta à la porte d'Arènes pour inquiéter les travailleurs qui étaient à Canot; ils firent feu tant sur les travailleurs que sur la garnison qui était sur le rempart; mais deux coups de canon les forcèrent à se retirer. Nous n'avons eu personne de blessé ; on croit qu'il en a été de même parmi eux.

D'après la demande du maire de la ville et l'arrêté du préfet, le général Marulaz a approuvé la nomination de MM. Courvoisier et Branche comme troisième et quatrième adjoints du maire.

Ordre du général concernant la garde nationale.

23 janvier. — A six heures du matin, il est parti envi-

ron 500 hommes d'infanterie et de la cavalerie pour aller chercher des subsistances à Velotte, Saint-Ferjeux, Avanne, Châteaufarine et aux Tilleroyes ; on a ramené huit voitures de foin, quatre de paille, cinq sacs de blé, quelques sacs d'avoine, un peu de vin, des pommes de terre et des carottes.

Ordre du général qui oblige chaque contribuable à payer avant le 1er février le quart de ses impositions de 1814, sous peine d'y être contraint par voie d'exécution militaire.

On a fait sortir beaucoup de personnes comme bouches inutiles ; ces malheureux, du nombre desquels étaient des vieillards, des femmes et des enfants, ont été mis dehors de ville, vers les une heure après midi. Que sont-ils devenus, surtout par le mauvais temps qu'il faisait ? Depuis dix-huit heures, il tombait de la neige ; il y en avait au moins de huit à dix pouces en pleine campagne.

A trois heures de l'après-midi, le maire a reçu l'ordre du général de faire faire dans les vingt-quatre heures le recensement de tous les blés et farines qui existent chez les habitants de la ville, et de ne laisser à chacun que des vivres pour quatre mois.

24 janvier. — On a installé les deux nouveaux adjoints du maire (MM. Courvoisier et Branche). L'installation a été faite par M. le préfet qui a prononcé un discours analogue à la cérémonie et aux circonstances. On a mis à cette installation toute la solennité possible.

Ordre du général Marulaz de démolir les clôtures et couper les arbres et les haies à la distance de 250 toises en avant du front des fortifications de la place. Il est accordé à cet effet aux propriétaires un délai de trois jours ; passé ce temps, il sera envoyé des militaires de la garnison pour abattre les arbres, et le bois en provenant leur appartiendra (n° 25).

Une lettre écrite par le curé de Villersexel et interceptée par le grand prévôt annonce positivement que l'empereur de Russie est arrivé le 22 au soir à Villersexel et que l'empereur d'Autriche y était attendu incessamment.

Dans le courant de l'après-midi, on a mis le feu à la maison de Mme Klein à Bregille et au bâtiment de la brasserie de M. Greiner à la Mouillère.

25 janvier. — L'envoyé de la mairie à Dijon est arrivé; il a apporté une copie imprimée d'une lettre de M. le sénateur Ségur au sous-préfet de Chalon, qui annonce que le 13 janvier il y a eu à la pointe de Longeau (près de Langres), un engagement entre les avant-postes de la garde impériale française et un corps de 800 hommes ennemis, dans lequel ceux-ci ont eu 60 tués et 50 prisonniers. La garde a ensuite cherché à surprendre l'ennemi en fuite sur la route de Gray; mais nous n'avons pu leur faire que 120 prisonniers et tué ou blessé 30 ou 40 hommes.

La même lettre annonce que le maréchal Suchet marche de Nîmes sur Lyon.

Le même imprimé annonce que sur un autre point un poste ennemi a été cerné et que nous leur avons tué ou pris environ 600 hommes et quatre pièces de canon; nous n'avons à regretter qu'un homme tué et dix blessés.

On attendait pour le 18 à Langres 60,000 hommes et cent pièces de canon.

Le même envoyé a dit que le lendemain de l'entrée des ennemis à Dijon, il y avait eu un peu de bruit; suivant son rapport, une femme aurait été frappée par eux, et un coup de fusil dirigé sur un de ces derniers aurait attrapé un enfant; mais le calme fut rétabli le lendemain et deux des leurs furent fusillés pour contenir les autres.

La crainte de voir manquer bientôt les fourrages nécessaires pour les chevaux de la garnison, qui sont au nom-

bre de 730, a déterminé le général Marulaz à faire faire la réquisition de tous les hache-paille qui se trouvent à Besançon, afin que l'on donne de la paille hachée aux chevaux ainsi que du son dont on a requis ce présent jour [un blanc] chez les boulangers.

On a mis en réquisition également du suif pour la confection des pots à feu que l'on va fabriquer à la citadelle.

Il est arrivé la nouvelle assez positive que l'ennemi construisait ou faisait construire une grande quantité d'échelles dans le bois de Chailluz.

On a commencé à couper les arbres qui sont sur les remparts de Chamars.

Les Dames de Charité, ayant appris que l'on avait mis ces jours derniers une grande quantité de malheureux dehors de la ville, sont allées à la mairie pour prier que l'on n'en mette pas davantage dehors, et ont promis de nourrir, pendant le blocus, ceux qui devaient éprouver le même sort, persuadées de trouver dans la commisération publique des secours suffisants pour exécuter leur promesse; elles ont dû faire la même démarche près du général Marulaz. Auront-elles réussi à obtenir ce qu'elles demandent?

26 janvier. — Explication de l'ordre du général Marulaz du 24 courant, relatif à la destruction des arbres, charmilles, etc. (n° 26). Il entend seulement que les propriétaires seront tenus de couper les gros arbres, les charmilles, les haies assez épaisses et assez hautes pour dérober à la garnison l'approche de l'ennemi; mais cette explication a paru quarante-huit heures après le premier ordre et, pendant ce temps, on avait déjà beaucoup abattu d'arbres fruitiers, ce qui portera un grand préjudice aux propriétaires qui se sont empressés trop tôt d'exécuter l'ordre du général.

On a monté au fort de Chaudanne 1,600 livres de biscuit et de la viande salée.

Plusieurs lettres arrivées de Villersexel confirment la nouvelle de [l'arrivée de] l'empereur de Russie en cet endroit le 22 courant; l'armée ennemie qui aurait passé par ce pays serait forte, d'après ces mêmes lettres, de 60,000 à 80,000 hommes.

On a continué à couper les arbres qui étaient sur les remparts de Chamars du côté du Doubs, et on les a rangés sur le bord du rempart afin de les faire tomber facilement sur l'ennemi, s'il avait le projet de monter à l'assaut de ce côté.

27 janvier. — Un détachement de la compagnie franche a inquiété le poste ennemi stationné à Saint-Claude; il y a eu plusieurs coups de fusil tirés de part et d'autre; on croit que l'ennemi a eu trois hommes tués; nous n'avons éprouvé aucune perte.

Quelques cavaliers ennemis ont paru devant la porte d'Arènes; nos sentinelles avancées leur ont tiré dessus et les ont forcés à s'éloigner.

28 janvier. — Règlement de police pendant la durée du siège de Besançon, arrêté par le général Marulaz, « lequel « porte, pour article 1^er^, que tout individu, quel que soit « son rang et sa qualité, qui se permettra de parler, de « quelque manière que ce soit, dans un lieu public, de « tout ce qui serait relatif au siège de la ville, sera arrêté, « conduit au grand prévôt et traduit à une commission « militaire. » Les autres articles sont de la même force (n° 27).

Arrêté du préfet qui autorise les membres du bureau de bienfaisance et les Dames de Charité à faire une quête à domicile pour le soulagement des habitants de la ville

qui n'ont pas des moyens suffisants de subsistance et de chauffage (n° 28).

Il y a eu un engagement entre un détachement de la compagnie franche et un poste avancé ennemi, sur la route de Palente. On assure que l'ennemi a perdu trois cavaliers qui ont été tués ; nous n'avons éprouvé aucune perte.

Les nouvelles suivantes ont circulé aujourd'hui, mais elles n'ont aucune authenticité :

Le ministre de la guerre Clarke aurait été fusillé, pour avoir laissé la ville de Besançon sans secours.

Les ennemis, au nombre de 800, seraient entrés à Lyon et faits prisonniers par les habitants.

Le maréchal Mortier, avec un corps d'armée de 10,000 hommes de la garde, aurait été coupé et fait prisonnier près de Langres, par les corps d'armée ennemis qui étaient à Dijon et à Nancy.

On a reçu aujourd'hui la nouvelle assez certaine que les ennemis se font un pont de bateaux sur le Doubs, à Avanne ; ils disent qu'ils attendent incessamment sur ce point 40,000 hommes des leurs. Il est sûr qu'ils se sont fait un pont sur le Doubs à Vaire.

Les deux petits ponts de chaque côté de la première porte de Bregille sont en partie défaits ; on a commencé à enlever une partie des plateaux du grand pont de Bregille.

Les denrées augmentent beaucoup de leur valeur; on faisait aujourd'hui 25 [sous] la livre de carpe, 24 la douzaine d'œufs, 28 la livre de beurre, 15 la livre de veau, 8 fr. et 9 fr. la livre de sucre.

29 janvier. — Dans l'engagement qui a eu lieu hier sur la route de Palente, on dit que l'ennemi n'a eu qu'un cavalier de tué et deux de blessés; on assure que le déta-

chement de la compagnie franche était en embuscade dans la maison appartenant à M. François-Xavier Faivre (dite vulgairement *mal tournée*), et que depuis les croisées ils ont tiré sur les cavaliers ennemis qui étaient en très petit nombre, lorsqu'ils ont passé devant ladite maison ; il eût sans doute été plus brave de la part des nôtres de les attaquer à découvert et de les faire prisonniers ; aussi l'ennemi, pour se venger et pour empêcher qu'une pareille embuscade n'ait plus lieu, a brûlé cette maison ; il y a mis le feu vers les dix heures du soir du 28 ; on dit que la flamme était énorme. M. Cendrecourt (1) m'a assuré qu'à la lueur de cet incendie, il aurait pu lire sur les remparts du fort Griffon.

Le maire de la ville a prévenu ses concitoyens que le général Marulaz a ordonné que toutes les fournitures ou livraisons qui auraient lieu durant le blocus ou le siège seraient acquittées au moyen de cédules délivrées sur les acquéreurs de biens communaux et des traites souscrites par les adjudicataires de bois communaux et impériaux (n° 29).

Nos travailleurs, en se retirant hier 28, ont mis le feu à une maison des Chaprais.

Le prévôt militaire a fait savoir aujourd'hui à la mairie qu'ensuite d'ordre du gouverneur général, on devait mettre de nouveau dehors de la ville toutes les personnes qu'on en avait déjà fait sortir et qui y étaient rentrées ; on devait en même temps les prévenir que si elles y rentraient une seconde fois, par ordre du général, elles seraient marquées d'un fer chaud.

A onze heures et demie du matin, plusieurs militaires étaient sur le pont de Battant, y arrêtaient les chiens, leur

(1) Aide de camp de Marulaz. V. les *Notes biographiques*, à la fin du volume.

attachaient les pattes et les jetaient dans le Doubs.

Le général ayant fait à la mairie une réquisition considérable de blé, on en a pris chez divers particuliers. Le général a demandé également par réquisition quantité d'articles, tels que fers, draps, toiles, chandelles, riz, vermicelles, savons, bois, planches, etc., le tout comme approvisionnement de siège.

Sur notre garnison, qu'on évalue à environ 7,000 hommes, on m'a assuré qu'il y en avait aujourd'hui 1,100 à l'hôpital; ces maladies proviennent de la grande fatigue qu'éprouve la garnison et des mauvais temps continuels qu'il fait depuis longtemps.

On a enterré, avec les honneurs militaires, un officier du 64e, mort par suite des blessures qu'il a reçues quand on est allé brûler les maisons à Saint-Léonard.

30 janvier. — Par ordre du général et pour satisfaire aux besoins pressants des hôpitaux, à dater de demain, on ne donnera plus à tout homme de la garnison que six onces de viande au lieu de huit.

Le général a fait connaître à toute la garnison et à la garde nationale, par son ordre de ce jour, le mécontentement qu'il éprouve contre le poste de Chaudanne, mais principalement contre la compagnie franche; il annonce qu'il fera punir avec la plus grande sévérité tout militaire qui se porterait à des excès pareils à ceux que l'on reproche au poste de Chaudanne et à la compagnie franche, contre lesquels il est prêt à sévir, si de pareils reproches lui parviennent.

Il y a eu, sur le chemin qui mène à Saint-Claude, en sortant par Charmont, quelques coups de fusil échangés entre notre avant-poste et celui de l'ennemi, dont le résultat a été nul de part et d'autre.

31 janvier. — Règlement du maire de la ville de Besançon, concernant le commerce de la boulangerie pendant le blocus et le siège de la ville. D'après ce règlement, la miche de pain de six livres est taxée à 1 fr. 05 et le blé à 5 fr. 60 le double décalitre (n° 30).

Arrêté du général commandant supérieur qui affecte au paiement des fournitures faites pour la place de Besançon en état de siège les sommes dues par les acquéreurs de bois et biens communaux et impériaux, et par les autres créanciers du domaine (n° 31).

A trois heures de l'après-midi, les sentinelles avancées ennemies attaquent nos sentinelles avancées au fort de Bregille (lieu dit Beauregard); leur supériorité en nombre força les nôtres à se replier, et aussitôt on vit l'ennemi s'avancer avec une force considérable sur différents points pour attaquer le fort. Notre poste, qui n'était que de cinquante hommes au plus, commandés par un officier, après une résistance d'une heure, fut obligé d'abandonner le fort et de se replier en toute hâte sur la ville, s'il ne voulait pas courir les risques d'être pris par l'ennemi qui, de tous côtés, faisait feu sur nos gens. Le général, instruit de ce mouvement, se rendit aussitôt à la citadelle et, à quatre heures, on commença à tirer sur l'ennemi qui était maître du fort à cette heure; de son côté, l'ennemi faisait une fusillade très vive sur nos gens qui furent obligés de venir se mettre, toujours en opposant de la résistance, sous le canon de la tête du pont de Bregille. L'ennemi se répandit aussitôt tout à travers la montagne, descendit dans Bregille et tirait depuis les maisons sur nos troupes; la fusillade était très vive de part et d'autre; pendant ce temps, la citadelle tirait à boulet sur les différentes positions qu'occupait l'ennemi et lui lançait des bombes; le cavalier de Battant leur tira aussi quelques coups de boulet, et on leur envoya aussi quelques obus depuis la batterie du

moulin Saint-Paul. On ne sait encore quelle perte l'ennemi peut avoir éprouvée, mais elle ne doit pas être très considérable. Les pièces d'artillerie qui auraient pu lui nuire davantage sont celles placées au moulin Saint-Paul et sur les remparts derrière les casernes; mais, par une négligence inconcevable, il n'y avait point de poudre pour les charger. Le combat finit à la nuit tombante (cinq heures); nous avons eu plusieurs blessés; on n'en connait pas encore positivement le nombre.

Une foule considérable de monde s'était portée sur différents points de la ville pour voir cette action; l'ennemi a de si bonnes carabines que plusieurs de leurs balles parvinrent à des distances très éloignées. Une tomba dans la cour de M. Mourgeon, plusieurs sur la place Saint-Pierre, contre Granvelle, ainsi que dans beaucoup d'autres endroits aussi éloignés. Plusieurs personnes ont été blessées; de ce nombre est notre ami Lanchamp, qui était en convalescence, suite d'une fièvre qu'il avait depuis environ six semaines et qui, ayant le malheur de se trouver près de la pompe qui se trouve derrière le pavillon Bregille, reçut une balle dans la cuisse; heureusement que les chairs seules ont été atteintes. La balle resta dans la cuisse, mais elle en fut extraite par l'endroit opposé à celui où elle était entrée deux heures après par M. Thomassin. Son beau-frère Pierrin Paget, apprenant l'accident qui venait d'arriver à Lanchamp, courut près de lui, mais en sortant de la rue de [en blanc] pour entrer dans celle de Bregille, une balle frappa contre le bout-rond, et par ricochet lui atteignit légèrement le gland de la verge.

Il est minuit moins un quart, le canon se fait entendre; il est présumable que la citadelle veut inquiéter l'ennemi qui est resté dans le fort.

1^er^ février. — A ma grande surprise, le feu, que je croyais

dirigé depuis la citadelle contre l'ennemi, était dirigé par l'ennemi contre nous. Il avait établi des batteries au-dessus de la haute montagne de Bregille et sur celle où se trouve la Chapelle-des-Buis et, depuis là, il bombardait la ville. Le bombardement a duré depuis minuit moins un quart jusqu'à deux heures un quart du matin ; pendant ce temps, l'ennemi a jeté au moins cinq cents obus et boulets. On assure que la citadelle n'a tiré sur lui que quatre ou cinq coups. Une très grande quantité de maisons ont été plus ou moins endommagées ; plusieurs obus sont arrivés à des distances très considérables, telles qu'à la préfecture. Parmi les maisons qui ont le plus souffert, on cite celle de M. de Chifflet qui a reçu seize coups tant d'obus que de boulets ; celles de MM. Guédot, place Saint-Pierre, Fachard, rue des Granges ; un obus est tombé dans l'imprimerie de M. Mourgeon, mais n'y a brisé que les carreaux en éclatant ; les bâtiments du lycée, de l'Académie, l'hôtel du général, de la mairie, le magasin à foin (aux Grands-Carmes), etc., etc., en ont reçu et tous ont été plus ou moins endommagés.

Les habitants, qui étaient loin de se douter qu'on bombarderait la ville avant d'en avoir commencé le siège, s'étaient tous couchés dans la plus grande sécurité ; aussi leur effroi fut très grand quand plusieurs se virent assaillis par le boulet ou par l'obus dans leur lit et dans leur maison. Ce qui contribua encore beaucoup à jeter l'alarme dans la ville, c'est que l'on fut obligé de sonner au feu pour réunir les pompiers, qui firent des rondes pendant toute la nuit ; heureusement le feu ne se manifesta nulle part ; on espère que le nombre des blessés a été peu considérable. Dans cette circonstance, chacun s'empressait de porter dans les caves voûtées ce qu'il avait de plus précieux ; on y passa une partie de la nuit. La journée a été employée à se préparer des logements dans les caves et à y descen-

dre les choses les plus nécessaires, car on s'attend à être encore bombardé cette nuit par l'ennemi. Le proviseur du lycée a fait dresser des lits dans les caves pour tous les élèves et employés de la maison.

Hier, vers les sept heures du soir, on fit une sortie dans l'espoir de forcer l'ennemi à quitter le fort de Beauregard ; mais il l'avait déjà abandonné, et on n'y trouva personne quand nos éclaireurs y arrivèrent. On fut obligé de renoncer au profit de l'occuper, car l'ennemi tirait sur nos gens depuis la haute montagne de Bregille et il leur aurait fait beaucoup de mal si on avait voulu garder ce poste.

Il paraît que l'ennemi avait combiné un plan d'attaque ou d'inquiétude générale ; car, pendant qu'il bombardait la ville depuis le mont de Bregille, un corps ennemi chercha à prendre de surprise le fort de Chaudanne ; d'un autre côté on lança depuis la Chapelle-des-Buis plusieurs obus sur la citadelle, et des partis ennemis se présentèrent aux portes de Battant et d'Arènes, où il y eut une fusillade.

Le corps ennemi qui tâcha de surprendre Chaudanne et qui était en force assez considérable s'annonça comme un renfort du 93e régiment de ligne ; mais le chef de bataillon du 2e régiment (M. Sadet), chargé de la défense de ce fort et parfaitement au courant des ruses que l'on peut employer en pareil cas, ne douta pas que c'en fût une ; il laissa donc arriver l'ennemi jusque près des palissades et là, il leur fit tirer dessus presque à bout portant. Quoique l'ennemi eût beaucoup souffert de cette première attaque, il tâcha de se rallier et en tenta une seconde qui ne fut pas plus heureuse que la première.

Le nombre des ennemis tués ou blessés à Chaudanne est évalué à 30 hommes ; on porte à 120 ou 150 le nombre que les ennemis ont eu de blessés à Bregille et à douze celui des tués.

Nos blessés à Bregille sont au nombre de 37. Nous n'avons pas perdu un seul homme.

Un cavalier ennemi qui se présenta ce matin sur la route d'Arènes, lieu dit à la Croix, fut tué ou blessé par un boulet qu'on lui tira depuis la batterie de ladite porte ; il fut aussitôt emporté par quelques-uns de ses camarades, et on ne trouva sur la place où il tomba que son portemanteau dans lequel il y avait un portefeuille et plusieurs ordres qui ont fait présumer qu'il appartenait à un nommé Maléchard (1).

Aujourd'hui, on a dû commencer à démolir toutes les maisons qui sont au pied de Chaudanne, lieu dit à Bouhé (2), ainsi que la maison Gurgey placée à l'autre extrémité de la montagne.

On a mis des drapeaux noirs sur les hôpitaux et l'hospice dit de Bellevaux.

On a enterré aujourd'hui, à quatre heures après midi, M. Hérissé, mort hier à neuf heures du soir ; le bouleversement qu'il eut en entendant le canon pendant l'après-midi de la veille aura infailliblement hâté sa mort. Il meurt beaucoup de monde depuis quelque temps ; il n'y a pas de doute que le bouleversement y contribue beaucoup.

Le général Marulaz a commencé à faire blinder sa maison.

Il est deux heures du matin, tout est très tranquille dans la ville ; il paraît que les craintes que l'on avait d'être bombardé cette nuit ne se réaliseront pas.

2 février. — Malgré les inquiétudes que l'on avait d'être encore attaqué par l'ennemi dans la nuit du 1er au 2 courant, elle a cependant été très tranquille ainsi que la jour-

(1) Sur ce fait mystérieux, cf. les documents insérés à la fin du volume dans les *Notes biographiques* (art. Cendrecourt).

(2) Les cartes portent *Les Grands Bouez*.

née. Les habitants ont continué à entasser dans les caves une grande partie de leurs effets et ont mis des monceaux considérables de fumier devant les trappons et les larmiers des caves.

Arrêté du maire portant que chaque propriétaire de maison est tenu de veiller à ce que ses greniers et ceux de ses locataires ainsi que les divers étages soient constamment approvisionnés de cuveaux d'eau. Tous propriétaires de maison où il existe des puits, pompes ou citernes sont obligés de les tenir ouverts au public en tout temps (n° 32).

Invitation de M. le maire à toutes personnes approvisionnées de cesser de prendre du pain chez les boulangers (n° 33).

3 février. — On a fait savoir aux propriétaires des maisons de Fontaine-Écu, qui se trouvent dans le rayon de 250 toises, que, par ordre de M. Lafaille commandant du génie, on allait démolir lesdites maisons.

On avait espéré jusqu'à ce jour que, d'après la position de ces maisons et l'avis de M. le capitaine du génie Layarbe, elles seraient conservées ; mais le commandant du génie Lafaille n'avait plus rien à faire brûler, voilà la cause de leur arrêt. Comme ce sont les dernières qu'il pouvait faire démolir, quel mal fera-t-il encore quand elles n'existeront plus ?

Malgré toutes les craintes que l'on avait d'être inquiétés par l'ennemi, la journée et la nuit ont été très tranquilles.

On a monté une pièce de 4 à Chaudanne.

4 février. — J'ai commencé à faire démolir la maison de mon beau-père ; tous ses voisins propriétaires qui se trouvent dans le même cas que lui en ont fait autant.

Arrêté de M. le maire portant taxe des denrées de première nécessité (n° 34).

Nouvel arrêté du maire interprétatif de celui du 1er de ce mois relatif aux pompes et puits de la ville, renfermant entre autres dispositions que tous propriétaires de maisons dans lesquelles existent des pompes, des puits ou des citernes seront tenus de faire peindre en gros caractères sur la principale porte d'entrée de leurs maisons le mot *pompe*, *puits* ou *citerne*, etc. (n° 35).

La nouvelle s'est répandue que les Français, après avoir battu les alliés, étaient à Marnay ; mais rien d'authentique à ce sujet, quoique le général Pageot l'ait annoncé publiquement et comme presque certain aujourd'hui, à midi moins un quart, en passant à cheval sur la place Saint-Pierre.

On a requis du vin chez plusieurs citoyens de la ville.

Avis aux personnes qui ont fourni des denrées ou marchandises ensuite de réquisitions.

5 février. — A une heure après midi, un parlementaire ennemi s'est présenté à la porte de Battant ; il était porteur d'une lettre du prince Louis de Lichtenstein (dont le quartier général est à Novillars) pour le général en chef. Ce prince prévient le général gouverneur de la ville que demain, sur toute la ligne ennemie, le canon et la fusillade se feront entendre en réjouissance de la victoire que les armées coalisées viennent de remporter sur l'armée française à Dienville (département de l'Aube). Dienville est à six kilomètres de Brienne et Brienne à deux cent un kilomètres de Paris (environ quarante lieues).

A trois heures et demie de l'après-midi, le canon de la citadelle a détruit le travail que l'ennemi avait fait sur la montagne, derrière la citadelle, près du fort de Trois-Châtels.

Ordre du jour portant convocation et nomination du conseil de discipline de la garde nationale (n° 37).

Le bruit s'est répandu, dans la journée, que l'ennemi a très maltraité les habitants de Saint-Ferjeux; il aurait presque tout enlevé ce qui restait en comestibles, aurait frappé quelques personnes et aurait cassé ce qu'il n'aurait pu enlever, principalement dans la maison de M. Callier. D'après d'autres rapports, l'ennemi se serait borné à demander à deux propriétaires l'occupation de leurs maisons, dont ils avaient besoin, et leur aurait offert de les conduire, eux, leur famille et leurs effets, dans l'endroit qu'ils désigneraient; ils ont choisi Velesmes, et aussitôt on les y a conduits.

6 février. — Au matin, il s'est trouvé à la porte d'Arènes un grand nombre de gens de Saint-Ferjeux qui rentraient en ville, crainte d'éprouver quelques mauvais traitements des ennemis.

Les feux de réjouissance que les ennemis avaient annoncés pour aujourd'hui, sur toute leur ligne, n'ont pas été considérables. A midi moins un quart, on a entendu quelques feux de peloton derrière la citadelle; on assure qu'il y avait du canon, mais je n'ai rien entendu.

D'après les différents rapports qui sont parvenus en ville, il est présumable que les ennemis ne veulent plus laisser aucun ménage habité entre eux et nous.

7 février. — On a vu paraître, dans la journée, quelques patrouilles ennemies sur le grand mont de Bregille, ce qui a jeté l'alarme parmi une grande partie des gens de Besançon, qui ont craint que l'on ne bombardât encore la ville cette nuit; mais, heureusement, leur crainte paraît mal fondée; il est minuit, et tout est tranquille.

J'ai failli ne pouvoir rentrer en ville, ainsi que les travailleurs que j'avais à Fontaine-Écu. M. Touson, capitaine au 93e régiment, n'a pas voulu attendre quelques minutes

afin de laisser rentrer ces travailleurs ; toutes les instances que j'ai faites près de lui ont été inutiles ; mais autant j'ai trouvé peu de complaisance en cet officier, autant j'ai à me louer de M. [un blanc], chef de bataillon au 64e régiment, qui, sur l'exposé de la demande que j'allais faire à M. Cornibert, m'a aussitôt fait ouvrir la poterne du fort Griffon, et j'ai pu faire rentrer mes ouvriers. Je tiens note de cet événement peu important, pour conserver les noms de ces deux officiers.

8 février. — Personne n'a pu sortir de la ville pendant toute la journée ; cet ordre a jeté l'alarme parmi les habitants et, pour l'augmenter, le bruit s'est répandu que le général avait reçu, en même temps que la communication qui lui a été faite le 5 du courant, ordre de rendre la ville. On dit que l'ennemi fait faire du charbon dans le bois de Chailluz, et qu'il fait construire des grilles ; si malheureusement ces nouvelles sont vraies, nous devons nous attendre à être brûlés au premier jour par des boulets rouges.

Aujourd'hui, il y a une grand'messe à la paroisse de Notre-Dame, pour remercier saint Ferréol et saint Ferjeux, patrons de Besançon, d'avoir préservé la ville des dangers qu'elle a courus lors du bombardement, et pour les prier de lui continuer leur protection spéciale ; l'affluence y était considérable, et l'église eût-elle été doublement grande, qu'elle n'aurait pas pu contenir tous les fidèles qui se sont rendus à ce service.

On a reçu des nouvelles de Gray à la date du 3 courant ; on marque que tout y est tranquille ; mais les campagnes sont écrasées de réquisitions de l'ennemi ; d'après les mêmes nouvelles, Huningue, Belfort, Auxonne, les forts de Salins, tiennent toujours, et Lyon n'est pas pris. (Copie de cette lettre est parmi les affiches.)

9 février. — On a travaillé toute la journée à commencer à poser une barrière à l'extrémité du grand pont de Battant, du côté de la ville. Cette mesure, que M. le gouverneur a cru devoir prendre, sur l'avis de M. Lafaille, pour la défense de la deuxième enceinte de la ville (à ce qu'il dit), a beaucoup déplu aux habitants au delà du pont; toute la journée, il y a eu rassemblement dans les environs; des propos séditieux et d'insurrection y ont été tenus, et tout fait présumer que cette barrière ne restera pas longtemps; nous serions bien heureux si des malveillants ne profitaient pas de cette circonstance pour porter le peuple de Battant à des excès plus considérables.

On a fait une sortie du côté de Saint-Ferjeux, dans l'intention de faire rentrer en ville les provisions qui y sont encore; mais on y a trouvé peu de chose, à ce qu'il paraît, car il n'est rentré en ville qu'environ dix milliers tant paille que foin, et une ou deux voitures de meubles. L'ennemi n'y était pas en grand nombre; il y a eu, cependant, une fusillade assez longue qui a eu pour résultat la perte d'un homme et deux blessés à l'ennemi; de notre côté, nous n'avons eu personne de tué ni de blessé.

10 février. — A la pointe du jour, on a trouvé placardée, de l'autre côté du pont, une proclamation aux habitants de Besançon; une grande quantité d'exemplaires de cette proclamation avaient été distribués dans les rues et dans les enfonçures de boutique. En voici la copie prise sur l'exemplaire imprimé :

« Habitants de Besançon,

« Souffrirez-vous qu'une poignée de gens étrangers à « vos murs vous prépare les maux les plus affreux et se « dispose à incendier vos maisons et à vous réduire au « désespoir et à la misère? L'infâme Lafaille veut faire de

« cette ville un monceau de ruines; il va faire sauter le « pont, brûler le quartier de Battant et Arènes, démolir les « quais, combler les rues voisines. Les Autrichiens vous « auraient-ils fait plus de mal? Souffrirez-vous tant d'hor- « reurs?

« Prends garde, général Marulaz; le cannibale Lafaille « te pousse à ta ruine. »

L'animadversion publique qu'éprouve le commandant du génie Lafaille lui est bien due; il a tenu, dans plusieurs endroits, des propos qui ne font que trop pressentir tout le mal qu'il peut faire à notre ville; il a parlé de la démolition des quais pour construire, à leur place, des remparts, depuis lesquels on brûlerait tous les quartiers qui sont de l'autre côté du pont, si l'ennemi y entrait. Parmi les [excès?] dont il s'est rendu coupable, on lui reprochera toujours la provocation qu'il a faite de la démolition des maisons de Fontaine-Écu. L'avis de MM. Bizot, colonel du génie; Loyarbe, capitaine du génie, était que ces maisons ne gênaient en rien par leur position et qu'on devait les laisser subsister, quoiqu'elles fussent dans le rayon de deux cent cinquante toises. M. Cothias, major du 64e régiment et commandant le fort Griffon, a encore essayé d'obtenir du général Marulaz le rapport de l'ordre qui lui enjoignait d'envoyer des militaires de son corps pour démolir ces maisons; il espérait prouver au général et lui assurait même, que la défense du fort qui lui était confié ne pouvait être compromise en rien par l'existence de ces maisons; mais M. Lafaille avait tellement persuadé au général que leur destruction était indispensable, que le général ne voulut entendre parler de rien et maintint son ordre.

Un militaire du 64e régiment avait été condamné à la peine de mort pour avoir déserté et avoir engagé ses camarades qui étaient de garde avec lui à le suivre et à

passer à l'ennemi ; déjà on venait de lui lire son jugement devant toute la garnison, assemblée sur la place des Casernes ; mais, à l'instant d'exécuter l'arrêt, M. de Fajac perça les rangs et apporta sa grâce de la part du gouverneur général.

Ordre de M. Fajac, général commandant d'armes, concernant les vols et la dévastation que font nos soldats dans les maisons que l'on démolit; il rend responsables, par ledit ordre, les commandants des postes voisins des lieux où s'opèrent les démolitions, de tous les désordres qui se commettront sous leurs yeux (n° 38).

Le général a fait afficher et crier dans les rues l'extrait de différentes lettres de Gray, et d'après lesquelles nous aurions eu des succès à Suzannecourt, entre Chaumont et Bar-sur-Aube, en arrière de Brienne. Ce rapport confirme les nouvelles reçues précédemment de Gray (il est parmi les affiches, n° 39), mais ces nouvelles n'ont aucune authenticité.

11 février. — A une heure après midi, trois cents hommes de la garnison sortirent par Battant et Bregille, dans les Chaprais et du côté de Palente. Ils forcèrent les avant-postes ennemis à se replier partout où ils en trouvèrent; ils profitèrent de ce moment pour brûler toutes les baraques que les ennemis avaient sur ces différents points; ils mirent le feu à la Grange Drevon (dite Cude Doron), qui est sur le revers de la grande montagne Bregille et dans laquelle on dit que l'ennemi se retirait ; mais, vers les trois ou quatre heures, l'ennemi se renforça et poursuivit nos gens qui déjà se repliaient sur la ville, voyant la nuit s'approcher. Pendant le même temps, on fit une sortie par la porte de Charmont pour inquiéter l'ennemi, qui était dans les maisons, près la Grange du Collège; mais il fut bientôt en nombre plus fort que nous, et nos gens se re-

plièrent. Les ouvriers que j'avais à Fontaine-Écu furent obligés de quitter à deux heures, car les balles tombaient de tous côtés près de nous.

La fusillade a été très vive de part et d'autre sur ces différents points; l'ennemi a dû avoir plusieurs blessés et quelques morts; le canon du fort Griffon a tiré trois coups. Notre perte est, dit-on, très faible : on cite seulement deux ou trois blessés.

Comme l'ennemi a été beaucoup inquiété et qu'on a vu sur le soir plusieurs de leurs détachements sur le grand mont de Bregille, on a craint aussitôt qu'ils ne nous envoient cette nuit quelques boulets ou quelques obus ; mais il est plus de minuit et tout est très tranquille.

12 février. — On a mis le feu dans la maison occupée par le boulanger de Bregille, laquelle est située vis-à-vis le chemin qui descend du grand mont et au bas duquel il y a une croix. Comme nous avions beaucoup d'ouvriers occupés à démolir à Bregille, on a envoyé des détachements assez considérables au-dessus du fort Beauregard et de la montagne de Bregille, afin d'empêcher l'ennemi de venir inquiéter ces travailleurs. La fusillade s'engagea vers les deux heures et demie, nos gens tinrent bon jusqu'à quatre heures, alors ils se replièrent et rentrèrent avec les travailleurs; mais auparavant, ils se tiraillèrent, depuis la tête du pont de Bregille, avec l'ennemi qui, ayant pris aussitôt les positions qu'ils avaient abandonnées, leur répondait depuis le fort de Beauregard ; deux coups de canon tirés de la citadelle sur l'ennemi le déterminèrent de suite à la retraite.

Nous avons eu dans cet engagement un adjudant de blessé ; l'ennemi a dû avoir plusieurs blessés.

Du côté de Charmont, il y eut aussi plusieurs coups de fusil échangés entre nos postes avancés et ceux de l'en-

nemi. Les ouvriers que j'avais à Fontaine-Écu furent encore obligés de se retirer avant la fin de leur journée, s'ils ne voulaient pas courir les risques d'être atteints par leurs balles.

On a remarqué très distinctement un poteau dressé près de la maison de M. Bernard (route de Palente), après laquelle un homme ou un mannequin est pendu ; on ne peut encore préciser pour le moment.

On a reçu aujourd'hui des nouvelles de Vesoul, d'après lesquelles un congrès se serait ouvert le 2 de ce mois à Châtillon-sur-Seine pour y traiter de la paix.

13 février. — Il y eut tout au matin une sortie du côté de Saint-Ferjeux; mais différents postes ennemis étant venus renforcer celui qui était à Saint-Ferjeux, nos gens ont été obligés de rentrer ; mais auparavant, ils ont dû faire à l'ennemi plusieurs blessés, car leur cavalerie éprouva une décharge de notre infanterie à une très petite distance, et on a remarqué que plusieurs de leurs cavaliers tombèrent. Nous avons eu deux ou trois blessés de la compagnie franche.

Arrêté du général commandant supérieur concernant les approvisionnements de siège. Cet arrêté porte que les habitants de Besançon seront tenus de verser dans les magasins militaires une partie de l'excédent en grains froment que leur approvisionnement actuel peut présenter ; 3,000 familles choisies dans la classe la moins fortunée seront exemptes de toutes répartitions ; 2,000 familles peu fortunées formeront une liste supplémentaire ; les ménages classés dans cette liste ne pourront être compris dans la répartition pour plus d'une mesure de blé par ménage ; les 898 familles formant le reste de la population seront divisées en sept classes, selon leur fortune présumée. C'est sur ces sept classes que l'on prendra les 15,000 mesures de

blé de 37 livres 1/2 que demande le général. Le classement des citoyens ainsi que la répartition individuelle seront réglés par la mairie qui s'adjoindra à cet effet quatre citoyens à son choix (le texte de l'arrêté est parmi les affiches (n° 40).

Adresse du maire de Besançon aux habitants de cette ville pour les engager à se soumettre sans difficulté à l'exécution de l'arrêté du général plus haut rapporté (n° 41).

Le général Marulaz est allé entre onze heures et onze heures et demie sur le pont de Battant et devant la Madeleine, et là il a cherché à prouver au peuple que c'était à tort que l'on concevait des craintes à l'occasion de la barrière qu'il avait fait poser à l'extrémité du pont. Il a assuré aux habitants des quartiers au delà du pont que jamais il n'avait songé à les séparer en rien des autres quartiers de la ville, et que cette barrière ne serait jamais fermée que pour l'ennemi, s'il parvenait à s'introduire dans la ville. Cependant, d'après le témoignage d'une personne parfaitement instruite, il n'y aurait pas de doute que l'on ait eu un tout autre motif en posant cette barrière, tel que celui de retenir les habitants de cette partie de la ville, s'ils étaient obligés par la misère ou la faim à demander qu'on rendit la ville.

On s'est encore tiraillé dans l'après-midi sur le mont de Bregille. On assure que 4,000 hommes de troupes ennemies sont arrivées pour renforcer le cordon de blocus de notre ville.

14 février. — Comme d'habitude, la compagnie franche, avec quelques militaires, fit une sortie ce matin et se dirigea du côté de Saint-Ferjeux. Elle vit sur la route de la cavalerie ennemie (près de la Grange Bullet, au-dessus du Champ de Mars) ; elle se disposait à l'attaquer et s'avançait

dans cette intention, lorsque, tout à coup, les cavaliers se rangèrent sur les côtés de la route et démasquèrent trois pièces d'artillerie qui firent aussitôt une décharge sur les nôtres ; un seul homme (Arnoulx) a été atteint par le boulet, il a eu la cuisse cassée ; M. Thomassin lui a fait dans la journée l'amputation.

A une attaque aussi inattendue, car c'est pour la première fois que l'ennemi s'est servi d'artillerie, la compagnie franche se hâta de rentrer en ville en rapportant leur camarade blessé.

Aujourd'hui on a commencé à faire un parapet sur les remparts qui séparent le grand Chamars du petit, à couper les arbres qui sont sur ces remparts et à démolir le pont en bois qui est derrière la préfecture. Si le blocus dure encore un peu de temps, la promenade de Chamars est perdue ; les officiers du génie, à la tête desquels est Lafaille, feront couper tous les ponts et tous les arbres. Cet homme, qui a été envoyé à Besançon pour le malheur de notre ville, voulait que l'on coupât à coups de hache le petit pont derrière la préfecture, afin qu'il fût plus tôt à bas ; l'ennemi eût été sur le premier rempart qu'il n'aurait pas pu donner un ordre.

On assure qu'il vient de faire porter encore en avant les limites des démolitions ; comme on l'a prévu, cet homme fera brûler toutes les maisons qui sont dans les environs de la place et, lorsqu'il n'y en aura plus, il fera bien sûrement brûler celles de l'intérieur de la ville.

15 février. — Il y a eu revue des chevaux de la garnison ; on en a réformé un certain nombre qui seront mis hors des remparts ; les approvisionnements en foins et pailles faits dans la ville étant presque entièrement épuisés, cette mesure est très bonne ; mais ce qu'il y a d'horrible dans son exécution, c'est qu'on doit blesser ces che-

vaux, à ce qu'on dit, dans différentes parties du corps, afin que l'ennemi ne puisse pas s'en servir. On ne doit pas avoir une pareille crainte, car l'ennemi a une trop bonne et une trop belle cavalerie pour qu'il retint ces chevaux qui déjà sont blessés ou malades, et qui n'ont plus que la peau et les os; mais rien ne peut échapper au génie malfaisant qui préside à la défense de la place.

Par suite de la détermination de M. Lafaille, qui a fait reporter plus en avant la ligne des démolitions, on a commencé à démolir l'auberge des Deux Princesses, sur la route de Baume, la maison de Just Détrey et toutes celles qui sont dans cette partie. Tout fait craindre qu'on démolira ou qu'on brûlera jusqu'à 500 toises autour de la ville, si on en laisse le temps au commandant du génie Lafaille.

Ordre du général de mettre en réquisition tous les plombs qui se trouvent dans la ville pour l'approvisionnement de la citadelle.

Les œufs sont à 2 fr. la douzaine, le beurre au même prix ; l'un et l'autre sont très rares à trouver.

Le sel blanc et gris manque tout à fait à Besançon.

16 février. — La journée s'est passée sans aucun événement militaire remarquable. On assure qu'il y a eu un grand mouvement parmi les postes ennemis qui sont du côté de la Chapelle-des-Buis ; on croit avoir remarqué qu'ils ont été diminués.

Depuis plusieurs jours, on dit alternativement des grandes messes dans les différentes églises de la ville, pour demander à Dieu la paix ; aujourd'hui on en a dit une à Saint-Pierre. L'affluence du monde était si grande, qu'il y avait des fidèles jusque sous le péristyle extérieur ; même affluence a eu lieu dans toutes les autres églises.

Le général Marulaz ayant appris que plusieurs personnes se rendaient au-dessus des différents clochers pour faire

des signaux à l'ennemi et entretenir des correspondances avec lui, a ordonné que toutes les portes desdits clochers seraient fermées et les scellés mis dessus, ce qui a été exécuté.

Lettre du général gouverneur au maire pour lui rappeler l'ordre qu'il lui avait donné précédemment de détruire les chiens qui remplissent les rues de la ville, comme consommant des denrées qui seraient plus profitables et plus utiles aux malheureux habitants qui manquent du nécessaire : « j'ai vu avec regret, monsieur le maire, ajoute-t-il, que cette mesure avait été négligée et je vous réitère mon invitation pour que vous preniez de suite les moyens nécessaires afin d'atteindre ce but, et de donner l'ordre au bourreau, si cela est nécessaire, de débarrasser la ville de tous les mâtins qui seront trouvés dans les rues. »

17 février. — Si la journée d'hier a été sans événements militaires, il n'en a pas été de même de celle d'aujourd'hui. Hier, entre dix et onze heures du soir, la compagnie franche alla attaquer les sentinelles avancées que l'ennemi avait sur le mont de Bregille et dans les Chaprais. On présume que cette attaque n'avait pour but que d'attirer sur ce point les forces que l'ennemi pouvait avoir à Palente, afin d'éprouver moins d'obstacles dans le projet qu'on se proposait pour le lendemain et qui était de faire rentrer en ville quelques voitures de foin et de paille qui étaient dans la maison Coudry, sur la route de Baume. Pour mieux parvenir à ce but, le général fit faire en même temps une sortie sur Saint-Ferjeux, dehors de la porte de Charmont et sur Saint-Claude ; on sortit à six heures du matin, et, à sept heures, l'engagement avait lieu partout; mais partout l'ennemi se présenta avec une force bien plus considérable qu'on ne le présumait. Près de Saint-Ferjeux, il avait de l'artillerie qu'il avait encore masquée, et lorsque

notre cavalerie et notre infanterie furent à portée de canon, il leur tira dessus à mitraille ; nous eûmes aussitôt beaucoup de blessés, l'infanterie commença à plier ; les chasseurs, ne se sentant plus soutenus, furent obligés d'en faire autant, d'autant plus que l'ennemi était en force bien plus considérable que nous et qu'on s'aperçut qu'il cherchait à nous couper la retraite, ce qu'il aurait fait, si le commandant du fort de Chaudanne ne se fût aperçu de son projet et du danger que couraient nos gens ; aussitôt il fit descendre en toute hâte une partie de son poste, ce qui nous renforça et contint l'ennemi. Pendant ce temps, un détachement de nos dragons arriva, fit une charge sur l'ennemi qui a dû lui mettre beaucoup de monde hors de combat ; on se replia ensuite et, après s'être réuni, on rentra en ville à huit heures et demie. C'était le général Pageot qui commandait sur ce point.

Du côté de Charmont, l'engagement ne fut pas aussi vif ; l'ennemi s'était retiré en nombre dans la Grange du Collège, et depuis les croisées ripostait à nos tirailleurs ; mais il abandonna cette maison lorsqu'il vit que depuis le bastion de Charmont on lui tirait dessus. Quatre fois on chercha à atteindre cette maison avec une pièce de 24, sans qu'on ait pu y réussir : on présume que la poudre s'était affaiblie, car le boulet n'a pu parvenir jusque-là.

Sur la route de Saint-Claude, il y eut un engagement très considérable ; l'ennemi y était en force.

Nos gens parvinrent jusque chez Coudry, sur la route de Baume ; mais ils ne purent en faire enlever qu'environ cinq milliers, tant foin que paille. L'ennemi ne leur laissa pas le temps d'en prendre davantage, car il les attaqua vivement ; nous avons dû avoir sur ce point plusieurs blessés, car l'ennemi y avait de l'artillerie dont il nous fit essuyer plusieurs décharges. On lui riposta bien avec des pièces de campagne que nos gens avaient avec eux ; mais,

après une résistance assez vive, nous fûmes obligés de nous replier sur la ville.

On remarqua, quelque temps après, que le feu était dans la maison Coudry et dans celles de MM. Chédieu et Michaud; on ne peut assurer qui y a mis le feu; il est présumable que c'est l'ennemi; mais bien des personnes croient que c'est nous en nous retirant. Ces trois maisons brûlèrent toute la journée, et à la nuit elles étaient entièrement détruites.

Le 2e régiment de ligne était de l'expédition de Saint-Ferjeux; il fut chargé de se diriger du côté d'Avanne; quatre voitures à vide accompagnaient ce détachement. On espérait les renvoyer chargées de foin, mais par la faute du général Pageot, ce détachement, fort d'environ deux cents hommes, eût été infailliblement pris par l'ennemi si son chef ne se fût aperçu à temps que nos gens qui devaient s'avancer en même temps et à la même hauteur pour le soutenir commençaient à plier; mais il ne s'en aperçut que lorsque l'ennemi était presque déjà au Polygone et qu'il cherchait à lui couper la retraite. Nos gens n'eurent que le temps de se jeter dans les vignes du côté du mont Rognon, et de gagner le chemin qui mène à l'Œillet, pour prendre ensuite celui de Canot, où ils trouvèrent le renfort de Chaudanne, et où il y eut une forte fusillade; mais tous les hommes de ce détachement ne purent arriver à temps, et nous perdîmes de ce détachement trente hommes, tant tués que prisonniers, et trois blessés.

On ne peut encore évaluer le nombre d'hommes que nous avons perdus; mais il doit être considérable. Dans le 93e régiment qui était du côté de Saint-Ferjeux, il y a eu 2 hommes tués, 18 blessés, plus 2 militaires blessés que l'on a été obligé de laisser sur le champ de bataille, l'ennemi n'ayant pas laissé le temps de les emporter.

Les chasseurs ont beaucoup souffert; le colonel du 25e régiment de chasseurs (M. de Faudoas) a été blessé mortellement près de Saint-Ferjeux. Ce malheureux jeune homme, qui appartient à une famille très riche, est beau-frère du duc de Rovigo, ministre de la police générale. On assure qu'il avait demandé, il y a quelques jours, au général Marulaz, vu la disette prochaine de foin et de paille, de le laisser partir avec quatre cents cavaliers montés, se faisant fort de parvenir avec eux à l'armée française.

Le portier d'Arènes m'a dit que par cette seule porte, il était rentré environ cinquante blessés; par Battant, il a dû en rentrer encore beaucoup. On croit que l'ennemi nous a fait plusieurs prisonniers; nous ne lui en avons fait qu'un, mais il a dû avoir aussi plusieurs tués et beaucoup de blessés.

Tel a été le résultat de cette sortie qui ne nous a pas été favorable sous tous les rapports. Le général se plaint, à ce qu'on dit, d'avoir été trahi; il faut qu'il s'en prenne plutôt au peu de secret qu'il a gardé sur cette expédition, car on assure que plusieurs personnes en avaient déjà entendu parler depuis plusieurs jours; d'un autre côté, depuis minuit à une heure la trompette a sonné dans les différents quartiers de la ville où sont logés les cavaliers, principalement dans les rues de Battant et d'Arènes. Rien de plus probable que l'ennemi ne l'ait entendue et n'en ait été instruit par ses sentinelles avancées qui viennent pendant la nuit jusque sur le glacis.

Un maréchal des logis du 9e régiment de chasseurs fut laissé blessé grièvement sur le champ de bataille; à la sollicitation de sa sœur (Mme Guilleminey, née Louise Buchon) et à la demande des officiers de son corps dont il est très aimé, on obtint du général la permission d'envoyer à l'ennemi un parlementaire pour savoir s'il avait

été relevé par l'ennemi, et pour demander son échange contre un de leurs prisonniers. Le parlementaire a rapporté que le maréchal des logis Buchon avait été conduit à Pouilley pour y être pansé, mais qu'on ne pouvait répondre pour le moment à l'échange demandé qu'après en avoir conféré avec le général en chef ennemi ; on lui a promis de faire connaître la décision de ce général.

Quelques chevaux de notre cavalerie ont été tués; un fut ramené en ville quoique très gravement blessé, mais quand il fut sur la place de l'Abondance, il ne put aller plus loin, et on fut obligé de le tuer là. Dans l'après-midi on le porta à l'extrémité du quai des Cordeliers; au bout d'une demi-heure, il ne resta plus rien de son cadavre que quelques os entièrement décharnés; les malheureux s'étaient disputé sa chair et l'avaient emportée pour la faire cuire.

Le nombre des chiens qui ont été tués est de 263.

Le bourreau a parcouru aujourd'hui les rues et assommait les chiens qu'il rencontrait et les jetait dans une charrette qui le suivait.

Lanchamp a passé une journée très pénible, un dépôt s'était formé au bas de la plaie ; on l'a ouvert hier au soir; cette opération a occasionné beaucoup d'inflammation dans sa cuisse. Quelques heures après il eut une hémorragie assez considérable par cette plaie, ce qui l'affaiblit beaucoup; malheureusement, il s'inquiète et s'impatiente de voir que depuis dix-sept jours il est sur son dos, sans pouvoir prévoir quand il pourra se lever et quel sera le résultat de sa position.

18 février. — Les sieurs Gouniot, secrétaire de M. Lyautey, et Damédor, son beau-frère, étaient sortis hier pour tâcher de s'assurer si la maison de leur père, située près de Saint-Claude, n'avait éprouvé aucun dommage; ils ont

été pris par l'ennemi avant de pouvoir s'en assurer. Aujourd'hui un parlementaire ennemi est venu proposer leur échange contre deux de leurs prisonniers; le général Marulaz n'a pas voulu y consentir.

Les ennemis ont mis le feu à deux maisons situées aux Quatre-Vents; on ne sait ce qui a pu les porter à une action pareille; on présume que c'est parce qu'il y avait du foin et de la paille dans ces maisons, et que c'était pour ôter au général l'idée de l'envoyer chercher. S'ils en font autant à toutes les maisons où il y aurait de pareils approvisionnements, ils en ont encore beaucoup à brûler.

On a mis hors de la ville vingt-six chevaux de ceux réformés le 15 courant; mais on ne les a pas blessés comme on le présumait d'abord; on les a préalablement vendus, à charge par l'adjudicataire de les faire sortir de suite de la ville; quelques-uns ont été donnés pour 3 fr. On dit qu'ils ont été tués en partie hors de la ville, et que la chair y a été rentrée.

On a commencé à couper les peupliers qui étaient dans le bosquet de Chamars. Lorsque M. Bizot alla dire à la mairie qu'il fallait les faire couper, il prétendit que cela ne devait faire de la peine à personne, et que la promenade y gagnerait, car il trouvait ce rideau de verdure très désagréable; il n'y a qu'un officier du génie employé à Besançon qui puisse penser ainsi. Les saules pleureurs et le superbe platane qui existait dans ce bosquet ont été aussi coupés; encore quelques jours et bien sûrement il n'y aura plus d'arbres à Chamars.

19 février. — On a trouvé ce matin, affiché entre la barrière du grand pont de Battant, l'épitaphe suivante :

Ci-git Lafaille antidieu créateur.
Pour subsister, Dieu créa la matière;
Pour conserver, Lafaille avec fureur

Fit des monceaux de cendre et de poussière.
Poussière il est; passants, point de douleur.

Les épigrammes suivantes ont été connues aujourd'hui dans la ville :

1.

Laissez faire Monsieur Fougasse (Lafaille),
Il sait bien ce qu'il faut qu'il fasse.
Homme en son genre supérieur,
Ce docte et rare ingénieur
Mettra plutôt la ville en cendre
Que de jamais la laisser prendre.

2.

Savez-vous pourquoi les obus
Sur nos maisons ne pleuvent plus?
C'est que l'ennemi vient d'apprendre
Qu'il n'est désormais plus besoin
Que sa poudre nous mette en cendre,
Quand Lafaille en a pris le soin.

3.

On se plaint de Monsieur Lafaille;
Sur lui l'on clabaude, on criaille;
Et si ce féroce animal
Nous a déjà tant fait de mal,
C'est notre faute et non la sienne.
Qu'à quelque chien la rage vienne,
On n'y met pas tant de façon.
Une balle.... et son compte est bon.

CHANSON SUR M. LATORCHE (LAFAILLE)

Air : *Des fraises, des fraises*

1.

Des ingénieurs français
Qu'a vus notre muraille,
Le plus fameux désormais
Ce n'est plus Baraillon, mais
Lafaille (*ter*).

2.

Ne parlez plus de Vauban :
Il n'a rien fait qui vaille,
Il n'est qu'un faible talent;
Et qui l'éclipse à présent?
Lafaille (*ter*).

3.

Faudrait voir de Besançon
Maintenant la muraille.
Est-ce Apollon, dirait-on,
Qui l'a rebâtie? Oh non,
Lafaille (*ter*).

4.

Si le superbe Autrichien
Fait taire sa mitraille,
Il sait qu'elle ne peut rien
Aux travaux du citoyen
Lafaille (*ter*).

5.

Malgré cela, dans Battant,
Contre lui l'on criaille,
Mais comme il n'est point méchant,
Il s'enfuit dès qu'il entend :
« Lafaille ! » (*ter*).

6.

Quoi ! parce qu'il veut brûler
Quelques cents toits de paille,
Puisque c'est pour les sauver,
Est-il là de quoi huer
Lafaille ? (*ter*).

7.

S'il va de chaque maison
Créneler la muraille,
Eh ! mon Dieu, que dira-t-on ?
Qu'il faut jeter sous le pont
Lafaille (*ter*).

8.

Pour nous défendre il apprit
Comme il faut qu'on travaille ;
Il faut que tout soit détruit
En six mois ; ainsi l'a dit
Lafaille (*ter*).

9.

Et pour ces mots, le taxer
D'infâme, de canaille,
De cent coups le menacer,
C'est bien mal récompenser
Lafaille (*ter*).

10.

Va, n'écoute pas les cris ;
Abats, et tranche et taille ;
De ruines, de débris,
Repais tes yeux et souris,
Lafaille (*ter*).

11.

Fais-toi, s'il se peut, un cœur
Aussi dur que rocaille ;
Porte partout ta fureur,
De nos pleurs, fais ton bonheur,
Lafaille (*ter*).

12.

Jusqu'à quand permettra-t-on
Que Lafaille nous fouaille ?
N'est-il un brave à Charmont
Pour descendre sous le pont
Lafaille ? (*ter*).

19 février (suite). — Un parlementaire ennemi est arrivé à sept heures du matin à la porte d'Arènes, et a annoncé la mort du maréchal des logis Buchon, blessé dans l'affaire du 17 courant.

Le général, croyant que le dernier recensement fait par la mairie pour constater la quantité de foin, paille, avoine,

qui se trouve en ville, n'a pas été opéré avec exactitude, vient d'en ordonner un nouveau qui sera fait par des gendarmes. Aujourd'hui on a commencé la visite; deux gendarmes et un agent de police en ont fait la recherche chez tous les habitants. Cette opération a eu lieu en même temps dans les huit sections de la ville; mais tout fait présumer que ce nouveau recensement ne produira guère plus que celui de la police.

On a appris que le général Pageot, qui reçoit beaucoup de rations pour des chevaux qu'il n'a pas, les avait prises en nature, de sorte qu'il a une grande quantité de foin, paille et avoine. Le maire de la ville a dû écrire au général Marulaz pour lui dire que, dans les circonstances actuelles, il pensait qu'on devait engager le général Pageot à donner cet approvisionnement pour les chevaux de la garnison.

20 février. — Il y a eu assemblée des trois cohortes de la garde nationale; elles étaient bien fortes de deux mille cinq cents hommes. Le général gouverneur en a passé la revue et a témoigné son contentement sur le bon esprit qui anime ladite garde nationale; il a annoncé, en même temps, que les vignerons pourraient sortir pour aller tailler leurs vignes; mais il ne leur a pas promis que l'ennemi ne les inquiéterait pas. Il a parcouru plusieurs fois les rangs en criant « Vive l'Empereur! » Ce cri a été répété par plusieurs personnes.

Un parlementaire est arrivé à trois heures après midi à la porte de Battant; il était porteur d'une lettre du prince de Lichtenstein pour le préfet; on m'a dit que ce prince répondait au préfet de la manière la plus honnête, qu'il allait s'empresser d'écrire pour avoir des nouvelles de M. Fleurus Debry, et qu'aussitôt qu'il en aurait reçu, il les ferait parvenir à M. le préfet. Une seconde lettre était pour Mgr l'archevêque et avait rapport au culte.

On assure que vingt mille francs ont été demandés, il y a environ deux jours, à M. Saint-Oyant, à titre d'emprunt; on lui offre pour sûreté des obligations d'adjudicataires de biens communaux et de forêts impériales. Comme il n'a pas comptè de suite cette somme, on lui a envoyé aujourd'hui quatre garnisaires, et on lui promet demain cinquante hommes de cavalerie, si, pour le midi, il n'a pas payé cette somme, et pour le surlendemain cent malades galeux ou vénériens. Si cette nouvelle est vraie, elle est d'un arbitraire et d'une injustice sans exemple.

Les comédiens, se trouvant dans le dénuement le plus absolu, ont espéré faire quelque recette en donnant trois bals masqués; ils en ont obtenu la permission de M. le gouverneur, qui la leur devait sous tous les rapports, puisque c'est d'après ses ordres que ces malheureux se trouvent ici. Ils voulaient partir avant le blocus, mais le général s'y est opposé en disant qu'il fallait un spectacle pour distraire sa garnison pendant le siège; plusieurs fois, ils ont essayé de jouer; ils ont été obligés de rendre l'argent, personne n'allant au spectacle.

Le premier bal a eu lieu aujourd'hui; il y avait environ quarante militaires. Qui peut s'amuser et danser dans des circonstances pareilles?

L'ennemi a mis le feu à la maison Gouget, aux Quatre-Vents.

21 février. — M. Saint-Oyant a payé les vingt mille francs qu'on lui avait réellement demandés, mais le général n'a pas voulu retirer les quatre gendarmes qui sont chez lui en garnisaires, ce qui fait présumer qu'il veut encore lui demander de l'argent.

Arrêté du maire relatif à une distribution de sel qui doit être faite aux indigents et aux personnes peu aisées (n° 43).

Avis du maire qui prévient les personnes qui ont reçu

des réquisitions pour fournir du blé, que M. le général commandant supérieur est mécontent de la lenteur avec laquelle ces réquisitions s'exécutent et que si, dans quatre jours, les versements ne sont pas faits, le gouverneur prendra des mesures de rigueur contre ceux qui ne se seront pas conformés à cet ordre (n° 44).

22 février. — Le général avait demandé trois cents milliers de plomb. Après visite faite chez les différents particuliers où l'on a présumé qu'il devait en exister, on n'en a trouvé que sept cents kilogrammes; mais M. Ragmey, chef du matériel de l'artillerie, persuadé, dit-il, que le plomb existant dans la ville a été caché et que les recherches en ont été mal faites, prévient le maire qu'il va solliciter du gouverneur l'ordre de faire enlever les tuyaux de fontaines qui portent l'eau dans les différents quartiers de la ville. Ensuite de cette mesure, dont l'exécution porterait un préjudice très grand à la ville, le maire a cru devoir convoquer pour demain le conseil municipal, afin qu'il tâchât d'obtenir du général Marulaz qu'un ordre pareil ne fût pas donné.

Le Doubs commençant à geler depuis deux jours, le commandant d'armes (M. de Fajac) a écrit à la mairie pour que l'on prît les précautions nécessaires, afin que tous les jours la glace fût cassée.

Hier, entre dix heures et onze heures du soir, M. Lapostol, avec plusieurs gendarmes, se rendit chez M. Jacomin (1), se fit ouvrir les portes au nom du gouverneur et se fit conduire dans les caves; les gendarmes, qui étaient pourvus de pioches et de pelles, s'empressèrent aussitôt de faire des fouilles partout. Ils avaient l'espoir d'y trouver de l'ar-

(1) Directeur des droits réunis, alors absent de Besançon. Cf. la lettre de la p. 43.

gent caché; c'était, du moins, ce que croyait le général Marulaz; mais, après avoir cherché inutilement, et sur l'assertion du concierge de l'hôtel, que M. Jacomin n'avait caché dans sa maison aucun argent, ils cessèrent leurs recherches ; mais ils obtinrent du concierge la connaissance d'un endroit où M. Jacomin avait fait cacher cinq ou six cents bouteilles de vins étrangers, qui furent confisquées au nom du gouverneur pour le quartier général, confiées à la garde du concierge, avec ordre de les reproduire lorsqu'on les lui demanderait.

M. Genisset (1) a lu dans sa classe une lettre qui lui annonçait que Bernadotte, prince régent de Suède, était entré à Paris à la tête des armées alliées ; qu'aussitôt, le Sénat lui avait envoyé une députation pour le prier de ne pas livrer au pillage la ville de Paris; que Bernadotte avait répondu que le peuple de Paris devait être tranquille, que l'intention des souverains coalisés n'était point de faire la guerre au peuple français, mais bien de procurer la paix à l'Europe et à la France, en remettant sur le trône un prince de l'ancien sang royal. Cette nouvelle donnée par M. Genisset parvint au général, qui aussitôt le manda près de lui. On assure que M. Genisset a nié avoir donné cette nouvelle comme l'ayant reçue directement, et qu'il n'en avait parlé à ses élèves que comme d'un *on-dit*, auquel il n'ajoutait aucune foi, mais que, cependant, il avait appris avec plaisir, par la même nouvelle, que les généraux ennemis, sachant bien apprécier les qualités guerrières du général Marulaz, avaient donné des ordres pour que ses propriétés dans la Haute-Saône n'éprouvassent aucun dommage.

On assure que le général, non content des 20,000 fr. qu'a comptés M. Saint-Oyant, vient encore de l'imposer à une somme de 6,000 fr. qui seraient distribués aux indi-

(1) Professeur à la Faculté des lettres et au Lycée.

gents, et que c'est jusqu'à ce qu'il ait payé cette somme qu'il laisse six garnisaires chez lui. Cette mesure d'un arbitraire sans exemple jette l'effroi dans toutes les maisons assez riches pour craindre un pareil traitement. On ajoute même que l'on a refusé de remettre à Saint-Oyant les obligations qu'on lui avait offertes en garantie des 20,000 fr. qu'on lui demandait à titre d'emprunt, et qu'on ne lui a donné pour toute sûreté qu'une déclaration de versement de cette somme dont il serait remboursé « quand les circonstances le permettront ».

Quelques vignerons ont été blessés par l'ennemi en travaillant dans leurs vignes. Le gouverneur leur avait cependant promis qu'ils pouvaient en toute sûreté se livrer à leurs travaux, mais il aurait dû en demander la permission au général en chef ennemi qui, bien sûrement, aurait donné des ordres pour qu'on ne les inquiétât pas.

Deux individus s'étaient présentés aux avant-postes ennemis, du côté de Palente, dans l'espoir de retourner chez eux, mais on ne voulut pas les laisser passer, et on assure que lorsqu'ils furent à une cinquantaine de pas en revenant du côté de la ville, les sentinelles leur tirèrent dessus; un fut blessé au doigt et l'autre reçut une balle dans la jambe qui lui atteignit le tendon d'Achille.

Rien de plus triste que la journée d'aujourd'hui (mardi gras, jour de carnaval) qui de temps immémorial était consacrée à la folie et à la gaieté. On n'a pas vu un seul masque dans les rues; elles paraissent au contraire plus désertes que les jours précédents, et tout annonçait le deuil et la tristesse qui règne dans notre ville. Il y a eu cependant un bal masqué d'affiché, mais il est présumable que, s'il y a quelques personnes, ce ne seront encore que des militaires.

23 février. — La pièce suivante a été faite après la

réception d'un parlementaire envoyé vers la fin de janvier et qui était porteur, dit-on, d'une sommation de rendre la ville. Je n'ai pu avoir cette pièce qu'aujourd'hui.

SÉANCE DU CONSEIL DE GUERRE

APRÈS L'ARRIVÉE DU PARLEMENTAIRE

Présents : Messieurs F• TAPAGE (Marulaz). LA VIOLETTE (Fajac).
LA TORCHE (Lafaille). LA GANACHE (Doraison).
LA QUEUE (Pageot). TINTAIN (Lyautey).
LA DOUCEUR (1). BANET, *secrétaire*.

Air : *Il faut, il faut quitter Golconde (Aline)*

M. Banet

Il faut, il faut plier bagage,
Les Bisontins perdent courage,
Le Français vient d'être battu.
Messieurs, messieurs, notre défaite
A Dienville fut complète.
Tout est foutu (*bis*).

Tapage

Si la frayeur peut vous abattre
Et si vous n'osez les combattre,
Dans peu, Besançon est rendu ;
Mais, si vous vous piquez d'audace,
François ne prendra pas la place,
Rien n'est foutu (*bis*).

Le même

En vain on verrait la victoire
Offrir les palmes de la gloire
A notre soldat abattu :
Toute sa valeur dégénère,
Il perd son audace guerrière.
Tout est foutu (*bis*).

Ensemble

Si la frayeur peut nous abattre, etc.

(1) Nom laissé en blanc. Ce peut être Valette ou Nouvion.

LE MÊME

Il s'abandonne à la licence,
Tous les chefs manquent de constance,
Le soldat n'est plus retenu :
Tous les cœurs sont froids comme glace.
Il faut, il faut rendre la place,
Tout est foutu (*bis*).

LA TORCHE

De nous seuls, il faut tout attendre,
Brûlons, réduisons tout en cendre,
Et le Germain sera vaincu :
A moins que la flamme ravage
Les cantons de ce voisinage,
Tout est foutu (*bis*).

ENSEMBLE

Hélas ! faut-il rendre la place ?
Où donc est notre ancienne audace ?
Tapage serait-il vaincu ?
Des Germains serions-nous esclaves ?
Si nous ne combattons en braves,
Tout est foutu (*bis*).

LA DOUCEUR

Latorche, quel avis funeste !
Est-ce le seul moyen qui reste ?
Grands dieux ! mon cœur est éperdu.
Eprouvons de justes alarmes,
Quelles douleurs et que de larmes !
Tout est foutu (*bis*).

LA TORCHE

Messieurs, c'est l'honneur qui commande,
Que partout le feu se répande !
L'humanité n'est plus vertu.
Point de pitié dans la détresse ;
Si vous écoutez la tendresse,
Tout est foutu (*bis*).

ENSEMBLE

Allons, c'est l'honneur qui commande, etc.

TINTAIN

Lors, messieurs, requérons des vivres,
Des grains, des cordes et des cuivres,
Des draps, du sel, du fer battu.
Il faut du vin à nos malades,
S'ils n'ont que des remèdes fades,
Tout est foutu (*bis*).

ENSEMBLE

Allons, requérons donc des vivres, etc.

LA QUEUE

Que le bourgeois soit sous les armes !
Si par crainte il verse des larmes,
Qu'il soit pendu, qu'il soit pendu !
Rendons la garde protectrice;
Si nous ne réglons son service,
Tout est foutu (*bis*).

ENSEMBLE

Que le bourgeois soit sous les armes, etc.

LA GANACHE

Si quelqu'un manque à ma personne,
Après moi, si quelqu'un raisonne,
Que par vous, il soit confondu !
Si l'on n'a pas d'obéissance
Et que l'on manque de constance,
Tout est foutu (*bis*).

ENSEMBLE

Si quelqu'un manque à sa personne, etc.

LA VIOLETTE

Aux postes, il faut des chandelles,
Du vin, du bois et des gamelles,
Mais que rien ne nous soit vendu;
Car si jamais fournisseur ose
Nous faire payer quelque chose,
Tout est foutu (*bis*).

ENSEMBLE

Aux postes, il faut des chandelles, etc.

TAPAGE

Messieurs, la gloire vous rappelle,
Montons à notre citadelle
Et par nous ils seront battus;
Reprenez, reprenez courage,
Au champ d'honneur suivez Tapage.
Ils sont foutus (*bis*).

ENSEMBLE

Allons, la gloire nous rappelle, etc.

TAPAGE

Jurez tous de m'être fidèles,
Au nom des vertus immortelles
De nos héros qui ne sont plus.
Volez gaiement à la victoire,
Vous allez vous couvrir de gloire,
Ils sont foutus (*bis*).

ENSEMBLE

Nous jurons de t'être fidèles, etc.

TAPAGE

Que la flamme nous environne,
Qu'autour de nous l'airain résonne,
Que les Germains soient morfondus!
Dans leur sang lavons notre outrage,
Faisons-en un cruel carnage.
Ils sont foutus (*bis*).

ENSEMBLE

Que la flamme nous environne, etc.

Le conseil municipal s'est assemblé et a décidé qu'une adresse, renfermant plusieurs observations que l'on a cru devoir faire au gouverneur, lui serait incessamment remise. Une commission a été nommée pour la rédiger; parmi ses membres se trouve M. Courvoisier.

On a trouvé aujourd'hui dans les Chaprais une proclamation signée Louis; elle a été envoyée aussitôt au grand prévôt. On assure qu'elle porte que les armées alliées

ne sont entrées en France que pour procurer la paix à l'Europe et pour donner à la France un gouvernement stable.

Le gouverneur, ayant été instruit que des militaires vendaient des cartouches aux jeunes gens, a ordonné que l'on fît une fouille sur tous les élèves du lycée, pour s'assurer si cela était vrai. Cette fouille a eu lieu cette après-midi et a été faite par le proviseur, en présence d'un officier délégué à cet effet par le général; on a trouvé sur les élèves une assez grande quantité de poudre et de balles; ils ont déclaré l'avoir achetée de militaires, qui donnent pour un ou deux sous un paquet de dix cartouches avec leurs balles. Avec des abus pareils, il n'est pas étonnant que l'on ait déjà fait sortir des magasins 150,000 cartouches, et que l'on soit obligé de demander le plomb des corps de fontaine pour faire des balles.

Une quarantaine de chevaux ont été encore vendus aujourd'hui et mis hors de ville, où ils auront été bien sûrement assommés, et leur chair enlevée par les pauvres habitants dont le nombre augmente de jour en jour.

Le blé requis chez les habitants se porte à environ 6,000 mesures et doit nourrir la garnison pendant vingt-cinq à trente jours; mais il est présumable que cette quantité ne sera pas livrée, car on a taxé plusieurs personnes absentes qui ne livreront pas; d'autres obtiendront une réduction et plusieurs ne fourniront rien. Ainsi cette réquisition ne produira guère plus de 5,000 mesures.

24 février. — Le conseil municipal s'étant ajourné pour entendre la lecture de l'adresse dont il avait confié la rédaction à la commission qu'il avait nommée pour cet objet, l'a adoptée dans sa séance de ce jour et a décidé qu'une députation de sept membres la porterait au général. Les membres de la députation étaient MM. le maire de la ville, Seguin, Spicrenael, Barbaud, etc.

L'adresse est conçue en ces termes (1) :

Suite du 24 février. — M. Saint-Oyant a versé entre les mains du receveur général les 6,000 fr. auxquels il avait été imposé de nouveau, au bénéfice des pauvres. Cette somme doit être remise demain au bureau de bienfaisance; la mairie, en l'acceptant, se promit bien de la rembourser au prêteur aussitôt qu'elle le pourra.

J'ai appris, de voie très sûre, que, lorsque M. Saint-Oyant alla chez le gouverneur pour lui dire qu'il ne pouvait donner les 20,000 fr. qu'on lui demandait, ce dernier l'avait pris par le bras en lui disant : « Tu es un misérable que je ferai mettre dehors de la ville, par mes gendarmes, comme un coquin. »

Le commerce de la ville avait été imposé à une somme de 20,000 fr. par le gouverneur; les principaux négociants ont été convoqués aujourd'hui dans la salle du tribunal de commerce et là, ils sont parvenus à faire la somme demandée. Quelques négociants ont souscrit pour une somme de 1,000 fr.

25 février. — Sur la pétition des boulangers (n° 45) portant : que les approvisionnements en blé à un prix au-dessous de la taxe actuelle sont épuisés, et qu'ils les renouvellent journellement à un prix plus haut de 6 fr. la mesure de 37 livres 1/2, d'après l'autorisation du gouverneur, la miche de 6 livres de pain bis est fixée à 19 s., la miche de 6 livres de pain riflé est fixée à 23 s., et la mesure de blé de 37 livres 1/2 à 6 fr. J'ai payé hier 7 fr. le blé que j'ai acheté pour satisfaire à ma réquisition.

Le général avait promis au curé de Saint-Pierre de faire

(1) Cette adresse ou lettre n'a pas été transcrite sur le manuscrit. On la trouvera p. 328.

enlever le tombeau qui est dans le bosquet de Chamars pour le transporter à l'église de Saint-Pierre ; le curé en avait obtenu également la permission du préfet et du maire, mais, pendant qu'on était occupé à le démonter, le général passa aujourd'hui dans Chamars et, ne se rappelant pas la permission qu'il avait donnée, il cria beaucoup de ce qu'on le défaisait, fit partir les ouvriers et plaça près de ce tombeau une sentinelle pour empêcher qu'on en continuât la démolition, et lui donna l'ordre de tirer sur quiconque viendrait pour y toucher. Le curé de Saint-Pierre, très étonné du changement si subit de la part du général, crut devoir aller lui rappeler le consentement qu'il lui avait donné, mais le général le reçut très mal, ne voulut entendre parler de rien ; il lui dit que ceux qui l'avaient engagé à faire cette démarche étaient des imbéciles et lui un sot.

Un particulier, arrivant de différents endroits occupés par l'ennemi entre Baume et Chalezeule, est parvenu à s'échapper aujourd'hui et est venu à la mairie. Dans le rapport qu'il a fait, il a déclaré que l'ennemi venait de diriger du côté de Morre vingt pièces d'artillerie qu'il avait vues, savoir : six pièces de siège de gros calibre, trois mortiers et trois obusiers également de gros calibre, et huit pièces de campagne; il avait entendu dire plusieurs fois parmi les ennemis qu'ils n'en voulaient pas aux habitants de Besançon, qu'ils les plaignaient, au contraire, de tout le mal qu'on leur faisait éprouver, et qu'ils ne voulaient pas assiéger la ville, mais que c'était contre la citadelle que leurs forces allaient se diriger.

Après recensement fait, il a été distribué, depuis le 10 janvier au 24 février, 286 muids de vin à la garnison.

La douzaine d'œufs est à 3 fr., la livre de beurre au même prix.

26 février. — Arrêté du maire de la ville de Besançon, qui ordonne la suppression des boucheries particulières existantes dans la ville (n° 46), et qui ne conserve que les grandes boucheries dites du Bourg et de Saint-Quentin. Cet arrêté a été provoqué par une lettre du gouverneur qui charge l'administration de prendre toutes les mesures en son pouvoir pour obliger les bouchers à se conformer à l'arrêté qui règle les prix des différentes qualités de viande pendant la durée de l'état de siège.

Avis du maire par lequel il est enjoint ensuite d'ordre de M. le gouverneur (n° 47) à tout habitant de rationner journellement les chevaux, bœufs ou vaches sur le pied de dix livres de fourrages par cheval ou pièce de bétail, et qui interdit toute vente de fourrages sans une autorisation spéciale de la mairie.

Le général a fait annoncer dans la ville des nouvelles d'après lesquelles Dijon serait entièrement évacué par l'ennemi qui aurait emmené avec lui, en quittant cette ville, quatre otages choisis parmi les gens de distinction, lesquels sont maintenant à Gray; que l'ennemi aurait perdu, dans les environs de Troyes, 30,000 hommes depuis le 9 au 12 février; le 11 du courant, l'empereur Napoléon aurait attaqué, enfoncé et mis en déroute complète l'armée de Blücher; caissons, artillerie et bagages seraient tombés en notre pouvoir; il leur aurait tué 10,000 hommes et fait 6,000 prisonniers. Le 12, poursuivant ses succès, il aurait attaqué de nouveau, fait 10,000 prisonniers et pris 50 pièces de canon.

On ajoute que, les jours suivants, l'Empereur les a poursuivis plus vivement encore, qu'il a pris et tué 30,000 hommes; Blücher aurait été fait prisonnier. Le quartier général français serait de nouveau à Troyes; les empereurs faisaient leur retraite par la Lorraine. Le *Moniteur* aurait porté à 35,000 hommes la perte des alliés à Brienne.

Telles sont les nouvelles que l'on a criées publiquement aujourd'hui à sept heures du soir, mais rien n'en garantit l'authenticité.

L'ennemi a mis le feu à la maison de Mme Pécot, située hors de la porte de Charmont, lieu dit à Coquet.

Par ordre de M. le gouverneur, le maire de la ville a fait afficher que, les réquisitions de vin devenant pénibles pour les vignerons, propriétaires de vignes et marchands de vins exclusivement grevés jusqu'à présent de cette charge, on avertit les propriétaires riches ou aisés qu'ils seront compris désormais dans les réquisitions qu'on sera obligé de faire (n° 49).

27 février. — On a fait connaître par affiches que, le 1er mars, il sera procédé, par ordre du gouverneur (n° 50), à la vente de trente-trois ballots de marchandises saisies par les douanes; ces marchandises ont été estimées à une valeur de 18,000 à 20,000 fr. On assure qu'un ballot s'est trouvé égaré pendant le temps que ces marchandises sont restées à la citadelle, et que le ballot qui manque pourrait bien renfermer des dentelles.

Le général aurait dû avoir pour environ 200,000 fr. de marchandises de cette nature à vendre. Lorsqu'on apprit que l'ennemi avait passé le Rhin et se dirigeait vers notre pays, on s'empressa d'envoyer à Besançon toutes les marchandises saisies qui se trouvaient dans les différents bureaux des douanes sur les frontières; on demanda au général la permission de les déposer à la citadelle, mais il ne voulut pas y consentir, de sorte qu'on fut obligé de les envoyer à Dole, où elles ont été prises par l'ennemi. Les marchandises qui sont en vente pour le moment sont arrivées à Besançon à l'instant que le blocus de la ville a été fait, sans quoi elles auraient été envoyées comme les autres à Dole.

On a entendu depuis les onze heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi une forte canonnade dans le lointain ; le bruit semblait venir du côté de Dole.

Le général a passé en revue les compagnies d'élite de l'infanterie composant la garnison ; le nombre pouvait être de 1,000 à 1,200 hommes. Lorsque chaque peloton passait devant lui en défilant, il lui faisait crier : Vive l'Empereur!

Le gouverneur, instruit que quelques vignerons, abusant de la permission qu'il leur a donnée pour aller tailler leurs vignes, profitaient de cette liberté pour causer avec l'ennemi, a fait prévenir par affiches qu'il se verra obligé de retirer toutes les permissions s'il apprend que de pareils abus se renouvellent encore (n° 51).

Le dimanche dit des *piquerées* a été aussi triste que le jour de carnaval. Cependant, on a remarqué quatre masques courant les rues vers les huit heures du soir ; il y aura bien sûrement aussi peu de monde au bal masqué.

28 février. — Par ordre de M. le gouverneur, le maire de la ville a prévenu les personnes qui ont été taxées à livrer du blé et qui n'ont pas encore fait leur livraison, que si, pour le 3 mars elles ne l'ont pas effectuée, elles y seront contraintes par voie d'exécution militaire (n° 52).

On assure qu'un parlementaire est arrivé hier, mais on ne sait encore rien de sa mission : on dit que le général Marulaz a répondu avec beaucoup d'humeur à M. de Fajac qui lui demandait quel en était le contenu, qu'il était fâché qu'il fût arrivé si tard, mais qu'il avait tout foutu au feu ce qu'on lui avait apporté.

On a fait circuler ce matin dans la ville la nouvelle que le gouverneur avait reçu hier une lettre écrite entièrement de la main de l'empereur Napoléon, laquelle lui annonçait que sous peu de jours l'armée française serait à Besançon. Il est présumable que cette nouvelle vient du

quartier général; on y croyait peu ce matin, mais ce soir on n'y ajoutait aucune foi.

Une sortie s'est faite ce matin du côté de Saint-Ferjeux. Par ordre du gouverneur, on avait laissé un poste français dans une des maisons plus éloignées que celles situées à la Butte, mais une heure après, ce poste a été obligé de rentrer en toute hâte, s'il ne voulait pas courir les risques d'être pris entièrement par l'ennemi qui cherchait à lui couper la retraite. Le général Marulaz, s'étant trop avancé sur la route de Battant, a failli être pris par l'ennemi qui a été sur le point de l'investir; il n'a dû son salut qu'à la vitesse de son cheval.

1er mars. — Depuis longtemps on ne parlait plus de couper les arbres qui sont dans les jardins aux environs de la ville. On avait l'espérance de les conserver, lorsque hier, parmi les mille et une idées de destruction qui passent continuellement dans la tête du fameux Lafaille, celle-là lui vint; il se repentit bien sûrement de n'y avoir pas songé plus tôt, car il donna les ordres pour que le lendemain, dès le matin, des ouvriers fussent répandus sur différents points pour couper tous les arbres qui auraient plus de trois pouces de diamètre, et pour que les arbres en espalier ou en quenouille fussent abattus jusqu'à deux pieds au-dessus de terre. Pour stimuler l'activité des personnes qu'il chargea de cette opération, il leur donna tout le bois provenant desdits arbres et leur permit de l'enlever. Aussi, dès ce matin, sans prévenir qui que ce soit, ces ouvriers se répandirent dans les jardins, coupèrent et enlevèrent tout ce qui se présentait à eux, car ils ont abattu de superbes arbres qui étaient hors des limites. Je fus averti à temps de cette opération, et je fis couper les arbres du jardin situé à Fontaine-Écu.

La vente des marchandises saisies par les douanes a

commencé ce matin; mais préalablement, au nom du gouverneur, M. Garrobuau, chef d'état-major, est venu choisir et a enlevé, sans aucune mise à prix, les pièces qui convenaient à Mme Marulaz. Comme on doit le présumer, on n'a pas pris ce qu'il y avait de moins beau et on n'a pas été modeste dans son choix; on a profité du bon marché.

A midi, le général a passé en revue les différents corps, tant de cavalerie que d'artillerie, qui se trouvent dans la place; il y avait environ 340 chevaux montés et 300 hommes à pied; après les avoir fait défiler aux cris de : *Vive l'Empereur*, il leur a fait faire une promenade en les faisant passer par les rues Neuve, de la Préfecture; ils ont descendu la Grande-Rue, monté Battant, sorti par cette porte et rentré par celle d'Arènes. Le général était à la tête de cette promenade.

Les ennemis ont mis le feu à une maison à Saint-Claude.

2 mars. — Avant le jour, la compagnie franche sortit avec 200 hommes d'infanterie, dans l'intention de surprendre le poste avancé que l'ennemi avait près de la Chapelle-des-Buis. Les 200 hommes restèrent dans les forts de Touzey et de Trois-Châtels et la compagnie franche s'avança et attaqua les ennemis qui composaient ledit poste; après une fusillade assez vive de part et d'autre, ils furent obligés de se retirer. Pendant ce temps, nos gens mirent le feu à la grange de Mme Vernerey; c'était, je pense, le véritable but de cette sortie, car cette maison servait de corps de garde à l'ennemi. Le poste que nous avions forcé de battre en retraite ayant reçu du renfort et croyant que la compagnie franche était seule, attaqua à son tour les nôtres qui se replièrent entre les deux forts; mais, quand les ennemis en furent assez près, ils éprouvèrent une décharge de mousqueterie des 200 hommes qui

y étaient cachés. Le canon de la citadelle leur tira aussi dessus plusieurs coups ; les ennemis ont eu huit personnes tuées et deux blessées, et nous un prisonnier.

Le gouverneur vient d'ordonner qu'on enlèverait tous les plombs qui se trouvent dans les bâtiments de la préfecture, dans l'hôtel des droits réunis, et que l'on dépaverait depuis la pompe de Battant jusqu'à Bellevaux, pour y prendre un corps de fontaine en plomb dont on ne se sert pas pour le moment.

On assure que le préfet est très mécontent de la conduite que le général a tenue à son égard dans cette circonstance, car, sans le prévenir d'aucune façon, il ordonne qu'on enlève tous les plombs qui sont dans son hôtel ; mais ce qui lui a fait le plus de peine, ce sont les expressions suivantes, dont se sert le général dans sa lettre à la mairie : « Si les gens qui occupent cette maison (la préfecture) ont besoin d'eau, ils iront en chercher à la fontaine qui est tout près. »

Depuis hier, on a fait beaucoup de réquisitions de vin chez les particuliers riches et aisés. Le général demande huit mille mesures de blé ; la taxe qu'on a mise sur les habitants n'en a produit que cinq mille six cents ; c'est encore deux mille quatre cents à fournir.

Ordre du général portant que, dans dix jours, on doit avoir payé le second quart des impositions de 1814, sous peine d'y être contraint par voie d'exécution militaire (n° 53).

Les vignerons ne pourront pas aller tailler la vigne, car l'ennemi tire sur les ouvriers bourgeois. Aujourd'hui, il a beaucoup inquiété les travailleurs que j'avais à Fontaine-Écu ; leurs balles parvenaient jusqu'à nous et allaient même beaucoup plus loin. J'ai failli être atteint par plusieurs, car je les ai entendues siffler à mes oreilles.

3 mars. — A six heures moins un quart du matin, un

nouvel engagement eut lieu vers la Chapelle-des-Buis. Huit cents hommes environ, du nombre desquels se trouvait la compagnie franche, sortirent pendant la nuit de la citadelle par le pont du secours et, à la pointe du jour, attaquèrent les postes avancés que l'ennemi avait tout le long de la montagne. La fusillade fut très vive de part et d'autre et l'ennemi défendit avec résistance ses postes; mais il fut obligé de les abandonner après une perte considérable; nos gens le poursuivirent la baïonnette dans les reins jusqu'au haut de la montagne. Là, il y eut encore un engagement sur toute la ligne, c'est-à-dire depuis le bois de Peu jusqu'à la Chapelle-des-Buis. Nous aurions bien sûrement pu poursuivre l'ennemi jusqu'à ce dernier endroit, si on n'avait aperçu un renfort assez considérable qui lui venait de Fontain. Nous commençâmes alors à descendre et à nous replier vers les forts; le canon de la citadelle et celui de Chaudanne tirèrent sur l'ennemi, qui voulait nous poursuivre; quelques coups ont dû leur faire bien du mal.

Cette affaire, qui n'a fini que vers les neuf heures du matin, a été très chaude de part et d'autre. L'ennemi n'avait guère que quatre cents hommes; on évalue notre perte à huit hommes tués, dont deux officiers (MM. Vial, capitaine au 37e et Lasoye, lieutenant de la compagnie franche), et à trente blessés, dont six officiers. Un témoin, ou pour mieux dire un acteur dans cette affaire, M. Deschamps, sous-lieutenant dans la compagnie franche, m'a assuré que ce n'était pas exagérer de porter la perte de l'ennemi à près de deux cents hommes, tant tués que blessés; nous lui avons fait trente prisonniers, dont un officier.

Le général Marulaz a envoyé un parlementaire pour demander la permission d'enlever le corps du capitaine Vial, qui est resté sur le champ de bataille; on assure qu'elle lui a été accordée.

Différentes lettres reçues de Dole, sous la date du 1er mars, annoncent que les Français sont entrés à Lons-le-Saunier le 28 février.

D'après l'ordre du commandant d'armes, le maire de la ville renouvelle aux habitants la défense qui leur est faite de monter dans aucun temps sur les remparts et notamment lorsque le bruit du canon ou de la fusillade se fait entendre (n° 54).

4 mars. — Le général, ayant été instruit qu'il existait à la mairie des tableaux appartenant au gouvernement, a demandé que la vente en soit faite; mais le maire lui a fait réponse de suite que l'Empereur en avait fait don à la ville par un décret, et qu'ils devaient commencer à former une galerie que la ville se proposait d'ouvrir quand ses ressources le lui permettraient. Il faut espérer que d'après cette réponse le gouverneur renoncera au projet de faire vendre ces tableaux, qui sont en très petit nombre et dont le produit serait très faible dans les circonstances actuelles.

Le général a ordonné qu'on enlevât les plombs qui se trouvent dans les bâtiments du lycée et sur une partie du dôme de l'église du Refuge. Il a demandé également qu'on lui remît pour la garnison les objets qui peuvent lui convenir et qui se trouvent dans les magasins de feu Prost, chapelier, mais les syndics de cette faillite se sont opposés à cette remise. Le gouverneur se rendra-t-il aux raisons qu'ils donnent?

On parle de deux caricatures qui paraissent dans la ville. La première représente le général Marulaz debout devant une table couverte d'argent; il s'empresse d'en remplir le large pantalon qu'il a l'habitude de porter ; à ses pieds, on voit trois personnages occupés à ramasser les pièces d'argent qui sortent par le bas dudit pantalon; ce sont MM. Lipmann, Lyautey et Ledoux ; dans le

fond paraît l'archevêque Lecoz qui leur donne à tous l'absolution.

La deuxième représente les mêmes quatre individus (le général, Lipmann, Lyautey et Ledoux); ils sont en groupe et en presse dans un pressoir, Lipmann se trouve en avant, son ventre tape et il en sort une liqueur qui tombe dans un tonneau sur lequel on lit *Vinaigre des quatre voleurs* (1).

Le général a connaissance de ces caricatures, car il s'en plaignait hier en société; il trouvait que c'était à tort qu'on lui supposait des sentiments pareils et il disait : « J'ai « 24,000 livres de traitement et 12,000 fr. pour ma table; « eh bien ! vous me croirez si vous voulez, je veux être un « coquin, je veux être pendu, si j'ai pour le moment plus « de 100 fr. à mon service. »

5 mars. — On a enterré aujourd'hui avec les honneurs militaires le capitaine Vial, tué à l'affaire du 3 courant. D'après la demande du gouverneur, les ennemis ont permis qu'on aille relever son corps.

Le général a fait imprimer et crier dans la ville des nouvelles qu'il assure être extraites des *Moniteurs* des 10 et 11 février et d'après lesquelles nous aurions remporté de grands succès à Champaubert et à Montmirail (nº 55), mais il est bien à craindre que ces nouvelles ne soient pas plus sûres que celles qui nous sont arrivées de Dole le 3 courant.

On a eu connaissance aujourd'hui d'une pétition que les chiens adressent au général pour le prier de rapporter son ordre qui les condamne à être assommés (nº 56) (2).

Il y a eu engagement entre la compagnie franche et l'en-

(1) Cf. aux *Pièces satiriques* la *Recette pour arrêter les progrès de la grippette.*

(2) Cette pétition, ainsi que celle mentionnée à la date du 8 mars, ont été recueillies également par Baverel, dans sa relation ms. du blocus. On les trouvera plus loin, aux *Pièces satiriques.*

nemi qui occupe les maisons de Fontaine-Écu; la fusillade a été assez vive, un militaire de cette compagnie a été blessé mortellement; c'est un nommé Ahuaillou, cordonnier.

6 mars. — Les pompiers ont passé la revue à Chamars. Le général a envoyé pour le représenter M. Garrobuau, son chef d'état-major.

Le gouverneur écrit aujourd'hui à la mairie pour qu'elle ait à lui faire toucher dans quarante-huit heures les 15,000 fr. qu'il a déjà demandés pour la nourriture des officiers de la garnison pendant un mois; c'est encore un nouvel impôt pour les habitants de cette ville.

A deux heures après midi est arrivé à la porte de Rivotte un parlementaire ennemi apportant des effets pour l'officier qui a été blessé à l'affaire du 3 du courant.

On a vendu aujourd'hui huit sous un œuf frais et 6 fr. un poulet.

7 mars. — Le général écrit au préfet pour se plaindre de ce que la police se fait très mal dans la ville; il est instruit, dit-il, que des propos séditieux se tiennent publiquement dans les rues et dans les lieux publics, que l'on distribue dans la ville des proclamations sous le nom de Louis XVIII, que l'on répand des caricatures et des pamphlets qui ne tendent qu'à tourner en ridicule les principales autorités; cependant aucun de ces griefs n'a encore été dénoncé ni réprimé par la police; il menace donc de changer ceux des commissaires et agents de police qui continueraient à ne pas apporter plus de vigilance dans leurs fonctions. Le préfet donne connaissance de cette lettre au maire en l'invitant à tenir la main à l'exécution de son contenu.

On a remarqué avec étonnement que le préfet, qui se

plaignait beaucoup et avec raison de la conduite du gouverneur à son égard, était cependant allé hier lui faire une visite qui a duré deux heures.

Aujourd'hui a fini la vente des marchandises saisies comme de contrebande; elles ont produit environ 27,000 fr.

8 mars. — Depuis plusieurs jours et notamment aujourd'hui, on a vu passer des corps très considérables d'ennemis par les Montarmots et Saint-Claude, se dirigeant sur Gray ou Vesoul; il y avait infanterie, cavalerie et artillerie.

Aujourd'hui a paru une seconde pétition des chiens au gouverneur (n° 57).

M. Vincent, de l'hôtel National, est mort ce présent jour, à une heure après midi; on ne fait pas le moindre doute que sa mort n'ait été occasionnée par la peine qu'il a éprouvée en apprenant que les arbres de son jardin hors de la porte de Bregille avaient été coupés par ordre de Lafaille.

9 mars. — Le gouverneur a fait publier des nouvelles des armées françaises, d'après lesquelles l'ennemi aurait été battu le 19 février devant Mâcon et le même jour près de Nogent (n° 58). Il a cru devoir ordonner qu'en réjouissance de ces nouvelles, un *Te Deum* serait chanté demain à la métropole, et que le canon et la fusillade seraient tirés de la citadelle, des forts Griffon et Chaudanne, et sur toute la ligne que la garde nationale et la garnison occuperont sur les remparts de la ville.

Ordre du jour du chef de légion de la garde nationale à ce sujet (n° 59).

Des parlementaires ont été envoyés aux différents postes avancés ennemis, pour les prévenir de ces réjouissances. Je ne sais jusqu'à quel point le gouverneur a con-

fiance en ces nouvelles, mais plusieurs personnes les regardent comme très douteuses.

A différentes heures de l'après-midi, la musique s'est rendue sur plusieurs remparts de la ville pour y exécuter des fanfares.

10 mars. — A neuf heures et demie du matin, la générale a été battue dans tous les quartiers de la ville; la garde nationale et les troupes de la garnison se sont rendues sur les différents points qui leur avaient été assignés sur les remparts. Les autorités civiles et militaires convoquées à dix heures et demie chez M. le gouverneur en sont sorties à onze heures pour se rendre à la métropole, où un *Te Deum* a été chanté par Mgr l'archevêque. A onze heures le canon de la citadelle a donné le signal, celui du fort Griffon, de Chaudanne et des remparts de la ville lui a répondu; ensuite la mousqueterie s'est fait entendre de ces différents endroits, et jusqu'à midi et demi le feu le plus vif a régné tout autour de la ville; ce bruit a bien sûrement été entendu à plusieurs lieues à la ronde, et on aura cru que nous étions assiégés.

Depuis plusieurs jours quelques boulangers ne cuisaient plus, ayant épuisé tous leurs approvisionnements, et ne pouvant plus se procurer du blé qu'à un prix bien au-dessus de celui de la taxe; le peuple se portait déjà en foule à la porte des boulangers, plusieurs personnes étaient même obligées de revenir sans avoir du pain. Dans ces circonstances, M. le maire a cru devoir prendre un arrêté qui oblige chaque habitant qui aurait plus de six mesures de blé par personne d'en faire la déclaration dans quarante-huit heures à la mairie, pour ledit blé être ensuite délivré aux boulangers au prix de la taxe, au fur et à mesure de leurs besoins. La confiscation sera prononcée contre quiconque n'aura pas fait une déclaration exacte (n° 60).

11 mars. — Une des décisions du gouverneur qui ne sont pas marquées au coin de la justice est la suivante : deux dragons sont logés chez un nommé Vitte qui, en se réfugiant des environs de la ville à Besançon, avait apporté un peu de blé pour la nourriture de sa famille pendant le temps de leur séjour à Besançon. Cet individu servait d'espion au général; ces militaires profitent de son absence pour voler avec effraction quinze mesures de blé qui lui restaient et le transportent chez une fille publique; la police, instruite de ce vol, en découvre les auteurs et recéleurs, envoie son procès-verbal au grand prévôt qui le communique de suite au général; mais, à l'étonnement de chacun, celui-ci décide que cet enlèvement n'est pas un vol, et que le blé dont il est question sera versé dans les magasins d'approvisionnement pour la garnison.

12 mars. — Le foin et la paille devenant de jour en jour plus rares pour les chevaux de la garnison, et le gouverneur ne voulant pas que l'on touche à l'approvisionnement fait à la citadelle, une partie de la cavalerie est sortie cet après-midi pour aller fourrager aux environs de la ville; la compagnie franche l'accompagnait. Un bon nombre de cette cavalerie s'est dirigé sur la route de Palente et dans les Chaprais; beaucoup sont rentrés avec du foin qu'ils ont trouvé de ce côté; chaque cavalier en rapportait environ trois bottes; pendant ce temps, la compagnie franche faisait fusillade avec les avant-postes ennemis, mais comme ils étaient, à ce qu'on assure, à une distance très éloignée l'un de l'autre, il n'y a pas eu de blessés.

L'ennemi a mis le feu à deux maisons situées aux Tilleroyes; l'une appartient à Grosbost et l'autre à Martin.

Aujourd'hui est parvenu à Besançon un extrait de la *Gazette de Lausanne*, daté du 22 février (n° 61).

13 mars. — Ordre du gouverneur portant qu'à dater du 15 courant, il y aura tous les jours école d'artillerie sur les remparts, depuis Battant à Rivotte (n° 62).

A onze heures et demie du matin, une partie de la cavalerie, accompagnée de la cavalerie franche, est encore sortie par Battant, pour aller chercher du foin dans les Chaprais et dans les maisons qui se trouvent sur la route de Palente; mais l'ennemi ne leur a pas laissé le temps de faire de grandes recherches, car la cavalerie fut obligée de rentrer une heure après. L'ennemi tira trois coups de canon sur nos gens, mais aucun ne les atteignit; la compagnie franche ne rentra que vers les deux heures et demie; pendant tout ce temps elle se tirailla avec l'ennemi. Le canon du fort Griffon a tiré plusieurs coups sur l'ennemi du côté des Quatre-Vents, mais on ne croit pas qu'on l'ait atteint.

Le résultat de cette sortie est environ de deux milliers tant foin que paille, qu'on a pu faire rentrer en ville, mais qui ont coûté la destruction de quinze à dix-sept maisons, car l'ennemi y a mis de suite le feu. Un lancier a été blessé, ainsi qu'un superbe cheval appartenant à un officier du 28e dragons, M. de Roussy.

Nous avons fait un prisonnier à l'ennemi.

Parmi les maisons brûlées, on cite celles de MM. Convers à Fontaine-Argent, Bernard et Bretillot aux Quatre-Vents, Faivre (François-Xavier) aux Chaprais, Pidancet et Frick à la Viotte.

Voilà deux milliers de foin qui coûtent bien cher! Quand le gouverneur cessera-t-il d'ordonner de pareilles excursions puisqu'il sait qu'elles finissent toujours par occasionner la destruction de plusieurs maisons, car l'ennemi a l'habitude de brûler celles dans lesquelles il se trouve du fourrage, pour que nous n'ayons pas l'envie de venir l'enlever?

On croit cependant que ce n'est pas l'ennemi qui a mis seul le feu dans toutes les maisons que la flamme a consumées aujourd'hui. On assure que le fils Faivre a dit avoir vu nos gens mettre, en se retirant, le feu dans la maison de son père; je crois aussi que c'est la compagnie franche qui a brûlé la maison qui est près du chemin de la Viotte.

A neuf heures du soir, l'horizon était encore tout en feu et l'on voyait cinq ou six maisons brûler. Quelle perte dans une journée ! Tout fait craindre un sort pareil pour toutes les maisons qui restent encore aux environs de la ville.

Dans le courant de l'après-midi, il y eut une fusillade assez forte dehors la porte de Charmont. L'ennemi était en grand nombre à la Grange du Collège; on tira dessus depuis le bastion de Charmont; un boulet est entré dans la maison par le couvert, on ne sait s'il lui a fait du mal.

14 mars. — On a enterré ce matin avec les honneurs militaires le capitaine Vial, du 37ᵉ régiment, blessé à l'affaire du 3 courant derrière la citadelle.

Malgré toute la crainte que l'on devait avoir, après la journée d'hier, que l'ennemi ne brûlât encore les maisons dans lesquelles nous irions chercher du foin ou de la paille, le gouverneur a ordonné à la cavalerie d'aller fourrager du côté de Saint-Ferjeux ; elle est sortie en grande partie avec la compagnie franche, elle n'a pas été inquiétée par l'ennemi et a pu charger toutes les voitures que l'on avait menées pour cet objet. Environ dix milliers tant foin que paille, pris dans les différentes granges en avant de Saint-Ferjeux, sont entrés en ville, mais à peine le départ de ces voitures eut-il eu lieu que l'ennemi s'avança et se fusilla pendant quelque temps avec la compagnie franche, mais il n'y eut aucun blessé de part et d'autre.

Aujourd'hui est arrivé à quatre heures du matin, par le fort de Chaudanne, le nommé Bertin, que le général avait envoyé le 7 février à l'Empereur; bien sûrement le gouverneur publiera le rapport de cet espion. Voici en résumé ce qu'on assure qu'il a rapporté :

Il a trouvé à Bar-sur-Aube le quartier général de l'empereur Napoléon, il en a obtenu une audience particulière en s'annonçant comme envoyé près de lui par le général Marulaz. L'Empereur avait appris avec étonnement que Besançon tient encore, puisqu'il était sans approvisionnements et sans état de défense lorsque l'ennemi se présenta sous ses murs ; l'Empereur aurait fait connaître de suite cette nouvelle à Paris par le télégraphe, avec ordre de l'insérer dans tous les journaux. Suivant le même rapport de Bertin, l'armée française sous les ordres de l'Empereur serait de 300,000 hommes, dont 100,000 hommes de la garde; des renforts considérables arrivaient encore de toutes parts, des départements se levant en masse pour grossir l'armée française. Il a confirmé la nouvelle des succès que l'Empereur aurait remportés les 10, 11 et 12 février sur les armées alliées ; mais ce qu'il y a de plus satisfaisant dans son rapport, c'est qu'il assure que le prince de Lichtenstein est au quartier général français et qu'on y négocie la paix entre la France et l'Autriche. Le même espion est allé à Paris et assure que tout y est très tranquille et que les affaires s'y continuent comme par le passé.

15 mars. — Le rapport que Bertin a fait au général n'a pas encore paru, ce qui fait présumer qu'on ne le fera pas imprimer et qu'il ne nous est pas aussi favorable qu'on le disait hier.

Aujourd'hui a commencé l'école d'artillerie; on a tiré depuis le rempart qui est entre le moulin de Rivotte et le

pont de Bregille ; les blancs et le tonneau étaient dans les vignes sur le revers de la montagne de Beauregard, lieu dit [en blanc]. Un boulet est déjà tombé sur une maison à Bregille ; il est bien à craindre qu'on [ne] finisse de détruire par ce moyen le peu de maisons qui y restent encore.

La compagnie franche avec beaucoup de cavaliers à pied a encore fait une sortie cet après-midi. On s'est dirigé du côté de Velotte, mais soit qu'on n'ait plus rien trouvé en cet endroit, ou que l'ennemi n'ait pas laissé le temps de chercher, car nos troupes ont reçu quatre coups de canon depuis la route de Beure, on s'en est revenu en amenant un millier tant foin que paille. Beaucoup de mauvais sujets de la ville ont profité de cette occasion pour sortir en même temps et se sont répandus dans les maisons environnantes, où ils ont brisé les portes et enlevé ce qu'ils ont pu ; ils se sont fait aider par des militaires ; quelques-uns ont été reconnus et la police va les faire poursuivre.

A sept heures et demie du soir, on a remarqué l'horizon du côté de Charmont tout en feu ; c'est bien sûrement le résultat ordinaire des sorties et quelques maisons qui brûlent encore.

16 mars. — La maison qui a brûlé hier au soir était située à la Bouloye, sur la route de Gray, et appartient à un nommé Arnaud ; il y avait bien sûrement du fourrage dedans ; l'ennemi y aura mis le feu pour que nous ne l'envoyions pas chercher.

Le même motif l'aura décidé à mettre aussi le feu à la maison Hérissé à Saint-Ferjeux, qui a brûlé aujourd'hui et qui renfermait une grande quantité de fourrage.

De pareilles mesures jettent dans des inquiétudes continuelles tous les propriétaires qui ont encore des maisons autour de Besançon.

Le gouverneur a fait vendre ce matin le rapport de son exprès Bertin (n° 63). Il n'est pas aussi satisfaisant qu'on le disait avant-hier, mais ce qu'il y a de remarquable et ce qui prouverait le peu de foi qu'on doit ajouter à de pareilles nouvelles, c'est la différence qui existe entre le même rapport imprimé chez le même imprimeur à une heure de distance l'un de l'autre (n° 63 *bis*).

17 mars. — On a crié et vendu ce matin dans la ville l'extrait des *Moniteurs* des 20 et 21 février d'après lesquels l'empereur Napoléon aurait remporté des succès signalés sur les armées alliées (n° 64).

M. Frick, officier retraité, dont la maison avait été incendiée à la Viotte le 12 du courant, était sorti ce matin avec M. Labey, chef de bataillon de l'artillerie, et plusieurs autres personnes, dans l'espoir de retirer quelques ferrements des ruines de sa maison; ces différents individus furent surpris par l'ennemi, deux parvinrent à s'échapper et les cinq autres furent faits prisonniers; les deux femmes ont été renvoyées cet après-midi et ont dit que MM. Frick et Labey, ainsi que Claude, ouvrier de Bailly-Gresset, avaient été menés près du prince de Lichtenstein, à Vaire.

Un parlementaire est arrivé à trois heures après midi à la porte de Battant; il était porteur d'un avis du prince de Lichtenstein annonçant que demain, sur toute la ligne ennemie, il y aurait des réjouissances pour la victoire que les armées alliées viennent de remporter près de Reims.

18 mars. — Le sieur Beck, ex-boulanger, et cinq ouvriers vignerons travaillant dans les vignes de ce premier, sises sur les Prés de Vaux, ont été pris dans la matinée par l'ennemi et emmenés à Morre; il faut espérer que l'on ne gardera pas des personnes qui ne peuvent être d'aucune utilité et qui se livraient tranquillement à leurs travaux.

On a publié aujourd'hui l'arrêté du maire du 16 du courant portant nouvelle taxe du blé et du pain ; le blé est à 7 fr. la mesure et la miche de six livres, pain riflé à 1 fr. 30, et pain bis à 1 fr. 10 (n° 65).

Arrêté du maire du 16 mars relatif aux réquisitions des personnes absentes, lequel porte que tous les locataires ou débiteurs de ces personnes sont tenus de venir déclarer, dans le délai de deux jours, à la mairie ce qu'ils peuvent leur devoir; défense leur est faite de payer à d'autres qu'au receveur de la ville ce qu'ils peuvent devoir, sous peine de payer deux fois. Quant aux objets à livrer par des absents non propriétaires ou n'ayant point de débiteurs, il y sera pourvu par voie de marché pour leur compte, avec délégation sur eux pour le paiement après le blocus et, en cas de difficulté dans l'exécution de cette mesure, il sera procédé à la vente de leurs meubles et effets restés en ville; le présent arrêté est approuvé par le gouverneur (n° 66).

Arrêté de M. le gouverneur concernant la marque de cent têtes de bétail pour le service militaire (n° 67). Cet arrêté, qui est à la date du 4 du courant, n'a été affiché qu'aujourd'hui.

Ordre du jour du général commandant les cohortes urbaines, lequel porte que la garde nationale s'assemblera dimanche 20 du courant, à onze heures du matin, dans la promenade de Chamars; après les offices religieux, le général gouverneur se rendra à Chamars et passera en revue toutes les troupes de la garnison, la garde nationale comprise. Cette réunion a lieu en réjouissance de l'anniversaire de la naissance du roi de Rome.

Le même ordre du jour porte : que le gouverneur, voulant donner un témoignage de sa satisfaction particulière à la garde nationale sur sa conduite méritoire, il invite tous les gardes nationaux à s'assembler régulièrement

tous les dimanches, à deux heures après midi, à compter du 27 de ce mois, pour s'exercer aux évolutions militaires (n° 68).

A onze heures, les feux de l'ennemi ont commencé en réjouissance des succès qu'ils ont annoncé avoir remportés entre Soissons et Reims; ils ont duré jusque vers les deux heures, mais ils n'étaient pas continuels et on ne les a pas faits en même temps sur toute la ligne; à peine si on les a entendus depuis l'intérieur de la ville; il fallait être sur les remparts ou à la citadelle.

A trois heures, M. Lapostol est allé en parlementaire réclamer les prisonniers que l'ennemi nous a faits dans la journée d'hier et aujourd'hui; il n'a pu rapporter une réponse positive. Le prince de Lichtenstein n'était pas à son quartier général; on lui a promis que le lendemain on l'enverrait.

On a arrêté, vers les cinq heures, à la porte de Bregille, deux militaires de la compagnie franche et un trompette chargés de différents effets qu'ils avaient volés dans les maisons aux Chaprais; ce sont des coquins pareils qui ont fait le plus de dégâts dans les environs de la ville; il faut espérer que le gouverneur en fera justice pour intimider leurs semblables qui seraient encore tentés de les imiter.

19 mars. — Beck et les cinq vignerons sont rentrés en ville ce matin; ils se louent beaucoup des officiers supérieurs ennemis, qui ont fait remettre 6 fr. à chacun des ouvriers pour les indemniser des deux journées qu'ils ont perdues.

A midi a commencé l'école d'artillerie; elle a eu lieu aujourd'hui à la citadelle. On assure que l'on a tiré à bombes chargées sur les maisons de la Chapelle-des-Buis, mais aucune n'a atteint le but.

A trois heures sont rentrés en ville les prisonniers faits

avant-hier (MM. Labey, Frick et Claude). Ils avaient été conduits au Grand-Vaire, où ils sont restés jusqu'à ce matin. Tous rendent le témoignage le plus flatteur des procédés qu'on a eus à leur égard; le prince les a très bien reçus; d'après la demande du gouverneur, il a ordonné qu'ils soient ramenés à Besançon, mais préalablement leur a fait servir à déjeuner, a chargé son chef d'état-major d'en faire les honneurs et de rembourser à chacun d'eux ce que les soldats pouvaient leur avoir pris, ce qui a été fait sur-le-champ; Frick avait perdu 40 fr. et Labey 6 fr., on leur a remis deux louis en or; on exigeait même que M. Labey estimât ce que pouvaient valoir une tabatière, une canne et son mouchoir qui lui avaient été pris. Après les avoir bien fait déjeuner, le prince leur a fait donner une de ses voitures et les a fait ramener à Besançon sous l'escorte de plusieurs cavaliers.

Tous assurent que le prince a dit que son intention n'était pas de s'opposer à ce que les vignerons taillent leurs vignes, mais qu'il était nécessaire qu'il s'entendit avec le gouverneur de Besançon pour cet objet; ce sera donc la faute du général si les vignes ne sont pas taillées, et son secrétaire, M. Grossetête, n'a pas dit la vérité en annonçant hier à la mairie que le gouverneur avait déjà sollicité cette permission près du prince et qu'on ne lui avait pas répondu.

Arrêté du maire, additionnel à celui du 16 mars, concernant les personnes absentes, lequel porte : que ne sont point assujettis à notre arrêté du 16 mars les absents dont les agents et fondés de pouvoir ou toutes autres personnes qui pourront s'en charger pour eux feraient soumission au secrétariat de la mairie d'effectuer à leur décharge le montant de leur répartition dans les réquisitions faites ou à faire pour le service de la garnison et la défense de la place (n° 69).

Avis du maire de la ville de Besançon portant que, sur la réclamation du gouverneur, quelques-uns des particuliers pris par l'ennemi ont été renvoyés, mais avec l'avis que l'ordre a été donné par le général ennemi d'arrêter toutes les personnes qui seraient trouvées entre les avant-postes pour quelque cause que ce soit; en conséquence, on recommande aux habitants de cette ville beaucoup de prudence et de circonspection dans les visites qu'ils ont à faire à leurs propriétés; s'il en était encore quelques-uns qui fussent pris par l'ennemi, M. le gouverneur ne pourrait les réclamer (n° 70).

Ordre du général supérieur de faire fermer toutes les brasseries et cesser toute fabrication de bière; toute l'orge existant dans lesdites brasseries sera prise pour l'approvisionnement de la place.

20 mars. — A onze heures, le gouverneur s'est rendu, avec son état-major, à une messe solennelle qui s'est dite à la cathédrale, en réjouissance de l'anniversaire de la naissance du roi de Rome; des détachements des compagnies d'élite de la garde nationale et des différents corps de la garnison ont assisté à cette messe, de laquelle on est sorti à midi. Le cortège s'est ensuite rendu sur la place des casernes, où étaient assemblées toute la garde nationale et une très grande partie des troupes de la garnison; à l'entrée du gouverneur, tous les tambours ont battu aux champs, les trompettes et la musique des différents corps se faisaient entendre de toutes parts; il a mis pied à terre et a passé la revue de tous les corps; il est ensuite monté à cheval et a adressé à la garde nationale un discours dont voici la traduction presque exacte :

« Gardes nationaux! c'est toujours avec plaisir que je vous fais part de mes opérations. L'ennemi avait fait prisonniers cinq vignerons et deux officiers; je les ai tous

réclamés au prince de Lichtenstein, en lui observant que cette prise était contre toutes les lois de la guerre; il m'a fait savoir qu'il ne voulait pas me les rendre; je lui ai répondu comme il le méritait et lui ai dit que, s'il n'accédait pas à ma demande, il devait craindre que je ne fisse faire une sortie à la garde nationale et à la garnison, et que nous ne fissions prisonnières toutes ses troupes, et qu'à notre retour nous ferions dresser des potences et que nous les pendrions tous; le prince a eu peur et il m'a renvoyé les prisonniers. Gardes nationaux! sous quatre ou cinq jours je pourrai faire faire une sortie générale pour débarrasser notre territoire de la présence de l'ennemi, et je compte sur vous. Vive l'empereur Napoléon! »

Quelle contradiction entre ce discours et le rapport fait par les prisonniers eux-mêmes, qui tous s'accordent à dire et ont déclaré par écrit, dans un rapport qu'ils ont remis au gouverneur, que le prince de Lichtenstein les avait renvoyés aussitôt qu'on les eut réclamés!

Toutes les troupes défilèrent ensuite, la cavalerie fit plusieurs évolutions, le gouverneur ordonna une promenade générale. Toutes les troupes sortirent par Battant et rentrèrent par Arènes, à trois heures après midi.

21 mars. — Le gouverneur a envoyé hier au soir à la mairie une demande de 9,250 mesures de blé et de 124,000 fr. à verser, dans le plus bref délai, entre les mains de qui de droit, pour l'approvisionnement et la défense de la place. Le maire a cru devoir non seulement convoquer le conseil municipal, mais encore y adjoindre vingt-quatre citoyens distingués dans la ville par leurs connaissances et leur probité; cette réunion a eu lieu ce matin. Après avoir pris connaissance de la demande du gouverneur et l'avoir discutée, elle l'a renvoyée à une commission chargée de faire son rapport demain; ensuite elle s'est rendue, à

midi, à la préfecture, où M. De Bry, président de la commission spéciale des approvisionnements, a prononcé un discours analogue à la circonstance (n° 71).

Le général a fait lire, avant la garde défilante, un ordre du jour d'après lequel il témoigne son mécontentement de ce que plusieurs officiers de la garde nationale ont quitté hier leur rang lorsqu'il a fallu sortir dehors de la ville : il veut bien, dit-il, ignorer pour cette fois le nom des coupables, dans l'espoir qu'une pareille faute ne se renouvellera plus à l'avenir.

Les sergents-majors de la garde nationale ont reçu, après la parade, l'ordre de prévenir les officiers de leur compagnie qu'ils doivent tous se trouver demain chez le chef de légion. Le but de cette réunion est de savoir si quelques-uns d'entre eux se refuseraient à sortir de la ville dans le cas où le gouverneur ferait faire une sortie à la garde nationale ; s'il s'en trouvait, ils seraient à l'instant destitués et remplacés par des militaires retraités. Malgré cette menace, j'espère qu'il y en aura plus d'un qui s'y refuseront.

On assure que le maire de Morre, ayant sollicité près qui de droit qu'on laissât rentrer à Morre trente-deux individus qui s'étaient réfugiés à Besançon et dont la présence était nécessaire dans leur village pour cultiver leurs champs, a obtenu ce qu'il demandait, et qu'hier un officier autrichien est allé recevoir ces individus aux postes avancés ennemis et les a fait rentrer à Morre.

22 mars. — Cinquante gendarmes environ sont sortis à pied pendant la nuit dernière, ont suivi le bord de la rivière et sont allés dans la Grange Calf, sur la route de Beure, où ils espéraient trouver du fourrage ; ils en ont rapporté trois ou quatre milliers ; ils étaient protégés, dans cette sortie, par une centaine d'hommes d'infanterie ; mais ils n'ont pas trouvé un seul ennemi.

Tous les officiers de la garde nationale se sont trouvés à la réunion qui leur avait été désignée pour les dix heures; ils ont tous déclaré qu'ils ne sortiraient pas hors de la ville. Le gouverneur ne sera pas content en apprenant une résolution aussi unanime, mais qui est fondée sur les lois qui organisent la garde nationale.

Le conseil municipal et les citoyens notables qui leur ont été adjoints se sont assemblés ce matin pour entendre le rapport de la commission nommée la veille; après ledit rapport et la discussion qui a suivi, dans laquelle l'archevêque a dit des choses qui ont étonné toute l'assemblée, il a été décidé que l'on proposerait au gouverneur de se contenter de la soumission que l'on faisait de fournir 5,000 rations de pain par jour à la garnison, et 45,000 fr. payables dans le courant d'avril, par tiers, les 10, 20 et 30 dudit; le gouverneur acceptera-t-il ces propositions? Il est bien présumable que non. On lui observe de plus que, d'après l'esprit du décret qui met la ville et la citadelle de Besançon en état de siège et d'après les instructions ministérielles, les 2,000 hommes de garnison à la citadelle doivent être nourris sur les approvisionnements qui s'y trouvent; mais le gouverneur ne l'entendra pas ainsi.

Pendant toute la journée, les ennemis ont tiré sur les vignerons qui, n'ayant pu rester en ville par le beau temps qu'il faisait, étaient allés dans leurs vignes pour les tailler; plusieurs ont été blessés. Une femme a été blessée mortellement à Velotte. Si le général avait voulu demander au prince de Lichtenstein la permission de laisser tailler les vignes, il est présumable qu'elle lui aurait été accordée; de pareils accidents n'auraient pas eu lieu, et une quantité considérable de familles n'auraient pas été réduites à la misère, comme elles le seront si elles ne peuvent se livrer à la culture de la terre.

23 mars. — Une patrouille ennemie a voulu profiter de l'obscurité de la nuit dernière pour surprendre notre poste avancé placé dans la lunette de Battant; mais on s'est aperçu à temps de son projet, et le feu de nos gens l'a forcée de se retirer; nous avons eu un homme blessé; on ne sait si l'ennemi a éprouvé quelque perte.

Il y a eu une fusillade assez vive ce matin dehors la porte de Charmont, en avant de la lunette de ladite porte; l'ennemi a mis le feu à une vaste grange appartenant à l'avoué Barbaud, laquelle est située à Trepillot.

La femme blessée hier à Velotte est morte cette nuit.

Le général a fait partir, vers les dix heures du matin, un parlementaire; on assure que c'est pour solliciter près du prince l'ordre que ses troupes n'inquiéteraient pas nos cultivateurs dans leurs travaux.

Vers les quatre heures de l'après-midi, M. Garrobuau, chef d'état-major, ami de M. Cendrecourt, aide de camp du général, et M. Robert, capitaine au 64e régiment, sont sortis de la ville dans la voiture du gouverneur; ils ont eu une conférence d'environ une demi-heure avec un officier supérieur ennemi. On regarde comme certain que c'est à l'occasion de la permission que l'on a demandée que les vignerons puissent tailler leurs vignes, et l'on dit que demain on doit convenir des points jusqu'auxquels on pourra se rendre sans courir les risques d'être inquiété par l'ennemi.

24 mars. — A neuf heures du matin, MM. Garrobuau, Cendrecourt et Robert sont sortis de nouveau de la ville pour s'entendre avec des officiers supérieurs ennemis pour convenir des lignes jusqu'auxquelles les vignerons pourront aller tailler leurs vignes. Un déjeuner, qui a eu lieu aux dépens de M. Cendrecourt, avait été porté dès le matin dans une des premières maisons qui existe encore sur la

route de Palente; après le déjeuner, où la politesse et l'honnêteté la plus grande ont régné, on a fait le tour de la ville et on est convenu de la démarcation du terrain dans lequel on pourra tranquillement travailler. Pendant tout ce temps, il sera défendu de faire aucun acte d'hostilité de part et d'autre; lorsqu'une des parties contractantes voudra que ledit traité n'ait plus son exécution, elle sera tenue d'en avertir l'autre vingt-quatre heures d'avance. Nos parlementaires sont rentrés à trois heures.

Ensuite des ordres du gouverneur transmis par M. le préfet, le maire de la ville donne avis aux conscrits de 1815 et aux jeunes gens âgés de seize ans révolus qui voudraient entrer dans la compagnie départementale, qu'ils peuvent contracter, par-devant le maire, d'ici au 15 avril, l'enrôlement prescrit par la loi (n° 72).

Arrêté du maire portant que les particuliers qui ont placé du fumier au devant de leurs maisons et des entrées de leurs caves sont avertis de le faire enlever dans le délai de deux jours (n° 73).

Le gouverneur a fait publier un extrait du *Moniteur* du 9 du courant, lequel disait que le 6 mars l'empereur Napoléon aurait remporté une victoire signalée à Marnay (1) sur le corps du général Blucher (n° 74).

Je tiens de source certaine que le général est très mécontent de la conduite de la mairie et du conseil municipal dans la dernière demande des 9,250 mesures de blé qu'il avait faite; qu'il a rejeté les propositions qui lui ont été adressées à cet égard, qu'il a cassé le conseil spécial chargé des approvisionnements de la place, qu'il va charger en grande partie M. le préfet de l'exécution de ses ordres et que demain il doit faire faire une visite chez tous les habi-

(1) Il doit s'agir d'un des deux Marnay situés en Champagne et non de Marnay (Haute-Saône).

tants pour s'assurer de la quantité exacte de blé ou de farine qu'ils ont chacun.

25 mars. — On a publié des nouvelles de l'armée annonçant une victoire complète remportée par l'armée française, les 19 et 20 de ce mois, à Savigny [sur-Grosne], près de Mâcon (n° 75).

On a planté pendant la journée, autour de la ville, des poteaux qui indiquent jusqu'où le cultivateur peut sans crainte se livrer à ses travaux, mais ils sont très peu éloignés des remparts, de sorte qu'une très grande partie des vignes, et surtout les meilleures, ne pourront être taillées. On lit au-dessus de ces poteaux : *Il est défendu aux vignerons ou toutes autres personnes de dépasser le poteau indiquant la limite des travaux de la culture.*

Les visites pour les recherches du blé ont commencé aujourd'hui; les personnes qui en sont chargées y apportent la sévérité la plus grande; elles ont l'ordre du gouverneur de fouiller partout, de démolir les murs qui paraîtraient nouvellement construits, d'arracher les tapisseries derrière lesquelles on présumerait qu'il y a quelque chose de caché; plusieurs remplissent à la lettre leurs instructions, car des appartements ont été bouleversés, des meubles, même les plus petits, ont été ouverts de force. Pour résultat on n'a obtenu que la consternation qui s'est répandue aussitôt dans la ville; la crainte de se voir dépouillé de la chose la plus nécessaire à la vie a fait cacher à bien du monde une très grande quantité de ses approvisionnements, de sorte que l'on peut présumer que la mesure prise par le général ne fera que hâter l'époque où la famine nous forcera à nous rendre, et qu'il eût bien mieux fait d'accepter les 5,000 rations de pain que le conseil municipal s'obligeait de faire distribuer journellement à la garnison.

Le gouverneur a fait savoir à toutes les troupes de la garnison et à la garde nationale qu'il était défendu de tirer aucun coup de fusil ni de canon jusqu'à nouvel ordre.

26 mars. — Les visites ont continué pour constater l'état des subsistances de chaque habitant; même sévérité a été apportée dans les recherches qui ont été faites; aujourd'hui elles ont eu lieu chez moi.

Arrêté du maire qui met à la disposition des hospices et du dépôt de mendicité tout le menu bois provenant de la taille de la vigne; le maire a mis pour considérant à son arrêté qu'il est nécessaire de prendre des mesures de prudence pour que les fagots de sarment provenant de la taille ne soient point placés dans les greniers des maisons où ils offriraient des dangers d'incendie dans le cas d'une attaque de l'ennemi. Ce n'est point là la véritable raison qui a déterminé une mesure pareille, mais bien le besoin urgent de fourrages pour les chevaux de la garnison; on y va suppléer en leur faisant manger ce bois que l'on prépare à cet effet (n° 76).

Nouvel avis du maire portant défense aux personnes qui ont des approvisionnements de continuer à prendre du pain chez les boulangers (n° 77).

27 mars. — Arrêté du maire de la ville relatif à une nouvelle réquisition de grains, lequel porte que 3,000 mesures de blé seront livrées dans trois jours à compte des 9,250 que le gouverneur demande pour la nourriture de la garnison (n° 78). Le même jour que le général demande encore aux habitants aisés une partie de leurs approvisionnements, il enlève aux malheureux la seule et faible ressource qui leur restait dans un temps aussi critique où ils ne peuvent trouver à gagner un sou.

Aujourd'hui on a lu, devant la garde assemblée pour défiler, un ordre du général supérieur portant qu'à dater de demain on ne donnerait plus de rations à la garde nationale.

Continuation des visites chez les habitants : pendant que M. et Mme Genisset étaient à la grand'messe, on a fait perquisition chez eux et on a trouvé environ 30 mesures de blé cachées; bien sûrement elles auraient échappé aux recherches des gendarmes s'il fût resté chez lui.

Il s'est rencontré si peu de monde pour la réunion donnée à la garde nationale pour apprendre l'exercice, que l'on a renvoyé de suite le peu qui y était et que l'on a annoncé que les compagnies d'élite seulement seraient astreintes à y venir par la suite tous les dimanches à sept heures du matin.

28 mars. — Continuation des visites; le résultat en sera presque nul comme on devait s'y attendre; en suite d'une mesure pareille, beaucoup de personnes ont caché leurs approvisionnements.

Un grand nombre de bourgeois étant sortis de la ville et ayant été remarqués causant avec les postes avancés ennemis, le gouverneur a fait partir de suite des patrouilles qui ont fait rentrer en ville ces bourgeois; il est présumable que demain on ne laissera sortir de ville que les vignerons et les cultivateurs.

29 mars. — Le gouverneur a porté plus loin que je ne le prévoyais hier la défense de laisser sortir de ville. A onze heures, il a fait partir M. Lapostol en parlementaire pour dénoncer la rupture de l'armistice pendant lequel il était permis aux vignerons et aux cultivateurs de se livrer sans crainte d'être inquiétés dans leurs travaux dans les parties du territoire qui étaient dans les limites. On

ne sait ce qui a pu déterminer le général à rompre si promptement un traité qui, quoiqu'il ne laissât pas trop de latitude pour les travaux, eût cependant été favorable à bien du monde s'il eût existé plus longtemps.

Demain commenceront bien sûrement les sorties et les fusillades qui ne nous procureront pour résultat que des morts et des blessés et le brûlement de quelques maisons.

A midi, le gouverneur a fait donner à toutes les portes la consigne de ne laisser sortir personne; il a envoyé de plus des patrouilles sur toute la ligne pour faire rentrer en ville toutes les personnes qui étaient dehors, les vignerons seuls ont été exceptés.

On a publié aujourd'hui des nouvelles dites extraites du *Moniteur* du 16 mars et d'après lesquelles l'armée française aurait remporté une grande victoire à Attichy, près de Soissons. Les mêmes nouvelles annoncent que le 13 mars l'armée française est rentrée à Reims, qui avait été pris la veille par les ennemis (n° 79).

Continuation des visites pour les approvisionnements. Vingt et un gendarmes sont allés faire des perquisitions dans les bâtiments de l'hôpital Saint-Jacques; on assure qu'on y a trouvé une assez grande quantité de blé que les administrateurs ont déclaré appartenir à quelques-uns des fermiers de l'hôpital.

30 mars. — Le gouverneur, prenant en considération les circonstances malheureuses dans lesquelles se trouvent les habitants de Besançon, a bien voulu permettre les remplacements dans le service des cohortes urbaines, pour procurer à une classe infortunée de la société quelques ressources pour subvenir à ses besoins. M. le gouverneur a donc fixé à 1 fr. 50 le prix du remplacement, etc. (n° 80).

Tel est le préambule d'un ordre du chef de légion

Pierre de Viantaix, mais le véritable motif de la diminution du prix dans le remplacement est l'espoir qu'un plus grand nombre de citoyens se feront remplacer dans leur service, et que par ce moyen il sera plus facile à la garde nationale de payer une quantité de dettes qu'on a laissées à sa charge, car sur la somme demandée il y aura 0 fr. 50 pour la caisse.

Il y a eu depuis le matin des coups de fusil tirés de part et d'autre; une partie du poste de Chaudanne a cherché à couper la retraite à une dizaine d'Autrichiens qui tiraient sur les vignerons qui travaillaient à Casamène, mais ils ont été avertis à temps du mouvement de nos gens et ils ont pu l'éviter.

On a laissé sortir encore ce matin les vignerons et les cultivateurs seulement, en leur recommandant bien de rentrer avant onze heures, époque à laquelle le traité expirait; plusieurs ont été exacts, mais les autres ont été forcés de rentrer; l'ennemi les avertissant que s'ils ne s'en allaient pas il leur tirerait dessus.

Le gouverneur a fait savoir au prince de Lichtenstein qu'il ne recevrait aucun parlementaire qui arriverait avant le lever du soleil ou après son coucher, et qu'il ferait tirer sur quiconque se présenterait aux avant-postes pendant la nuit.

Depuis plusieurs jours, le général a commencé de faire dégarnir les arsenaux et les remparts des approvisionnements de siège qui s'y trouvaient; aujourd'hui il a fait enlever et monter à la citadelle deux obusiers qui étaient en batterie dans le bastion de Charmont. Tout annonce qu'il va faire enlever les pièces d'artillerie qui se trouvent sur les remparts pour les monter à la citadelle, où bien sûrement il ne songera à se retirer qu'après avoir épuisé toutes les ressources de la ville.

Aujourd'hui ont fini les visites pour les approvisionne-

ments ; le résultat en a presque été nul; on a cependant trouvé dans la journée 250 mesures d'avoine chez M. Muiron, secrétaire de l'état-major de la place.

31 mars. — On a fusillé à cinq heures du matin, à la citadelle, un militaire du régiment du prince de Neuchatel, condamné hier à la peine de mort pour crime de désertion à l'ennemi.

Comme je l'avais bien prévu il y a deux jours, la rupture de l'armistice ne pouvait que nous occasionner l'incendie de plusieurs maisons et la perte de beaucoup de nos gens. L'ennemi a brûlé, la nuit dernière, la Grange Calf sur la route de Beure. On assure qu'il a aussi réduit en cendres aujourd'hui la maison appartenant à M. Cusenier, à Châteaufarine; cinq maisons ont été brûlées à Saint-Claude, ce sont celles de MM. Trémeau, Voirin, Damidor, Agry; je n'ai pu savoir encore le nom du propriétaire de la cinquième. M. Agry assure que le feu a été mis dans sa maison par la compagnie franche ; il est vrai qu'elle était à Saint-Claude où elle inquiétait l'ennemi et d'où elle n'est sortie qu'après une perte de trois personnes, mais elle dit en avoir fait éprouver une plus considérable à l'ennemi. Ces pertes sont déjà bien considérables, mais on en a éprouvé de bien plus grandes dans une sortie qui a eu lieu aujourd'hui.

Entre neuf heures et demie et dix heures du matin, environ 2,500 hommes de la garnison sortirent par les portes de Rivotte et de Notre-Dame et par la citadelle, pour attaquer l'ennemi qui occupe la ligne depuis Morre au bois de Peu ; le gouverneur avait bien sûrement pour but dans cette sortie de chasser l'ennemi de sa position et de lui prendre les pièces d'artillerie qu'il y avait, mais malheureusement il n'a pu réussir dans aucun de ces projets. Les avant-postes ennemis furent obligés de se re-

plier partout; nos troupes parvinrent jusqu'aux pièces d'artillerie que l'ennemi a sur la route de Morre, elles forcèrent les canonniers à les abandonner, mais elles n'eurent que le temps d'en renverser une, car les renforts ennemis qui arrivaient sur toute la ligne les forcèrent à battre en retraite ; mais il y eut auparavant une forte fusillade de part et d'autre. Plusieurs de nos détachements s'étant trop avancés du côté de Morre et n'étant plus soutenus par le centre qui commençait à plier, furent sur le point d'être entièrement coupés dans leur retraite ; tous nos militaires n'ayant pu rentrer à temps, plusieurs sont restés au pouvoir de l'ennemi. Le centre ayant été obligé de céder, son mouvement a été suivi par les troupes qui se trouvaient de chaque côté et l'on se replia entièrement dans les deux forts et sur leur ligne, mais ce ne fut qu'après avoir éprouvé une perte considérable. L'ennemi nous a fait beaucoup de mal avec quelques pièces d'artillerie qu'il a à la Chapelle-des-Buis; malheureusement nos troupes restaient par pelotons, de sorte qu'un coup de canon mettait trois ou quatre de nos soldats hors de combat. Malgré le feu de la citadelle qui devait inquiéter beaucoup l'ennemi et qui lui aurait fait beaucoup plus de mal qu'il ne lui en a fait réellement, s'il n'avait pas eu la précaution de se mettre en tirailleurs et de se cacher derrière des épaulements en terre et dans des creux qu'il a faits tout à travers cette partie de terrain, — malgré ce feu, dis-je, et malgré la supériorité de notre nombre contre celui de l'ennemi, car on regarde comme certain que nous étions le double de lui, nous avons éprouvé une perte bien plus considérable que lui. On l'évalue de notre côté à environ 300 hommes mis hors de combat; il était entré vers les quatre heures de l'après-midi 114 blessés dans les hôpitaux, sans compter ceux qui étaient restés en ville et à la citadelle. De ce nombre

de 114, quatre sont morts de suite et sept ont été amputés. Les corps qui ont le plus souffert sont le 154e, le 37e, la compagnie des voltigeurs du 64e et la compagnie départementale; sur environ 40 hommes qui composaient cette compagnie, 14 ont été blessés et un a été tué. On ne peut évaluer la perte de l'ennemi; le canon de la citadelle a dû lui faire du mal, mais celui qu'il a éprouvé est bien sûrement moindre que le nôtre; nous ne lui avons fait que trois ou quatre prisonniers. Le général Valette commandait en chef les troupes de cette sortie.

Dernier avis du maire de la ville, portant qu'ensuite d'ordre réitéré de M. le général gouverneur, tous les propriétaires de bœufs et vaches existant dans la ville et qui ne les ont pas encore fait marquer, sont tenus de les faire marquer avant le 3 avril, époque où toutes les pièces de bétail non marquées seront confisquées (n° 81).

Le gouverneur a fait imprimer l'extrait d'une lettre de Gy, datée du 30 mars, annonçant que « les Français sont à Langres et encore plus près de nous; on assure qu'ils seront demain à Vesoul; les armées alliées sont dans une déroute complète; le trésor du roi de Prusse a été pris, etc. » (n° 82).

Il y a eu différentes petites attaques depuis la porte d'Arènes à celle de Battant; l'ennemi ayant voulu s'approcher trop près des remparts, on lui a tiré dessus quelques coups de canon qui n'ont atteint personne.

1er avril. — Le gouverneur, étant bien sûrement mécontent du peu de succès de la sortie d'hier, en a ordonné une seconde qui a eu lieu sur le même point, à quatre heures du matin. Notre force était à peu près égale à celle de la veille; mais celle de l'ennemi était bien supérieure, car, s'attendant à une nouvelle attaque, il s'était renforcé

de deux régiments et de deux pièces d'artillerie, et depuis les minuit il était sous les armes. A quatre heures un quart, le premier coup de fusil a été tiré, mais on laissa avancer nos gens le plus qu'ils voulurent et, lorsqu'ils furent assez en avant, une fusillade très vive leur fut tirée de tous les côtés. La montagne était garnie d'ennemis qui leur tiraient dessus; nos gens y ripostèrent avec la même vigueur, et pendant deux heures consécutives le feu le plus continuel et le plus vif que j'aie jamais entendu régnait sur toute la ligne; le canon de la citadelle et celui de l'ennemi se joignaient à la fusillade, de sorte qu'il ne se passait pas une seconde qu'on n'entendit l'un ou l'autre.

Avec un feu pareil, nous avons dû éprouver une perte considérable; il est cependant présumable que le nombre de nos blessés est moins considérable qu'hier. On ne peut savoir quelle peut être la perte de l'ennemi; les positions qu'il s'était ménagées lui étaient d'autant plus favorables qu'il était presque continuellement à l'abri de notre fusillade, cependant il a dû éprouver une perte assez considérable, mais toujours moindre que la nôtre. Malgré toutes les précautions prises par le général, nous avons été plus malheureux qu'hier, partout nous avons été obligés de plier, quoique plusieurs points aient été défendus avec une résistance peu commune, mais nous avons été obligés de céder au nombre.

On ne peut évaluer notre perte, mais il est présumable qu'elle est aujourd'hui de 80 blessés environ rentrés en ville; il en sera bien sûrement resté encore à la citadelle. Quant aux morts et aux prisonniers, on ne peut en préciser le nombre; beaucoup de nos gens, se voyant sur le point d'être faits prisonniers, préférèrent se précipiter depuis les rochers que de se laisser prendre; quelques-uns furent assez heureux pour en être quittes pour quelques blessures ou contusions, mais d'autres restèrent mutilés

sur la place, malheureusement on ne put les aller secourir et on a été obligé de les abandonner ainsi que beaucoup d'autres blessés sur le champ de bataille.

Le nombre des prisonniers qu'on nous a faits est bien plus considérable qu'hier. Du côté de Morre, le 154e régiment voulut trop s'avancer, mais il fut en partie coupé et sur ce point seulement une centaine d'hommes restèrent au pouvoir de l'ennemi. Sur trente hommes de la compagnie franche, dix sont rentrés en ville, on ne sait ce qu'est devenu le restant; cette compagnie a perdu dans cette journée son lieutenant (Courbet), qui a reçu une balle dans la poitrine ; son capitaine a été blessé au bras et à la jambe.

Parmi les blessés et les morts que nous avons eus dans cette journée se trouvent beaucoup d'officiers; de ce nombre est Courtepasse, lieutenant au 93e régiment. Ce malheureux jeune homme a été tué d'une balle qui lui a traversé la tête; il était sur la route de Beure, occupé à réunir sa compagnie pour rentrer en ville, lorsque le coup mortel l'a atteint et l'a couché raide mort sur le terrain; il est généralement regretté tant de ses camarades que de ses compatriotes; M. de Fajac, commandant d'armes, disait de lui ce matin que c'était un des plus braves et des plus zélés officiers de la garnison.

Cette sortie a été aussi funeste pour nous que celle d'hier et, d'après le récit des personnes qui s'y sont trouvées, ce n'est pas exagérer la perte que nous avons faite que de la porter à environ 400 hommes; c'est donc 800 hommes que nous avons eus de mis hors de combat dans ces deux journées, qui ont jeté l'effroi dans toute la ville.

Combien le gouverneur est trompé dans les rapports qu'on lui fait! Depuis plusieurs jours, on lui assurait que l'ennemi était en très petit nombre tout autour de nous et que ce n'étaient plus que des landwehr; le résultat de ces

deux journées lui a bien prouvé le contraire. Nous eussions été vainqueurs, quel avantage en eût résulté pour nous, notre garnison ne se trouvant pas assez forte pour garder cette position et empêcher que l'ennemi ne vienne la reprendre quand il l'aurait voulu?

M. Dormoy-Maire, s'étant refusé de satisfaire aux différentes réquisitions qui lui avaient été faites, a été conduit à la citadelle par deux gendarmes qui l'ont pris sur la place Saint-Pierre à la descente de sa garde; mais il a dû être mis en liberté vers les quatre heures de l'après-midi, son épouse s'étant empressée de le libérer; on assure que c'est Lippmann qui a fait les avances.

2 avril. — Après les deux malheureuses journées que nous venons de passer, il fallait bien que le gouverneur laissât un jour de repos à sa garnison; on en a profité pour donner la sépulture à deux officiers du 37e régiment, Monnier, capitaine, tué dans la sortie du 1er avril, et Mage, lieutenant, blessé à mort dans l'affaire du [un blanc] derrière la citadelle, et à M. Courtepasse, lieutenant au 93e régiment; ils ont été enterrés aujourd'hui avec tous les honneurs militaires dus à leurs rangs. Le convoi funèbre de Courtepasse était surtout suivi d'une quantité considérable de citoyens qui attestaient, par la tristesse peinte sur leur visage, combien ce jeune officier était regretté; cette tristesse était sincèrement partagée par une quantité innombrable d'habitants qui s'étaient portés sur les différents points où le cortège a passé; et tout annonçait combien les habitants de Besançon étaient affligés de la perte de ces trois militaires et de tous les malheureux que nous avons perdus dans ces deux dernières journées. Les trois cercueils ont été portés à la cathédrale où un seul service a été fait pour eux; le général Valette, le commandant d'armes et tous les officiers de la garnison ainsi qu'une

affluence considérable de monde y ont assisté. Différents morceaux de musique analogues à la circonstance n'ont pas peu contribué à donner à cette cérémonie toute la tristesse dont elle était susceptible.

Le gouverneur a fait demander ce matin les corps de plusieurs officiers qui étaient restés sur le champ de bataille dans les affaires du 31 mars et du 1er avril; on lui a fait répondre que tous les morts étaient enterrés.

On ne sait encore et on ne saura probablement pas la perte réelle que nous avons faite, mais elle a été considérable; il est certain que près de 250 blessés sont entrés dans les hôpitaux pendant ces deux journées; un résultat si funeste a jeté le découragement parmi les jeunes soldats qui composent la garnison. On assure que plusieurs officiers s'en plaignent hautement, et que quelques-uns des commandants des corps ont été assez courageux pour blâmer devant le gouverneur ces sorties.

Parmi les faits extraordinaires qui ont eu lieu dans ces deux journées, on doit citer celui-ci qui a eu lieu hier. M. Alexandrier, capitaine au 37e régiment de ligne, était entouré de six ennemis qui tous lui tenaient la baïonnette sur la poitrine en lui disant : Rends-toi ! lorsque par le plus grand des hasards une bombe lancée de la citadelle tomba au milieu d'eux, tua, en éclatant, quatre de ses ennemis et mit en fuite les deux autres. Le capitaine du 37e fut couvert de terre et n'eut aucun mal; il a pu par ce moyen échapper au sort presque inévitable qui paraissait lui être réservé.

On dit que le gouverneur était de si mauvaise humeur en voyant le peu de succès de ses sorties que, dans sa colère, il se livrait à des emportements très violents; par exemple il aperçut quelques bourgeois qui depuis les remparts de la citadelle regardaient l'action qui se passait, on assure que le général s'écria aussitôt : « Faites-moi

descendre à coups de crosse ces mâtins de bourgeois, qu'ils aillent dans les Chaprais dire à l'ennemi que nous sommes les plus faibles. » La veille, il aurait tenu à peu près les mêmes propos et aurait dit dans une occasion pareille, en parlant des bourgeois : « Faites-moi descendre ces Autrichiens qui sont sur les remparts. »

L'ennemi avait fait avancer des tirailleurs jusque sur l'endroit dit à Montjoux, dehors la porte de Charmont; on envoya un détachement pour les repousser; après une fusillade assez vive qui les força de se retirer, nos gens s'en revenaient lorsqu'un coup de fusil atteignit le sergent du détachement et lui perça le pied à l'instant qu'il le levait pour marcher.

Deux coups de canon tirés depuis le fort Griffon sur l'ennemi qui était derrière un murger à Montjoux ont dû lui faire du mal, car on l'a vu emporter quatre de ses gens.

On a passé aujourd'hui la revue de tous les corps de cavalerie. Le colonel du 25e régiment de chasseurs, M. de Faudoas, et M. Rouillé, capitaine au même régiment, se sont attiré l'animadversion publique par les mauvais traitements qu'ils ont fait subir à deux de leurs soldats devant tous leurs camarades et une multitude considérable de spectateurs. Le colonel a cassé sa canne sur le dos d'un de ces malheureux, pendant que le capitaine en faisait autant à un autre; le colonel fit de plus arracher les épaulettes de grenadier à ce dernier et le renvoya à la queue du régiment. On ne sait quelle est la faute de ces deux militaires, mais, quelque grande qu'elle soit, on ne traite pas ainsi deux soldats et on ne peut approuver une punition pareille, aussi a-t-elle irrité tous les spectateurs qui conserveront de ces deux chefs une opinion qui ne leur sera pas très favorable.

3 avril. — Le gouverneur a fait occuper pendant la nuit

dernière les forts de Touzey et de Trois-Châtels par cent vingt hommes de sa garnison ; cela lui a été facile, car depuis longtemps l'ennemi les avait abandonnés, comme étant trop près du feu de la citadelle. A deux heures et demie de cet après-midi, nos militaires firent feu sur un détachement ennemi qui voulut sans doute s'approcher un peu trop ; une fusillade s'engagea de part et d'autre ; le canon de la citadelle tira aussi plusieurs coups, mais il est présumable qu'il n'y a eu aucune perte de part et d'autre.

L'infanterie a passé une revue générale à dix heures du matin.

On assure que le général Marulaz a envoyé hier un parlementaire au prince de Lichtenstein pour lui demander un passeport pour son épouse ; on dit que le prince l'a refusé, ce qui a fait beaucoup de plaisir aux habitants ; car la présence de M^me^ Marulaz parmi nous, puisqu'elle ne peut monter à la citadelle, sera un garant que son mari ne fera pas tirer sur la ville s'il est obligé de monter à la citadelle.

4 avril. — Il y a eu pendant toute la matinée des coups de fusil tirés par nos sentinelles et nos avant-postes avec ceux de l'ennemi, derrière la citadelle et dehors de la porte de Battant.

Un vigneron a été tué dans sa vigne près de Saint-Claude.

Le gouverneur a fait parvenir aujourd'hui à la mairie, par le préfet, un ordre portant, entre autres dispositions, que l'on préviendrait par affiches les habitants de Besançon qu'une boîte serait constamment placée en dehors des appartements du grand prévôt pour recevoir les dénonciations de ceux qui voudraient indiquer où l'on pourrait trouver du blé de caché. Pour engager davantage à jouer un rôle si vil, on promet au dénonciateur, s'il se fait

connaître, le cinquième de ce qu'on aura trouvé. En recevant cet ordre, le maire a déclaré que rien ne pourrait le forcer à prêter son ministère à l'exécution d'une mesure pareille, qui aurait jeté l'alarme parmi tous les honnêtes citoyens ; mais, d'après les observations de gens prudents et sensés, le général a rapporté de suite cet ordre. Reste à savoir maintenant quel moyen il emploiera pour trouver le blé qu'il croit caché.

Léger-Clerc est allé aujourd'hui chez le préfet pour lui proposer d'organiser une levée en masse dans son département afin d'en chasser l'ennemi ; sa demande n'a pas été accueillie.

5 avril. — Malgré tous les dangers que courent les vignerons et les cultivateurs en allant travailler, plusieurs sont encore sortis aujourd'hui. La misère infaillible dans laquelle ils tomberaient, s'ils ne faisaient pas les ouvrages les plus pressants de la campagne, peut seule leur faire affronter les périls qu'ils encourent, car pendant toute la journée l'ennemi leur a tiré dessus ; on n'a pas appris qu'aucun ait été atteint.

L'ennemi a manifesté beaucoup de joie sur plusieurs points autour de la ville ; on l'a vu se réunir en groupe, sauter, danser et chanter. On conclut de cette allégresse qu'il manifeste pour la première fois qu'il aura appris la nouvelle que les armées alliées sont entrées à Paris ; des personnes assurent le lui avoir entendu crier depuis la montagne de Bregille.

Avis du maire de la ville pour inviter les personnes requises de livrer de suite les grains qui leur ont été demandés, si elles veulent s'éviter l'ennui de voir recommencer les fouilles et les recherches (n° 83).

Avis du maire de la ville portant qu'en suite d'ordre du gouverneur, il est obligé d'activer la rentrée des sommes

requises à titre de prêt pour les besoins du service militaire; en conséquence, il ne pourra se dispenser d'envoyer au commandant de la gendarmerie la liste des personnes en retard de payer leur quote-part, soit sur la somme de 15,000 fr., soit sur le premier tiers de celle de 60,000 fr., pour leur être envoyé des garnisaires si, dans le délai de deux jours, ils n'ont pas satisfait à leurs réquisitions (n° 84).

Depuis plusieurs jours, on enlève les mortiers qui sont sur les remparts de la ville pour les conduire à la citadelle; on y en a mené aujourd'hui plusieurs, ce qui fait présumer que le gouverneur se dispose à rendre la ville.

6 avril. — Un parlementaire ennemi est arrivé à midi à la porte de Battant; en suite d'ordre, personne n'a pu approcher de lui pendant tout le temps qu'il est resté sur le glacis et dans la lunette. On assure cependant qu'à son retour, lorsqu'il eut passé nos postes avancés, plusieurs personnes lui parlèrent. D'après les cris que l'on avait entendus hier sur toute la ligne ennemie, cris qui ont encore été répétés cette nuit, on n'a pas fait de doute que ce parlementaire n'apportât au gouverneur la nouvelle certaine que les armées alliées fussent à Paris. On attendait avec impatience le résultat de cette communication; le général a seulement fait savoir que le prince le prévenait que demain il y aurait réjouissance sur toute la ligne, pour une victoire que leurs armées venaient de remporter sur l'armée française à La Ferté (1). On n'a pas cru à la sincérité de ce rapport et on a continué à croire que cette réjouissance est pour leur entrée à Paris; cette présomption est confirmée par ce qu'a dit le parlementaire

(1) Sans doute La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

à plusieurs personnes qui parvinrent à lui parler quand il eut passé nos sentinelles avancées et par un écrit qu'un officier autrichien envoya au général Marulaz par un vigneron, lequel porte que les armées alliées sont entrées à Paris le 31 mars, que les Parisiens ont aussitôt arboré la cocarde blanche, et que trois cents pièces de canon sont tombées au pouvoir de l'ennemi.

Tout fait présumer que cette nouvelle est vraie. Dans la triste position où nous nous trouvons, abandonnés à nos propres forces, sur le point de voir entrer l'ennemi dans notre ville, nos provisions touchant presque à leur fin, ce résultat était le seul qui pût nous être favorable, puisque la France devait succomber ; mais que deviendra notre malheureuse patrie? Voilà ce qui me tourmente, voilà ce qui tourmente tout vrai Français.

Par ordre du gouverneur, le maire a fait placarder un avis (n° 85) portant obligation d'une nouvelle déclaration de bœufs, vaches et moutons existant dans la ville.

7 avril. — Les bruits que les armées alliées sont entrées à Paris s'accréditent de plus en plus ; on assure que c'est le général russe Oternoff (1) qui commandait l'armée ennemie qui y est entrée le 31 mars, à dix heures du matin.

Les réjouissances qui ont eu lieu aujourd'hui sur toute la ligne ennemie qui environne notre ville ont été plus grandes que celles qui ont précédé et ont été mieux entendues depuis la ville, parce que leur ligne s'est plus rapprochée de nous et que leur nombre est plus considérable.

Pour mieux m'assurer du résultat de leurs réjouissances, je suis allé au-dessus de la rampe de la citadelle et là, avec une lunette, j'ai vu, très distinctement, environ

(1) Nom inconnu et impossible à identifier.

8,000 hommes d'infanterie et 1,000 hommes de cavalerie en bataille dans les champs de Palente; sur différents autres points, j'ai remarqué des corps ennemis, mais en nombre bien moins considérable; leurs feux ont commencé à onze heures et demie et fini à midi et demi; trois cent trente coups de canon ont été tirés; l'infanterie a fait plusieurs décharges de mousqueterie qui ont été suivies de cris de joie que l'on entendait très distinctement.

Un conseil de défense s'est assemblé hier au soir, à six heures, chez le général. On assure qu'il s'est réuni de nouveau dans la nuit; on ignore quel a été le motif de sa convocation et quel en a été le résultat.

Le gouverneur a fait partir un parlementaire à dix heures du matin, qui n'a pris que le temps nécessaire pour porter sa dépêche aux avant-postes ennemis, car il était rentré en ville à onze heures moins un quart.

Trois affiches ont été placardées aujourd'hui.

La première est une défense expresse du gouverneur à tout habitant de cette ville de sortir de son domicile passé dix heures du soir, à peine d'être arrêté par les patrouilles qui parcourront les rues dès aujourd'hui. A la réception d'un ordre si extraordinaire, le maire de la ville a cru devoir adresser au général quelques observations, mais il n'aura pas voulu en entendre parler, car M. de Fajac, dans une lettre assez malhonnête, a fait savoir au maire que, quand le gouverneur donnait des ordres, c'était pour les [faire] exécuter et non pour recevoir des observations. D'après cette réponse, le maire a fait connaître cet ordre par son avis (nº 86), en prévenant en même temps le public que la cloche de retraite sera sonnée depuis dix heures moins un quart jusqu'à dix heures. Elle sonne en ce moment.

La deuxième est un avis du maire qui renferme la défense expresse faite à toute personne, par M. le général

commandant supérieur, d'acheter des militaires de la garnison de la poudre à tirer ou autres munitions (n° 87).

La troisième est un arrêté du gouverneur concernant les obligations des acquéreurs de biens communaux, lesquelles ont été données en paiement des réquisitions faites pour les approvisionnements (n° 88).

Le sucre s'est vendu aujourd'hui 13 fr. la livre, encore c'est par faveur très grande qu'on a pu en trouver, cet article manquant presque entièrement.

8 avril. — Le gouverneur et le préfet ont cru devoir faire paraître chacun une proclamation aux habitants de Besançon pour démentir les nouvelles qui circulent depuis quelques jours, notamment celle du désarmement de la garde nationale, désarmement qui aura cependant bien sûrement lieu avant que le gouverneur monte à la citadelle (n° 89).

Le général continue à faire descendre avec activité une grande partie des pièces d'artillerie qui étaient dans les différents forts ou cavaliers et sur les remparts de la ville, et les fait monter à la citadelle.

Vingt vaches ont été requises aujourd'hui pour être abattues de suite, tous les approvisionnements en bestiaux faits pour le service de la garnison étant entièrement épuisés. Défense a été faite en même temps aux bouchers et à toutes autres personnes propriétaires de bœufs, vaches ou moutons d'en disposer, si ce n'est pour le service de la garnison ; de sorte que voilà les habitants privés de la faculté de pouvoir manger de la viande fraiche, et 5 ou 6,000 hommes sont plus aux yeux du gouverneur que 30,000 habitants.

Le prix courant du veau et du mouton est de 1 fr. 50 la livre, et il est très difficile d'en trouver.

Un parlementaire ennemi est arrivé aujourd'hui, à deux

heures après midi ; on assure qu'il est porteur d'une permission du prince pour Mme Grandjean, sœur du maréchal Moncey ; cette dame avait demandé la permission d'aller à Moncey. On dit que, dans la lettre d'accompagnement, le prince y fait un grand éloge du maréchal. Cette dame doit partir le 11 du courant.

9 avril. — Avis du maire de la ville portant qu'en suite d'ordre du gouverneur, toutes les permissions accordées pour sortir dehors de la ville seront renouvelées à compter du 10 courant, et qu'il n'en sera plus accordé qu'aux habitants de la classe ouvrière, et qui justifieront que leurs travaux les appellent au dehors (n° 90).

Weiss (1) a été mandé aujourd'hui chez le gouverneur ; il ne pouvait prévoir ce qu'il avait à lui dire ; mais, à la manière affable dont il a été reçu, toute inquiétude aurait cessé, s'il en eût éprouvé. Le général désire se rapprocher du maire, et c'est pour y parvenir qu'il a mandé Weiss chez lui et qu'il l'a chargé de cette négociation. L'éloignement qui s'était manifesté entre le général et le maire provient de ce que ce dernier a cru devoir faire des observations sur l'exécution de plusieurs ordres du gouverneur, quand ils froissaient trop ouvertement les intérêts des habitants de la ville.

Un parlementaire ennemi est encore arrivé vers les trois heures de l'après-midi ; on ignore le contenu de ses dépêches.

M. Demoustier, officier de dragons, est sorti à cheval

(1) Charles Weiss, bibliothécaire de la ville depuis 1812, avait été auparavant secrétaire particulier du maire Daclin ; il paraissait tout désigné pour décider un rapprochement entre celui-ci et Marulaz. Il remplira le mois suivant le même office de conciliateur entre son protecteur Jean De Bry et son ancien condisciple le marquis de Champagne, commissaire de Louis XVIII.

par la porte de Battant et est allé tranquillement jusqu'à nos sentinelles avancées et, quand il les eut passées, il déserta à l'ennemi ; on assure qu'il n'a été porté à cette action que par suite de mauvais traitements qu'il aurait reçus du gouverneur.

On dit aussi que plusieurs soldats ont aussi passé à l'ennemi dans la journée d'hier et d'aujourd'hui.

Un prisonnier a été fait cet après-midi; on assure qu'il se promenait tranquillement et qu'il s'était avancé jusque près de quelques-uns de nos cultivateurs pour leur annoncer qu'ils pouvaient sans crainte se livrer à leurs travaux, lorsqu'une patrouille française l'enveloppa et le fit prisonnier.

Le fils Barbaud, officier d'artillerie dans la garde nationale, se permit de dire qu'il fallait espérer que le général Marulaz serait aussi généreux à l'égard de ce prisonnier, que l'on présume être officier de santé, que le prince l'avait été pour MM. Labbey et Frick, et qu'il le renverrait. Ces paroles furent entendues de M. Brice, officier de dragons, qui arrêta aussitôt M. Barbaud et le conduisit chez le gouverneur, d'où il fut envoyé en prison. Cette action a déplu généralement à toutes les personnes qui en ont eu connaissance.

10 avril. — Le fils Barbaud a été mis en liberté hier au soir.

On a appris ce matin que le parlementaire arrivé hier avait apporté au gouverneur le décret du Sénat du 2 avril qui déchoit du trône Napoléon Bonaparte, etc. (n° 91).

Deux maisons situées aux Chaprais ont été brûlées dans la journée. La première est celle de l'abbé Millot ; le feu y a été mis vers les trois heures du matin; on croit que l'ennemi, en y mettant le feu, a voulu se venger de la prise que l'on a faite hier d'un de leurs gens, prise à laquelle

aurait participé le jardinier de M. Millot; d'autres personnes assurent qu'il est faux que ce jardinier y ait contribué en rien. Depuis plusieurs jours, M. Millot avait des craintes pour sa maison et hier au soir il avait fait une lettre pour le prince de Lichtenstein, par laquelle il le priait de vouloir bien donner des ordres pour qu'on la conservât; il le prévenait en même temps que son intention était d'en faire hommage à son neveu le maréchal Moncey. Il allait, ce matin, la communiquer à M. Seguin, lorsque celui-ci lui apprit, avec tout le ménagement possible, qu'il était inutile de l'envoyer, puisqu'elle brûlait; il n'en persista pas moins à la faire parvenir au prince.

La deuxième maison brûlée appartient à M. Bourgoin et est située près le Champ-Brûlé.

Le gouverneur a fait demander hier au prince la permission d'envoyer à Paris un officier pour s'assurer si les nouvelles qu'il lui avait adressées étaient vraies.

11 avril. — Le foin manquant presque entièrement dans la ville, pour faire durer davantage le peu qui reste encore, le gouverneur a fait vendre quarante des chevaux de la garnison; l'espoir que l'on a de voir notre blocus bientôt levé a fait qu'ils se sont vendus bien plus cher que ceux que l'on avait vendus précédemment.

Un vigneron nommé Jacoutot a été blessé par l'ennemi tandis qu'il travaillait dans sa vigne; ce malheureux était sourd et n'entendit pas l'avertissement que l'ennemi lui donnait de se retirer avant de lui tirer dessus.

Le commandant d'armes a écrit au maire pour le prévenir qu'en suite d'ordre du général commandant supérieur, toutes les portes de la ville (à part celles de Bregille et de Battant) resteraient continuellement fermées pour que le *poison* n'entre plus dans la ville, ainsi que toutes les nouvelles aussi ridicules que celles qui circulent maintenant.

12 avril. — A onze heures et demie, un parlementaire ennemi arriva à la porte de Battant; en remettant sa dépêche à M. Levi, capitaine adjoint au commandant d'armes, il lui dit que c'était la nouvelle de la paix entre les puissances alliées et la nation française qu'il apportait. Ces paroles furent entendues de plusieurs personnes qui se trouvaient à l'avant-poste français et qui s'empressèrent de rentrer pour donner cette nouvelle; aussitôt elle se répandit dans tous les quartiers; une foule immense de monde courut à la porte de Battant dans l'espoir d'apprendre des détails plus circonstanciés ou d'y trouver le commissaire du gouvernement qui doit apporter la confirmation des nouvelles qui circulent depuis plusieurs jours dans la ville; mais on ne put rien apprendre davantage pour le moment. On observa seulement que ce mot de paix répandit aussitôt sur toutes les figures cet air de gaieté et de contentement qu'on n'y avait pas remarqué depuis longtemps.

J'ai eu ce soir un entretien avec Cendrecourt, aide de camp du gouverneur, dont le résultat des principaux faits est que : le général ayant reçu du prince de Lichtenstein la communication des événements qui ont eu lieu à Paris le 31 mars et les premiers jours d'avril, il lui avait demandé la permission d'envoyer à Paris un officier de sa garnison pour s'assurer de l'authenticité de ces faits; que cette permission aurait été accordée par le prince; qu'aujourd'hui, à neuf heures du matin, était parti un parlementaire porteur des nom, prénoms, âge et qualités de M. Framery, major au 1er régiment d'artillerie légère, choisi par le général pour cette mission, et d'après lesquels renseignements le prince devait envoyer un passeport pour ledit major, qui aurait été accompagné dans ce voyage par un officier ennemi du même grade; que le parlementaire qui était arrivé aujourd'hui, à onze heures et demie, était por-

teur d'un extrait du *Moniteur* du 6 avril portant que la Constitution nouvelle a été acceptée à l'unanimité, le 5 du courant, par le Sénat, et que Louis-Stanislas-Xavier (Monsieur) est rendu aux vœux des Français et est nommé roi de France. Dans le même paquet se trouvait une lettre du prince de Lichtenstein pour le gouverneur, laquelle était conçue à peu près en ces termes :

« Monsieur le général,

« Je viens de recevoir à l'instant une lettre de l'empereur mon maître, qui m'annonce que Napoléon Bonaparte vient d'abdiquer la couronne et qu'il se retire à l'île d'Elbe; d'après ce, j'espère que vous allez rendre aux armes autrichiennes la ville qui est sous votre commandement; une plus longue résistance est inutile; vous vous rappellerez que vous répondez de tout le mal qui pourrait arriver et de tout le sang qui pourrait couler si vous vous y refusiez. »

D'après le rapport de M. Cendrecourt, cette lettre aurait beaucoup étonné le gouverneur ainsi que les différentes personnes auxquelles elle aurait été communiquée, et aurait fait présumer qu'une grande partie de tout ce qui a été dit jusqu'à ce jour n'était qu'une ruse de guerre pour faire rendre la place; mais le général, s'en apercevant à temps, aurait répondu au prince, par le parlementaire qui est parti à trois heures après midi, qu'il s'en rapportait toujours à la lettre qu'il lui avait adressée ce matin, laquelle contenait le nom de l'officier qu'il lui avait permis d'envoyer à Paris, et qu'après son retour il lui ferait connaître sa détermination sur la demande qu'il lui fait de rendre la place.

Que penser de ce rapport qui m'a été assuré pour sincère par Cendrecourt, et que le général a fait répandre par plusieurs personnes dans la ville? Les journées de demain

ou d'après-demain nous l'apprendront bien sûrement.

Depuis deux ou trois jours on attend avec impatience l'arrivée du sénateur ou du commissaire qui doit nous confirmer les nouvelles qui circulent. Aujourd'hui le bruit s'est répandu dans la ville, et tout fait présumer que cela est vrai, que MM. Lafaille et Faudoas, colonel du 25e régiment de chasseurs, auraient manifesté ouvertement leur opinion dans une séance du conseil de défense, qu'il fallait pendre le sénateur ou le commissaire aussitôt qu'il entrerait en ville. Le préfet s'est élevé avec force contre une opinion digne des gens qui la manifestaient et sortit de l'assemblée; il a été rappelé aussitôt par le général, et cette discussion en resta là, mais l'animadversion publique est déjà attachée aux noms des deux individus qui ont été assez déhontés pour faire une proposition pareille. Ils ont eu de plus, à ce qu'on assure, la scélératesse de dire qu'il fallait regarder comme espion et par conséquent fusiller le prisonnier qui a été fait le 9 du courant; c'est un jeune homme de dix-huit ans au plus, qui a été pris en se promenant et en engageant les sentinelles avancées ennemies de ne pas tirer sur les cultivateurs qui étaient dans la campagne.

13 avril. — La nouvelle que le gouverneur a fait distribuer hier au soir que le prince demandait qu'on rendît la ville avait donné beaucoup d'inquiétude; on attendait avec impatience le parlementaire qui devait apporter le passeport de l'officier que le général avait demandé à envoyer à Paris. Ce parlementaire est arrivé ce matin à six heures; il était porteur de ce passeport et d'une lettre du prince au gouverneur par laquelle il lui conseillait, pour son intérêt, qu'il était plus convenable qu'il chargeât cet officier de porter son adhésion à la nouvelle Constitution qui venait d'être donnée à la nation française que de s'assurer

si les nouvelles qu'on lui avait communiquées étaient vraies.

On dit que cette lettre du prince confirme l'opinion qu'avait le général que tout ce qui lui avait été communiqué était faux, et qu'il aurait répondu qu'il n'avait point d'adhésion à donner à une Constitution qui ne lui avait pas été notifiée officiellement, et qu'il priait le prince de regarder comme non avenue toute demande qu'il avait faite d'envoyer un officier à Paris.

Que conclure de tout cela? Ce qu'il y a de plus certain, c'est que la triste position dans laquelle nous nous trouvons ne touche pas encore à sa fin. Elle va au contraire augmenter, car le gouverneur a donné aujourd'hui ordre au maire de la ville de prendre les dispositions qu'il jugera convenables pour que 4,300 hommes de la garnison soient nourris par le bourgeois à dater du 17 du courant. On doit donner à chaque homme une livre et demie de pain par jour, une demi-livre de viande fraîche ou quatre onces de lard et une demi-bouteille de vin. Je doute que les habitants puissent supporter pendant longtemps un impôt aussi considérable.

Le gouverneur ne se contente pas d'exiger que les habitants aisés de la ville nourrissent la presque totalité de sa garnison; il leur demande avec 2,000 mesures de blé pour la nourriture des militaires du poste de Chaudanne et des soldats dans les hôpitaux et en prison. Il sera bien sûrement impossible que l'on puisse satisfaire à des réquisitions aussi fortes, car les habitants, en faisant à la hâte leurs provisions, étaient loin de prévoir qu'on leur prendrait, comme on l'a déjà fait, une partie de leurs approvisionnements, à plus forte raison qu'on leur enverrait encore des militaires à nourrir.

On a envoyé une partie des chevaux de la garnison en pâture sur la montagne de Chaudanne.

Les vignerons et les cultivateurs ont travaillé à des distances assez considérables de la ville. Je les ai très distinctement remarqués depuis la citadelle où je suis allé aujourd'hui; les sentinelles ennemies étaient parmi eux et causaient avec eux. On assure cependant que sur quelques points plusieurs ouvriers ont été dévalisés par l'ennemi; quelques-uns même auraient éprouvé de mauvais traitements, et une femme aurait été insultée par eux et ne se serait échappée qu'avec peine de leurs mains.

Plusieurs coups de fusil ont été tirés entre nos sentinelles avancées et celles de l'ennemi.

14 avril. — On a la certitude que le général Marulaz n'a pas dit vrai en faisant distribuer dans la ville la nouvelle que le prince lui avait écrit qu'on rendit la ville aux armes autrichiennes. On assure que jamais le prince n'a jamais rien dit ou écrit qui y ait le moindre rapport, et qu'il a donné au contraire au gouverneur sa parole d'honneur que tous les détails qu'il lui avait fait parvenir concernant les événements qui s'étaient passés à Paris étaient exacts et conformes à la vérité.

Malgré une assertion pareille, que je regarde comme digne de foi si elle est vraie, le général persiste à croire (à ce qu'il paraît) et à faire croire à sa garnison que toutes ces nouvelles sont fausses; j'espère que d'ici à quelques jours on saura positivement à quoi s'en tenir.

Ce qui m'inquiète beaucoup, c'est qu'on assure (et j'en ai presque la certitude) que le gouverneur a fait savoir au prince de Lichtenstein que, puisque toutes les communications qu'il lui adressait n'étaient remplies que de mensonges, il le prévenait qu'il pourrait se dispenser de lui envoyer davantage des parlementaires, qu'il était décidé à n'en plus recevoir.

Plusieurs coups de canon, tirés de différents points sur

les sentinelles ennemies (car on assure qu'il y a ordre du gouverneur de tirer sur deux ennemis qui paraîtraient réunis), ont été cause que nos vignerons n'ont pu rester dans leurs vignes. Jusqu'à ce moment, les ennemis ne leur avaient rien dit; plusieurs se contentaient de venir boire et causer avec eux; mais aussitôt qu'ils virent qu'on les inquiétait, ils firent partir tous les ouvriers. La saison s'avançant beaucoup, tout fait craindre que les trois quarts des vignes du territoire resteront à tailler; elles l'auraient été entièrement si, sans que cela puisse être d'aucune utilité, on n'avait pas inquiété l'ennemi, et il en serait résulté un grand bien pour la ville, tandis qu'on peut craindre qu'ils se vengent des attaques qu'on dirige contre eux.

MM. Pichon et Aimé Chevraud ont été arrêtés et conduits à la citadelle par ordre du gouverneur. Le premier a été arrêté la nuit dernière, à onze heures du soir; le second, étant parvenu à s'échapper de son domicile, n'a été trouvé que ce matin dans la maison de son voisin, où il était caché derrière un tas de fumier. Il est présumable que la cause de leur arrestation ne provient que de propos qu'ils ont tenus; quoique tout soit très tranquille dans la ville, de pareilles mesures ont jeté l'alarme parmi les habitants.

Le maire de la ville a adressé plusieurs observations au gouverneur sur la nourriture que celui-ci exige que les habitants donnent aux militaires de la garnison. Sa réponse n'est pas encore parvenue ce soir à la mairie; mais tout fait craindre qu'elle ne sera pas favorable aux habitants.

On assure que, hier, est arrivé à Besançon un exemplaire du premier numéro des *Éphémérides politiques*, imprimées à Paris chez Lenormant. Ce journal donne des détails sur les événements qui se sont passés à Paris les 28, 29, 30, 31 mars, 1er et 2 avril, et sont bien d'accord avec ce que nous savions.

15 avril. — Aujourd'hui est arrivé, à quatre heures du matin, le nommé [un blanc], brigadier de gendarmerie, que le gouverneur avait envoyé au quartier général de l'empereur Napoléon. Il a rapporté la confirmation de toutes les nouvelles que le prince de Lichtenstein avait données au général; il a trouvé l'empereur à Fontainebleau, où il est bloqué avec une très faible partie de sa vieille garde, la nouvelle et le reste de l'armée l'ayant abandonné. Le maréchal Moncey est avec l'empereur; il a remis à ce gendarme une lettre datée de Fontainebleau pour le maire de la ville de Besançon. Le maréchal lui écrit qu'il a beaucoup songé à ses concitoyens pendant tout le temps du blocus qu'ils ont été obligés de soutenir, mais qu'il les engage à ne pas se décourager et à attendre avec sécurité le résultat des événements. Le même gendarme était porteur d'une lettre de M. Ruty, général de l'artillerie de la garde, lequel est aussi près de Bonaparte, et dit que la faim tourmente toutes les troupes bloquées dans Fontainebleau; mais tout confirme que Bonaparte se sera rendu à la force des événements et qu'il a consenti à se retirer à l'île d'Elbe. C'est aussi ce qu'annonce un extrait du *Moniteur*, qu'on assure être arrivé hier à Besançon, et une circulaire de M. Pilz, commissaire du gouvernement à Ornans.

Il est présumable maintenant que le gouverneur croit à la réalité de ces nouvelles, car il a dit à différentes personnes qu'il rendrait la place aussitôt qu'un commissaire du nouveau gouvernement viendrait lui en apporter l'ordre; l'avis de l'infâme Lafaille et du colonel Faudoas ne prévaudra donc pas.

Une sortie devait encore avoir lieu ce matin. Pendant toute la nuit, on avait entendu dans la ville le bruit que font indispensablement des troupes pour se réunir; comme une grande partie des chevaux de la garnison sont chez le bourgeois, on a sonné dans beaucoup de rues le

boute-selle; mais, à la satisfaction générale, un contre-ordre est arrivé quand on allait se mettre en marche et, bien sûrement, nous aurions encore éprouvé dans cette sortie le sort que nous avons eu dans toutes les précédentes. On assure que l'on doit ce contre-ordre à l'heureuse arrivée du gendarme, qui a eu lieu une demi-heure avant que la sortie ait eu lieu. Mais ce n'est pas le seul bienfait que nous a procuré son arrivée, car le gouverneur a décidé qu'au lieu de 4,300 personnes de la garnison qui devaient être nourries par les bourgeois, 2,000 seulement seraient envoyées, et que la nourriture du surplus serait prise sur les approvisionnements de la citadelle, et que cette nourriture ne commencerait que le 20 au lieu du 17 qui avait été fixé.

On a arrêté, pendant la nuit dernière, les sieurs Noël, tapissier, et Morichon; ils ont été conduits à la citadelle et jetés dans le cachot qu'occupaient déjà les deux individus arrêtés hier, et qui furent obligés de rester continuellement sur leurs jambes, leur prison étant dépourvue de chaises et de lits.

Ces arrestations, renouvelées deux nuits de suite, jetèrent l'alarme dans beaucoup de familles; on ne se crut plus en sûreté chez soi; les bruits se répandirent que beaucoup d'autres personnes devaient encore être arrêtées la nuit prochaine. On assurait que le maire et les adjoints allaient être destitués et remplacés par MM. Proudhon, Chazerand, Robert, Clerc (Léger), Ninot, etc., etc., conseillers ordinaires du général. L'autorité entre les mains de pareils individus devait effrayer tous les honnêtes citoyens, mais l'arrivée du gendarme a tout changé; plus d'arrestations nouvelles. Le gouverneur se repentit même des quatre qu'il avait ordonnées, et il se rendit à la citadelle dans le courant de l'après-midi, vit les personnes qu'il avait fait incarcérer, les engagea avec beaucoup de dou-

ceur d'être plus modérées dans leurs propos, et leur dit qu'elles étaient libres. Comme on doit le présumer, elles s'empressèrent de profiter de cette liberté, mais quelques-unes d'entre elles se rappelleront longtemps de leur incarcération.

Le maire, apprenant que le général était dans de si bonnes dispositions, crut que c'était le moment d'aller le prier, au nom des vignerons et des cultivateurs de la ville, de solliciter un armistice près du prince. Le général reçut très bien cette proposition, mais, comme il avait refusé il y a quatre ou cinq jours cet armistice qui lui avait déjà été offert par le prince, son amour-propre eût été humilié s'il le demandait si promptement; seulement il donna sa parole que si, pour le 20 du courant, il n'y avait rien de nouveau, qu'alors il le solliciterait.

16 avril. — On a affiché aujourd'hui l'arrêté du maire qui fixe à 1 fr. 50 la miche de six livres pain riflé, et à 1 fr. 30 celle de pain bis (n° 92).

Un parlementaire est arrivé cet après-midi; il était porteur d'une lettre du prince pour le gouverneur, conçue à peu près en ces termes : « Monsieur le gouverneur, d'après votre conduite à mon égard, je devrais cesser « toutes relations avec vous; mais je reçois une lettre de « l'empereur mon maître, qui me charge de vous offrir « un armistice; je vous l'offre encore, mais c'est pour la « dernière fois, et rappelez-vous que je vous rends responsable de tout le sang qui pourrait couler et de toutes « les vexations que les habitants de Besançon pourraient « éprouver si vous le refusez.

« Signé : le prince de Lichtenstein. »

On ne peut se refuser de louer la conduite du prince dans cette circonstance, qui a encore la bonté d'offrir un armistice, quand le général a refusé celui qu'il lui avait

déjà proposé il y a quelques jours ; il faut espérer que le gouverneur est convaincu maintenant que cet armistice ne peut être qu'à l'avantage de la ville et qu'il l'acceptera.

J'ai eu connaissance aujourd'hui de l'adresse du gouvernement provisoire aux Français, suivi de deux actes du même gouvernement provisoire (n° 93), plus de l'adresse du maire, des adjoints et du conseil municipal de la ville de Lyon aux habitants de la même ville (n° 94).

17 avril. — Depuis les deux ou trois heures du matin, on a entendu une fusillade du côté de la porte d'Arènes ; on a dit que c'était parce que l'ennemi avait cherché à surprendre le poste avancé que nous avons à Canot, sur le bord du Doubs, mais qu'il n'a pu y parvenir, quelques coups de canon à mitraille l'ayant forcé de se retirer.

Le général a convoqué son conseil de défense pour déterminer la réponse que l'on devait faire au prince sur l'offre qu'il fait d'un armistice ; à deux heures après midi est parti un parlementaire porteur de cette réponse. On dit que le gouverneur, en l'acceptant, demande que l'ennemi reporte ses avant-postes à 1,500 toises des remparts de la ville, et permette qu'elle se ravitaille pour autant de temps que durera l'armistice ; il est bien à craindre que celui qui a le pouvoir de donner des conditions consente à en recevoir.

On assure que l'archevêque Lecoz, qui fait partie du conseil de défense, était d'avis que l'on n'acceptât pas l'armistice proposé. Si cet homme, indigne du titre qu'il porte, n'avait déjà, dans plusieurs circonstances, manifesté des opinions pareilles (il était aussi d'avis que l'on pendit le commissaire qui viendrait annoncer la confirmation des nouvelles qui circulent dans la ville), on ne pourrait croire qu'un ministre de paix fût d'avis que l'on

continuât encore à sacrifier, sans aucun résultat avantageux, de malheureux soldats, et que le cultivateur ne pût se livrer aux travaux pressants de la campagne.

18 avril. — Le bruit s'est répandu, du grand matin, que le maréchal Mortier était arrivé hier au quartier général du prince de Lichtenstein et que, dans la journée, on serait probablement débloqué. On ne peut se figurer le plaisir que cette nouvelle répandit dans toute la ville; pendant une grande partie de la journée, on attendit avec impatience l'arrivée de ce commissaire qui devait nous rendre la liberté; mais on soupçonna, en voyant qu'il n'arrivait pas, que la nouvelle était prématurée.

Deux parlementaires ennemis sont arrivés dans la matinée.

M. de Fajac est parti, à onze heures et demie, en parlementaire; on croit que c'est pour traiter des conditions de l'armistice.

Le sieur Deschamps, commis de M. Marquiset, est arrivé de Gray aujourd'hui; il était porteur d'un extrait du *Moniteur* du 11 courant, contenant l'abdication que Napoléon Bonaparte a faite le 11 de ce mois, pour lui et les siens, de tous les droits qu'il peut avoir à la couronne de France.

Dans l'instant où l'on ne peut plus avoir de doute que toutes les affaires ne soient terminées, le fameux Lafaille continue, avec plus d'empressement que jamais, à faire couper les arbres qui sont sur les remparts; pour que cela aille plus vite, il les vend sur pied et les donne à tout prix. Le maire de la ville a écrit, il y a deux jours, au gouverneur, pour le prier de faire suspendre cette coupe qui devient inutile dans l'état des choses, mais sa lettre est restée sans réponse.

Beaucoup de gendarmes ont passé la nuit dernière

devant le logement du commandant d'armes ; le gouverneur craignait sans doute qu'on n'enlevât les clefs de la ville.

19 avril. — Le maire prévient ses concitoyens qu'en suite d'ordre du gouverneur, 2,000 hommes de la garnison doivent être répartis dans la ville pour être nourris chez les citoyens. La nourriture commencera le 21 de ce mois (n° 95).

Le général a envoyé, à onze heures, un parlementaire pour demander au prince la permission de laisser passer à ses avant-postes sa jardinière qui va à Filain ; il importunera le prince pour un objet qui lui est personnel et néglige ou refuse de conclure un armistice d'après lequel les vignerons et cultivateurs pourraient se livrer à leurs travaux ; mais, heureusement, nous touchons au terme de notre blocus et, au grand regret du gouverneur, les portes de la ville vont s'ouvrir sous peu de jours.

On avait la certitude que le courrier Rogé était arrivé de Paris, et qu'il était au quartier général du prince de Lichtenstein ; une lettre qu'il avait écrite de Vaire, le 17, à MM. Poulet et Huguet, ses amis, ne laissait plus aucun doute sur cette circonstance.

Le maire de la ville et le préfet crurent devoir se rendre près du gouverneur, pour qu'il sollicitât près du prince la permission de laisser arriver la malle à Besançon. Le gouverneur fit d'abord quelques difficultés, mais le maire lui dit avec fermeté que, dans les dépêches qu'apportait ce courrier, il pouvait s'en trouver qui fussent adressées directement à lui et que, si on ne demandait pas à ce qu'on les laissât arriver en ville, il allait faire transcrire sur les registres de la mairie la demande qu'il faisait et le refus qu'on lui ferait d'y adhérer, et qu'en même temps il en préviendrait le prince. Le préfet appuya fortement

l'avis du maire et, dans la discussion, dit qu'il avait toujours porté dans son cœur un amour sincère pour la famille des Bourbons, et que son plus grand désir était de voir remonter sur le trône de France une maison qui l'avait rendue si heureuse pendant tant d'années.

Le maire observa de plus au général que c'était aussi au nom d'une très grande partie des habitants qu'il venait faire cette demande; que plusieurs attendaient avec impatience des lettres qui pouvaient être pour eux du plus grand intérêt; mais que tous avaient dit qu'ils préféraient qu'elles restassent au quartier général du prince, si elles ne devaient leur être remises qu'après avoir été lues par le gouverneur et les gens de ses bureaux.

Le général Marulaz se rendit enfin aux différentes observations du maire et du préfet et, après en avoir conféré avec ses conseils, il fit partir un parlementaire, à trois heures et demie, pour demander au prince qu'il voulût bien laisser entrer en ville le courrier avec sa malle.

Ce parlementaire rentra à cinq heures et apporta la nouvelle que le prince allait faire partir la malle pour Besançon. A six heures, la nouvelle s'en répandit dans la ville; aussitôt un grand nombre d'habitants allèrent à la porte de Battant pour l'attendre, ce qui ne fut pas long, car elle entra en ville à six heures un quart.

On ne peut se figurer avec quelles acclamations elle fut reçue. La joie était empreinte sur toutes les figures; chacun espérait qu'elle renfermait la confirmation des nouvelles si longtemps désirées et qui devaient faire finir tous nos malheurs. Une foule immense précédait et suivait le courrier, qui était obligé de faire aller sa voiture très doucement, dans la crainte d'écraser quelqu'un. Deux militaires, généralement méprisés dans Besançon, accompagnaient ladite voiture et la firent diriger du côté du quartier général; mais plusieurs citoyens, présumant que

si on l'y laissait entrer on ne saurait des nouvelles que ce que le général voudrait, étaient décidés à s'opposer à ce qu'elle entrât dans la cour du gouverneur, lorsqu'il ordonna qu'on la fît retourner au bureau ordinaire de la poste. Le peuple suivit en foule la voiture jusqu'à ce bureau et attendit avec impatience que l'on pût connaître les nouvelles; enfin les feuilles publiques (à part le *Moniteur* qui ne se trouva pas dans les dépêches) furent remises aux personnes qui étaient entrées dans le bureau, qui s'empressèrent de sortir et d'annoncer au public assemblé qu'elles renfermaient la confirmation de toutes les nouvelles que le prince de Lichtenstein avait fait parvenir sur le changement du gouvernement. L'allégresse publique fut aussitôt à son comble; l'hôtel de la mairie fut à l'instant illuminé; cet exemple fut généralement et spontanément suivi par tous les habitants qui se portèrent en foule immense dans toutes les rues, en faisant retentir les airs des cris mille fois répétés de : « Vive le Roi! Vive Louis XVIII! Vive la paix! » Des feux allumés sur le clocher de Saint-Pierre ont dû faire connaître aux troupes qui forment le blocus de notre ville avec quelle joie nous avons reçu de si heureuses nouvelles. La mairie arbora devant son hôtel le drapeau blanc; aussitôt des cocardes blanches parurent à une très grande quantité de chapeaux; des artifices, des coups de fusil furent tirés sur les places, dans les rues, depuis les fenêtres des appartements. La musique de la garde nationale exécuta plusieurs morceaux à l'hôtel de ville; elle se rendit ensuite à la préfecture, en jouant tout le long des rues; le préfet parut avec la cocarde blanche; aussitôt les cris de : « Vive le Roi! Vive Louis XVIII! » recommencèrent de plus fort. Le préfet avait convoqué à son hôtel les principales autorités civiles de la ville, pour leur donner communication des pièces officielles qu'il venait de recevoir du ministre de l'intérieur, et pour

entendre l'acte du Sénat qui rend aux vœux des Français l'héritier légitime du trône. Après lecture de ces différentes pièces, un acte d'adhésion a été signé de suite par lesdites autorités; après quoi le préfet et le maire, précédés de la musique et accompagnés du conseil municipal, se sont rendus chez le gouverneur, devant l'hôtel duquel une foule immense criait déjà : « Vive le Roi ! Vive Louis XVIII ! » Les cris redoublèrent lorsque le cortège arriva et que la foule augmenta; on assure que le général, furieux d'entendre des cris qui ne devaient pas lui faire plaisir, puisqu'ils annonçaient la fin de son règne, et présumant bien qu'ils n'étaient poussés avec autant de force que pour le faire enrager, se mit dans une fureur terrible et voulut se jeter sur le peuple avec son sabre nu, mais qu'il fut retenu par les personnes qui l'environnaient, principalement par le préfet, qui fut apostrophé par le général d'une manière très forte, puisqu'il alla jusqu'à lui reprocher d'avoir été l'assassin de son roi.

Après s'être calmé (*sic*), le préfet et le maire montèrent chez le gouverneur, d'où ils sortirent à dix heures un quart. L'hôtel du général était illuminé, et on a remarqué que ses gens parurent aux fenêtres avec la cocarde blanche.

Après la sortie du préfet et du maire, le général, accompagné de ses aides de camp Cendrecourt et Robert, descendit la Grand'Rue jusqu'à la place Saint-Pierre. Beaucoup de personnes le suivirent en criant : « Vive le Roi ! Vive Louis XVIII ! » Cette allégresse publique, portée au plus haut point, a duré jusqu'à onze heures et demie.

Quelques rixes ont eu lieu pendant cette soirée. Des militaires criaient : « Vive l'Empereur ! » et insultaient les bourgeois qui criaient : « Vive le Roi ! » mais ils ont été mis au corps de garde et il faut espérer que ce sont les seules arrestations que l'on fera pour cet objet.

Le proviseur du lycée Lefebvre, conseiller intime du gé-

néral et dont la conduite pendant le blocus a été généralement blâmée à cause des opinions qu'il a manifestées et en se faisant nommer membre de la commission des subsistances, laquelle était chargée de faire les réquisitions sur les habitants, a été apostrophé d'une manière très forte par MM. Grangier et Laurent; il avait eu la maladresse de venir se mêler dans la foule qui était devant le bureau de la poste; là il s'est entendu dire devant bien du monde des vérités qui n'ont pas dû lui faire plaisir.

20 avril. — Ce jour a été la continuation de l'allégresse manifestée avec tant d'enthousiasme dans la journée d'hier; cependant on a entendu dans la matinée plusieurs militaires s'obstiner à crier : « Vive l'empereur Napoléon! » et manifester des opinions qui ont fait craindre un instant qu'il y ait du bruit. Pour le prévenir, M. le maire et M. Courvoisier crurent devoir se rendre chez le général Marulaz pour lui faire part de leurs craintes et pour lui dire que, s'il ne voulait pas adhérer au nouveau gouvernement, il fallait qu'il consignât les militaires dans les casernes afin qu'ils n'insultassent pas les habitants, ce qui occasionnerait infailliblement des rixes entre le bourgeois et le militaire. Le gouverneur a répondu au maire que le conseil de défense allait s'assembler, qu'il y ferait part de ses craintes et qu'on s'empresserait de prendre des mesures pour que les dangers qu'il prévoyait n'aient pas lieu.

A dix heures du matin ce conseil a eu lieu, et il a été décidé, M. Lafaille donnant le premier son avis, que le général et tous les corps composant la garnison donnaient leur adhésion aux changements apportés au gouvernement français et promettaient fidélité et dévouement à Louis XVIII, roi des Français, et que M. Cendrecourt, aide de camp du général, partirait demain pour porter au gouvernement provisoire cet acte d'adhésion. Il a été décidé

de plus que toute la garnison prendrait de suite la cocarde blanche et que chaque chef de corps notifierait cette décision à son corps assemblé.

Le général envoya aussitôt son chef d'état-major pour faire connaître au maire de la ville la présente délibération; il était accompagné des chefs des différents corps de la garnison qui, par déférence pour le maire, lui dirent qu'ils désiraient recevoir de ses mains les cocardes qui devaient attester, si cela était nécessaire, qu'ils étaient toujours Français, et qu'ils seraient fidèles à leur roi. Le maire envoya aussitôt chercher toutes les cocardes blanches qui étaient faites chez les différents marchands de la ville, les distribua à ces chefs de corps, et promit qu'il allait prendre des mesures pour qu'un nombre suffisant leur soit promptement remis afin que chaque soldat en ait une.

A midi, en suite d'autorisation du maire, plusieurs jeunes gens, à la tête desquels étaient Callier fils aîné et de Thurey, prirent une échelle, et ce premier effaça l'inscription de *place Napoléon*, qui se trouvait aux angles de ladite place, arracha ensuite la lettre initiale de Napoléon qui servait aux illuminations, et alla briser une partie de l'aigle qui se trouvait au-dessus de la principale porte de l'hôtel de ville. Ces différentes opérations furent faites pardevant une quantité considérable de monde et aux cris de : « Vive Louis XVIII ! Vive le Roi ! »

A midi et demi, le général Marulaz a renvoyé au prince Lichtenstein tous les prisonniers qu'il lui avait faits; ils étaient au nombre d'une trentaine. Ils furent accompagnés jusqu'aux portes de la ville par une grande quantité de bourgeois qui s'étaient mêlés avec eux et qui criaient : « Vive l'empereur d'Autriche ! Vive Louis XVIII ! » On assure que le prince a donné des ordres pour qu'on fît revenir les prisonniers qu'il nous a faits et qu'il avait dirigés du côté de Bâle.

A midi et demi est arrivé le second courrier de Paris. Les dépêches arrivèrent par Vesoul; ce fut M. Baulmont, contrôleur des postes à Vesoul, qui les apporta à Besançon; il avait dans sa voiture un aide de camp du prince, qui passa le reste de la journée à la ville. Cet aide de camp avait été envoyé au général Marulaz par le prince pour le féliciter sur l'adhésion qu'il s'était empressé de donner aux actes du nouveau gouvernement, puisqu'aussitôt l'arrivée du premier courrier, il avait entendu et remarqué l'allégresse qui régnait dans la ville, allégresse qui n'avait pu être communiquée avec autant d'impulsion que d'après la conduite du gouverneur. Il s'en faut beaucoup que le prince ait pensé juste dans cette circonstance; car c'est bien contre le gré du général que cette allégresse s'est manifestée avec tant d'enthousiasme, et bien sûrement, s'il l'eût prévue, il n'aurait jamais consenti à laisser entrer le courrier.

Une cavalcade eut lieu à deux heures; elle était composée de cinquante jeunes gens des principales familles de la ville; ils avaient tous la cocarde blanche, et un drapeau blanc flottait au milieu d'eux; ils parcoururent toutes les rues en faisant retentir l'air des cris de : « Vive le Roi! Vive Louis XVIII! » Le drapeau blanc était porté par Callier fils aîné.

A trois heures et demie, le gouverneur est monté à cheval et s'est rendu au-dessus de Battant. En passant sur le pont et dans Battant, il a annoncé aux vignerons que demain ils pourraient en toute sûreté aller travailler dans leurs vignes; il avait la cocarde blanche et un panache blanc, et était suivi de ses lanciers auxquels il avait fait substituer des guidons blancs en place de ceux de couleur qui étaient au bout de leurs lances.

Les autorités et employés des différentes administrations civiles qui n'avaient pas signé hier l'acte d'adhésion

aux actes du Sénat, se sont rendus dans la journée à la préfecture pour signer cet acte. Tous avaient la cocarde blanche; elle a été prise aujourd'hui avec enthousiasme par la presque totalité des habitants.

Quatre placards ont été affichés.

— Le premier est une invitation du maire aux habitants pour qu'ils portent du vin chez le préposé de l'entrepôt de l'octroi, afin que pendant quelques jours on puisse doubler la ration du soldat (n° 96).

— Par le deuxième, le maire prévient ses concitoyens qu'en suite d'ordre du gouverneur la troupe qui devait être dès demain nourrie par les habitants ne sera point envoyée chez eux (n° 97).

— Le troisième est l'adresse des maire, adjoints et du conseil municipal à leurs concitoyens (n° 98).

— Le quatrième est l'adresse du général Marulaz aux habitants de Besançon (n° 99). Il l'a fait crier et vendre dans la ville.

Les hôtels de la mairie, de la préfecture et du général ont été illuminés ce soir; le drapeau blanc a été arboré devant l'un et l'autre, ainsi qu'aux quatre angles du clocher de Saint-Pierre. Les habitants auraient illuminé sans le retard apporté dans l'illumination de la façade de l'hôtel de ville et sans une averse considérable qui eut lieu vers les neuf heures du soir. Malgré ces contretemps, il y eut beaucoup de monde dans les rues et les cris de : « Vive le Roi ! » étaient souvent répétés. Tout a été tranquille dans la soirée.

21 avril. — Par ordre du gouverneur, le maire de la ville a fait afficher l'armistice signé hier entre le prince de Lichtenstein et le général Marulaz (n° 100).

On a également affiché aujourd'hui l'adresse du préfet du département du Doubs à ses administrés (n° 101).

L'adresse du gouvernement provisoire à l'armée a été placardée aujourd'hui (n° 120).

Par suite de l'armistice signé avec le prince, on a pu sortir assez librement par quelques portes de la ville. Malgré que le temps fût un peu incertain, une quantité considérable d'habitants profitant de ce premier jour de liberté, je fus de ce nombre et en me promenant j'allai jusqu'à Palente. J'y trouvai M. le procureur général Bouvier qui arrivait et la diligence de Gray.

Je visitai sans la moindre difficulté les différents bivouacs que l'ennemi a à Palente; je passai même tous leurs postes sans qu'on m'ait rien dit. Beaucoup de personnes de l'un et de l'autre sexe vinrent aussi jusqu'à Palente où nous eûmes le plaisir d'entendre différents morceaux très bien exécutés par la musique du régiment cantonné dans cet endroit. J'y ai appris par différents officiers que la grande quantité de coups de fusil qu'ils avaient entendus dans la soirée du 19 courant leur avait fait craindre que le militaire ne fût en insurrection contre le bourgeois et que toutes les troupes alliées avaient passé une grande partie de la nuit sous les armes.

On a fait disparaître entièrement l'aigle qui était au-dessus de la principale porte de l'hôtel de ville; même opération va se faire aux portes de la ville.

22 avril. — Tout fait espérer que sous peu de jours nous serons rendus à nos anciennes habitudes; le cultivateur a travaillé sans crainte partout où il a voulu, beaucoup de bourgeois sont sortis de la ville pour aller voir leurs propriétés, parents et amis, à des distances assez éloignées; d'autres, que les circonstances avaient forcés de quitter la ville, y sont rentrés. On n'entend plus, comme ces jours derniers, le bruit du canon et de la fusillade; des provisions en tout genre entrent en ville, et sous

peu de jours nous espérons être entièrement libres.

Le général Marulaz est parti vers les dix heures du matin pour aller rendre une visite au prince de Lichtenstein; cette idée lui sera sans doute venue en recevant la lettre du maire qui le prévenait que le conseil municipal venait de décider qu'une députation prise dans son sein serait envoyée avec le maire au prince, pour le remercier des égards qu'il avait eus pour la ville. Mais ce qu'on a trouvé de ridicule, sans que cela ait étonné, c'est que le général y soit allé en costume de hussard, c'est-à-dire en large pantalon rouge, en veste bleue avec un chapeau français ; tout le monde a trouvé que ce costume n'était pas décent pour faire une visite à un prince.

On ignore comment il aura été reçu, car il était seul; mais ce qu'on sait bien, c'est qu'il est très mal vu de tous les officiers et soldats qui forment le blocus de notre ville. Cependant, après une entrevue qui a duré environ cinq heures et pendant laquelle le général a déjeuné avec le prince, ce premier est venu reconduire notre général jusqu'à ses avant-postes de Palente, où une foule immense d'habitants de Besançon se sont trouvés et ont crié à réitérées fois : « Vive le prince de Lichtenstein! » Pas une seule personne n'a formé le même vœu pour le général Marulaz.

Quelle censure de sa conduite, puisque nous nous louons plus de celui qui devait nous nuire que de celui qui était chargé de nous défendre et de nous protéger!

Le préfet et une députation de la mairie et du conseil municipal sont venus ensuite faire visite au prince ; ils ont été reçus, chacun séparément, de la manière la plus honnête et la plus affable.

D'après le rapport de M. de Sainte-Agathe, qui était de la députation, rien de plus modeste que le quartier général du prince. Il a répondu aux instances de la mairie que,

s'il venait à Besançon, il aurait l'honneur d'aller présenter ses devoirs au maire de la ville de Besançon, dont il estimait beaucoup les habitants, mais qu'il attendait à chaque instant l'ordre de son souverain de lever le blocus et de faire partir les troupes qui sont sous son commandement.

On avait été instruit, dans la matinée, de la visite que devaient faire au prince les principales autorités de la ville; aussi, une quantité immense d'habitants s'étaient rendus, tant en voiture qu'à pied, à Palente, dans l'espoir de voir celui qui aurait pu faire bien du mal à notre ville, et qui a eu la générosité de l'épargner autant que cela a dépendu de lui. Comme je l'ai déjà dit, des cris de « Vive le prince! » sont sortis de toutes les bouches quand on l'a vu paraître. Les curieux sont ensuite allés visiter les bivouacs et les différentes habitations des Autrichiens, qui ont toujours eu un poste très considérable dans cette position. Partout ils ont été très bien reçus, et une très bonne musique a joué pendant deux heures, à la grande satisfaction de tous les spectateurs.

Ce matin est parti de Besançon le colonel Faudoas, du 25e régiment de chasseurs; la conduite qu'il a tenue à Besançon ne le fait pas regretter.

Le curé de Saint-Pierre a enfin obtenu du général la permission de finir d'enlever le tombeau qui était dans le bosquet de Chamars.

On a enlevé aussi cet après-midi, avec la plus grande activité, la barrière que Lafaille avait fait placer à l'extrémité du pont de Battant; mais ce qui doit exciter l'indignation, c'est qu'on s'est assuré que ce scélérat avait fait placer des fougasses pour faire sauter une partie de ce pont, ce qui aurait occasionné la mort d'une quantité considérable d'habitants; ce malheureux échappera-t-il à la trop juste vengeance des habitants de Besançon?

Un personnage qui travaille dans les bureaux du rece-

veur général et qui, dit-on, s'occupe maintenant de mettre en règle les comptes du général Marulaz, m'a dit que la recette en argent qu'avait faite ledit général depuis le 1er janvier jusqu'à ce jour se portait à 700,000 fr. Comment pourra-t-il en justifier l'emploi ? Cela lui est impossible.

23 avril. — Le général Valette et les officiers supérieurs de la garde nationale sont allés rendre une visite au prince.

Un aide de camp du ministre de la guerre Dupont est arrivé vers les dix heures du matin au général Marulaz. On assure qu'il était porteur d'ordres de ce ministre pour que le général ait à reconnaître les actes qui ont eu lieu au Sénat dans le commencement de ce mois. Cet aide de camp est reparti à quatre heures de l'après-midi.

Aujourd'hui, le préfet a fait parvenir à la mairie une lettre du gouverneur sous la date du 19 du courant, laquelle demande au maire qu'il ait à procurer, par réquisition sur les habitants, 3,000 mesures de blé nécessaires pour le service des hôpitaux. Le maire a répondu de suite que, les arrivages se faisant journellement et facilement et que la ville ne devant plus être considérée en état de blocus, puisque les troupes qui sont autour de nous sont nos amies et nos alliées, le général devait prendre les précautions qu'il jugerait nécessaires pour subvenir à la nourriture de sa garnison ; qu'en conséquence il ne prêtera plus son ministère pour exiger des habitants de nouveaux sacrifices, vu qu'ils en ont déjà trop fait.

Le général entrera sans doute dans une grande colère en lisant cette lettre ; mais on ne le craint plus : son règne touche à sa fin.

24 avril. — Cette journée a été un jour de fête pour la ville. On apprit dans la matinée que le prince de Lich-

tenstein devait venir en ville; aussitôt, une foule considérable de monde se dirigea du côté de Palente. A dix heures, quarante jeunes gens de la ville, ayant le drapeau blanc au milieu d'eux, lui allèrent au-devant à cheval. A dix heures et demie le gouverneur, accompagné de tout son état-major et suivi de quatre pièces de canon et de toute la cavalerie de la garnison, lui alla également au-devant; quatre coups de canon annoncèrent son entrée en ville, qui eut lieu à onze heures et demie. Une foule immense remplissait les différentes rues qu'il parcourut; il se rendit sur la place des casernes, où étaient assemblées les compagnies d'élite de la garde nationale en uniforme et toutes les troupes de la garnison en grande tenue. Partout il fut accueilli aux cris répétés, à chaque instant, de « Vive le prince ! Vive le roi ! Vive Louis XVIII ! » Des salves d'artillerie tirées de la citadelle annoncèrent son entrée sur la place des casernes; il passa devant toute la troupe rangée en bataillon carré. Les mêmes cris de « Vive le prince ! » furent répétés de toutes parts; il a dû voir dans un enthousiasme pareil la juste reconnaissance que lui témoignaient les Bisontins pour la conduite généreuse qu'il a tenue à leur égard pendant tout le temps qu'il a bloqué notre ville. Après cette revue, tous les officiers ont été appelés au centre; le prince leur a parlé et les a complimentés sur leur bravoure et sur la bonne tenue de leurs troupes; le gouverneur a fait ensuite présenter les armes à toute la troupe et lui a fait prêter serment de fidélité à Louis XVIII. Ce serment a été prêté aux cris mille fois répétés de « Vive le roi ! » Mais ces cris sortaient plutôt de la foule immense de spectateurs qui étaient sur la place que des rangs des soldats. La citadelle salua ce serment d'une décharge d'artillerie; ensuite toutes les troupes défilèrent deux fois devant le prince.

Cette parade finie, le prince fut conduit par le général à

la promenade de Chamars, ensuite à la citadelle ; des salves d'artillerie annoncèrent son entrée dans l'un et l'autre de ces endroits ; le général faisait voir avec détail les travaux faits pour la défense de la place. Le canon de la citadelle annonça, à trois heures, que le prince en descendait ; aussitôt une foule considérable se rendit sur son passage ; il fut reçu avec le même enthousiasme et au bruit de la mousqueterie que l'on tirait depuis les croisées et sur toute la ligne où il passait.

Le prince se rendit chez le gouverneur, où il dîna et où il trouva, à son arrivée, M. le préfet, M. le maire de la ville, ses adjoints et une députation du conseil municipal, le recteur, les inspecteurs et professeurs de l'Académie, ainsi que quelques-unes des principales autorités de la ville, qui l'attendaient tous pour lui faire visite. Le maire dit au prince qu'il n'avait appris son arrivée en notre ville que par le bruit du canon et que, s'il en eût été instruit plus tôt, il le priait de croire qu'il se serait fait un devoir d'aller le recevoir à la limite de son arrondissement.

Le prince ayant appris, en dînant, que l'officier français qui l'avait fait prisonnier à [en blanc] était à Besançon, témoigna aussitôt le désir de voir cet officier, dont il n'avait qu'à se louer pour les procédés qu'il avait eus à son égard. On le chercha, mais on ne put le rencontrer ; le prince pria M. Garrobuau, qui lui avait donné cette nouvelle, de faire savoir à cet officier que le prince désirait beaucoup le voir et l'engageait à venir à son quartier général.

Après le dîner auquel assistèrent seulement, des différentes autorités de la ville, MM. Lecoz, archevêque de Besançon, et Bouvier, procureur général, le prince s'en retourna en passant par la Grand'Rue. Le gouverneur avait fait former la haie par les troupes de la garnison dans toutes les rues par lesquelles le prince devait passer,

c'est-à-dire depuis l'hôtel du général jusque dehors la porte de Battant.

A six heures, une salve d'artillerie annonça que le prince allait partir; il était accompagné du général et de tout son état-major, ainsi que de plusieurs détachements de corps de cavalerie; sur tout son chemin, le prince fut accueilli par les acclamations publiques, auxquelles il répondit par des gestes et des saluts très affectueux. Arrivé à la porte de la ville, une nouvelle salve d'artillerie annonça sa sortie de la ville et le général, avec son état-major, le reconduisit jusqu'à Palente.

Il est difficile, je crois, de faire dans notre ville une réception plus brillante que celle qui a été faite à ce prince; à son passage dans la rue du Clos, plusieurs dames de la ville, à la tête desquelles était M^me^ de Boursières, s'approchèrent de lui et lui offrirent une branche de laurier. Le prince la reçut avec affabilité et, en remerciant ces dames, il leur dit que ce n'était pas devant les murs de Besançon qu'il avait mérité un honneur pareil.

La réception que le gouverneur fit au prince eût été plus complète sans une malhonnêteté très grande de la part du premier. Le prince était accompagné de plusieurs de ses officiers et d'une vingtaine de hussards, qui tous se seraient passés de dîner ou auraient été obligés d'aller à l'auberge, si quelques officiers français, s'apercevant que les officiers autrichiens n'étaient pas invités par le général Marulaz, ne s'étaient empressés de les mener dîner avec eux; quelques-uns cependant sont allés dîner à l'auberge. Quant aux hussards, le maire de la ville les fit aussitôt conduire dans des auberges, où on leur donna à dîner à 3 fr. par tête; aussi étaient-ils gais quand ils s'en retournèrent.

On a joué ce soir sur le théâtre la *Partie de chasse de Henri IV;* toutes les allusions ont été saisies et applau-

dies avec enthousiasme. Lafaille a eu l'audace de se mettre aux premières ; il y a été reçu comme il le méritait. Le fils Dornier, après lui avoir reproché tout le mal qu'il avait fait à la ville, l'a traité de polisson, de j....-f.... Cet homme, qui voulait tout détruire et tout faire pendre, voyant que cela pourrait mal finir, s'est esquivé comme un lâche et s'est fait accompagner par des hommes de garde.

25 avril. — Aujourd'hui est partie la députation de la ville de Besançon, chargée de faire agréer à Louis XVIII les sentiments de dévouement et de fidélité des Bisontins. Les membres de cette députation sont MM. Daclin, maire de la ville ; Seguin et Courvoisier, adjoints ; Durand et Bonard, membres du conseil municipal.

Le général Pageot est allé rendre une visite au prince de Lichtenstein ; il était accompagné de plusieurs officiers et soldats de la garnison ; le prince l'a fait déjeuner avec lui, ainsi que les officiers ; les soldats n'ont pas été oubliés.

Tous les officiers de la garnison se sont rendus aujourd'hui chez le général pour y signer l'acte d'adhésion aux derniers actes du Sénat et pour reconnaître Louis XVIII pour leur souverain légitime.

Une maison a brûlé dans la matinée aux Montboucons ; tout fait présumer que ce ne sont pas les Autrichiens qui y ont mis le feu, car ils ont fait toutes les démarches possibles pour découvrir les auteurs de cet incendie.

Le général Marulaz est parti pour aller voir sa propriété à Filain, près de Vesoul ; on assure qu'elle a été très peu endommagée par l'ennemi.

26 avril. — Les officiers retraités se sont rendus à huit heures du matin chez le gouverneur pour, en suite de convocation, y signer aussi l'acte d'adhésion.

On a appris ce soir par le *Moniteur* que c'était M. le marquis de Champagne qui était nommé commissaire dans la 6e division militaire.

27 avril. — Aujourd'hui on a affiché l'arrêté du maire de la ville portant que depuis l'arrivage des denrées le prix du blé a considérablement diminué ; c'est pourquoi il taxe la miche de pain blanc dit riflé à 1 fr. 10 et celle de pain bis à 0 fr. 90 (n° 103).

On a été obligé de fermer les portes de la ville pendant une partie de la journée, une grande partie de la garnison ayant déserté, dans la certitude qu'ils seraient libres et tranquilles chez eux. On fut obligé de prendre cette mesure par crainte que le nombre de déserteurs n'augmentât.

28 avril. — Avis du maire de la ville portant qu'en suite des ordres du gouvernement la perception des droits d'octroi, qui avait été suspendue depuis le commencement du blocus, est remise en activité comme elle l'était au 25 décembre 1813 (n° 104).

Un grand nombre de conscrits ont encore essayé de déserter; on assure que les différents commandants des postes avancés ennemis leur ont refusé le passage et les ont forcés à rentrer en ville.

29 avril. — Avis du maire de la ville portant qu'en suite d'ordre du commandant supérieur tout individu qui aura favorisé la désertion, de quelque manière que ce soit, sera regardé comme embaucheur et puni comme tel (n° 105).

30 avril. — M. le marquis de Champagne, commissaire du roi dans la 6e division militaire, est arrivé à huit heures du matin. Son arrivée doit bien sûrement faire lever

entièrement le blocus de notre ville ; aussi on dit déjà que demain ou après-demain les Autrichiens qui nous cernent doivent s'en aller.

Depuis longtemps, les officiers autrichiens sollicitaient près du général Marulaz la permission d'entrer en ville pour la voir ; jamais ils ne l'avaient pu obtenir, tandis qu'eux laissaient entrer dans leurs camps et bivouacs tous les officiers français qui désiraient les voir ; mais le commissaire du roi a levé cette défense, et aujourd'hui il en est venu une très grande quantité, tant à cheval qu'à pied ; ils y ont laissé de l'argent, car plusieurs ont fait beaucoup d'emplettes.

M. Bouvier, procureur général, a fait insérer dans la *Feuille d'avis* qui a paru aujourd'hui une circulaire à MM. les substituts près les tribunaux de première instance, juges de paix, etc., dans laquelle il applaudit beaucoup aux changements qui viennent d'avoir lieu et finit par crier : « Vive Louis XVIII ! » Cette opinion est bien opposée à celle qu'on prétend qu'il a manifestée dans le Jura et à Lyon pendant les mois de février et mars, car on assure qu'il était chargé d'une mission secrète dans ce pays, pour y faire lever en masse les habitants contre les troupes alliées.

1er mai. — A cinq heures du matin, des salves d'artillerie ont annoncé la fête qui devait être célébrée en réjouissance des heureux événements qui ont rappelé sur le trône de France la famille des Bourbons. A onze heures, toutes les autorités civiles et militaires se sont rendues en pompe à la cathédrale, où un *Te Deum* a été chanté en suite de mandement de l'archevêque (n° 106) ; le commissaire du roi a assisté à cette cérémonie. Des salves d'artillerie ont été tirées pendant tout le temps qu'elle a duré et ont été répétées à six heures du soir.

En suite d'invitation de la mairie, tous les habitants ont illuminé dans la soirée, en commémoration de l'heureux retour en France de Louis XVIII (n° 107).

Toutes les troupes étrangères qui étaient autour de la ville et qui en formaient le blocus se sont retirées aujourd'hui vers les cinq ou six heures du matin, et ont abandonné leurs postes et bivouacs sans causer aucun dégât. Le prince de Lichtenstein a reporté son quartier général à Baume; une partie de ses troupes a pris des cantonnements, à ce que l'on assure, sur l'Ognon; mais on espère que ce ne sera pas pour longtemps.

Le mandement que l'archevêque a fait paraître à l'occasion du *Te Deum* qui a été chanté aujourd'hui forme un contraste frappant, d'abord avec celui qu'il a publié dans les premiers jours de janvier dernier, ensuite avec la conduite et les opinions qu'il a constamment manifestées pendant tout le temps de notre blocus.

Le commissaire du roi a fait afficher la proclamation que le comte d'Artois a faite lorsqu'en entrant en France son premier pas a été mis sur la Franche-Comté; il y témoigne sa satisfaction de tous les témoignages d'attachement qu'il y a reçus, ainsi que de la fidélité et du dévouement que les Comtois ont conservés pour leur roi (n° 108).

2 mai. — Il y a eu, à sept heures du matin, une grande revue de toutes les troupes de la garnison; le général Marulaz a fait distribuer beaucoup de congés absolus, ainsi que des permissions, en annonçant que, lorsque les hommes en permission rentreraient, on en donnerait autant de nouvelles. Le commissaire du roi a assisté à cette revue qui n'a fini qu'à midi.

La compagnie franche a été licenciée aujourd'hui. Que de maisons existeraient encore autour de Besançon, si cette compagnie n'eût jamais été formée! Toutes les personnes

qui en ont fait partie seront pour leur vie tarées dans l'opinion publique.

La notice sur Louis XVIII (n° 109) a été placardée sur tous les murs de la ville.

3 mai. — Le général Marulaz a fait afficher, tout au matin, qu'en exécution de la communication des ordres du gouvernement qui lui a été faite par M. le marquis de Champagne, commissaire extraordinaire de Sa Majesté très chrétienne dans la 6e division militaire, il s'empresse de faire connaitre aux troupes et aux habitants des départements de l'Ain, du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, que les troupes autrichiennes qui cernaient cette ville en ayant levé le blocus, l'état de siège des ville et citadelle de Besançon cesse dès aujourd'hui, 2 mai 1814 (n° 110).

Nous voilà donc délivrés du gouvernement du général Marulaz, dont nous avons plus souffert que du blocus des troupes ennemies.

Dès aujourd'hui, la fermeture des portes n'a plus été annoncée par un coup de canon que l'on tirait à six heures; et l'ouvrier qui n'arrivait à la porte qu'à six heures et quelques minutes ne couche plus derrière les palissades, comme plus d'un ont été obligés de le faire, car les portes ne se fermeront plus qu'à huit heures. La cloche de la retraite bourgeoise n'a plus sonné qu'à onze heures du soir, comme avant le blocus.

Le *Moniteur* reçu aujourd'hui a annoncé que M. le comte de Scey était nommé préfet du département du Doubs. Quoique le préfet De Bry devait s'attendre à ne pas conserver sa place sous un roi dont il avait voté la mort du frère, cette nouvelle l'a atterré; il a cependant affecté un air de tranquillité et de contentement qui n'était pas bien sûrement le résultat des sentiments qu'il éprouvait. Par une fatalité, il avait aujourd'hui un grand repas chez

lui, pour lequel les invitations étaient faites depuis longtemps; cette réunion des premières autorités de la ville avait été occasionnée en l'honneur des heureux événements qui remettent les Bourbons sur le trône de France; M. de Champagne était le héros de la fête. Que de contraintes ont dû éprouver les différents convives de ce dîner, qui a cependant eu lieu, malgré la nouvelle que l'on avait apprise le matin!

Le commissaire du roi a fait placarder sa proclamation aux habitants de la 6e division militaire (n° 111).

L'état de siège de notre ville étant levé et toutes les communications rétablies comme par le passé, *ce journal est fini.*

PIÈCES SATIRIQUES

I.

Pétitions des chiens

1.

Marulaz à Daclin (1)

Besançon, 20 janvier 1814.

Monsieur le maire,

Je suis informé que, dans ce moment, un grand nombre de personnes de la ville, qui n'ont que de faibles approvisionnements, abandonnent leurs chiens plutôt que de les détruire. Je crois, Monsieur le maire, devoir appeler votre attention sur cet objet important de la police. Vous sentirez comme moi combien ces animaux, qui peuvent devenir enragés, sont nuisibles.

Je vous engage, en conséquence, à donner des ordres positifs pour faire détruire tous les chiens appartenant à des particuliers qui n'auront pas, à la connaissance des commissaires de police, les moyens suffisants pour les nourrir. Tous ceux des habitants qui seront autorisés à les conserver devront les garder constamment à l'attache; il sera nécessaire de les prévenir que tous les chiens rencontrés dans les rues trois jours après la réception de vos ordres seront assommés.

J'ai l'honneur, etc.

(1) *Archives municipales*, H² 70.

2.

Première pétition des chiens

Monsieur le général,

Il n'est pas dans votre cœur d'employer des mesures de rigueur contre un peuple paisible qui fut toujours l'emblème de la fidélité. Des conseils perfides ont pu vous suggérer des mesures féroces dans cette circonstance critique, où l'union et la concorde sont indispensables pour résister aux attaques de l'ennemi. Vous démontrer l'injustice de l'arrêt de mort contre nous, ce sera rappeler à votre cœur les sentiments d'humanité qui en font le plus bel ornement, et vous déterminer à faire cesser l'horrible proscription sous laquelle nous gémissons si injustement.

Les Autrichiens, nous le savons, méritent votre courroux; dès qu'ils seront vainqueurs, vous cesserez de commander et peut-être même vous supposeront-ils des crimes sans nombre, sur l'assertion des cités, pour faire disparaître Votre Excellence du rang des Français; mais ne confondez pas, nous vous en supplions, ces militaires avec nous; ils sont outrés et nous ne sommes que des chiens tout court; nous n'avons à nous venger que des traitements inhumains que leurs alliés ont reçus à la citadelle, quand, au nom de la liberté, vous vouliez les forcer, par la faim, le froid et les tourments, à prendre les armes contre leur souverain.

Respectueux envers chacun, soumis aux volontés de nos maîtres, nous bénissons la main qui nous frappe. D'ailleurs, Monsieur le gouverneur, vous le savez, nous n'avons jamais été dédaignés, même en Bretagne, où nous sommes regardés à Saint-Malo comme les gardiens les plus zélés du repos public. Il est impossible que vous n'ayez pas voyagé dans ces contrées, puisque vous portez des preuves

physiques de votre passage dans ce pays, et personne plus que vous ne peut mieux juger de la vérité de notre exposé. D'un autre côté, nous supposerons pour un moment, Monsieur le général, que vous soyez à la tête de nos phalanges et que vous remplaciez le plus intrépide d'entre nous. Souffririez-vous qu'on attaque votre armée sans déclaration de guerre dûment notifiée et sans vous avoir articulé les griefs qui auraient fait entreprendre le massacre? Nous vous demandons pardon de la supposition, nous la mettons même de côté; mais, laissant exister la comparaison que vous ne pouvez pas vous dispenser d'approuver, convenez que vous ne seriez pas sans indignation de projets aussi contraires à la loyauté française.

Les services que nous rendons journellement sont trop connus pour qu'il soit besoin de les retracer en faveur de notre existence. Cependant, nous croyons devoir vous rappeler que c'est nous qui accompagnons les bêtes dans différentes tueries; que les bouchers de Paris ne se servent que de nous seuls pour conduire leurs marchandises dans divers quartiers; que les messagers de Germanie n'ont d'autres attelages que ceux où nous figurons et que, dans les temps de calamités, vous pourriez encore vous regarder comme bien honoré de finir par être traîné par nous.

Vous le savez, Monsieur le général, on s'élève comme le vent et on tombe comme la grêle. Nous sera-t-il permis, Monsieur le baron, de vous rappeler les temps heureux où, nous exerçant sur les baguettes de votre caisse, alors nous partagions le fruit de nos ressources communes. Vous étiez sensible, reconnaissant, vous auriez pris notre défense contre le perturbateur de notre tranquillité. Pourquoi dans nos petits épargnés jusqu'à ce jour votre conscience vous rendrait-elle ingrat, dénaturé? Nous ne cesserons de le répéter, vous étiez l'ami et le protecteur

de notre espèce et il n'y a que des Autrichiens déhontés qui aient pu vous arracher la fatale sentence. Ne sommes-nous pas les sentinelles vigilantes du vol et du brigandage et, si nous ne vous avons pas aboyé toutes les fois que nous vous avons rencontré, n'est-ce pas un titre pour nous à votre reconnaissance ? C'est par la mort que nous pourrons effacer la gratitude que votre devoir vous impose encore envers nous. Croyez-vous que notre supplice jettera dans le creuset de l'oubli la ruine des habitants de cette ville, que votre désintéressement a décrétée? Pensez-vous que notre radiation de la liste des vivants ôtera la conviction que l'on a du gaspillage qui se fait en votre nom, des richesses que vous engloutissez et de celles que vous laissez engloutir par vos dignes collatéraux ? Détrompez-vous, monsieur le général, ou plutôt que vos conseillers ne se fassent pas illusion, car ce sont eux qui nous font réellement la guerre par la crainte de n'avoir point d'os à ronger.

Par ces considérations nous vous supplions, monsieur le général, de nous conserver la vie, comme nous jurons de défendre la vôtre. Des chiens de plus ou de moins ne peuvent pas nuire aux intérêts de la France.

3.

Seconde pétition des chiens

A Monsieur le gouverneur des ville et citadelle de Besançon

Exposent très humblement les chiens de la ville de Besançon et disent :

Qu'à raison de la pénurie des vivres qui sont renfermés dans la place, vous avez, par votre arrêté du 1er février 1814, décrété dans votre incomparable science la destruction de notre espèce comme bouche inutile. Cependant, monsieur le gouverneur, la peine est trop grave pour la subir sans

vous faire la moindre observation, et c'est pour cela que nous allons ici vous aboyer nos moyens de justification.

1° Des bœufs, vaches et veaux qu'on tue dans les boucheries vous en avez la peau, la chair, les cornes et le suif. Il ne nous reste que les os bien dépouillés dont vous ne pouvez tirer aucun fruit.

2° A l'égard du blé, des farines, vous avez su y mettre ordre en les enlevant de chez MM. nos maitres.

3° Quant à l'argent, il ne nous rappelle pas; nous le laissons à de plus grandes gueules et nous osons vous faire serment de chien que nous ne serons jamais vos concurrents pour de tels pillages.

4° Pour les draps, nous ne faisons et ne pouvons en faire aucun usage pour nous-mêmes, quoique cependant, avec l'art de M. votre père, il serait possible de nous adosser quelques pièces de drap, pour, dans la coutume, amuser la populace. Le dogue, monsieur le gouverneur, a toujours été plus fort que nous autres petits barbets, mais nous osons espérer que vous ne mettrez pas à notre égard en usage la loi du plus fort.

Par ces motifs, il vous plaira, monsieur le gouverneur, révoquer l'ordre de notre massacre, notifier à vos commissaires et exécuteurs des hautes œuvres que vous avez arrêté le cours du sang de vos semblables, et vous ferez justice.

4 (1).

Députation des chiens à M. le gouverneur. — Discours prononcé par Faillaux, chef de l'ambassade des chiens, à M. le général baron de Marulaz et à son conseil

A l'aspect d'un conseil si brillant, si fameux,
J'ose à peine élever et la voix et les yeux.

(1) Toute l'annotation de cette pièce est de Baverel.

Plus j'aperçois ici de talent, de science,
Plus je me sens honteux de mon peu d'éloquence,
Et rougis qu'en étant bien plus instruits que moi,
Sur Faillaux mes amis aient fait tomber leur choix.
Mais si du temps des Grecs la tribune d'Athènes
Vit même quelquefois se troubler Démosthènes,
Ah ! pardonnez, Messieurs, qu'ayant à vous parler
Je sente mon cœur battre et ma voix chanceler.
Souvenez-vous, Messieurs, qu'au temps de nos ancêtres,
Tandis que les faux dieux du ciel étaient les maîtres,
Jupin avec bonté reçut dans son palais
L'ambassade des chiens auprès des chiens français.
Et vous qui descendez de ces chiens de la fable,
Vous qui courez de Mars la carrière honorable,
Dépouillez un instant votre noble grandeur
Et consentez d'entendre un humble ambassadeur.
Craignez qu'en vous armant de fronts un peu sévères
Vous ne renouveliez la scène de nos pères
Et qu'à mourir alors nous ayant condamnés
Vous ne le soyez, vous, à vous boucher le nez (1).

Si j'ai d'ambassadeur reçu le ministère,
Ce n'est point pour venir vous déclarer la guerre
Et rompre le traité fait avec Marulaz
Aux champs de Saint-Malo ; mais nous venons, hélas !
Abattus, consternés, lui demander quel crime
A pu nous rendre ainsi perdus dans son estime
Et pour quels noirs forfaits dévoués au tombeau
Nous devons tous périr sous le fer du bourreau.
Avec les ennemis qui ravagent la France
Nous a-t-on jamais vus être de connivence ?
Des traîtres partageant la haine et la fureur,
Avons-nous déchiré notre auguste empereur ?
Avec nous l'autre jour mille chiens au contraire
N'ont-ils pas tous crié d'une voix de tonnerre :
Vive Napoléon et vive Marulaz,
Souhaitant vie à ceux qui veulent leur trépas ?
Et lorsque sur le pont une barrière utile
Par les soins de Lafaille eut divisé la ville,

(1) PHÈDRE, *Fables*, liv. VI, fab. 17.

Du milieu des clameurs d'un peuple soulevé
S'est-il de notre part quelque cri élevé?
Quand le feu dévorait Canot, Chaprais, Bregille (1),
Et du toit paternel chassait mainte famille,
Nous n'avons accusé que le fatal destin
Qui mettait, malgré vous, la torche en votre main.
De tant d'humanité ta belle âme est pétrie,
Lafaille! Qu'elle s'est fortement attendrie
A l'aspect des malheurs par toi-même ordonnés!
Quand Arènes, Battant aux flammes condamnés
Devaient à l'ennemi ne plus laisser à prendre
Que des débris fumants et des monceaux de cendre,
Contre vous avons-nous seulement murmuré?
Contre Lafaille encor quel chien s'est ulcéré,
Quand la hache à son ordre exerçant ses ravages
A frappé dans Chamars ces vieux enfants des âges,
Témoins toujours discrets des combats de l'amour
Et qui ne pensaient pas devoir servir un jour
Aux terribles assauts de Mars et de Bellone?
Nous ne le blâmons point; ainsi le sort l'ordonne.
Nous entend-on nous plaindre, encor que malheureux
Nous passions sans manger souvent un jour ou deux
Chez des maîtres bientôt réduits à la famine
Pour vous fournir, Messieurs, de vin et de farine.
Dernièrement encor quand le bon Marulaz
Eut condamné des chiens tout le peuple au trépas,
Nous sommes-nous raidis contre cette sentence?
Avons-nous opposé la moindre résistance?
Chacun même au contraire, alors qu'il succombait,
Ne bénissait-il pas la main qui le frappait?
Si donc notre conduite, hélas! est innocente
Et de crimes légers vous paraît même exempte,
Dans toute occasion si nous avons toujours
Admiré vos progrès, applaudi vos discours,
Loué vos actions, à toute votre estime
N'est-ce pas pour des chiens un titre légitime?
Révoque donc enfin, illustre gouverneur,

(1) On vit dans un même jour et presque à la même heure tous les Chaprais, presque tout le village de Bregille en feu par les ordres du génie. Non, jamais on n'a vu une pareille désolation.

La sentence avec peine arrachée à ton cœur.
Nous le savons, pour toi la clémence a des charmes
Et tu ne peux sévir sans répandre des larmes.
Laisse donc éclater ta touchante bonté
Et la gente canine avec solennité
Portera jusqu'au ciel un nom qu'elle révère
Et, te devant le jour, t'appellera son père.

Mais peut-être un écrit a fâché Marulaz (1).
Juste ciel ! Tous les feux ne s'allument-ils pas
Pour venir mettre en poudre une main criminelle
Qui fit en notre nom cet infâme libelle ?
Nous le jurons ici, s'il est connu de nous,
Cet impie aussitôt périra sous nos coups.
Mais nous, nous implorons, Marulaz, ta justice ;
Tu ne permettras point que l'innocent périsse.
C'est bien assez pour nous de l'opprobre éternel
D'avoir dans notre race un chien si criminel (2).
Pour effacer ce crime et pour mériter grâce,
Que faut-il, gouverneur, que notre peuple fasse ?
Faut-il, dès ce soir même, intrépides soldats,
Provoquer à grands cris l'Autrichien aux combats ?
Nous voilà prêts. Baron, fais sonner la trompette ;
Que Japo (3) nous commande et marche à notre tête.
Japo depuis longtemps fit ses premiers essais
Et marcher sous Japo c'est voler au succès.
Nous ne ternirons point sa haute renommée ;
Que la gente canine en bataillon formée
S'aligne donc enfin sous les drapeaux de Mars
Et, courant des combats les superbes hasards,

(1) Lorsque le général eut ordonné au bourreau d'assommer tous les chiens indistinctement qu'il rencontrerait dans les rues, on fit courir une pétition des chiens au général, mauvaise plaisanterie attribuée aux chiens, et c'est à l'occasion de cette plaisanterie qu'on fit la députation des chiens à M. le gouverneur et à son conseil.

(2) Ayant attribué cette pétition à un de leurs collègues, les chiens devaient demander la punition de celui qui s'était rendu coupable d'avoir fait un si mauvais ouvrage.

(3) Par Japo, les chiens ont voulu désigner le général Pageot, dit Polichinelle, qui, à la tête de trois sorties, a été battu. On se souvient de la journée de Saint-Ferjeux, qui nous fut si fatale.

Partage des héros et la mort et la gloire
Et de tous nos exploits enrichisse l'histoire.
Que Murzala de qui le parler éloquent
Du divin Apollon annonce un descendant (1),
Qui par sa probité sut gagner notre estime,
De la division soit généralissime.
S'il te faut, Marulaz, pour ton noble conseil,
Quelque fameux esprit d'un talent sans pareil,
Pinasso, Bianrago feront bien ton affaire,
Et Clavo pourra bien t'être encor néessaire (2);
Et si je ne craignais paraître me vanter,
Faillaux pourrait peut-être aussi se présenter
Pour occuper le rang d'officier du génie (3).
Que ta garde, baron, parmi nous soit choisie;
Tu connais jusqu'où va notre fidélité.
Avec nous tu seras partout en sûreté.
Choisis donc, Marulaz, toi-même ton escorte,
Prends encore des chiens pour veiller à ta porte.
Trente de nos guerriers, si tu le veux, demain
Partiront pour garder ton château de Filain.
Au féroce Autrichien nous irons le reprendre;
Contre mille assaillants nous saurons le défendre.
Plutôt que d'en sortir nous expirerons tous.
Ne rougis point, baron, de te servir de nous.
Si l'on voit mille chiens, voués à la misère,
Garder obscurément le seuil d'une chaumière,
On en voit aussi mille à la porte des grands
Partager avec eux les honneurs les plus grands.
Si l'un de nos aïeux, obscure sentinelle,
A gardé de saint Roch la chétive chapelle,

(1) Marulaz. On connaît ses harangues, ses proclamations, ses arrêtés et tout ce qu'il a publié pendant le blocus. Il y a des arrêtés où se trouvent des fautes contre la langue.

(2) MM. Panisse, Garrobuau, Valette. Ce dernier a été nommé Ulysse à cause de sa prudence.

(3) L'ambassadeur des chiens en se présentant a voulu désigner le destructeur Lafaille, officier du génie, qui a tant fait de mal à Besançon et dans les environs de cette ville. Il a quitté nos murs et personne ne lui a rien dit. Il est vrai qu'il fut traité durement par le parterre de la Comédie, mais c'est toute la vengeance qu'on a tirée de ce mauvais officier.

Pluton voit à sa porte un dogue, un triple chien;
Cerbère est des enfers le superbe gardien.
Je n'irai point chercher dans l'histoire équitable
Tout ce que nos aïeux ont fait de mémorable,
Messieurs, pour nous en faire un mérite à vos yeux.
Je ne redirai point les services nombreux
Qu'à vos pères jadis ont pu rendre les nôtres
Dans leurs rangs ou plus hauts ou plus bas que les vôtres.
Nos seules actions pour nous doivent parler.
Que nos larmes aussi puissent vous ébranler!
Montrez que vous portez, quoi que dise la haine,
Sous des dehors martials une âme toute humaine :
Retirez-nous enfin de la main des bourreaux :
Clémence fut toujours la vertu des héros.
Songez, messieurs, songez que pour être des hommes
Vous n'en êtes pas moins enfin ce que nous sommes,
Des sujets de la mort, de la poudre tirés;
En poudre quelque jour, las! vous retournerez.
Vos âmes seulement, si j'en crois Pythagore (1),
Dans des corps d'animaux iront revivre encore,
Selon que vous aurez fait le bien ou le mal,
Chacun de vous sera porc ou chien ou cheval,
Enfin toute autre bête ou plus ou moins immonde,
Et cette loi, messieurs, du système du monde,
C'est la métempsycose. Ainsi, quand votre arrêt
Par la main du bourreau, messieurs, nous massacrait,
Sans le savoir peut-être étiez-vous parricides,
Fratricides, hélas! et même infanticides.
Ah! je le vois, messieurs, vous frémissez d'horreur!
Un cruel repentir déchire votre cœur.
Daignez donc révoquer un arrêt trop funeste,
D'un sang qui vous est cher ne versez pas le reste.
C'est le sang de vos fils, le sang de vos aïeux;
A vos genoux Faillaux se jette ici pour eux.
Ah! pardonnez, messieurs, Faillaux vous en supplie.

(1) L'ambassadeur parle du système de la métempsycose inventé par Pythagore, qui veut que les âmes des hommes malfaisants aillent habiter des corps d'animaux. Le système des Gaulois était plus ingénieux et moins répugnant à la nature. Les âmes des hommes, selon les Gaulois, ne passaient que dans des corps d'autres hommes.

J'ose vous implorer et pour ma propre vie
Et pour les tristes jours d'un peuple infortuné
Qu'à périr avec moi vous avez condamné (1).
Illustre gouverneur, que la pitié te touche !
Tout un peuple éploré te parle par ma bouche.
Si tu sais pardonner, ton nom par nous vanté
S'élèvera partout des murs de la cité.
Marulaz, ce doux nom que notre troupe adore,
Par les fils de nos fils sera redit encore.
Tant qu'il sera sur terre un de nos citoyens,
Tu vivras, Marulaz, dans la bouche des chiens
Et jusques aux enfers on entendra Cerbère
Chanter en ton honneur ces beaux vers de Voltaire :
« Marulaz par soi-même apprit à gouverner,
« Calma les factions, sut vaincre et pardonner,
« Confondit Lichtenstein, Cobourg et leur tonnerre
« Et fut des chiens français le soutien et le père (2). »

II.

Lettre de la Franchise, grenadier au 37e régiment de ligne, à M. le général Marulaz

Mon général,

De tous les chiens qui aboient contre vous, le plus vilain mâtin c'est Jean de Brie. Ce c.... de Doguin vous lèche et remue la queue lorsqu'il est près de vous; mais dès que vous avez le dos tourné, Dieu sait comme il jappe et cherche à vous donner des coups de dent ! C'est un f.... traître, et je vais vous raconter quelques traits de sa vie et de ses miracles, pour que vous n'ayez plus de confiance en lui et pour que vous lui fermiez la gueule.

Louis XVI l'avait nommé subdélégué à Vervins; c'était

(1) Racine, *Esther*, acte III, scène 4.

(2) *Henriade*, ch. 1er. Ce sont les généraux autrichiens qui commandaient le siège de Besançon.

une fortune pour ce petit bourgeois : eh bien, par reconnaissance, J. D. B. a fait mourir le Roi.

Il avait promis fidélité à la Constitution de 1791, il l'a culbutée le 10 août 1792 pour organiser l'anarchie, et le 18 octobre suivant il s'est fait capitaine de tyrannicides pour égorger tous les rois.

Il faisait le bon apôtre vis-à-vis les députés au Conseil des Cinq-Cents, et il a été, lors du 18 fructidor, un des plus ardents à les proscrire.

Il se disait l'ami de Bonnier et de Roberjot : il leur en a diablement cuit, et la veuve de Roberjot a chanté de beaux vers à la louange de J. D. B. depuis son retour de Rastadt.

Vous croyez peut-être qu'il est honteux de sa vie passée? Ah ! je t'en siffle. Il s'est fait peindre par un élève de David et, dans ce portrait qui est ressemblant à faire peur, il est représenté tenant fièrement de la main droite sa motion tyrannicide. Nous l'avons vu, il y a quelques années, faire parade d'une cassette en bois de noyer portant cette inscription : *Bénissons la Providence et maudissons l'Autriche;* cassette où il renferme les habits dont il était couvert lorsqu'il écoutait chanter le rossignol dans les bois de Rastadt.

Il n'a cherché qu'à nous gruger depuis que le gouvernement nous a frappés dans sa colère en le nommant préfet. Il a présenté la population de Besançon comme étant de trente mille âmes, parce que ce nombre faisait hausser ses appointements; et il faut que les vingt-cinq mille habitants de cette ville paient des contributions comme s'ils étaient trente mille.

Le ministre avait alloué trente mille francs pour meubler l'hôtel de la préfecture, J. D. B. a fait estimer comme il l'a voulu le mobilier dont il a garni cet hôtel, et il a raflé les trente mille francs.

Chaque année il a demandé des nouvelles sommes à titre d'indemnité au conseil général du département; mais depuis deux ans, *néant sur cet article*, a dit le conseil.

Peu lui importe que nous soyons quasi secs : il a fait acheter par le département l'hôtel de l'Intendance, tant il craignait de céder ce logement magnifique au sénateur ou bien à vous, mon général : encore ne s'en est-il pas contenté; l'Orangerie, qui suffisait à MM. de Lacoré et de Saint-Ange, a paru trop mesquine à Sa Grandeur, et il en a coûté seize mille francs pour construire une orangerie qui masque les fenêtres de la maison de Muiron, son commis.

Lorsque sa sans-culotterie a remplacé son bonnet rouge par le titre de baron, il a bien vite enté sa généalogie sur celle des comtes de Derby, dont un serait venu se réfugier en France après les guerres de la Rose rouge et de la Rose blanche; et voilà son blason décoré de la rose rouge de Lancastre. Mais, en dépit de cette illustre alliance, ce nouveau baron de la Crasse n'en est pas moins allé piquer l'assiette chez l'ami Seguin à la Grange du Liège, chez M. Teste à Ornans, chez MM. Renaud au Russey et Singier à Morteau, même chez M^lle^ Blondeau à Mantoche, au grand détriment de la haie du verger, dont il a fait couper une toise, pour épargner à ses chevaux quelques pas de plus en allant à l'abreuvoir. Nous l'avons vu, tous les ans, s'installer avec un nombreux cortège chez les sous-préfets qu'il accable du poids de ses tournées, pour chacune desquelles il reçoit du gouvernement une indemnité de douze cents francs.

Tout en levant des taxes arbitraires pour l'équipement des gardes d'honneur, il avait promis le compte de l'emploi de ces sommes. Ce compte, impatiemment attendu par tous ceux qui ont vu la mauvaise qualité des chevaux et des fournitures, il ne le montre pas. Est-ce pour se

dérober à la reconnaissance de ses administrés, qu'il ne veut pas faire voir combien il a perdu ?

Lors de l'assemblée du corps électoral, il y a cinq ans, il avait donné, comme électeur, la note de sa fortune qu'il portait à 80,000 fr. Mais aujourd'hui il a vingt mille francs de rente en fonds de terre situés en Picardie, sans préjudice de l'argent blanc comptant si copieux que, dans le courant de décembre, il échangeait de l'argent blanc contre des louis et des napoléons d'or qu'il payait au delà de leur valeur réelle. Ils sont partis, ces beaux ducats, avec l'argenterie. Madame les a emmenés bien encoffrés dans sa voiture à quatre chevaux bien chargés. Eh ! que n'emmène-t-elle aussi son cher époux ! Mais elle nous a laissé le magot.

Le pauvre homme, aussi arrogant vis-à-vis de ses inférieurs que souple et rampant près des conseillers d'État et des sénateurs, n'a pas la noble fierté de payer ses dettes. Il doit cinq cents francs à M^lle^ D.... pour l'éducation de ses enfants, et lorsqu'elle lui a fait connaître la position gênée où le blocus l'a réduite, il lui a envoyé 150 fr. et lui a fait dire que n'ayant que cent écus, il partageait avec elle.

Je n'ai fait de mal à personne, je suis incapable de nuire, voilà maintenant son éternel refrain. Mais croit-il donc qu'il soit aussi facile d'oublier que de se taire? Ne l'avons-nous pas vu dénoncer le commissaire ordonnateur L[yautey] pour dilapidations qu'il lui imputait faussement; puis un marchand de vins demeurant à Dole, et qu'il a retenu si longtemps en prison comme royaliste et conspirateur ; puis le préfet de Vesoul, pour avoir pris des mesures douces et humaines lors de la levée des gardes d'honneur; puis le premier président L[ouvot] pour avoir présenté, comme devant être nommés auditeurs, des jeunes gardes d'honneur que lui J. D. B. arrachait à leurs parents? Ne disait-

il pas au mois de février dernier : *Je prends des notes pour faire connaître au gouvernement ceux qui ont l'air de se réjouir des succès des armées alliées. Ces réjouis ne s'attendent guère à me trouver si bien instruit sur leur compte.*

Mais qu'a-t-il donc depuis quinze jours ? Il serre les fesses ; il s'amende au confessionnal du curé du collège ; il écrit humblement au prince de Lichtenstein. Le voilà prêt, s'il le faut, à arborer la cocarde jaune et à écrire sur son chapeau : *zélé kayserlick*, pour peu que les Autrichiens entrent dans Besançon.

Voilà, mon général, le plat c.... qui aboie contre vous et vous décrie sous main, vous qui êtes couvert d'honorables blessures. Mais il est un bon moyen de faire taire cette cagne : envoyez-le, à la tête de cette compagnie de tyrannicides qu'il voulait lever, faire une sortie contre les Autrichiens. Il peut les exterminer tous en ne faisant que souffler contre eux. Je les défie de résister à la puanteur de son haleine, de ses trois cautères et de ses hémorroïdes.

La Franchise.

1er mars.

III.

Réflexions sur le discours de M. le Préfet, prononcé à l'assemblée de la municipalité le 21 mars 1814

Les succès marquants de l'Empereur sont des succès sans résultats, puisque de Brienne il a été, suivant le dernier *Moniteur*, ou repoussé, ou il s'est replié sur Provins et environs. Depuis cette époque le nombre des ennemis s'est accru.

La ferme volonté de notre souverain, est-il dit dans le discours, est que *l'ennemi sorte du territoire de la France.*

Ce serait bien aussi notre désir, mais l'Empereur, tout grand capitaine qu'il puisse être, est-il un Dieu ? C'était sa ferme volonté que l'ennemi ne pénétrât pas en France : il l'inonde de toutes parts. C'était sa ferme volonté de ramener toute son armée de la Saxe : une grande partie y est restée. C'était sa ferme volonté que les confédérés du Rhin continuassent à le seconder : tous l'ont abandonné et se sont joints à nos ennemis. C'était sa ferme volonté, en allant porter la guerre en Russie, de faire signer à Saint-Pétersbourg une paix qu'il aurait dictée lui-même : ah ! qui ne se souvient avec douleur de l'issue funeste de cette campagne de 1812, commencée cependant si heureusement ! L'Empereur avait la ferme volonté d'asservir les Espagnols : ils sont au cœur de la France. Il avait la ferme volonté de conserver ses conquêtes ; elles sont attaquées ou reprises, et les habitants réunis à nos adversaires. Cette volonté était partagée et secondée par ses généraux, qui y avaient leurs dotations. La volonté dominante de l'Empereur, celle qui a donné l'impulsion à toutes ses déterminations, était d'humilier l'Angleterre : jamais elle n'a été plus grande, jamais elle n'a été plus puissante, jamais sa situation n'a été plus prospère. Elle possède nos îles, celles des Hollandais, dans les mers qui baignent les deux mondes, et même les possessions hollandaises en Afrique et en Amérique. Les Anglais sont maîtres de la Sicile et de Malte ; ils ont aidé les Espagnols et les Portugais à expulser les Français de la péninsule ; leur commerce embrasse le monde entier, moins la France, qui n'a plus qu'à peine un commerce intérieur. Comment donc se reposer de notre salut sur cette ferme volonté ? Comment, sur sa seule garantie, nous livrera-t-on à tous les dangers qui nous menaceront de la part d'un ennemi irrité d'une résistance trop prolongée ?

L'épuisement d'une ville bloquée, la mortalité des sol-

dats dans les hôpitaux, la misère extrême des habitants, toutes ces choses équivalent à la défense outrée d'une ville assiégée dans les formes : l'affreux droit de la guerre devient alors le même.

Tarragone nous offre un récent et terrible exemple de ce droit de destruction, qui n'a de règle ou d'arbitre que le caractère magnanime ou barbare du vainqueur. Cet exemple a été donné par notre armée même, sur un peuple qui défendait à la fois ses foyers et son indépendance. Cette rigueur a été récompensée par l'Empereur. Hélas ! elle crie vengeance dans le cœur de tous les souverains ligués contre nous. Consentirons-nous.... ou, pour mieux dire, veut-on nous offrir à leur courroux en victimes expiatoires ?

Qui ne sait que, sans les supplications et les larmes de la reine d'Angleterre, Édouard III allait, en 1347, faire expier à Eustache de Saint-Pierre et à ses cinq compagnons une résistance opiniâtre ? et avant leur généreux dévouement, Édouard avait résolu de faire périr tous les habitants. Ils n'avaient point été admis à faire une capitulation. A l'extrémité on se rend, on ne traite point, distinction qui a échappé à M. le préfet.

Calais était la clef de la France; les Anglais le prenaient pour le conserver; Philippe de Valois n'avait qu'eux pour ennemis; la ville avait été approvisionnée en raison de son importance; le plus grand intérêt de Philippe était de la dégager, et en effet Philippe avait rassemblé beaucoup de troupes et volé à son secours, sans pouvoir chasser les Anglais. Nous ! nous ne ferons point le destin de la France : le beau droit de son salut ne nous est pas réservé; mais notre destruction ajouterait à ses malheurs.

M. le préfet exalte l'état de défense de la place; mais elle n'est point attaquée, cette place; elle ne lutte point contre un siège, et ce n'est point l'état des fortifications

qu'il faut consulter, c'est celui des habitants qui, depuis trois mois, font tous leurs efforts pour soutenir la brave garnison, secondée par la garde urbaine pour le service intérieur.

Quel est-il, cet état des habitants? Ils sont en général épuisés par les réquisitions tant de fois renouvelées depuis trois mois. Les artisans sont sans ouvrage; les malades ne trouvent qu'avec peine un asile dans les hôpitaux. *La charité n'est pas éteinte*, a dit M. le préfet; *les cœurs ne sont point fermés*. Non, la charité n'est point éteinte, les cœurs sont ouverts aux infortunes; mais à quoi leur sert-il de voir les larmes que nous font répandre et leur misère, et leurs douleurs, et notre impuissance? Sera-ce récompenser leur douceur et leur résignation que de les amener, chaque jour augmentant leur nombre, de les amener au bord du tombeau et peut-être les y faire descendre? Dirai-je ici qu'en même temps que tous les moyens de secourir nos concitoyens malheureux nous ont été et nous sont journellement enlevés, la citadelle a des vivres en abondance?

Ah! sans doute, tous les sacrifices et du présent et de l'avenir devraient être faits, si nous avions un espoir raisonnable d'être secourus; mais, hélas! si l'Empereur pouvait disposer d'une partie de son armée, serait-ce vers nous qu'il la dirigerait? Quelle est pour lui notre importance auprès de celle des places du Rhin, des villes fortes du Nord, auprès de l'importance des villes maritimes d'Anvers à Marseille? La tranquillité de l'Espagne rend aux Anglais la disposition de leurs flottes et de leurs troupes. Ils peuvent être secondés par la marine de la Hollande, de l'Espagne et de la Russie : réflexions désespérantes, sans doute, mais malheureusement trop fondées.

Si aujourd'hui nous ne pouvions satisfaire aux demandes exorbitantes que nous ferait l'ennemi, si nous lui

ouvrions nos portes, comment ferons-nous à *la fin d'avril*, quand les habitants seront réduits au dernier degré de la misère et peut-être des maladies? Une capitulation nous mettrait à l'abri de ces réquisitions terribles que nous fait prévoir M. le préfet, malgré la magnanimité qu'il reconnaît dans M. le prince de Lichtenstein. La reddition forcée nous mettrait à la discrétion des assiégeants, mot funeste au milieu de la guerre, et qui doit faire trembler ceux qui s'exposeraient à sa terrible signification. La garnison qui se rendrait à la citadelle, et M. le préfet qui annonce l'intention de la suivre, en seraient à l'abri. Ce serait donc la population passive de la ville qui serait sacrifiée : jamais aucun souverain n'a eu une telle intention. Les ordres du ministre ont fixé à trois mois l'approvisionnement de la ville et celui de la citadelle à quatre mois. Ce double approvisionnement devrait être fait par le gouvernement, et non par la ville avant le blocus. Il a été publié que les habitants devraient s'approvisionner pour trois mois; cet ordre était basé sur celui du ministre. Aujourd'hui on veut que les habitants, après avoir vécu trois mois et payé d'énormes contributions, fournissent encore un mois à la garnison ; et ensuite celle-ci trouvera pour quatre mois de vivres à la citadelle, qui ainsi tiendrait sept mois, et la ville quatre. Le ministre n'a pas calculé ainsi; il ne prétendait pas exiger l'impossibilité que demande aujourd'hui M. le général gouverneur.

Si je ne craignais de paraître donner dans l'antithèse, je dirais, en retournant la dernière partie de la citation de M. le préfet : craignons ce que nous serons obligés de sacrifier pour nous être trop défendus.

23 mars.

IV.

Pièces diverses

1 (1).

Le 20 janvier

M. Connaissez-vous les travaux des ennemis dans les environs de la ville?

O. Non, et je m'en soucie peu. Ce n'est pas mon affaire. Je ne suis chargé que de la défense de la place.

M. Deux de mes amis ont aperçu depuis la tour Saint-Pierre, à l'aide d'une lunette, que les murs de Palente avaient été crénelés.

O. Qu'est-ce que Palente?

M. Un hameau à une demi-lieue d'ici, sur la route de Strasbourg.

O. Cela m'est égal.

M. On assure que l'ennemi a tenté de couper la route de Beure.

O. Tant mieux. Cela prouve qu'ils ne veulent pas amener de canons.

M. Dans ce cas, la crainte d'un siège serait chimérique.

O. La crainte d'un siège! Bah! bah! bah! Mais ce n'est rien qu'un siège. On n'a que deux choses à redouter : le bombardement et la famine. Le bombardement effraie des gens qui n'ont rien vu. Le pis aller serait deux ou trois cents maisons écrasées avec les femmes et les enfants qui seraient dedans. Vous n'avez jamais vu de siège. Au bout de trois ou quatre jours vous y serez fait et parfait. Quant

(1) (Mss. de la bibliothèque de Besançon. — Papiers de Weiss.) Ce fragment, de la main de Weiss, paraît être un essai presque aussitôt abandonné que commencé.

à la famine, c'est à vous de la prévenir par des mesures sévères.

M. . . . . .

2 (1).

Recette pour arrêter les progrès de la grippette

Prenez :

Marulaz	130
Lipmann	120
Pageot dit Polichinelle	110
Ledoux	100

Le tout bien trituré dans un mortier et passé à l'alambic à grosse tête, puis vous ajouterez cinq onces de sirop de Lyautey, beaucoup de Fougasse (Lafaille); ajoutez de la sauce Robert (aide de camp de Marulaz); vous trouverez le véritable fort vinaigre des Quatre-Voleurs.

3.

La France thermomètre (2)

Les alliés au 70e degré,
Les Anglais au beau fixe,
L'empereur à la tempête de l'ouest,
Le Sénat au dégel,
Les maréchaux au variable,
Les armées à tous vents,
Le trésor public à zéro,
Les Bourbons à l'orage,

(1) Cette pièce et la suivante sont extraites de l'*Histoire du siège de Besançon en 1814*, par Baverel (pièces justificatives) (Mss. de la Bibliothèque de Besançon. — Fonds Baverel, nº 86).

(2) « Le 31 mars, on a fait courir à Besançon un pamphlet intitulé : *La France thermomètre.* » *Histoire*, etc., par Baverel, p. 41 vº.

Le peuple au très sec,
Les droits réunis à l'eau,
Les acquéreurs de biens nationaux
au tremblement de terre.

4 (1).

Napoléon est bien malade,
La Russie est sa garde-malade,
L'Angleterre fournit la médecine,
L'Autriche donne l'extrême-onction,
La Suède sonne l'agonie,
Le Turc annonce la mort,
Le Danemark porte la croix,
L'Espagne creuse la fosse,
La Prusse le met dedans,
L'Italie donne l'eau bénite.
Tout le monde est content;
La France paie l'enterrement.

(1) « Depuis quelques jours, il circule à Besançon un billet qui m'a paru injurieux contre Bonaparte; je le transcris, parce que, de tous ceux qui ont été lancés, il est le plus singulier » (*Annales de Besançon pour l'année 1814* (p. 19, 3 mai), par Baverel (Mss. de la Bibliothèque. — Fonds Baverel, n° 79).

VI.

NOTES BIOGRAPHIQUES

NOTES BIOGRAPHIQUES

1.

MARULAZ

Marulaz ou Marullaz était originaire de la Savoie. Son aïeul, Claude-François, né à Morzine (Haute-Savoie) en 1696, était venu s'établir comme marchand à Germersheim (Palatinat). Il eut pour fils François-Claude (1740-1822), capitaine au 8e hussards, puis maire de Sarralbe (Moselle), qui, de son mariage avec Marie-Barbe Schuler, eut :

Marulaz (Jacob-François), né le 6 novembre 1769, à Zieskamm (Palatinat).

Marié le 19 février 1800 à Antoinette-Marguerite-Sophie Frodot.

Mort au château de Filain (Haute-Saône), le 10 juin 1842 (1).

ÉTATS DE SERVICES

Enfant de troupe au régiment d'Esterhazy (hussards), 16 septembre 1778.

Engagé au corps, 2 septembre 1786.

Brigadier-fourrier, 1er janvier 1791.

Maréchal des logis, 23 juin 1792.

Lieutenant au corps des éclaireurs (depuis 9e, puis 8e hussards), 1er octobre 1792.

Capitaine, 1er mai 1793.

Aide de camp du général Salomon, 1er août 1793.

Chef d'escadrons au 8e hussards, 7 mai 1794.

Chef de brigade, 23 décembre 1798.

(1) Ces détails sont empruntés à une généalogie insérée par M. Miquet dans un travail sur les Savoyards émigrés en France avant 1860 (*Revue Savoisienne*, publiée par la Société florimontane d'Annecy, 1er trimestre de 1910).

Général de brigade, 1er février 1805.

Commandant le département de la Haute-Saône, 2 mars 1805.

Employé au 3e corps de l'armée de réserve, 24 septembre 1805.

Commandant la cavalerie légère du 3e corps, 15 février 1806.

Commandant le département de la Haute-Saône, 21 mai 1806.

Commandant la 2e brigade de la 2e division de grosse cavalerie, 5 octobre 1806.

Commandant la cavalerie légère du 3e corps, 5 décembre 1806.

Commandant le département de la Haute-Saône, 4 février 1808.

Commandant les régiments de marche de cavalerie et la cavalerie de la 5e division militaire (Strasbourg), 6 mars 1809.

Commandant la cavalerie légère de l'armée d'observation du Rhin, 4 avril 1809.

Général de division, 12 juillet 1809.

Commandant de la 6e division militaire (Besançon), 10 octobre 1809.

Commandant supérieur de Besançon, 1er janvier 1814.

A cessé ses fonctions, 18 mai 1814.

Inspecteur général de cavalerie dans la 21e division, 20 juin 1814.

Commandant la 2e subdivision de la 18e division militaire, 21 mars 1815.

Employé dans la 6e division militaire, 31 mars 1815.

Commandant de cette division, 8 avril 1815.

Campagnes. — En 1792, à l'armée du Nord; de 1793 à 1801, aux armées du Nord, du Rhin et d'Helvétie; en 1804, sur les côtes; en 1805, au 3e corps de l'armée de réserve; en 1806 et 1807, à la Grande Armée; en 1809, à l'armée d'Allemagne; en 1814 et 1815, à Besançon.

Blessures. — Coup de baïonnette à la jambe gauche, Vendée, 1793.

Coup de sabre à la joue droite, Menin, 30 avril 1794.

Coup de feu au bras droit devant Huningue, 23 octobre 1796.

Blessé à l'arrière-garde, 27 novembre 1796.

Coup de baïonnette au genou droit, Zurich, 15 juin 1799.

Coup de feu à la cuisse droite, Essling, 22 mai 1809.

Coup de feu à la jambe, Wagram, 6 juillet 1809.

26 chevaux tués sous lui.

Distinctions. — Sabre d'honneur, 22 mars 1801.
Légionnaire, 23 septembre 1803.
Commandant de la Légion d'honneur, 14 juin 1804.
Baron de l'Empire, 17 mars 1808.
Par décrets des 17 mars 1808 et 15 août 1809, reçoit deux dotations de 10,000 fr. sur les biens réservés en Westphalie.
Nom inscrit au côté est de l'Arc de triomphe de l'Étoile.

Marulaz quitta Besançon environ trois semaines après la levée du blocus. « Le 27 mai, écrit Baverel (1), environ les huit heures du soir, M. le baron Marulaz est sorti de Besançon dans une berline à quatre chevaux. On prétend qu'il ne sera plus commandant à Besançon et qu'il sera remplacé dans très peu de temps. Quoi qu'il en soit, on peut dire que ce général s'est bien conduit à Besançon, surtout pendant le blocus de cette ville, et qu'on lui doit la tranquillité qui a régné dans nos murs. Il a aussi empêché que le pain soit augmenté pendant le blocus. S'il n'avait pas retenu les boulangers, la miche de pain serait allée à 3 fr. et peut-être plus haut, tandis qu'elle n'a pas passé 30 sols. Puisse son successeur lui ressembler !

« Le bruit court que le général Marulaz s'est rendu à Paris pour y solliciter une place et pour rendre compte au gouvernement de sa conduite... Ce compte ne sera pas difficile à rendre. D'après toutes les dépenses qu'il a été obligé de faire pour mettre la ville de Besançon dans le plus bel état de défense et d'après tout ce qu'il a fait pour approvisionner la ville et la citadelle, il lui sera facile de faire voir l'emploi des sommes qu'il a touchées soit avant, soit après le blocus. On prétend qu'il sera remplacé par M. le comte de Bourmont, le même qui a été enfermé comme chef des Vendéens à la citadelle (2).... »

Marulaz avait été précédé à Paris par une lettre du marquis de Champagne (18 mai), qui incriminait sa conduite pendant le blocus, surtout à l'égard du négociant Saint-Oyant. Le commissaire royal y déclarait que, sans douter de sa loyauté, il croyait utile de le faire remplacer par le général Valette à la tête de la division. Au ministère de la guerre, il avait déjà été question de lui donner Michaud, un Franc-Comtois, pour successeur. Une

(1) *Faits mémorables arrivés à Besançon en 1814*, fol. 20 v°. — Bibl. de Besançon, Fonds Baverel, ms. 79.

(2) Bourmont était déjà nommé depuis plusieurs jours (20 mai).

liste fut mise aussitôt sous les yeux du roi, qui contenait les trois noms de Bourmont, de Pacthod, de Molitor. Le premier, comme on vient de le voir, fut choisi.

En arrivant à Paris, Marulaz, comme il s'y attendait, dut prouver qu'il n'avait pas démérité. Il présenta sa défense écrite, datée du 9 juin et, le 21, il pouvait adresser à l'archevêque Lecoz la lettre suivante (1) :

« Paris, 21 juin 1814.

« Monseigneur,

« Ne m'accusez pas de vous avoir oublié. Tous les jours depuis que je suis ici, j'ai pensé à vous, j'ai parlé de vous et, si je ne vous ai pas écrit plus tôt, c'est que la situation dans laquelle je me suis trouvé ne me l'a pas permis. Que vous aurais-je dit ? J'étais victime des plus noires calomnies, j'étais remplacé. Cependant je suis venu à bout de me faire entendre et le roi, en plein conseil, m'a rendu la justice la plus éclatante. C'est d'après la demande même de S. A. R. le duc de Berry que j'ai été nommé inspecteur général dans la 21e division militaire. Tous les maréchaux et les généraux sous lesquels j'ai eu l'honneur de servir et même ceux qui ne me connaissaient que de réputation, ont pris hautement ma défense et mes calomniateurs ont été confondus. Je leur dois des remerciements, ils m'ont fait connaître du roi et des princes. Hier, dans mon audience de congé, ils m'ont accueilli avec la plus grande bonté, particulièrement Mme la duchesse d'Angoulême, qui a daigné me dire qu'elle aurait le plaisir de me voir à son passage à Moulins pour prendre les eaux à Vichy.

« Il est vrai, Monseigneur, mes calomniateurs ont été aussi les vôtres, mais ils n'ont recueilli d'autre fruit de leur perfidie que la honte et le mépris. Je me suis plu à faire connaître les services importants que vous avez rendus, votre extrême bonté, vos vues droites et bienfaisantes, enfin l'amour et le respect que vous portent vos diocésains. Enfin, Monseigneur, vous n'avez rien à craindre des méchants, le roi n'aime pas les dénonciateurs. D'ailleurs, votre réputation est trop bien établie pour qu'ils puissent y porter atteinte.

« Vous devez, Monseigneur, regretter l'estime que vous portiez à des gens qui n'en étaient pas dignes.

(1) Ancienne bibliothèque du grand séminaire de Besançon. — Recueil ms. sur les affaires du diocèse.

« Je pars après-demain pour me rendre à Moulins où je vais organiser le 2e régiment de dragons de la Reine. Ma femme vient avec moi, elle me charge de vous présenter ses compliments.

« Je suis extrêmement sensible au bon souvenir de MM. Dorlodot, Grappin, Riduet, votre neveu, et Mlle Béfort. Permettez qu'ils trouvent ici l'expression de mon amitié et vous, Monseigneur, daignez agréer la nouvelle assurance de mon profond respect et de mon inviolable et éternel attachement.

« *Le Lieutenant général inspecteur de cavalerie,*
« Baron MARULAZ. »

Il ne cessa pas cependant d'être desservi auprès du gouvernement royal, comme le prouve, dans son dossier aux Archives de la guerre, une lettre apologétique de lui au duc d'Angoulême, datée de mars 1815.

Après la seconde Restauration, son retour à Besançon pendant les Cent-Jours lui valut une nouvelle disgrâce, cette fois définitive. Dénoncé par son supérieur, le maréchal Jourdan (lettre du 10 juillet), il fut mis le même jour (6 décembre 1815) en non-activité et à la retraite. Il invoqua inutilement, pour faire révoquer cette mesure, l'intervention royale (lettre à Louis XVIII, 14 décembre). En 1817, il réclama et obtint des lettres de naturalisation (17 septembre). Au ministère de la guerre, on continuait à le tenir en suspicion. Une note de cette époque porte : « Est en retraite et doit y rester ; il est d'un caractère bizarre et d'opinions incertaines. »

Après 1830, il fut relevé de la retraite et replacé dans le cadre de réserve (7 février 1831), puis rétabli dans la jouissance de sa pension de retraite (1er décembre 1834).

Une notice détaillée sur Marulaz a été publiée par le général Thoumas, dans les *Grands cavaliers du Premier Empire*, t. II, p. 427-485. Les dix dernières pages ont trait au blocus de Besançon.

On imprime en ce moment à Genève une autre notice biographique due à la plume de M. l'abbé Marullaz. Cette notice doit surtout mettre en lumière le fait de l'origine savoisienne du général. Sa publication coïncide avec la célébration des fêtes commémoratives de la réunion de la Savoie à la France.

2.

LAFAILLE

Lafaille ou Laffaille (Gabriel), né le 3 avril 1778 à Pouzac, près Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), de Dominique Lafaille, arpenteur, et de Gabrielle Condat.

Mort à Pouzac le 5 mai 1840.

Élève de l'École polytechnique, 21 mars 1795 (1er germinal an III).

Élève sous-lieutenant à l'École du génie de Metz, 21 décembre 1796 (1er nivôse an V).

Lieutenant, 21 décembre 1797 (1er nivôse an VI).

Capitaine, 21 juin 1800 (1er messidor an VIII).

Chef de bataillon, 12 janvier 1809.

Chef de bataillon, 1re classe, 1er janvier 1811.

De 1799 à 1802, aux armées d'observation du Bas-Rhin, du Danube, à l'armée de réserve (Italie). A Montebello, à Marengo, au passage du Mincio, au siège de Chiozza.

En chef à Bouchain et en sous-ordre à Cambrai (1802-1805).

A la Grande Armée (1805-1808). Siège d'Ulm, blocus de Pillau, siège de Stralsund.

A l'armée d'Espagne (Catalogne), de 1808 à 1813. Escalade et premier siège de Girone, défense de Barcelone, défense de la redoute de Moncade, attaque du Mont-Serrat. Siège du fort de Saint-Dimas et plus de soixante batailles ou combats. (A publié en 1827 un volume estimé sur les opérations des Français en Catalogne de 1808 à 1814.)

Légionnaire, 4 septembre 1808.

Officier de la Légion, 6 décembre 1811.

Lafaille reçut ses lettres de service pour Besançon en novembre 1813. Il le quitta en mai 1814, suivi à Paris par les deux lettres suivantes.

Marulaz au ministre de la guerre

4 mai 1814.

....M. Lafaille, chef de bataillon du génie, m'ayant témoigné le désir de se rendre à Paris pour affaires de famille, je n'ai pas

cru devoir lui refuser cette autorisation. Je profite de cette circonstance pour faire connaître à Votre Excellence avec quel zèle et quel dévouement cet officier a rempli ses devoirs. Je ne lui tairai pas non plus que c'est à ses talents et à son activité à qui est dû le bel état de défense dans lequel il a mis la place et les forts. Je ne puis que donner des éloges à sa conduite et demander votre bienveillance et vos bontés en sa faveur....

Le marquis de Champagne au baron de Caux (1)

9 mai 1814.

....M. Lafaille, chef de bataillon du génie, est parti de cette ville hier pour Paris, avec M. Lefebvre, proviseur du lycée. L'un et l'autre sont des jacobins forcenés dont la conduite, pendant le siège, a été justement odieuse à tous les citoyens de Besançon. Le premier n'a épargné aucun moyen pour les accabler de vexations; le second n'a rien oublié pour égarer l'esprit de ses élèves et du peuple....

Marulaz eut raison contre Champagne. Lafaille fut replacé, dès le 28 mai, dans un emploi de son grade, à Douai. Il continua à exercer son commandement pendant les Cent-Jours, mais sans vouloir signer aucune adresse à l'empereur et adhérer à l'acte additionnel.

Après Waterloo, les accusations recommencèrent contre lui. On incrimina ses sentiments politiques à Douai et de nouveau, rétrospectivement, sa dureté impitoyable à Besançon, même sa probité au point de vue financier à Barcelone. Nommé en chef à Bergues, il fut mis en non-activité (30 juillet 1816). On lui interdit de demeurer à Paris (10 octobre) et on le mit à la demi-solde.

Il se défendit par tous les moyens jusqu'à ce qu'il eût obtenu sa réintégration. A la duchesse de Bourbon, qu'il avait connue à Barcelone et dont il invoquait l'appui, il écrivait (14 janvier 1817) : « Loin de me montrer pour Bonaparte (à Douai), j'affectai de laisser le drapeau blanc à mon appartement lorsque tous les autres avaient disparu.... Aussitôt qu'un courrier nous apporta la nouvelle du retour du roi, je fus le premier de la garnison à proposer de reprendre la cocarde blanche.... » Le général de Bourmont et le maréchal de camp d'Ollone qui, en juin 1815,

(1) Maréchal de camp, chef de la 7e division (génie) au ministère de la guerre.

avaient replacé sous l'obéissance du roi, pour les soustraire à l'occupation étrangère, les places fortes du département du Nord, lui rendirent témoignage : « M. de Bourmont lui-même, écrit Lafaille à de Caux le 10 septembre, qui reçut ces plaintes (celles des Douaisiens), dans le moment de la plus grande exaspération, reconnut qu'il n'y avait aucun reproche à me faire et dut même l'écrire à S. Exc. le ministre de la guerre. » D'Ollone apostille ainsi une de ses requêtes : « J'ai connu M. Lafaille à Douai lors de la remise de cette place entre mes mains et pendant mon séjour dans cette ville. Il m'a paru très intelligent, très instruit, mais il était bien mal noté parmi la classe nombreuse des royalistes qui habitent cette ville. »

Lui-même envoya à trois reprises sa justification au ministre (Lettres des 27 août et 20 octobre 1816, 17 janvier 1817). Voici en quels termes il parle de sa conduite à Besançon :

« ....Je dus faire démolir un grand nombre de maisons autour de la place. Les habitants, à qui l'on fit accroire que je voulais tout détruire et faire de leur ville une seconde Saragosse, se déchaînèrent contre moi. Il y eut des plaintes et des dénonciations, mais leur injustice et leur absurdité sautèrent aux yeux, non seulement du ministre de la guerre et de tous les militaires, mais encore de toutes les personnes sensées. Je n'étais que chef de bataillon ; il y avait un commandant supérieur et un colonel du génie (1) ; je ne pouvais rien faire qu'ils ne l'eussent ordonné ou approuvé. Le général Marulaz reçut des compliments de Monsieur et de Mgr le duc de Berry pour la défense de Besançon. Ce général avait déjà écrit au ministre de la guerre qu'elle était principalement due à mon zèle et à mon dévouement. Je pourrais citer plusieurs circonstances qui le prouveront encore mieux ; mais il me suffit de faire voir que ce ne peut être un titre de réprobation contre moi.

«.... On m'accuse de ne pouvoir m'entendre avec personne, de me faire partout des ennemis et enfin d'avoir été un objet d'exécration à Besançon.... Mais qu'on veuille bien se rappeler dans quelles circonstances. Lorsque j'y arrivai, l'ennemi en avait presque complété l'investissement. Je ne peindrai point la confusion et le découragement que j'y trouvai. Lorsque, après avoir reconnu les remparts de la ville, j'assurai au général Ma-

(1) Marulaz et Bizot-Brice.

rulaz qu'il était facile de la défendre, il se leva en me disant : Cela n'est pas vrai, tout le monde me dit le contraire. J'eus peine à lui persuader que je parlais sérieusement et que je méritais quelque créance ; mais, aussitôt qu'il n'en douta plus, il éclata en transports de joie et me regarda comme un sauveur qui lui tombait du ciel, car le général était très brave et ne demandait pas mieux que de se défendre.

« Ce ne fut que de ce moment que l'on put s'y préparer sérieusement. Tout prit un nouvel aspect ; on connut bientôt la cause d'abord inaperçue de ce changement. Dès lors tous les yeux, ceux d'un parti surtout plus actif à Besançon que partout ailleurs, furent fixés sur moi. On sut que je venais d'Espagne ; aussitôt on répandit le bruit que je voulais faire de Besançon une seconde Saragosse, créneler une partie de la ville, miner et faire sauter l'autre.

« Ces bruits, et d'autres plus ou moins absurdes, prirent crédit par la démolition des faubourgs et maisons situées à moins de deux cent cinquante mètres des glacis, que l'on peignait comme le prélude de la destruction que je méditais. Avant mon arrivée, le général Marulaz avait plus d'une fois donné l'ordre de démolir ces maisons ; mais on n'avait pas touché à une seule. Elles furent toutes démolies, *sans aucune exception*. On en avait déjà promis plusieurs ; tous les gens riches se flattaient d'en obtenir et ceux mêmes qui auraient dû leur ôter tout espoir ne manquaient pas de me les renvoyer. Je vis ainsi toutes les haines se détourner sur moi.

« Il faut le dire, je courus plus de dangers à Besançon que dans aucune ville d'Espagne. Les Catalans m'avaient plusieurs fois averti, lorsque j'étais près de tomber dans les bandes ou partis qui rôdaient entre Barcelone et les forts que nous avions construits à deux et trois lieues de distance, et dans le sein d'une ville de France, je voyais provoquer mon assassinat par des proclamations, par les écrits les plus virulents et par toutes sortes de moyens.

« Je m'étais vu aimer et respecter dans les pays ennemis ; je me voyais détesté dans une ville du mien. Quoique j'en fusse profondément affecté, ma constance n'en fut point ébranlée, mais, je l'avoue, elle eût eu besoin d'être soutenue par des idées d'honneur et de gloire, par l'espoir des récompenses et de l'avancement, et plus encore par celui du suffrage de tous les militaires. Je n'aurais jamais cru qu'il dût s'en trouver qui m'en feraient un reproche.

« Quoi qu'il en soit, je trouverais toujours mes plus beaux titres dans les défenses de Barcelone et de Besançon. Dans les villes où je n'ai eu ni des maisons à démolir ni des inondations à étendre, je n'ai point connu d'ennemis. Quant à ceux que je me suis faits par d'autres moyens, je les eusse presque tous évités, si j'eusse pu me résoudre à trahir l'honneur de la vérité. Je suis loin de vouloir faire entièrement l'apologie de mon caractère ; mais les plus grands de mes torts sont d'avoir cru que, lorsqu'on suivait la ligne tracée par ses devoirs, on pouvait aller droit son chemin, sans être obligé de chercher des détours. »

Le 29 octobre 1817, Lafaille fut reporté au tableau d'activité et le 23 février 1818, désigné pour l'île de Ré. Il passa de là à Rochefort (25 janvier 1819), à Abbeville (29 février 1820), à Bayonne (15 juin 1822). Le 11 mars 1820, il fut nommé chevalier de Saint-Louis. Il avait été déjà reçu comme tel par le duc de Berry, à Douai, le 6 août 1814 ; mais depuis, il n'avait jamais pu obtenir, malgré ses réclamations, la confirmation de cette faveur.

Nommé lieutenant-colonel (22 janvier 1823), il fut employé à l'armée d'Espagne, notamment au siège de Pampelune, et reçut la croix de chevalier (2e classe) de l'ordre de Saint-Ferdinand (23 novembre 1823).

Directeur des fortifications à Mézières (15 novembre 1823), il devint commandeur de la Légion d'honneur (21 mars 1831), puis maréchal de camp (9 janvier 1833). Il inspecta en cette dernière qualité la même année les divisions de Cherbourg, Brest et Nantes. Le 29 avril 1835, il fut nommé membre du Comité des fortifications. Deux mois plus tard (27 juin), il fut mis en disponibilité pour infirmités et placé ensuite (4 avril 1840) dans le cadre de réserve.

3.

CENDRECOURT

Pendant le blocus de Besançon, les passions politiques réveillées par l'imminence d'une révolution intérieure prochaine ne cessèrent de paralyser la défense et la contrarièrent plus d'une fois. A cet ordre d'idées se rattachent deux épisodes caractérisés par deux noms, Simonin de Maléchard et Richard de Cendrecourt.

Le premier est resté assez mystérieux. Grappin, dans son *His-*

toire manuscrite, en a parlé, mais en le plaçant à une date postérieure et en l'appréciant successivement en deux sens. Sa première rédaction est ainsi conçue : « On n'a pu savoir si dans cette journée (du 17 février) l'ennemi avait perdu quelqu'un de marque. Mais le 15 du même mois, dans une reconnaissance que firent les tirailleurs du Doubs, les Autrichiens avaient eu à regretter un personnage dont la perte leur fut si sensible, qu'un de leurs chefs n'hésita pas à dire que cet officier faisait lui seul, pour la cause des alliés, autant qu'un bataillon entier. Le bruit se répandit bientôt dans la ville et peut-être sans fondement que ce militaire, qui ne pouvait être qu'un des Français traîtres à leur patrie, était celui dont le cheval avait été peu auparavant tué près de la ville, sur la route de Dole. Le cavalier démonté prit la fuite; mais des papiers que renfermait sa valise le firent assez connaître pour un garde d'honneur passé chez l'ennemi. Besançon, où il venait de finir son éducation, lui était parfaitement connu et les rapports de ce traître à ses nouveaux chefs ne pouvaient que leur donner beaucoup de lumières sur l'état de la ville et sur les points où il leur serait plus avantageux de l'attaquer. Je ne le nommerai point par égard pour sa famille et pour une maison respectable où il n'avait reçu que d'excellents principes, sitôt et si lâchement oubliés. »

Revenant ensuite, on ignore d'après quels renseignements ou sous le coup de quelles instances, sur sa première déclaration, il a corrigé son texte en le surchargeant comme il suit : « Des papiers que renfermait sa valise *semblaient le désigner* pour un garde d'honneur *qui serait* passé chez l'ennemi. *On le nommait hautement et on était dans l'erreur. Ce jeune militaire franc-comtois était alors bloqué à Landau et il est encore aujourd'hui dans les troupes françaises. Le vol qu'un Autrichien avait fait de sa valise dans laquelle on trouva des preuves qu'elle avait appartenu à un garde d'honneur avait occasionné le bruit d'une trahison dont on savait qu'il était incapable. D'ailleurs les faits ne sont pas certains, je me plais même à croire qu'ils sont controuvés.* »

L'auteur de la relation publiée dans l'*Annuaire du Doubs* de 1830 (A. Laurens) dit en parlant de la sortie du 1er février : « Plusieurs hommes (Autrichiens) furent blessés et deux chevaux tués. Nos avant-postes rapportèrent les portemanteaux et l'on reconnut que l'un d'eux avait appartenu à un homme connu dans le pays. »

Béchet, moins discret que les deux précédents (cf. p. 396), a

nommé Maléchard. On peut d'autre part consulter au ministère de la guerre les états de service du militaire de ce nom. Voici ce qu'ils contiennent :

Victor-François-Mathieu Simonin de Maléchard est né à Ornans le 16 ventôse an III (6 mars 1795). Il est fils d'un subdélégué au bailliage de cette ville. Engagé volontaire aux gardes d'honneur en 1813, il a été enfermé avec les deux escadrons de guerre de son régiment à Strasbourg pendant les premiers mois de 1814 et y a pris part à trois sorties de la garnison. Le 19 juillet de la même année, il est entré aux gardes du corps (compagnie de Noailles), a reçu (1er novembre) la croix de la Légion d'honneur pour « les services rendus au roi et à l'État » et, le 18 janvier 1815, a été nommé sous-fourrier à la brigade d'artillerie de la compagnie.

Démissionnaire le 31 octobre 1816, il a passé le reste de sa vie à déplorer sa sortie de l'armée, a adressé, de 1820 à 1837, pétitions sur pétitions au ministre de la guerre, à la duchesse d'Angoulême, au roi Louis-Philippe, afin d'obtenir un emploi militaire ou civil qui lui a toujours été refusé. Les motifs qu'il met en avant, la façon dont il se juge lui-même, son style, tout dénote en lui un esprit bizarre et déséquilibré. Il devait mourir le 5 décembre 1859, n'ayant exercé d'autres fonctions que celles de maire et de capitaine de la garde nationale à Maizières, petite commune voisine d'Ornans où il s'était retiré.

On peut conclure de ce qui précède que le fait de sa présence au milieu des Autrichiens en 1814 ne saurait être prouvé, mais que les faveurs spéciales dont il fut l'objet la même année restent également inexpliquées.

La trahison de Cendrecourt, bien que dissimulée ou laissée à demi dans l'ombre par les chroniqueurs contemporains, n'est plus niable aujourd'hui. Il y a cinquante-quatre ans, L. Ordinaire (1) s'exprimait ainsi sur son compte :

« N'est-il pas.... de notoriété publique dans notre ville, les pères n'ont-ils pas répété à leurs enfants que des fusées lancées de nuit par des cheminées indiquaient à l'Autrichien, par la couleur de leur feu ou par le point de la ville d'où elles partaient, la force et la direction de chaque sortie ?.... Il fallait donc qu'un homme, jouissant de la confiance intime du gouverneur, fût l'âme de la

(1) Dans son livre *Deux Époques militaires à Besançon*, t. II, p. 174-175.

plus odieuse des trahisons. Cet homme, la clameur publique le désigne depuis quarante années à Besançon : c'était un aide de camp même du général. Après le triomphe de l'ennemi et l'abaissement de la France, le misérable osa se vanter de tant d'infamie en présence de M. Saillard, inspecteur des forêts à Pontarlier, qui lui répondit comme un homme d'honneur répond à un traître ; puis il espéra que sa trahison serait un titre auprès du nouveau ministre de la guerre, le général Dupont, qui passait, aux yeux de quelques-uns, pour avoir, lui aussi, livré une armée française. Mais l'aide de camp s'était trompé ; il fut honteusement éconduit et l'on dit qu'il se brûla la cervelle au retour de l'empereur. »

Les documents qui suivent, bien autrement précis, éclairent tout ce qui précède.

I.

ÉTATS DE SERVICES

Cendrecourt (Philippe-Henri Richard de).

Né à Pouilly (Haute-Marne), le 1er août 1772.

Décédé subitement à Paris, 18 novembre 1815.

Volontaire au régiment de Chamborant (hussards), décembre 1791.

Émigré, à l'armée du duc de Bourbon, juillet 1792.

A l'armée de Condé, d'abord au régiment noble à pied, compagnie n° 3, puis aux Chevaliers de la Couronne comme sous-brigadier, octobre 1793.

Rentré dans l'armée française comme sergent au dépôt de recrues établi par l'arrêté du 15 prairial an VI, 22 juillet 1798.

Deuxième lieutenant à la 6e demi-brigade d'artillerie de marine, 21 septembre 1798.

Premier lieutenant, 28 avril 1799.

Capitaine, 8 mars 1801.

Réformé avec traitement, 27 juillet 1802.

Lieutenant aide de camp du maréchal Kellermann, 23 septembre 1805.

Lieutenant au régiment de Latour d'Auvergne, 3 mai 1806.

Capitaine, 27 mars 1809.

Aide de camp du général Marulaz, 29 août 1809.

Proposé par Marulaz pour le grade de chef de bataillon, 16 juillet 1812.

Chef de bataillon à titre provisoire, 1er février 1814.
Confirmé, 9 juillet 1814.

Chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis....
En demi-solde.

Campagnes. — De 1792 à 1797 à l'étranger.
An VIII. A l'armée de l'Ouest.
An IX. A l'armée d'Orient.
1805. A la Grande Armée.
1806-1808. A l'armée de Naples.

II.

Dans ses *Mémoires* manuscrits (1), Marulaz, après avoir raconté l'affaire du 31 janvier 1814, ajoute :

« Les dispositions prises par les Autrichiens, précisément sur les points où nous croyions les surprendre lors de nos attaques, les officiers qui étaient venus observer la place pendant les journées où le peuple manifestait du mécontentement, les fusées qu'on avait observées la nuit dans quelques quartiers de la ville, n'avaient laissé aucun doute que l'ennemi entretenait des intelligences avec quelques habitants de la ville. On fit fermer les tours des églises. On renouvela la défense d'aller à la citadelle, même sur la rampe qui y conduit; on aposta des hommes affidés pour observer les maisons d'où partaient les fusées : la police fut mise à la recherche de l'imprimeur de l'affiche qui avait été placardée dans la nuit du 9 au 10 février. Le résultat de ces recherches ne produisit aucun renseignement. Dès lors il fut facile de remarquer que la police était vendue aux malveillants (2).

« Ce fut inutilement qu'on entreprit de remédier au mal en établissant une contre-police. Le capitaine de gendarmerie nommé prévôt militaire, et qui fut chargé d'organiser et de composer cette contre-police, était lui-même dans des sentiments si contraires à ceux d'un bon Français que les gens les moins expérimentés n'ont pu voir dans sa conduite ultérieure que le calcul d'une ambition aussi basse que perfide dans ses moyens et pour laquelle il n'a pu obtenir la récompense qu'il croyait lui être légitimement due. Avec des hommes ainsi gagnés par les promesses, on ne

(1) Voir sur ce document l'Introduction, p. x.
(2) Cf. l'histoire ms. du blocus, par Grappin, p. 30-31 et 61.

pouvait espérer aucun avantage contre un ennemi qui était si bien instruit, qu'il n'ignorait pas jusqu'aux conversations particulières du gouverneur. Les officiers autrichiens informèrent de ce dernier fait un officier de l'état-major qui leur fut envoyé en parlementaire. Cependant l'entreprise la mieux combinée ne peut réussir si elle n'est garantie par un impénétrable secret; c'est pourquoi on ne peut pas prendre trop de précautions pour s'entourer de gens d'honneur méritant la confiance; mais combien il est difficile de faire un bon choix ! L'âme d'un homme loyal s'ouvre facilement à la confiance, parce qu'il juge de celle des autres par la sienne et que la magnanimité ne sait pas soupçonner la perfidie.

« Il est pénible d'être obligé de s'arrêter pour dévoiler la conduite du sieur C., aide de camp du général commandant. Ce malheureux, tout rempli d'un esprit faux, employa tous les moyens que peuvent inventer la politesse la plus souple, la fourberie, la méchanceté, la séduction unie aux ressources de la trahison et de la perfidie la plus noire ; le tout en reconnaissance des faveurs dont il avait été comblé en recevant un grade supérieur et des récompenses de son chef qui, informé de ses trames infâmes, ne pouvait croire que ce subordonné, qui ne cessait de protester de son dévouement apparent, fût capable de le tromper. Ce ne fut qu'après le blocus que Marulaz eut la douleur d'acquérir la certitude complète que le sieur C. s'était placé à la tête d'un horrible complot formé par quelques personnes, comme étant plus à même de connaître tous les ordres et généralement tout ce qui se passait, sapant ainsi sourdement le crédit et l'autorité de son supérieur dans la place de Besançon, où il s'occupait de l'odieux projet, le dirai-je, c'était de livrer à l'ennemi le gouverneur, sa brave garnison, en commettant le dernier crime, une lâche trahison ; projet pour l'exécution duquel ses associés et le temps d'alors lui paraissaient sans doute favorables. Mais l'active surveillance du général Marulaz, celle des officiers de son état-major, dont quelques-uns ont pleinement répondu à la confiance qu'il avait placée en eux et celle d'autres officiers dévoués à la patrie et à l'honneur fit échouer les traîtres et les mit dans l'impossibilité d'exécuter leurs desseins criminels.

« Le sieur C., n'ayant pu réussir dans ses premières entreprises contre la sûreté de la place et de la garnison, crut, à l'avènement de Louis XVIII au trône, que le moment était arrivé d'attaquer personnellement le général commandant. Chargé d'une mission

qui n'aurait dû être confiée qu'à un homme d'honneur, il part pour Paris, le 21 avril, pour aller porter l'adhésion pleine et entière aux actes du gouvernement des généraux et officiers de toute arme et de l'administration employés à Besançon. Il profita de cette nouvelle marque de confiance pour adresser au ministre de la guerre une dénonciation remplie des plus révoltantes calomnies contre le gouverneur. Son Excellence lui observa que si toutes les imputations renfermées dans sa dénonciation étaient vraies, il pouvait compter sur la destitution de son chef qu'il venait de demander ; mais qu'il était nécessaire d'en fournir des preuves authentiques. Il reprend aussitôt la route de Besançon pour venir mendier dans cette ville quelques lettres qu'il ne pouvait obtenir que de gens comme lui, avilis dans l'opinion et qui comptent pour rien l'honneur d'autrui, parce qu'ils sont accoutumés à s'en passer pour eux-mêmes. Cet assemblage de pièces destinées à appuyer ses impostures ne servit qu'à le couvrir de honte et d'opprobre avec ses dignes complices. O Français ! ô mes braves compagnons d'armes, qui avez si glorieusement défendu Besançon, si, comme à votre illustre général, cette conduite infâme qui dégrade le nom français ne vous inspire que la pitié et le mépris, je la recouvre du voile de l'oubli, pour suivre paisiblement ma narration.

. . . . . .

« Depuis que les Autrichiens s'étaient aperçus que le but de nos sorties était de se procurer des fourrages...., toutes les maisons, même celles abandonnées, dans lesquelles nous parvenions à prendre des fourrages, étaient incendiées incontinent après l'enlèvement (plus de cinquante ainsi brûlées). Les malveillants.... accusaient les troupes françaises de commettre ces atrocités.... Tel était alors l'esprit public ; on s'imaginait qu'on serait plus heureux, si on ouvrait les portes aux ennemis de son pays. Tous les moyens imaginables furent mis en œuvre pour exciter le peuple à décourager le soldat et à le provoquer à la désertion.... On faisait circuler des caricatures, des écrits et on tenait des propos tendant à l'avilissement et au mépris des autorités ; on publiait dans la ville les bulletins imprimés annonçant les victoires exagérées des armées coalisées Ces pièces envoyées par les Autrichiens étaient apportées en ville par l'entremise des particuliers qui y entraient avec des subsistances.... »

III.

Le fragment qui suit est l'œuvre du ci-devant abbé Dormoy, alors lieutenant de fusiliers dans la 3e cohorte de la légion de garde nationale bisontine (1). On verra par les premières lignes, que c'est une sorte d'épilogue à un récit suivi sur le blocus que l'auteur n'a pas jugé à propos, comme il l'explique assez longuement plus loin, de conserver. Il suffit de remarquer ici qu'il cherche à établir une liaison entre deux faits très distincts, le concernant : sa dénonciation des signaux attestant les relations de Cendrecourt avec l'ennemi et son incarcération en punition de la part prise par lui aux manifestations de la garde nationale contre la direction de la défense (cf. p. 265, 453).

. . . . . .

« En relisant les cinq pages qui précèdent, je m'aperçois que j'ai oublié Marulaz, gouverneur pendant le blocus, qui occupait dix à douze pages de mon mémoire.

« Je l'accusais d'avoir fait égorger presque le quart de notre garnison par des sorties sans objet, sorties dont l'ennemi était toujours prévenu par des signaux partant de la ville. Entre plusieurs faits que je citais, voici le plus frappant.

« Le 31 mars 1814, je commandais le poste de Saint-Pierre. J'avais reçu l'ordre de faire deux rondes de nuit. Je commençai la première à onze heures, escorté par cinq hommes. Arrivés sur le pont, nous voyons briller une chandelle romaine, que nous jugeons lancée de la citadelle. Voilà, dis-je à mes camarades, la sortie de demain éventée, et deux minutes après les feux ennemis brillaient autour de la ville. J'expédiai sur-le-champ un de mes hommes au gouverneur pour lui rendre compte de cet événement et aller ensuite m'attendre à mon poste.

« A minuit, je trouvai mon ordonnance qui m'assura qu'on lui avait refusé de voir le gouverneur. Je me décidai à faire un rapport par écrit que je confiai à un sergent d'un des régiments de ligne. Il ne fut point admis. Un des aides de camp le chargea de me dire qu'on informerait Son Excellence de mon rapport.

« A trois heures du matin, 1er avril, je commençai ma deuxième ronde, et à quatre heures je me trouvai à la porte de Notre-Dame, d'où je vis sortir plusieurs bataillons. J'abordai M. Clusel et l'un

(1). Mss. de la Bibliothèque de Besançon. — Papiers de Weiss.

des chefs de notre garde nationale. « Voilà des hommes que vous allez faire égorger. » (Clusel avait un commandement dans la ville.) Je lui rendis compte de ce que j'avais vu. — Avez-vous fait votre rapport ? — Deux au lieu d'un. — Sa réponse fut un haussement d'épaules. Il me tendit la main, et me dit : « L'ordre est d'aller en avant.... à la garde de Dieu. »

« Entre huit et neuf heures, de nombreux chariots chargés de morts et de blessés entraient dans la ville, et à onze heures on me mande à l'hôtel de ville, où le baron Daclin me dit de suivre deux gendarmes. Je demandai une explication : le baron alla s'enfermer dans un cabinet.

« Voilà, lui criai-je, la récompense de mon service de nuit. On me conduisit armé de pied en cap dans un cachot de la citadelle commandée par le général Nouvion.

« Voici la raison des détails dans lesquels je suis entré. Si vous ou des personnes de votre connaissance désiraient des explications sur les faits ici rapportés, je ne puis les donner que par écrit, à cause de ma surdité. Il faudrait donc me faire des questions auxquelles je répondrais en marge.

« Je vais vous dire maintenant les motifs qui m'ont déterminé brusquement à brûler cette première liasse de mes papiers.

« Le 25 février, en ouvrant mon Boileau, je tombe sur la satire dans laquelle je lis ces vers que j'avais oubliés en composant cette histoire de nos révolutions :

Un discours trop sincère aisément nous outrage.

« Je me suis tout à coup ressouvenu de mon manuscrit qui, depuis cent sept jours, reposait dans mon secrétaire et dans lequel j'aurais faussé le conseil du grand maître.

« Tout en ouvrant mon manuscrit, j'en ai été peu satisfait. Mes biographies surtout m'ont fait de la peine. Le style dont je m'applaudissais il y a trois ans m'a paru d'un mordant qui approche de la brutalité. Les anecdotes que je cite sont plus que piquantes ; elles me paraissent cruelles. Enfin je n'étais pas à moitié de mon manuscrit, que déjà je le condamnais au feu. Tout ce que j'ai dit sur les hommes est de la plus exacte vérité ; je citais des faits graves, mes réflexions étaient acerbes, mais ce qui m'a le plus humilié, c'est la *sobriété* avec laquelle j'ai fait l'éloge de certains dans mes biographies, et ma *prodigalité* à développer les mauvaises actions de plusieurs d'entre eux avec une malice vengeresse. Voici ce que je me suis dit : Mon manuscrit est sans objet, les

morts ont laissé des enfants. A quoi bon leur apprendre les errements de leurs pères? Ce serait jeter le trouble dans les familles, renouveler les haines et troubler la société. Les hommes de la Révolution encore debout ont fait et font oublier les justes reproches qu'ils ont mérités par l'abus du pouvoir qui était entre leurs mains.

« D'après cette confession franche qui convient si bien au temps, j'ai dû en faire justice, et brûler un manuscrit qui rappelait des époques difficiles à juger même au jour.

« De tout ceci, vous en conclurez que si la saison mûrit les fruits de la terre, l'âge, de son côté, mûrit la raison; celle-ci calme les passions, affaiblit les haines, et la vengeance est réduite à l'impuissance.

« Honneur à M. le chevalier Weiss.

« DORMOY-MAIRE. »

4.

PAGEOT

Pageot (François-Marie-Sébastien, chevalier de), né au Cap (Saint-Domingue), le 19 juillet 1766.

A servi dans la garde nationale à Saint-Domingue en 1789.

Lieutenant en second d'une compagnie de mulâtres au Cap, 8 septembre 1789.

Capitaine d'une compagnie de garde soldée, 9 septembre 1791.

Adjudant de place au Fort-Dauphin, 25 octobre 1792.

Commandant des forts de dépendance d'Ouanaminthe, 10 novembre 1792.

Lieutenant-colonel au 106e régiment, 10 janvier 1793.

Chef de brigade, 6 juillet 1793.

Commandant par intérim la province du Nord, 18 juillet 1793.

Maréchal de camp, 1er juin 1796.

Confirmé, 17 août 1796.

Venu en France, frimaire an V.

Repassé à Saint-Domingue avec Hédouville, messidor an V.

Rentré en France et mis à la disposition du ministre de la guerre, nivôse an VII.

Remis à la disposition du ministre de la marine et employé à Saint-Domingue, 1er vendémiaire an VIII.

Non compris dans l'organisation de l'état-major des armées du 8 germinal an IX. Cependant maintenu en activité.

Pris par les Anglais, 30 novembre 1803.

Rentré en France et mis à la disposition du gouvernement, 15 mars 1811.

Commandant le département de la Haute-Saône, 27 mai 1811.

Employé à Besançon, 25 décembre 1813.

Chevalier de Saint-Louis, 20 août 1814.

Mis en non-activité, 1er septembre 1814.

Lieutenant général, 7 janvier 1815.

Confirmé dans ce grade, 11 juin 1819.

Disponible, 1er avril 1820.

Admis à la retraite, avec une pension de 6,000 fr., 1er décembre 1824.

Il avait obtenu en 1814 une indemnité de 24,000 fr. pour ses propriétés perdues à Saint-Domingue. Retiré à Paris, il fatigua jusqu'à la fin de sa vie le ministère et le roi par d'incessantes demandes de secours. Dans une lettre au ministre du 27 juillet 1815, en réponse à une réclamation pécuniaire qui lui était transmise, le général Pajol écrit : « Cette plainte ne regarderait-elle pas un certain baron Pageot qu'on a fait aussi lieutenant général et qui a été employé dans les Iles, qu'on a, malheureusement pour moi, souvent confondu avec moi et pour lequel j'ai souvent vu des recors et des créanciers ? »

La date de sa mort ne figure pas à son dossier. La dernière pièce est d'octobre 1833.

5.

VALETTE

Valette (Antoine-Joseph-Marie), né à Valence, le 26 janvier 1748, fils de Marie-Joseph, président-lieutenant criminel au présidial, et de Suzanne Chorier.

Décédé le. ..

Sous-lieutenant au régiment de Boulonnais, 19 août 1766.

Lieutenant, 1er octobre 1770.

Sous-aide-major, 17 juin 1771.

Capitaine en second, 17 mai 1783.

Capitaine-commandant, 8 juin 1789.

Adjudant général, chef de bataillon (nommé par les représentants en mission dans le département de Rhône-et-Loire), 20 août 1793.

Adjudant général, chef de brigade (1), 4 septembre 1793.

Confirmé dans ce dernier grade, 9 novembre 1794 (16 brumaire an III).

Suspendu par Bonaparte après la bataille de Castiglione.

Envoyé ensuite dans la division Vaubois.

Prisonnier à Rivoli. Après sa libération, reçut le commandement du Ferrarais et du Bolonnais.

En 1798, à Pérouse, commande une des divisions de l'armée de Rome.

Réformé, 3 juin 1798.

Autorisé à prendre sa retraite, 4 juin 1799

Remis en activité et employé à l'armée des Alpes, 30 juillet 1799.

Employé dans la 6e division militaire (Grenoble), an IX.

Id. dans le département de l'Ain, an XI.

Id. dans le département du Doubs, où il remplit par intérim les fonctions de commandant de la division militaire en 1806.

Il écrit au ministre de la guerre le 9 mai 1814 : « La rentrée de l'illustre famille des Bourbons m'a rendu la tranquillité dont j'étais privé depuis longtemps à cause de mon opinion trop connue pour mon attachement à cette famille. »

Retraité, 21 février 1815.

6.

NOUVION

Nouvion (Jean-Baptiste), fils de Jean-Baptiste et de Jeanne-Marie Beaulieu, né le 26 janvier 1753, à Mézières (Ardennes).

(1) Le 2 pluviôse an II, il écrit au représentant Bourbotte pour le prier de faire confirmer sa nomination comme celle « d'un général montagnard et vrai républicain », qui s'est distingué à la prise de la redoute d'Oullins et aux opérations sur le faubourg de Perrache (Lyon).

Marié le 27 juin 1796 avec Marie-Louise du Verger.

Décédé à Delémont (pays de Porrentruy), le 4 août 1825.

Engagé volontaire au régiment du Roi (cavalerie), 17 février 1771.

Brigadier, 21 septembre 1779.

Maréchal des logis, 26 juillet 1780.

Maréchal des logis chef, 27 septembre 1782.

Porte-étendard au régiment des Trois-Évêchés (cavalerie), 5 septembre 1784.

Réformé avec le corps, 1er avril 1788.

Porte-étendard aux chasseurs de Bretagne (depuis 10e régiment de chasseurs), 6 mai 1788.

Lieutenant surnuméraire, 2 décembre 1788.

Quartier-maître trésorier, 17 septembre 1789.

Aide de camp du général du Châtelet, 8 mai 1792.

Capitaine de cavalerie, 5 août 1792.

Aide de camp lieutenant-colonel du général Berruyer, commandant l'armée de l'intérieur, 26 septembre 1792.

Chef de brigade, 1er mars 1793.

Général de brigade à l'armée des côtes de la Rochelle et chef d'état-major du général Chalbos, 30 juin 1793.

Suspendu, 30 septembre 1793.

A continué ses fonctions jusqu'au 29 novembre 1793.

Réintégré, 1er mars 1795.

Employé à l'armée de Rhin-et-Moselle (à la disposition du général Desaix, commandant l'aile droite), 13 juin 1795.

Délégué pour commander le département du Mont-Terrible, 7 juillet 1795.

Commandant la place de Landau, 3 février 1797.

Commandant la réserve de cavalerie à la 5e division de l'armée du Rhin, 3 mars 1797.

Admis au traitement de réforme, 28 mars 1800.

Admis à la solde de retraite, 23 février 1805.

Rappelé à l'activité comme commandant de la citadelle de Besançon, 31 décembre 1813.

Campagnes. — 1793. Armée des côtes de la Rochelle.
1795. Armée de Rhin-et-Moselle.
1797-1800. Armée du Rhin.

7.

FAJAC (de)

Fajac (Gabriel Desombs de), né à Saverdun (Ariège), le 18 juillet 1752. Fils de Daniel Desombs de Fajac et d'Anne Teyssier de Servières.

Décédé à Saverdun le 6 janvier 1829.

Mousquetaire (1re compagnie), 23 août 1766.

Sous-brigadier avec commission de capitaine de cavalerie, 15 octobre 1772.

Capitaine au régiment de Provence, 20 mai 1777.

Capitaine au régiment d'Artois-cavalerie, 28 avril 1778.

Commandant au régiment d'Artois-cavalerie, 1er juin 1787.

Major au régiment de Dauphin-cavalerie, 14 septembre 1788.

Chevalier de Saint-Louis, janvier 1789.

Lieutenant-colonel du 24e de cavalerie, 21 février 1791.

Colonel du 24e de cavalerie, 5 février 1792.

Général de brigade (à l'armée des Ardennes), 15 mai 1793.

Présente sa demande de retraite, datée de Montmirey-le-Château (Jura), 12 septembre 1793, pour cause d'infirmités, l'obtient le 3 prairial an II (22 mai 1794).

Rappelé à l'activité comme sous-inspecteur aux revues (1er nivôse an X-27 décembre 1801). A l'armée d'Italie en 1804; à la Grande Armée (1805-1807); à l'armée d'Allemagne (1809). Inspecteur aux revues (décembre 1809). Commandant d'armes à Besançon (fin de 1813).

Membre (1804), puis officier de la Légion (février 1807).

« Officier de la plus haute distinction, rempli de zèle et de dévouement ». (Rapport de Marulaz, cité par ORDINAIRE, *Deux Époques militaires*, t. II, p. 109.)

8.

ORAISON (d')

Oraison (Henri Fulques d'), né en 1740, décédé le 22 mai 1819.

Garde-marine, 13 mai 1757.

Enseigne, 27 novembre 1765.

Rang de capitaine à Jarnac-dragons, 9 juillet 1769.

Rang de lieutenant-colonel au corps des dragons, 15 décembre 1772.

Mestre de camp attaché au corps des dragons, 24 février 1774.

Assurance du commandement du fort Sainte-Croix de Bordeaux, 24 juin 1780.

A Gibraltar comme aide de camp du maréchal de camp de Bouzols, 1782.

Mestre de camp du régiment provincial d'artillerie de Grenoble, 1er mars 1784.

Général de brigade, 24 février 1790.

Réformé, 15 mai 1793.

Réintégré, 19 prairial an III (7 juin 1795).

Commandant temporaire de Brest, 19 vendémiaire an IV (11 octobre 1795).

Le 14 messidor an IV (2 juillet 1796), dans une lettre datée de Brest où il réclame le grade de général de division, il se donne comme ayant travaillé dès 1788 à la Révolution et ayant pris part à la défense de la Convention le 1er prairial (20 mai 1795).

Commandant d'armes à Besançon, 11 prairial an IX (31 mai 1801).

Retraité, 24 décembre 1813.

A néanmoins participé à la défense de Besançon comme membre du Conseil de défense.

Sept campagnes de mer, dont la dernière avec Bougainville. Missions en Angleterre, en Danemark, en Suède, en Russie, pour recueillir des renseignements militaires.

9.

VIANTAIX (de)

Viantaix (François-Pierre de), né à Besançon le 1er septembre 1744, décédé le 23 juillet 1823.

Soldat au 20e d'infanterie (Brie), 1er octobre 1769.

Caporal, janvier 1771.

Sergent, avril 1771.

Sous-lieutenant, 4 mai 1771.
Lieutenant en second, 2 juin 1777.
Capitaine en second, 1er septembre 1784.
Capitaine commandant, 2 mai 1790.
Lieutenant-colonel, 9 mai 1792.
Général de brigade provisoire, 30 brumaire an II (20 novembre 1793).
Confirmé, 29 pluviôse an V (17 février 1797).

Campagnes de l'an I, de l'an II et de l'an III. Lettre amicale de Desaix à lui adressée (5 messidor an III), datée de Kemps, armée de Rhin-et-Moselle.
Admis à la retraite, 20 pluviôse an IV (9 février 1796).
Rappelé à l'activité, 13 germinal an V (2 avril 1797).
Réformé, 16 vendémiaire an VI (7 octobre 1797).
Remis en activité, 3 floréal an VIII (23 avril 1800).
Employé dans le Haut-Rhin, le Lot, la Corrèze, l'Ain.
Destiné à un commandement d'armes, 27 août 1803.
Légionnaire, 12 pluviôse an XII.
Chef de légion de la garde nationale du Doubs, 1805.
En demi-solde depuis le 1er septembre 1814.
Retraité, 22 décembre 1818.
Lieutenant général honoraire, 16 janvier 1822.

10.

Jean DE BRY

L'attitude et le rôle du préfet du Doubs, pendant le blocus, ont été exposés avec détail dans le chapitre VIII du livre intitulé : *Jean de Bry. Le Congrès de Rastatt. Une préfecture sous le Premier Empire* (Paris, Plon, 1909).

Les morceaux qui suivent aideront à faire mieux connaître encore les inquiétudes et les vacillations du fonctionnaire impérial pendant la période intermédiaire entre la chute de l'Empire et le retour de Louis XVIII à Paris. Le premier, le troisième et les deux derniers ont été consignés et datés par lui à la fin des procès-verbaux de la Commission des vivres, dont il était le président. Le deuxième est sa lettre de soumission au gouvernement royal (Arch. nat., F1c III, Doubs, 1). Le quatrième est une lettre de lui

au comte d'Artois, d'après une copie prise, on ne sait dans quelle circonstance, par son successeur désigné à la préfecture du Doubs, le comte de Scey.

19 avril.

« Enfin, après un mois d'espérances trompées, d'incertitudes et d'anxiétés sur tout ce que j'ai de cher au monde, ma famille et mon pays, pour la première fois depuis le 6 janvier, un courrier de Paris est entré dans la place. Il est porteur du *Bulletin des lois*. Tout est consommé. L'abdication du 11 me dégage de mon serment, mais mes affections, mais la patrie, mais ces vieux souvenirs de la liberté, de la gloire nationale ! qui les rendra, qui s'en portera garant? Oui, *vive le roi*. Hier encore vous disiez *vive l'empereur*, et les couleurs de la république ornaient vos édifices et vos têtes ! Allons, j'entends les acclamations, assistons au sacrifice et que le nom de rebelle ne vienne pas souiller mes cheveux blancs. O ma femme, ô mes enfants, pourquoi vous ai-je éloignés de moi ? De quelle consolation votre affection me serait en ces tristes moments? »

Au commissaire du gouvernement provisoire chargé par intérim de la justice et des cultes (1).

Besançon, le 20 avril 1814.

Monsieur le Commissaire,

Je n'ai reçu qu'hier soir, à sept heures, votre dépêche du 5, à laquelle était joint un exemplaire du récit de ce qui s'est passé à Paris, depuis le 28 mars, ainsi que les actes du Sénat, du Corps législatif et du gouvernement relatif (*sic*) à ces événements. L'occupation du territoire par les troupes des puissances alliées et l'état de blocus étroit où se trouvait la ville de Besançon, sont les causes qui ont retardé l'arrivée du courrier. Cependant quelques bruits avaient déjà circulé sur ces événements : chaque jour on attendait avec une impatience plus vive les avis et ordres officiels. A la première nouvelle de leur arrivée, le peuple, donnant essor à des sentiments dont rien ne de-

(1) C'était Benoît, la veille encore chef de la division administrative, de laquelle ressortissaient les préfectures, au ministère de l'intérieur. Il exerçait ses nouvelles fonctions en attendant l'arrivée du titulaire, Beugnot, préfet du Nord.

vait plus retarder l'épanchement, s'est livré aux transports de l'allégresse la plus touchante ; les rues de la ville se sont remplies ; les acclamations de : vive le Roi, vivent les Bourbons, vivent les pacificateurs, se sont fait entendre. Des musiciens se sont rassemblés et ont exécuté des fanfares entremêlés (*sic*) d'airs analogues aux vœux qui se manifestaient de toutes parts : une illumination générale avait été faite spontanément. Le maire, le conseil municipal et tous les fonctionnaires, sans aucune convocation, se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture et, conjointement avec moi, ont signé leur adhésion dans les termes énoncés au procès-verbal dont je joins ici une expédition, adhésion que j'ai rédigée et écrite.

Je n'entrerai point, Monsieur le commissaire, dans tous les détails d'un événement qui a eu pleinement ici le caractère d'une fête universelle, d'une fête de famille dont le cœur seul faisait tous les frais ; qu'il me suffise, dans ce premier rapport, de vous assurer qu'en cette circonstance importante, la ville de Besançon, par son empressement et son enthousiasme, a montré que l'ancien caractère de fidélité qui la distinguait ne s'est point altéré, et que par l'unanimité de ses sentiments d'amour et d'absolu dévouement à son légitime souverain, elle obtiendra de nouveaux titres à la bienveillante protection de Sa Majesté.

Agréez, je vous prie, Monsieur le commissaire, l'hommage de mon respect.

Le préfet du département du Doubs,
Baron De Bry (1).

(1) Le même jour, l'archevêque envoyait à la même adresse la lettre suivante :

Besançon, 20 avril 1814.

Monsieur le Commissaire Ministre,

Votre lettre du 5 à M. le Préfet du Doubs vient de m'être communiquée, et mes cruelles perspexités (*sic*) cessent. Jusqu'ici, ma religion et mon serment m'ont retenu : Napoléon n'es (*sic*) plus mon souverain : mes liens sont rompus. Loin de déplaire à notre nouveau monarque, cette ténacité doit lui être une garantie de nos sentiments. Le cœur de l'homme de probité et d'honneur ne se plie point au moindre revers de fortune. J'ignore à quoi je suis destiné. Mes quatorze mois passés au Mont-Saint-Michel, sous la hache des tyrans d'alors, m'ont rendu capable de tout souffrir.

La ville de Besançon ne s'est point rendue à l'ennemi : je crois

22 avril.

Je ne puis répondre à la commission verbale qui m'est faite que dans ce sens. Si les Bourbons rentrent avec leurs principes de naissance et d'éducation et comme frères de Louis XVI, la Révolution tout entière ne devra paraître qu'un vaste crime, qu'ils poursuivront avec acharnement lorsqu'ils seront bien établis. Si au contraire ils sont assez bien conseillés pour s'identifier sincèrement aux intérêts créés par la Révolution, qu'ils se prononcent par un acte de magnanimité formelle et que leurs actes soient conformes à leurs promesses; je réponds que ceux des Français qui sont le plus intéressés dans la question ne resteront pas en arrière. Pour mon compte, je ne veux point de place ; je ne désire, je ne demande que ma retraite et d'aller retrouver ma femme et mes enfants et ma mère dont le sort m'est inconnu. Mais garde-toi d'oublier les promesses faites par Charles II lors de la Restauration anglaise et de quelle manière ces promesses ont été tenues.... Homme imprévoyant ! déjà on t'a menacé et d'ailleurs peux-tu douter un instant du sort que l'Autriche réserverait au plénipotentiaire échappé au massacre de Rastadt et dont l'existence depuis le 9 floréal est pour elle une flétrissure vivante ?

J'ai fait exprimer en l'an V, étant en mission, une opinion dans laquelle je proposais que tous ceux qui auraient coopéré soit à la confection, soit à la réforme d'une constitution républicaine, fussent tenus de s'exiler, autant par respect pour l'égalité que pour donner un exemple qui, devenu loi fondamentale, servît de frein aux ambitieux. Que cette loi soit promulguée et dans trois mois je serai aux États-Unis.

avoir contribué à cette constante résistance; si l'esprit de parti n'endurcit pas les cœurs, on nous saura gré d'avoir préservé nos concitoyens des horreurs d'un pillage. Les petites villes qui nous avoisinent font voir ce que Besançon eût pu souffrir si les portes eussent été ouvertes à un ennemi fort avide et très peu délicat.

Je vous prie, Monsieur le commissaire ministre, d'agréer mon hommage respectueux.

Le comte archevêque de Besançon,
† Cl. Le Coz.

Permettez-moi, monsieur, de joindre ici une lettre pour M. Lanjuinais.

Au comte d'Artois, lieutenant général du royaume

28 avril.

MONSEIGNEUR,

Encouragés par la généreuse bonté de Votre Altesse Royale, par ses expressions touchantes, les Français, quels qu'ils soient, semblent avoir, dans ces jours d'allégresse, le droit d'invoquer sa sensibilité.

Le 19 de ce mois au soir, les nouvelles officielles de l'heureuse restauration qui nous rend l'auguste maison que la Providence nous a conservée, sont arrivées dans la ville de Besançon. En un instant, au milieu des cris de l'allégresse générale, les fonctionnaires publics, réunis par mes soins à l'hôtel de la préfecture, décorés de la cocarde blanche, ont revêtu de leur signature l'acte d'adhésion qu'en ma qualité de premier magistrat, et à bien d'autres titres, j'ai dû rédiger ainsi qu'il suit :

Pénétré de reconnaissance et d'espoir, j'adhère de toutes les forces de ma volonté aux actes du gouvernement provisoire et du Sénat qui rétablissent la véritable monarchie française.

Comme Français, comme père de famille et comme magistrat, je jure et promets, tant pour mes enfants que pour moi, obéissance et fidélité sans bornes à S. M. Louis XVIII, notre légitime souverain, et à son auguste famille.

Monseigneur, après avoir rempli ce devoir d'administrateur, il en est un autre sur lequel, depuis longtemps, mon cœur brisé de douleur n'hésite point. Ah ! puisse votre bonté royale suppléer à l'insuffisance du plus vrai, du plus profond repentir !

Dieu me garde d'atténuer ce qui ne peut l'être. J'avais vingt-huit ans quand je fus égaré par la fièvre qui égara la France ; c'est mon seul titre à son indulgence.

Treize ans d'administration dans le même département peuvent apprendre à Votre Altesse Royale que je ne suis point indigne de la sienne et de son intercession auprès du Roi. J'ai eu le bonheur d'essuyer quelques larmes, mais combien sont amères celles que j'ai versées ! Dans le moment même où cette ville si affectueuse, si bien intentionnée, oubliant ce que je fus, se livrait avec toute sa naïveté à son amour pour le Roi, aux espérances de l'avenir, que n'ai-je pu me faire illusion, et retrouver aussi mes jours d'innocence et de bonheur !

Monseigneur, c'est de la volonté du Roi et de celle de Monsieur,

que je veux tenir mon existence et non d'aucune charte constitutionnelle ou législative. Que Votre Altesse Royale ordonne et j'obéirai sans murmurer, trop heureux dans mon infortune de pouvoir effacer mes fautes par une entière soumission! En songeant à ma mère, à une épouse adorée, à huit enfants dont je suis l'unique espoir, j'oserai peut-être espérer sur la clémence de mon souverain, sur la protection de Votre Altesse Royale, mais je ne crains pas de lui protester qu'aucune de ces considérations, quelque puissantes qu'elles soient, ne m'engagera à me soustraire à sa justice.

Je suis, etc.

4 mai.

Homme crédule! je suis bien payé de ma simplicité! Comment! J'ai pu croire à la magnanimité, que dis-je ? au bon sens de ces princes que le malheur même n'a pu instruire ! Au reste, je dois bénir cette destitution que m'apporte le *Moniteur;* elle m'enlève à une administration partiale que vont exploiter les prêtres et les nobles. J'eusse été dans ce bourbier un parjure de tous les jours. Je suis rendu à moi-même, à ma famille, à tout ce que j'aime. Ah! jamais je n'aurais dû m'en séparer. Hâtons-nous, et si je veux éviter la déportation subie par Hilaire (1) ou pis encore, que demain, à quatre heures du matin, je sois sur la route de Paris. Heureusement j'étais prévenu et j'ai pris mes précautions. Fi d'un esclavage bourbonnique ! J'y renonce pour jamais : en violant leur serment, ils m'ont rendu le mien. Passe encore lorsque l'éclat de la gloire me cachait mes chaines, mais aujourd'hui est-ce donc que l'opprobre peut être une compensation ? Ils iront à ce point qu'on nous reprochera un jour d'être restés à moitié chemin. Adieu. Vils servants de l'être le plus dégradé, le plus immoral que je connaisse, je vous fais perdre une jouissance bien faite pour vous, celle d'outrager celui qui essuie une injustice. Allez, demandez au brigand comment vous pourrez m'atteindre; je me ris de votre rage impuissante. Le temps viendra où j'aurai le devoir et le droit de le démasquer, lui et ses recors, sur le banc des accusés. Fût-ce dans trente ans, sa piste est signalée et on saura la trouver.

10 mai.

Si, en faisant appel à leur magnanimité et me livrant à leur merci, j'eusse pu les rendre sensibles à la gloire de fermer par

(1) Préfet de la Haute-Saône.

un seul acte l'abîme des discordes civiles, aucune illustration n'eût été plus durable et plus pure que celle qui m'aurait été accordée et l'un des noms les plus chers à la patrie fût devenu le partage, l'héritage sacré de mes enfants ! Les calomniateurs, les envieux eussent fait silence, ma mémoire au moins aurait trouvé des défenseurs ! Ah ! fi de la vie et de cette prétendue civilisation dont l'égoïsme est si fier ! La duplicité et l'hypocrisie, voilà les maîtres du monde.

11.

DACLIN

L'éloge de ce magistrat par son ancien secrétaire à la mairie, Charles Weiss, a été inséré dans les Mémoires de l'Académie de Besançon (année 1843). On se borne à insérer ici son discours au conseil municipal, le 12 mars 1816, lorsqu'il installa son successeur, le marquis de Terrier-Santans. Il y présente l'apologie de son administration pendant le blocus de 1814.

Monsieur le préfet, Messieurs,

Après quarante-quatre ans de fonctions administratives, dont seize en qualité de maire de cette ville, je rentre enfin dans la foule des citoyens pour y jouir du repos que mon âge ne peut pas me promettre bien long. J'y rentre avec orgueil et satisfaction ; j'y rentre les mains pures et le cœur content ; je ne trouverai à côté de moi personne qui puisse m'accuser d'avoir cherché à lui faire du mal, et je crois pouvoir en trouver beaucoup qui n'auront pas oublié que j'ai cherché à leur faire du bien. — Au surplus, Messieurs, la reconnaissance publique, toute flatteuse qu'elle est pour l'administrateur, ne doit pas être la seule récompense qu'il ambitionne. Le bien qu'il fait, le témoignage de sa propre conscience, voilà celles qui doivent passer avant tout ; l'injustice des hommes qui le blâment et méconnaissent ses services ajoute à son mérite par la fermeté inébranlable avec laquelle il marche à son but, malgré les vaines clameurs des méchants ou des ignorants.

Telle a été, Messieurs, la règle de ma conduite. Appelé aux fonctions de maire après une révolution orageuse qui nous faisait alors regarder comme un refuge un gouvernement qui annonçait l'intention de rétablir l'ordre et la tranquillité, je crus pouvoir

me rendre utile à mes concitoyens et j'acceptai le fardeau qui m'était imposé : mais l'homme qui nous gouvernait n'était qu'un usurpateur et quelque bien qu'on pût espérer de lui dans le commencement de son règne, les bons Français éprouvaient intérieurement le regret de le recevoir de toute autre main que de celle de l'autorité légitime. Ce sentiment, je le partageais avec eux et, dans mon embarras, je fis abstraction de tout ce que la politique m'offrait d'affligeant pour ne me dévouer qu'aux intérêts de la ville dont l'administration m'était confiée ; je me considérai moins comme l'homme du gouvernement que comme le protecteur de mes administrés, et tous mes efforts dès lors n'ont tendu qu'à adoucir les coups que l'ambition de l'usurpateur ne tarda pas de leur porter. — Pouvais-je empêcher tout le mal qu'on cherchait à leur faire ? tout le bien que j'avais prévu était-il désormais en mon pouvoir ? et cependant combien de fois les injures de la calomnie n'ont-elles pas retenti à mon oreille ! Triste effet des passions qui ne jugent que d'après l'intérêt personnel, toujours injuste quand il ne se rattache pas à l'intérêt général !

Plus d'une fois j'ai senti mon courage s'affaiblir ; plus d'une fois j'ai voulu abandonner à des mains plus fortes ou plus heureuses le timon des affaires ; mais j'éprouvais encore le besoin de me dévouer à mes concitoyens ; mon zèle et mes efforts pouvaient encore s'utiliser, et je me faisais un scrupule de consacrer au repos des jours que la nature ne laissait pas sans force et sans activité.

Mon dévouement a été tel, Messieurs, que j'ai négligé mes propres affaires pour ne m'occuper que de celles de l'administration. Ma fortune en a été altérée, et si mes enfants ne partageaient pas mes sentiments, peut-être auraient-ils le droit de m'en faire des reproches.

Je le répète, ma plus douce récompense, après tant de sacrifices, est dans le témoignage de ma propre conscience. Je suis sensible, autant que je dois l'être, aux éloges que je reçois de l'autorité supérieure, aux marques d'intérêt que me donnent les gens de bien ; mais le sentiment intérieur qui me dit que j'ai fait mon devoir sera toujours pour moi le prix le plus flatteur.

Ce sentiment cependant n'est point dicté par l'amour-propre et l'égoïsme ; il n'est pas seul dans mon cœur ; il est inséparable de celui de la reconnaissance dû, à tant de titres, à mes estimables collaborateurs, à MM. les adjoints qui, pendant de longues années,

m'ont aidé à supporter le fardeau de l'administration, à MM. les membres du conseil municipal, dont les lumières m'ont toujours servi de guide dans les moments les plus difficiles. Je leur dois une partie du bien que j'ai pu faire : le zèle ne supplée pas toujours aux talents et j'avais besoin, plus que personne, d'être secondé dans mes travaux administratifs.

Ce serait donc vanité à moi de m'approprier seul les éloges donnés à l'administration et qui appartiennent à tout le corps municipal. Il m'a suffi d'indiquer les améliorations qui me paraissaient utiles, les établissements qui me semblaient importants, pour trouver dans le conseil tout l'appui que je pouvais désirer. Nous eussions fait davantage, si un gouvernement plus paternel eût laissé aux villes la libre disposition de leurs revenus.

Besançon ne serait pas encore aujourd'hui sans halle ; celle projetée par le savant architecte voyer de cette ville serait sans doute terminée ; les greniers publics surtout ne seraient pas restés vides, et le peuple y eût trouvé une ressource assurée dans les années où le prix du pain a été successivement augmenté par suite, soit de la médiocrité des récoltes, soit du fléau de la guerre. Tel est le premier emploi que nous eussions fait des fonds que le gouvernement, au moyen des budgets, savait de mille manières faire tourner à son profit.

Passant à des objets d'utilité et même d'agrément, la ville serait déjà propriétaire des bâtiments et du jardin des Grands-Carmes appartenant à la famille Bertin ; on eût destiné les bâtiments à placer de grands établissements publics et le jardin à agrandir la promenade Granvelle. Une place entourée de galeries couvertes eût été formée vis-à-vis la salle de spectacle. Une autre eût été conservée au milieu de la rue trop resserrée de Battant, avec une nouvelle fontaine et une rue de dégagement pour communiquer aux autres portes de la ville.

J'aurais surtout la satisfaction, avant de quitter cette administration, de voir terminé le bâtiment de la bibliothèque de la ville, à l'érection duquel je me glorifie d'avoir contribué dans l'exercice de mes fonctions.

Je laisse tous ces projets et bien d'autres encore qui lui seront soumis aux soins de mon successeur. Ses talents et ses lumières les lui feront mûrir ; et bientôt nous jouirons des bienfaits de son administration.

Plus heureux que moi, il entre dans la carrière sous le règne du meilleur des rois, d'un père qui ne veut que le bonheur de

ses enfants, et aux ministres duquel il suffira d'indiquer le bien à faire, pour en recevoir l'autorisation. Il sera protégé dans l'exécution de ses projets par l'administrateur distingué de ce département, que nous devons pour la seconde fois aux bontés de Sa Majesté. Franc-Comtois patriote et dévoué, il travaillera selon son cœur, en favorisant les intérêts de la ville de Besançon, toutes les fois qu'ils auront à réclamer le concours de son autorité.

L'Europe réconciliée avec la France nous laisse l'espoir d'une longue paix et de la tranquillité dont nous avons besoin après tant de secousses. L'autorité municipale, libre de tous soins fâcheux, n'aura plus à faire peser sur ses administrés les lois odieuses de conscriptions et de réquisitions ; les chefs militaires dont la modération et la sagesse sont connues, rivalisant d'amour pour le souverain et de zèle pour le maintien de l'ordre public, n'auront pas à dicter des lois arbitraires au paisible citoyen. Mon successeur n'aura avec eux que des relations agréables et que je regrette. Les malheureuses circonstances de 1814 et de 1815 ne viendront plus lui imposer, comme à nous, l'obligation de lutter pour ainsi dire corps à corps avec l'autorité militaire qui se ressentait du despotisme de son chef.

Je dois le dire ici en passant, à la louange de l'administration municipale. Je me tairais s'il ne s'agissait que de moi ; mais je dois justice et remerciements à mes adjoints, à ceux qui, pendant le blocus rigoureux de 1814, ont bien voulu en partager momentanément les fonctions, au conseil municipal, qui nous a si bien secondés. Notre courage, notre fermeté à cette époque malheureuse ne sont pas assez connus ; on ignore jusqu'où sont allés nos efforts pour défendre les intérêts de nos concitoyens.

Tantôt luttant ouvertement contre les chefs militaires, nous refusions d'une manière positive les demandes qui nous étaient faites et dont nous connaissions l'inutilité ou l'exagération ; tantôt, sans les heurter de front, dans la crainte de les rendre persécuteurs, nous leur opposions une force d'inertie dont le succès était plus sûr encore. Un citoyen devint victime d'un système de spoliations qu'on voulait introduire : les représentations pleines d'énergie du conseil municipal paralysèrent ce système qui devait s'étendre à bien d'autres. Nous soupirions après le moment de notre délivrance que nous n'attendions que du retour de notre Roi légitime. L'opinion publique, bien prononcée en cette ville, avait été encouragée sourdement par l'administration municipale : il ne lui fut pas difficile de la faire éclater avec transport et

énergie au 19 avril ; le signal partit de la mairie et toute résistance de la part des chefs militaires devint dès ce moment impossible.

Des circonstances à peu près semblables se sont malheureusement reproduites en 1815. Mais le parti de l'usurpateur, mieux éclairé sur nos sentiments, nous écarta cette fois de nos fonctions. Rappelés au retour de notre monarque si désiré, nous avons pu encore nous rendre utiles à sa cause, et si la prudence nous a empêchés d'arborer de nous-mêmes le drapeau blanc, l'hésitation du commandant militaire nous détermina à députer un citoyen notable près du gouvernement pour en obtenir l'ordre positif.

Telle a été notre conduite. Cette ville toujours calme et tranquille au milieu des troubles, toujours fidèle et dévouée à son Roi, a suivi docilement l'impulsion de l'autorité municipale. Je serai fier et glorieux toute ma vie, d'avoir été le premier magistrat de tels citoyens. S'il est encore quelques passions à calmer, quelques ressentiments à éteindre, le temps et la modération y parviendront sans peine. Tous les cœurs se confondront bientôt dans l'amour du Roi, dans le respect dû à son autorité ; et la sagesse des chefs civils et militaires et en particulier de M. le maire de cette ville hâtera sans doute cet instant si désiré où il y aura autant de bons Français, de véritables amis du Roi que de citoyens.

C'est sous de tels augures que je dépose l'écharpe municipale ; heureux de la voir passer en des mains plus habiles ! heureux de me trouver au nombre des administrés d'un homme aussi recommandable par ses vertus que par ses talents ! Je ferai dans ma retraite des vœux pour le succès de ses travaux auxquels j'applaudirai avec tous les habitants de cette ville.

VII.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

I.

MANUSCRITS

1. Archives du Doubs.
Série M (Police et administration générales), 250-252.
Série R (Affaires militaires), 19-68.

2. Archives municipales de Besançon.
Série H (Affaires militaires), H², 2, 30, 32-38, 48, 63-66, 70.

3. « Blocus de Besançon » et Invasion de troupes étrangères dans l'ancienne Franche-Comté, en 1813 et 1814, par le vicaire général Philippe Grappin.
Bibliothèque de Besançon, manuscrits, fonds général, n° 1066.

« Chaque jour, écrit l'auteur, je prenais note chez le général Marulaz de ce qui s'était passé la veille. » Néanmoins, il a rédigé un récit de forme littéraire, non un journal. C'est la première partie d'un recueil dont la seconde est l'*Invasion de troupes étrangères*, etc., publiée dans ce volume. Il a légué expressément ce double manuscrit à la Bibliothèque publique de Besançon.

4. Histoire du siège de Besançon par les Autrichiens en 1814, où l'on voit tout ce qui s'est passé dans cette ville pendant la durée de ce siège, avec une notice de toutes les proclamations, ordres du jour et arrêtés...., par l'abbé J.-P. Baverel.
Du 1er janvier au 2 mai 1814.

A la suite du journal, on trouve diverses pièces manuscrites ou imprimées relatives au même sujet.
Bibliothèque de Besançon, fonds Baverel, n° 86.

5. Faits mémorables arrivés à Besançon en 1814, par le même.

Bibliothèque de Besançon, fonds Baverel, n° 79.

II.

IMPRIMÉS

1. *Lettres sur quelques particularités secrètes de l'histoire, pendant l'interrègne des Bourbons....*, par M. le comte de Barruel-Beauvert. Paris, Egron, 1815, 3 vol. in-8.

T. II, p. 180-243 (Lettre XIII).

Ce livre, qui contient en trois tomes les Mémoires de l'auteur, n'est intéressant ici que comme expression des sentiments qui agitaient pendant le blocus le parti royaliste renaissant à Besançon. Barruel-Beauvert, compatriote mais non parent d'un autre écrivain son contemporain, l'abbé Augustin Barruel, était né à Beauvert (Languedoc), le 17 janvier 1756, et mourut à Turin en janvier 1817. Il était en 1814 inspecteur divisionnaire des poids et mesures à Besançon. Ancien rédacteur des *Actes des apôtres*, il n'avait ménagé pendant les années précédentes ni les éloges ni les flatteries à Napoléon (V. ses lettres de 1808 et 1809 à Béchet. Bibl. de Besançon, ms. 618). Dans la longue lettre imprimée dont il est ici question, il n'est pas d'injure qu'il ne prodigue à « l'Ogre de Corse ». D'une vanité sans bornes, il a mérité que Rivarol le qualifiât ainsi : « Quand il écrit, il ne sait plus ce qu'il dit. » Nodier, qui l'a connu, l'a caractérisé de même, et aussi Weiss, qui a rédigé sa notice dans la *Biographie Michaud*.

2. Journal du siège de Besançon (par A. Laurens).

L'auteur, chef de division à la préfecture du Doubs, dit l'avoir rédigé d'après des notes prises à l'expiration de chaque journée.

Annuaire du Doubs, 1830, p. 109-148.

3. *Souvenirs militaires, persécutions sous la Restauration, songe, etc.*, par Étienne-Maurice Deschamps, paysan franc-comtois, officier de la vieille armée, à Gonsans (Doubs).

Pontarlier, veuve Faivre, 1835, in-8 de v-268 p.

Les pages 104-127 ont trait au blocus de Besançon. L'auteur est signalé, comme sous-lieutenant dans la Compagnie franche, à la page 435 de ce volume.

4. *Récit historique du blocus de la ville de Besançon en 1814*, par G....t (Gébert), ancien officier au 154e régiment, actuellement à l'hôtel royal des Invalides.
Paris, imprimerie Pommeret-Guenot, 1840, in-8, 47 p.

5. *Mémoires de Courbet*, d'Ornans, rédigés sur ses notes, par Édouard Péclet, avocat. Besançon, Bintot, 1844, petit in-8 de 68 p.

C'est la biographie, en style romantique, d'un soldat de la république qui reprit du service en 1814 et commanda la « Compagnie franche » pendant le blocus de Besançon. Le récit de ses exploits à notre époque, écrit surtout d'après les conversations du rédacteur avec son héros, remplit les pages 21-40.

6. Ordinaire (Léon), capitaine d'artillerie. *Deux époques militaires à Besançon*, t. II. — Besançon, Turbergue, 1856, 1 vol. in-8 de 343 p.

Le tome I est consacré au siège de Besançon par Louis XIV. L'auteur a puisé la plus grande partie de ses documents dans les archives de la place, archives qui ne sont plus aussi riches qu'il y a cinquante ans, par suite de circonstances encore inexpliquées.

7. Journal de Laviron.

Revue rétrospective, 1892, t. I. On y lit sous ce titre : *Besançon de 1789 à 1815*, les parties de ce journal intéressantes pour l'histoire. Le récit du blocus de 1814 y remplit les pages 243-252. L'auteur était né le 20 novembre 1764 et mourut le 27 janvier 1854. C'était le type du vieux vigneron bisontin, issu d'une de ces familles qui n'avaient cessé de protester tout bas contre la conquête de la ville par Louis XIV et qui étaient devenues après la Révolution royalistes à la française, comme pour rester fidèles à leur esprit d'opposition contre le gouvernement existant.

8. Patel. *Souvenirs des deux invasions de 1814 et 1815 dans la ville et l'arrondissement de Pontarlier*. Pontarlier, imp. du *Courrier de la Montagne*, 1865, in-8, 48 p.

L'auteur, capitaine en 1815, plus tard maire de Pontarlier et membre du conseil général du Doubs, a été, à la fin de sa vie, témoin de l'invasion de 1870 et a également publié une brochure sur ce sujet.

9. Journal du blocus de Besançon, 1814 (du 20 décembre 1813 au 2 mai 1814).

Communiqué par M. le marquis Terrier de Loray.

Annales franc-comtoises, 1868, t. I, p. 437-454.

10. Relation de ce qui s'est passé pendant le siège de Besançon par les armées alliées en 1814, par M. Bourqueney.

Archives du Doubs, Manuscrits, n° 20.

Publié par le journal *la Démocratie franc-comtoise*, dans les numéros des 5, 6, 8-9, 10, 12, 13, 15-16, 19, 20, 27, 31 janvier et 2, 5-6, 10, 19-20 février 1883.

L'auteur, né à Nozeroy (Jura), le 12 juillet 1786, était conseiller auditeur à la cour impériale de Besançon, depuis le 15 novembre 1811. Il devint plus tard conseiller (1823), puis président de chambre à la cour royale (1830). Député du Doubs de 1831 à 1834, il fonda et dirigea pendant de longues années le *Recueil des arrêts de la cour de Besançon*. Il mourut, sans doute un des derniers survivants du blocus, le 9 octobre 1873.

11. *Souvenirs du colonel Biot, aide de camp du général Pajol.* Paris, 1901, 1 vol. in-12.

A pris part à la reconnaissance tentée par Marulaz dans la direction de Baume-les-Dames, à la veille du blocus (p. 162).

12. *Correspondance de Lecoz*, publiée.... par le P. Roussel. Paris, Alphonse Picard et C^ie^, 1903.

T. II, p. 385-416. — Lettres à divers, n^os^ 181 à 201, du 24 décembre 1813 au 5 mai 1814.

13. Lettres sur le siège de Besançon. Avant-propos de M. Ed. Germiquet, professeur (Extrait des *Actes* (1907) *de la Société jurassienne d'émulation*).

Porrentruy, *le Jura*, S. A., imprimerie, lithographie, librairie, in-12, 27 p.

Ces lettres ont trait à la dernière partie du blocus de 1814, à la première Restauration et à la première partie des Cent-Jours. La

première est du 16 février 1814, la dernière du 6 mai 1815. Elles sont attribuées à une demoiselle Henriette Gevril, qui aurait fait part des événements à sa sœur habitant le Locle. Elles n'ont pas été imprimées d'après le texte original, mais d'après une copie prise à Besançon, dit l'éditeur, par une amie et compatriote de l'auteur. On pourrait croire qu'Henriette Gevril, d'ailleurs fort empêchée de correspondre avec la Suisse pendant le blocus, avait donné une forme épistolaire à son journal.

14. Borrey (lieutenant). *Le blocus de Besançon par les Autrichiens* (1814). Paris (s. d.), Charles Lavauzelle, 1 vol. in-8 de 107 p.

Ce travail a paru d'abord en une série d'articles dans le *Spectateur militaire* (1909). C'est une étude faite exclusivement au point de vue militaire. Parmi ses sources, l'auteur cite, sans en donner la date, une relation allemande du blocus, *Die Blockaden von Besançon und Auxonne* (1814), composée par le lieutenant-colonel J.-E. Schels, d'après les documents des archives du ministère de la guerre, à Vienne.

III.

AFFICHES, PLACARDS, etc.

Le recueil d'affiches joint à la relation recueillie par Béchet n'est pas complet. Les nos 1 à 11, 24, 29-31, 54, 91, 93, 100, 101, 106 manquent. Il est à remarquer que la numérotation de ces pièces commence par le n° 12 et que l'auteur a omis de signaler au corps de son texte les nos 36, 42 et 48 qui figurent aux pièces justificatives.

Dans un autre recueil d'affiches conservé aux Archives du Doubs, que ce dépôt doit à la générosité de M. le marquis de Scey de Brun, recueil qui concerne l'histoire du département pendant le blocus plus que le blocus lui-même, on trouve les pièces suivantes, non signalées par Béchet :

1. Avis important du maire aux propriétaires des maisons hors de la ville (2 janvier).

2. Avis du maire relatif au paiement des fournitures (29 janvier).

3. Arrêté du maire relatif au commerce de la boulangerie (30 janvier).

4. Arrêté de Marulaz affectant au paiement des fournitures les sommes dues par les acquéreurs de biens communaux et nationaux (31 janvier).

5. Texte de l'armistice conclu entre Marulaz et Lichtenstein (20 avril).

6. Le préfet du Doubs à ses administrés (20 avril).

7. Le maire et le conseil municipal à leurs concitoyens (20 avril).

8. Permis délivré par Marulaz au sieur Deis pour voyager sur les routes de Saint-Vit, Marnay et Pin (21 avril).

ERRATA

Page 206, ligne 18, *lire* Téquy, *pour* Tegué.

Page 258, ligne 26, *lire* Greiner, *pour* Krener.

Page 278, ligne 29, *lire* Berthod, *pour* Bertaut.

Page 397, ligne 21, *lire* Loyarbe, *pour* Layarbe.

Page 443, ligne 18, regarder comme non avenu le premier paragraphe du journal Béchet à la date du 14 mars, qui reproduit, par suite d'une erreur de copiste, le premier paragraphe à la date du 5 mars (page 437) du même journal.

Page 497, ligne 2, *lire* 102, *pour* 120.

TABLE DES NOMS DE PERSONNES [1]

Alexandrier, capitaine, 467.
Andlaw (baron d'), 117, 205.
Artois (comte d'), 255-257.

Baaleda, déserteur autrichien, 142.
Barbaud, conseiller municipal, 426.
Basly, chef de cohorte, 218.
Baudouin, sergent, 105.
Baverey, curé de Citers, 78.
Belen (baron), major autrichien, 199.
Berger, déserteur autrichien, 165.
Berthod, grand prévôt, 278.
Bertin, courrier, 164, 260-261, 444-446.
Billot, avocat, 362.
Bizot-Brice, colonel du génie, 206, 209, 211, 213, 214, 218, 346, 402, 414.
Bolot, chanoine, 283, 539.
Bonard, conseiller de préfecture, 241, 280, 291, 295, 306, 504.
Boursières (M^me^ de), 503.
Bouvet (M^me^), *de Saint-Laurent*, 89.
Bouvier, procureur général, 497, 506.
Branche, adjoint au maire, 243, 384-385.
Branges de Bourcia (*de*), *sous-préfet*, 20.
Bubna, général autrichien, 88-89.
Buchon, maréchal des logis, 413, 416.

Calame, commandant du fort de Blamont, 72.
Camus (de), président à la cour impériale, 308, 317, 362.
Castiglione (Augereau, duc de), 148, 154, 203, 215, 255, 267-268.
Cendrecourt, aide de camp de Marulaz, XVII, 205, 390, 454, 478-479, 492, 544-553.
Champagne (marquis de), 280, 505, 507, 509.
Chazerand, 283, 485.

(1) Les tables qui suivent ne contiennent ni tous les noms propres, ni tous les noms de lieux imprimés dans le volume. Comme elles sont destinées à faciliter les recherches sur des faits précis, d'ordre purement local, on n'y a pas inséré ceux qui sont étrangers à la Franche-Comté ou qui se rapportent à des *on-dit* sans importance pour l'histoire. On a également omis, outre celui de Besançon, ceux du général Marulaz et du maire Daclin, inscrits à presque toutes les pages.

Dans ces tables les noms imprimés en italiques sont les noms des localités franc-comtoises envahies ou des habitants de ces localités. Les autres se rapportent tous, à quelques exceptions près, à Besançon et à ses environs.

Clerc (M. D.), avocat général, 104, 362.
Clerc, ex-négociant, 283, 470, 485.
Clerget, sergent, 122.
Cortopassi ou Courtepasse, lieutenant, 272, 465, 466.
Cothias, major, 189-191, 206, 209, 211, 213, 214, 218, 402.
Courbet, lieutenant, 270, 465.
Courvoisier, adjoint au maire, XII, 243, 267, 280, 289, 291, 294-297, 300, 314-315, 384-385, 425, 492, 504.
Cuenot, capitaine, 270.

Danet, officier, 218.
De Bry (Jean), préfet, 90, 132, 169, 197-200, 205, 211, 213, 241, 274, 276-277, 279, 282, 286, 290, 291, 296, 298, 309-310, 345, 352-358, 371-372, 385, 438, 474, 489, 491-492, 496, 498, 500, 508, 520-524, 526-528, 559-565.
De Bry (Fleurus), 417.
Delereau, secrétaire du commissaire des guerres, 129.
Delponte, major, 189-190, 192, 206, 209, 211, 213, 214, 218.
Demandre, curé, 155.
Demoutier, sous-lieutenant, 196, 475.
Deschamps, sous-lieutenant, 435.
Devaux, capitaine, 270.
Dorlodot, chanoine, 283, 539.
Dormoy-Maire, XVI, 466, 551-553.
Drouhin, capitaine, 152.
Dugrail La Villette, chef de cohorte, 218.
Durand, directeur des hospices, 241, 267, 278, 294-296, 305, 344, 362.

Fajac (général de), 200-201, 204, 206, 209, 211, 213-214, 218, 241, 247, 291, 294-295, 403, 419, 422, 431, 465, 488, 557.
Falconet, lieutenant de gendarmerie, 27.
Faucogney (Antoine), négociant à Chargey (Haute-Saône), 42.
Faudoas (colonel de), 102, 113, 140-142, 200, 206, 209, 211, 213-214, 218, 249, 287, 412, 468, 480, 499.
Faugeyron, inspecteur aux revues, 207, 209, 211, 214.
Faurie-Devienne, directeur des douanes, 39.
Felsch (de), commissaire autrichien, 205.
Framery, major d'artillerie, 175, 200, 201, 206, 209, 211, 213-214, 218, 346, 478.
France, négociant à Malbouhans, 78-79.
Frézard-Jacquot, armurier à Bourguignon, 33.

Garrobuau, commandant, 218, 240-241, 306, 346, 433, 438, 454, 502, 518.
Gébert, sergent, 122, 134.
Genisset, professeur, 420, 458.
Girod de Novillars, 152.
Gloriot, chirurgien, 3, 5.
Grangier, receveur de la ville, 336, 492.
Grappin, vicaire général, VII, IX, XIII, 283.
Greiner, brasseur, 174.
Grossetête, aide de camp, 283, 449.
Gruyer (général), 71.
Guilleminot, fusilier, 131.

Heydecker, adjudant général autrichien, 72.
Hilaire, préfet de la Haute-Saône, 240, 564.
Hons (de), officier autrichien, 94.

Iedula, déserteur, 163.

Jacomin, directeur des droits réunis, 43, 257, 419-420.
Javelat, curé de Mailley, 82.
Joly, sergent, 122, 134.

Kammerskirch (de), chef d'état-major de Lichtenstein, 215.
Kilg, sous-préfet, 17.

Lafaille, commandant du génie, XVI, 131, 206, 209, 211, 213-214, 218, 239, 240, 242, 244, 247, 284, 287-288, 397, 401-402, 407-408, 414-416, 422, 432, 480, 492, 504, 515-516, 518, 540-544.
Lagrenée, secrétaire du préfet, 290, 296.
Lapostol, lieutenant de gendarmerie, 256, 419, 448, 458.
Larroc, payeur divisionnaire, 346.
Lasoye, lieutenant, 435.
Lecoz, archevêque, 90, 155, 170, 197-198, 211, 213, 275, 283, 285, 290, 440, 487, 502, 507, 561-562.
Ledoux, conservateur des approvisionnements, 346, 436, 530.
Lefebvre, proviseur du lycée, 155, 283, 290, 492, 541.
Lespérut, gouverneur de Neuchatel, 38.
Lévi, capitaine, 478.
Lichtenstein (prince de), 106, 111, 117, 126, 133, 156, 160, 167, 169-170, 195, 197, 199-204, 210, 218, 228-230, 246, 250, 263, 275, 279, 287-288, 308, 469, 486, 490-491, 498-499, 501-504, 507.
Lippmann, fournisseur, 174, 310-312, 436-437, 530.
Louvot, président de la cour impériale, 362, 523.
Loyarbe, capitaine, 397, 402.
Lyautey, commissaire ordonnateur, 201, 291, 294-296, 298, 306, 307, 310, 312, 320, 322-324, 333, 422, 436-437, 523, 530.

Maléchard (Simonin de), 396, 546.
Marquiset, négociant, 241, 267, 291, 294-295.
Mazerolles (de), officier autrichien, 49.
Meige, lieutenant, 256.
Ménans, chef de la recette générale, 56.
Micaud, sous-préfet, 3.
Michaud, chirurgien, 382.
Millet, curé de Vallerois-le-Bois, 80.
Moncey (maréchal), 275.
Moncey, fils du maréchal, 54.
Monnier, capitaine, 270.
Monnot, receveur général, 36.
Montjoie (frères de), émigrés, 46.
Montrond (Mme de), XV.
Mora (Louis), courrier, 3, 5.
Moreau, major, 206, 209, 211, 213-214, 218.
Muguet, négociant, 362.
Musnier (général), 30, 31, 44-47, 239.

Neveu (de), 117.
Nouvion (général), 209, 211, 214, 218, 555-556.

Oraison (d'), général, 422, 557-558.
Ordinaire, recteur, 362.

Pageot (général), 113, 140-141, 206, 209, 211, 213-214, 218, 240, 242, 381, 398, 410-411, 417, 422, 504, 517, 530, 553, 554.
Pajol (général), 275, 554.
Panisse, officier, 218, 518.
Pernot, commandant du fort Saint-André à Salins, 93-94.
Petitpierre, maire de Frahier, 77-78.
Pilz, commissaire autrichien, 484.

Proudhon, 485.
Prunier, capitaine, 256.

Ragmey, chef d'escadron, 175, 206, 209, 211, 213-214, 218, 251, 284, 419.
Raigecourt (*de*), *officier autrichien*, 82.
Renaud (*Jean*), *courrier*, 3, 5.
Riduet, chanoine, 283, 539.
Robert, capitaine, 153, 283, 454, 485, 492.
Rosières (de), chef de cohorte, 218.
Rouby, *commandant à Salins*, 93.
Rouillé, capitaine, 468.
Roussy (de), capitaine, 164, 442

Sadet, chef de bataillon, 395.
Saillard, inspecteur des forêts, 597.
Saint-Leu (*comte de*) (*Louis Bonaparte*), 16.
Saint-Oyan, négociant, 145, 251, 285, 328, 330, 379, 418, 420, 421, 427.
Saint-Quentin (*de*), *officier autrichien*, 88.
Scey (comte de), 146, 162, 188, 259, 280, 508.
Scheiler (de), général autrichien, 94.
Seguin, adjoint, 279, 426, 504.
Sériot, *receveur des droits réunis*, 27.
Spicrenaël, conseiller municipal, 308, 426.
Spielmann, major, 153-154, 189-190, 192, 206, 209, 211, 213, 214, 218.

Talleyrand (*comte Aug. de*), 14.
Talleyrand (*Mme de*), 16.
Tassin, commandant de gendarmerie, 211, 213, 218.
Téquy, commandant, 206, 209, 211, 213, 214, 218.
Terrier-Santans (Mis de), XII, 235.
Teste, *maire d'Ornans*, 42.
Thiébaud, commissaire des guerres, 206, 209, 211, 213, 214, 218.
Thurey (de), employé des droits réunis, 43, 494.
Touraille, propriétaire, 251.
Touson, capitaine, 399.
Tripier, chef de bataillon, 189.
Tuffet-Saint-Martin, colonel, 175.

Valence (comte de), 40, 55-58, 67, 240, 375.
Valette (général), 113, 206, 209, 211, 213-214, 218, 500, 513, 537, 554-555.
Vargé, adjudant, 134.
Vautravers, capitaine, 176.
Vial, capitaine, 153, 249, 256, 435, 437.
Viantaix (général de), 172, 218, 460, 558-559.
Vigo-Roussillon, major, XI, 120, 174, 189, 192, 206, 209, 211, 213-214, 218, 220-231.
Vuidelange, chef de cohorte, 218.

Weigel, général autrichien, 155.
Weiss, bibliothécaire de la ville, XIV, 475.
Weldersheim, officier autrichien, 196.
Wey, négociant, 308.

TABLE DES NOMS DE LIEUX

Arc-sous-Cicon (*Doubs*), 83.
Arènes, 99, 151, 178, 181, 193, 249, 254, 261, 264, 379, 384, 395, 396, 412, 416, 433, 451, 463, 487.
Avanne, 100, 119, 140-142, 164-165, 189, 385, 389, 411.

Battant, 100, 104, 115, 118, 120, 124, 137-139, 151, 176, 178, 182, 192, 221, 242, 246, 249, 254, 264, 279, 377, 379, 381-383, 395, 398, 401, 403, 406, 412, 414, 416, 417, 433, 442, 446, 451, 454, 463, 469, 471, 477, 478, 490, 495, 499.
Baume-les-Dames, 12, 34, 49, 221, 408, 410, 428, 507.
Beauregard, 120, 121, 126, 128, 134, 135, 195, 222-223, 244, 392, 395, 404.
Belleherbe (*Doubs*), 36.
Beure, 189, 190, 241, 268, 375, 376, 529.
Blamont (*Doubs*), 24, 26, 31, 34, 35, 41, 72, 73.
Bouloye (la), 261, 444.
Branne (*Doubs*), 49.
Bregille, 109, 111, 116, 118, 119, 120, 121, 122, 124, 126, 132-134, 136-138, 158, 164, 194, 201, 221-223, 241, 244, 245, 248, 261, 271, 378-380, 383, 384, 386, 389, 394-396, 399, 403, 404, 406, 409, 439, 444, 448, 477, 516.
Brévilliers (*Haute-Saône*), 75.
Canot, 110, 111, 128, 133, 136-137, 377, 379, 384, 411, 487, 516.
Chailluz, 99, 143, 176, 387, 400.
Chalèze, 194, 225, 226.
Chalezeule, 122, 125, 132, 134, 144, 157-158, 171, 428.
Chamars, 120, 137-139, 151, 178, 249, 250, 254, 274, 383, 387, 388, 407, 414, 428, 438, 447, 499, 502, 516.
Champagney (*Haute-Saône*), 77.
Champ-Brûlé, 382.
Chantes (*Haute-Saône*), 82.
Chapelle-des-Buis, 114, 128, 153, 189-191, 193, 201, 221, 224, 227, 241, 245, 255, 269, 376, 394, 395, 408, 433, 435, 448, 462.
Chaprais, 110, 111, 116, 118, 120, 126, 132, 136-137, 143-144, 146-147, 151, 162, 195, 203, 221, 378-384, 390, 403, 409, 425, 441, 442, 448, 476, 516.
Charmont, 115, 124, 132, 136-137, 151, 159, 178, 181, 391, 403, 404, 409, 410, 416, 430, 443, 444, 460.
Charriez (*Haute-Saône*), 82.
Châteaufarine, 141, 200, 276, 385.
Chatelneuf (*Jura*), 89.
Chaudanne, 120, 121, 124, 128, 132, 133, 135-138, 153, 163, 166, 183, 188, 189, 194, 220, 223, 241, 245, 249, 268, 388, 391, 395-397, 410, 411, 435, 439, 444, 460, 481.

Chaussin (*Jura*), 90.
Chemaudin, 107.
Chemin (*Jura*), 91.
Citadelle, 112, 114, 122, 126, 151-153, 157, 159, 165-168, 171, 176, 178, 180, 181, 192, 193, 333, 394, 435, 501.
Cour (*Doubs*), 49, 51.
Cousance (*Jura*), 90.

Dampierre (*Jura*), 82.
Dannemarie (*Doubs*), 85-87.
Dole (*Jura*), 39, 58, 63.

Ecole, 118, 119.

Fontain, 435.
Fontaine (*Doubs*), 50, 51.
Fontaine-Argent, 126.
Fontaine-Ecu, 397, 399, 402, 405, 432, 434, 438.
Fouchécourt (*Haute-Saône*), 89.
Frahier (*Haute-Saône*), 77.

Gourgeon (*Haute-Saône*), 82.
Grange-Bullet (la), 406.
Grange-Calf (la), 265, 452, 461.
Grange-du-Collège (la), 410, 443.
Grange-Desbiez (la), 255-256.
Grange-Drevon (la), 403.
Grange-Vernerey (la), 433.
Gray (*Haute-Saône*), 65, 67.
Griffon (fort), 138-139, 151, 176, 178, 181, 400, 404, 439, 442.

Héricourt (*Haute-Saône*), 33.

Joux (fort de), 41, 45, 84, 114.

L'Hôpital-du-Grosbois (*Doubs*), 42, 239.
L'Isle-sur-le-Doubs (*Doubs*), 12, 34.
Lure (*Haute-Saône*), 71.

Malpas (porte), 123, 137.
Marchaux (*Doubs*), 85, 100, 101.
Melisey (*Haute-Saône*), 75, 76.
Moirans (*Jura*), 91-92.
Moissey (*Jura*), 91.
Montarmots (les), 162, 165, 196, 439.
Montboucons, 504.
Montigny-les-Dames (*Haute-Saône*), 82.
Montjoux, 468.
Morre, 171, 189-190, 224-228, 241, 255, 269, 380, 428, 446, 453, 461, 462, 465.
Mouillère (la), 110, 124, 138-139, 166, 192, 381, 382, 386.

Neuvelle (*la*) (*Haute-Saône*), 82.
Noroy-le-Bourg (*Haute-Saône*), 79.
Notre-Dame, 99, 123, 137, 153, 163, 165, 166, 183, 189, 190, 192, 221, 378, 380, 461.

Ouge (*Haute-Saône*), 82.
Ovanches (*Haute-Saône*), 82.

Palente ou Palante, 104, 118, 122, 133, 143, 154, 157-158, 164-165, 202-204, 241, 248, 279, 389, 403, 405, 421, 441, 442, 455, 473, 497-499, 501, 503, 529.
Pelousey, 107.
Peu, 376, 435, 461.
Pierrefontaine (*Doubs*), 26.
Pirey, 119.
Pontarlier (*Doubs*), 3, 5, 12, 29, 83.
Pont-de-Roide (*Doubs*), 21, 36.
Pouilley, 107.
Prés-de-Vaux, 446.
Pugey, 375.
Pusey (*Haute-Saône*), 82.

Quarte (*la*) (*Haute-Saône*), 82.
Quatre-Vents, 243, 414, 418, 442.

Rivotte, 378.
Roche, 99.

Rognon, 411.

Saint-Claude, 105, 126, 150, 158, 165, 381, 388, 391, 409, 410, 413, 433, 439, 461, 469.
Saint-Ferjeux, 125, 128, 130, 135-136, 241, 248, 260, 261, 385, 399, 401, 405, 406, 409, 411, 432, 443, 444.
Saint-Hippolyte (*Doubs*), 12, 23, 31, 32.
Saint Julien (*Jura*), 91.
Saint-Laurent (*Jura*), 88.
Saint-Léonard, 225, 242, 255, 269, 380, 391.
Saint-Vit, 216, 230, 242, 381.
Salins (*Jura*), 92-95, 161.

Taillée (porte), 100, 102, 104, 123, 137-138, 150, 183, 189-190, 221, 224, 226, 268, 380.
Tarragnoz, 378.
Thise, 103.
Tilleroyes (les), 385, 441.
Touzey, 241, 255, 271, 376, 380, 433, 469.
Trepillot, 454.
Trois-Chatels, 271, 376, 398, 433, 469.
Trois-Croix, 99, 103, 104, 106, 381.

Vaire (le grand), 194, 246, 276, 389, 446, 449.
Vaivre (*Haute-Saône*), 82.
Valdahon (*Doubs*), 52.
Vallerois-le-Bois (*Haute-Saône*), 79.
Vauchoux (*Haute-Saône*), 81.
Velesmes (*Doubs*), 86, 399.
Velotte, 125, 128, 137, 188, 385, 444, 453, 454.
Vergranne (*Doubs*), 51.
Villevieux (*Jura*), 87.
Viotte (la), 446.
Vitreux (*Jura*), 101.
Voiteur (*Jura*), 92.
Voray-sur-l'Ognon (*Haute-Saône*), 99, 112.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION VII

I. Correspondance administrative (novembre 1813-janvier 1814) 1

De Bry à Rovigo, 25 novembre 1813. 5
— 25 — 6
— 4 décembre 1813. 10
— 11 — 12
Rovigo à De Bry, 11 novembre 1813. 3
— 4 janvier 1814. 52
De Bry à Montalivet, 27 novembre 1813 7
— 25 décembre 1813. 29
— 26 — 37
— 27 — 38
— 28 — 41
— 29 — 43
— 30 — 44
— 31 — 45
— 1er janvier 1814 46
— 2 — 47
— 3 — 52
— 4 — 55
— 5 — 56
— 6 — 57
— 8 — 61
— 11 — 67
Montalivet à De Bry, 25 décembre 1813 30
— 28 — 40
— 5 janvier 1814 54
De Bry à Valence, 4 janvier 1814 53
— 7 — 60
— 7 — 60
— 10 — 64
— 11 — 66

Valence à De Bry, 6 janvier 1814 57
— 7 — 58
— 7 — 59
— 8 — 63
— 9 — 64
Micaud à De Bry, 22 novembre 1813. 3
— 22 décembre 1813. 15
— 22 — 16
— 23 — 19
— 24 — 27
Kilg à De Bry, 23 décembre 1813 17
— 25 — 33
— 2 janvier 1814 48
— 2 — 50
De Branges à De Bry, 23 décembre 1813 20
— 24 — 25
— 25 — 31
— 25 — 34
— 26 — 35

Talleyrand (Aug. de) à De Bry, 20 décembre 1813 14
Le sous-préfet d'Altkirch au sous-préfet de Porrentruy, 21 décembre 1813 18
Le secrétaire de la sous-préfecture de Porrentruy au sous-préfet (à Baume-les-Dames) (s. d.). 19
Réal à De Bry, 22 décembre 1813. 15
Le maire de Damvans au sous-préfet de Saint-Hippolyte, 22 décembre 1813 24
Le sous-préfet de Porrentruy au maire de Blamont, 22 décembre 1813 25
Le maire de Villars au sous-préfet de Saint-Hippolyte, 23 décembre 1813 23
Marulaz à De Bry, 24 décembre 1813 20
Faurie-Devienne à De Bry, 27 décembre 1813 39
Jacomin à De Bry, 29 décembre 1813 43
Teste à De Bry, 29 décembre 1813 42
Monnot à De Bry, 5 janvier 1814 56

II. Invasion des troupes étrangères dans l'ancienne Franche-Comté en 1813 et 1814, par Grappin, vicaire général 69

III. Journal de la défense de Besançon, par le général Marulaz 99

Rapport sur les travaux et les ressources de l'artillerie . . . 175

Registre des délibérations du conseil de défense de la place de Besançon du 27 mars au 24 avril 1814 206
Clarke à Marulaz, 3 mars 1814 207
Lichtenstein au même, 6 avril 1814 210
Le même au même, 6 avril 1814 210
Marulaz à Lichtenstein, 6 avril 1814 211
Lichtenstein à Marulaz, 9 avril 1814 212
Marulaz à Lichtenstein, 9 avril 1814 213
Lichtenstein à Marulaz, 16 avril 1814 214
Marulaz à Lichtenstein, 16 avril 1814 215

Extrait des mémoires manuscrits du major Vigo-Roussillon . . 220

IV. Notice historique sur le blocus de la place de Besançon rédigée à la mairie et insérée dans les registres municipaux 236

Notice confidentielle sur les événements qui ont eu lieu à Besançon pendant le blocus 281

Procès-verbaux de la commission des vivres (28 janvier-25 mars 1814) 291
Marulaz à De Bry, 27 janvier 291
De Bry à Marulaz, 28 janvier 293
Marulaz à De Bry, 28 janvier 295
De Bry à Marulaz, 3 février 309
Le même au même, 3 février 310
Marulaz à De Bry, 8 février. 311
Lippmann à Lyautey, 29 janvier 311
Lyautey à Marulaz, 7 février 312
Marulaz à De Bry, 9 février 315
Lyautey à De Bry, 17 février 320
Le même au même, 17 février 322
Marulaz à De Bry, 19 février 326
Le même au même, 21 février 328
La commission des vivres à Marulaz, 21 février 330
— — 24 février 334
Marulaz à De Bry, 26 février 334
Le même au même, 28 février 336
La commission des vivres à Marulaz, 28 février. 337
Marulaz à la commission des vivres, 1er mars 342
La commission des vivres à Marulaz, 1er mars 343
Marulaz à De Bry, 12 mars 344
De Bry à Marulaz, 13 mars 345
Marulaz à De Bry, 16 mars 346
De Bry à Daclin, 19 mars 352

Discours de De Bry, 21 mars 354
La commission des vivres à Marulaz, 23 mars 370
Marulaz à De Bry, 24 mars 371
De Bry à Marulaz, 25 mars 372

V. Journal du siège et du blocus de Besançon, par Béchet 375

Pièces en prose et en vers contre Lafaille . . . 401, 414, 415, 422
Pièces satiriques. I. Pétitions des chiens 510
II. Lettre de La Franchise, grenadier au 37e régiment de ligne, à M. le général Marulaz 520
III. Réflexions sur le discours de M. le préfet, prononcé à l'assemblée de la municipalité le 21 mars 1814. 524
IV. Pièces diverses. 529

VI. Notes biographiques.

1. Marulaz. 535
2. Lafaille 540
3. Cendrecourt 544
4. Pageot 553
5. Valette 554
6. Nouvion. 555
7. Fajac (de) 557
8. Oraison (d') 557
9. Viantaix (de) 558
10. De Bry (Jean). 559
11. Daclin 565

VII. Notes bibliographiques

I. Manuscrits. 573
II. Imprimés 574
III. Affiches, placards, etc. 577

Errata. 579

Table des noms de personnes. 582
Table des noms de lieux 586
Table des matières 589

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN. — J. JACQUES, SUCCr.

2056 4

DC
611
F821M4
t.12

Mémoires et documents inédits

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY